This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23721 r. 21

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX,

CHEF DE DIVISION A LA PRÉFECTURE,
CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Le retard apporté à la publication de l'Annuaire de 1875 provient des difficultés que son impression a éprouvées par suite de l'incendie qui a complètement détruit l'imprimerie L. Danel.

A LILLE,

CHEZ L. QARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place. | CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Rue Nationale.

47me ANNÉE. — 1875.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

M. le Maréchal DE MAC-MAHON, duc de Magenta (G. ✲), Président de la République (1).

M le vicomte D'HARCOURT, *Secrétaire-Général de la Présidence.*

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

M. BUFFET, député, *Ministre de l'Intérieur, vice-président du Conseil des Ministres;*

M. DUFAURE, député, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice;*

M. le duc DE CAZES, C. ✲, député, *Ministre des Affaires étrangères;*

M. Léon SAY, ✲, député, *Ministre des Finances;*

M. le général de division COURTOT DE CISSEY, G. ✲, député, *Ministre de la Guerre;*

M. le contre-amiral DE MONTAIGNAC DE CHAUVENCE, G.-O. ✲, *Ministre de la Marine;*

M. WALLON, député, *Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts;*

M. CAILLEAUX, ✲, député, *Ministre des Travaux publics;*

M DE MEAUX, député, *Ministre de l'Agriculture et du Commerce.*

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Président, N.....

Vice-Présidents, MM. Martel, comte Benoist-d'Azy, Audren de Kerdrel, duc d'Audiffret-Pasquier.

Secrétaires, MM. Voisin, Vandier, Casenove de Pradine, Blin de Bourdon, comte de Ségur, comte Duchatel.

Questeurs, MM. Baze, Princeteau, général Martin des Pallières, Toupét des Vignes.

(1) Confirmé dans ses pouvoirs pour sept années dans la séance de l'Assemblée nationale du 19 novembre 1873.

LISTE ALPHABÉTIQUE DE MM. LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MM.

Cte d'Abbadie de Barrau, *Gers.*
Abbattucci, *Corse.*
Vicomte d'Aboville, *Loiret.*
Acloque, *Ariège.*
Adam, *Pas-de-Calais.*
Adam, Éd., *Seine.*
Adnet, *Hautes-Pyrénées.*
Comte de L'Aigle, *Oise.*
Alexandre, C., *Saône-et-Loire.*
Allemand, *Basses-Alpes.*
Allenou, *Côtes-du-Nord.*
Amat, *Bouches-du-Rhône.*
Amy, *Cher.*
Ancel, *Seine-Inférieure.*
Ancelon, *Meurthe.*
Marquis d'Andelarre, *H.-Saône.*
André, *Charente.*
André, Alfred, *Seine.*
Anisson-Duperon, *Seine-Infér.*
Arago, E., *Pyrénées-Orientales.*
Arbel, *Loire.*
Arfeuillères, *Corrèze.*
Arnaud de l'Ariège, *Seine.*
Arrazat, *Hérault.*
Aubry, *Vosges.*
Duc d'Audiffret-Pasquier, *Orne.*
Audren de Kerdrel, *Morbihan.*
Duc d'Aumale, *Oise.*
G^al d'Aurelle de Paladines, *Allier*
D'Auxais, *Manche.*
Aymé de la Chevrelière, *D.-Sèvr*
Babin-Chevaye, *Loire-Infér.*
Comte de Bagneux, *Seine-Infér.*
Balsan, *Indre.*
Bamberger, *Moselle.*
Baragnon, *Gard.*
Baron de Barante, *Puy-de-Dôme*
Barascud, *Aveyron.*
Bardoux, *Puy-de-Dôme.*
Barni, *Somme.*
Barodet, *Seine.*

MM.

Barthe, *Basses-Pyrénées.*
Barthélemy-S-Hilaire, *S.-et-Oise*
Cte Octave de Bastard, *Lot-et-G.*
Bastid, Raymond, *Cantal.*
Batbie, *Gers.*
Baucarne-Leroux, *Nord.*
Baze, *Lot-et-Garonne.*
Beau, Amédée, *Orne.*
Beaussire, *Vendée.*
De Beauvillé, *Somme.*
De Belcastel, *Haute-Garonne.*
Comte Benoist-d'Azy, *Nièvre.*
Benoit, *Meuse.*
Benoit du Buis, *Haute-Vienne.*
Bérenger, *Drôme.*
Bergondi, *Alpes-Maritimes.*
Berlet, *Meurthe.*
De Bermond, *Tarn.*
Bernard, Ch., *Ain.*
Bernard, Martin, *Seine.*
Bernard-Dutreil, *Sarthe.*
Bert, *Yonne.*
Berthauld, *Calvados.*
Besnard, *Eure.*
Besson, Paul, *Jura.*
Bethmont, *Charente-Inférieure.*
Comte de Béthune, *Ardennes.*
Comte de Beurges, *H.-Marne.*
Bidard, *Ille-et-Vilaine.*
Bienvenüe, *Finistère.*
Bigot, *Mayenne.*
Général Billot, *Corrèze.*
Billy, *Meuse.*
Blanc, Louis, *Seine.*
Blavoyer, *Aube.*
Blin de Bourdon, *Somme.*
Bocher, *Calvados.*
Boduin, *Nord.*
Boffinton, *Charente-Inférieure.*
Cte de Bois-Boissel, *Côtes-du-N.*
Boisse, *Aveyron.*

MM.

Bompard, *Meuse.*
Vicomte de Bonald, *Aveyron.*
Comte de Bondy, *Indre.*
Bonnel, *Aude.*
Bonnet, *Gironde.*
Boreau-Lajanadie, *Charente.*
Bottard, *Indre.*
Bottieau, *Nord*
Boucau, *Landes.*
Bouchet, *Bouches-du-Rhône.*
Comte de Bouillé, *Nièvre.*
Bouisson, *Hérault.*
Boullier, A., *Loire.*
Boullier de Branche, *Mayenne.*
Bourgeois, *Vendée.*
Baron de Bourgoing, *Nièvre.*
Boyer, *Gard.*
Boysset, *Saône-et-Loire*
Bozérian, *Loir-et-Cher.*
Brabant, *Nord.*
Brame, Jules, *Nord.*
Brclay, *Seine.*
Breton, *Isère.*
Cte de Brettes-Thurin, *H.-Gar.*
Du Breuil de S.-Germain, *H.-M.*
Brice, René, *Ille-et-Vilaine*
Brice, *Meurthe-et-Moselle.*
Brillier, *Isère.*
Brisson, *Seine.*
Broët, *Ardèche.*
Duc de Broglie, *Eure.*
Brun, Lucien, *Ain.*
Brun, Charles, *Var.*
Brunet, *Seine.*
Cte de Bryas, *Pas-de-Calais.*
Buée, *Seine-Inférieure.*
Buffet, *Vosges.*
Buisson, Jules, *Aude.*
Buisson, *Seine-Inférieure.*
Busson-Duvivier, *Sarthe.*
Caduc, *Gironde.*
Caillaux, *Sarthe.*
Câlemard de La Fayette, *H-Loire*
Callet, *Loire.*

MM.

Calmon, *Seine-et-Oise*
De Carayon-Latour, *Gironde.*
Carbonnier de Marzac, *Dordogne*
Carion, *Côte-d'Or.*
Carnot, père, *Seine-et-Oise.*
Carnot, fils, *Côte-d'Or*
Carquet, *Savoie.*
Carré-Kérisouët. *C.-du-Nord*
Colonel Carron, *Ille-et-Vilaine*
Casimir-Périer, *Aube.*
Casse, *Guadeloupe.*
Marquis de Castellane, *Cantal.*
Castelnau, *Hérault.*
Cazenove de Pradine, *L.-et-G*
Cazot, *Gard.*
Cézanne, *Hautes-Alpes.*
G^al^ b. de Chabaud la T. *Gard*
De Chabaud la Tour, Ar. *Cher.*
De Chabrol, *Puy-de-Dôme.*
Général de Chabron, *H.-Loire.*
Colonel de Chadois, *Dordogne.*
Challemel, *Bouches-du-Rhône.*
De Chamaillard, *Finistère.*
Comte de Chambrun, *Lozère.*
Vte H. de Champagny, *C.-du-N*
De Champvallier, *Charente.*
Général Changarnier, *Somme.*
Général Chanzy, *Ardennes.*
Chaper, *Isère.*
Chardon, *Haute-Savoie.*
Général Chareton, *Drôme.*
Charreyon, *Haute-Vienne.*
Charton, *Yonne.*
Chatelin, *Maine-et-Loire.*
Cte de Chaudordy, *Lot-et-Gar*
Baron Chaurand, *Ardeche.*
Chavassieu, *Loire.*
Cheguillaume, *Loire-Inférieure.*
Cherpin, *Loire.*
Chesnelong, *Basses-Pyrénées*
Chevandier, *Drôme.*
Chiris, *Alpes-Maritimes.*
Horace de Choiseul, *S.-et-Marne*
Christophle, *Orne.*

MM.

Comte de Cintré, *Ille-et-Vil.*
Général de Cissey, *Ille-et-Vil.*
Clapier, *Bouches-du-Rhône.*
Claude, *Meurthe-et-Moselle.*
Claude, *Vosges.*
Clément, Léon, *Indre.*
Clerc, *Drôme.*
De Clercq, *Pas-de-Calais.*
Cochery, *Loiret.*
Colas, *Constantine.*
De Colombet, *Lozère.*
De Combarieu, *Isère.*
Combier, *Ardèche.*
Contaut, *Vosges.*
Corbon, *Seine.*
De Corcelle, *Nord.*
Cordier, *Seine-Inférieure.*
Corne, *Nord.*
Comte de Cornulier-Lucinière, *Loire-Inférieure.*
Mis Costa de Beauregard, *Savoie*
Cotte, *Var.*
Cottin, Paul, *Ain.*
Courbet-Poulard, *Somme.*
Courcelle, *H.-Saône.*
Crémieux, *Alger.*
Crespin, *Loiret.*
Duc de Crussol, *Gard.*
Vte A. de Cumont, *M.-et-Loire.*
Cunit, *Loire.*
Daguenet, *Basses-Pyrénées.*
Daguilhon-Lasselve, *Tarn.*
Dahirel, *Morbihan.*
Marquis de Dampierre, *Landes.*
Danelle, *Haute-Marne.*
Daron, *Saône-et-Loire.*
Comte Daru *Manche.*
Daumas, *Var.*
Dauphinot, *Marne.*
Daussel, *Dordogne.*
Baron Decazes *Tarn.*
Duc Decazes *Gironde.*
Delacour, *Calvados.*
Delacroix, *Eure-et-Loir.*

MM.

Delavau, H. *Maine-et-Loire.*
Delille, *Creuse.*
Dellisse-Engrand, *P.-de-Calais.*
Delord, Taxile, *Vaucluse.*
Delorme, *Calvados.*
Delpit, Martial, *Dordogne.*
Delsol, *Aveyron.*
Colonel Denfert, *Charente-Inf.*
Denormandie *Seine*
Depasse, *Côtes-du-Nord.*
Depeyre, *Haute-Garonne.*
Deregnaucourt, *Nord.*
Cte Des Bassayns de Richemont, *Inde Française.*
Desbons, *Hautes-Pyrénées.*
Descat, *Nord.*
Deschange, *Meurthe-et-Moselle*
Deseilligny, *Aveyron.*
Desjardins, *Oise.*
Destremx, *Ardèche.*
Dezanneau, *Loire-Inf.*
Cte de Diesbach, *Pas-de-Calais.*
Dietz Monnin, *Seine.*
Amiral de Dompierre-d'Hornoy, *Somme.*
Doré-Graslin, *Loire-Inf.*
Douay, *Pas-de-Calais.*
Cte de Douhet, *Puy-de-Dôme.*
Dréo, *Var.*
Drouin, *Seine.*
Du Bodan, *Morbihan.*
Dubois, *Côte-d'Or.*
Gal Duboys-Fresnay, *Mayenne.*
Ducarre, *Rhône.*
Duchaffaut. *Basses-Alpes.*
Comte Duchâtel, *Charente-Inf.*
Duclerc, *Basses-Pyrénées.*
Ducuing, *Hautes-Pyrénées.*
Dufaur, Xavier, *Basses-Pyrénées*
Dufaure, Jules, *Charente-Inf.*
Dufay. *Lot-et-Garonne.*
Dufour *Indre*
Dufournel, *Haute-Saône.*
Dumarnay, *Finistère.*

MM.

Dumon, *Gers.*
Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, *Loiret.*
Duparc, *Haute-Savoie.*
Dupin, Félix, *Hérault.*
Dupont, Alfred, *Nord.*
Dupouy, *Gironde.*
Duprat, Pascal, *Landes.*
Duréault, *Saône-et-Loire.*
Cte Durfort de Civrac, *Maine-et-Loire.*
Durieu, *Cantal.*
Dusaussoy, *Pas-de-Calais.*
Duval, Raoul, *Seine-Inférieure.*
Duvergier de Hauranne, *Cher.*
Ernoul, *Vienne.*
Escarguel, *Pyrénées-Orientales.*
Bon Eschasseriaux, *Ch.-Infér.*
Esquiros, *Bouches-du-Rhône.*
Eymard-Duvernay, *Isère.*
Farey, lieutenant de v., *Seine.*
Favre, Jules, *Rhône.*
Faye, *Lot-et-Garonne.*
De Féligonde, *Puy-de-Dôme.*
Feray, *Seine-et-Oise.*
Fernier, *Doubs.*
Ferrouillat, *Var.*
Ferry, J. *Vosges.*
Baron de Flaghac, *Haute-Loire*
De Fleuriot, *Loire-Inférieure.*
Flotard, *Rhône.*
Folliet, *Haute-Savoie.*
De Fontaine, *Vendée.*
De Forsanz, *Finistère.*
Foubert, *Manche.*
Fouquet, *Aisne.*
Fourcand, *Gironde.*
Amiral Fourichon, *Dordogne.*
Fournier, Henri, *Cher.*
De Fourtou, *Dordogne.*
Fraissinet, *Bouches-du-Rhône.*
Mis de Franclieu, *Hautes-Pyr.*
Général Flébault, *Seine.*
Fresneau, *Morbihan.*

MM.

Gagneur, *Jura.*
Gailly, *Ardennes.*
Gallicher, *Cher.*
Galloni-d'Istria, *Corse.*
Gambetta, *Seine.*
Ganault, *Aisne.*
Ganivet, Alban, *Charente.*
Gaslonde, *Manche.*
Gasselin de Fresnay, *Sarthe.*
Gatien-Arnoult, *Hte-Garonne.*
Gaudy, *Doubs.*
Gauthier de Rumilly, *Somme.*
Gaulthier de Vaucenay, *Mayen.*
De Gavardie, *Landes.*
Gavini, *Corse.*
Gayot, Amédée, *Aube.*
Gent, *Vaucluse.*
George, *Vosges.*
Gérard, *Oise.*
Germain, *Ain.*
Germonière, *Manche.*
Gévelot, *Orne.*
Gillon, Paulin, *Meuse.*
Ginoux de Fermond, *Loire-Inf.*
Giraud, Alfred, *Vendée.*
Girerd, Cypr. *Nièvre.*
Girot-Pouzol, *Puy-de-Dôme.*
Glas, *Rhône.*
Goblet, *Somme,*
Godet de la Riboulleric, L. *Vend.*
Godin, *Aisne.*
Godissart, *Martinique.*
Vte de Gontaut-Biron, *B.-Pyr.*
Gouin, *Indre-et-Loire.*
Marquis de Gouvello, *Morbihan.*
Marquis de Gouvion Saint-Cyr, *Eure-et-Loir.*
Mis de Grammont, *Hte-Saône.*
Grandpierre, *Meuse.*
Grange, *Savoie.*
De Grasset, *Hérault.*
Greppo, *Seine.*
Grévy Jules, *Jura.*
Grévy, Albert, *Doubs.*

MM.

Grivart, *Ille-et-Vilaine.*
Grollier, *Orne.*
Gueidan, *Isère.*
Guibal, *Tarn,*
Guichard, *Yonne.*
Gral Guillemaut, *Saône-et-L.*
Guinard, *Savoie.*
Guinot, *Indre-et-Loire.*
Guiter, *Pyrénées-Orientales,*
Guyot, *Rhône.*
Haentjens, *Sarthe.*
Hamille, Victor, *Pas-de-Cal.*
Duc d'Harcourt, *Calvados.*
Comte d'Harcourt, *Loiret.*
Vicomte Othenin d'Haussonville *Seine-et-Marne.*
Hérisson, *Haute-Saône,*
Comte d'Hespel, *Nord.*
Hèvre, *Seine-et-Oise.*
Houssard, *Indre-et-Loire.*
Hulin, *Indre-et-Loire.*
Humbert, *Haute-Garonne.*
Huon de Pennauster, *Côtes-du-N.*
Jacques, *Oran.*
L'abbé Jaffré, *Morbihan.*
Jamme, *Tarn.*
Baron de Janzé, *Côtes-du-Nord.*
L'amiral Jaurès, *Tarn.*
Jocteur-Montrosier, *Isère.*
Johnston, *Gironde.*
Joigneaux, *Côte-d'Or.*
Prince de Joinville, *Haute-M.*
Jordan, *Saône-et-Loire.*
Joubert, A., *Maine-et-Loire.*
Jouin, *Ille-et-Vilaine.*
Jourdan, *Isère.*
Journault, *Seine-et-Oise.*
Baron de Jouvenel, *Corrèze.*
Joson, *Seine-et-Marne.*
Comte de Juigné, *Loire-Infér.*
Marquis de Juigné, *Sarthe.*
Julien, *Loire.*
Keller, *Belfort.*
Comte de Kergariou, *Ille-et-V.*

MM.

Comte de Kergorlay, *Oise.*
De Kéridec, *Morbihan.*
De Kermenguy, *Finistère.*
Kolb-Barnard, *Nord.*
Krantz, *Seine.*
De Labassetière, *Vendée.*
Labitte, *Oise.*
De la Borderie, *Ille-et-Vilaine.*
De la Bouillerie, *Maine-et-L.*
Laboulaye-Lefebvre, *Seine.*
Lacave-Laplagne, *Gers.*
La Caze, *Basses-Pyrénées*
De Lacombe, C., *Puy-de-Dôme*
De Lacretelle, *Saône-et-Loire.*
De Lafayette, O., *Seine-et-M.*
Laflize, *Meurthe.*
Lafon de Fongaufier, *Sénégal.*
Laget, *Gard.*
Baron A. de Lagrange, *Nord.*
Mis de La Guiche, *Saône-et-L.*
Lallié, *Loire-Inférieure.*
Lambert, *Oran.*
Lambert de Ste-Croix, *Aude.*
De Lamberterie, *Lot.*
Lamy, *Jura.*
Lanelle, *Seine-Inférieure.*
Lanfrey, *Bouches-du-Rhône.*
Langlois, *Seine.*
Baron de Larey, *Gard.*
De Largentaye, *Côtes-du-Nord.*
Mis de La Roche-Aimon, *Creuze*
Duc de La Rochefoucault-Bisaccia, *Sarthe.*
Marquis de Laroche-Jacquelein, *Deux-Sèvres.*
Mis de La Rochethulon, *Vienne.*
De La Rochette, *Loire-Infér.*
L'amiral La Roncière le Noury, *Eure.*
De La Serve, *Ile de la Réunion.*
De La Sicotière, *Orne.*
Baron de Lassus, *Haute-Gar.*
De Lasteyrie, *Seine-et-Marne.*
Latrade, *Corrèze.*

MM.

Laurent-Pichat, *Seine.*
Laurier, *Var.*
De Lavergne, *Creuze.*
Leblond, *Marne.*
Lebourgeois, *Seine-Inférieure.*
L'Ebraly, *Corrèze.*
Lebreton, *Finistère.*
Le Camus, *Tarn.*
Lechatelain *Mayenne.*
Lefébure, *Seine.*
Lefèvre, *Alpes-Maritimes.*
Lefèvre-Pontalis, Amédée. *Eure-et-Loir*
Lefèvre-Pontalis, A, *Seine-et-O.*
Général Le Flô, *Finistère.*
Lefranc, Pierre, *Pyrénées-Orien.*
Lefranc, Victor, *Landes.*
Général Lassalle, *Côtes-du-N.*
Comte de Legge, *Finistère.*
Legrand, Arthur, *Manche.*
Le Lasseux, *Mayenne.*
Lenoel, Emile, *Manche.*
Léon, Adrien *Gironde.*
Lepère, *Yonne.*
Lepetit, *Vienne.*
Lepouzé, *Eure.*
Le Provost de Launay, *Calvados.*
Leroux, Aimé, *Aisne.*
Le Royer, *Rhône.*
Lesguillon, *Loir-et-Cher.*
Lespinasse, *Tarn-et-Garonne.*
De Lestapis, *Basse-Pyrénées.*
Lestourgie, *Corrèze.*
Leurent, *Nord.*
Levêque, *Côte-d'Or.*
Levert, *Pas-de-Calais.*
Lherminier, *Orne.*
De Limayrac, *Tarn-et-Garonne*
Limayrac, Léopold, *Lot.*
Limpérani, *Corse.*
Littré, *Seine.*
Lockroy, *Bouches-du-Rhône.*
Vicomte de Lorgeril, *Côtes-du-N.*
Lortal, *Aveyron.*

MM.

Loustalot, *Landes.*
Louvet, *Seine.*
Général Loysel, *Ille-et-Vilaine.*
Lucet, *Constantine.*
Luro, *Gers.*
Marquis de Lur-Saluces, *Giron.*
Madier de Montjau, *Drôme.*
Magne, *Dordogne.*
Magnier, *Somme.*
Magnien, *Côte-d'Or.*
De Mahy, *Ile de la Réunion.*
Comte de Maillé, *Maine-et-L.*
Maillé, *Maine-et-Loire.*
Malartre, *Haute-Loire.*
Malens, *Drôme.*
Marquis De Maleville, *Dordogne.*
De Malleville, Léon, *Tarn-et-G.*
Malézieux, *Aisne.*
Mallevergne, *Haute-Vienne.*
Mangini, *Rhône.*
Marc-Dufraisse, *Seine.*
De Marcère, *Nord.*
Marchand, *Charente.*
Marck, *Guyane.*
Margaine, *Marne.*
Marcou, *Aude.*
Martel, *Pas-de-Calais.*
Martell, *Charente.*
Martenot, *Allier.*
Martin, Charles, *Nièvre.*
Martin, Henri, *Seine.*
Martin d'Auray, *Morbihan.*
Gal Martin des Pallières *Gironde*
Mathieu, Ferdinand *Saône-et-L.*
Mathieu-Bodet, *Charente.*
Cte Mathieu de la Redorte, *Aude*
Maure, *Alpes-Maritimes.*
Maurice, *Nord.*
Max, Richard, *Maine-et-Loire.*
Mayaud, Paul *Maine-et-Loire.*
Mazeau, *Côte-d'Or.*
Mazerat, *Dordogne.*
Général Mazure, *Deux-Sèvres.*
Vicomte de Meaux, *Loire.*

NM.

Médecin, *Alpes-Maritimes.*
Méline, *Vosges.*
Comte de Melun, *Nord.*
Méplain, *Allier.*
Mercier, *Ain.*
De Mérode, *Nord.*
Merveilleux du Vignaux, *Vienne*
Mestreau, *Charente-Inférieure.*
Mettetal, *Doubs.*
Michal-Ladichère, *Isère.*
Michel, *Basscs-Alpes.*
Millaud, *Rhône.*
Monjaret de Kerjégu, *Finistève.*
Comte de la Monneraye, *Morb.*
Monnet, *Deux-Sèvres.*
Monnot-Arbilleur, *Doubs.*
Amiral de Montaignac, *Allier.*
Monteil, *Dordogne.*
Montgolfier, *Loire.*
Marquis de Montlaur, *Allier.*
Montricux, *Maine-et-Loire.*
Moreau, *Côte-d'Or.*
Moreau, Ferdinand, *Seine.*
Morin, Paul, *Seine.*
Marquis de Mornay, *Oise.*
Marquis de Mortemart, *Rhône.*
Morvan, *Finistère.*
Duc de Mouchy, *Oise.*
Comte Murat, Joachim, *Lot.*
Murat-Sistrière, *Cantal.*
Naquet, *Vaucluse.*
Netien, *Seine-Inférieure.*
Nioche, *Indre-et-Loire.*
Noel-Parfait, *Eure-et-Loir.*
Comte de Nouailhan, *Ariége.*
Ordinaire, *Rhône.*
D'Osmoy, *Eure.*
Pagès-Duport, *Lot.*
Pajot, *Nord.*
Palotte, Jacques, *Creuse.*
Parent, *Savoie.*
Parigot, *Aube.*
Paris, *Pas-de-Calais.*
Parsy, *Nord.*
Marquis de Partz, *Pas-de-Calais*

MM.

Passy, Louis, *Eure.*
Patissier, Sosthème, *Allier.*
Pelletan, *Bouches-du-Rhône.*
G[l] Pélissier, Victor, *Saône-et-L.*
Peltereau-Villeneuve. *Haute-M.*
Périn, *Haute-Vienne.*
Pernolet, *Seine.*
Perret, *Rhône.*
Perrier, Eugène, *Marne.*
De la Pervanchère, *Loire-Inf.*
Petau, *Loiret.*
Peulvé, *Seine-Inférieure.*
De Peyramont, *Haute-Vienne.*
Peyrat, *Seine.*
Philippoteaux, *Ardennes.*
Picard, Ernest, *Meuse.*
Picart, Alphonse, *Marne.*
Pin, *Vaucluse.*
De Pioger, *Morbihan.*
Piou, *Haute-Garonne.*
Plichon, *Nord.*
Marquis de Plœuc, *Seine.*
De Pompéry, *Finistère.*
Mis de Pontoi Pontcarré, *E.-et-L*
Amiral Pothuau, *Seine.*
Pouyer-Quertier, *Seine-Infér.*
Pradié, *Aveyron.*
Prax-Paris, *Tarn-et-Garonne.*
De Pressensé, *Seine.*
Prétavoine, *Eure.*
Princeteau, *Gironde.*
De Puiberneau, *Vendée.*
Quinet, Edgard, *Seine.*
Marquis de Quinsonas, *Isère.*
De Rainneville, *Somme.*
De Rambures, *Somme.*
Rameau, *Seine-et-Oise.*
Comte de Rampon, *Ardèche.*
Rampont, *Yonne.*
Rathier, *Yonne.*
Raudot, *Yonne.*
De Ravinel, *Vosges.*
De Rémusat, Paul, *H.-Garonne*
De Rémusat, Charles, *Haute-Garonne.*

MM.

Renaud, Félix, *Saône-et-Loire.*
Renaud, Michel, *Basses-Pyr.*
Comte de Rességuier, *Gers.*
Reymond, Ferdinand, *Isère.*
Reymond, France, *Loire.*
Riant, Léon, *Allier.*
Ricard, *Deux-Sèvres.*
Ricot, *Haute-Saône.*
Riondel, *Isère.*
Rivaille, Arthur, *Charente-Inf.*
Rive, Francisque, *Ain.*
Général Robert, *Seine-Infér.*
Robert de Massy, *Loiret.*
Robert, Léon, *Ardennes.*
Vte de Rodez-Bénavent, *Hérault*
Roger-Marvaise, *Ille-et-Vilaine*
Comte Roger du Nord, *Nord.*
Rolland, Charles, *Saône-et-L.*
De Roquemaurel, *Ariége.*
Des Rotours, *Nord.*
Roudiot, *Gironde.*
Rouher, *Corse.*
Rousseau, *Finistère.*
Roussel, *Lozère.*
Rouveure, *Ardèche.*
Rouvier, *Bouches-du-Rhône.*
Roux, Honoré, *Puy-de-Dôme.*
Roy de Loulay, *Charente-Infér.*
Marquis des Roys, *Seine-Infér.*
Sacase, *Haute-Garonne.*
De Saincthorent, *Creuse.*
Vicomte de Saintenac, *Ariége.*
De Saint-Germain, *Manche.*
De Saint-Malo, *Pas-de-Calais.*
De Saint-Pierre, *Calvados.*
De Saint-Pierre, Louis, *Manche.*
De Saint-Victor, *Rhône.*
Vice-amiral Saisset, *Seine.*
De Saisy, Hervé, *Côtes-du-Nord*
Salneuve, *Puy-de-Dôme.*
De Salvandy, *Eure.*
Salvy, *Cantal.*
Sansas, *Gironde.*
Sarrette, *Lot-et-Garonne.*

MM.

Général de Saussier, *Aube.*
Savary, *Manche.*
Savoye, *Seine-Inférieure.*
Say, Léon, *Seine.*
Schérer, *Seine-et-Oise.*
Scheurer-Kestner, *Seine.*
Schœlcher, *Martinique.*
Sébert, *Seine.*
Cte de Ségur, Louis, *Seine-et-Marne.*
Seignobos, *Ardèche.*
Sénard, *Seine-et-Oise.*
Sens, *Pas-de-Calais.*
Serph, Gusman, *Vienne.*
Marquis de Sers, *Loir-et-Cher.*
Silva, Clément, *Haute-Savoie.*
Simiot, *Gironde.*
Simon, Fidèle, *Loire-Inférieure.*
Simon, Jules, *Marne.*
Baron de Soubeyran, *Vienne.*
Soury-Lavergne, *Haute-Vienne*
Soye, *Aisne.*
De Staplande, *Nord.*
De Sugny, *Loire.*
Swiney, *Finistère.*
Taberlet, *Haute-Savoie.*
Tailhand, *Ardèche.*
Taillefert, *Deux-Sèvres.*
Marquis de Talhouët, *Sarthe.*
Tallon, *Puy-de-Dôme.*
Tamisier, *Jura.*
Tardieu, *Bouches-du-Rhône.*
Target, *Calvados.*
De Tarteron, *Gard.*
Tassin, *Loir-et-Cher.*
Teisserenc de Bort, *H.-Vienne.*
Géneral du Temple, *Ille-et-Vil.*
Testelin, *Nord.*
Théry, *Nord.*
Thiers, *Seine.*
Dr Thomas, *Marne.*
Thurel, *Jura.*
Tiersot, *Ain.*
De Tillancourt, *Aisne.*

MM.

Tirard, *Seine.*
De Tocqueville, *Manche.*
Tolain, *Seine.*
Toupet des Vignes, *Ardennes.*
Vte de Treveneuc, *Côtes-du-N.*
Comte de Tréville, *Aude.*
Tribert, *Deux-Sèvres.*
Turquet, *Aisne.*
Turigny, *Nièvre.*
Vacherot, *Seine.*
De Valady, *Aveyron.*
Général Valaré, *Seine-Infér.*
Marquis de Valfons, *Gard.*
De Valon, *Lot.*
Vandier, *Vendée.*
Varroy, *Meurthe.*
Baron Vast-Vimeux, *Charente-Inférieure.*
De Vaulchier, *Doubs.*
Vautrain, *Seine.*
De Ventavon, *Hautes-Alpes.*

MM.

Vente, *Nord.*
Vetillart, *Sarthe.*
Vidal, Saturnin, *Ariége.*
Viennet, *Hérault.*
Vilfeu, *Mayenne.*
Villain, *Aisne.*
Vimal-Dessaignes, *Puy-de-D.*
Vinay, Henri, *Haute-Loire.*
Vingtain, Léon, *Eure-et-Loire.*
Baron de Vinols, *Haute-Loire.*
Vitalis, *Herault.*
Marquis de Vogué, *Cher.*
Voisin, *Seine-et-Marne.*
Waddington, *Aisne.*
Wallon, *Nord.*
Warnier, *Marne.*
Warnier, *Alger.*
Wartelle de Retz, *P.-de-Calais*
Wilson, *Indre-et-Loire.*
De Witt, Cornélis, *Calvados.*
Wolowski, *Seine.*

Nous croyons devoir donner, en outre, les noms de MM. les Représentants par département..

Ain. Germain, Francisque Rive, Cottin, Ch. Bernard, Lucien Brun, Mercier, Tiersot.

Aisne. Malézieux, Waddington, Aimé Leroux, Henri Martin, de Tillancourt, Turquet, Villain, Soye, Godin, Fouquet, Ganault.

Allier. Martenot, Méplain, l'amiral de Montaignac, le général d'Aurelles de Paladines, Léon Riant, Patissier, le marquis de Montlaur.

Basses-Alpes. Michel du Chaffault, Allemand.

Hautes-Alpes. De Ventavon, Césanne.

Alpes-Maritimes. Médecin, Chiris, Maure, Henri Lefèvre.

Ardèche. Le comte Rampon, Broët, Combier, Rouveure, Tailland, bar. Chaurand, Destremx, Seignobos.

Ardennes. Toupet des Vignes, le général Chanzy, Gust. Gailly, Philippoteaux, Robert, le comte de Béthune.

Ariége. De Saintenac, de Roquemaurel, de Noailhan, Vidal, Aclocque.

Aube. Gayot, Casimir Périer, Parigot, Blavoyer, le général Saussier.

Aude. Buisson, le comte de Tréville, Lambert de Sainte-Croix, le comte Mathieu de la Redorte, Marcou, Bonnel.

Aveyron. Barascud, Boisse,

le vicomte de Bonald, de Valady, Delsol, Deseilligny, Lortal, Pradié.

Bouches-du-Rhône. Pelletan, Esquiros, Lanfrey, Amat, Tardieu, Challemel, Fraissinet, Clapier, Bouchet, Rouvier, Lockroy.

Calvados. Bocher, le duc d'Harcourt, Delacour, de Saint-Pierre, Cornélis de Witt, Berthault, Ach. Delorme, Target, Le Provost de Launay.

Cantal. Raymond Bastid, le marquis de Castellane, Salvy, Murat-Sistrière, Durieu.

Charente. Martell, Boreau-Lajanadie, Mathieu Bodet, de Champvallier,, Alban Ganivet, Marchand, André.

Charente-Inférieure. Dufaure, Bethmont, le comte Duchatel, le baron Eschassériaux, le baron Vast-Vimeux, Roy de Loulay, Rivaille, Mestreau, le colonel Denfert, Boffinton.

Cher. Le marquis de Vogué, Henri Fournier, Gallicher, Amy, Arthur de Chabaud-la-Tour, Duvergier de Hauranne.

Corrèze. Lestourgie, l'Ebraly, le général Billot, le baron de Jouvenel, Arfeuillères, Latrade.

Corse. Gavini, Rouher, Galloni d'Istria, Limperani, Abattucci.

Côte-d'Or. Dubois, Magnin, Carnot fils, Joigneaux, Moreau, Carrion, Lévêque, Mazeau.

Côtes-du-Nord. Le comte de Tréveneuc, Depasse, Hervé de Saisy, le vicomte de Champagny, Carré-Kérisouet, Allenou, le vicomte de Lorgeril, de l'Argentaye, le comte de Bois-Boissel, le général Lassalle, Huon de Pennanster, le baron de Janzé, N....

Creuze. Delille, de Sainctorent, le marquis de la Roche-Aymon, Léonce de Lavergne, Palotte.

Dordogne. Le colonel de Chadois, Mazerat, Daussel, de Fourtou, de Carbonnier de Marzac, Monteil, le marq. de Maleville, Delpit, l'amiral Fourichon, Magne.

Doubs. Albert Grévy, Monnot-Arbilleur, de Vaulchier, Mettetal, Fernier, Gaudy.

Drôme. Bérenger, le général Chareton, Malens, Chevandier, Clerc, Madier de Monjau.

Eure. L'amiral La Roncière le Noury, Passy, le comte d'Osmoy, le duc de Broglie, Prétavoine, de Salvandy, Besnard, Lepouzé.

Eure-et-Loire. Delacroix, Vingtain, Améd. Lefebvre-Pontalis, le marquis de Gouvion-St.-Cyr, le marquis de Pontoi-Pontcarré, Noël-Parfait.

Finistère. Le général Leflô, Bienvenu, de Chamaillard, Dumarnay, de Kermenguy, Swiney, Monjaret de Kergégu, de Forsanz, le comte de Legge, Morvan, Rousseau, Lebreton, de Pompéry.

Gard. Le général baron de Chabaud la Tour, le marquis de Valfons, le duc de Crussol, de Tarteron, Boyer, le baron de Larcy, Baragnon, Cazot, Laget.

Haute-Garonne. Gatien-Arnould, P. de Rémusat, Humbert, Piou, le baron de Lassus, Sacase, le comte de Brettes-Thurin,

Depeyre, de Belcastel, Ch. de Rémusat.

Gers. Batbie, Dumon, Lacave-Laplagne, le comte d'Abbadie de Barrau, Luro, le comte de Rességuier.

Gironde. De Carrayon-Latour, le duc de Cazes, le marquis de Lur-Saluces, le gén. Martin des Pallières, Princeteau, Adrien Bonnet, Johnston, Fourcand, Simiot, Sansas, Caduc, Dupouy, Roudier, Léon-Adrien.

Hérault. Bouisson, Vitalis, Fél. Dupin, de Grasset, Viennet, le vicomte de Rodez-Bénavent, Arrazat, Castelnau.

Ille-et-Vilaine. Brice, le général Loysel, Bidart, le colonel Carron, le général du Temple, Grivart, de la Borderie, le comte de Cintré, le comte de Kergariou, le général de Cissey, Jouin, Roger-Marvaise.

Indre. Balsan, le comte de Bondy, Dufour, Léon Clément, Bottard.

Indre-et-Loire. Houssard, Eugène Gouin, Hulin, Wilson, Guinot, Nioche.

Isère. Riondel, Michal-Ladichère, Eymard-Duvernay, Paul Breton, Ferdinand Raymond, le marquis de Quinsonas, de Combarieu, Jocteur-Montrosier, Jourdan, Gueidan, Chaper, Brillier.

Jura. Jules Grévy, Paul Besson, Tamisier, Thurel, Lamy, Gagneur.

Landes. Victor Lefranc, le marquis de Dampierre, de Gavardie, Albert Boucau, Pascal Duprat, Loustalot.

Loir-et-Cher. Bozérian, le marquis de Sers, Tassin, Dufay, Lesguillon.

Loire. Montgolfier, A. Jullien, Bouiller, de Sugny, le vicomte de Meaux, Cunit, Arbel, Callet, Chavassieu, Cherpin, Reymond.

Haute-Loire. Henri Vinay, le baron de Flaghac, Malartre, Calemard de Lafayette, le baron de Vinols, le gén. de Chabron.

Loire-Inférieure. Babin-Chevaye, Cheguillaume, Doré-Graslin, de la Pervanchère, le comte de Juigné, de la Rochette, le comte de Cornulier-Lucinière, Lallié, Dezanneau, de Fleuriot, Ginoux de Fermon, Fidèle Simon.

Loiret. Cochery, Robert de Massy, Peteau, Crespin, d'Aboville, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, le comte d'Harcourt.

Lot. Limayrac, Pagès-Duport, de Lamberterie, de Vallon, le comte Joachim Murat, N....

Lot-et-Garonne. Le comte de Chaudordy, Baze, Sarrette, de Casenove de Pradines, le comte Octave de Bastard, Faye.

Lozère. De Colombet, le comte de Chambrun, Roussel.

Maine-et-Loire. Maillé, Ambroise Joubert, Delaveau, Montrieux, Chatelin, Max-Richard, le comte de Durfort de Civrac, de la Bouillerie, Mayaud, le vicomte Arthur de Cumont.

Manche. Le comte Daru, Louis de Saint-Pierre, Arthur Legrand, d'Auxais, de Saint-Germain, Germonière, Gaslonde, Savary, Le Noël, Foubert, le comte de Tocqueville.

Marne. Margaine, Leblond, Warnier, Jules Simon, le doc-

teur Thomas, Eug. Perrier, Dauphinot, Picart.

Haute-Marne. Le prince de Joinville, le comte de Beurges, Peltereau-Villeneuve, du Breuil de Saint-Germain, Danelle, Bernardin.

Mayenne. Vilfeu, Le Chatelain, Le Lasseux, Bigot, Gaulthier de Vaucenay, Boullier de Branche, le général Dubois-Fresnay.

Meurthe et Moselle. Varroy, Brice, Laflize, Claude, Ancelon, Berlet, Duchange, Bamberger.

Meuse. Bompart, Benoît, Billy, Grandpierre, Ernest Picard, Paulin, Gillon.

Morbihan. Audren de Kerdrel, comte de la Monneraye, Dahirel, de Kéridec, de Pioger, l'abbé Jaffré, Fresnau, le marquis de Gouvello, Du Bodan, Martin d'Auray.

Nièvre. Le baron de Bourgoing, Lebas, Girerd, Martin de Chanteloup le Cte de Bouillé, le Cte Benoist-d'Azy, Thurigny.

Nord. Corne, J. Brame, Boduin, comte Roger (du Nord), Descat, Brabant, Bottieau, Leurent, Maurice, Kolb-Bernard, le baron de la Grange, de Corcelles, le comte d'Hespel, de Staplande, le comte de Melun, de Marcère, Beaucarne-Leroux, le comte de Mérode, Plichon, Pajot, Théry, Vente, Wallon, des Rotours, Testelin, Dupont, Deregnaucourt, Parsy.

Oise. Le duc d'Aumale, Desjardins, le marquis de Mornay, le comte de l'Aigle, le comte de Kergorlay, Labitte, Gérard, duc de Monchy.

Orne. le duc d'Audiffret-Pasquier, de la Cicottière, Gévelot, Grollier, Christophe, Amédée Beau, Lherminier, N...

Pas-de-Calais. Martel, Adam, Wartelle de Retz, le comte de Bryas, Douay, le comte de Diesbach, de Clercq, Paris, Victor Hamille, Dusaussoy, le marquis de Partz, de Saint-Malo, Sens, Levert, Dellisse-Engrand.

Puy-de-Dôme. Bardoux, Roux, le baron de Barante, De Lacombe, Tallon, de Féligonde, de Chabrol, le comte de Douhet, Vimal-Dessaigne, Salneuve, Girot, Pouzol.

Basses-Pyrénées. Lacaze, Barthe, de Lestapie, Renaud, Duclerc, Chesnelong, le vicomte de Gontaut-Biron, Dufaure, Daguenet.

Hautes-Pyrénées. Eugène Adnet, Desbons, le marquis de Franclieu, Ducuing, N...

Pyrénées-Orientales. Emmanuel Arago, Guitter, Pierre Lefranc, Escarguel.

Haut-Rhin (Belfort). Keller.

Rhône. Ducarre, Le Royer, Jules Favre, Glas, Flotard, Mangini, Perret, le marquis de Mortemart, de Saint-Victor, Millaud, Ordinaire, Guyot, N...

Haute-Saône. Dufournel, le marquis d'Andelarre, le marquis de Gramont, Hérisson, Ricot, Courcelle.

Saône-et-Loire, Rolland, Renaud, Duréault, le général Victor Pélissier, Alexandre, Mathieu, Jordan, le marquis de la Guiche, Daron, de Lacretelle, le général Guillemaut, Boysset.

Sarthe. Vétillard, Gasselin, de Fresney, le marquis de Talhouët, Bernard-Dutreil, Busson-Duvivier, Haentjens, le marquis de Juigné, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, Caillaux.

Savoie. Carquet, Parent, Guinard, le marquis Costa de Beauregard, Grange.

Haute-Savoie. Chardon, Duparc, Silva, Taberlet, Folliet.

Seine. Louis Blanc, Edgar Quinet, l'amiral Saisset, l'amiral Pothuau, Brisson, Thiers, Martin Bernard, Marc Dufraisse, Greppo, Langlois, le général Frébault, Vacherot, Jean Brunet, Tolain, Littré, Arnaud (de l'Ariége), Léon Say, Tirard, Edmond Adam, Peyrat, Farcy, Wolowski, Alfred André, Pernolet, Louvet, Dietz-Monin, De Préssensé, Gambetta, Corbon, Paul Morin, Denormandie, Vautrain, Krantz, le marquis de Plœuc, Scheurer-Kestner, Laboulaye-Lefebvre, Lefébure, Laurent-Pichat, Sébert, Brelay, Drouin, Ferdinand Moreau, Barodet.

Seine-Inférieure. Buisson, Pouyer-Quertier, Cordier, Lanel, Buet, Savoye, Anisson-Duperon, le comte de Bagneux, le marquis des Roys, Peulvé, Ancel, Nétien, Lebourgeois, le général Robert, Raoul Duval, général Valazé.

Seine-et-Marne. Horace de Choiseul, Oscar de Lafayette, de Lasteyrie, Voisin, le vicomte d'Haussonville, Jozon, le comte Louis de Ségur.

Seine-et-Oise. Barthélemy Saint-Hilaire, Rameau, Antonin Lefebvre-Pontalis, Ferry, Carnot père, Journault, Calmon, Hévre, Scherer, Sénard, N...

Deux-Sèvres. Monnet, Aymé de la Chevrelière, Taillefer, Tribert, le marquis de la Rochejacquelein, le général Mazure, Ricard.

Somme. L'amiral de Dompierre d'Hornoy, le général Changarnier, Blin de Bourdon, Magnier, de Rainneville, Courbet-Poulard, de Beauvillé, Gauthier de Rumilly, de Rambures, Barni, Goblet.

Tarn. Daguilhon-Lasselve, Alexandre Lecamus, Jamme, Guibal, le baron Decazes, de Bermond, le contre-amiral Jaurès.

Tarn-et-Garonne. Léon de Malleville, Prax-Paris, de Limairac, Lespinasse.

Var. Brun, Dréo, Laurier, Ferrouillat, Cotte, Daumas.

Vaucluse. Elzéar, Pin, Taxile Delord, Gent, Naquet, N...

Vendée. Godet de la Riboullerie, Vandier, de Puyberneau, Bourgeois, de la Bassetière, Giraud, de Fontaine, Beaussire.

Vienne. Le marquis de la Rochethulon, Serph, Lepetit, Merveilleux du Vignaux, Ernoul, le baron de Soubeyran.

Haute-Vienne. Mallevergne, de Peyramont, Teyssereng de Bort, Benoit du Buis, Soury-Laverne, Charreyron, Périn.

Vosges. Buffet, de Ravinel, Claude, Aubry, Jules Ferry, Contaut, Emile Georges, Méline.

Yonne. Charton, Rampont,

Rathier, Lepère, Guichard, Raudot, Bert.
Alger. Warnier, Crémieux.
Constantine. Lucet, Colas.
Oran. Jacques, Lambert.
Martinique. Schœlcher, Godissart.
Guadeloupe. N..., N...
Guyane. Marck.
Sénégal. Lafon de Fongaufier
Réunion. De la Serve, De Mahy.
Inde Française. Le comte Des Bassayns de Richemont.

Conseil d'État.

Constitué par la loi du 24 mai 1872.

Conformément à l'article 10, paragraphe 4, de la loi précitée, un décret en date du 21 août 1872 a déterminé l'ordre intérieur des travaux du Conseil, la répartition des affaires entre les sections, la nature des affaires qui devront être portées à l'Assemblée générale, le mode de roulement des membres entre les sections et les mesures d'exécution non prévues par la loi.

Composition du Conseil d'état.

Président, M. N...., député Garde-des-Sceaux, ministre de la Justice.

Vice-Président, M. Andral, présidant la section du contentieux.

Présidents de section.

MM. Groualle, Intérieur, Justice, Instruction publique, Cultes et Beaux-Arts.
Aucoc, L., Travaux publics, Agriculture, Commerce et Affaires étrangères.
Goussard, Finances, Guerre, Marine, Colonies et Algérie.
Vicomte Du Martroy, Contentieux.

Conseillers d'État en service ordinaire.

MM. Collignon.	*Travaux publics.*
Touret, lieutenant-colonel.	*Finances.*
Saglio.	*Travaux publics.*
Tranchant.	*Contentieux.*
Andral.	*Intérieur.*
Marquis de Chateaurenard.	*Travaux publics,*
Marbeau.	*Intérieur.*
Comte De Ségur	*Intérieur.*
Le Trésor de la Rocque.	*Finances.*
Vicomte de Montesquiou.	*Contentinux.*

MM.	Pascalis.	*Contentieux.*
	Silvy.	*Intérieur.*
	De Bellomayre.	*Contentieux.*
	Comte de Circourt.	*Finances.*
	Bourgeois, contre-amiral.	*Finances.*
	De Gaillard.	*Travaux publics.*
	Weis.	*Intérieur.*
	Perret.	*Contentieux.*

Conseillers d'État en service extraordinaire.

MM. Aimé, directeur général des douanes. *Finances*

De Boureuille, secrétaire général du ministère des travaux publics. *Travaux publics.*

Delarbre, directeur de la comptabilité générale au ministère de la marine et des colonies. *Finances, etc.*

Desprez, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. *Travaux publics, etc.*

Dufrayer, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. *Finances.*

Durangel, directeur de l'administration départementale et communale, au ministère de l'intérieur. *Intérieur.*

De Franqueville, directeur général des Ponts-et-chaussées et des chemins de fer. *Travaux publics.*

Grimprel, directeur général des contributions directes. *Finances.*

Guillot, directeur général du contrôle et de la comptabilité au ministère de la guerre. *Finances.*

Ozenne, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce. *Travaux publics.*

Tardif, chef de la 1re division des cultes, *Interieur.*

Léon Renault, préfet de police, *Intérieur.*

Godelle, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, *Intérieur.*

De Rouny, directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances. *Finances.*

Maîtres de requêtes.

MM.	De Baulny.	*Contentieux.*
	Bérenger.	*Travaux publics.*
	Braun.	*Commiss. du Gouvernement.*
	Chauchat.	*Travaux publics.*
	Compaignon de Marcheville.	*Intérieur.*
	Cornudet Michel.	*Contentieux.*
	David.	*Commiss. du Gouvernement.*
	Lemongeot.	*Travaux publics.*

MM. Baron de Lacoste du Vivier.	*Travaux publics.*
Fabas.	*Finances.*
Flourens Émile.	*Contentieux.*
Fould Paul.	*Contentieux.*
De Franqueville.	*Intérieur.*
Griolet.	*Travaux publics.*
Hély d'Oissel.	*Finances.*
Jacqueminot, comte de Ham.	*Intérieur.*
Laferrière Édouard.	*Commiss. du Gouvernement.*
Leblanc.	*Finances.*
De Richemont.	*Finances.*
Tétraut.	*Contentieux.*
Vacherot.	*Finances.*
De Salverte.	*Travaux publics.*
Gomel.	*Contentieux.*
Billard de Saint-Laumer.	*Contentieux.*

Auditeurs de 1re classe.

MM. Le Vavasseur de Précourt.	*Contentieux.*
Chabrol.	*Travaux publics.*
Mayniel.	*Contentieux.*
Mathéus.	*Contentieux.*
Marguerie.	*Intérieur.*
Marques di Braga.	*Finances.*
Vergniaud.	*Finances.*
Chauffard.	*Contentieux.*
Gaillard d'Aillières.	*Contentieux.*
Hébrard de Villeneuve.	*Intérieur.*

M. Fouquier, secrétaire général du Conseil d'État, ayant rang et titre de maître des requêtes.

Auditeurs de 2e classe.

MM. Bailleux de Marisy, De la Porte, Tirel de la Martinière, Vergé, Étignard de la Faulotte, de Kergolay, Henri, Vallon, Gauwain, Peyrot, de Beaumont, Marbeau, Gervais de Rouville, Milcent, Morel, Arnous, Sassère.

MINISTÈRES.

MINISTÈRES DE LA JUSTICE.

M. Dufaure, député, *garde des Sceaux ministre.*
M. N...,, *Sous-Secrétaire d'État.*

CABINET DU MINISTRE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. -- M. E. Durier, *secrétaire-général,* à Paris. -- *Surveillance générale de tout le travail du ministère de la justice, direction spéeialé du personnel, discipline de la magistrature, Légion-d'Ponneur, préséances, titres nobiliaires, droits de sceau, archives, etc.*

DIVISION DU PERSONNEL. -- M. Mausat-Laroche, ✲, *chef de division.* -- 1er bureau. *Personnel des cours, tribunaux, etc.* -- 2e bureau. *Comptabilité et pensions.* -- Bureau des archives et du service intérieur.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES. -- M. Duvergier, *directeur*, à Paris.

BUREAU D'ADMINISTRATION ET DE LÉGISLATION. -- 1re section ; -- 2e section ; -- Bureau du notariat. -- Bureau des officiers ministériels.

DIVISION DU SCEAU. -- M. Gaulthier de Bianzat, ✲, *chef de division*, à Paris. -- 1re section. Naturalisation, autorisation de servir à l'étranger, dispense d'âge ; 2e section. Changements et additions de noms, titres nobiliaires, etc.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. -- M. Godelle, *directeur*, à Versailles. -- 1er bureau. Affaires criminelles. -- 2e bureau. Grâces. -- 3e bureau. Statistique. -- 4e bureau. Frais de justice.

IMPRIMERIE NATIONALE. -- M. Haureau, ✲, de l'Institut, *directeur.* -- M. Picamilh, ✲, *sous-directeur.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. le duc de Cazes, C. (✲), *ministre.*

CABINET DU MINISTRE ET SECRÉTARIAT.

PROTOCOLE. — M. Fenillet de Conches (C. ✲), *directeur-chef.*

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DU CONTENTIEUX, — M. Desprez (G. O. ✲), *directeur*. — Sous-direction du Nord. — Sous-direction du Midi et dé l'Orient. — Sous-direction de l'Amérique et de l'Indo-Chine. — Sous-direction du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. M. Meurant (C. ✲), *directeur*. — Sous-direction du Nord, — de l'Orient et de l'Indo-Chine, — du Midi et de l'Amérique.

DIRECTION DES ARCHIVES RT DE LA CHANCELLERIE. — M. Faugère (C. ✲), *directeur*. — M. Viennot (O. ✲), *sous-directeur*.— Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ. — M. Billing (C. ✲), *directeur*. — M. Guéroult (O. ✲), *sous-directeur*.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

M. Buffet, *ministre*.

M. C. de Witt, député, *sous-Secrétaire d'État*.

CABINET DU MINISTRE.

Correspondance générale. — Personnel administratif. — Secours généraux. — Presse. — Service de l'imprimerie et de la publicité.

1° DIRECTION DU SECRÉTARIAT ET DE LA COMPTABILITÉ.— M. Normand (O. ✲), *directeur*.— 1er bureau : *secrétariat*.— 2e bureau: *archives départementales, communales et hospitalières*. 3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance*. — 4e bureau: *sociétés de secours mutuels*.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — M. Hébert, ✲, *Chef de division*. — 1er bureau : *opérations et écritures centrales*. — 2e bureau : *ordonnancements*.— 3e bureau : *comptabilité départementale*.

2o DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE. — M. Durangel (O. ✲), *directeur*. — *Administration générale, élections, pensions. — Administration départementale. — Enfants assistés. — Mendicité. — Administration et comptabilité des communes*, M. Wion d'Onzy (O. ✲), *chef de division. — Contentieux des communes. — Voirie urbaine et vicinale. — Construction et comptabilité des chemins vicinaux. — Hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété*.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE. — MM. P. Bucquet (O. ✲), Claveau (O. ✲), Piras. ✲, Le Roux de Bretagne, *inspecteurs généraux*.

3° DIRECTION DES PRISONS ET DES ÉTABLISTEMENTS PÉNITENTIAIRES. — M. Jaillaut (O. ✲), *inspecteur géneral honoraire, directeur.* — 1er bureau : *administration générale des prisons, personnel, etc.* — 2e bureau : *maisons centrales et établissements de jeunes détenus.* — 3e bureau : *maisons d'arrêt, de justice et de correction, statistique, etc.* — 4e bureau : *transfèrements.* — 5e bureau : *contrôle central des dépenses.*

4° DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ GÉNÉRALE. M. Léon Renaut, *préfet de police*, M. Burin-des-Roziers, *sous-directeur de la sûreté générale.* — 1er bureau : *Correspondance politique.* — 2e bureau : *Police spéciale.* — 3e bureau : *Police administrative.*

5° DIRECTION GÉNÉRALE DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.— M. Pierret (O. ✲), *directeur général.*

6° DIRECTION ANNEXE DES AFFAIRES CIVILES DE L'ALGÉRIE. — M. Delabarre, *chef de bureau du service.*

MINISTÈRE DES FINANCES.

M. Léon Say, ✲, député, *ministre.*
M. N,...., *sous-secrétaire d'État.*

CABINET DU MINISTRE.— M. Crozes, *inspecteur des finances, faisant fonction de chef.*

Administration centrale du Ministère.

DIRECTION DU PERSONNEL. — M. Leclercq (O. ✲), directeur. — MM. Lemoine, ✲, Brouta, ✲, *chefs de bureaux.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. Musnier de Pleignes, ✲, *sous-directeur.* — M. Rétif ✲, *sous-directeur.*

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES. — MM. Baudry de Soucy (O. ✲), de Maisonneuve (O. ✲), de Cerval (O. ✲), Coppens d'Hondschoote, ✲, de la Bouillerie, O. ✲ Harmand, O. ✲, de Maintenant, O. ✲, Hulot, O. ✲, Tronson du Coudray, ✲, de Colmont, ✲, Cavailhon, ✲, de Marguerie, ✲.

DIVISION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU CONTRÔLE DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES, etc. — M. Musnier de Pleignes, C. ✲, *sous-directeur.* — M. Renaudin, *sous-directeur adjoint* 1er bureau: *inspection-générale.* — 2e bureau : *enregistrement, domaines, forêts.* 3e bureau : *douanes, contributions indirectes, manufactures de*

l'État. — 4e bureau *postes, contributions directes, monnaies, dépêches et contre-seing.*

DIVISION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — M. Lecler, *chef de division, agent judiciaire du trésor.* — 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — M. Collard-Dutilleul, C. ✲, *directeur,* M. Courcier, ✲, *sous-directeur.* — Bureau central. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. -- M. de Villet, C. ✲, *directeur,* M. Guivynel, ✲, *sous-directeur.* -- Bureau central, 1re section, contentieux et correspondance, 2e section, contrôle administratif et comptabilité centrale, 3e section, double du Grand-Livre. -- Bureau du Grand-Livre. -- Bureau des transferts et mutations. -- Bureau des pensions. -- Bureau des cautionnements.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. -- M. de Roussy C. ✲, *directeur-général.* -- MM. Thiboust, O. ✲, *sous-directeur,* Couder, ✲, *sous-directeur adjoint.* -- Bureau central, journal et grand-livre de la comptabilité générale des finances. -- Budget général de l'État et affaires générales. -- Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs généraux. -- Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. -- Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs de l'Algérie, des colonies et des corps-d'armée. -- Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC. -- MM. Fourtier, O. ✲, *caissier-payeur-central;* de Marcillac, ✲, *sous-caissier-payeur-central.* Bureau central -- Comptabilité. -- Contrôle des dépenses. -- Dépenses en numéraire. -- Recettes en numéraire -- Portefeuille du trésor.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. -- M. Tournus, O. ✲, *contrôleur central du trésor.* — 1er bureau : contrôle des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc,

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

M. le général Courtet de Cissey, G. ✲, député, *ministre.*

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL ET CABINET DU MINISTRE. M. Hartung, C. ✲, général de brigade, *chef d'état-major général et chef du cabinet.*

CABINET DU MINISTRE. — 1er bureau : *correspondance générale, mouvements de troupes, décorations, décrets collectifs.* — 2e bureau : *Dépôt de la guerre.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL. — M. Renson, C. ✲, général de division, *dirccteur-général du personnel.* — 1er bureau : *états-majors, personnels administratifs, écoles militaires, recrutement.* — 2e bureau : *infanterie.* — 3e bureau : *cavalerie.* — 4e bureau : *personnel de l'artillerie et des équipages militaires et remontes.* — 5e bureau : *personnel du génie.* — 6e bureau : *justice militaire, gendarmerie.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ. M. Guillot, C. ✲, intendant-général, inspecteur, *directeur-général.* — 1er bureau : *contrôles des dépenses, contentieux, budgets généraux, etc.* — 2e bureau : *fonds, ordonnances, comptes-matières.* — 3e bureau : *pensions et secours.* — 4e bureau : *service intérieur, archives.* — 5e bureau : *solde, revues de comptabilité.* — 6e bureau : *liquidation des dépenses de l'armée.*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. le contre-amiral de Montaignac de Chauvenci, G. O. ✲, *ministre.*

CABINET DU MINISTRE. — M. N..., chef d'état-major et *chef du cabinet.* — 1er bureau : *cabinet.* -- 2e bureau : *mouvements de la flotte et opérations militaires.*

1re DIRECTION. -- PERSONNEL. — M. Martineau-Deschenets, C. ✲, contre-amiral, *directeur.* — 1er bureau : *état-major de la flotte.* — 2e bureau : *corps entretenus et agents divers.* -- 3e bureau : *équipages de la flotte et justice maritime.* -- 4e bureau : *troupes de la marine.*

2e DIRECTION. -- MATÉRIEL. — M. Sabatier, C. ✲, directeur des constructions navales, *directeur.* 1er bureau : *constructions na-*

vales et travaux hydrauliques. -- 2e bureau : *artillerie.* -- 3e bureau : *approvisionnements généraux.*

3e DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — M. Chabrié, C. ✲, commissaire général de la marine, *directeur.* — 1er bureau : *inscription maritime, pêche et domanialité maritimes.* -- 2e bureau : *solde, habillements et revues.* -- 3e bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

4e DIRECTION. -- COLONIES. -- M. le Bon Benoist d'Azy, *directeur.* -- 1er bureau : *administration générale et municipale.* -- 2e bureau : *législation, colonisation et affaires militaires.* -- 3e bureau : *fonds, hôpitaux, vivres.*

5e DIRECTION. -- COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. -- M. Delarbre, C. ✲, *directeur.* -- 1er bureau : *Fonds et ordonnances.* -- 2e bureau : *Dépenses d'outre-mer.* -- 3e bureau : *comptabilité centrale des fonds.* -- 4e bureau : *comptabilité des matières.* -- 5e bureau : *service intérieur, archives et bibliothèques.* -- 6e bureau : *conservation des archives.*

INVALIDES DE LA MARINE. -- M. Calvé, C. ✲, commissaire-général de la marine, *directeur.* -- Bureau central des invalides et des pensions. -- Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer.*

CONTRÔLE CENTRAL des finances de la marine.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

M. Wallon, député, *ministre.*

M. N....., député, *sous-secrétaire d'État.*

CABINET DU MINISTRE.

Bureau du secrétariat général. -- Bureau des travaux historiques et des sociétés savantes. -- Bureau des bibliothèques et des souscriptions. -- Bureau du dépôt des livres.

1re DIRECTION. -- ADMINISTRATION ACADÉMIQUE ET INSTRUCTION SUPÉRIEURE. -- M. Du Mesnil, O, ✲, *directeur.* -- 1er bureau : *administration académique, facultés et écoles.* -- 2e bureau : *établissements scientifiques et littéraires.* -- 3e bureau : *matériel et comptabilité.*

2e DIRECTION. -- INSTRUCTION SECONDAIRE. -- M. Mourier, O. ✲, *directeur.* -- 1er bureau : *enseignement classique et enseignement*

spécial. -- 2e bureau : *personnel.* -- 3e bureau : *matériel et comptabilité.*

3e DIRECTION. -- INSTRUCTION PRIMAIRE. -- 1er bureau : *personnel de l'enseignement primaire.* -- 2e bureau : *contentieux et discipline de l'enseignement primaire.* -- 3e bureau : *administration et matériel de l'enseignement primaire.* -- 4e bureau : *comptabilité de l'enseignemcnt primaire.*

PERSONNEL. -- *Nomination des membres du Conseil de l'instruction publique et du conseil supérieur de l'enseignement spécial, personnel de l'administration centrale, de l'instruction publique, etc. ; légion-d'honneur ; distinctions honorifiques.*

-- *Administration académique, établissements scientifiques, instruction supérieure ; inspection générale, administration académique, facultés et écoles ; établissements scientifiques et littéraires ; matériel et comptabilité.*

DIVISION DE CONPTABILITÉ. -- M. Bouin, ✲, *chef de division.* -- 1er bureau : *comptabilité générale.* -- 2e bureau : *pensions de retraite.*

Cultes.

1re DIVISION. -- M. Tardif, O. ✲, *chef de division.* -- 1er bureau : *personnel du clergé ; pensions et secours ; organisation et régime des chapitres, séminaires et fabriques ; contentieux.* -- 2e bureau : *biens des fabriques, cures et succursales ; congrégations ; dons et legs ; contentieux administratif.*

2e DIVISION. -- M. De Lamotte, O. ✲, *chef de la division.* -- 1er bureau : *administration temporelle des intérêts diocésains.* -- 2e bureau : *travaux diocésains.*

3e DIVISION. -- M. G. Guizot, *chef de la division.* -- Bureau : *cultes non catholiques.*

Beaux-Arts.

4e DIVISION. -- M. de Boissieu, ✲, *chef de la division.* -- Bureau des beaux-arts. -- Bureau des monuments historiques. -- Bureau des Théâtres. -- Bureau des manufactures nationales. -- Bureau de la comptabilité.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. de Meaux, député, *ministre.*
M. Ozenne, C. ✲, *secrétaire-général.*

CABINET PARTICULIER. — M. Delambre, ✲, *chef.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. -- Bureau du *secrétariat et du personnel général*, -- Bureau de la *statistique générale et de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE. -- M. Deloche, O. ✲, *directeur.* -- Bureau des *ordonnancements, comptes et budgets, et des écritures centrales.*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. -- M. Lefebvre de Ste-Marie, O. ✲, *directeur*, M. Porlier, ✲, *sous-directeur.* -- 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire.* -- 2e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours.* -- 3e bureau : *subsistances.*

COMMERCE INTÉRIEUR. -- M. Dumoutier de Frédilly, O. ✲, *directeur*, M. Girard, *sous-directeur.* 1er bureau : *Commerce.* -- 2e bureau : *industrie.* -- 3e bureau : *police sanitaire et industrielle.*

COMMERCE EXTÉRIEUR. -- M. Marie, ✲, *sous-directeur.* -- 1er bureau : *Législation et tarifs de douanes en France.* -- 2e bureau : *législation commerciale et tarifs des douanes à l'étranger.* -- 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

CONSEIL SUPÉRIEUR DU COMMERCE, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

Parmi les membres de ce conseil sont : MM. Kolb-Bernard et Leurent, députés du Nord.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Caillcaux, ✲, *ministre.*
M. de Boureuille, C. ✲, *secrétaire-général.*

CABINET DU MINISTRE. -- Vécillart, *chef de cabinet.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. -- 1er bureau : *enregistrement et distribution des dépêches à l'arrivée.* -- 2e bureau : *secrétariat général et matériel.* -- 3e bureau : *service central d'expéditions et d'autographies.*

DIVISION DU PERSONNEL. -- M. Porée O, ✲, *chef de division.* -- 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements.* -- 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. -- M. Dillé, O. ✲, *chef de la division.* -- 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements.* -- 2e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.*

PONTS-ET-CHAUSSÉES ET CHEMINS DE FER.

M. de Franqueville, G. O. ✲, *inspecteur général des Ponts-et-chaussées, directeur-général.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. -- M. Challot, O. ✲, *chef de division.* -- 1er bureau : *routes nationales.* -- 2e bureau : *routes départementales et police du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. -- M. Caulet de Longchamps, O. ✲, *chef de division.* -- 1er bureau : *ports maritimes, canaux de navigation.* -- 2e bureau : *rivières navigables et flottables.* -- 3e bureau : *service hydraulique.*

Chemins de fer. -- DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX. -- M. Langlois de Neuville, C. ✲, *chef de division.* -- 1er bureau : *études et concessions.* -- 2e bureau : *travaux.*

DIVISION DE L'EXPLOITATION. -- M. Gilly, ✲, *chef de division.* -- 1er bureau : *exploitation commerciale.* -- 2e bureau : *exploitation technique.* -- Bureau de la *statistique des chemins de fer.*

Mines. -- DIVISION DES MINES ET USINES. -- M. Foubert, ✲. *chef de division.* -- 1er bureau : *mines, appareils à vapeur.* — 2e bureau : *usines métallurgiques, eaux minérales, cartes géologiques et agronomiques.* — Service de la *statistique de l'industrie minérale.*

Administrations et services financiers

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Grimpel O, ✲, *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. — M. Levavasseur, O, ✲, *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES. — M. Amé, O. ✲. *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Audibert, O. ✲, *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT. — M. Rolland, C. ✲, *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES. — M. Le Libon, *directeur général.*

ADMINISTRATION DES FORÊTS. — M. Faré, O. ✲, *directeur général.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
	Bourg	Esterasy	Richard.	Belley.
ne	Laon	Bon de Crisenoy, O. ✲	Dours, O. ✲.	Soissons.
er	Moulins	Baron de Nervo	De Dreux-Brézé.	Moulins.
es (B)	Digne.	Picquet-Damesme	Meirieu, ✲.	Digne.
es (H)	Gap	Vicomte de l'Hermite	Guilbert.	Gap.
es-Marit.	Nice	Decrais	Sola, O. ✲.	Nice.
éche	Privas	Du Chevalard	Delcusy, ✲.	Viviers.
ennes	Mézières	Buchot, ✲	Langénieux.	Reims (Marne).
ge.	Foix	Sauvage	Bélaval, O. ✲.	Pamiers.
e	Troyes	Servois. ✲	Ravinet, O. ✲.	Troyes.
le	Carcassonne	Baile	Leuilleux.	Carcassonne.
yron	Rhodez	De Serres, O. ✲	Rourret.	Rodez.
ches-du-hône	Marseille	J. de Tracy	Chalandon, O. ✲- Place, ✲-	AIX, Arles et Embrun. Marseille.
ados	Caen	Comte de Perthuis	Hugonin, ✲.	Bayeux.
al	Aurillac	De Chazelles	De Pompignac, ✲.	Saint-Flour.
rente	Angoulême	De Vaudichon.	Sebaux.	Angoulême.
enle-Inf.	La Rochelle	De Blignières.	Thomas.	La Rochelle.
	Bourges	Lauras	La Tour-d'Auverg. ✲	BOURGES.
èze	Tulle	Tripier	Berteaud, ✲.	Tulle.
e	Ajaccio	Daunassans, ✲	De Gaffori.	Ajaccio.
-d'Or	Dijon	Souvestre	Rivet, O. ✲.	Dijon.
-du-Nord.	Saint-Brieuc	Baron de Jouvenel	David, O. ✲.	Saint Brieuc.
ze	Guéret	Sebastiani	Duquesnay, ✲.	Limoges (Vienne-Haute.
ogne	Périgueux	Vivaux	Dabert, ✲.	Périgueux.
s	Besançon	A. Gigot	S. E. le Cardinal Mathieu, C. ✲.	BESANÇON et Haute-Saone.
ne	Valence	Amiel-Dabaux	. . . . .	Valence.
	Évreux	Baron Sers	Grotteau.	Évreux.
-et-Loir	Chartres	Letendre de Tourville	Regnault, O. ✲.	Chartres.
tère	Quimper	Pihoret, O. ✲	Nouvel.	Quimper.
l	Nimes	Guigne de Champvans	Plantier.	Nimes.
nne (H)	Toulouse	Comte de Rambuteau O.✲	Desprez, O. ✲.	TOULOUSE et Narbonne.
	Auch	Sanial du Puy	Gérault de Langalerie	Auch.
nde	Bordeaux	Pascal	S. E. le Cardinal Donnet, G. O. ✲	BORDEAUX.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSE
		MM.	NN. SS.	
Hérault	Montpellier	De Vallavielle	De Cabrières	Montpellier.
Ile-et-Vilaine	Rennes	Delpon de Vissec	Brossays O. ✲	RENNES.
Indre	Châteauroux	De Cazes, ✲	De la Tour d'Auv. ✲	Bourges (Che
Indre-et-Loir	Tours	Ferrand, O. ✲	Collet	TOURS.
Isère	Grenoble	André	Paulinier	Grenoble.
Jura	Lons-le-Saul.	De Reinach-Werth	Nogret O. ✲	Saint-Claude
Landes	Mont-de-Mar	Vicomte d'Etchegoyen	Epivent, ✲	Aire.
Loir-et-Cher	Blois	Fournier-Sarlovèze	Pallu du Parc, ✲	Blois.
Loire	St.-Étienne	Bon Cardon de Sandrans, ✲	. . . . .	Lyon (Rhône)
Loire (H)	Le Puy	Comte Revel du Perron, ✲	Lebreton, ✲	Le Puy.
Loire-Inf.	Nantes	Welche, O. ✲	Fournier, ✲	Nantes.
Loiret	Orléans	Baron de Behr, O. ✲	Dupanloup, O. ✲	Orléans.
Lot	Cahors	Beynat, ✲	Grimardias, ✲	Cahors.
Lot-et-Garon.	Agen	L. Mahou	Fonteneau	Agen.
Lozère	Mende	Lorois	Sevet	Mende.
Maine-et-Loir	Angers	Merlet	Freppel	Angers.
Manche	Saint-Lô	Pétiniaux de Champagnas	Bravard, ✲	Coutances.
Marne	Châlons	Baron de Vaufrelans, ✲	Langenieux	REIMS (Arr. Reims et Arc
			Meignan, ✲	Châlons.
Marne (H)	Chaumont	Comte de Masin, ✲	Guerrin	Langres.
Mayenne	Laval	De Bassoncourt- ✲	Wicart, O. ✲	Laval.
Meurthe-et-Mosel	Nancy	Marquis de Chambon, ✲	Foulon, ✲	Nancy.
Meuse	Bar-le-Duc	Mis d'Auray de St-Pois, ✲	Hacquart, ✲	Verdun.
Morbihan	Vannes	Vicomte de Rorthays	Becel, ✲	Vannes.
Nièvre	Nevers	Sazerac de Forge	De Ladoue	Nevers.
Nord	Lille	Baron Le Guay, O. ✲, (Conseiller d'État)	S. E. le cardinal Régnier, O. ✲	CAMBRAI.
Oise	Beauvais	Choppin	Gignoux, O. ✲	Beauvais.
Orne	Alençon	Larnac	Rousselet, O. ✲	Séez.
Pas-de-Calais	Arras	Darcy, ✲	Lequette, ✲	Arras.
Puy-de-Dôme	Clermont-F.	Michon	Feron, O. ✲	Clermont.
Pyrénées (B)	Pau	Marquis de Nadaillac	Lacroix, O. ✲	Bayonne.
Pyrénées (H)	Tarbes	Feraud, (Th)	. . . . .	Tarbes.
Pyrénées-Or.	Perpignan	Gisolme	Ramadié. ✲	Perpignan.
Rhin (Haut)	Belfort	Lebleu, administrateur, faisant fonctions de préfet	. . . . .	Nancy.
Rhône	Lyon	Ducros, C. ✲	De Ginoulac, O. ✲	LYON et Vien
Saône (H)	Vesoul	Burin du Buisson, ✲	. . . . .	Besançon(Dou

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
ône-et-Loire	Mâcon	Vicomte Malher, ✲	Perraud	Autun.
Sarthe	Le Mans	Ch. de Tassin, ✲	D'Outremont	Le Mans.
Savoie	Chambéry	Marquis de Fournès	Pichenot	CHAMBÉRY.
			Vibert, O. ✲	Maurienne.
			Turinaz	Moussier
Savoie (H)	Annecy	Peloux	Magnin, O. ✲	Annecy
Seine	PARIS	Ferd. Duval, O. ✲	S. E. le cardinal	
		Renault, préfet de police	Guibert, O. ✲	PARIS.
Seine-Inférieure	Rouen	Lizot, O. ✲	De Bonnechose, O. ✲	ROUEN.
Seine-et-Marne	Melun	Guyot de Villeneuve	Allou, O. ✲	Meaux.
Seine-et-Oise.	Versailles	Limbourg, ✲	Mabile, O. ✲	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort	Baron de Ravinel	Pie	Poitiers (Vienne et Deux-Sèv.)
Somme	Amiens	E. Pougny, ✲	Bataille	Amiens.
Tarn	Alby	Degrond	yonnet, O. ✲	ALBY.
Tarn-et-Gar.	Montauban	Desprès	Legain	Montauban.
	Draguignan.	Raffier-Dufour	Jordany, ✲	Fréjus et Toulon
Vaucluse	Avignon	Doncieux, ✲	Dubreuil, O. ✲	AVIGNON.
Vendée	La Roche-s-Yon	Duphémieux	Lecocq	Luçon.
Vienne	Poitiers	Delmas	Pie	Poitiers (Vienne et Deux-Sèv.)
Vienne (H)	Limoges	Le Mire de Villers, O. ✲	Duquesnay	Limoges.
Vosges	Épinal	Baron de Foucault	Caverot, O. ✲	Saint-Dié.
Yonne	Auxerre	Ducrest de Villeneuve	Bernadou, O. ✲	SENS et Auxer.

Administration départementale de l'Algérie.

Province d'Alger, M. Brunel, préfet ; --- Province d'Oran, M. de Nouvion, préfet ; --- Province de Constantine, M. Desclezeaux, préfet.

Évêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis. Ile de la Réunion Afrique.	Mgr. Delannoy.	Basse-Terre. (Guadeloupe. Antilles).	N...
		St-Pierre et Port de France. (Martinique, Antilles).	J. Mounicq.

Évêchés d'Algérie, suffragants de l'archevêché d'Alger.

Archevêque d'Alger, Mgr. LAVIGERIE, O. ✲.

Évêque d'Oran, Mgr. Callot, ✲. | Évêque de Constantine, Mgr. de La Cazes.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets:

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Inde-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, Conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1805, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. DUPONT-DELEPORTE, maitre des requêtes au Conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'État, directeur général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'État, commandeur de Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis, député du Nord.

M. le vicomte de Villers du Terrage, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830; depuis, pair de France.

M. le baron Méchin, conseiller d'État; membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte de Saint-Aignan, conseiller-d'État, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839; depuis, conseiller d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice Duval, pair de France, conseiller-d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. Desmousseaux de Givré, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. Enthony-Thouret, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. Delescluse et D. Pillette ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. Durant-St-Amand, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

M. David, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. Vaïsse, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; ensuite, ministre de l'Intérieur, conseiller-d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. Besson, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute-Garonne; depuis, préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller d'État.

M. Collet-Meygret, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857; auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

M. Vallon (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonard), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique; auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857; décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. Piétri, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865; auparavant préfet de l'Hérault; depuis, préfet de police.

M. L. Sencier, grand officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866; auparavant préfet de la Loire, depuis conseiller d'État, directeur général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur, puis conseiller d'État chargé de l'administration du département du Rhône.

M. de Saint-Paul, grand officier de la Légion d'Honneur, officier de l'Instruction publique, grand'croix de divers ordres, etc., nommé le 23 décembre 1868, Sénateur, chargé de l'Administration du département du Nord, auparavant Directeur général du personnel et du cabinet, au Ministère de l'Intérieur.

M. Léon Masson chevalier de la Légion-d'Honneur, nommé le 30 janvier 1870.

M. A. Testelin, membre du Conseil général, nommé le 6 septembre 1870; depuis, Commissaire de la Défense des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

M. Pierre Legrand, avocat, nommé le 19 septembre 1870.

M. Paul Bert, nommé le 22 janvier 1871.

M. Ernest Hendlé, nomme le 7 février 1871.

M. Baron, avocat, *Préfet par intérim*, nommé le 7 février 1871.

M. le baron Séguier, officier de la Légion d'Honneur, nommé le 20 mars 1871.

M. Limbourg, nommé le 19 décembre 1873. N'a pas été installé.

PRÉFECTURE.

M. le baron Léon Le Guay, (O. ✲), Conseillér d'État, *Préfet*, nommé le 21 décembre 1873.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

Il donne ses audiences tous les jours, de une heure a trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. de Riencourt, *secrétaire général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président*; Cleenewerck de Crayencourt (✲ O. ✠ ✪), *vice-président*; Derbigny; Forestier (✲ ✠); De Beffroy de la Grève,

Ministère public : M. le Secrétaire-général de la Préfecture, commissaire du Gouvernement.

GREFFE. M. Lacoste, *secrétaire greffier du conseil de Prefecture;* M. Romon, *surnuméraire.*

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison de terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être sur papier timbré et adressées ou déposées au Greffe du Conseil.

Un décret du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

Circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 21 *juillet* 1865.

EXTRAIT.

C'est le caractère essentiel de la procédure contentieuse que

l'instruction y soit écrite ; les observations orales n'y tiennent qu'une place accessoire et doivent toujours se restreindre aux points qui ont eté développés dans les memoires.

Du moment, en effet, où les parties ne sont pas astreintes à se présenter à la barre et que souvent l'une des deux y vient seule, il n'est pas bon qu'il s'y produise des moyens nonveaux qui ne pourraient pas être contredits par l'adversaire.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* a, chaque année, deux sessions ordinaires qui s'ouvrent, l'une le premier lundi qui suit le 15 août, l'autre au jour fixé par le Conseil dans sa session d'août. La première ne peut durer plus d'un mois; la seconde plus de quinze jours.

Le Conseil général nomme, parmi ses membres, le président, les vice-présidents et les secrétaires.

Il exerce les attributions qui lui sont déférées par la loi du 10 août 1871.

Le nombre des membres du Conseil général est de 61, un par canton, et répartis comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 17; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Conformément à la loi du 10 août 1871, il a été procédé, le 16 septembre suivant, et le 8 novembre 1874, à l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Le Conseil général est composé comme suit :

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes-Nord,	Guillemin, avocat à Avesnes.
Avesnes-Sud,	Mailliet, O. ✲, banquier, président de la Société d'Agriculture d'Avesnes.
Bavai,	Levent, maître de forges et maire à Bavai.
Berlaimont,	Emond, notaire et maire à Berlaimont.
Landrecies,	Marie-Soufflet, propriét. et maire à Landrecies.
Le Quesnoy-Est,	Boulangé, cultivateur et maire à Salesches.
Le Quesnoy-O.,	Baron De l'Epine, propr. à Wargnies-le-Petit.
Maubeuge,	De Carnières, C. ✲, conseiller à la Cour de Cassation.
Solre-le-Château,	Rouez, ✲, fabricant de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Berteaux.

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai-Est,	Stiévenart-Béthune. ✲, propr. et maire à Etrun
Cambrai-Ouest,	Leleu, ✲, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez, ✲, propriétaire à Carnières.
Clary,	Dutemple, notaire à Walincourt.
Le Câteau,	Charles Seydoux, ✲, manufacturier au Câteau.
Marcoing,	Crépin, ✲, propr., cultivat. et maire à Noyelles.
Solesmes,	Macarez, négociant à Saint-Python.

Arrondissement de Douai.

Arleux,	Billet, fabricant de sucre à Cantin.
Douai-Nord,	Merlin, à Douai.
Douai-Ouest,	Giroud, industriel, à Douai.
Douai-Sud,	Fiévet, O. ✲, fabric. de sucre et maire à Masny.
Marchiennes,	Baron de Bouteville, ancien conseiller général à Hornaing.
Orchies,	Des Rotours, propriétaire, maire et député à l'Assemblée nationale, à Avelin.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues,	Joos, ✲, propriétaire à Bergues.
Bourbourg,	de Coussemaker, ✲, juge au Tribunal civil de Lille.
Dunkerque-Est,	Gustave Lemaire, propr. et adjoint à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Trystram, négociant et membre de la Chambre de Commerce à Dunkerque.
Gravelines,	Goussard, O. ✲, conseiller d'État, à Watten.
Hondschoote,	Goudaert, ancien notaire, maire à Hondschoote.
Wormhoudt,	Bergerot, propriétaire et maire à Esquelbecq.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul-N.-E.,	Lotthé, notaire et maire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, O. ✲, avocat et député à l'Assemblée nationale, à Bailleul.
Cassel,	Desmyttère, ✲, propriétaire et maire à Cassel
Hazebrouck-N.,	Joets de Metershof, propriétaire à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Massiet du Biest, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	Duquenne, négociant à La Gorgue.
Steenvoorde.	Beck, propriétaire à Steenvoorde.

Arrondissement de Lille.

Armentières,	Pouchain, propriétaire et maire à Armentières.

Cysoing,	Jules Brame, propriétaire et député à l'Assemblée nationale, à Hem.
Haubourdin,	Comte d'Hespel, propriétaire, maire et député à l'Assemblée nationale, à Wavrin.
La Bassée,	Édouard Chombart, maire à Herlies.
Lannoy,	C. Descat, ✲, apprêteur de tissus, député à l'Assemblée nationale, à Roubaix.
Lille-Centre,	P. Legrand, avocat à Lille.
Lille-Nord-Est,	Jules Dutilleul, brasseur à Lille.
Lille-Ouest,	Soins, industriel à Lille.
Lille-Sud-Est,	Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Testelin, docteur en médecine, député à l'Assemblée nationale, à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmoutier, ✲, cult. et propr. à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Louis Desrousseaux, ✲, propriétaire à Lille.
Roubaix-Est,	Deregnaucourt, constr. de machines, maire et député à l'Assemblée nationale, à Roubaix.
Roubaix-Ouest,	Deleporte-Bayart, propr. et adjoint à Roubaix.
Seclin,	Van der Straeten, propr. et maire à Vendeville.
Tourcoing-Nord,	Roussel-Defontaine, ✲, négociant et maire à Tourcoing.
Tourcoing-Sud,	J. Leurent, ✲, fabricant et député à l'Assemblée nationale, à Tourcoing.

Arrondissement de Valenciennes.

Bouchain.	Caullet, propriétaires à Haspres.
Condé.	Renard, ✲, maître de verreries et maire de Fresn.
St.-Amand, r.d.,	Émile Delerue, propriétaire et maire à Raismes.
St.-Amand, r.gr,	L. Legrand, avocat à Douai.
Valenciennes-E.,	Bultot, maire de Valenciennes.
Valenciennes-N.,	de Marsilly, ✲, directeur général de la Compagnie des mines d'Anzin.
Valenciennes-S,	Louis Legrand, avocat, docteur en droit, docteur ès-lettres, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Instituée par la loi du 10 *août* 1871.

La Commission départementale exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par le titre VI de la loi du 10 août 1871. Les membres qui la composent, élus dans le sein du Conseil, sont au nombre de sept, savoir :

MM. le baron de l'Épine, Telliez, Desmyttère, Roussel-Defon-

taine, ✲, Joos, ✲, L. Legrand, de Lecelles. — *Président* M. Joos; *Secrétaire*, M. Roussel-Defontaine, ✲.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Aux termes de l'article 21 de la loi du 10 août 1871, les Conseils généraux doivent être renouvelés par moitié tous les trois ans.

Par délibération du 6 novembre 1871, le Conseil général a divisé les cantons du département représentés par ses membres, en deux séries, ainsi composées :

1re Série, 30 cantons.—Avesnes-Sud, Berlaimont, Maubeuge. Le Quesnoy-Ouest, Trélon, Cambrai-Ouest, Clary, Marcoing, Douai-Nord, Marchiennes, Orchies, Bourbourg, Dunkerque-Ouest, Hondschoote, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Merville, Steenvoorde, La Bassée, Haubourdin, Lille-Centre, Lille-Ouest, Lille-Sud-Ouest, Qeesnoy-sur-Deûle, Roubaix-Ouest, Tourcoing-Nord, Saint-Amand, rive gauche, Condé, Valenciennes-Nord, Valenciennes-Sud.

2e Série, 31 cantons. — Avesnes-Nord, Bavai, Landrecies, Le Quesnoy-Est, Solre-le-Château, Cambrai-Est, Carnières, Le Cateau, Solesmes, Arleux, Douai-Ouest, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Est, Gravelines, Wormhoudt, Bailleul-Nord-Est, Cassel, Hazebrouck-Nord, Armentières, Cysoing, Lanuoy, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Est, Pont-à-Marcq, Roubaix-Est, Seclin, Tourcoing-Sud, St-Amand, rive droite, Bouchain, Valenciennes-Est.

Par suite d'un tirage au sort auquel il a été procédé dans la même séance du 6 novembre 1871, la 1re série a été désignée pour être renouvelée la première. -- Cette opération a eu lieu le 8 novembre 1874 conformément au décret du 11 septembre précédent.

Les pouvoirs des membres du Conseil appartenant aux cantons de la seconde série, expireront en 1877.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de neuf heures à onze heures et demie du matin, et de une heure à cinq heures de l'après-midi.

Toutes les lettres ou pièces doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET. M. Ernest du Moulin, *chef du cabinet* ; M. le Vicomte de Kergariou, *secrétaire particulier du Préfet* ; MM. Guinois, Revet, *employés*.

ATTRIBUTIONS. -- Ouverture et classement de la correspondance. -- Audiences du Préfet. -- Correspondances confidentielle et réservée. -- Service télégraphique. -- Personnel administratif, personnel des commissaires de police. -- Surveillance de la frontière. -- Rapports avec l'autorité militaire et ecclésiastique. -- Légion-d'honneur. -- Belles actions. -- Distinctions honorifiques -- Secours individuels. -- Bureaux de tabac. -- Cérémonies publiques.

Organisation des bureaux.

Chefs de division honoraires : MM. A. Deblock ✱ et A. Druez ✱.

Première division. -- M. Ch. Vincent, O. ✱., *chef de division.*

1er BUREAU. SECRÉTATIAT GÉNÉRAL. -- MM. Charrier, *chef de bureau ;* Plumecoeq, *sous-chef ;* Plouvier, *idem ;* Forret, *commis de 3e classe ;* Colas, *idem ;* Lemal, *idem ;* Bury, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. -- Enregistrement et distribution des bulletins des lois et des Actes administratifs de la Préfecture. -- Visas et légalisations. -- Organisation administrative. -- Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies, journaux et écrits périodiques. -- Bibliothèques publiques. -- Théâtres. -- Brevets d'invention. — Mouvement de la population. — Naturalisation et autorisation du domicile en France. — Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; convocation des jurés. — Mercuriales, subsistances, police de la boulangerie. — Agriculture. Amélioration des chevaux. — Foires, marchés. — Sociétés savantes. — Beaux-arts. — Monuments historiques. — Archives. — Commerce, industrie. — Travail des enfants dans les manufactures. — École des arts et métiers. — Écoles polytechnique et militaire. — École navale. — École des mineurs. — Tribunaux de commerce. — Chambres de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Conseil de Prud'hommes. — Instruction publique. — Lycées et colléges communaux ; collation de bourses. — Écoles normales. — Écoles primaires. -- Salles d'asile. -- Institutions des sourds-muets et des aveugles. -- Cultes, congrégations religieuses. -- Art de guérir. -- Écoles de médecine. -- Réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes. -- Vaccine. -- Épidémies. -- Eaux thermales. -- Médecine vétérinaire. -- École vétérinaire d'Alfort. -- Recrutement de l'armée. -- Affaires militaires. -- Inscription maritime. --

Garde nationale. -- Pompiers. -- Rapports avec la Commission permanente du Conseil général.

2e Bureau. -- Police. MM. Breton, père, *chef de bureau ;* Breton, Émile, *sous-chef ;* Torck, *commis de 3e classe ;* Corman, *commis de 3e classe,* Bourgogne, *auxiliaire.*

Attributions. -- Police générale, municipale et rurale. -- Gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. -- Prisons, -- Maison centrale de force et de correction. -- Maisons de justice, d'arrêt et de correction. -- Dépôts de sûreté. -- Colonies agricoles et pénitentiaires. -- Réglements de police. -- Crimes, délits, événements, incendies. -- Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. -- Asiles d'aliénés.— Commissions sanitaires des ports de Gravelines et de Dunkerque. — Débits de boissons. — Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passe-ports à l'étranger. — Passe-ports gratuits. — Passeports avec secours de route. -- Permis de chasse. -- Louveterie. -- Échenillage. -- Départs d'ouvriers pour l'Afrique. -- Transports d'armes et de poudre.

Deuxième division. — M. Devaux, ✻, *chef de division.*

1er Bureau. -- Finances de l'État et du département. MM. Laurent, *chef de bureau ;* Breton, Hippolyte, *sous-chef ;* Defrenne, *commis de 1re classe;* Ducro, *commis de 2e classe;* Lesaffre, Lefebvre, *surnuméraires.*

Attributions. — Administration du domaine public et du domaine de l'État. — Service du Trésor public, délivrance des mandats pour le paiement des fonctionnaires rétribués par l'État. — Frais de justice ; comptes annuels afférents à l'État. — Contributions directes et indirectes. — Douanes. -- Enregistrement. -- Contentieux. -- Personnel. -- Confection du budget départemental ; mandatement des dépenses imputées sur le budget.

2e Bureau -- Travaux publics. -- MM. H. Lecocq, *chef de bureau ;* Mallebrancq, *sous-chef ;* Pruvost, *commis de 2e classe ;* Bourelle, *commis de 3e classe ;* Barbotin, *idem.*

Attributions. Routes nationales et départementales. -- Chemins de fer. -- Chemins de grande communication. -- Navigation. -- Ports maritimes. -- Marais. -- Usines. -- Police de la grande voirie. — Établissements insalubres. -- Mines et minerais. -- Servitudes militaires. -- Voitures publiques. -- Construction et entretien des édifices départementaux.

Troisième division. -- M. Baillœul, *chef de division.*

1er Bureau. -- Finances des communes. MM. Vincent, *chef de bureau ;* Coupey, *sous-chef* ; Crépin, *commis de* 3e *classe ;* Broutin, *idem ;* Demade, *surnuméraire.*

Attributions. -- Finances des communes. -- Administration et comptabilite communale. -- Octrois. -- Règlement des budgets communaux. -- Administration et comptabilité des hospices, bureaux de bienfaisance, fabriques et consistoires. -- Monts-de-piété. -- Caisses d'épargne. -- Service des enfants assistés.

2e Bureau. Travaux communaux.--MM. Heydet, *chef de bureau* ; Cocquillier, *sous-chef ;* Petit, Eugène, *commis de* 3e *classe*, *chargé du service vicinal ;* Tible, *surnuméraire.*

Attributions. -- Travaux communaux. -- Examen des projets de travaux des communes et des établissements hospitaliers ; surveillance, règlement et contentieux de ces travaux. -- Voirie urbaine. -- Chemins non classés.

Division de l'instruction primaire.--MM. Prestat, O. I., commis de l'inspection académique, *chef de la division* ; Bouchez, *chef de bureau ;* Hermant, *commis ;* Branbille, *idem.*

Attributions. -- Instruction primaire. -- Administration et comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. l'abbé Dehaisne, O. ✪, *archiviste* ; Masurel, *chef de bureau ;* Losfeld, Decleene, *employés ;* M. Fournet, *dessinateur.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le secrétaire-général, *président* ; de Coussemaker, ✲, membre du conseil général, ancien juge du tribunal civil de Lille ; Houdoy, propriétaire à Lille ; Casati ; l'abbé Dehaisne, archiviste, *secrétaire.*

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel, ✲, à Lille, rue Nationale.

Conservateur régisseur, M. Hinet, ✲.

Huissier du cabinet du Préfet, M. Delesalle. — *Huissier du*

cabinet du secrétaire-général; M. Benazet. — *Huissier du Conseil de Préfecture*, M. Delannoy. — *Concierge de l'hôtel,* place de la République, M. Godard. — *Concierges des bureaux*, rue Beauharnais, MM. Delesalle et Garin.

Garçons de bureau, MM. Delannoy, *brigadier*; Delattre, Georges, Garin, Barbet.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Ils nomment chaque année leurs présidents et secrétaires; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

Les Conseils d'arrondissement ont été renouvelés par moitié le 8 novembre 1874, en vertu du décret du 11 septembre précédent.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. Périn.
Secrétaire, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

Bergues,	MM. Hilst, médecin et maire à Armbouts-Cappel.
Bourbourg,	Vercoustre, conducteur des Waeteringues, à Bourbourg.
Dunkerqne-Est,	Beck, propriétaire à Dunkerque.
—	D'Arras, maire à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Mahieu, maire à Capelle.
Gravelines,	Thouvenin, maire à Gravelines.
Hondschoote,	Boudeweel, à Hondschoote.
Wormhoudt,	Dehaene, maire à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. de Chemillier.
Secrétaire, M. Verheylewegen.

Conseil d'arrondissement.

Bailleul-N.-E.	MM. H. Bieswal, propriétaire à Bailleul.
—	Plouvier notaire à Steenwerck.

Bailleul Sud-O.,	H. de Coussemaker, propriétaire à Baileul.
Cassel,	Bosquillon de Jenlis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.	Lespagnol, président du tribunal civil.
Hazebrouck-S.	Claudorez, cultivateur à Morbecque.
Merville,	Verhaeghe, ✱, propriétaire à Merville.
—	Hennion, notaire à Estaires.
Steenvoorde,	Heem, O, ✪, maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

Armentières,	MM. Lescornez.
Cysoing,	Dubreucq, Victor.
Haubourdin,	Billon, ✱, docteur en médecine à Loos.
La Bassée,	Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
Lannoy,	Le Hardy du Marais, propriétaire à Chéreng.
Lille-Centre,	Schneider-Bouchez, négociant à Lille.
Lille-Nord-Est,	Géry Legrand, homme de lettres à Lille.
Lille-Ouest,	Lemaitre, industriel à Lille.
Lille-Sud-Est,	Beny-Delcourt, marchand à Lille.
Lille-Sud-O,	Perrot, banquier à Lille.
Pont-à-Marcq,	Et. Vallois, maire à Wahagnies.
Quesnoy-sur-D.	Lambin, notaire et maire à Comines.
Roubaix-Est,	P. Flipo, à Roubaix.
Roubaix-Ouest,	Dupont, Em., homme de lettres à Roubaix.
Seclin,	Desmazières, Louis, négociant à Seclin.
Tourcoing-N.,	Dhalluin, notaire et maire à Linselles.
Tourcoing-S.,	Ducrocq, not. et maire à Marcq-en-Barœul.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Monestier.
Secrétaire, M. Jacquemart.

Conseil d'arrondissement.

Cambrai-Est,	MM. Fiévet, à Iwuy.
Cambrai-Ouest,	Ledoux, id.
Carnières,	Bricourt-Ledieu à Carnières.
Clary,	Ch. Sauvez, à Clary.
—	Fontaine-Ducornet, à Caudvy.
Le Câteau,	Hallette, Jules, au Câteau.
—	Mairesse-Niay, à Basuel.
Marcoing,	Millet-Bricout, cultivateur à Bantouzelle.
Solesmes,	Vallez, à Biastre.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Vayssié.
Secrétaire, Postiaux.

Conseil d'arrondissement.

Avesnes-N.,	MM. Herbecq, à Avesnes ;
Avesnes-Sud,	Contesse, à Larouillies.
Bavai,	Ern. Gravis, à Bavai.
Berlaimont,	Eliez, ancien notaire à Berlaimont.
Landrecies,	Gille, à Fontaine-au-Bois.
Le Quesnoy-Est,	Lenglez-Nestor, à Englefontaine.
Le Quesnoy-O.,	Manesse, cultivateur à Frasnoy.
Maubeuge,	Ouverlaux, notaire à Maubeuge.
Solre-le-Château,	Lhomme, Charles, à Liessies.
Trélon,	Réal, à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. de Waru.
Secrétaire, Thieffry.

Conseil d'arrondissement.

Arleux,	MM. Trannin, à Lambres.
Douai-Nord,	Desmarets, à Douai.
—	Coulmont, à Flines.
Douai-Ouest,	Bernard,
--	de Boisset, Ingénieur des mines de l'Escapelle.
Douai-Sud,	Ducret, Charles, à Aniche.
Marchiennes,	Couplez, à Marchiennes.
--	Mottez, à Wandignies.
Orchies,	Josson-Delange, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Assénat.
Secrétaire, M. Ségard.

Conseil d'arrondissement.

Bouchain,	MM. Scribe, tanneur à Abscon.
--	Ladrière, brasseur à Escaudain.
Condé,	Renard, à Fresnes.
St-Amand r. d.,	Sirot, Jules, à Saint-Amand.
-- rive g.,	Barbieux, Notaire à Saint-Amand.
Valenciennes-E.,	Dècle, Julien, à Marly.
Valenciennes-N..	Ch. Courtin, à Valenciennes.
--	Taza, industriel, à Anziu.
Valenciennes-S.,	Theillier, à Hérin.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 16 arrondissements d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de l'Aisne et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne et du chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. Duverger, O. ✲.

SERVICES ORDINAIRE ET HYDRAULIQUE DU DÉPARTEMENT.

Routes Nationales et départementales, irrigations, desséchements, usines et curages sur les cours d'eau non navigables ni flottables.

M. Raillard, ✲ , *ingénieur en chef du départemeut*, à Lille.

Ingénieurs ordinaires. — MM. Mallez, ✲, à Lille ; Carlier, ✲, à Dunkerque ; Piéron, ✲, à Cambrai ; Gruson, à Douai ; Drouets, ✲ , à Avesnes ; Berthet, à Valenciennes.

Conducteurs principaux. -- MM. Bonneau, à Avesnes, Flament, à Lille.

Conducteurs embrigadés.--Conducteurs de 1re classe, MM. Herment, ✲, à Lille ; Daigremont, à Dunkerque ; Pingel, à Valenciennes ; Chantraine, à Orchies ; Mary à Avesnes.

Conducteurs de 2e classe. -- MM. Hacard, à Valenciennes ; Legendre, à Lille ; Delhaye, à Cambrai ; Annoot, à Cassel ; Petit, à Bourbourg ; Passage, à Avesnes ; Foucart, à Douai ; Heughebart, à Lille.

Conducteurs de 3e classe. — MM. Drouets, Prosper, à Avesnes ; Caroulle, à Dunkerque ; Weber, à Bailleul ; Coupey, à Lille ; Macaigne, J , à Cambrai ; Falecker, à Avesnes ; Vallez, à Douai.

Conducteurs de 4e classe. -- MM. Heunet, à Douai ; Tortrad, à Avesnes ; Groniez, à Dunkerque ; Féver, à Lille ; Mallet, au Câteau ; Roussel, à Valenciennes ; Godin, à Lille ; Plichard, à Maubeuge ; Annibert, à Dunkerque ; Brassart, à Cambrai.

Conducteurs auxiliaires. -MM. Robin, à Lille ; Belin, Dagalier, à Valenciennes ; Vandevelde, à Dunkerque ; Dargent, à Valenciennes ; Haeuw, à Douai ; Ostrowski, à Douai ; Bot, à Hazebrouck.

Employés secondaires : 1re classe. -- MM. Robin, J.-B., Lecat, fils, Delsaux, à Lille ; Decisy, Bouvelle, à Cambrai ; Denis, Dayez, à Valenciennes ; Caullery, Martinès, à Avesnes.

Employés secondaires : 2e classe. -- Ingelrans, Victor ; Lecocq, Prosper, Caquant, Degouge, Piat, Thoury, Legroux, à Lille ; Ingelrans, Aimable, agent temporaire, à Lille.

NOTA — Ce personnel est attaché, en outre, sous la direction du même Ingénieur en Chef, au service des chemins vicinaux de grande communication et à celui du contrôle des chemins de fer d'intérêt local.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

M. Plocq, ✻, ✠, *ingénieur en chef*, à Dunkerque.

Ingénieurs ordinaires : MM. Guillain, à Dunkerque ; Crépin, à Gravelines.

Conducteurs embrigadés de 2e classe : MM. Haeuw, Gauthier, Leduc, Em. Debacker, à Dunkerque.

Conducteurs embrigadés de 4e classe : MM. Ed. Debacker, Dieuset, Liebaert, E. Haeuw et Vitrant, à Dunkerque.

Conducteurs auxiliaires : MM. Verlinde, à Dunkerque ; Verva, Decreus, Darnet, Desroche et Delbouve, à Gravelines.

Employés secondaires de 1re classe : MM. Breynaert, Balsen et Leclère, à Dunkerque.

Employés secondaires de 2e classe : MM. Codron, Winnaert, Meurs, Magné, Denquin, Verlande, Bourdon et N..., à Dunkerque ; Michelin, à Gravelines.

Employé secondaire de 3e classe : M. Chauvin, à Gravelines.

Officiers de port : MM. Guilleman, *capitaine de port de 2e classe, chef de service ;* Christiaens et Devriès, *lieutenants de 2e classe ;* Tresca et Decreus, *maîtres de 1re classe ;* Cantyn, Damman, Claeyssen et Lathouwer, *maîtres de 3e classe*, à Dunkerque. — M. Jonneskin, *maître de 4e classe*, à Gravelines.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque : MM. Morice, *capitaine d'armements ;* Damman et Desgardins, *capitaines en premier ;* Guillesser, Fay, Bruegghe et Nissen, *capitaines en second ;* Lathouwer, Dhondt, Doncker et Carru, *maîtres d'équipages ;* plus 34 hommes d'équipage, dont un mécanicien et un chauffeur, 13 matelots de 1re classe et 19 de 2e classe.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur les fleuves et rivières et sur mer, établie à Dunkerque, conformément aux ordonnances royales des 23 mai 1843 et 17 janvier 1846, est composée comme suit :

MM. Plocq, ✲, ✠, ingénieur en chef des ports de Dunkerque et de Gravelines, *président;* Guillain, ingénieur du port de Dunkerque, *secrétaire;* Carlier, ✲, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque; Berleloot, ✲, lieutenant de vaisseau, chef des mouvements de la marine; Matrot, ✲, ingénieur des mines; Honoré, ✲, commissaire de l'inscription maritime; Terquem, ✲, professeur d'hydrographie; Guilleman, capitaine de port; Rouillé, chef à terre des pilotes.

SERVICE SPÉCIAL DES VOIES NAVIGABLES DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

M. Bertin, ✲. *ingénieur en chef,* à Douai.

Ingénieurs ordinaires : MM. Flamant, ✲, à Lille; Carlier, ✲, à Dunkerque; Gruson, à Douai.

Conducteur embrigadé de 1re classe : M. Macaigne, à Armentières.

Conducteurs embrigadés de 2e classe : MM. Cuvelier, à Dunkerque; Pons, Arduin et Bauthereau, à Douai. — *De 3e classe :* Vanriscotte et Coyaux, à Lille; Duhayon, à Douai. — *De 4e classe :* M. Truck, à Douai.

Conducteurs auxiliaires : MM. Secq, à Dunkerque; Warkernie, à Lille.

Employés secondaires : MM. Devrez, Pingel et Roussel, à Douai; Lejonne, Spilliaert et Bataille, à Dunkerque.

CONSTRUCTION DU CANAL DE ROUBAIX.

MM. Bertin, ✲, *ingénieur en chef,* à Douai; Flamant, ✲, *ingénieur ordinaire,* à Lille.

Conducteur embrigadé de 3e classe : M. Diruit, à Lille.

Conducteurs auxiliaires : MM. Mallet et Leroy, à Lille.

Employés secondaires : MM. Pezard et Leferre, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Holleaux, ✲, *ingénieur en chef,* à Compiègne; MM. Lardé, *conducteur principal;* Boutigny, *conduc-*

teur embrigadé de 1re *classe ;* Cocu, *employé secondaire de* 1re *classe ;* George, *idem de* 1re *classe.*

Première section du canal de St-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Con é : 1re partie, canal de Mons à Condé et Escaut, M. Berthet, *ingénieur ordinaire,* à Valenciennes; 2e partie, Escaut et canal de St-Quentin, M. Piéron, ✲, *ingénieur ordinaire,* à Cambrai; MM. Hérouard, *conducteur embrigadé de* 1re *classe,* à Cambrai; Huriez, *idem de* 1re *classe* à Valenciennes; Cavel. *conducteur auxiliaire,* à Condé; Bastien, *conducteur auxiliaire* à Cambrai; Evrard, *conducteur auxiliaire,* à Riqueval; *Employés secondaire de* 1re *classe* : M. Bertheloot, à Cambrai; Mangin, à Valenciennes; Rose, à Cambrai. — *De* 2e *classe* MM. Carion à Valenciennes; Bouvier à Cambrai.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle): MM. Drouets, *ingénieur ordinaire,* à Avesnes; Chabert, *idem,* à St-Quentin; Malézieux pere, *conducteur embrigadé de* 1er *classe,* à Nauroy (Aisne); Mary, *idem de* 1re *classe* à Avesnes; Goursault, *employé secondaire de* 1re *classe,* à Avesnes.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. — Aux termes des statuts de l'association, peuvent faire partie du syndicat les gérants ou délégués des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation. les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau et de traction de bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérienre dans le Nord de la France et en Belgique.

BUREAU : MM. Raverdy, *président*: Wattiaux, Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier.*

DIRECTION DES TRAVAUX DU SERVICE MUNICIPAL A LILLE.

M. Masquelez, O. ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, *directeur du service.*

M. Mongy, conducteur des ponts-et-chaussée. *inspecteur principal, chef du service des études,*

M. Detrois, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des bâtiments ;*

M. Parsy, Achille, conducteur des Ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des eaux ;*

M. Midard, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service de la voirie.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. Meissonnier, O. ✲, inspecteur général des mines, *chef du service.*

Ingénieurs ordinaires des ponts-et-chaussées : MM. Daniel, à Paris; chemin de Creil à la frontière vers Erquelinnes;

M. Mancel, à Arras, chemins d'Arras à Douai, d'Arras à Hazebrouck et embranchement de Lens sur Ostricourt, de Lille à Béthune de Bully-Grenay, embranchements houillers.

M. Flamant, à Lille ; lignes de Lille à Calais et Dunkerque, de Lille à la frontière par Tourcoing et par Baisieux, de Lille à Douai, de Douai à la frontière, par Valenciennes, de Busigny à Somain; embranchement de Denain à Lourches, de Dunkerque à Furnes, de Lille à Valenciennes, de Valenciennes à Aulnoye, d'Hazebrouck à Poperinghe et d'Armentières à Ostende.

MM, Debray, conducteur embrigadé à Lille; Vitrant, conducteur à Lille.

Ingénieur des mines : MM. Clérault, à Paris; Duporcq, à Arras; Matrot, ✲, à Lille. — MM. Soyez, garde-mines à Lille ; Clère, id.

Lignes d'Anzin à Somain et d'Aniche à Somain, — MM. De Clerck, ✲, ingénieur en chef des mines à Valenciennes; Obry, ingénieur ordinaire des mines, idem; Berthet, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, idem; Lafont, garde-mines, idem.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale : MM. de Meynard, inspecteur principal; Petit, inspecteur particulier; Harel, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DU CONTRÔLE DES TRAVAUX DES CHEMIN DU NORD, DES LIGNES DE LA COMPAGNIE DU NORD-EST ET DES EMBRANCHEMENTS DIVERS.

M. Mahyer, ✲, ingénieur en chef à Paris. rue de Grenelle-St-Grenelle, 102.

Lignes de Lille à Valenciennes, St-Amand à Blanc-Misseron, de St-Amand à Tournai, d'Anzin à Péruwelz. — MM. Berthet, ingénieur ordinaire à Valenciennes ; Roussel, conducteur embrigadé, idem.

Lignese d'Aulnoye à Anor, de Soissons à la frontière de Belgique, d'Erquelines à Fourmies ou à Anor. — MM. Drouets, ✲, ingénieur ordinaire, à Avesnes, Drouets, Prosper, conducteur embrigadé, idem, Bonneau, conducteur principal, idem ; Passage, conducteur embrigadé, idem.

Lignes d'Hazebrouck à la frontière, de Lille à Comines, de Tourcoing à Menin, de Berguette à Armentières. — MM. Mallez, ✲, ingénieur ordinaire, à Lille, Godin, conducteur embrigadé, idem, Macaigne, conducteur embrigadé, à Armentières.

Lignes de Dunkerque à la frontière vers Furnes, de Gravelines à Watten, de Calais à Dunkerque. — MM. Carlier, ✲, ingénieur ordinaire, à Dunkerque; Daigremont, conducteur embrigadé, idem.

Lignes de Lille à Valenciennes, de Somain à Roubaix et à Tourcoing. — MM. Gruson, ingénieur ordinaire à Douai; Chantraîne, conducteur embrigadé, à Orchies; Vallez, conducteur embrigadé, à Douai.

Ligne de Cambrai à Dour. — MM. Piéron, ✲, ingénieur ordinaire à Cambrai; Brassart, conducteur auxiliaire, idem.

Lignes de St-Omer à Berguette et embranchements houillers de Bruay et de Dourges. — MM. Vainet, ingénieur ordinaire, à Béthune; Marcourt, conducteur auxiliaire, idem.

SERVICE DU CONTRÔLE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

M. Raillard, ✲ ✠, ingénieur en chef du service ordinaire du département, à Lille, -- MM. Mallet, ✲, ingénieur ordinaire, à Lille; Carlier, ✲, idem, à Dunkerque; Piéron, ✲, idem, à Cambrai; Gruson, idem, à Douai; Drouets, ✲, idem, à Avesnes; Berthet, idem, à Valenciennes.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord,

CHEMINS DE FER DU NORD, -- MM. Thévenin, commissaire de 1re classe, à Lille; Gourdin, ✲, idem, de 2e classe, idem; Bernard, idem de 2e classe, idem; Gagnebin, ✲, de 2e classe, à Valenciennes; d'Astaing d'Estampes, ✲, idem de 4e classe, à Douai; de la Perrotière, idem de 2e classe, à Dunkerque; Gravelle, ✲, idem de 4e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 2e classe, à Hazebrouck; Stevenin, ✲, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN, M. N....., commissaire de 4e classe, à Somain.

INSPECTION DE L'EXPLOITATION COMMERCIALE. — MM. De Meynard, *Inspecteur principal*, à Paris; Harel, *Inspecteur principal.*

Compagnie des Chemins de Fer.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Fonctionnaires et Agents de la Compagnie.

COMITÉ DE DIRECTION. -- M. le baron Alph. de Rothschild, O. ✲, *président;* Delebecque, C. ✲, *vice-président;* Marc Caillard, ✲ le baron de Saint-Didier; Léon Say, O. ✲, le baron Nau de Champlouis, ✲; le baron James de Rothschild (Mlle M^re^). -- *Secrétaire de la Compagnie*, M. Castel, ✲.

EXPLOITATION. -- M. Félix Mathias, ✲, *Ingénieur-Chef de l'exploitation*; Muel, *Inspecteur principal*,, à Lille.

MATÉRIEL. -- Delebecque, ✲, *Ingénieur-Chef du matériel et de la traction.*

TRAVAUX ET SURVEILLANCE. — MM. Couche, O. ✲, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance; Boucher, O. ✲, Ingénieur en chef des ponts-et-chausséee chargé de l'entretien et de la surveillance; Alquié, ✲, ingénieur du matériel de la voie; Touron, Ingénieur de la voie Paris à Noyon: Lebargy. id. de Creil à Boulogne; Pouëll, ✲, id. d'Amiens aux frontières de Belgique; Morice, id. de Lille au littoral; Lancel, idem, de Noyon à Erquelines.

TRAVAUX NEUFS. -- MM. Couche, O. ✲, Ingénieur en chef ; de la Frémoire, ✲, Ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris ; Salle, idem, idem.

CHEMINS DE FER DU NORD-EST.

Comité de Direction de la Compagnie, à Paris, 2, rue Blanche.

MM. le comte Anatole de Melun, ✲, ✠, député, *président*; Wulfran Mollet, manufacturier à Amiens, *vice-président*; Cuchevalval-Clarigny, propriétaire à Boulogne-s-Mer; de Coussemaker, Florimond, propriétaire à Dunkerque; Masurel, Ernest, propriétaire à Tourcoing; Wattine, Gustave, propriétaire à Roubaix, le comte d'Hespel, député; le baron Alexis de la Grange, député; le vicomte de Willermont, propriétaire à Paris; Simon Philippart, président de la société des bassins houillers du Hainaut à Bruxelles; Félix Gendebien, inspecteur général des chemins de fer de l'Etat belge, à Bruxelles ; Ruenon, administrateur délégué de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Rouen, à Paris; Gustave Joris, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, *administrateurs.*

Directeur de la Compagnie. — M. Tourneux, inspecteur général des chemins de fer à Paris,

Ingénieur en chef. — M. Lemasson, O. ✲.

Ingénieur en chef de la construction. — M. Zens, à Lille, place de la République.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LILLE A VALENCIENNES ET SES EXTENSIONS.

Siége social, à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 51.

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président du Conseil,* M. Philippart, Simon, ✲, président de la Société anonyme des chemins de fer des bassins houilliers du Hainaut, à Bruxelles.

Administrateurs, MM. Cucheval-Clarigny, O. ✠, administrateur de la compagnie des chemins de fer du Nord-Est, propriétaire à Paris.

Gendebien, O. ✲, président de la Société charbonnière et métallurgique belge, à Bruxelles.

Laurencin, (le comte de) propriétaire à Paris.

De Laveleye, directeur de la Banque franco-hollandaise, à Paris.

Joris, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel à Bruxelles.

Armieux, ingénieur à Paris.

Fontaine, propriétaire à Paris.

Schotsmans, A. industriel à Don, Nord.

Quenon, administrateur de la compagnie des chemins de fer d'Orléans à Rouen.

Ramos, secrétaire du Conseil et de l'administration.

EXPLOITATION.

Direction générale, à Paris, chaussée d'Antin, 51.

MM. Despret, Victor, directeur général, délégué spécialement pour la direction des services de l'exploitation.

Fabre, Emile, ingénieur en chef.

Hurez, Alexandre, chef du service commercial.

LIGNES DE : LILLE A VALENCIENNES, LILLE A BÉTHUNE ET A BULLY-GRENAY, BOULOGNE A SAINT-OMER, ARMENTIÈRES A BERGUETTE, GRAVELINES A WATTEN.

Siége de l'Exploitation, à Lille, place de la République.

MM. Philippe, ingénieur, chef de l'Exploitation, à Lille.

Ducobu, chef du service central, idem.

Garat, inspecteur de la ligne de Lille à Valenciennes à Orchies.

Letienne, inspecteur de la ligne de Lille à Béthune et à Bull Grenay à Violaines.

Fabre, inspecteur de la ligne de Boulogne à Saint-Omer Arques.

Leroy, inspecteur de la ligne d'Armentières à Berguette à La Gorgue.

Bridel, inspecteur de la ligne de Gravelines à Watten à Bourbourg.

CONSTRUCTION.

MM. Le Màsson, ingénieur des ponts-et-chaussées, conseil de la compagnie, à Paris.

Zens, ingénieur en chef, à Lille, rue de Bourgogne, 13.

CONTENTIEUX.

M. David, chef du contentieux, à Paris.

DESSÉCHEMENTS. -- ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. -- *Commission administrative.* -- MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président;* Bosquillon de Genlis, Thélu, Hovelt Em., Colette, Louis. -- *Conducteur,* M. Beelkens, aux Moëres, *percepteur,* M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. -- Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines. par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

1re *section.* -- *Commission administrative.* -- MM. Caron-Couvreur, *président;* Demarle-Catrice, Vandenbavière, Hamerel, Geersen-Picquart. -- *Conducteur,* M. Fréd. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur,* M. V. Vercoustre, à Bourbourg; *secrétaire,* M. Mine. à Dunkerque.

Deuxième section. -- Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* -- MM. le docteur Hilst, *président;* Belle, *vice-président;* Mahieu, *secrétaire;* A. Meezemacker, Geersen. *Conducteur,* M. Vercoustre fils, à Bourbourg; *percepteur,* M. Dufossé, à Vourbourg, *aide-secrétaire,* M. Vercoustre fils.

Troisième section. -- Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.* -- *Commission administrative.* -- MM. A. Carlier, O. ✲, *président;* Decroocq, Bellenger, Dantu, ✲, Outters. *Conducteur,* M. H. Hagron, à Bergues ; *percepteur,* M. Dehaese, à Bergues; *secretaire,* M. Dehaese.

Quatrième section. -- Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique , est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e *section.* -- *Commission administrative.* -- MM. Le Bleu, Ezéchiel, *président;* Deblock, Goudaert, Lebecquê, Daullé. -- *Conducteur,* M. Smagghe, ✲; *percepteur,* M. Debaeque, à Bergues ; *secrétaire,* M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. -- *Agence administrative.* -- MM. Léon Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint;* Bonte, propriétaire à Haubourdin ; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin; Duverdyn, propriétaire à Haubourdin, *membres;* Séhotsmans, propriétaire à Don; le maire d'Haubourdin, *membres suppléants.*

Percepteur, M. Lefebvre, à Haubourdin.

Syndicat d'entretien institué par décret impérial du 17 *février* 1866.

MM Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, député, maire de Wavrin ; Ange Descamps, propriétaire à Lille; Auguste Lenglart, idem, à Lomme; Delannoy, maire d'Annœullin, *syndics;* E. d'Hespel, maire d'Haubourdin; Legrain, maire de Provin; N..., *syndics suppléants.*

Percepteur, M. Lefebvre, à Haubourdin.

PRÈS DUHEM. -- *Syndicat d'entretien.* -- Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. -- MM. N..., *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint;* Ramery-Loire, *syndic;* C. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. -- Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. -- *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur;* Lenclud, à Hasnon; Sion, à Pecquencourt; André, à Nivelle; Bertaux, à Wallers; Denisse, à Raches; Renard, à Sin. -- *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les percepteurs des contributions directes des communes de la vallée; *receveur-payeur,* M. Rennuit, per-

cepteur à Somain ; *conducteurs*, M. Lefèvre, à Douai, Degravier, à Marchiennes. -- *Piqueur*, M. Baudry.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✲, conseiller général, à Fresnes, *président ;* Pureur, brasseur, à Condé ; Defernez, à Hergnies ; Pisson, à Vicq ; Saintenois, à St.-Aybert. — *Conducteur*, M. Brunelat ; *percepteur*, M. Mayeur ; *secrétaire*, M. A. Guiot.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.* — MM. Merlin de Beaugrenier, *président ;* Hautcœur, Dubois-Jénard, Ruffin, Miroux. -- *Conducteur*, M. Hette ; *percepteur*, M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. -- La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.--*Commission administrative.* — MM. Leroux de Bretagne, *président ;* Robart-Canipel, Pringal François, Depret J.-B., Dewez-Baligand. -- *Percepteur*, M. Lemaire, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. -- Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. -- *Syndicat*, MM. Defernez, *directeur ;* Dufrénoy, *directeur-adjoint ;* J.-B. Devaux, Ph. Hennart, Lecœuvre, *syndics ;* D. Dufrénoy, Thuin, Wibaut, *syndics suppléants.*

Commission spéciale instituée par decret du 9 octobre 1854. -- MM. N..., *président ;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire ;* André, adjoint au maire de Bruille ; Decobecq, cultivateur ; Courouble, idem ; Donnez, idem ; Loiseau, notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA NAVILLE. -- Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le dessèchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué par décret du 16 août 1859 et composé comme suit :

MM. Mathieu, Charles, représentant de la Compagnie des mines de Douchy, à Lourches, *directeur ;* de Marsilly, ✲, directeur général des mines d'Anzin, *directeur-adjoint ;* Fauville, Célestin, à Neuville ; Risbourg, Édouard, à Rœulx ; Coquelle, Jules, à Mastaing, *syndics ;* Landrieu, Ildefonse, à Bouvignies ; de Maingoval, à Douchy, *syndics suppléants.* -- *Receveur*, M. Minne, percepteur à Bouchain.

VALLÉE DE LA VERGNE. -- L'association syndicale du dessèchement de cette vallée a été autorisée par décret du 7 juillet 1856.

Agence administrative. -- MM. Lemer, Capillon, C. Defernez.

Commission spéciale instituée par décret du 6 juin 1857. --

MM. Prudhomme, Defernez J.-B., Dupriez, Blicquy, Lemer-Dupriez.

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LÉGER. -- Ce dessèchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. -- *Syndicat*, MM. N..., *directeur;* Thellier de Poncheville, *directeur-adjoint;* Deslinsel, Bury, Cuvelier, Jules Douchy, Danniau, *syndics;* Allard-Girard, Peniaux, *syndics suppléants;* M. Chol, *receveur*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. -- Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Boulenger, *président;* le baron F. de l'Épine, Manesse, Cauderlier, Mary, Évrard, Noquet, *syndics titulaires;* Azambre, *syndic adjoint.* -- *Conducteur*, M. Hector Mary.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Deulin, Gouttière, Boutteaux, Sury, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. -- Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont, pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Rémy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. N..., *directeur;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, négociant à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Laval, *syndics;* P. Grard, propriétaire à Pont-sur-Sambre, N..., N..., *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. H. Horrie, ancien juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint;* Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; N..., *syndics;* Poulet, de Jeumont, Huvenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. -- Par arrêté du 19 février 1855,

un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Bever, *directeur*; le Maire de Solre; Sohier, Preux, Cowez, *membres*.

RIVIÈRE DES LAIES ET COURANT DES BREUX. — Syndicat mixte institué par décret du 12 juillet 1865, pour l'entretien et l'amélioration de la rivière des Laies mitoyenne entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et du courant des Breux, son affluent.

Syndics nommés dans le département du Nord. MM. Lallemant, propriétaire à Fromelles; Capelle, P.-A., cultivateur à Radinghem; Messéan, maire de Bois-Grenier; Leroy, propriétaire à Aubers.

Syndics nommés dans le Pas-de-Calais MM. Cavrois, ✲, ancien agent-voyer en chef à Arras; Lebleu, maire de Sailly; Cuvelier, maire de Neuve-Chapelle; Pollet, maire de Fleurbaix.

Suppléant du Nord. M. Delannoy, propriétaire à La Chapelle-d'Armentières.

Suppléant du Pas-de-Calais. M. Brame Thomas, cultivateur à Fleurbaix.

Bureau du syndicat. MM. Cavrois, ✲, ancien agent-voyer en chef du Pas-de-Calais, *président;* Messéan, maire de Bois-Grenier, *secrétaire*.

MINES.

Inspecteur général des mines chargé de la division minéralogique du NordOuest, M. Du Souick.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Declercq, ✲, ingénieur en chef, à Valenciennes. — *Ingénieurs ordinaires des mines,*, MM. Matrot, ✲, à Lille; Olry, à Valenciennes. — *Gardes-mines*, MM. Lafont, à Valenciennes; Soyer, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Romain, ✲, à Lille. — *Agent-voyer en chef honoraire.* M. Dubois.

MM. Rolez, agent-voyer de 2e classe, attaché au bureau de M.

l'agent-voyer en chef; Bodvin, agent-voyer de 2e classe, idem: Codron, agent-voyer de 4e classe, idem; Nory, commis; N..., id.

Arrondissement de Lille. MM. Soudan, agent-voyer principal; Bar, agent-voyer de 1re classe, à Haubourdin; Cadet de Beaupré, idem de 2e classe, à Lille; Collart, idem de 3e classe, à Tourcoing; Dubois, idem de 4e classe, à Seclin; Deschodt, idem de 4e classe, à La Bassée; Maranjon, idem de 5e classe, à Pont-à-Marcq; Langelé, idem de 4e classe, à Quesnoy-sur-Deûle; Tanchon, idem de 5e classe, à Cysoing; Vancoillies, commis de 1re classe; Coquelle, idem de 2e classe.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Ternant, agent-voyer principal, à Dunkerque; Neckebaert, agent-voyer ordinaire de 2e classe, à Dunkerque; Guilbert, idem de 5e classe, à Bourbourg; Wantier, idem de 4e classe, à Wormhoudt; Lemort, idem, à Bergues; Nissen, idem de 5e classe, à Hondschoote; Florent, commis de 3e cl.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM, Boncorps. agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 1re classe, à Bailleul; Decoopman, idem de 2e classe, à Hazebrouck; Quarré, idem de 5e classe, à Merville; Petit, idem de 4e classe, à Cassel; Sagnez, idem de 5e classe, à Steenvoorde; Leroy, commis de 3e classe.

Arrondissement de Cambrai. MM. Carbonel, agent-voyer principal à Cambrai; Delhaye. agent-voyer ordinaire de 1re classe, au Câteau; Vasseur, idem de 2e classe, à Solesmes; Sénéchal, idem de 5e classe, à Cambrai; Bouvier, idem de 1re classe, à Cambrai; Guilmain, idem de 4e classe, à Clary; Gillot, idem de 5e classe, à Carnières, Cormont, commis de 3e classe.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re classe, au Quesnoy; Ringuet, idem de 1re classe, à Avesnes; Jeanjean, idem de 3e classe, à Landrecies; Ansieaux, idem de 4e classe à Maubeuge; Masse, idem de 3e classe, à Solre-le-Château; Siron, idem de 2e classe, à Trélon; Devred, idem de 4e classe, à Bavai; Delille, idem de 5e classe, à Berlaimont; Ringuet, commis de 1re classe, à Avesnes.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1re classe, à Douai; Degravier, idem de 2e classe, à Marchiennes; Pilate, idem de 4e classe, à Douai; Coplo, idem de 5e classe, à Arleux; Fiévet, commis de 2e classe.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Ségard, agent-voyer principal, à Valenciennes; Fruleux, agent-voyer ordinaire de 1re classe,

à Saint-Amand; Garbe, idem de 3e classe, à Valenciennes; Fruleux, César, idem de 5e classe, à Condé; Delion, idem de 4e classe, à Denain; Fourquez, idem de 3e classe, à Bouchain; Parent, commis de 2e classe.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. -- MM. le Préfet, *président;* de Melun, ✲ ✠, député, *vice-président;* Masquelez, O ✲, ingénieur en chef des travaux municipaux de Lille, 2e *vice-président;* Marteau, architecte du département, *secrétaire;* Kuhlmann, C. ✲, ancien membre du Conseil général; Leconte, ✲, doyen-curé de St-Maurice, à Lille; Benvignat, architecte à Lille; Ch. Leroy, architecte à Lille, Vandenberg, idem idem, Mourcou, idem idem; Bernot, ancien directeur de l'école des arts industriels et des mines, à Lille; Devaux, ✲, chef de la division des travaux publics de la préfecture; J.-B. Leroy, architecte; Romain, ✲, agent-voyer en chef du département; Druez, ✲, chef de division honoraire de la Préfecture; Develle, architecte départemental à Dunkerque : Lecocq, idem à Hazebrouck; de Baralle, architecte départemental et diocésain à Cambrai; Dubrulle, architecte du département et de la cour d'appel, à Douai; Fiévet, architecte départemental à Avesnes.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Lille, M. Marteau; -- *de Dunkerque,* M. Develle; -- *d'Hazebrouck,* M. Lecocq; -- *de Cambrai,* M. De Baralle fils; -- *d'Avesnes,* M. Fiévet; — *de Douai,* M. Dubrulle; -- *de Valenciennes,* M. Delegrange.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques ; ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck ; Pilat, ✲, à Lille; Chantreuil, à Cambrai ; Contesse, à Etrœungt; Bagneris fils, à Douai ; Manouvriez, ✲, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849. conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT

MM. le préfet, *président ;* Meurein, pharmacien, *vice-président ;* Pilat, ✲, d[r] en médecine, *secrétaire ;* Cazeneuve, O. ✲, directeur de l'école de médecine ; Garreau, ✲, docteur en médecine ; Raillard, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Joire, docteur en médecine ; Chrestien, docteur en médecine ; Delezenne fils, pharmacien ; Matrot. ✲, ingénieur des mines. Crépelle, vétérinaire et industriel à La Madeleine ; Charles, médecin-vétérinaire; Wintrebert, docteur en médecine; Pollet, médecin vétérinaire; Kuhlmann fils ✲, chimiste.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président ;* Lemaire, *vice-président ;* Leroy; ancien pharmacien, *secrétaire;* Duriau, idem ; Zandyck, idem, Faucon, médecin, Dessurne, ancien élève de l'Ecole polytechnique; Develle, architecte ; Thélu fils, pharmacien ; Plocq, ✲, ingénieur en chef des ports ; Thurin, docteur en médecine; Coolen, médecin-vétérinaire; Deswarte, médecin.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine,

à Hazebrouck, *vice-président ;* Debaecker, pharmacien, idem, *secrétaire ;* le docteur Binaut, à Merville; Prévost, fils, doct. en médecine, à Hazebrouck ; Deblock, idem, idem ; Debaecker, pharmacien, à Hazebrouck, Baelde, vétérinaire, à Cassel; Smagghe, docteur en médecine, à Hazebrouck; Decool, docteur en médecine, idem ; Thibaut, idem ; Salomé, vétérinaire, Hurtrez, idem, Maeght, pharmacien, à Estaires ; Lecocq, architecte départemental.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président ;* Boileux, ancien pharmacien à Cambrai ; Brunelle, docteur en médecine; Hardy, idem ; Poreaux, idem ; Chantreuil, idem; Ronnelle, idem ; Poreaux, pharmacien ; Obled, vétérinaire ; Piéron, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Christian, ingénieur civil ; Wiart, idem ; de Baralle, architecte ; Bertrand, ingénieur civil.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président ;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président ;* Caverne, pharmacien à Avesnes, *secrétaire ;* Forset, professeur au Collége ; Desmazure, docteur en médecine, à Dourlers; Mariscal, pharmacien, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes, Bachy, idem, à Maroilles; Boulay, vétérinaire, à Avesnes ; Herbecq, officier de santé, à Avesnes ; Fiévet, architecte, à Avesnes ; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes ; De Colnet, ancien conseiller général, à Dompierre.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président* ; Watelle, *vice-président ;* Bagnéris fils, ✻, docteur en médecine ; Vasse aîné, ancien professeur de sciences, au lycée; Léonardi, docteur en médecine; Deleplanque, vétérinaire; Faucheux, docteur en médecine ; Lemaire, propriétaire; Frey, pharmacien; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées; Farez, chimiste ; Ed. Fiévet, fabricant de sucre, a Sin ; Maugin, docteur en médecine.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président ;* Marbotin, ✻, *vice-président ;* Pesier, ✻ chimiste, *secrétaire ;* Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✻, docteur en médec.; Boca, fabricant d'huile ; Boudousquié, O. ✻, ex-ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte ; Dutemple, fabricant de sucre ; Lejeal, docteur en médecine, idem; Cocheteux, idem; Margerin, docteur en médecine; Pitat, pharmacien.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration ; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Les membres ci-après désignés des conseils d hygiène et de salubrité, sont chargés de ce service.

Arrondissement de Lille. MM. Joire, ✲, docteur en médecine ; Garreau, ✲, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Meurein, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque ; Leroy, pharmacien, idem ; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Deblock, idem; Debaecker, Louis, pharmacien, idem.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai ; Boileux, ex-pharmacien, idem ; Poreaux, pharmacien, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à

Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoyne, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Vasse, chimiste à Douai; Lemaire, ancien pharmacien, id.; Frey, pharmacien à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Cocheteux, docteur en médecine, Pesier, ✲, chimiste; Pilat, pharmacien.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été creé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes : le commissaire chargé du service maritime; Beck, conseiller municipal; Meneboo, ✲, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Desoriez, capitaine des douanes; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850 : MM. Desoriez, capitaine des douanes; *agent principal,* à Dunkerque; Poucholle, Duval fils; Pouchotte, Lamotte, Mignonay.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✲ vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président;* le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; Ollier, pasteur protestant; l'abbé Duriez, doyen-curé de Sainte-Catherine; le vice-président du bureau de bienfaisance; Joire, docteur en médecine; Pucelle, ✲, docteur en médecine; Cazeneuve, O. ✲, idem; Chrestien, idem; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✲, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Salomé, doyen-curé d'Hazebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Hannois, docteur en médecine; Lorquin, idem; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire d'Avesnes; le plus ancien curé, Lubin, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité,* à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Josson, conseiller d'arrondissement; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai : Faucheux, docteur en médecine; l'abbé Dayez, doyen de Saint-Pierre; Wattelle fils, docteur en médecine; Léonardi, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✲, docteur en médecine, à Valenciennes; Manouvriez, ✲ médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrès Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. Prévost, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✲, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correcttonnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Prisons départementales.

Directeur, M. Guilmot, directeur de la maison centrale de Loos.

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siège une Cour d'appel, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur de la République sont de droit membres des commissions des prisons

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président ;* Eulard de Gueny, juge d'instruction ; Zandyck, docteur en médecine ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Decarpentry, propriétaire ; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, *vice-président* ; le Maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Massiet du Biest, juge-de-paix ; Quenson, juge ; le Procureur de la République.

LILLE. MM. E. Reynart, (O. ✲), *vice-président* ; Durieux-Forret ; Van der Straeten, conseiller général ; L. Rouzè, licencié en droit ; Aᵗᵉ Scrive ; l'abbé Dennel.

CAMBRAI. MM. Bonnel, juge d'instruction ; Renard, juge suppléant ; Vallée, vicaire-général ; Lestoquoy, propriétaire ; de Liénard, propriétaire ; Wallerand, ✲.

AVESNES. MM. Flament-Fleury ; Mailliet, ✲, Guillemin, Pasqual, Caverne, Devienne.

DOUAI. MM. Rossignol, conseiller honoraire à la Cour d'appel, *vice-président ;* Desmarets, propriétaire, *trésorier ;* Waternau, propriétaire, *secrétaire ;* Bottin, ✲, président de Cambre à la Cour d'appel ; Legentil, propriétaire ; Hanotte et Delannoy-Amblard.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président ;* Giart, président du Tribunal de Commerce, *vice-président ;* Bultot, juge d'instruction ; Girard, avocat, et Courtin, juge suppléant.

Médecins des Prisons

Douai (maison de justice), MM. Maugin et Watelle ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, M. Decool ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Folet ; Cambrai, M. Hardy ; Avesnes, M. Herbecq, Valenciennes, M. Manouvriez, ✲.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Bott ; Dunkerque, M. Jourdin ; Hazebrouck, M. Pelyser ; Lille, M. Sterkeman ; Cambrai, M. Wallard ; Avesnes, M. Lobet ; Valenciennes, M. Basquin.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour d'appel, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur de la République, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instructiou morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants ; sur l'état sanitaire de la maison ; sur l'exercice de la justice disciplinaire ; sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement ; sur les tarifs de la main-d'œuvre ; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'Intérieur, sont :

MM. Kuhlmann (C. ✲), Billon, ✲, maire de Loos.

Administrateurs. MM. Guilmot, *directeur* ; Merchez, Vigneron, Cavalier, Bailleul, *inspecteurs ;* Agnius, *agent comptable ;* Gauthier, *greffier ;* Billon, ✲, docteur en médecine, médecin chirurgien ;

Turbelin, *pharmacien;* Souriaux, *instituteur;* Bordier, Agnius (Octave) Brandstetter; Bassier, Ott, *commis aux écritures;* Lemaire, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Colonie agricole de St-Bernard, à Sequedin.

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement de plus d'un an.

Administrateurs. MM. Delaunay, *directeur;* Gramaccini, *économe;* Bondy, *inspecteur;* Roussel, *greffier-comptable;* Pelabon, *aumônier,* Naret et Vuillin, *teneurs de livres;* Albert, *instituteur;* Girard, *gardien-chef.*

Commission de surveillance. MM. N..., *président;* Desrousseaux, ✲, ✠, ✠, conseiller général ; Soins, idem ; Derbigny, conseiller de Préfecture; Ed, Reynard, O. ✲, propriétaire; de Valroger, uge au tribunal civil de Lille.

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Société de patronnage des jeunes libérés.

Comité central de Lille. Mgr le Cardinal Archevêque de Cambrai, O. ✲, *président;* M. Ed. Reynard, O ✲, propriétaire, *vice-président;* MM. Derbigny, conseiller de Préfecture, *secretaire;* Ch. Vincent, O. A. chef de division à la Préfecture, *trésorier;* le Premier Président de la Cour d'appel de Douai, le Procureur général, le Préfet du département, le Président du Tribunal civil de Lille, le Procureur de la République, le Maire de Lille, le Président du Comice agricole, le comte d'Hespel, maire de Wavrin; L. Desrousseaux, ✲, E. Desmoutiers, ✲, Leroy-Dubois, maire à Illies; Beaucarne-Leroux, ✲, maire à Croix; Messéan, cultivateur et maire à Bois-Grenier; Fauvarque, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle, Renard, O. ✲. ancien directeur des contributions directes; Aug. Scrive, propriétaire à Lille; Delaunay. directeur de la colonie agricole de Saint-Bernard ; Lecocq, doyen-curé de Saint-Sauveur, à Lille; Evrard, doyen-curé à Roubaix; Simon, doyen-curé, à Tourcoing; Direz, curé à Croix; Gadenne, curé de St-Pierre-St-Paul, à Lille.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Aux termes de l'artiele 6 de la loi du 5 mai 1855, le nombre des membres du Conseil municipal est déterminé par l'importance de la population. Il est de:

10 membres	dans les communes de :	500 habitants,
12	—	501 à 1,500,
16	—	1,501 à 2,500,
21	—	2,501 à 3,500,
23	—	3,501 à 10,000,
27	—	10.001 à 30,000,
30	—	30,001 à 40,000.
32	—	40,001 à 50,000,
34	—	50,001 à 60,000,
36	—	60,001 et au-dessus

Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

La loi du 20 janvier 1874 contient les dispositions suivantes :

Article 1er. Jusqu'au vote de la loi organique municipale, les maires et adjoints seront nommés par le Président de la République dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton ; dans les autres communes, ils seront nommés par le Préfet.

Art. 2. Dès la promulgation de la présente loi et sans qu'il y ait lieu de pourvoir aux vacanoes qui existeraient dans les Conseils municipanx, il sera procédé à la nomination des maires et adjoints; ils seront pris soit dans le Conseil municipal, soit en dehors; mais dans ce dernier cas, la nomination sera faite suivant les distinctions énoncées en l'art. 1er par décret libéré en Conseil d'État ou par arrêté du Ministre de l'intérieur.

Les maires et adjoints devront être âgés de 25 ans accomplis, membres du Conseil municipal ou électeurs dans la commune.

Art. 3. Dans toutes les communes où l'organisation de la police n'est pas réglée par la loi du 24 juillet 1867 ou par des lois spé-

ciales, le Maire nomme les inspecteurs de police, les brigadiers, sous-brigadiers et agents de police. Ils doivent être agréés par le Préfet.

Ils peuvent être suspendus par le Maire, mais le Préfet seul peut les révoquer.

Art. 4. Dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi, l'Assemblée nationale sera saisie par le Gouvernement d'un projet d'organisation communale, si elle ne l'a été précédemment par l'une de ses Commissions.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire*, M. D'Arras. — *Adjoints*, MM. Lemaire Dayneau, Deman. — *Conseil municipal*, MM. Marchand, D'Arras, Lemaire, Gaspard, Didier, Vancosten, Deman, de Forcade, Leroy, Lefebvre, Quillacq, Dagneau, Lemercier, Dessurne, Delelis, Beck, Ingelet, Chapelot, Willems, J. Deman, G. Beck, Dekyndt, Zandyck, Hamont, J. de Lesdain, Messemaker, Huguet, L. Lemaire, N. Van Cauwenberghe. — *Secrétaire de la mairie*, M. Gauthier. — *Receveur municipal*, M. Nosten.

BERGUES. *Maire*, M. L. Guilbert. — *Adjoints*, MM. Dequecker, Clayes. — *Conseil municipal*, Ch. Demeunynck, Dehaese, Michiels, Déjumné, Cieren, Dekester, Vandenbroucke, Carpentier, Demeezemaker, Bollaert, Gontier, Vandroy, Dupuy, Debaecke, de Staplande. Debaecher, Beirnaert, Meneboo, Chocquel, Verenocke-Serley. — *Secrétaire de la mairie*, M. Braets. — *Receveur municipal*, M. Deschamps.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Houvenaghel. — *Adjoints*, MM. Bogaert, N..... — *Conseil mnnicipal*, MM. Smagghe, Degrendel, Delbecq, Bloeme, Donckele, Morice, ✱, Bogaert, Houvenaghel, Claudorez, Omaere, Quenson, Dausse, Joets de Metershof, Plancke, Vandewalle, Vandamme, Deberde, Lemetter, Vandenbussche, Chesquière, Vannezelande. — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin. — *Receveur municipal*, M. Vanhoucke.

BAILLEUL. *Maire*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. Venière, Van Merris. — *Conseil municipal*, MM. Van Merris, Delelleau, Venière, Perrier, P. Behaghel, De Coussemaker, Lebleu, J. De Coussemaker, Van Merris, Devos, Becue, Hopsomer, Leblond, Delcour, Bieswal, Vanuxem, Henry, Gourmez, Lotthé, Hié, V. Flahaut, Ch. Flahaut, H. De Coussemaker, Pruvost, V. Béhaghel, *seecrétaire de la mairie*, Declercq; *receveur-municipal*, Opsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmyttère, ✲. — *Adjoints*, MM. Dehandschoewerker, Vantroyen, ✲, — *Conseil municipal*, MM. Desmyttère, Dehandschoewerker, Vantroyen, Vanbever, Annoot, Malo, Martin-Marant, Windriff, Bosquillon de Jenlis, Leroy, Vernimmem, Smagghe, Losson, Grondel, Baelde, Dequidt, Chevalier, Quarez, Busschaert, Pastoors. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors. — *Receveur municipal*, N...

ESTAIRES. *Maire*, M. Courdent-Duflos. — *Adjoints*, MM. Blanquart-Leconte, Singer *adjoint spécial* du Doulieu. — *Conseil municipal*, MM. Courdent-Duflos, Blanquart-Leconte, Dupont, Delbecq, Lerouge, Ledieu, Hernu, Fenart, Dethoor, Dupriez, Degruson, Deroullers, Pennion, Grave, Durez, Wattine, Gruson, A. Taffin. — *Doulieu*, Singer, Patinier, Logez, J.-B. Taffin, Fotteau. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors. — *Receveur municipal*. M. Bossu.

MERVILLE. *Maire*, M. Bouillier, ✲, *Adjoints*, MM. Legrand, Villers. —*Conseil municipal*, MM. Pruvost, Lefebvre, Delebarre, Delcambre, Deroo, Degruson, Legrand, Dambrine, Cappon, Duhamel, ✠ ✲, Bourel, Ducatez, Traisnel, Roussel, Bouilliez, ✲, Halouchery, Crinquette-Lesage, Decherf, Fatou, Martin, Potié, Lotte. — *Secrétaire de la mairie*, M. Leroy.—*Receveur municipal*, M. Barizel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire*, M. Catel-Béghin, ✲, *Adjoints*, M. Brassart, N...— *Conseil municipal*, MM. P. Legrand, Corenwinder, Masure, Rigaut, Ed. Desbonnets, G. Testelin, Morisson, Mariage, Scheinder-Boucher, Jules Dutilleul, Castelain, Meurein, J.-B. Desbonnets, Delécaille, Ch. Catel, Mary, Bouchée, Meunier, Soins, Crépy, Courmont, L. Devaux, G. Lemaitre, Bacquet, Olivier, Charles, Wahl-Shée, Brassart, Gavelle, Alhant, Laurenge, Verly, J. Decroix, Werquin, Stievenard, Pannier. — *Secrétaire en chef de la mairie*, Toffart. — *Receveur municipal*, M Leclercq.

ARMENTIÈRES. *Maire*, M. Victor Pouchain, *Adjoints*, MM. Loridan, Becquart. — *Conseil municipal*, MM. Lescornez, Cary, Mahieu, D. Pouchain, Villard, Béghin, Duhot, Delattre, Tahon, Desmazières, V. Pouchain, Deren, Wanin, Brame, Cotteaux, Breuvart, Lebleu, Woussen, Vermeulen, E. Cary, Loridan, Desplanques, Bouchez, Lancelle, Leuridan, Leturgie, Lambert. — *Secrétaire de la mairie*, M. C. Lambert. — *Receveur municipal*, M. Dernoncourt.

COMINES. *Maire*, M. Lambin. — *Adjoints*, MM. L. Cappelle, Hassebroucq, L. — *Conseil municipal*, MM. L. Cappel, L. Hassebroucq, L. Desprez, Ch. Lecomte, Ch. Bourlet, D. Grimonpont,

Fl. Lesaffre, L. Lambin, Ghesquière-Herbaut, A. Pollet, H. Caraon, L. Gondrexon, A. Meurillon, L. Roussel, H. Lauwick, Cl Desprez, L. de Wurf, D. Montaigne, P. Cuvelier, C. Hassebroucq, J.-B. Salembié, Ig. Lambin; *secrétaire de la mairie*, Paul Duprez; *receveur municipal*, Durand.

ROUBAIX. *Maire*, M. C. Descat, ✲. -- *Adjoints*, MM. Watine-Wattinne, Screpel-Roussel; N... N... -- *Conseil municipal*, MM. Deregnaucourt, Quint, Deleporte-Bayart, Labbe, Screpel, Famechon, Junker, Watine-Wattinne, C. Descat, Screpel-Roussel, Morel, Godefroy, Rogier, Senez, Flipo, Foveau, Pollet, Delplanque, Delcourt, P. Screpel, Harinckouck, Parent, Tiers, Leclercq-Mullié, P. Destombes, Daudré, Hindré, F. Hernoult, N... N.... -- *Secrétaire en chef de la Mairie*, N. -- *Receveur municipal*, M. Salembier.

TOURCOING. *Administration*. MM. Roussel-Defontaine, ✲ ✠. -- *Maire*, Jules Leblan, ✲, -- Debuchy, Dervaux, *adjoints*.

Conseil municipal, MM. Leduc-Wattel, A. Duhamel, Seynave, Debuchy, Monnier, Flipo-Desurmont, J. Leblan, ✲, A. Destombes, P. Lefebvre, Scalabre, Pollet-Delobel, Vandebeulque, Taffin, Jourdain, ✲, Varrasse, L. Destombes, Honoré, Roussel-Defontaine, ✠, Masurel, Ch. Wattinne, J. Desurmont, Tribouillet, Montagne-Delobel, Dervaux, Ed. Flipo-Bouchart, Pierre Flipo-Van Oost, Desmarets, Lorthiois-Desplanque, Letuppe, Pollet-Duriez, Six-Boulanger, Hassebroucq. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. O. Devaux. -- *Receveur municipal*, M. Debuigne.

SECLIN. *Maire*, M. A. Collette. -- *Adjoints*, MM. Guillemaud, Delahaye. -- *Conseil municipal*, MM. Delattre, Desurmont, H. Dujardin, Delaune, F. Dujardin Houzé, Délhaye, Pinte, F. Mollet, Gruson, Claeys, Demeestère, Delattre, Guillemaud, Delahaye, Cormorant, Pinte, Carpentier, Dujardin, Winglet, Chevalier, Bourgeois, Mouchy, Dujardin, S. Mollet, Fournier, Chevalier, Desmazières, Denneulin, Morel, Cormorant, Guillemand, Duvivier, Duriez, Dupire, Vasseur, Lepoivre, Lauwick, Facq. -- *Secrétairede la mairie*, M. Delacourt. -- *Receveur municipal*, M.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI. *Maire*, N... — *Adjoints*, N... N...—*Conseil municipal*, MM. Parsy, Dutemple, Cirier, Dazin, Brunel-Pamard, Danquiny-Mallet, Boone Danquiny, Mallez, Boileux, Dubois-Ancelin, Chan-

treuil, Lancelle, Renard, Savary, Bautista, Wiart-Pinquet, Bertrand, Delcroix, Lantoine, Cornaille, Ronnelle, Cottiaux, Galand-Kuskoué, Bracq, Devaux-Briffaut, Ramette. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Ronneaux. — *Receveur municipal*, M. Delattre.

Le Cateau. *Maire*, M. Truffot. — *Adjoints*, MM. Mouton, Basquin. — *Conseil municipal*, MM. Ch. Seydoux, Mouton, Basquin, Ponsin, Chantreuil, Celliot, Collery, Bricout, Lefebvre, Maréchal père, Bracq, Crinon, Robert, Dormay, Cottiau, Decaudin, Regnaudin, Delvallée, Bara, Jacqz, Bartiaux, Lempereur, Picard. — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart. — *Receveur municipal*, M. France.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Maire*, M. Herbecq. — *Adjoints*, MM. Manesse, N.... — *Conseil municipal*, MM. Herbecq, Renotte, Aubry, Guillemin, Mariscal, Canquelain, Cartigny, Lecohier, Hamont, Manesse, Pillion, Druart, Legrand, Clavon, Lemoine, Neuilliès, Bronchard, Liézard, Piérard, Dubois, Kunegl. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire. — *Receveur municipal*, M. Pinchart.

Maubeuge. *Maire*, M. Autier. — *Adjoints*, MM. Houdart, N...., — *Conseil municipal*, MM. Deharveng, Dubois. Parent Warnotte, E. Autier, Givet, Collart, Berteau, Neulliès, V. Autier, Brasseur, Jean, Herbecq, Horrie, Decaussenne, Mahy, Blondeau, Duvivier, Mahy-Brichard, Delgorge, Dufranc, Michaux, Pichemarty, Laurent, Bauduin, Saladin, François. — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert. — *Receveur municipal*, M. Levecque.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Maire*, M. Vasse (faisant fonctions), *Adjoints*, M. Fleurquin (faisant fonctions). — *Conseil municipal*, MM. Mention, Merlin, Maugin, Hanotte, Corne, Girond, Hayer, Boulé, Watelle, Bailey, Le Banneur, Farez, Evrard, Legentil, Rossignol, Mellez, Martinval, Demont, Edm. Paix, Delannoy, Fabre, Pochez, Groult, Clavon, Picot, Rivière, F. Bertelle. — *Secrétaire de la mairie*, M. Montée. — *Receveur municipal*, M. Parsy.

Orchies. *Maire*, M. Leper. — *Adjoint*. M. Piérard. — *Conseil municipal*, MM. Delemer-Lecocq, Dhainaut, Josson, Broutin, Lespagnol, Henno, Dedeuxville, Lubrez-Jacquart, Caby, Naveau, Deletombe, Piérart, Leper, Duponchelle, Bricquet, Dubus, Regnier, Leroux, Herbo, Dufossé, Deregnaucourt, Remy, Lemaire.

— *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange. — *Receveur municipal*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. *Maire*, M. Bultot. — *Adjoints par intérim*, MM. Claisse, N... — *Conseil municipal*, MM. Buttot, Claisse, Girard, Persignat, Delame, Cacheux, Lemaître, Debaratte, Legrand, Lejeal, Durieux, Rousseau, Leduc, Devillers, Beauvois, Sirot, Canu, Dupas, Brasme, Podevin, Boucher, Regnard, Baillon, Babonaux, Renotte, Vallez, Vincent, Robert. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy père. — *Receveur municipal*, M. Caffiaux.

CONDÉ. *Maire*, M. Carlier. — *Adjoints*, MM. Raverdy, N... — *Conseil municipal*, MM. Heurteux, Pureur, Martel, Carlier, Lefebvre, Raverdy, Verchain, Dapsence, Decrouez, Mention, Murez, Dapsence, Maquet, Brocq, Cavel, Crunelle, Petit, Delanglez, Rousseau, Brouillard, Mascart, Amand, Colbert Charles. — *Secrétaire de la mairie*, M. Caille. — *Receveur municipal*, M. Petit.

SAINT-AMAND. *Maire*, M. André. — *Adjoints*, MM. Lecœuvre, Basiez. — *Conseil municipal*, MM. Sirot, de Bettignies, Maurey, Carlier, Spelle, Haudegand, Remy, A. Lesage, F Lesage, Duflot. Dorchin, Bruneau, Baudet, Herbert, Plouvier, Raviart, Lecœuvre, Legrand, Basiez, Prevost, Barbieux, J. Davaine, Legru-Raviart, Boutelier, Lemonnier. — *Secrétaire de la mairie*, M. Portez. — *Receveur municipal*, M. Duwez.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après ;

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre du culte.
Abancourt	C	Cambrai-O.	Cambrai	Lesne	Cormont	Bourdon
Abscon	V	Bouchain	Lourches	Scribe	Boulanger	Lespagnol
Abbes	A	Solre-le-Chât	Cousolre	Hersoy	Désir	Jonet
Aix	D	Orchies	Orchies	Quique	Bouly	Mucherie
Allennes-les-Mar	L	Seclin	Seclin	Cuvelier	Lhomme	Dechy
Alnes	D	Marchiennes	Marchiennes	Potiez	Joly	Wattelier
Amfroipret	A	Bavai	Bavai	Legat	Pauquet	Cailliez
Anhiers	D	Douai-N.	Raches	Caby, F.	Cuisinier	N.....
Aniches	D	Douai-S.	Bureau	Patoux, Ad ✲	Ducret, Colau	Lecocq
Annappes	L	Lannoy	Lille	Dutronquoy	Meurisse	Delcroix
Anneux	C	Marcoing	Cambrai	Lavallard	Lévêque	Wallez
Annœullin	L	Seclin	Bureau	Delannoy	Mauroy, Denoullet	Laurent, Ridez
Anor	A	Trélon	Bureau	Rousseau	Delloue, Lecoyetr	Crouzet
Anstaing	L	Lannoy	Ascq	Delaoutre	Dufay	Valet
Anzin	V	Valenciennes-N.	Bureau	Jenart	Vilain, Gidoin	Delattre
Arleux	D	Arleux	Bureau	Royer	Herbo	Quiquempoix
Armboudts-Capp	Dk	Bergues	Bergues	Hilst	Ponchelle	Thorez
Armentières	L	Armentières	Bureau	Pouchain	Loridan	Moreau
Arnécke	H	Cassel	Bureau	Vandenbussche	Becquart	Beck
Artres	V	Valenciennes-S.	Bureau	D'Haussy	Leduc	Poulet
Ascq	L	Lannoy	Bureau	Lamblin	Delerue	Dillies
Assevent	A	Maubeuge	Maubeuge	Fissiau	Mousain	Wastin
Attiches	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Cormen	Chrétien	Demarescaux
Aubencheul-au-B	C	Cambrai-O.	Cambrai	Fontaine	Dhenin	Legrand
Auberchicourt	D	Douai-S.	Aniche	Buisset	Wagon	Samain
Aubers	L	La Bassée	Fournes	Leroy	Dassonville	Machereaut
Aubigny-au-Bac	D	Arleux	Bureau	Tellier	Dumont	Pihen
Aubry	V	Valenciennes-N.	Anzin	Maillard	Lemoine	Collet
Auby	D	Douai-O.	Douai	Delaunay	Dupuis	Marcotte
Auchy	D	Orchies	Orchies	Simon	Dupire	Apourcheaux
Audencourt	C	Clary	Clary	Nicolas, C.	Marlin	V. Inchy
Audignies	A	Bavai	Bavai	Hennet	Jonart	V. Bavai
Aulnoy	V	Valenciennes-S.	Valenciennes	Miroux	Tiétart	Dervaux
Aulnoye	A	Berlaimont	Berlaimont	Durieux	Leclercq	V. Aymeries
Aveiin	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Des Rotours	Lecouffe	Barbieux, Broutin
Avesnelles	A	Avesnes-S.	Avesnes	N...	N.....	Deloffre
Avesnes	A	Avesnes	Bureau	Herbecq	Gauchet, Manesse	Mortier
Avesnes-le-Sec	V	Bouchain	Bouchain	Bricout	Lanthiez	Leinglin
Avesnes-lez-Aub.	C	Carnières	Iwuy	Canonne	Lemaire, Wallez	Joly
Awoingt	C	Cambrai-Est	Cambrai	Lesage	Laude	Deligne
Aymeries	A	Berlaimont	Berlaimont	Petoux	Lapostolle	Oblin
Bachant	A	Berlaimont	Berlaimont	Ternant	Dujardin	Portier
Bachy	L	Cysoing	Cysoing	Deroubaix	Delehaye	Boitiau
Bailleul	H	Bailleul	Bureau	Lothé	Venière, Van Merris	Hamez, Bacquart, Danoot, Revel, Plaëtevot.

(k) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU de poste. duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre du culte.
Baisieux	L	Lannoy	Bureau	Carrez	Dubar	Deberckem
Baives	A	Trèlon	Trélon	Hancart	Rombouts	Imbert
Bambecque	Dk	Hondschoote	Wormhoudt	Vanbockstaele	Yvoz	Debeer
Banteux	C	Marcoing	Masnières	Potelle	Sorlin	Malvoisin
Bantigny	C	Cambrai-O.	Cambrai	Balique	Ruchon	Ployart
Bantouzelle	C	Marcoing	Masnières	Millet-Bricout	Bricout	Duboquet
Bas-Lieu	A	Avesnes-N.	Avesnes	Mercier	Siron	V. Avesnes
Baudegnies	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Caffiau	Frémaut	Trannois
Bauvin	L	Seclin	Carvin	Delecourt	Lefort	Decottignies
Bavai	A	Bavai	Bureau	Levent	Ravaux	Boddaert
Bavinckhove	H	Cassel	Cassel	Vandenbilke	Pierens	Boddaert
Bazuel	C	Le Câteau	Le Câteau	Meresse	Besse	Desilve
Beaucamps	L	Haubourdin	Fournes	Prémesques	Caignet	Delfortrie
Beaufort	A	Maubeuge	Hautmont	Courtin	Couvreur	Marchand
Beaumont	C	Le Câteau	Le Câteau	Mériaux	Thiculeux	N. Inchy
Beaurain	C	Solesmes	Solesmes	Hatquet	Delsarte	Lamour
Beaurepaire	A	Avesnes-S.	Landrecies	Gaillard	Contesse	Mutte
Beaurieux	A	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât	Plancq	Carpentier	Dubois
Beauvois	C	Carnières	Caudry	Wattremez	Bastien	Remy
Bellaing	V	Valencienn-N	Valenciennes	Horin	Dupont	Delannoy
Bellignies	A	Bavai	Bavai	Lequipart	Lemaire	Jourdain
Berelles	A	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât	bar.deMolembaix	Collart	Saffroy
Bergues	Dk	Bergues	Bureau	L. Guilbert	Dequeker, L. Claeys	Delautre
Berlaimont	A	Berlaimont	Bureau	Emond	Friart, Leporcq	Dubois
Bermerain	C	Solesmes	Solesmes	Poulain	Druesnes	Griffon
Bermeries	A	Bavai	Bavai	Jacquart	Carlier	V. Amfroipret
Bersée	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Hovine	Desprez	Moreau
Bersillies	A	Maubeuge	Maubeuge	Moreau	Loiseau	V. Villers-sire-N.
Berthen	H	Bailleul-S-O.	Bailleul	Vandewelle	Cihrouter	Vermesch
Bertry	C	Clary	Clary	Lansiaux	Herbel, Chiffart	Druesnes
Béthencourt	C	Carnières	Caudry	Dubois	Boucly	Bourgois
Bettignies	A	Maubeuge	Maubeuge	Moreau F.	Moreau V.	V. Cognie Ch.
Bettrechies	A	Bavai	Bavai	Carlier	Jupin	Joly
Beugnies	A	Bureau	Distribution	Hazard	Dony	Brassart
Beuvrages	V	Valenciennes-N.	Anzin	Landrieu	Castiau	Ghyselinck
Beuvry	D	Orchies	Orchies	Drumez	Robert	Wallez
Bévillers	C	Carnières	Carnières	Morcrette-Lemair	Prévost	Vandermesch
Bierne	Dk	Bergues	Bergues	Bastaert	Meesemaker	Deblonde
Bissezeele	Dk	Bergues	Bergues	Caenens	Vaesken	Labbe
Blaringhem	H	Hazebrouck-N.	Hazebrouck	Legrand	N.....	Champeaux
Blécourt	C	Cambrai-O.	Cambrai	Normand	Richard	Rigaux
Boeschepe	H	Steenvoorde	Steenvoorde	Ryckewaert	Delfly	Caulier
Boeseghem	H	Hazebrouck-S.	Hazebrouck	Montreuil	Foine	Dumoulin
Bois-Grenier	L	Armentières	Armentières	Messéan	Desplanque	Beau
Bollezele	Dk	Bureau	Esquelbecque	Decorte	Peenaert	Leturgie
Bondues	L	Tourcoing-S.	Tourcoing	Lambelin	Dumont, Delefortrie	Delemer

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministre du culte.
Borre	H	Hazebromck-S.	Hazebrouck	Soots	Rooses	Cappelaere
Bouchain	V	Bouchain	Bureau	Fauville	Galand	Becquart
Boulogne	A	Avesnes-Sud	Bavai	Lemoine	Savareux	Coquelet
Bourbourg-Camp	Dk	Bourbourg	Bourbourg	Belle	Fonteyne	V. Bourbourg,
Bourbourg-Ville	Dk	Bourbourg	Bureau	deCoussemak.✲	Vandenbrouque	Hooft
Bourghelles	L	Cysoing	Cysoing	N.....	Descamps	Dothé
Boursies	C	Marcoing	Cambrai	Baclet	Hombert	Roget
Bousbecque	L	Tourcoing-N.	Tourcoing	Dalle	Courouble	Luez
Bousies	A	Landrecies	Landrecies	Richez	Manouvrier	Lubrez
Bousignies	A	Solre-le-Chât.	Cousolre	Farineau	Bouset	Lerche
Bousignies	V	St.-Amand (r g.)	Saint-Amand	Hennocq	Dubois	V. Brillon
Boussières	A	Berlaimont	Hautmont	Brasseur	Colmant	Lallemant
Boussières	C	Carnières	Carnières	Senez	Ledieu	Léveillé
Boussois	A	Maubeuge	Jeumont	Dujardin	Leblan	Fiévet
Bouvignies	D	Marchiennes	Marchiennes	Fontenier	Lubrez	Leconte
Bouvines	L	Cysoing	Cysoing	Dehau	Desfontaine	Honoré
Briastre	C	Solesmes	Selesmes	Vallez	Laforge	Questroy
Brillon	V	St.-Amand (r. g.)	Saint Amand	Remy	Lecœuvre	Béraud
Brouckerque	Dk	Bourbourg	Bourbourg	Debavelaere	Devos	Capèle
Broxeele	Dk	Wormhoudt	Watten	Dehaene	Cloet	Snyders
Bruay	V	Valencien -N.	Anzin	Hautcœur	Deltombe, E., Deltombe, C.	Dauchy
Bruille-les-March	D	Marchiennes	Somain	Pol	Herbage, J.-B.	Quéva
Bruille-St-Amand	V	St-Amand (r. d.)	Saint-Amand	André	Lemer	Villiers
Brunémont	D	Arlenx	Arleux	Bodvin	Candelier	Decrouez
Bry	A	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy	Ladrière	Wattier	Sergent
Brugnicourt	D	Arleux	Arleux	Taté	Peugniez	Viseur
Busigny	C	Clary	Bureau	Chalenton	Cattet, Villette	Lécuyer
Buysschœure	H	Cassel	Cassel	Devulder	Drieux	Cavry
Caëstre	H	Hezebr -Nord	Hazebrouck	Toursel	Vanneufville	Staeten
Cagnoncle	C	Cambrai-Est	Cambrai	Lefebvre	Mériaux	Mascaux
Cambrai	C	Cambrai	Bureau	N	N.., N...	Desrousseau Piquet, Desmar
Camphin-en-Car.	L	Seclin	Carvin	Grauwin	Babeur	Ducattillon
Camphin-en-Pév.	L	Cysoing	Cysoing	Vic. de Brigode	Cretin	Lasselin
Cantaing	C	Marcoing	Cambrai	Raux	Dailliez	Rousseaux
Cantin	D	Arleux	Arleux	Her	Bauvois	Douay
Cappel	Dk	Dunkerque-O	Bergues	Mahieu	Demerseman	V. Armb. C.
Capelle	C	Solesmes	Solesmes	Macarez	Mériau	V. Escarma
Capinghem	L	Armentières	Lille	Baratte	Delepierre	V. Lomme
Capelle	L	Cysoing	Templeuve	Poutrain	Dufossez	Galand
Cappellebrouck	Dk	Bourbourg	Bourbourg	Wissocq	Govart	Vanneufville
Carnières	C	Carnières	Bureau	Dejardin	Lemahieu	Brunet
Carnin	L	Seclin	Seclin	Ledoux	Demay	Lobet
Cartignies	A	Bureau	Avesnes	Huet	Bonnaire	Duhem
Cassel	H	Cassel	Bureau	Desmyttère	Dehandschoewercker Vantroyen	Lovigny

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre du culte.
Câtillon	C	Le Câteau	Bureau	Lombois	Thomas, Lanclaux	Bécar
Cattenières	C	Carnières	Carnières	Dumont	Leduc, Fontaine	Vassart
Caudry	C	Clary	Bureau	Fontaine	Toffin, Lemaire	Vandenbrouck
Caullery	C	Clary	Clary	Dolez	Estevez	Dayez
Cauroir	C	Cambrai-Est	Carnières	Bricout, P.	Bricout H.	Denimal
Cerfontaine	A	Maubeuge	Maubeuge	Hermant	Boez	V. Rousies
Chapelle-d'Arm	L	Armentières	Armentières	Vigneron	Béhaghe,Coustenoble	Serleys
Château-l'Abbaye	V	St.-Amand (r. d.)	Saint-Amand	Camberlin	Jouveneaux	Vaillant
Chemy	L	Seclin	Seclin	Cordonnier	Winglet	Deflef
Chéreng	L	Lannoy	Cysoing	Duquennoy	Castel	Leroy
Choisies	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin	Legrand	V. Obrechies
Clary	C	Clary	Bureau	Sauvez	Bourlet ; Decupère	Bouchart
Clerfayts	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Fosset	Bever	Cauliez
Cobrieux	L	Cysoing	Cysoing	B, de La Grange	Grulois, Delval	D'Henry
Colleret	A	Maubeuge	Cousolre	Ouverlaux	Badart	Lécuyer
Comines	L	Quesnoy-s-D.	Bureau	Lambin	Capelle, Hazebrouck	Dubureq,Dervaux
Condé	V	Condé	Bureau	Carlier	Miroir, Ravoidy	Croquez
Coudekerque	Dk	Dunkerque-E.	Bergues	Lebecque	Dupont	Labey
Coudekerque-Br.	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque	Gomel	Saint-Quentin	V. Dunkerque
Courchelettes	D	Douai-Ouest	Douai	Luce, ✲	Fournier	V. Lambres
Cousolre	A	Solre-le-Chât.	Bureau	Henaut	Godart	Genain
Coutiches	D	Orchies	Orchies	Bar	Deregnaucourt	Galtier de Calmayrac
Craywick	Dk	Gravelines	Gravelines	Geersen	Delattre	Dedrye
Crespin	V	Condé	Bureau	Tassin	Laurent	Margerin
Crèvecœur	C	Marcoing	Masnières	Desmoutier	Talfer	Cailliez
Crochte	Dk	Bergues	Bergues	Blankaert	Vanhaecke	Declerck
Croix	A	Landrecies	Landrecies	Lacomblez	Delaporte	Bottiaux
Croix	L	Roubaix	Lille	Beaucarne	Houzé, Lepers	Dircz
Cuincy	D	Douai-Ouest	Douai	Marq. d'Aoust ✲	Godin	Lamorisse
Curgies	V	Valenc.-Est	Valenciennes	Derode	Miroux	Herbet
Cuvillers	C	Cambrai-O.	Cambrai	Germe	Dupas	V. Bantigny
Cysoing	L	Cysoing	Bureau	Parent	Debeulonne	Herrengt
Damousies	A	Maubeuge	Maubeuge	Durant	Leroy	Dauchy
Dechy	D	Douai-Sud	Douai	Sébille	Tassart	Vaast
Dehéries	C	Clary	Walincourt	Huart	Blondiaux	V. Malincourt
Denain	V	Bouchain	Bureau	Crespin	Laurette, Douay	Cudot
Deûlémont	L	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D	Vandermersch, A	Liénard	Lavechin
Dimechaux	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq	Buguin	V. Dimont
Dimont	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Goblet	Huftier	Dardennes
Doignies	C	Marcoing	Cambrai	Cte. de Coupigny	Caudrillier	Duvillier
Dompierre	A	Avesnes-Nord	Avesnes	De Colnet	Chartier	Dupont
Douai	D	Douai	Bureau	Vasse	Fleurquin	Voir au chapitre des cultes
Douchy	V	Bouchain	Bouchain	B. de Maingoval	Tison	Decottignies
Dourlers	A	Avesnes-Nord	Avesnes	Debruge	Lecompte	Denis
Dringham	Dk	Bourbourg	Bourbourg	Janssen	Teuf	Impe

NOMS des MMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre du culte.
kerque	Dk	Dunkerque	Bureau	Darras	Lemaire, Danyau, Deman	Vitre, Loetgiter et Duvillers
linghem	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck	Brisbart	Sergheraert	Gantois
llon	D	Douai-Sud	Douai	Masclet	Boust	Esquire
es	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Brogné	Desort	V. Solrinnes
ibes	A	Maubeuge	Hautmont	Cuisset	François	Lenclud
elin	A	Berlaimont	Berlaimont	Fiévet	Delforges	V. S.t-Remi-Ch.
te	H	Steenvoorde	Steenvoorde	Desmarescaux	Houvenaghel	Macs
court	C	Clary	Walincourt	Claisse	Leveaux	Fontaine
mes	A	Maubeuge	Maubeuge	Parée	Hongue	Michel
rchicourt	V	Bouchain	Aniche	Rémy, Ph.	Chevalier	V. Aniche
ierin	L	Haubourdin	Haubourdin	Cazier	Castel	Desplanques
lefontaine	A	Bureau	Le Quesnoy	Michaux	Douay	Pierchon
los	L	Haubourdin	Haubourdin	Delangre	Lesieu	Laumondays
lières-en-W	L	Haubourdin	Haubourdin	Lelong	Descamps	Houcke
evelin	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lambelin	Mouveaux	Colliot
-Sauvage	A	Trélon	Trélon	Culhiat-DuFresne	Watticz	Testelin
lin	D	Arleux	Douai	Verrier	Fiévet	Castier
ghem	Dk	Bergues	Esquelbecq	Missiaen	Poublanc	Leturgie
inghem-le-S	L	Haubourdin	Haubourdin	Six	Caignet	V. Hallennes
inghem-Lys	L	Armentières	Armentières	Fauquenoy	Wattelle	Bèle
	D	Marchiennes	Somain	Dervaux	Cartigny	Locquet
irmain	C	Solesmes	Solesmes	Devaux	Basuyau	Roland
udain	V	Bouchain	Denain	Cartigny	Caulicz, Copin	Tison
idœuvres	C	Cambrai-Est	Cambrai	Basselet	Ramette	Sevrez
upont	V	Condé	Fresnes	Wagret	Drumont	Noclercq
becques	L	Haubourdin	Haubourdin	Delefortrie	Fortric	V. Radinghem
s	C	Clary	Walincourt	Lefebvre	Décaudin	Minez
lelbecq	Dk	Wermhoudt	Bureau	Bergerot	Champeaux	Paëile
lerchin	D	Douai-Ouest	Douai	Tarlier	Sébert	Charlet
ires	H	Merville	Bureau	Courdent	Taffin, Blanquart, Singer	Ducroquet, Carpentier
urmel	C	Carnières	Carnières	Leduc	Roland	Hutin
fes	D	Arleux	Arleux	Dilly	Draucourt	Montaigne
	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Gravelle	Guilbert	Sergent
ungt	A	Avesnes-Sud	Bureau	Maton	Delaroque, Malarme	Laurent
ux	V	Valencienn.-E	Valenciennes	Hunet	Carlier	Broyart
n	C	Cambrai-Est	Cambrai	Stiévenard	Boulet	Gralle
rs	C	Cambrai-Est	Cambrai	Deneubourg	Salez	Dassonville
les	L	Lille-Sud-Est	Lille	Meurisse	Bocquet, Deltète	Lecomte, Gahi
ars	V	Valencienn.-S	Valenciennes	Delobel	Douay	Dekerchictee
mont	D	Orchies	Raches	Desmoutiers	Benoit	Cochet
ril	A	Landrecies	Landrecies	Manesse	Hautecœur	Leclercq
lain	D	Arleux	Aniche	Bruneau	Tétar	Chalant
nies	A	Bavai	Maubeuge	Derquenne	Lebon	Delanno,

NOMS des COMMUNES	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre du culte.
Felleries	A	Avesnes-N.	Avesnes	Trempont	Sirot	Becar
Fenain	D	Marchiennes	Somain	Boulangé	Bourlet	Dupont
Férin	D	Douai-Sud	Douai	Couppé	Bertrand	Delbove
Féron	A	Trélon	Wignehies	Lion	Claux	Denis
Ferrière-la-Gr.	A	Maubeuge	Maubeuge	Dumont	Herbecq	Legrand
Ferrière-la-Pet.	A	Maubeuge	Maubeuge	Huftier	Jenot	Leroy
FlaumontetWaud	A	Avesnes-N.	Avesnes	Dehove	Flacon	Hénin
Flers	L	Lannoy	Lille	Descat	Liénard, Spriet	Lefebvre
Flers	D	Douai-O.	Douai	Carlier	Denis	Cailliez
Flesquières	C	Marcoing	Cambrai	Crapez	Goubet	Dervaux
Flêtre	H	Bailleul-S-O	Bailleul	Vanuxem	Huyghe	Réant
Flines-l-Mortag.	V	St-Amand (r. d.)	Mortagne	Defernez	Cateaux	Dhérin
Flines-l.-Raches	D	Douai-N.	Bureau	Coulmont	Larose, Mouchon	Jacquart
Floursies	A	Avesnes-N	Avesnes	Stordreaux	Thiroux	V Semous
Floyon	A	Avesnes-S.	Etrœungt	Maton	Bughin	Delahouttr
Fontaine-au-Bois	A	Landrecies	Busigny	Gille, Am.	Gille, Ant	Faidherbe
Fontaine-au-Pire	C	Carnières	Caudry	Demaël	Lenotte, Franç.	Richard
Fontaine-Not.-D.	C	Cambrai-O.	Cambrai	Lavalard, Jh.	Bocquet	Dhinant
Forenville	C	Cambrai-E.	Cambrai	Banse, L.	Banse, Dominique	V Seranv il
Forest	L	Lannoy	Lille	Roman, Louis	Prouvost	Vandebeuc
Forest	A	Landrecies	Landrecies	Vitaux	Dupont	Catelin
Fort-Mardyck	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	A. Benard	Turbot	Lemière
Fourmies	A	Trélon	Bureau	Foucamprez	Dervillé, Piette	Soufflet, Hon
Fournes	L	La Bassée	Bureau	Desbonnets	Waymel	Grégoire
Frasnoy	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	de l'Epine	Duquesnoy	Ployart
Frelinghien	L	Armentières	Armentières	Delannoy	Duprez	Daubresse
Fresnes	V	Condé	Bureau	Renard, L. ✲	Guyot, Daniel	Cappliez
Fressies	C	Cambrai-O.	Cambrai	Remy	Delille	Dernoncou
Fressin	D	Arleux	Aniche	Lanvin	Desprez	Martinach
Fretin	L	Pond-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Wattelier du Parc	Chrétien	Cerisier
Fromelles	L	La Bassée	Fournes	Leuridan	Dumetz	Delangre
Genech	L	Cysoing	Templeuve	Mortreux	Fiquet	Dhalluin
Ghissignies	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Douay	Lobry	Hannoire
Ghyvelde	Dk	Hondschoote	Dunkerque	Mormentyn	Bayart	Herreman
Glageon	A	Trélon	Trélon	Brihaye	Hubinet	Lacomblez
Godewaersvelde	H	Steenvoorde	Steenvoorde	Staes	Vermiesch	Legrain
Gœulzin	D	Arleux	Douai	D'Heursel	Branque	Garçon
Gognies-Chaussé	A	Maubeuge	Maubeuge	Darche	Flamand	Bart
Gommegnies	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Garpentier	Payen, Basilaire	Thomas
Gondecourt	L	Seclin	Seclin	Marquant, Couvr.	Cordonnier	Jaclin
Gonnelieu	C	Marcoing	Gouzeaucourt	Sonnet	Capon	Ducornetz
Gouzeaucourt	C	Marcoing	Bureau	Petit	Farez, Devillers	Mangé
Grande-Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	Macgherman	Hamerel	Deduystch
Gravelines	Dk	Gravelines	Bureau	Thouvenin	Demarle, Laureste	Landsheere Reuben
Gruson	L	Lannoy	Cysoing	Libert, A.	Coppenolle	Verdavaine

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre du culte.
snain	D	Douai-Sud	Douai	Jacquart	Poulet	Reytier
signies	A	Bavai	Bavai	Sirjacq	Godry	Despretz
nnes-l-Haub	L	Haubourdin	Haubourdin	Platel	N...	Pennequin
luin	L	Tourcoing-N.	Bureau	Lemaitre	Lemaire, Phalempin	Blicq
ıel	D	Arleux	Arleux	Cambray	Varlet	Forest
tay	L	La Bassée	La Bassée	Parent	Delemer	Bauduin
difort	H	Cassel	Cassel	Deman	Goetgheluck	Dubreucq
gnies	A	Berlaimont	Berlaimont	Lasne	Blareau	Pouille
non	V	St-Amand (r. d.)	Bureau	Vadendrisse	Dewez, Lesur	Delesalle
pres	V	Bouchain	Bouchain	Caullet	Cossiau, Mercier	Deswel
bourdin	L	Haubourdin	Bureau	Ed. d'Hespel	Rose, Bonte	Ravaux
court	C	Clary	Clary	Huppe, D.	Huppe, A	Paris
lchint	V	Valencienn.-S	Denain	Macarez	Lefebvre	Bécar
ssy	C	Solesmes	Solesmes	Richez	Bisiau, Tondeur	Fatré
t-Lieu	A	Avesnes-Sud	Avesnes	Dupont	Fostier	V. Avesnes
tmont	A	Maubeuge	Bureau	Collet	Gilet, L.; Couture	Blanchart
eluy	V	Bouchain	Denain	Caron	Oliviez	Pierchon
erskerque	H	Merville	Hazebrouck	Delassus	Mayolle	Verbecque
necourt	C	Cambrai-O.	Cambrai	Cousin	Truy	Devred
ebrouck	H	Hazebrouck	Bureau	Houvenaghel	Bogaert, Prévost	Salomé
ı	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Guyot	Vaille	Dumont
smes	V	Bouchain	Denain	Cartigny	Lecomte	Lemay
emmes	L	Lille-N-E.	Lille	Ghesquières	Salembier	Vanacker
ı	L	Lannoy	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme, Braquaval	Deltour
ı-Lenglet	C	Cambrai-O.	Cambrai	Tribou	Caude	Fremaux
gnies	V	Condé	Condé	Defernez. C.	Lemer, Dupas	Becquet
lies	L	La Bassée	Fournes	Chombart	de Beaulincourt	Canyn
in	V	Valencienn.-S	Valenciennes	Sauvage	Theillier	Defrance
rin	L	Seclin	Seclin	Queva	Durot	Dubois
zeele	Dk	Wormhoudt	Wormhoudt	Outters-Hilst	Heem	Decraemer
trud	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Charlet, Cyp.	Binot	Bohem
ue	Dk	Bourbourg	Watten	Ghys	Dereuddre	Deruywe
deghem	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck	Declerck	Huyghe	Blavoet
dschoote	Dk	Hondschoote	Bureau	Goudaert	Boudeweel, Bollengier	Wykaert
-Hergies	A	Bavai	Bavai	François	Hougue	Lelong
nechy	C	Le Câteau	Le Câteau	Ducornet	Lévêque	Jaclin
necourt	C	Marcoing	Masnières	Coursier	Francome	Manet
lain	V	Bouchain	Bouchain	Caudemont	Ollivier	Leclercq
ıaing	D	Marchiennes	Somain	Copin	Bridoux	Dessauvage
dain	A	Bavai	Bavai	Sohier	Bourlart	Dennetières
plin	L	Seclin	Seclin	Durot	Maillart	Decottignies
plines	L	Armentières	Armentières	Roussel	Hellin, Vion	Vanbockstaë
tkerque	H	Steenvoorde	Steenvoorde	Vantielcke	Goussen	Depecker
mille	Dk	Bergues	Bergues	Vernaelde	Dewulf	V. Bergues

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre du culte
Illies	L	La Bassée	La Bassée	Leroy	Rigaut	Bourgeois
Inchy	C	Le Câteau	Le Câteau	Gabet	Preux	Dransart
Iwuy	C	Cambrai-E.	Bureau	Queulain	Fiévet, Thieulet	Dechaisne
Jenlain	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Bassez	Couvreur	Clarisse
Jeumont	A	Maubeuge	Bureau	Lanthier	Riche	Montay
Jolimetz	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Cte de Nédonchel	Bouttiaux	Lanselle
Killem	Dk	Hondschoote	Hondschoote	Debreuw	Cornette	Martin
La Bassée	L	La Bassée	Bureau	Cousin	Dilly ; Marsy	Gérin
La Flamengrie	A	Bavai	Bavai	Crasquin	Mirland	Danel
La Gorgue	H	Merville	Estaires	Cattoir	Lefer ; Ridez	Loviny
La Groise	C	Le Câteau	Catillon	Denise	Largillière	Menet
Lallaing	D	Douai-N.	Raches	Morel	Waquez	Lefebvre
La Longueville	A	Bavai	Bavai	Lotteau	Prévot	Delvallée
Lambersart	L	Lille-O.	Lille	Lelong	Beharel	Cazier
La Magdeleine	L	Lille-C.	Llile	Dupont	Meurice; Desmazières	Blanquart Vermel
Lambres	D	Douai-O.	Douai	Tarlier	Silvain	Ramon
Landas	D	Orchies	Orchies	Dupire	Duhem	Debailleu
Landrecies	A	Landrecies	Bureau	Marie	Duquesnes ; Durant	Blondel
La Neuville	L	Pont-à-Marcq	Carvin	Bernard	Denneulin	Pluchart
Lannoy	L	Lannoy	Bureau	N....	Deffrenne	Delahaye
Larouillies	A	Avesnes S.	Etrœungt	Contesse	Courbet	Lobry
Lauwin-Planeque	D	Douai-O.	Douai	Cauchy	Deloffre	Claisse
Le Câteau	C	Le Câteau	Bureau	Truffat	Mouton-Basquin	Jaclin
Lecelles	V	Lt Amand (r. g.)	Saint-Amand	Bouchart	Legrand	Hanne
Lécluse	D	Arleux	Arleux	Viltard	Dujardin	Richez
Lederzeele	Dk	Wormhoudt	Watten	Vanheeghe	Devynck	François, D
Ledringhem	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq	Cailliau	Castier	Grysen
Leers	L	Lannoy	Lannoy	Salembier	Ducatillion; Hespel	Drubay
Leffrinckhouckhe	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque	Wemaere	Lenoir	Monsterlet
Le Maisnil	L	Haubourdin	Fournes	Bartier	Carlier	Cornil
Le Quesnoy	A	Le Quesnoy	Bureau	de Lalène	Gossart; Leleu	Lotte
Lesdain	C	Marcoing	Masnières	Delhal	Fontaine	Gonthier
Le Grand-Fayt	A	Avesnes-S.	Maroilles	Waigner	Henri	Finez
Les Moëres	Dk	Hondschoote	Hondschoote	Mallengier	Regodt	Decherf
Le Petit-Fayt	A	Avesnes-S.	Maroilles	Maufroid	Rousseau	Richard
Lesquin	L	Seclin	Lille	Descat	Coursier	Crépin
Leval	A	Berlaimont	Berlaimont	Witrant	Bois	Martin
Lewarde	D	Douai-S.	Douai	Beharelle	Simon	Mascret
Lezennes	I	Lille-S-E	Lille	Lefebvre	Delemar	Legrand
Lez Fontaines	A	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât.	Pagniez	Dubray	Wastin
Liessies	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Lhomme, Ch.	Caniot	Coppee
Lieu St.-Amand	V	Bouchain	Bouchain	Margerin	Valengin	Lécuyer
Ligny	C	Clary	Clary	Bauchard	Taisne	Wallez
Ligny	L	Haubourdin	Fournes	De Garsignies	Foucart	V. Beauca

NOMS des communes.	de l'arrond.	NOMS du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre du culte.
e	L	Lille	Bureau	Catel-Béghin ✲	Brassart	Voir au chapitre des cultes
ıt-Fontaine	A	Maubeuge	Hautmont	Favarcq	Willot	Tellier
ɛelles	L	Tourcoing-N.	Bureau	Dhalluin	Ducatteau ; Demarcq	Debrabant
quignol	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Jouglet	Douyet	Lesnes
re	D	Douai-Sud	Douai	Blanchard	Debève	V. Montigny
ıme	L	Haubourdin	Lille	Becquart	Bailleux ; Becquet	Havez
ıpret	L	Quesnoy-sur-D.	Lille	Lesage	Destombes	Meurillon
berghe	Dk	Bourbourg	Bourbourg	Meezemaecker	Bellanger	Maes
n	Dk	Gravelines	Gravelines	Coquillier	Longueval	Mispelaere
s	L	Haubourdin	Bureau	Billon ✲	Bonte ; Denoyelle	Dienne
rches	V	Bouchain	Bureau	Flamant	Lecouffe ; Dertelle	Wallard
rignies-Bavai	A	Bavai	Bavai	Maudron	Peyron	V. Bavai
rignies-Ques	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Bruneau	Wattremez	Dewez
ıvil	L	Cysoing	Cysoing	Broquart	Coignet	Delmer
ıvroil	A	Maubeuge	Maubeuge	Michaux, Fr.	Alvin	Laurent
ade	H	Hezebr.-Nord	Hazebrouck	Wambergue	Baey	Verstavel
-lez-Lannoy	L	Lannoy	Lannoy	Delannoy	Hespel	Chrétien
ing	V	Valencienn-S	Valenciennes	Plichon	Chérubin	Rouez
irieux	A	Maubeuge	Maubeuge	Blavier	Lefebvre	Bégain
lincourt	C	Clary	Walincourt	Décaudin	Desenne	Hebert
rbaix	A	Avesnes-S.	Avesnes	Lahanier	Pecqueur	Clavier
chiennes-C.	D	Marchiennes	Marchiennes	Dussart	Villain	V. Rieulay
chiennes-V.	D	Marchiennes	Bureau	Depretz	Roquez	Roussel
rcoing	C	Marcoing	Bureau	Dron	Bidaux	Leriche
rcq	D	Arleux	Aniche	Wiart	Bougamont	Degruson
eq-en-Barœul	L	Tourcoing-S	Bureau	Ducrocq	Despature ; Delesalle	Guillemot ; Houwen
rdyck	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	Longueval	Mormentyn	Dekytspotter : Debavelaere
resches	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Chuffart	Regnier	Cambreleng
retz	C	Clary	Busigny	Taisne	Lefebvre-Drecq , Lefebvre C.	Bordoduc
rly	V	Valencien -E.	Valenciennes	Weil	Druesne	Dubus
roilles	A	Landrecies	Bureau	Bachy	Boulenger	Desruelles
rpent	A	Maubeuge	Jeumont	Hennequart	Tilmant	Mortreux
rquette	L	Lille-Ouest	Lille	Desprets	Desreumeaux	Dethoor
rquette	V	Bouchain	Bouchain	Cachera J.	Cachera, J.-B.	Cemère
rquillies	L	La Bassée	Fournes	Coget	Brunel	Millescamps
snières	C	Marcoing	Bureau	Gautier	Roux	Pollet
sny	D	Douai-Sud	Douai	Fiévet (O ✲)	Herbage	Labitte
stoing	V	Bouchain	Lourches	Foulon	Gobert	Detourmignies
ubeuge	A	Maubeuge	Bureau	Autier	Ouverlaux ; Houdart	Lecocq
uide	V	St-Amand ; r. g.	Mortagne	Hornez-Hornez	Bonte	Gonez
urois	C	Le Câteau	Le Câteau	Taine	Lemaire	Batteur
zinghien	C	Le Câteau	Le Câteau	Hadinghe	Gosset	Wyar

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Mecquignies	A	Bavai	Ravai	Martin	Carlier	Loyez
Mérignies	L	Pont-á-Marcq	Pont-à-Marcq	Leboucq	Hanne	Senneville
Merkeghem	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq	Desmidt	Missiaen	Sapelier
Merris	H	Bailleul-S-O.	Bailleul	Hennebel	Delebecq	Debaudt
Merville	H	Merville	Bureau	Bouillez	Grillet ; Legrand	Legrain
Meteren	H	Bailleul-S-O.	Bailleul	Leurs .	Becuwe ; Becuwe	Ruckebuss
Millam	Dk	Bourbourg	Watten	Poterman	Dewevre	Baillieu
Millonfosse	V	St.-Amand, r. g.	Saint-Amand	Lecocq	Vasseur	V. Hasnon
Mœuvres	C	Marcoing	Cambrai	Foulon, Ph.	Barbotin	N...
Monceau-St.-W.	A	Berlaimont	Berlaimont	Courtin	Lescaillez	Donce
Monchaux	V	Valencienn.-S	Valenciennes	Lanselle	Bassez	Cattelain
Monchrvaux	L	Pont-à-Marcq	Raches	Macquart	Montois	Demar ca
Monchecourt	D	Arleux	Aniche	Dartenay	Héroguez	Dewitte
Mons-en-Bar.	L	Lille-N.-E.	Lille	Delemar	Dewas	Derode
Mons-en-Pév.	L	Pont-à-Marcq	Pont-á-Marcq	Boutry	Carpentier	Deregnaucou
Montay	C	Le Câteau	Le Câteau	Wanaique	Dupont	Mériaux
Montigny	C	Clary	Clary	Tamboise	Gave	Leveaux
Montigny	D	Douai-S.	Douai	De Muyssart	Legrand	Wantiez
Montrécourt	C	Solesmes	Solesmes	Marchand	Tétar	Defasque
Morbecque	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck	Claudorez	Huyghe ; Béquart	Marckant, F
Morenchies	C	Cambrai-O.	Cambrai	Bonnel	Morchain	V. Tilloy
Mortagne	V	St.-Amand, r. d.	Bureau	Morival	Dufour	Dewatine
Mouchin	L	Cysoing	Orchies	Varlet	Dumoulin	Deleporte
Moustiers	A	Trélon	Trélon	Berteau	Fosset	Menet
Mouveaux	L	Tourcoing-S.	Tourcoing	Bourgois	Desbouvri ; Montaigne	Deleruyelle
Naves	C	Cambrai-Est	Cambrai	Lemaire	Grenet	Mutel
Neuf-Berquin	H	Merville	Estaires	Petitprez	Leroy	Cousin
Neuf-Mesnil	A	Bavai	Maubeuge	Boez	Prevot	Canest
Neuville	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Jacquemart	Cappelier	Wäsez
Neuville-en-Fer.	L	Tourcoing-N	Tourcoing	Ghestem	Cau-Carette	Prince
Neuville-St-Rem.	C	Cambrai-O.	Cambrai	Ledoux	Morchain	Felmy
Neuville-s-l'Esc.	V	Bouchain	Bouchain	Fauville	Félix	Sapelier
Neuvilly	C	Le Câteau	Le Câteau	Robert	Ledieu ; Wanèque	Dapvril
Nieppe	H	Bailleul-N-E.	Armentières	Delebecque	Romon ; Gokelaere	Schancht
Niergnies	C	Cambrai-E.	Cambrai	Tellier	Masclet	Feucherolle
Nivelle	V	St.-Amand, r. g.	Saint-Amand	André	Monnier	Ficheux
Nomain	D	Orchies	Orchies	Lemaire	Bazeck	Demarescat
Noordpeene	H	Cassel	Cassel	Duvet	Marquis	Devos
Noyelles	A	Berlaimont	Maroilles	Belot, Nicolas	Lescaillez	Ramon
Noyelles	C	Marcoing	Cambrai	Grépin, ✲	Dherhecourt	Mazingue
Noyelles	L	Seclin	Seclin	N....	Chivoret	Billiau
Noyelles-s-Selle	V	Bouchain	Bouchain	Flament	Oudart	Dubus
Obies	A	Bavai	Bavai	Fatrex	Dupont	Nacfer
Obrechies	A	Maubeuge	Maubeuge	Julien	Boutée	Denis

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Ochtezeele	H	Cassel	Cassel	Outerleys	Blondé	Delautre
Odomez	V	Condé	Condé	Moré	Portier	Delahousse
Ohain	A	Trélon	Trélon	Bastien	Hanoteau	Desilve
Oisy	V	Valencien -S.	Valenciennes	Miroux	Legros	V. Hérin
Onnaing	V	Valencien -E.	Bureau	N...	Fréville ; Leblanc	Lobbedez
Oost-Cappel	Dk	Hondschoote	Hondschoote	Geeraert	Vermesch	Florisoone
Orchies	D	Orchies	Bureau	Leper	Piérard ; Henno	Flament
Ors	C	Le Câteau	Le Cateau	Burillon	Lozé	Mouque
Orsinval	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Carpentier	Denimal	Pruvost
Ostricourt	L	Pont-à-Marcq	Carvin	Dubois	Lefebvre	Averlant
Oudezeele	H	Steenvoorde	Cassel	Blaevoet, J B	Decroock	Spanneut
Oxelaëre	H	Cassel	Cassel	Joos	Faes	Vandenabeele
Paillencourt	C	Cambrai-O.	Cambrai	Gamez	Delmotte	Delagarde
Pecquencourt	D	Marchiennes	Marchiennes	Sion	Dussart	Jaclin
Pérenchies	L	Quesnoy-s.-D.	Lille	Pollet	Decottignies	Darras
Péronne	L	Cysoing	Cysoing	Durant	Deffontaines	Segon
Petite-Forêt	V	St-Amand, r. g.	Anzin	Douchy	Lobert	V. Aubry
Petite-Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	Bayard	Deschamps	Delacter ; Desodt
Phalempin	L	Pont-à-Marcq	Carvin	Coget	Thérin	Duriez
Pitgam	Dk	Bergues	Bergues	Decroocq	Stevenoot	Houvenaghel
Poix	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Dreumont	Joveniaux	Griffon
Pommereuil	C	Le Câteau	Le Câteau	Sellier	Manesse	Doby
Pont-à-Marcq	L	Pont-à-Marcq	Bureau	Bulteau	Hazard	Dujardin
Pont-sur-Sambre	A	Berlaimont	Berlaimont	Descamps	Burier	Wallez
Potelles	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Cacheux	Martin	V. Villereau
Pradelles	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck	Legillon	Deconynck	Sename
Prémesques	L	Armentières	Lille	Butin	Lecat	Boone
Préseau	V	Valencienn-E.	Valenciennes	Dassonville	Chuffart	Bonducke
Preux-au-Bois	A	Landrecies	Landrecies	Boulmont	Fernant	Humez
Preux-au-Sart	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Girard	Dehove	Malaquin
Prisches	A	Landrecies	Landrecies	Godefrin	Largillière	Carpentier
Prouvy	V	Valencien.-S.	Denain	Cachera	Miroux	Declerck
Proville	C	Cambrai-O.	Cambrai	Crépin, Ch-P.	Dinoir	Deleforterie
Provin	L	Seclin	Carvin	Defrance	Legrain	Wenis
Quaëdypre	Dk	Bergues	Bergues	Beyaert	Delatre	Debavelaere
Quaroube	V	Valencien -E.	Onnaing	Alglave	Dassonville; Maizière	Lambelin
Querenaing	V	Valencien.-S.	Valenciennes	Danhiez	Monchicourt	Phalempin
Quesnoy-s-Deûle	L	Quesnoy-s-D.	Bureau	Dhalluin	Fauvarque, Lambelin	Plouy
Quiévelon	A	Maubeuge	Cousolre	Hazard	Mengal	V. Aibes
Quiévrechain	V	Valencien.-E	Crespin	Boulangé	Lemaire	Sémoulins
Quiévy	C	Carnières	Bureau	Villette	Detadœuille; Masson	Dauwerchain
Raches	D	Douai-Ouest	Bureau	Montagne	Denisse	Gadenne
Radinghem	L	Haubourdin	Haubourdin	Lernould	Defives	Renard
Raillencourt	C	Cambrai-O.	Cambrai	Dépret	Villette	Lecu
Raimbeaucourt	D	Douai-Ouest	Raches	Dupuis	Deroubaix	Deleplanque
Rainsars	A	Trélon	Trélon	Stincq	Landouzy	Anselot

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Raismes	V	St-Amand, r. d.	Bureau	Delerue	Manouvrier ; Guis-	Rogie
Ramillies	C	Cambrai-Est	Cambrai	Vasseur	Moreau gand	Houssoy
Ramousies	A	Avesnes-Nord	Sains	Rousseau	Naveau	Locqueneux
Recquignies	A	Maubeuge	Jeumont	Bernard	Delforge	Dubuisset
Ren scure	H	Hazebrouck	Bureau	Sockeel	Stoven	Kerkove
Reumont	C	Le Câteau	Le Câteau	Lenglet	Passet	Moine
Rexpoëde	Dk	Hondschoote	Hondschoote	Dewaele	Masselis	Delanghe
Ribécourt	C	Marcoing	Masnières	Debus	Devaux	Cailliez
Rieulay	D	Marchiennes	Marchiennes	Gambier	Williatte	Mouque
Rieux	C	Carnières	Iwuy	Wilmot	Mairesse	Bresson
Robersart	A	Landrecies	Landrecies	Pauplaire	Legrand	Baligand
Rœulx	V	Bouchain	Lourches	Risbourg, Ed.	Risbourg, J.-B.	Delattre
Rombies et March	V	Valencien.-E.	Valenciennes	Debiève	Roger	Manouvrier
Romeries	C	Solesmes	Solesmes	Lesnes	Douay	Porez
Ronchin	L	Lille-Sud-Est	Lille	Cochez	Dubuisset	Delsart
Roncq	L	Tourcoing-N.	Bureau	Delahousse	Bonduel	Delehaye, Villain
Roost-Warendin.	D	Douai-Ouest	Raches	Bernard	Caudrelier	Gillis
Rosendaël(Le)	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque	Schodduyn	Ponseel ; Danes	Bouden
Rosult	V	St-Amand, r. g.	Saint-Amand	Detourmignies	Petit	Petit
Roubaix	L	Roubaix	Bureau	Descat, ✲	Wattine - Wattine ; Screpel-Roussel	Bertaux, Gantois, Gontier
Roucourt	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Guyot	Caudrelier	V. Englefontaine
Roucourt	D	Douai-Sud	Douai	Béquet de Mégile	Gourdin	Wilmant
Rousies	A	Maubeuge	Maubeuge	Hensell	Lenglet	Delcambre
Rouvignies	V	Valencien.-S	Denain	Landrieu	Delille	V. Prouvy
Rubrouck	H	Cassel	Cassel	Bogaert	Dufour	Legrain
Ruesnes	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Carpentier	Tomballe	Demont
Rumegies	V	St-Amand, r. g.	Saint-Amand	Liermain	Lorthioir	Delporte
Rumilly	C	Marcoing	Cambrai	Leriche	Carré	Ségard
Sailly	C	Cambrai-O.	Cambrai	Lucas	Laude	Lemaire
Sailly	L	Lannoy	Lannoy	Rouzé	Bouchery	Delvallée
Sainghin-en-Mél.	L	Cysoing	Ascq	Pollet	Delebarre	Deleporte
Sainghin-en-W.	L	La Bassée	Fournes	Romon	Duban	Brassart
Sains	A	Avesnes-Sud	Bureau	Manfroid	Stavaux	Echevin
St-Amand	V	St-Amand	Bureau	Andre	Lecœuvre ; Basier	Duriez
St-André	L	Lille-Ouest	Lille	Barbry	Ghesquier	Dezitter
St-Aubert	C	Carnières	Iwuy	Mascaux	Canonne ; CoWez	Villain
St-Aubin	A	Avesnes-N.	Avesnes	Willot	Lermusieau	Denis
St-Aybert	V	Condé	Condé	Joisse	Thomas	Vivier
St-Benin	C	Le Câteau	Le Câteau	Déjardin	Vatin	Gosselet
St-Georges	Dk	Gravelines	Gravelines	Louf, P.	Louf D.	Fockenberghe (Revel
St-Hilaire	A	Avesnes-N.	Avesnes	Bronchart	Poulet	Berthier
St-Hilaire	C	Carnières	Carnières	Defaux-Méresse	Wattremez	Bécart
St-Jans-Cappel	H	Bailleul-V-E.	Bailleul	Becue	Naye	Plaetevoet
Ste-Marie-Cappel	H	Cassel	Cassel	Dequidt	Werken	Despicht

NOMS des communes.	de l'arrond.t	du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Martin	C	Solesmes	Solesmes	Douay	Hégot	Lecuppre
Momelin	Dk	Bourbourg	Watten	Castier	Degraeve	Desmit
Pierre-Brouck	Dk	Bourbourg	Bourbourg	N...	Dereuddre	Plonvier
Python	C	Solesmes	Solesmes	Robert-Bracq	Cannonne	Jeanlebœuf
Remy-Chauss.	A	Berlaimont	Avesnes	Guilbert	Lapostolle	Carlier
Remy-m-bâti.	A	Maubeuge	Hautmont	Drapier	Juste	Brogniet
Saulve	V	Valencien.-N.	Valenciennes	N....	Jacquemarcq	Cateau
Souplet	C	Le Câteau	Le Câteau	Monchicourt	Locqueneux ; Stiévez	Barbier
Sylvestre-Cal.	H	Steenvoorde	Steenvoorde	Ganthois	Balloy	Vanheeger
Vaast	C	Solesmes	Solesmes	Michaux	Manet	Loquet
Waast	A	Bavai	Bavai	Decroué	Cauchie	Defontaine
esches	D	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Boulangé	Verchain	Malaquin
omé	L	La Bassée	La Bassée	Danel	Dubrulle, H.	Degruson
néon	D	Orchies	Orchies	Delcroix	Brohan	Fleurquin
ıcourt	C	Cambrai-O.	Cambrai	Rodriguez	Delsaux	V. Blécourt
ıtes	L	Haubourdin	Haubourdin	G. Bernard	Coustenoble	Dewaele
ı et Rosières	V	St-Amand, r. g.	Saint-Amand	Dubois-Martin	Doby	Cauderlier
s-Poteries	A	Solre-le-Chât	Beugnies	Manfroid	Maillard	Bottiaux
segnies	A	Berlaimont	Berlaimont	Delmarle	Lenclud	Lepers
ıltain	V	Valencien.-E	Valenciennes	Hamoir ✲	Carlier	Quentin de Kercadio
ılzoir	C	Solesmes	Solesmes	Mascaux	Boulogne	Delrue
ourg	V	Valencien.-E.	Valenciennes	Hiolle	Descamps	Plouvier
lin	L	Seclin	Bureau	A. Collette	Guillemot, Delahaye	Plaëtevoët
vigny	C	Clary	Walincourt	Defontaine	Basquin	Delecambre
neries	A	Avesnes-N.	Avesnes	Gérard	Fostier	Duquesne
nousies	A	Avesnes-N	Avesnes	Wagnier	Plotteaux	Laurette
meries	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Devillers	Bassez	Delebarre
quedin	L	Haubourdin	Haubourdin	Bailleux	Leturcq	Caruel
anvillers	C	Carnières	Cambrai	Taisne	Lenoir	Harbonnier
cus	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck	Justice	Cousyn	Cornette
	D	Douai-Nord	Douai	Renard	Fièvet ; Anache	Delfie
x	Dk	Bergues	Bergues	Poublanc	Dousselaere	Looten
esmes	C	Solesmes	Bureau	Carlier	Menard ; Petit	Roussel
e-le-Château	A	Solre-le-Chât.	Bureau	Rouez	Bever ; Bernard	Agache
rinnes	A	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât.	Baudet	Heuclin	Dassonville
nain	D	Marchiennes	Bureau	Bourlet	Mio ; Pagnier	Buzin
nmaing	C	Solesmes	Solesmes	Bruyère	Delsart	Coutelle
cker	Dk	Bourbourg	Bourbourg	Decrocq	Depoers	Deschodt
ple	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck	Facqueur	Fovez	Ruyssen
enbecque	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck	Deram	Deroo	Delattre
ene	Dk	Bergues	Bergues	Dantu, ✲	Woets	Coquem
envoorde	H	Steenvoorde	Bureau	Heem	Mortier ; Verbecque	Pauwels ; (Vandevelde
enwerck	H	Bailleul-N-E.	Bureau	Plouvier	Buns ; Weillaert	Lefrançois; Leleu
azeele	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck	Deswarte	Traisnel	Desmedt
nières-en-T.	A	Avesnes-N.	Avesnes	Vittrant, Isid.	Wittrant, L.	Boutrouille
nières-sur-H.	A	Bavai	Bavai	Brassaur	Auquier	Millot

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU de poste. duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Templemars	L	Seclin	Seclin	Gossart	Caby	Bernard
Templeuve	L	Cysoing	Bureau	Baratte	Crombez ; Pollet	Carlier
Terdeghem	H	Steenvoorde	Steenvoorde	Boone	Maerten	Cieren
Téteghem	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque	Daullé	Ponseel	Deschildt
Thiant	V	Valencienn -S	Denain	Mariage	Bertout	Dutriex
Thiennes	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck	Cattoire	Apourcheau	Pruvot
Thivencelles	V	Condé	Condé	Bourgeois	Mayeur	Gravelaine
Thumeries	L	Pont-à-Marcq	Carvin	Coget	Duquesne	Dorlencourt
Thun	V	St-Amand, r. g.	Mortagne	Raviart	Rroquet	Dubus
Thun-l'Evêq.	C	Cambrai-Est	Cambrai	Charlet	Mériaux	Desmons
Thun-St-Martin	C	Cambrai-Est	Cambrai	Andron	Foulon	Jacquart
Tilloy	C	Cambrai-O.	Cambrai	Leleu	Luce	V. Neuville-s-R.
Tilloy	D	Marchiennes	Marchiennes	Briquet	Leleu	V. Brillon
Toufflers	L	Lannoy	Lannoy	Cimetière	Fin	Debuy
Tourcoing	L	Tourcoing	Bureau	Roussel - Defontaine, ✲	J.Leblan ; Debuchy ; Dervaux	Simon, Deregnaucourt, Vestel
Tourmignies	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Cambier	Lefebvre	Dumotier
Trélon	A	Trélon	Bureau	Landousie	Tricot	Larsonneur
Tressin	L	Lannoy	Ascq	Fourmestraux	Deschamps	Scalbert
Trith-St.-Léger	V	Valencienn -S	Bureau	Fontaine	Subois ; Bassez	Dhalluin-Wattel
Troisvilles	C	Le Câteau	Le Câteau	Cardon	Rigaut	Bruaux
Uxem	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque	Duveron	Sappen	Massiet
Valenciennes	V	Valenciennes	Bureau	Bultot	Claisse, N...	V. au chapitre des cultes
Vendegies-au-B.	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Pavot	Meurant	Corbier
Vendegies-s-Ec.	C	Solesmes	Solesmes	Bracq	Lecompt	Caullier
Vendeville	L	Seclin	Lille	Van der Straeten	Delattre	Pionnié
Verchain et Maug	V	Valencienn-S	Valenciennes	Pillion	Quarez	Dhainaut
Verlinghem	L	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D.	Ghestem	Mélisse	Gourdin
Vertain	C	Solesmes	Solesmes	Leclercq	Malaquin	Delcroix
Vicq	V	Condé	Roland	Roland	Richard	Calles
Viesly	C	Solesmes	Solesmes	Sommain	Briatte ; Canonne	Dumoulin
Vieux-Berquin	H	Bailleul-S-O.	Bureau	Petitprez	Deswaerte ; Loridan	Dekeister
Vieux-Condé	V	Condé	Condé	de Ribeauville	Decout ; Dupas	Musin
Vieux-Mesnil	A	Berlaimont	Berlaimont	Minaire	Forest	V. Boussières
Vieux-Reng.	A	Maubeuge	Jeumont	Henry	André	Dorlencourt
Villereau	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Déparis	Dutrieux	Huart
Villers-au-Tertre	D	Arleux	Douai	Grivillers	Bazin	V Monchecour
Villers-Campeau	D	Marchiennes	Somain	Remy de Campeau	Chevailler	V. Somain
Villers-en-Cauch	C	Carnières	Iwuy	Cachera	Lemaire	Rousseaux
Villers-Gnislain	C	Marcoing	Gouzeaucourt	Van Cappel de Prémont	Guffroy	Broux
Villers-Outréau	C	Clary	Walincourt	Simon	Leroy ; Estevez	Quiquempoix
Villers-Plouich	C	Marcoing	Gouzeaucourt	Farez	Bisiaux	Rogie
Villers-Pol	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Carpentier	Monier	Barbet
Villers-s-Nicole	A	Maubeuge	Bureau	Tellier	Pronier	Bouchez
Volkerinckhove	Dk	Wormhoudt	Watten	Debroucker	Marquis	Werkein

NOMS des COMMUNES	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Vred	D	Marchiennes	Marchiennes	Lenglin	Bulté	Venreust
Wahagnies	L	Pont-à-Marcq	Carvin	Vallois	Marquant	Dupire
Walincourt	C	Clary	Bureau	Proy	Martin	Morelle
Wallers	A	Trélon	Trélon	Denis	Beauvent	Hannoteau
Wallers	V	Valencienn-N	Valencienues	Lavechin	Mériaux ; Briffaut	Cambreleng
Wallon-Cappel	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck	Devos	Deseure	Salomé
Wambaix	C	Carnières	Cambrai	Delacourt	Lefebvre	Bulteau
Wambrechies	L	Lille-Ouest	Bureau	Sénélar	Behague ; Delos	Destombes
Wandignies et H.	D	Marchiennes	Marchiennes	Mottez	Faidherbe	Vallez
Wannehain	L	Cysoing	Cysoing	Heddebault	Descamps	Durieux
Wargnies-le-Gr.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Dervaux	Piery	Carlier
Wargnies-le-Pet.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Colmant Fer	Quinchon	Dernoncourt
Warhem	Dk	Houdschoote	Bergues	Galle	Devos	Baudens
Warnéton-B.	L	Quesnoy-s-D.	Comines	Vermès	Parez	V. Deûlémont
Warnéton-S.	L	Quesnoy-s-D.	Comines	Ghestem	Spillard	V. Deûlémont
Wasnes-au-Bac	V	Bouchain	Bouchain	Steux	Valet	Mullier
Wasquehal	L	Roubaix	Lille	Droulers	Brulois ; Lagache	Boedts
Watten	Dk	Bourbourg	Bureau	Duriez	Massemin	Boedt
Wattignies	A	Maubeuge	Maubeuge	Evrard	Hubinet	V. Damousies
Wattignies	L	Seclin	Seclin	Hocedez	Waymel, J.-B.	Vandenalderveld
Wattrelos	L	Roubaix	Roubaix	Pollet	Béghin ; Dhalluin	Seingier
Wavrechain-s-D.	V	Bouchain	Denain	Delinsel	Cheminais	V. Denain
Wavrechain-s-F.	V	Bouchain	Bouchain	Lahure	Dolet	Lavechain
Wavrin	L	Haubourdin	Fournes	Cte O d'Hespel	Conia ; Liénard	Dereu
Waziers	D	Douai-Nord	Douai	Béhague	Leblan	Leroy
Wemaers-Cappel	H	Cassel	Cassel	Looten	Barbier	Coevoet
Wervick-Sud	L	Quesnoy-s-D.	Comines	Saint-Léger	Vaneslande ; Flipo	Roussel
West-Cappel	Dk	Bergues	Bergues	Delylle	Hacke	Vanbever
Wivres	L	La Bassée	Fournes	Chombart	Leroy	Bonduel
Wignehies	A	Trélon	Bureau	Real	Hannecart ; N. . .	Lebon
Willems	L	Lannoy	Lannoy	Truffaut	Pottié	Lejeune
Willies	A	Trélon	Trélon	Cuisset, F.	Cuisset, B.	V. Liessies
Winnezeele	H	Steenvoorde	Steenvoorde	Verriele	Bocket	Huyser
Wormhoudt	Dk	Wormhoudt	Bureau	Dehaene	Haelewyn ; Lernould	Delanghe
Wulverdinghe	Dk	Bourbourg	Watten	Drieux	Beyaert	Porreye
Wylder	Dk	Bergues	Bergues	Dousselaere	Denys	Cortyl
Zeggers-Cappel	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq	Franchois	Arnouts	Serlooten
Zermezeele	H	Cassel	Cassel	Deschodt	Cailleau	Vancostenoble
Zuytcoote	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque	Fonteyne	Debreyne	Hendryckz
Zuytpeene	H	Cassel	Cassel	Franchois	Dequidt	Salomé

OCTROIS.

Etat des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p, ch.; Bourbourg-Ville, M. Brulley, r. c.; Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c.; Coudekerque-Branche, M. Daix, r. c.; Dunkerque, MM. Dufau, p. ch,. J. Dalinval, r. c.; Gravelines, M. Deblaecker, r. c.; Hondschoote, M. Debril, r. c.; Bailleul, MM. Freson, p. ch., Deheere, r. c.; Cassel, M. Ballet, r. c.; Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c.; Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamote, r. c.; La Gorgue, M. Marsy, r. c.; Merville, MM. Caudron, p. ch.; Leroy, r. c.; Morbecque, M. Castrique, r. c.; Steenvoorde, M. Deneuville, r. c.; Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c.; Annœullin, M. Panckouke, r. c.; Armentières, MM. Vanoye, p. ch., Joye, r. c.; La Bassée, M. Graffigne, r. c.; Comines, M. Plamont. r. c.; Hallnin, M. Noyelle, r. c.; Haubourdin, M. Leclercq, r. c.; Lannoy, M. Page, r. c., Lille, M. Desrousseaux, p. ch.; Fonteyne, r. c.; Loos, M. Bodou, r.; Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c.; Roubaix, MM. Roche, p. ch., Brédart, r. c.; Seclin, M. Olivier, r. c.; Tourcoing, MM Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c.; Cambrai, MM. Delplanque, p. ch., Hardy, r. c.; Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Boutelier, r. c.; Solesmes, M. Canonne, r. c.; Avesnes, MM. Dubois, p. ch., Barbier et Wautier, r. c.; Bavai, MM. Lemaire, p. ch., Lambert, r. c.; Landrecies, MM. Sculfort, Degay, r. c.; Maubeuge, MM. Bierent, p, ch.; Perrin et Hardy, r, c.; Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Tessier, r. c. Solre-le-Château, M. Lafuite, r, c.; Aniche, M. Laloux, r. c.; Douai, MM. Mason, p. ch., Taillez, r. c.; Orchies, M. Delegrange, r. c.; Anzin, M. Coderlier, r. c.; Saint-Amand, MM. Piquet, p. ch.; Roquet, r. c.; Condé, MM. Sturne, p. ch., Verchain, r. c.; Fresnes, M. Guillemotot, r. c.; Lourches, M. Jonglez, r. c.; Valenciennes, MM. Vanhoestenberghe, p. ch.; Leclercq, r. c.; Vieux-Condé, M. Décout, r. c.; Denain, MM. Delhaye, p. ch,; Boilly, r. c.

Canonniers-sédentaires.

LILLE. M. Carlos Dathis, ✻, *chef de bataillon.*

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article : p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. *Commandant*, M. Constant.

La ville de Douai a aussi un bataillon de cette arme. *Commandant*. M. Leflon.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIAT DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues, MM. Lockert; Bourbourg, Fasquel; Dunkerque, Scelles, *commissaire central*; 1er arrond., Monvoisin, 2e arrond., Fayet; Gravelines, Debuyser.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul, MM. Bloëme; Hazebrouck, Palmart; Merville, Perlet; Estaires, Bertein.

Arrondissement de Lille.

Ville de Lille. — M. Astic, *commissaire central*; 1er arrond.; M. Mornave; 2e arrondiss., M. Correaux; 3e arrondiss., M. Jagot; 4e arrondiss., M. Gasser; 5e arrondiss., M. Guéry, 6e arrondiss., M. Guilluy; 7e arrondiss., M. Dumarchey; 8e arrondiss., M. Thomain. — Armentières, M Cadot; — Comines, M. Godard; — Halluin, M. Combe; — La Madeleine, M. Gombert; — Loos, M. Cordier; — Roubaix, M. Gimat, *commissaire central*; MM. Broyer, Berthet, George, *commissaires d'arrondissement;* — Tourcoing, MM. Cor, *commissaire central*, Dona; Wattrelos, M. Micard.

Arrondissement de Cambrai.

Cantons : Cambrai. M. Mailliard, *commissaire central;* Requière; Le Câteau, M. Simon; Solesmes, M. Boulanger.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons: Maubeuge, M. Dubois; Fourmies, M. Marchaux, Avesnes, M. Rouin.

Arrondissement de Douai.

Cantons: Douai, M. Lafon, *commissaire central.*

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons : Valenciennes, MM. Lachaise, *commissaire central;* Lemaire; Condé, MM. Boursier; Denain, Bague; Saint-Amand, Cordier; Anzin, Desfossez.

Commissaires et Inspecteurs spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Commissaires spéciaux : MM. Filippi, à Feignies; Mittelhauser, à Tourcoing, Terrène, à Jeumont; Six, à Anor; Grégoire, à Blan-Misseron; Piard, à Baisieux; Ballet, à Lannoy; Perraudin, à Somain; Foulon, à Clary; Robert, à Seclin.

Inspecteurs spéciaux: MM. Cahen, à Dunkerque; Hauw, à Ghyvelde; Carrere, à Jeumont; Tisserand, à Feignies; Barroyer, à Tourcoing; Vanaecke, à Godewaersvelde; Houzelles, à Valenciennes.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir: cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations; les revenus

sont employés en distribution d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. -- *Hospices.* MM. Beck, Féron, Delval, Deloince, d'Arras, Em. -- Duvillier, doyen-curé, Vasson, délégué du Conseil presbytérial. -- *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. -- MM. Vanthielt, *receveur économe-comptable*; J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. -- *Hospices.* MM. Delautre, ✲ Pluvier, Herwyn, Guilbert, L. Joos, Debaecque. -- *Bureau de bienfaisance.* MM. I. Guilbert, Delautre, ✲ Goutier, Meneboo, Beirnaert, Chocqueel. -- MM. Verknoke, *receveur et économe-comptable*; Braets, *secrétaire de l'hospice;* A. Guilbert, *secrétaire.*

Bourbourg. -- *Hospice.* MM. Hoft, doyen-curé, Vendenbroucque, Weens, Lesage, Bondu, N..... -- *Bureau de bienfaisance.* -- Les mêmes. -- MM. Courdain, *receveur*; Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. -- *Hospice.* MM. Landsheere, Demarle, Thoris, Flajollet, Torris, Salomé, Decarpentry. -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Lansheere, Lecointe, Bonne, Legoulon, Périlliart.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. -- *Hospices.* MM. C. Quenson, Ed. Lemettre, Morice, Deberdt, J. Houvenaghel, -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Salomé, Massiet du Biest, Taverne de Tersied, Delbecq, Wyckaert, -- MM. Halinck, *receveur;* Wenis, *secrétaire-économe-comptable des hospices*; Paresys, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul. -- *Hospices.* MM. E. Cortyl, P. Behaghel, B. Vammerris, Bieswal, Gourmez. -- *Bureau de bienfaisance.* MM. de Coussemaker, Béhaghel, Perrier, Liefooghe, Salomé. -- MM. Hopsomer, Ch., *receveur et secrétaire;* Bubbe, *économe-comptable.*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations des bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Cassel. -- *Hospices.* MM. Martin: Buysschaert, Vanbever, Dehandschoewerker, Charlet, Vanamandel. -- *Bureau de bienfaisance.* MM. L. Dehandschoewerker, Ch. Dehandschoewerker. -- MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire;* Pastors, *économe-comptable.*

Estaires. -- *Hospice.* MM. Blanquart, Ledieu, Gosselin, N..... -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Kieken, Blanquart, Guesquière, Taffin, Renoncourt, ✲ -- MM. Bossu, *receveur;* Beau, *secrétaire.*

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Duflos, Carle, Ducroquet, Marsy, Pasquesoone. — *Bureau de bienfaisance,* MM, Duquenne, Vienne, Carle, Baudel, Marsy, — MM. Marsy, *secrétaire-économe* ; Deleclève, *reeeveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Deroide, Degruson, Duhamel, Lefebvre-Deroide, Lefebvre, Delassus — *Bureau de Bienfaisance.* MM. Dambrine, Legrand, Beesau, Delassus, Graquière. — MM. Barizel, *receveur*; Duhamel, *secrétaire de l'Hospice*; Beesau, *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Looten, Sokeel, Deschodt, Baert, Beudaert. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Deschodt, Deback, Levecque, Robitaille, Pattin Bottein, Lesage, Deschodt, Gantois.MM. Iserby, *receveur*; Cadet, *économe.*

Steenworde. *Hospice.* MM. le doyen Barizeel, Dejonghe, Beck, Brutsaert, Ronseré. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Parmentier, Dejongh., Legrand, Ternynck, Parent. -- M. Baillieul, *receveur-économe-comptable* et *secrétaire.*

Steenwerck, -- *Hospice.* MM. Lefrançois, Charlet, Touquet, Chieus, Castrique, Vanuxem, Bommart, Coustenoble, Lebleu, Bourel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Goudesenne, Lhermitte, *receveur;* Chieus, *secrétaire-économe.*

Vieux-Berquin. — *Hospice.* MM. Deswarte, Senellar, Petiprez, Loridan, Bouquet. -- *Bureau de bienfaisance.* MM, Traisnel, Hernu, Veriez, Ch. Lemire, Dethoor. — MM. Midi, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices.* MM. Renard (O. ✲), Béghin-Debrabant, Bernard Paul, Brassart, Dujardin-Verkinder, Durieux-Forret, Houzé de l'Aulnoit, Leconte, ✲, doyen, Ollier, pasteur, Oury-Cahen. Devémy, Bommart, Rouzé-Huet, Scrive-Wallaert. -- *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM: Rigal, *receveur* ; Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Labbé, *économe-comptable de l'Hospice-Général;* Dumoutier, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur ;* M. Bon, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert ;* Mallet, *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

Armentières. — *Hospices.* MM. Coisnes-Béghin, *vice-président*, Woussen, Breuwart, Charvet, Dufour. — *Burcau de bienfaisance.* — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur;* M. Leroy, *secrétaire et économe-comptable ;* M. Cerf, *receveur municipal.*

Bondues. — *Hospices.* MM. Lambelin, Delemer, Deleforterie, R. d'Hespel, Leroux, Florin, Despatures. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delemer, Lebrun, Delecourt, Lefebvre, Deleforterie, Dupire.

La Bassée. — *Hospice.* MM. Tizon, Largent, Bouquet, Goudin, Béghin, Leblon. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Caron, Duchatel; Graffigne, Lefebvre, Leblon. M. Barrault, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

Chapelle-d'Armentières, *Hospice.* MM. Sévin, Deron, Delannoy, Ramery, Nory. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ch. Nory. Boidin, Rogez; Lecat, Allard. — M Cerf, *receveur.*

Comines. *Hospices.* MM. Duburcq, Hâzebroucq, baron Pagès, Goeman, Lauwick, Catteau. — *Bureau de bienfaisance.* — MM. Coutelle, Cardon, Herbeaux, Messean, Lemay. — MM. Durand, *receveur de l'hospicc et du bureau de bienfaisance ;* Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice,* M. Dumont, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Phalempin, P. Demeestere, Lemaire, P. Lemaître, Wattel. — *Bureau de bienfaisanee.* MM. Dhalluin, Vandierdonck, Dumortier, Leduc, Delannoy.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Bigo, Fichaux, Rose, Bonte, Butin, N.... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vanaverbecq, Buisine, Rose, Fichaux, Butin; N.... — M. Lefèvre, *reccveur.*

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Lefebvre, Delannoy, Chombart, Destombes. -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Delobel, Dumortier, Catteau, Six, Chombart. M. Graeff, *receveur.*

Quesuoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Ghesquier, Berthe, Lesaffre, Poullier, Lambelin, Plouy, curé. -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Pouillier, Lambelin, Gadenne, Ghesquier, Delannoy, Plouy, curé.

Roncq. *Hospice.* MM. Haquette, Desrumaux, Piat, N.. N.... —

Bureau de bienfaisance. MM. Haquette, Piat, Desrumaux, Lahousse, N...

Roubaix. *Hospices.* MM. Berteaux, doyen, Lebrat, pasteur, Grimonprez-Cavrois, Watine-Watinne, Scrépel-Chrétien, H. Bossut, F. Ernoult. — *Burcau de bienfaisancc.* MM. Réquillart, J. Lagache, ✲, Dellebecque-Desfontaines, Eloy Toulemonde, Mulliez-Delmazure. -- MM. Leconte fils, *receveur;* Vincre, *économe comptable de l'hôpital et de l'hospice;* N...., *secrétaire des hospices;* Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Seclin. *Hospice.* MM. Guillemaud. P. Duriez, Gruson, E. Desurmont, A. Delaune, Platevoet, curé. -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Olivier, Dubois-Laignel, Herbaux-Duriez, C. Pionié, Facq. -- M. Hue-Delacour, *secrétaire du bureau de bicnfaisance et de l'hospice.* M. Mullier, *receveur-économe.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. J. Delepoulle, *vice-président ;* Duvillier-Motte, F. Debuchy, Jombart-Cospain, Herbaux-Sion; Simon, doyen de Notre-Dame. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lorthiois-Desplanque, Herbaux-Sion, Jombard, Cospain, Motte-Dewavrin, J. Delepoulle, Simon, doyen de N.-D. MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* Ch. Duhamel, *économe-comptable des hospices.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. Destombes, Butin, Clayes, Ledoux, Delebecq, Béhague. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duthoit, Destombes. Dhalluin, Mullié, Ghesthem, Duthoit, M. Bonnet, *receveur de l'hospice;* M. Butin, *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Béghin-Thiers, Dhalluin, Meurisse, Dupire, Delcroix. — *Bureau de bienfaisance,* MM. Grimonprez, Delmarre, Vanhoutte, Delrue, Lemay. — MM. Lezaire, *économe-secrétaire;* Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE GAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. Wallerand, A. Crinon, Lallier, ✲, Dutemple, de Lienard, Piquet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Crépin, Tabary, Déjardin, Wacquez, Piquet. — Bruyelle, *receveur;* Maniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hôpital-Paturle,* MM. le Maire, *président;* Sartiaux, Ponsin, Basquin, A. Seydoux. -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Flayelle, Charles, Decaudin, Gard, N... -- M. Folliol de Fierville, *receveur et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. G. Paul; Evrard, Beaumont, Manesse, N... -- Lemire, *économe-comptable et secrétaire.* -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Renotte, Collinet, Liézard, Girod, Jeanjean, Mortier, curé, -- MM. Pinchart, *receveur;* Menu, *économe-comptable et secrétaire de l'hospice;* Dubois, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Bonnaire, Vendois, Béthune, Décisy, Gabet, Blondel, doyen-curé. -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Lemaire, Duchâteau, Manesse, Gabet, Deloffre, Blondel, doyen-curé. -- MM. Merlin, *receveur;* Frison, *économe-comptable;* Martin, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Halgrin, de Carnières, Ouverlaux, Deharveng, Dubois. -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Sculfort, Fockedey, Brasseur, Rousseau, N... -- MM. Lucq, *receveur;* Delarroqua, *secrétaire de l'hospice;* Fabre, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM, Delalène, Hubert, Baudier, Dubois. Lotte, curé, N... -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Parmentier, Largillière, Bautreuil, Cardon, Dubois, Lotte, curé. -- MM. Vallet, *receveur;* Féron, *secrétaire;* Collot, *économe.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. C. Bernard, Lamelin, H. Bernard, P. Michaud, J. Bever, Agache, curé. -- *Bureau de bienfaisance.* MM. Bever, Lamelin, Pourpoint, Preux, Bernard, Agache, curé. — M. Eneaux, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Duhem, le comte d'Esclaibes, avocat, L. Dupont, banquier, Parmentier, conseiller, Proyart, notaire. — *Bureau de bienfaisance.* MM. le comte de Guerne, ✲, président à la Cour d'appel, Hayez, propriétaire, Drouart de Lesey, conseiller à la Cour d'appel, Allard, proprietaire, Danniaux, conseiller honoraire. — MM. Vasse, *receveur;* -- Dubois, *économe-comptable;* Dubray, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospice.* MM. Morel, Wacquez, Boulant, Déregnaucourt, Herbaux. -- *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

Orchies, *Hospice.* MM. Leper, Lemaire-Lemaire, Lahaussois, Broutin, A. Delannoy. -- *Bureau de bienfaisanee.* Warocquier,

Deletrez, Dennetière, Lemaire, Hego-Bulteau, Deletombe. — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Dupont, ✲, Pesier, ✲, Girard, Rousseau, Defontaine, doyen, P. Girard. — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur ;* Fromentin, *secrétaire des hospices;* Crespel, *secrétaire du bureau de bienfaisance ;* Vassart, *économe des hospices.*

St-Amand. *Hospices.* Plichon, Basiez, Barbieux, Davaine, Pluchart. — *Bureau de bienfaisance*, MM. Mériaux, Plichon, Verez, Waché, Duriez, curé, N... — M. Dambrin, *secrétaire* et *économe ;* Duvez, *receveur.*

Condé. *Hospice.* MM. Lecomte, doyen-curé, Houzez, Dubreucq, Miroir, Verchain, Waternau. — *Bureau de bienfaisance,* MM. Lecomte, doyen, Marchand, Dubreucq, Verchain, Waternau. — MM. Petit, *receveur ;* Wettge, *économe.*

ENFANTS ASSISTÉS.

M. J. Bernard, *inspecteur du service dans le département,* à Lille.
M. Bauer, *sous-inspecteur,* à Lille.

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillanee. MM. Pouchain, maire d'Armentières, Cary, propriétaire, Jeanson père, Cerf, Jules, Coisne, Bouteille. — *Directeur-medecin*, M. le docteur Bouteille ; *aumônier*, M. Coulomb ; *receveur-économe*, M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Bacquaert, doyen-curé de St-

Vaast; Lotthé, maire de Bailleul ; Bieswal, conseiller d'arrondissement, Périer, propriétaire ; Plichon, O. ✲, député.—*Directeur*, M. Vierne; *médecin en chef*, M. le docteur Espiau de Lamaestre; *anmônier*, M. Caron; *receveur*, M. Flahault; *économe*, M. Hourier.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservis par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Dethoor, curé de Marquette ; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, G. Delesalle, propriétaire, à Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller général du Pas-de-Calais, à Sailly-sur-la-Lys; Chombart, conseiller général du Nord.

Directeur, M. Roulet; *médecin en chef*, M. le docteur Planque; *médecin-adjoint*, M. Soyer; *médecin consultant*, M. Pilat, ✲, docteur en médecine; *aumônier*, M. Sabouret.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai, Valenciennes et Roubaix.

Le droit perçu pour les intérêts et frais est de 9 % à Lille, 14 à Dunkerque et Roubaix, 12 à Cambrai; 10 à Douai et 7 1/2 % à Valenciennes.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Meurein, Deblock, Paul Bernard, Jules Lefebvre, Ed. Desbonnets, Rouzé, Huet. — *Directeur*, M. Millé, ✲, *contrôleur*, M. Martel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts jusqu'à concurrence de 150 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président* ; Hamoir, *vice-président*, Dessurne, Feron, Bouly de Lesdain, Delval, Decarpentry. — *Directeur*, M. Hovelt.

ROUBAIX. *Commission administrative*, MM. L. Wattinne-Watine,

président, Henri Scrépel, Grimonprez-Cavrois, Mulliez-Delmasure, Réquillart-Scrépel, J. Lagache fils, *secrétaire*.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Marche, *contrôleur*, M. Wilbert.

DOUAI. *Agent responsable*, M. Houssin

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Caudron; *cont.*, M. Crespel.

COMITÉS CONSULTATIFS

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque. MM. Willems fils, Schadet, A. Dumont. — A Hazebrouck, MM. Ruyssen, Kien, Bloeme.— A Lille, MM. Théry, Ovigneur, Bayard. — A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre. — A Avesnes, MM. Guillemin, Manesse, Pillion. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Girard, Didier, Deladerrière.

Caisses d'Épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-sept caisses d'épargne. Leur nomenclature et les détails de leur service sont insérés dans la seconde partie de l'annuaire.

Les succursales des caisses d'épargne sont au nombre de trente-trois.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, ✲, *président;* Dessurne, *vice-président;* A. Desurne, *secrétaire;* E. d'Arras, *secrétaire-adjoint*; Lefebvre, avocat; G. Lemaire, avocat; G. Féron, négociant; Gaspard, avocat, Collet, fils, armateur; E. Lemaire; Alf. Petyt; Didier, Delval, Bonpain, *directeurs*; Carpentier, banquier; H. Sapelier; J. de Lesdain; P. Collet; A. Sergent; E. Hamoir, *directeurs adjoints*; M. Lefébure, *trésorier*.

BERGUES. MM. le Maire, *président;* Herwyn, *vice-président;* Dehaese, Meneboo, Hagron, Dekester, J. Guilbert, L. Guilbert, Demeunynck, Vaudroy, Claeys, Vernocke, Chocqueel, Deschamps, Vandenbroucke, Goutier; *trésorier,* Gilent.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✲, maire, *président;* Ed. Belle, *vice-présideni;* Decarpentry, Bondu, *secrétaire;* Lesage, O. Belle, Legaigneur, Bourgeois, Courdain, ✲, Schallier, Waguet, Geerssen, J. Vandenbeuque, Vercoustre, Simonis de Dudezeele; *trésorier,* M. Joos.

GRAVELINES. MM. le maire, *président;* Salomé, *vice-président;* Demarle, Demarle-Fetel, Gellé, Legoulon, Merlen, Carru, Noël, Hautefeuille, Legoulon-Butez, Leurette, N... N... N..., *trésorier,* M. Gresset-Payen.

HAZEBROUCK. MM. le maire, *président;* Schmit, *vice-président;* Donckele, *secrétaire;* Vanhoucke, Bloeme, Leleu, Smagghe, E. Vandewalle, Massiet du Biest, Huyssen, Bogaert, Quenson, Morice, Bieswal, Houvenaghel; *trésorier,* M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Behaghel, de Coussemaker, Bieswal, Perrier, Flahaut, Liefooghe, Vandewalle, E. de Coussemaker, V. Flahault, Heuseele, Dewynter, Dumez, Moneclaye. Dehaisnes, Baelde, *caissier.*

CASSEL. MM. le maire, *président;* N..., *vice-président;* Windrif, *secrétaire,* Dehandschoewercker, A., Chevalier, Leroy, Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Martin; *trésorier,* M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. le maire, *président;* Minche (Théodore), Bossu-Revel, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A., Duflos, Roche, Werquin-Notelle, Hennion-Delbecque, Gamelin, Auguste, Delbecq, Ledieu, Fenart; *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. le maire, *président,* Bridelance, ✲, *secrétaire,* Delassus, Barizel, receveur municipal; Delassus, brasseur; Courty, Verhaeghe-Duquenne, notaire, Arnould, Pruvost-Smague, P. Degruson, Dambrine, Grillet-Desante, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle; *trésorier,* Loroy.

STEENVOORDE. MM. le maire, *président;* Beck, conseiller-général, *vice-président;* Dewitte, *secrétaire;* Outters, propriétaire, Parmentier, brasseur; Legrand, greffier de justice de paix; Vanheegher, pharmacien; Merchier, propriétaire; Samsosen, rentier; Mortier, Alexander, Vasseur, brasseur; Muylle, propriétaire; Serlooten, tanneur; *trésorier,* M. Bailleul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* Durieux-Forrét, *secrétaire;* Remy-Meurice, Tripier Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq, A. Samin, Herlin. — M. Dartois, *trésorier.*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Woussen, *vice-président;* Demazières, Fauquemberghe, Bouchez, Marcotte, Clarisse-Béghin, Jeanson, Brasme, Cerf, Dufour, Léturgie, Delattre; *trésorier*, Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président,* Coeman, *vice-président;* Hassebroucq-Liévin, Hassebroucq-Lambin, le baron Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Vandewynkele, E. Gaudron, L. Goeman, Lambin, Ignace, Bourlet, de Wiolf, Lecomte, *secrétaire;* Plamont, *trésorier.*

LA BASSÉE MM le maire, *président;* Deleplanque, Cordier père, Cousin, Hennebelle, Dilly, Renard, Prévost, Crespel; Graffigne, *trésorier.*

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* Delefosse, ✲, *vice-président;* J. Toulemonde, *secrétaire;* Desrousseaux, L. Wattine, Réquillart-Désaint, Wibaux, Bourbier, Ach. Delattre, Lambin, H. Mathon, E. Toulemonde, Fr. Ernoult, J. Lagache, fils, Ch. Pollet; *trésorier*, M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président:* J. Delepouille, *secrétaire;* Leurent, ✲, J. Mathon, Lorthiois-Peenaert, Desurmont-Motte, Ph. Motte fils, D. Debuchy, Desurmont-Desurmont, ✲, Flipo-Desurmont, Ant. Dewavrin, D. Flipo, Leplat-Tacquet, Leroux-Bériot, Ch. Leplat, J. Lemaire; *trésorier,* Deherripon.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Bernard-Guéry, négociant; Brunelle, docteur-médecin; Flavigny-Vallez, négociant; Delannoy, négociant; Hattu, libraire; *trésorier*, M. Delattre.

LE CATEAU. MM. le maire, *président;* Boudart, Flayelle, Lozé, Deveau, Ponsin, Collery, Debuyser, Flament, Lefebvre-Delvallée, Lefebvre-Mairesse, Maréchal, Harel, Soufflet, Fiévet, Grozo; *trésorier*, France.

AVESNES. MM. le maire, *président;* Evrard, juge-de-paix, *vice-président;* George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Devière-Fleury, propriétaire; Flobert, Henri; Fosset, professeur; Lecohier, négociant; Davoine, propriétaire; G. Paul, Gossart, Collinet, Canquelain, Liézard, Dujardin, Mutiaux; *trésorier*, Leloup, *trésorier-adjoint*, Dubois.

BIBLIOTECA BODLEIANA

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Houdart, Deharveng, Rousseau, Sculfort, Riche, Labbé, Dubois, Brasseur, Ferrier, Bauduin, Dubus, Huart; *trésorier*, M. Couture.

DOUAI. MM. Preux, O. ✲, premier président honoraire, *président;* Danniaux, conseiller, *viee-président*; Bommart, avocat, *secrétaire;* Cartier, ✲, contrôleur d'artillerie, *secrétaire-adjoint;* Allart, propriétaire; Antoine, O. ✲, officier supérieur en retraite; Devinck, ✲, conseiller; Delannoy, docteur en médecine; De Baillencourt, notaire; Dupont fils, avocat; de Marcère, conseiller, député; Desticker, conseiller; Guérin, C. ✲, colonel d'artillerie en retraite; Landry, propriétaire; Galland, ancien notaire; Grimbert, avocat; de Guemy, propriétaire; le baron de Guerne, propriétaire, Landry, propriétaire; Galland, ancien notaire; Grimbert, avocat; De Guemy, propriétaire; le baron de Guerne, propriétéire, Landry, propriétaire; Lagarde, ✲, conseiller honoraire; Legentil, propriétaire; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem; Hardoin, conseiller; Leroy, propriétaire, Parmentier, conseiller; Tailliar, idem; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES. MM. Didiez, *président;* N..., *vice-président*, Desfontaines-de-Preux, *vice-président honoraire;* Devillers, avocat, *secrétaire;* Viel, Boulan, Paillot. Wargny, Bultot, Giart, Dècle, Rousseau, Dubois, Dutemple, Lecat, Tellier de Poncheville; *trésorier*, M. Verchain,

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le Trésorier général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Société de secours mutuels.

Inspecteur général dans le département, M. Ducrocq, maire de Marcq-en-Barœul, membre du Conseil d'arrondissement de Lille.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

Par décision du Gouvernement du 22 septembre 1870, les présidents des Sociétés de secours mutuels seront à l'avenir nommés par les Sociétés elles-mêmes.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Allennes-lez-Marais : Saint-Alexis, 23 mars 1869 ; *Annappes* : Sainte-Anne, 31 décembre 1853; Saint-Vincent-de-Paul, 24 décembre 1853 ; Saint-Roch, 24 septembre 1863; Saint-Joseph, 21 novembre 1866; Saint-Pierre, 24 novembre 1866. *Saint-André :* Saint-André, 30 avril 1860. *Annœullin :* Saint-Martin, 21 décembre 1859; *Annœulin :* 5 septembre 1868. *Armentières :* Saint-Hubert, 10 février 1853 ; Employés, 9 avril 1866. *Ascq :* Bon-Pasteur, 2 décembre 1853. *Aubers :* Saint-Waast, 23 novembre 1855. *Avelin :* 31 décembre 1852; *Avelin :* Saint-Viucent, 24 février 1855.

Baisieux : Saint-Martin, 8 juin 1866 ; Saint-Eloi, 17 août 1866. *Bois-Grenier :* Saint-Jean-Baptiste, 20 juin 1859. *Bondues :* Saint-Waast, 2 juin 1853. *Bousbecques :* Saint-Martin, 1 septembre 1855. *Bouvines :* Saint-Pierre, 9 janvier 1855.

Chemy : 14 juillet 1864; *Chéreng :* 29 juin 1863; *Comines :* 30 juillet 1853 ; *Croix :* Saint-Martin, 29 octobre 1858 ; *Cysoing :* Saint-Calixte, 14 juin 1854.

Deulémont : 10 janvier 1855.

Emmerin : Saint-Barthélémy, 6 février 1861. *Ennetières-en-Weppes :* 9 mars 1864 ; Saint-Martin. -- Ancien militaire, 3 mars 1869, *Eunevelin :* Sainf-Quentin, 17 août 1855. *Erquinghem-Lys :* Saint-Martin, 1 juillet 1858. *Escobecques :* 12 septembre 1863.

Faches : La Prévoyante, 3 mars 1856 ; la Clairvoyante, 6 juin 1871. *Forest :* Saint-Jean-Baptiste, 20 janvier 1853. *Frelinghien :* Le Funquer, 7 décembre 1852 ; le Bourg, 9 août 1853.

Gondecourt : Saint-Roch, 11 mars 1857; Sainte-Barbe, 17 mai 1859; la Probité, 7 février 1863. *Gruson :* 7 mars 1864.

Halluin : La Prévoyance, 28 octobre 1853. *Haubourdin :* Saint-Jean-Baptiste, 16 avril 1853. *Hellemmes :* Saint-Ghislain, 30 avril 1855; Saint-Pierre, 24 septembre 1867. *Herrin :* Saint-Quentin, 1 avril 1867. *Houplin :* 6 mars 1863. *Houplines :* Saint-Roch, 13 avril 1866.

Illies : 4 décembre 1864.

La Bassée : 14 juin 1855. *La Chapelle d'Armentières ;* 12 juin 1855. *La Madeleine :* Sainte-Marie-Madeleine, 21 juin 1859.

Lambersart : Saint-Nicolas, 5 septembre 1852 ; Canteleu, 15 octobre 1855. *Lannoy*: Saint-Philippe, 14 octobre 1854. *Le Maisnil:* 31 décembre 1863. *Leers:* Saint-Waast, 1 octobre 1871. *Lesquin:* 21 mars 1864. *Lezennes:* Sainte-Barbe, 14 février 1861; Saint-Joseph, 23 janvier 1864 *Lille*: Société des artistes, 5 fevrier 1855; Société protestante, 15 décembre 1854; Notre-Dame de Lille, 25 janvier 1855; Fives, Saint-Luc, 18 juillet 1857; Moulins-Lille, Saint-Roch, 24 février 1854; Wazemmes, la Prévoyance, 10 février 1853 ; Association des Médecins du Nord, 21 juin 1859; Société typographique, 22 août 1861; Société de prévoyance des pharmaciens du Nord, 4 septembre 1862; Association des Comptables, 12 mai 1863; Cercle des Voyageurs, 24 novembre 1863; Instituteurs et institutrices du département du Nord, 8 mars 1864; Sculpteurs, 19 mars 1866; Employés du chemin de fer, 24 mai 1866; Saint-Joseph, 13 décembre 1866 ; Fives; Saint-Pierre, 26 juin 1867 ; Saint-Maurice, 4 juillet 1868. *Linselles:* Saint-Médard, 13 janvier 1858. *Lomme:* Saint-Hubert, 20 septembre 1855; Saint-Martin, 10 juillet 1858 *Lompret :* Saint-Joseph, 29 avril 1859. *Loos :* Saint-Lucien, 1 octobre 1853.

Marcq-en-Barœul : Saint-Jean, 3 mars 1856. *Marquette:* Saint-Louis, 29 avril 1857. *Mons-en-Barœul :* Saint-Joseph, 20 juillet 1857.

Neuville-en-Férain: Saint-Quirin, 6 juillet 1857; *Neuville-en-Férain,* 2 août 1867.

Pérenchies : Saint-Mathias, 30 août 1858; *Phalempin:* Saint-Martin, 3 février 1855. *Prémesque:* Saint-Laurent, 25 mai 1856.

Quesnoy-sur-Deûle : 6 novembre 1852; Saint-Vincent, 25 juillet 1861; Anciens Militaires, 12 juillet 1870.

Radinghem : Saint-Joseph, 12 juin 1855. *Roncq :* Saint-Piat, 6 février 1855. *Roubaix :* Sainte-Famille, 13 août 1864; Cercle des Employés de Commerce, 18 mai 1869.

Sainghin-en-Mélantois : Saint-Roch, 1859. *Salomé:* 24 février 1855. *Seclin :* Saint-Hubert, 5 juillet 1855 ; Anciens Militaires, 31 décembre 1861 ; Saint-Joseph, 13 mars 1862; Saint-Valentin, 2 aout 1864; Anciens et jeunes Militaires, 20 octobre 1864. *Sequedin:* 23 février 1865.

Templeuve : Société Fraternelle, 20 février 1861. *Toufflers:* Saint-Pierre, 29 février 1859, *Tourcoing:* 25 mai 1856; Saint-

Vincent-de-Paul, 15 février 1858; Saint-Nicolas, 15 mai 1861; Saint-Martin, 15 mai 1861; Saint-Barthélemy, 16 octobre 1861; Fidèles-Amis, 24 mai 1862; Saint-Vincent-de-Paul, 22 juillet 1863; l'Union laborieuse, 25 juillet 1863; Saint-Jules, 21 octobre 1864; Saint-Honoré, 5 avril 1866; Saint-Ignace, 12 avril 1866; Saint-Éloi, 10 septembre 1866; Saint-Benjamain, 21 novembre 1866; Saint-Henri, 1867; Saint-Antoine, 19 septembre 1867; Saint-Léon, 4 janvier 1869; Saint-Philippe, 26 mars 1869; Saint-Joseph, 13 juin 1869; Saint-Christophe, 1871. *Tressin:* Saint-Pierre, 8 mai 1855.

Vendeville: Saint-Joseph, 23 juin 1858. *Verlinghem:* Saint-Chrysole, 1 mai 1854.

Wambrechies: Saint-Vincent-de-Paul, 6 février 1854. *Wattrelos:* Saint-Vital, 9 septembre 1853. *Wavrin:* Saint-Éloi, 5 novembre 1869. *Willems:* Saint-Vincent-de-Paul, 25 mai 1855.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque: Saint-Michel, 18 février 1854; Notre-Dame-des-Dunes, 2 juin 1854; Ville de Dunkerque, 28 septembre 1855; Saint-Éloi, 29 janvier 1864.

Esquelbecq, 29 janvier 1856.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul: Anciens Militaires, 24 novembre 1854; les Vrais Amis, 14 mai 1857.

Cassel: 23 septembre 1854.

Estaires: Saint-Vincent-de-Paul, 6 décembre 1854; Anciens Militaires, 16 septembre 1859.

La Gorgue: 30 août 1854.

Hazebrouck: 7 mars 1853; Anciens militaires, 10 août 1858.

Merville: 16 avril 1853; Anciens militaires, 24 mars 1859; Saint-Jean, 19 décembre 1864; Saint-Pierre, 30 septembre 1869. *Morbecque:* Anciens militaires, 24 mars 1859.

Nieppe, 18 avril 1855; Anciens militaires, 28 mars 1863. *Neuf-Berquin:* 11 juillet 1863.

Saint-Jans-Cappel: anciens militaires; Saint-Vincent, 11

décembre 1869. *Steenwoorde*, 29 décembre 1855. *Steenwerck :* St.-Roch, 14 avril 1854; anciens militaires, 11 janvier 1865.

Vieux-Berquin, 24 février 1855

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai : Société générale, 7 mars 1853.

Féchain : Saint-Waast, 16 février 1861. *Flines-lez-Raches*, 8 octobre 1854.

Gœulzin, 31 mars 1868.

Lécluse, 3 janvier 1855.

Marchiennes : Saint-Éloi, 25 avril 1855.

Pecquencourt, 7 février 1865.

Raimbeaucourt, 8 janvier 1855.

Sin, 10 janvier 1859 ; l'Union.

Waziers, 4 mars 1870.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon : Ouvriers mineurs, 30 avril 1867.

Anzin, 19 juillet 1858 ; ouvriers mineurs, 7 février 1866.

Denain : Ouvriers mineurs, 24 janvier 1866,

Condé, 26 juin 1854.

Hérin : Ouvriers mineurs, 27 juillet 1870.

Raismes, 9 septembre 1853.

Saint-Amand, 19 mai 1855.

Valenciennes : Union valenciennoise, 8 septembre 1853; Société générale de prévoyance, 8 septembre 1853; Saint-Éloi, 6 avril 1857; l'Union fraternelle, 9 juin 1857; Tailleurs d'habits, 18 juin 1859 ; Ouvriers mineurs de Saint-Waast; 1er février 1868; Employés de l'arrondissement, 2 juin 1871.

Vieux-Condé : Saint-Éloi, 14 août 1854 ; Ouvriers mineurs de Fresnes, 1859.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai : Association des ouvriers malades, 7 mars 1857; Voyageurs et employés de commerce de l'arrondissement, 9 décembre 1864.

Le Câteau, 22 avril 1864.
Maretz, 1er août 1865.
Trois-Villes, 22 juin 1855.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Cousolre : Société mutuelle, 25 juillet 1860.
Fourmies, 28 octobre 1865.
Le Quesnoy : Secours mutuels, 21 novembre 1861.
Wargnies-le-Grand, 10 avril 1861.

ASSOCIATION CHARITABLES.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, siégeant à Paris.

Cette association a pour but de concourir au soulagement des militaires blessés ou malades sur les champs de batailles, dans les ambulances ou dans les hôpitaux.

Un comité central a été formé à Lille pour les départements du Nord de la France; il est composé comme suit :
MM. Aug. Longhaye, ✲ *président;* le docteur Houzé de l'Aulnoy, ✲, *vice-président;* Ed. Longhaye, *secrétaire*; Léonard Danel, ✲, *trésorier.*

Œuvre départemeneale des orphelins de la guerre.

Cette œuvre a été organisée à Lille en septembre 1871; elle est administrée par un comité central ainsi composé :

Mgr Régnier, cardinal-archevêque de Cambrai, *président-d'honneur*; Mme N....., *présidente;* Mmes Claeyessens et Aug. Scrive, *vice-présidentes;* Mlle Elisabeth de Montigny, *secrétaire ;* M. Edouard Longhaye, *trésorier.*

Les dames patronesses se sont imposé des cotisations annuelles formant un total de 7,000 fr., des quêtes ont été organisées dans les divers quartiers de la ville par les dames charitables. Le Conseil général dans sa session de 1871 a voté un subside annuel de 1,000 fr. pendant 10 ans; de plus les cotisations personnelles des dames patronesses forment un total annuel de 7,000 fr.

Le Comité central des dames s'est en outre adjoint un comité d'hommes chargé d'organiser des fêtes et concerts au profit de l'œuvre. Ce Comité composé de MM. Edouard Longhaye, Duburcq, Ch. de Franciosi, André, Alph. Vanduicq s'est acquitté avec soin de sa mission; des concerts et une fête nautique ont été données en 1872 et ont produit une recette de plus de 10,000 fr. L'œuvre jouit maintenant des intérêts d'une somme d'environ 150,000 fr

Au moyen de ses ressources, le Comité central a adopté 183 enfants fils ou filles de soldats morts pendant la guerre et appartenant aux divers arrondissements du département. Des sous-comités institués dans les chefs-lieux d'arrondissement sont chargés de la distribution des secours aux orphelins. Ces secours sont au minimum de 15 fr. et au maximum 40 fr. par mois. Les sommes distribuées en 1872 se sont élevées à 25,000 fr.

Le Comité central de Lille s'étant engagé à secourir les orphelins adoptés jusqu'à l'âge de leur majorité, l'œuvre ne pourra terminer sa mission qu'en 1890.

Société du prêt au travail.

Cette société a pour but de faire des prêts destinés à faciliter l'achat des instruments, outils, ustensiles et autres objets ou matières premières nécessaires au travail, ou de venir en aide pour des besoins accidentels et temporaires à des familles nécessiteuses. Le maximum des prêts est de 500 fr.

COMITÉ DE LILLE.

Président, M. Lechat; *vice-président*, M. Derode-Corman; *membres*, MM. Artaud, ✻, Baffalenr doyen curé, Bonte, nég., Crepy, Deblock, Dubois, Faure, Houzé de l'Aulnoye, ✻, Gadenne, curé, Joire, médecin, Leroy, ✻, président, Lepan, Meurisse, Millescamps, Potier.

Œuvre des invalides du travail, instituée dans la ville de Lille par décret du 24 juin 1870.

Cette œuvre a pour but :

1° De servir des secours viagers aux ouvriers de tout âge et des deux sexes qui, par suite de blessures reçues dans l'exercice de leur profession et comme conséquence de cette profession, ou qui, en s'exposant pour secourir d'autres travailleurs en danger, ont perdu l'usage d'un membre ou d'un organe;

2° De donner des secours temporaires aux veufs ou veuves des ouvriers qui auront succombé aux suites directes de leurs blessures.

Œuvre des vieillards indigents, à Lille.

Cette association s'est donné pour mission de secourir par des aumônes en nature et des visites à domicile les indigents des deux sexes âgés de plus de 60 ans.

Le Comité est ainsi constitué.

Président, M. Emile Bigo; *vice-président*, M. Edm. Fiévet; *trésorier*, M. Fromont. — *Commissaires*: 1er arrond., MM. J. Verschaeve; 2e, P. Desrousseaux; 3e, E. Duquesnay; 4e, Ch. Roussel; 5e, Ed. Fiévet; 6e, Braquaval; 7e et 8e, Boniface; 9e, E. Steverlynck.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association:

Présidente, Mme H. Scrive-Briansiaux.

Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.

Vice-présidentes, Mmes Blondeau-Herlin, De Norguet, Van den Straeten-Descat.

Secrétaire, Mme Arthur Gentil.

Dame pour la confection des vêtements, la supérieure de la Miséricorde.

Trésorier, M. Dujardin, Notaire.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes Dehau-Deleruyelle, Théry-Dumon,

Mlle Dumon, Mmes Rouzé-Duthoit, Théry-Leclercq, Verley-Charvet, de Norguet, Mathon, Léonard Danel, Delannoy-Desnoulet, Carlos Mas, Mas-Davcluy, Viseur-Waymel, Mmes Henri Barrois, Longhaye, Desmedt-Faucheur, Alf. Labbe, Pauris-Defontaine, Fauchille-Prévost, Em. Wallaert, Emile Scrive, Houzé de l'Aulnoye, Leroy-Crépeaux, Gamonet, Fauchille-Blondeau, Ed. Crépy, Valdelièvre, Van der Straeten-Descat, Baillieu-d'Avrincourt, J. Verstraeten, Lehoucq-Deleruyelle, Courmont, Descamps-Crespel, H. Pajot, Pouiller-Robillon, Ch. Fauchille, Béhaghel, Humbert-Prévost, Mlle Trannin, Mmes L. Danset, Plaideau-Delbecq, Mlles Des Parcqs, Mmes Féron-Vrau, Tranneel, Vᵉ Reumaux, Lepercq-Deldicque, Ovigneur, Rollez de Boë, Druez, A. Desrousseaux, Ch. Colombier, Bigo-Vanderhagen, Desrousseaux-Ovigneur, Haubourdin.

Pour la section de Wazemmes. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme C. Faucheur. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Faucheur-Deledicque, Mourmant, Loyer. Ch, Faucheur, Lepercq-Mourmant, C, Sarrazin, Dubreucq, Lefort, J. Leblan, Boisse, Tesse-Bailleux, Fontaine, E. Loyer, H. Faure.

Pour la section de Moulins-Lille. -- DAME DÉLÉGUÉE : Mme Montaigne-Bériot. -- DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Montaigne-Bériot, V. Olivier, Mlle Cliquennois, Camille Mmes Bériot, Favre-Montaigne.

Pour la section d'Esquermes.--DAMES DÉLÉGUÉES : Mme de Genevrières, Bigo Tilloy. -- DAMES ADMINISTRANTES : Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Braquaval, Julien Thiriez. Renault.

Pour la section de Fives. -- DAME DÉLÉGUÉE : Mme Alp. Bériot. DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Alp. Bériot, Th. Barrois, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Bouchery-Desquiens, Rose-Demerler, Descamps-Dutilleul, Dubois-Boutry, Brabant-Delbarre, Casse.

Pour la section de Saint-Maurice. -- DAME DÉLÉGUÉE : Mme Lenglart-Barrois. -- DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Lenglart-Barrois, Steverlynck-Delecroix, F. Cuvelier.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme Vᵉ Mabille ; *secrétaire*, Mme Vᵉ Desse ; *conseillères*, Mmes Raguin, Miot ; *trésorière*, Mme Dubois.

DOUAI.

La Société de Charité maternelle de Douai a été autorisée par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 6 octobre 1853.

Présidente. Mme Merlin.

Membres, MM. Preux, O. ✻, 1er *président honoraire;* Henri Allard, Tréca-Legentil; Ch. Waterneau, *secrétaire-trésorier.*

Œuvre des Crèches, à Lille.

Plusieurs de ces établissements fonctionnent à Lille. On espère en fonder dans tous les quartiers de la ville.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme Delelis; *vice-présidente,* Mme Rolland; *trésorière-secrétaire,* Mme Zandyck.

Conseil d'administration. MM. G. Lemaire, *président*; le Doyen de St-Jean-Baptiste, Dejaghere, Zandyck.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par un Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mme de Staplande, *présidente et trésorière;* Mlle Lepreux, *vice-présidente;* Mlle Galloo, *secrétaire et lingère.*

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par un arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composée de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrièmes dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✻, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury, O. ✻, ✪ I.; *inspecteurs*, MM. Bretignère à Laon; Antoine, ✪ I. ✻, à Lille; Taillefert, ✪ I. à Amiens, Métivier, à Arras; Carré, ✪ I. à Mézières; *secrétaire de l'académie*, M. Clochez, ✪ I.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président ;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés, S. Em. Mgr Régnier O. ✻, cardinal-archevêque de Cambrai, Mgr Lequette, ✻, évêque d'Arras; MM. Devismes, ✻ pasteur protestant, à St-Amand-les-Eaux; Salmon ✻, premier président de la cour d'appel de Douai; Desjardins, ✻, procureur-général près la cour de Douai; le maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret du 28 avril 1865. Ce nouvel établissement d'enseignement supérieur a été inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur-général de l'ordre du droit.

M. Blondel, ✻, ✪ I. *doyen de la Faculté; professeurs*, MM. Blondel. *code civil* (1re chaire); Talon, ✪ A. *droit commercial*, Mabire, *code civil* (2e chaire); Lefebvre, *droit romain* (1re chaire); Terrat, *procédure civile;* Garraud, *droit administratif;* de Folleville, *code civil* (3e chaire); Drumel, *droit romain* (2e chaire), *secrétaire agent-comptable*, M. Morel; *bibliothécaire*, M. Cousin.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Violette, ✻, doyen, *professeur de chimie;* Gosselet, *professeur de géologie et de minéralogie;* Terquem, *professeur de physique;* Boussinescq, *professeur de mathématiques;* Souillard, *professeur de mécanique;* Giard, *professeur d'histoire naturelle.*

Cours publics annexés à la Faculté: — *hygiène*, M. le docteur Alfred Houzé de l'Aulnoit, ✻; — *droit commercial*, M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, avocat; — *dessin*, M. Vandenbergh.

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Abel Desjardins, O. ✻. ✪ I. doyen de la faculté des lettres de Douai; *littérature*, M. Colincamp, ✻. ✪ I. professeur à la Faculté des lettres de Douai; *secrétaire-agent comptable de la Faculté*, M. Roullier.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, O. ✻, ✪ I. doyen, *professeur d'histoire;* Courdavaux, ✻; ✪ I. *professeur de littérature ancienne;* Colincamp, ✻, ✪ I. *professeur de littérature française;* Tissandier, ✪ I. *professeur de philosophie;* Bossert, *professeur de littérature étrangère;* Sauvage, *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, O. ✻, I, ✪ docteur en médecine.

Professeurs titulaires, Pharmacie et toxicologie. M. Garreau, ✻ — Matière médicale et thérapeutique, M. Joire. — Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit, ✻. — Anatomie, M. Paquet. — Pathologie médicale, M. Wannebroucq. — Pathologie chirurgicale et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique médicale, M. Cazeneuve, O. ✻, M. Chrestien, *professeur-adjoint*. — Clinique chirurgicale, M. Parise, ✻. — M. Follet, *professeur-adjoint*. -- Accouchements, maladies de femmes et des enfants, M. Pilat, ✻. -- Histoire naturelle, M. Lotar. -- *Professeurs suppléants*, MM. Wintrebert, Petit, Baggio.

Chef des travaux anatomiques, M. Castelain fils.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. le Recteur de l'Académie, *président*; le Sous-Préfet: le Maire de Douai; Maurice, ✻, député et conseiller général; Desjardins, procureur-général; Vasse, chimiste; le comte de Guerne, président de chambre; Charles, proviseur.

Administration, MM. Charles, ✪ A, *proviseur;* Subé, *censeur;* Fournet, ✻, ✪ I, *aumônier*; Souriau, ✪ I, *économe;* Lenglin, Maillaht, *commis d'économat*.

Professeurs. Philosophie, M. Dereux; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Courcelle, ✪ I; physique M. Offret, ✪ I; histoire, M. Simonnot; mathématiques pures et appliquées, M. Minart, M. Rousselin; *professeur-adjoint de physique*, M. Fiévet; *conférence et interrogation aux élèves de l'école préparatoire*, M. Hilaire; *seconde*, M. Nicolas, ✪ A; *troisième*, M. Leys, ✪ A; *quatrième*, M. Lafoscade; *cinquième*, M. Dubreuil, ✪ A; *sixième*, M. Lamarre, ✻, ✪ I; *septième*, M. Bercq, ✪ A; *huitième*, M. Cousin, ✪ A; langue anglaise, M. Thumerel; langue allemande, M. Kotzustski, ✪ A; — *Surveillant général*, M. Petain, ✪ A.

Maître élémentaire pour l'enseignement primaire, M. Leleu.

Maître des travaux graphiques, M. Guillet, ✻, *Maître de chant*, M. Detrain; *Maître de dessin*, M. Crépin; *Maître d'écriture*, M. Flament; *Médecin*, M. Maugin; *Chirurgien*, M. Gelez père, O. ✻; *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Antoine, ✪ I, inspecteur d'académie, *président*; le Préfet du département du Nord, O. ✱, ✪ I; le maire de Lille; Jonette, proviseur du Lycée; Leroy, ✱, président du tribunal civil; Desrousseaux, ✱ ✠ ✠, ✪ I, conseiller général; Cazeneuve, O. ✱, ✪ I, directeur de l'école de médecine; l'abbé Poulet, doyen de Saint-Etienne, Van der Straeten, conseiller général.

Administration. MM. Jonnette, *proviseur*; Lecointre, ✪ A, *censeur*; Bertrand, *aumônier*; N..., *économe;* Dournes, *premier commis d'économat;* Mailhat, *deuxième commis.*

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales M. Walecki; philosophie, M. Colsenet; rhétorique, M. Chéron; physique, M. Humbert; histoire, M. Mamet; mathématiques pures et appliquées, MM. Duhaut et Bouvart, Camille; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave, ✪ A; professeur adjoint de physique, M. Schmeltz. — *Seconde*, M. Lhomme; *troisième*, M. Magnié (chargé); *quatrième*, MM. Carpentier, Doisy, ✪ A; *cinquième*, M. Bouvart, ✪ A; *sixième*, M. Renard, ✪ A; *septième*, M. Meunier, *huitième*, M. Buridan; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*, Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, MM. Dave et Basselart; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*, M. N...; *maîtres de langue anglaise*, MM. Guesnon, Leprince; *maîtres de langue allemande*, MM. Meyer, Muller. — *Surveillant général*, M. Gressier.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Moreau, curé; Butin, ✱, médecin, Pouchain-Boutry, Cary, conseiller municipal; Dansette-Mahieu, Jeanson, Villers, Bouvart. — M. A. Bouvart, ✪ I, *principal.*

Professeurs: MM. Cosserat, *physique et chimie;* Manier, *mathématiques;* L. Bouvart, *troisième et histoire;* Rémant, *quatrième et cinquième;* Martin, *sixième et septième;* N..., *huitième et maître d'études;* Berker, *maître de dessin.* — *Maîtres de français et d'études:* MM. Leleu, Duvivier et Gellé; *maître d'anglais*, M. Remant.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration : MM le maire, *président;* Ph. Motte,

✻, Leurent, ✻, Simon, doyen de Notre-Dame; Ch. Flipo, conseiller municipal. -- M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs : MM. Fichaux, *philosophie ;* l'abbé Joseph Deltour, *rhétorique ;* Delplanque, *chargé de la seconde ;* Playoust, ✪ A, *chargé de la troisième ;* Ducoulombier, *quatrième ;* Lesecq, *cinquième ;* Deltour, *sixième ;* Barâtte, *septième et huitième ;* -- *physique et chimie,* Jaudeau, ✪ A; Salmon, *mathématiques supérieures ;* Tellier, *mathématiques élémentaires ;* les abbés Fichaux, Leplat, Marécaux, Fauvergues, *chargés de l'enseignement de la langue anglaise.*

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration, MM. le sous-préfet, *président ;* le maire de Dunkerque; Delelis, ✻, ancien maire; Decarpentrv, G. Lemaire, de Clebsattel O. ✻, Lebleu, E. Carlier, ✻; M. Ribeire, ✪ I, *principal.*

Professeurs : MM. Boone, *philosophie ;* Metzger, *histoire et géographie ;* Poutrin, *rhétorique ;* Gambiez, *mathématiques supérieures ;* Charlier et Voudringhin, *mathématiques ;* Callory, *seconde ;* Déjardin, *troisième ;* Le Feyer, *quatrième ;* Devos, *cinquième ;* Moschenross, *sixième ;* Sébire, *septième ;* Huyghe, *huitième ;* Bois, *professeur d'anglais.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Courcy.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *président ;* le Maire, Massiet du Biest, Bogaert, Thibaut, Monnier, *principal et professeur de mathématiques.*

Aumônier, M. l'abbé Reumaux; *Professeurs, littératnre,* 1re chaire, M. Debierre; *mathématiques,* 2e chaire, M. Hugoo, *littérature,* 2e chaire, M. Schurando.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *présid.;* Plichon, O. ✻, député; Bacquaert, *curé;* Dumez, Liefooghe, P. Behaghel, -- l'abbé Pruvost, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *de rhétorique et de seconde ;* Berquin, *de mathématiques ;* Dorédonville, *de troisième et de qua-*

trième, et chargé des mathématiques; Lefebvre, *de cinquième, de sixième;* Collet, *de septième;* Sion, *de huitième:* Chatilliez, *chargé de la classe élémentaire;* Pladys, *chargé de la classe préparatoire;* Debacke, Gauman, Boitelle, *maîtres d'études;* Chéroutre, *chargé du cours d'anglais et d'allemand;* Swyghedauw, *chargé du cours de dessin et d'architecture.*

COLLÉGE COMMONAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, ✲, maire, *président;* Dehandschoewerker, Aimé; Chevalier, Morael, Malot.

M. Tirlemont, *principal.*

Professeurs: MM. le principal, *de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français;* Carton, *de sixième et de septième;* Carlier, *professeur des deuxième et troisième cours de français.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président,* Blanquart, adjoint; Gamelin, fabricant. — M Louvet, *principal, chargé de la quatrième.*

Professeurs, MM. N... *de cinquième et sixième;* Legros, *de mathématiques;* Lefebvre, *du cours de frauçais;* Chobeau, *chargé de la classe des commençants.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *présid.;* le maire de la ville; Mallet, Maréchal père, de Liénard, Tabary, président du tribunal civil; Boittelle, ✲, banquier; Cirier, avocat. Mallez. Dutemple. — Bleunard, ✪. I, *principal;* M. Decorne, *aumônier.*

Professeurs, MM. Capelle, ✪ I, *de philosophie et d'histoire;* Fournaud, *de mathématiques supérieures;* Villox, *de physique;* Lemaire, *de mathématiques élémentaires;* Dumoutier, *de rhétorique;* Barberet, *de seconde,* Pruvost, *de troisième;* Ausécache, *de quatrième;* Buridant, *de cinquième;* Bouchendomme, *de sixième;* Vrau, *de septième;* Marrot, *de huitième,* Blanchart, *maître de langue française pour l'enseignement communal;* Bartier, Drugbert, Gillet, *maîtres élémentaires de français;* Humbert, *professeur d'allemand;* de Lauwereyns, *professeur d'anglais*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. le Maire, *président;* Pasqual, A. Malfrait, Mutiaux, Manesse. -- M. Lesage, ✪. A. *principal;* M. N..., *aumônier.*

Professeurs. MM. Watteau, de physique, Pointelin, *de mathématiques;* Vandepitte, ✪ A, *de troisième et de quatrième;* Vignon, *de cinquième et de sixième;* Hervotte, *de septième et de huitième.*

MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée;* Dumoulin, *professeur-adjoint;* N..., *maître primaire.*

COLLÉGE COMMUNAL DE LANDRECIES.

M. Lemaire, *principal.*

Professeur, ═. Hallynck, *de cinquième et sixième.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; N... N... N... -- MM. Thooris, *principal;* ○. l'abbé Butin, *aumônier.*

Professeurs, MM. Thooris, *mathématiques supérieures;* Laconte, *physique;* Lemaire, *troisième et quatrième;* N..., *cinquième et sixième;* Berriot, *septième et huitième;* Chevalier, *mathématiques;* Brunswick, *maître de langues vivantes.*

Surveillant général, M. N...; *Professeurs de dessein*, M. Neulies; *d'écriture*, M. Godey.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire; Beauvais; Mesange, juge-de-paix; Duchemin (O. ✲), commandant du génie en retraite. — M. Delplanque, *principal;* M. l'abbé Samain, *aumônier.*

Professeurs, MM. Tournoux, *de rhétorique et de seconde;* Labaëre, *de troisième et de quatrième;* Laurent, *de cinquième et de sixième;* Lays, *de septième et de huitième;* Regnault, *de mathémathiques et de sciences physique.*

École professionnelle, M. Leclercq.—*École primaire*, M. Leveau.

École élémentaire, M. Leneutre.

Professeurs : de langue anglaise, M. Laurent ; *de dessin*, M. Leclercq ; *de musique*, M. Despagne ; *de gymnastique*, N...

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président ;* Dupont, ✻, ✪ I. ; Defontaine, doyen-curé ; Girard père ; Bultot, juge d'instruction ; Beauvois, avocat. — M. Vasticar, *principal.* — M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *de philosophie ;* Ledien, *de morale* ; Nicolet O. A., *de physique et de chimie ;* Libessart, *professeur d'histoire naturelle*, Magnien, Cannac et Girot, *de mathématiques ;* Pottier, *de rhétorique ;* Petit, *de seconde ;* Beugnon, *de troisième*, Quesvin, *d'histoire ;* Duburcq, *de quatrième*, Caillole, *de cinquième* ; Lebeau, *de sixième*, Godbart, *de septième ;* Buridant, *chargé de la huitième ;* Szumowski, *maître de langue anglaise ;* Paillier, *maître élémentaire ;* Fridérici, *maître de langue allemande.*

Enseignement spécial, Maîtres, MM. Vignon, Delbove, Courtois.

Écriture, M. Mélot ; *chant*, M. Bataille ; *gymnastique*, M. Desbonnet.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président ;* Barbieux, Waché, Davaine, Mottez, négociant. — M. Robitaille, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *de mathémathique et de physique* ; Toulet, *de sixième et de septième ;* Boë, *de huitième* :

MM. Eloy, *de français ;* Delattre, *idem ; maître de dessein*, M. Lombray.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président ;* Caudron, docteur en médecine ; Martel, notaire ; Petit, receveur municipal. — M. Locquette, *principal.*

Professeurs, MM. Lirondelle, *de physique et de chimie ;* le principal, *chargé de la quatrième, de cinquième et de sixième ;* Ramboux *de septième et huitième ;* N..., *professeur d'anglais ;* Ramboux, *d'enseignement secondaire et spécial.*

Professeur de dessein, M. Rossy. — *De mathémathiques*, M. Lamy. — M. Clément, *directeur de l'école primaire ; professeur de musique vocale*, M. Descamps.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÈGES ET AU PRYTANÉE NATIONAL MILITAIRE,.

MM l'Inspecteur d'Académie, *président;* Jonnette, ✲, proviseur du lycée de Lille ; Chon, ✲, ancien professeur, idem.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président;* Anthoine, inspecteur d'académie, *vice-président;* Van der Straeten, membre du Conseil général, *secrétaire;* l'abbé Dennel, curé archiprêtre de la paroisse Saint-André, délégué de S. Em. le Cardinal archevêque de Cambrai ; Vallée, ✲, vicaire-général; Lippman, grand rabbin ; Ollier, pasteur protestant; Froissard, procureur de la République; Leroy, président du tribunal civil de Lille ; Telliez, juge au tribunal civil; Desrousseaux, membre du Conseil général; Roussel-Defontaine, maire de Tourcoing; Grimon, (✲ ❍. I.), inspecteur de l'instruction primaire.

Inspection départementale de l'instruction publique.

Établissements publics et libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Anthoine, ✲❍ I., *inspecteur d'académie.* — MM. Prestat, ❍ I., chef de division à la préfecture, *secrétaire de l'inspection*; Bouchez, chef de bureau ; Hermand, Peltier, *employés*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRCTION SECONDAIRE.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille, Foissey, id., Van Eerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lépollart, à Dunkerque, Studler, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. M. Honoré-Debuyser,

Arrondissement d'Avesnes. M. Labbé, à Bavai.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Bachy, à Valenciennes; Bébin, id., Beghin, à Denain.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SLCONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *prssident;* 'Kirch ✻, proviseur du lycée de Lille ; Chon, ✻, ancien professeur, id. ; l'abbé Dennel, doyen de Saint-André; l'abbé Guillemot, N..., N...

INSTITUT INDUSDRIEL, AGRQNOMIQUE ET COMMERCIAL.

L'institut industriel, agronomique et commercial a été fondé par délibérations du Conseil général du département en date du 20 août 1872 et du Conseil municipal du 5 octobre suivant.

Il comprend trois écoles distinctes : Ecole industrielle, Ecole agronomique, Ecole de commerce.

L'enseignement de l'Ecole industrielle a pour but de former des chefs d'établisssments et des directeurs ou chefs d'ateliers pour les principales industries de la région du Nord ; il s'adresse spécialement aux jeunes gens appartenant aux familles industrielles et voués par leur naissance à la carrière de l'industrie ; il est en outre destiné à ouvrir cette carrière à quelques sujets d'élite propres à devenir de précieux auxiliaires pour les chefs des grands établis-sements.

L'enseignement de l'Ecole agronomique a pour but de donner aux fils de propriétaires les connaissances scientifiques nécessaires pour appliquer à la culture les méthodes perfectionnées et y rattacher éventuellement les industries dites agricoles, telles que la fabrication du sucre, la distillerie, etc.

L'Ecole de commerce est destinée à former des négociants, des banquiers et employés supérieurs de grandes maisons de commerce et d'établissements financiers.

L'enseignement industriel comporte deux degrés auxquels correspondent deux divisions distinctes : la première, dite de *technologie* (enseignement moyen), comprend deux années d'études; la seconde, dite du *génie civil* (enseignement supérieur), comprend trois années d'études.

L'enseignement agrogomique et l'enseignement commercial comprennent l'un et l'autre deux années d'études.

La division de technologie se subdivise en trois sections ou spécialités : 1o Arts mécaniques; 2o Filature et tissage; 3° Industries chimiques.

La division du génie civil se subdivise en quatre sections ou

spécialités : 1° Construction des machines, des ouvrages métalliques, etc., 2° Exploitation des mines ; 3° Industries chimiques ; 4° Filature et tissage.

A ces sept sections industrielles il faut ajouter la section d'agronomie et la section de commerce, ce qui porte à neuf le nombre total des sections, dont chacune forme en réalité une école distincte.

L'enseignement est théorique et pratique : il comprend outre les cours oraux et leçons de dessin, des exercices de manipulations chimiques, des travaux d'ateliers et de nombreuses visites dans les établissements industriels, agricoles et commerciaux de Lille et des environs.

Pour être admis dans la division de technologie (1re année), il faut, être âgé de 15 ans révolus et subir avec succès un examen portant sur les matières scientifiques comprises dans les programmes du baccalauréat ès-lettres. Les bacheliers ès-sciences et les élèves diplomés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls dispensés de cet examen.

Pour être admis en première année de la division supérieure (dite du génie civil), il faut être âgé de 16 ans au moins et être pourvu de toutes les connaissances scientifiques comprises dans les programmes de l'enseignement secondaire spécial des lycées. Les bacheliers ès-sciences et les diplomés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls admis sans examen.

Les admissibles à l'Ecole Polytechnique ou à l'Ecole normale supérieure entrent de droit en 2e année dans la division du génie civil. Pourront de même être admis directement en 2e année de cette division, les candidats qui subiront avec succès un examen portant sur toutes les matières comprises dans les programmes de première année.

Les conditions d'admission à l'Ecole agronomique et à l'Ecole de commerce sont les mêmes que pour la division de technologie de l'Ecole industrielle.

A la fin de la dernière année d'études ont lieu des examens de sortie, portant, pour chaque section, sur tout l'ensemble des matières comprises dans les programmes de cette section.

Des certificats de capacité sont délivrés aux élèves de la division de technologie et des écoles d'agronomie et de commerce qui ont subi les examens de sortie d'une manière satisfaisante.

Les élèves de la division supérieure qui auront satisfait avec distinction aux examens de sortie recevront des diplômes d'ingénieurs civils. Des certificats de capacité seront délivrés aux élèves de cette division qui, bien qu'ayant satisfait convenablement aux examens de sortie, n'auront pas atteint le nombre de points exigé pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Le régime de l'établissement est l'externat. Les élèves doivent

être présents de huit heures du matin à cinq heures du soir. Ils dînent à midi, dans un restaurant installé à l'intérieur de l'Institut. Le prix du dîner est fixé à 1 fr. 50 c.

Le montant annuel des frais d'études est de 300 fr. exigibles par moitié, savoir: 150 fr. à la rentrée, et 150 fr. au 1er mars. En cas de départ pendant le semestre, les frais d'études avancés par les élèves demeurent acquis à l'Institut.

Les élèves de toutes les sections peuvent obtenir, au concours, les bourses et demi-bourses fondées par les départements et les principales villes de la région du Nord. Les demi-bourses sont de 300 fr., montant des frais d'études. Les bourses entières comprennent en outre le prix des dîners à l'Institut.

L'Institut, provisoirement installé rue du Lombard, N° 2, sera transféré dans l'édifice définitif, rue Jeanne-d'Arc, au mois d'avril 1875.

Pour répondre au vœu d'un grand nombre de famille, un pensionnat spécialement destiné à recevoir les élèves de l'Institut, a été créé, avec le concours de la ville de Lille, sur un terrain contigu au nouvel Institut. Ce pensionnat, placé sous le patronage et le contrôle de l'administration de l'Institut, est dirigé par un ancien chef d'institution, dont le caractère, le savoir et l'expérience offrent aux familles toutes les garanties désirables. Le prix de la pension, comprenant le logement et les deux repas du matin et du soir, est fixé à 700 fr. pour l'année scolaire 1874-75, et à 650 fr. pour les années suivantes.

ADMINISTRATION.

M. Masquelez, O. ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur des travaux municipaux de Lille, *directeur;* Matrot, ✲, ingénieur des mines, *sous-directeur*; Amiot, O. ✲, chef de bataillon en retraite, *inspecteur principal des études, trésorier*; Lavigne, ✲, capitaine en retraite, *inspecteur des études,* Le Beurier de la Rivière, ✲, capitaine en retraite, *idem.*

ENSEIGNEMENT.

Mathématiques pures et appliquées, MM. Boussinescq, professeur à la Faculté des sciences; Souillard, idem; Carême, ancien élève de l'école polytechnique; — *Mécanique générale*, M. Matrot, ✲, ingénieur des mines; — *Mécanique appliquée et construction des machines*, Dubousquet, ancien élève de l'École centrale, inspecteur de la traction du chemin de fer du Nord; Poillon, ancien élève de l'École centrale, ingénieur-constructeur à Lille; Keromnès, ancien

élève de l'Ecole centrale, sous-inspecteur de la traction du chemin de fer du Nord; — *Architecture, constructions civiles et chemins de fer*, M. Flamant, ingénieur des ponts-et-chaussées; — *Physique générale*, M. Terquem, professeur à la Faculté dee sciences; — *Physique industrielle*, M. Weil, ingénieur des manufactures de l'Etat; — *Chimie générale et chimie analytique*, M. Lacombe, ancien élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures; — *Chimie industrielle*, M. Meurein, inspecteur départemental de la salubrité; — *Teinture et apprêts*, M. Violette, doyen de la Faculté des sciences; — *Filature et tissage*, M. Goguel, élève-lauréat de de l'Ecole de Mulhouse; — *Minéralogie et géologie*, M. Gosselet, professeur à la Faculté des Sciences; — *Exploitation des mines*, M. Hermant, ancien élève de l'Ecole des mines de Paris; — *Métallurgie*, M. Philippe, ancien ingénieur de l'Etat belge, ancien élève de l'Ecole des mines de Liége; — *Zoologie et botanique* M. Giard, professeur à la Faculté des Sciences; — *Hygiène industrielle*, M. Houzé de l'Aulnoit, ✲, docteur en médecine, professeur à l'Ecole de médecine de Lille; — *Sucrerie et distillerie*, M. Viollette, doyen de la Faculté des Sciences; — *Economie rurale*, M. Meurein, inspecteur départemental de la salubrité; — *Machines agricoles*, M. Hermant, ancien élève de l'Ecole des mines de Paris; — *Zootechnie*, M. Charles, ancien élève de l'Ecole vétérinaire d'Alfort; — *Sciences commerciales*, M. Herrengt; docteur en droit, ancien élève de l'école supérieure de commerce de Mulhouse; — *Droit et sciences économiques*, M. Henry, docteur en droit.

Le personnel de l'enseignement comprend en outre des professeurs de langues vivantes et de dessin, des chefs d'atelier et des contre-maîtres d'ajustage, de menuiserie, de filature et de tisssage

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Anthoine, ✪ I., inspecteur d'académie; l'abbé Fournet, aumônier du lycée de Douai; Grimon, ✲, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Lille; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire, séant à Lille.

MM. Bafaleur, archiprêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, *président honoraire*, l'abbé Dennel, doyen de Saint-André

président; l abbé Dehaisnes, archiviste du département; Humbert, professeur au lycée; Magnié, id.; Bonsart, id.; Bernot, O. A., ancien directeur de l'école des Arts indnstriels; Grimon, ✲, ✪, A., inspecteur primaire *secrétaire.* — MM. Ollier, pasteur protestant; Lippman, grand rabbin; Mayer, professeur d'allemand; l'abbé Serrurier; Wintrebert, docteur en médecine; Vandenbergh, architecte; Danel ✲, ✪. A., *membres-adjoints.* Mme Wallaert-Crépy, Mlle Gamonet, MMes Aug. Longhaye, Ed. Longhaye, Leroy-Crépeaux, Haubourdin, *dames adjointes.*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile.

MM. Anthoine, ✪. I., inspecteur d'académie, *président*; Dennel; Mme Wallaert-Crépy, Mlle Gamonet, Mme A. Longhaye, M. Grimon ✲, ✪. A., inspecteur primaire, *secrétaire.*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Mordacq, ✪. A., pour l'arrondissement de Dunkerque, Maury, ✪. A., pour l'arrond. d'Hazebrouck; Grimon ✲, ✪. A., pour l'arrondissement de Lille; Foucault, ✪. I., pour l'arrondissement de Cambrai; Chevalier, ✪. I., ponr l'arrondissement d'Avesnes; Lancelin, ✪. A., pour l'arrondissement de Douai; Toussaint, ✪. A., pour l'arrondissement de Valenciennes.

Commission d'examen des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'enseignement primaire séant à Douai.

MM. Vasse, maire de Douai, *président*; l'abbé Fournet, aumônier du lycée; l'abbé Deroubaix, doyen de N. D., Offret, professeur au lycée; Simonnet, idem; Duhem, président de chambre à la cour d'appel; Grimon, ✲, inspecteur primaire à Lille, *secrétaire.* — MM. Guislain, professeur de musique; Thumesnil, professeur d'anglais; Koszutski, professeur d'allemand. — Mmes Fleury, Desjardins, Paul de Guerne, Mlles Duprès, *dames adjointes.*

École normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Maurice, ✲, ancien conseiller général, *président;* le comte

de Guerne, ✲, conseiller à la cour d'appel; l'abbé Dayez, doyen-curé de Saint-Pierre; Vasse aîné, ancien professeur; Drouart de Lezey, conseiller à la cour d'appel.

MM. Hilaire, *directeur;* l'abbé Leclercq, *aumônier;* Dupont, Eliet, Leclercq, *maîtres-adjoints;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée;* Gabriel, *maître de chant;* Vauban, *professeur d'orgue;* Boulanger, *maître d'horticulture;* Faucheux, *médecin;* Gelez, fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

École primaire supérieure de garçons, à Lille.

MM. Tilmant, *directeur;* Dubus, *sous-directeur;* Caudrelier, Lerat, *professeurs;* Cochez, *professeur de dessin;* Guesnon, *professeur d'anglais;* Helluy, *professeur d'allemand;* Verdier, Victor, *professeur de chant;* l'abbé Poulet, *aumônier.*

École primaire supérieure de filles, à Lille.

Mlle Lambret, *directrice;* Mme Swynghedauw, *sous-directrice;* Mlles Coulbaux, Roger, *professeurs;* Mlle Meriman, *professeur d'allemand;* Mlle Meriman, *professeur d'anglais;* M. Pluchart, *professeur de dessin;* MM. Boulangé, *professeur de musique;* Basselart, *professeur de physique et sciences naturelles;* Van Hende, ✲. A., *professeur de comptabilité.*

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, à Ronchin; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance: MM. Catel-Béghin, ✲, maire, *président*; Lecomte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier*; Oscar de Brigode; Théodore Aronio; F. Dehau; Grimon, inspecteur-primaire; N...; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les frères de Saint-Gabriel.

Directrice des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 49,550 fr. pour l'entretien de 65 bourses de sourds-muets, et 21 bourses et demie de jeunes aveugles, divisées en bourses et demi bourses.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX.

ARRONDISSEMENT DUNKERQUE.

Canton de Bergues. MM. Delautre, curé-doyen; de Bavelaëre, curé à Quaedypre; Guilbert, maire; Dantu, propriétaire à Steene; Joos, conseiller général; Houvenaghe, curé à Pitgam; Demesninck; Chocqueel, notaire.

Canton de Bourbourg. MM. Hooft, curé-doyen; Boedt, curé de Watten; Vercoustre, conseiller d'arrondissement; de Coussemaker, conseiller général; Bondu, propriétaire; Legaigneur; Bellanger, propriétaire à Looberghe; Decarpentry; Vandercolme, docteur à Bourbourg.

Canton de Dunkerque-Est. MM. Vitse, curé-doyen, de Maindreville, président du tribunal; Bouly de Lesdain, avocat; Zandyck, docteur; Delelis; Lefebvre, avocat; Willems; Olivier, juge de paix.

Canton de Dunkirque-Ouest. MM. Duvillier, curé-doyen; Lootgieter, curé-doyen; Lemaire, G.; Feron, président du Tribunal de Commerce; Choussy de Lassaigne, juge de paix; Delacour, propriétaire; Bonvarlet-Durin.

Canton de Gravelines. MM. Landsheere, curé-doyen; Fetel, à Loon; Wagnet, suppléant au juge de paix; Flageollet, juge de paix; Danteuille, à Gravelines; N. Thouvenin, maire, conseiller d'arrondissement.

Canton d'Hondschoote. MM. Wyckaert, curé-doyen; Vandercolme à Rexpoëde; Goudaert à Hondschoote; Boudeweel, conseiller d'arrondissement; Debil, ancien pharmacien; Vanuxem, juge de paix; Baudeus, curé de Warhem.

Canton de Wormhoudt. MM. Delanghe, curé-doyen; Ernout, docteur à Wormhoudt; Bergerot, maire à Esquelbecq; Vandenkerkove, propriétaire; Debreyne, notaire; Franchoix, maire à Zeggers-Cappel; Vernimmeck, juge de paix.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Canton de Bailleul Nord-Est. MM. de Coussemaker, conseiller d'arrondissement; Bieswal, idem; Cleenewerck de Crayencour,

vice-président du Conseil de Préfecture; Lefrançois, curé de Steenwerck; Bacquart, doyen.

Canton de Bailleul Sud-Ouest. MM. Dehaine, juge de paix; Hamer, doyen; Vandewalle, maire de Berthen; Lotthé, conseiller général.

Canton de Cassel. MM. Aernout, ancien doyen à Arnèke; Loviny, doyen de Cassel; Debaecker, ancien magistrat; Smagghe, juge de paix; Dehandschoewercker, adjoint; Morael, notaire à Cassel; Desmyttère, conseiller général; Bosquillon de Jenlis, conseiller d'arrondissement; Vantroyen, adjoint au maire de Cassel.

Canton d'Hazebrouck-Nord. MM. Sockeel, maire de Renescure; Houvenaghel, maire d'Hazebrouck; Barbier de la Serre, propriétaire; Bieswal, juge de paix; Salomé, doyen; Bogaert, adjoint; Duver, juge de paix; Leleu, avoué.

Canton d'Hazebrouck-Sud. MM. Lespagnol, conseiller d'arrondissement; Bloeme; notaire honoraire; Baron A. de La Grange, député; Morice, ingénieur du chemin de fer; Toursel, maire de Caestre.

Canton de Merville. MM. Duquenne, conseiller général; Hennion, conseiller d'arrondissement; Duhamel, manufacturier; Taffin, propriétaire; Legrand, doyen; Bouillier, maire de Merville.

Canton de Steenvoorde. MM. Beck, conseiller général; Vallée, brasseur; Heem, maire; comte de Fontaine de Resbecq; Outters, notaire; Guermonprez, juge de paix; Pauwels, doyen; Huyser, curé à Winnezeele; Demarescaux, maire à Ecke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Canton d'Armentières. MM. Moreau, doyen; Pouchain, maire; Jeanson, pharmacien; Runson, juge-de-paix; Cerf, percepteur; Messéan, maire à Bois-Grenier; Desmaziéres, notaire, à Armentières; P. Woussen, à Houplines.

Canton de Cysoing. MM. Durand, maire de Péronne; baron de la Grange, idem à Cobrieux; Carlier, doyen de Templeuve; comte de Brigode de Kemlandt, maire de Camphin; Herrengt, curé de Cysoing; Parent, maire de Cysoing; Vandermeersch, juge-de-paix.

Canton d'Haubourdin. MM. Derbigny, conseiller de préfecture; Ravaux, doyen; d'Hespel, maire; Billon, maire de Loos; de Gar-

signies, maire de Ligny ; Lorthiois, juge-de-paix ; De la Phalecque, à Lomme; Célariez, à Loos; Carnel, curé à Sequedin.

Canton de La Bassée. MM. Chombart, conseiller général à Herlies; Brame, industriel à Marquillies; Leblon, doyen; Cousin, maire de La Bassée ; D'herbomez, juge-de-paix; Grégoire, curé de Fournes.

Canton de Lannoy. MM, J: Brame, député; Delahaye, doyen; Chrétien, curé de Lys; Delerue, juge-de-paix; Jonville, à Lannoy; Delcroix, curé d'Annappes; Lehardy du Marais, conseiller d'arrondissement, à Chéreng; Ach. Gentil, propriétaire à Gruson; Boutemy-Barrois, idem à Lannoy ; Masse, idem à Forest ; Huet-Wattine, idem à Hem.

Canton de Lille-Centre. MM. Bafaleur, doyen ; Houzé de l'Aulnoit, avocat; Blondin, juge-de-paix ; l'abbé Dehaine, archiviste; Vrau, industriel ; Dupont, maire de La Madeleine; Aug. Scrive, industriel.

Canton de Lille Nord-Est. MM. Neuveglise, juge-de-paix; Dorémieux, propriétaire; Lecomte, ✲, doyen; Bernot, ancien inspecteur primaire; Lethierry-Bocquet, à St-Maurice ; Ozenfant-Scrive, à Hellemmes; Mathelin, ingénieur à Fives.

Canton de Lille-Ouest. MM. Duriez, doyen; de Caulaincourt, propriétaire; comte de Melun, idem; Chon, ancien professeur; Parel, juge-de-paix; Lemaître, brasseur; de Norguet, propriétaire; Clayessen, idem; Herbout, notaire.

Canton de Lille-Sud-Est. MM. Lecocq. doyen; G. Bernard, propriétaire; Lechtemberger, juge-de-paix; Lechat, négociant; Reuflet, avocat; P. Leblan, négociant.

Canton de Lille-Sud-Ouest. MM. Poulet, doyen; Pannier, rentier ; de Gennevières, propriétaire; Van Hende, ancien chef d'institution; Basquin; Merlian, juge-de-paix; Dujardin, notaire; Mourmant, industriel à Lille; Roussel, notaire.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. E. Desmoutier, conseiller général ; Delécluse, juge-de-paix; Dujardin, curé de Pont-à-Marcq; des Rotours, député, conseiller général; Mantoulet, ancien percepteur; Le Vaillant, propriétaire à Bersée; Wattelier du Parc, maire à Fretin ; Deregnaucourt, doyen, à Mons-en-Pévèle ; H. Vallois propriétaire à Thumeries; Leboucq, idem, à Mérignies.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. Duburcq, curé à Comines, D'halluin, maire; Samyn, juge-de-paix; Meurillon, notaire; Plouicq, doyen; Pollet, maire de Pérenchies; Flipo, à Wervicq.

Canton de Roubaix-Est. MM. Bertaux, doyen; Grimonprez-Cavrois, industriel; Screpel, filateur; Derville-Wibaux; Florin-Bayart; Grimonprez-Delattre; Pollet, maire de Wattrelos; Droulers-Provost, industriel; Alex. Bulteau; Eloi Duvillier.

Canton de Roubaix-Ouest. MM. Toulemonde-Nollet, industriel; Carlos Delattre, filateur; Evrard, doyen; J. Watine, industriel; H. Bossut, idem; F. Ernoult, idem; Tallon; Lebrat, past. prot.; Pierre Parent.

Canton de Seclin. MM. Plaetevoet, doyen; J. Descat, maire de Lesquin; Lefort, industriel à Bauvin; Vandermersch, juge-de-paix; Guillemand, adjoint au maire de Seclin; Leleu-Laden, propriétaire à Annœulin; Caignet-Rose, négociant à Gondecourt; Wenir, curé à Provin; Ar. Grauwin, à Camphin-en-Carembault; Vandenalterwelt, curé à Wattignies.

Canton de Tourcoing-Sud. MM. Leblan, ✻, adjoint; Deregnaucourt, doyen; Duchochois, juge-de-paix; Leurent, conseiller général; Ducrocq, conseiller d'arrondissement, à Marcq-en-Barœul; Guillemot, curé de Marcq; Scrive-Loyer, industriel à Marcq; E. Jourdain, à Tourcoing; Taffin, idem; Penard, aumônier, idem; J. Motte-Dewavrin.

Canton de Tourcoing-Nord. MM. Simon, doyen; Legrand, juge-de-paix; Labbe, notaire à Roncq; D'Halluin, maire de Linselles; Bonduelle-Dalle, propriétaire à Bousbecque; Ch. Jonglez, à Tourcoing; Bonduelle, adjoint à Roncq; l'abbé Leblan, principal du collège; Denis Frys, négociant à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Canton de Cambrai-Est. MM. Cudot, chanoine; Sevrez, curé d'Escaudœuvres; Stiévenard, conseiller général; Lallier, ancien président du tribunal de commerce; Fiévet, conseiller d'arrondissement; Wallerand, industriel; Camboise, juge-de-paix.

Canton de Cambrai-Ouest. MM. Desrousseaux, curé-doyen; Delegarde, curé de Baillencourt; Caillan, chanoine; Leleu, conseiller général; Rodriguez, maire de Saucourt; Roth, banquier; Normand, maire de Blécourt; Ledoux, maire de Neuville-St-Remy; Crépin, maire de Proville; Caplet, juge-de-paix; Tribout, maire d'Hem-Lenglet.

Canton de Carnières. MM. Brunet, curé-doyen; Rousseau, curé à Villers-en-Cauchies, Tellier, conseiller général; Déjardin, maire de Carnières; Demaël, maire de Fontaine-au-Pire; Germe, juge-de-paix; de Valicourt, Alexandre, propriétaire à Séranvil-

lers, Piérard, fabricant de sucre à St-Aubert; Messeroy à Quiévy; (écoles protestantes).

Canton de Le Cateau. MM. Vallez, curé-doyen; Dransart, curé d'Inchy; Seydoux, conseiller général (école protestante); Sartiaux Jules, au Câteau; Flayelle-Ternant, au Câteau, Tisserand, juge-de-paix; Cardon, ancien maire de Troisvilles; Denise, ancien maire de La Groise; Robert, maire de Neuvilly.

Canton de Clary. MM. Bouchard, curé-doyen; Vandenbrouck, curé de Caudry; Dolez, maire de Caullery, Moricourt, banquier, conseiller municipal à Clary; Leroux, juge-de-paix; Décupère, notaire; le ministre protestant d'Elincourt; Bourlier-Bauchard, maire de Ligny.

Canton de Marcoing. MM. Leriche, curé-doyen; Ségard, curé de Rumilly, Maugé, curé de Gouzeaucourt; Crépin, conseiller général; Millet, conseiller d'arrondissement; Courcier, maire d'Honnecourt; Dupuich, notaire à Gouzeaucourt; Boulanger, agriculteur à Doignies; Crapez, maire de Flesquières; Dumoutiez, maire de Crévecœur.

Canton de Solesmes. MM. Rousselle, curé-doyen; Futrez, curé d'Haussy; Vallez, conseiller d'arrondissement; Denis, propriétaire à Sommaing; Macarez, conseiller général; Petit, juge-de paix; Mascaux, maire de Saulzoir; Richez, maire d'Haussy; Macarez, maire de Cappelle.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Canton d'Avesnes-Nord. MM. Mortier, curé-doyen; Georges Hector; De Beffroy; Demoulin; Collinet; Georges Constant; Denis, curé de Dourlers.

Canton d'Avesnes-Sud. MM. Laurent, curé-doyen d'Etrœungt; Echevin, curé de Sains, Evrard, juge-de-paix; Couronne; Stavaux Florent, industriel à Sains; Coutesse Eugène, à Larouillies; Mailliet Adolphe, rentier à Avesnelles.

Canton de Bavai. MM, Libert, curé-doyen; Delannoy, curé de Feignies; Sponi, juge-de-paix; Gravis, notaire à Bavai; comte de Moras, propriétaire à Gussignies; Levent, maire à Bavai; Delhaey, ancien notaire à Bavai; Balicq, rentier à Bavay; Maudron, maire à Louvignies.

Canton de Berlaimont. MM. Dubois, doyen; Wallez, curé de Pont-sur-Sambre; Emond, juge-de-paix; Emond, conseiller

général; Piérart; de Blaton, à Pont-sur-Sambre, Dujardin-Réné, à Bachant.

Canton de Landrecies. MM. Blondel, curé-doyen; Catelin, curé de Forest; Delarue; Legrain, Notaire à Landrecies; Gille, conseiller d'arrondissement; Paillard-Vendois, à Maroilles.

Canton de Maubeuge. MM. Lecocq, curé-doyen; Legrand, curé de Ferrière-la-Grande; Leroy, curé; Ouverlaux, notaire à Maubeuge; Darche, maire à Gognies-Chaussée; Ledoux, juge-de-paix; J. Bernard, directeur de la fabrique de glaces; Fockedey, ingénieur; Meurice, Alexandre, industriel; Despret Hector, à Jeumont; Hamoir, directeur des hauts-fourneaux.

Canton de Quesnoy-Est. MM. Lotte, curé-doyen; Devesse, curé de Louvignies; Fresmin du Sartel; Piette, juge-de-paix; Legrain, notaire; Duchemin; de Laléno-Laprade, jeune, banquier, à Quesnoy.

Cantan de Quesnoy-Ouest. MM. Thomas, doyen; Barbet, curé de Villers-Pol; Dieudonné de l'Epine; Ferdinand de l'Epine; Delplanque, principal; Mesange, juge-de-paix; Depille, rentier à Gommegnies; Desenfant, notaire, à Gommegnies.

Canton deSolre-le-Château. MM. Agache, curé-doyen; Génain, curé de Cousolre; Lhomme, maire de Liessies; Jouniaux; Rouez-Zénon, maire, à Solre-le-Château; Bever, adjoint au maire à Solre; Bernard, adjoint au maire à Solre; Martin Mahy, à Cousolre.

Canton de Trélon. MM. Larsonneur, doyen; Soufflet, curé de Fourmies; Berteaux, conseiller général; Cuvillier, maître de verrerie à Trélon; Bourgeois, juge-de-paix; Stocquelet, ancien maire à Trélon; Lebègue Camille, filateur à Fourmies; Devouge, notaire à Wignehies; Delloue, filateur à Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Canton d'Arleux. MM. Quiquempois, curé doyen à Arleux; Dewit, curé de Monchecourt; Pennequin, notaire à Arleux; Billet, conseiller général, à Cantin; Potier, juge-de-paix, à Arleux; Branque, pharmacien à Lécluse; Lauwin, fabricant de sucre à Fressain.

Canton de Douai Nord. MM. Dayez, curé-doyen; Maurice, député; Coulmont, maire de Flines; Wachez, notaire; Fiévet Edouard, industriel à Sin-le-Noble; Théry, juge-de-paix; de

Guerne, président de Chambre; le 1er president de la Cour d'appel; Desjardin, doyen de Faculté.

Canton de Douai-Ouest. MM. Jaspart, doyen; Nutly, juge-de-paix; Rossignol, conseiller honoraire; de Bailliencourt, industriel; de Boisset, conseiller d'arrondissement, Asselin, ancien maire; Bernard, conseiller d'arrondissement; Honoré, conseiller; Vasse, ancien inspecteur d'Académie; Denisse, adjoint à Raches.

Canton de Douai-Sud. MM. Deroubaix, doyen; Desprez, juge-de-paix; de la Phalecque, propriétaire; Bagneris, docteur en médecine; Dubrulle, conseiller de la Cour; Fiévet, conseiller général; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; de Muyssart, maire de Montignv; Carpentier, avocat général; Vasse, maire de Donai; Jorant, procureur-général.

Canton de Marchiennes. MM. Richard, curé-doyen à Marchiennes; Dupont, curé de Fenain; de Bouteville, conseiller général à Hornaing; Piédanna, maire de Marchiennes; Mottez, maire de Wandignies; Boulogne; Couplet-Josson, conseiller d'arrondissement; Fiévet, ancien professeur à Pecquencourt; Lepeuple, Louis, à Marchiennes.

Canton d'Orchies. MM. Flament, curé-doyen; Warocquier, notaire à Orchies; Appourchaux, curé à Auchy; Josson, conseiller d'arrondissement; Simon, maire d'Auchy; Gambart, juge-de-paix; Leper, maire d'Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Canton de Bouchain. MM. Becquart, curé-doven de Bouchain; Cartigny, maire d'Hélesmes; Mathieu, directeur des mines de Douchy; baron de Maingoval, maire de Douchy; Caullet, conseiller général à Haspres; Scribe, conseiller d'arrondissement à Abscon; Cogé, juge-de-paix de Mouchain; Crépin-Deslinsel, maire de Denain; Fauville, maire de Mouchain; Douay, adjoint au maire de Denain; Decottignies, curé de Douchy.

Canton de Condé. MM. Lecomte, curé-doyen de Condé; Cappliez, curé de Fresnes; Léon Renard, conseiller d'arrondissement à Fresnes; Carlier, maire de Condé; Goubet, juge de paix; Wagret, maire d'Escaupont; Decout, adjoint au maire de Vieux-Condé.

Canton de St-Amand, rive droite. MM. Duriez, curé-doyen de St-Amand; Rogie, curé de Raismes; Parbieux, ex-notaire, con-

seiller d'arrondissement ; Delerue, conseiller général à Raismes ; Lesens, juge-de-paix ; Morival, maire de Mortagne ; Nicole, à St-Amand.

Canton de St-Amand, rive gauche. MM. Hanne, curé-doyen de Lecelles ; Waché, juge-de-paix ; Lecœuvre, Debrabant, adjoint à St-Amand ; Detourmignies, maire de Rosult ; Ficheux, curé de Nivelles ; Broquet, adjoint au maire de Thun ;

Canton de Valenciennes-Est. MM. Prouvost, archiprêtre, curé-doyen ; Plouvier, curé de Sebourg ; Mabille, notaire à Valenciennes ; Chellier de Francheville, avocat ; Dècle, banquier à Valenciennes ; Hunet, maire d'Estreux ; Dassonville, maire de Préseau ; Courtin, conseiller d'arrondissement.

Canton de Valenciennes Nord. MM. Maniez, président du Tribunal civil ; de Marsilly, conseiller général ; Lasne, curé-doyen ; Cambreleng, curé de Wallers ; Taza-Villain, conseiller d'arrondissement ; Lefebvre, notaire à Valenciennes ; Manouvrier père, docteur en médecine ; Tournier, juge-de-paix ; Pesier, chimiste.

Canton de Valenciennes-Sud. MM. Defontaine, curé-doyen ; Rouez, curé de Maing ; Mariage, maire de Thiant ; Theillier, conseiller d'arrondissement à Hérin ; d'Haussy, maire d'Artres ; Macarez, maire d'Haulchin ; Namur, notaire à Valenciennes ; Plichon, maire de Maing ; Huon de Kermadec, juge-de-paix ; Louis Legrand, conseiller général.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VIe siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Cardinal-archevêque, mgr. René-François RÉGNIER, O. ✻, né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque à Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, mgr. Henri MONNIER, évêque de Lydda; MM. Bernard, Charles, Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement*; Bonce, Benoît-Félicien, Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires*.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général*; Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire*; Marchaisse, *secrétaire-particulier*.

OFFICINALITÉ DIOCÉSAINE.

BM. Vallée, ✲, vicaire-général, *official ;* Bury, chanoine, *promoteur* ; Delfortrie, chanoine-honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mg. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai ; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen ; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, aucien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix ;

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Duprez, Piquet, Bury, Cailliau, Delefortrie, Cudot, Marchaisse, Destombes, Bouillon.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ✲ ancien vicaire-général ; Giraud, idem : Desrousseaux, Martin, Wicart, Deregnaucourt, Defontaine, Bafaleur, Larsonneur, Simon, Lotte, Ravaux, Honoré, Leconte, ✲ Dehaene, Babeur, Legrand, Dayez, Destombes, Hautcœur, Prouvost, Bataille, Dennel, Moreau, Bacquaert, Mortier.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIVE.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Cudot, chanoine, *trésorier ;* Duprez, chanoine, *secrétaire ;* Sudre, supérieur du grand séminaire ; Meurisse, supérieur du petit séminaire ; Rousselin, économe du grand séminaire ; Massart, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Antier, Dumay, Siguier, Bignon.

Économe, M. Rousselin.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Meurisse.

Économe et Directeur de la petite division, M. Massart.

Professeurs, MM. Lecœuvre, *rhétorique;* Cliquennois, *seconde;* Parent, *troisième ;* Plet, *histoire;* Delnatte, *sciences;* Decarne, Derbecourt, *surveillants, grande division ;* Baratte, Poulet, *quatrième ;* Couvreur, *cinquième ;* Dumont, Desmons, *surveillants, petite division;* Hécart, *sixième ;* Fercot, *septième.*

ÉDIFICES DIOCÉSAINS.

M. de Baralle, *architecte diocésain et départemental, à Cambrai.*

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archipétrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud, chef-lieu de cure, à Morbecque.

»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Prévèle.
»	de Saint-Amand, rive gauche	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent quatre-vingt-neuf succursales dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen*, Dehaisnes, curé d'Iwuy, *vice-doyen.* Cambrai-Ouest (St-Géry); MM. Desrousseaux, *doyen;* Delagarde, curé de Paillencourt, *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen;* Dapvril, curé de Neuvilly, *vice-doyen.* — Carnières, MM. Brunet, *doyen;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire;* Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Bouchart, *doyen;* Quiquenpois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen;* Lecuppre, curé de Saint-Martin, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Dayez, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Deroubaix, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (St-Pierre), MM. Dayez, *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Jaspar, *doyen;* Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.* — Arleux, MM. Quiquempois, *doyen;* N..., *vice-doyen* — Orchies, MM. Flament *doyen*, Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.* — Marchiennes; MM. Richard, *doyen;* Dupont, curé de Fenain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Dennel, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Moreau, *doyen;* N... *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Leblon, *doyen;* Vanbockstal, curé d'Houplines; *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* Dereu, curé de Wavrin, *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Duriez, *doyen.* — Lille-Ouest, (Saint-André), M. Dennel, *doyen.* — Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne), Poulet, *doyen.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé de Pont-à-Marcq, *vice-doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* —

Cysoing (Templeuve), MM. Carlier, *doyen ;* Herrengt, curé de Cysoing, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

Décanats. — Comines, M. Duburcq, *doyen.* — Lannoy, MM. Delahaye, *doyen;* Deltour, curé d'Hem, *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est, Saint-Maurice, M. Leconte, ✲, *doyen.* Lille-Centre, La Madeleine, M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est, Saint-Sauveur, M. Lecocq, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen.* — Roubaix, Saint-Martin, MM. Berteaux, *doyen ;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix, Notre-Dame, M. Evrard, *doyen.* — Tourcoing-Sud, St-Christophe, MM. Deregnaucourt, ✲, *doyen;* Guillemot, curé de Marcq, *vice-doyen.* — Tourcoing-Nord, Notre-Dame, MM. Simon, *doyen ;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. N..., *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERUUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

Décanats. — Dunkerque-Est, Saint-Eloi, M. Vitse, *doyen.* — Dunkerque-Ouest, Saint-Jean-Baptiste, M. Duvillier, *doyen.* — Dunkerque, Saint-Martin, M. Lootgieter, *doyen.* — Bergues, MM. Delautre, ✲ *doyen ;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.* — Gravelines, M. Landsheere, *doyen.* — Hondschoote, MM. Wyckaert, *doyen;* Herreman, curé de Ghyvelde, *vice-doyen.* — Wormhoudt, MM. Delanghe, *doyen;* Léturgie, curé de Bollezeele, *vice-doyen* — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen ;* Boedt, curé de Watten, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre.*

Décanats. — Hazebrouck-Nord, Hazebrouck, MM. Salomé, *doyen;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud, Morbecque, MM. Markant, *doyen;* Delattre, curé de Steenbecque, *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est, Saint-Vaast, MM. Bacquaert, *doyen;* Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen.* — Bail-

leul-Sud-Ouest, Saint-Amand. MM. Hamez, *doyen;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Loviny, *doyen;* Devos, curé de Noordpeene, *vice-doyen.* — Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen.* -- Merville, MM. Legrand, *doyen*; Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Monnier, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre.*

DÉCANATS. -- Bouchain, MM. Becquart, *doyen;* Cudot, curé de Denain, *vice-doyen.* -- Valenciennes-Sud, Saint-Nicolas, MM. Defontaine, *doyen;* N... *vice-doyen.* -- Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Prouvost, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.* -- Valenciennes-Nord, Saint-Géry, MM. Lasnes, *doyen;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* -- Condé, MM. Lecomte, *doyen;* Cappliez, curé de Fresnes, *vice-doyen.* -- Saint-Amand, rive droite, Saint-Amand, MM. Duriez, *doyen;* Rogie, curé de Raismes, *vice-doyen,* -- Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Hanne, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Mortier, Henri-Abel, *archiprêtre.*

DÉCANATS. -- Avesnes-Nord, Avesnes, MM. Mortier, *doyen;* Denis, curé de Dourlers, *vice-doyen.* -- Avesnes-Sud, Etrœungt, MM. Laurent, *doyen;* Echevin, curé de Sains, *vice-doyen.* -- Landrecies, MM. Blondel, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* -- Solre-le-Château, MM. Agache, *doyen;* Génain, curé de Cousolre, *vice-doyen.* -- Trélon, MM. Larsonneur; *doyen;* Soufflet, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Lecocq, *archiprêtre.*

DÉCANATS. -- Bavai, MM. Libert, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Dubois, *doyen*; Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* -- Maubeuge, MM. Lecocq, *doyen*; Michel,

curé d'Elesmes, *vice-doyen*. -- Le Quesnoy-Est, Le Quesnoy, MM. Lotte, *doyen ;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen*. -- Le Quesnoy-Ouest, Gommegnies, MM. Thomas, *doyen;* N... *vice-doyen*.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles
Lille	Sœurs de N-D. de la Treille	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles
Roubaix	Carmélites	Instruction des jeunes filles
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Idem
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles
Avesnes	Sœurs de la Pr. de Ste.-Th.	Soin des malades et instruction des jeunes filles
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem
Douai	Dames de Flines	Idem
Douai	Dame de la Sainte-Union	Idem
Douai	Sœurs Carmélites	Idem
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville
Saint-Saulve	Sœur, Ursulines	Instruction des jeunes filles
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles, soin des malades

2e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai	Cambrai, hôp. St-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades
Paris	Cambrai (Hospice Gén.)	Filles de la Charité	Soin des vieill. et enf.
Paris	Cambrai h. Vanderburch	Idem	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée)	Cambrai	Filles de la Sagesse	Salle d'asile
Esquermes	Cambrai	Dames Bernardines	Pensionnat de demois
Angers	Cambrai (St-Druon)	S. de la Char. de Ste-M.	Instr. des jeunes filles.
St-Sauv.-l.-V.	Abancourt	Sœurs des écoles chr.	Idem
Douai	Avesnes-lez-Aubert	Dames de la Ste-Union	Idem
St.-Sauveur	Banteux	Sœurs des écoles chrét	Idem
St.-Sauveur	Bantouzelle	Sœurs des écoles chrét.	Idem
Amiens	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Amiens	Boursies	Idem	Idem
Amiens	Boussières	Idem	Idem
Paris	Briastre	Filles de la Charité	Idem
St-Sauveur	Cagnoncles	Sœurs des écoles chrét	Idem
Amiens	Cantain	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem
Amiens	Carnières	Idem	Idem
St-Sauveur-le-Vic	Caudry	Sœurs des écoles chrét	Idem
St-Sauveur-le-Vic	Caullery	Idem	Idem
Cambrai	Crèvecœur	Sœurs de St-Augustin.	Idem
Amiens	Doignies	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem
Amiens	Escaudœuvres	Idem	Idem
Rennes	Escaudœuvres	Petites-Sœur des pauv.	Soin des vieillards
Douai	Etrun	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Amiens	Fontaine-Notre-Dame	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem
St-Sauveur	Fontaine au-Pire	Sœurs des écoles chrét	Idem
Amiens	Gouzeaucourt	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem
Douai	Haussy	Dames de la Ste-Union	Idem
Angers	Hem-Lenglet	S. de la Char. de Ste-M.	Idem
Douai	Honnechy	Dames de la Ste-Union	Idem
Amiens	Honnecourt	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem
Douai	Iwuy	Dames de la Ste-Union	Idem
St-Laurent	Le Câteau	Filles de la Sagesse	Salles d'asile
Cambrai	Le Câteau	Augustines	Soin des malades
Amiens	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles
Paris	Maretz	Filles de la Charité	Idem
Amiens	Masnières	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem
Douai	Maurois	Dames de la Ste-Union	Idem
Amiens	Mœuvres	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
St-Laurent	Neuville-St.-Remy	Filles de la Sagesse	Idem
Anglet	Ors	Servantes de Marie	Idem
St-Laurent	Paillencourt	Filles de la Sagesse	Idem
Amiens	Quiévy	Sœurs de la Providenc	Idem

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
St-Sauveur	Romeries	Sœurs des écoles chréi	Instr. des jeunes filles
Douai	Saint-Aubert	Dames de la Ste-Union	Idem
St-Sauveur	Saint-Hilaire	Sœurs des écoles chrét	Idem
Avesnes	Saint-Souplet	Sœurs de la Providenc	Idem
Douai	Saint-Waast	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Saulzoir	Dames de la Ste-Union	Idem
St-Sauveur	Séranvillers	Sœurs de la Miséricord	Idem
Le Câteau	Solesmes	Congrégation de N.-D.	Idem
Angers	Thun-l'Evêque	Sœurs de Ste-Marie	Idem
Amiens	Troisvilles	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Douai	Vendegies	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Viesly	Idem	Idem
Angers	Villers-Outreaux	S. de la Char. de Ste-M.	Idem
Paris	Douai (Hospice-Général)	Filles de la Charité	Soin des vieill. et enf.
Paris	Douai	Idem	Secours à domicile
Lille	Aix	Religieuses Francisc.	Idem
Paris	Aniche	Filles de la Charité	Pensionnat, asile, soins des malades
Amiens	Auby	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles
Amiens	Auchy	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Douai	Bouvignies	Dames de la Ste-Union	Idem
Angers	Cantin	S. de la Char. de Ste-M	Idem
Douai	Cuincy	Idem	Idem
Douai	Dechy	Idem	Idem
Douai	Ecaillon	Idem	Idem
Angers	Erchin	S. de la Char. de Ste-M	Idem
Amiens	Erre	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Paris	Esquerchin	Filles de la Charité	Idem
Cambrai	Fenain	Augustines	Idem
Douai	Flers	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Flines-lez-Raches	Dames de Flines	Idem
Anglet	Fressain	Servantes de Marie	Idem
Paris	Gœulzin	Filles de la Charité	Idem
Poitiers	Hornaing	Sœurs de St-André	Idem
Angers	Lallaing	S. de la Char. de Ste-M	Idem
Portieux	Landas	Sœurs de la Providenc	Idem
Douai	Lambres	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Lauwin-Planque	Idem	Idem
Amiens	Lécluse	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Douai	Marchiennes	Dames de la Ste-Union	Idem
Portieux	Nomain	Sœurs de la Providenc	Idem
Portieux	Orchies	Idem	Idem
Lille	Orchies (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des mal. et vieill.
Douai	Pecquencourt	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Arras	Raches	Sœurs Augustines	Idem
Arras	Raimbeaucourt	Sœurs Augustines	Idem
Portieux	Rieulay	Sœurs de la Providenc	Idem
Douai	Roost-Warendin	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Sin	Idem	Idem

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Paris	Somain	Filles de la Charité	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux	Somain	Sœurs de la Providenc	Instr des jeunes filles
Douai	Vred	Dames de la Ste-Union	Idem
St-Laurent (Vendée)	Warlaing	Filles de la Sagesse	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Douai	Waziers	Dames de la Ste-Union	Idem
Paris	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité	Soin des vieill. et enf.
Paris	Lille (h. de Stappaert)	Idem	Soin des enfants
Paris	Lille (secours à domic.)	Idem	Secours aux ind. mal.
Paris	Lille	Sœurs de Bon-Secours	Soin d. malades en v.
Lille	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieill. et enf.
Cambrai	Lille (hôp. St-Sauveur)	Augustines	Soin des malades
Cambrai	Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieill. femm.
Angers	Lille	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille	Filles de la Sagesse	Inst. de sourdes-muett
St-Laurent	Lille	Idem	Salles d'asiles
St-Laurent	Lille (Hôpital Militaire)	Filles de la Sagesse	Soin des malades
Paris	Lille	Dames de St-Maur	Inst. des jeunes filles
Rennes	Lille	Petites Sœurs des pauv	Soin des vieillards
Paris	Annappes	Filles de la Charité	Idem
Paris	Armentières	Filles de la Charité	Soin des vieillards et instr. des jeunes filles
Paris	Armentières	Dames de St-Maur	Instr. des jeunes filles
Lille	Armentières Campagne	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Amiens	Aubers	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Douai	Avelin	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Baisieux	Dames de la Ste-Union	Idem
Lille	Beaucamps	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Douai	Bersée	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Bondues	Idem	Idem
Lille	Bondues (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards
Douai	Bousbecques	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai	Camphin	Idem	Idem
Portieux	Canteleu	Sœurs de la Providenc	Idem
Douai	Capelle	Dames de la Ste-Union	Idem
Lille	Comines	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Cambrai	Comines (Hôpital)	Augustines	Soin des malades
Douai	Croix	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai	Cysoing	Idem	Idem
Lille	Deûlémont	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Douai	Ennetières	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Erquinghem	Idem	Idem
Douai	Faches	Idem	Idem
Douai	Fives	Idem	Idem
Douai	Flers	Dames de la Ste-Union	Idem
Argentan	Fournes	Dames de l'éduc. chrét	Idem
Lille	Frelinghien	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Douai	Fretin	Dames de la Ste-Union	Idem

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille	Genech	Dames Franciscaines	Instr. des jeunes filles
St-Laurent	Halluin	Filles de la Sagesse	Idem
St-Laurent	Haubourdin	Filles de la Sagesse	Idem
Amiens	Hellemmes	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Douai	Hem	Dames de la Ste-Union	Idem
Lille	Herlies	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Douai	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem
Lille	La Bassée (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards
Poitiers	La Madeleine	Sœurs de St-André	Instr. des jeunes filles
Lille	Lambersart	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Paris	Lambersart	Congr. de la M. de D.	Idem
Douai	Lannoy	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Leers	Idem	Idem
Lille	Lesquin	Dames Franciscaines	Idem
Lille	Linselles	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Amiens	Lomme	Sœurs de la Ste Fam	Idem
Amiens	Lompret	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Argentan	Loos	Dames de l'éduc. chrét	Idem
Angers	Loos	Dames du Bon-Pasteur	Soin des orphelins
Paris	Loos	Flles de la Charité	Soin des malades
Lille	Lys	Dames Franciscaines	Idem
Douai	Marcq-en-Barœul	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Amiens	Marquette	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Angers	Mérigniés	S. de la Chàr. de Ste-M	Idem
Lille	Mons-en-Barœul	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Douai	Mons-en-Pévèle	Dames de la Ste-Union	Idem
Anglet	Mouchin	Servantes de Marie	Idem
Lille	Moulins-Lille	Dames Franciscaines	Idem
Douai	Mouveaux	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Neuville-en-Ferrain	Dames de la Ste-Union	Idem
Angers	Pérenchies	S. de la Char. de Ste.M	Idem
Douai	Pont-à-Marcq	Dames de la Ste-Union	Idem
Angers	Prémesques	S, de la Char. de Ste-M	Idem
Paris	Quesnoy-sur-Deûle	Filles de la Charité	Idem
Avesnes	Roncq	Sœurs de la Providenc	Idem
Lille	Roubaix (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards
Lille	Roubaix (Hôpital)	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des malades
Douai	Roubaix	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
St-Laurent	Roubaix	Filles de la Sagesse	Salles d'asile
Paris	Roubaix	Sœurs de Bon-Secours	Soin des malades
Paris	Roubaix	Filles de la Charité	Maison de Secours
Rennes	Roubaix	Petites-S. des pauvres	Soins des vieillards
Lille	Sailly	Flles de l'Enf.-Jésus	Instr. des jeunes filles
Douai	Sainghin-en-Mélantois	Dames de la Ste-Union	Idem
Portieux	Saint-André	Sœurs de la Providenc	Idem
St-Laurent	Santes	Filles de la Sagesse	Salles d'asile
Cambrai	Seclin (Hospice)	Augustines	Soin des malades
Rouen	Seclin	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Douai	Toufflers	Dames de la Ste-Union	Idem

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus	Instr. des jeunes filles
Paris	Tourcoing	Filles de la Charité	Secours à domicile
Avesnes	Tourcoing	Sœurs de la Providenc	Instruction des jeunes filles et soins des vieill
Douai	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards
Lille	Tourcoing (Hospice)	Filles de l'Enf -Jésus	Instr des jeunes filles
Rennes	Tourcoing	Petites-S. des pauvres	Soin des vieillards
Douai	Tourmignies	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille	Verlinghem	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Lille	Wambrechies	Idem	Idem
Rouen	Wambrechies	Sœurs de la Providenc	Soin des vieillards
Lille	Wasquehal	Filles de l'Enf.-Jésus	Instr. des jeunes filles
Lille	Wattrelos	Idem	Idem
Douai	Wavrin	Dames de la Ste-Union	Idem
Portieux	Lille (Wazemmes)	Sœurs de la Providenc	Idem
Douai	Lille (Wazemmes)	Dames de la Ste-Union	Idem
Lille	Lille (Wazemmes)	Sœurs de N-D. de la T.	Idem
Lille	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jesus	Soin des malades
Lille	Dunkerque (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus	Instr. et visite des m.
Lille	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem	Soin des vieill et enf
Amiens	Dunkerque	Dames de Louvencourt	Secours à domicile
Rouen	Dunkerque	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Douai	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Soin des malades
Rennes	Dunkerque	Petites S. des pauvres	Soin des vieillards
Paris	Bergues (Hospice)	Filles de la Charité	Soin des malades
Douai	Bergues	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille	Bollezeele	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Lille	Bourbourg (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards, etc
Douai	Bourbourg	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai	Brouckerque	Idem	Idem
Lille	Gravelines	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Douai	Esquelbecq	Dames de la Ste-Union	Hospice et asile
Lille	Hondschoote	Filles de l'Enf. Jésus	Instr. des jeunes filles
Douai	Lederzeele	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Le Rosendaël	Idem	Idem
Douai	Looberghe	Idem	Idem
Douai	Petite-Synthe	Idem	Idem
Douai	Téteghem	Idem	Idem
Cambrai	Rexpoëde	Augustines	Idem
Amiens	Watten	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Cambrai	Wormhoudt	Augustines	Idem
Douai	Hazebrouck	Sœurs de S-Vinc. de P.	Idem
Paris	Hazebrouck (Hospice)	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards
Douai	Arnèke	Sœurs de la Ste-Fam.	Intr. des jeunes filles
Lille	Bailleul (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards
Lille	Bailleul	Filles de l'Enf.-Jésus	Instr. des jeunes filles
Paris	Bailleul	Dames de St.-Maur	Idem
Douai	Caëstre	Dames de la Ste-Union	Idem
Lille	Cassel	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille	Cassel (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieill. et enf.
Paris	Cassel	Dames de St.-Maur	Instr. des jeunes filles
Douai	Doulieu	Dames de la Ste-Union	Idem
Paris	Estaires	Filles de la Charité	Soin des orphelins
Douai	Estaires	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille	Godewaersvelde	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Douai	Hondeghem	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Houtkerque	Idem	Idem
Douai	La Gorgue	Idem	Idem
Lille	Merville	Filles de l'Enf.Jésus	Soin des vieillards
Lille	Merville	Idem	Instr. des jeunes filles
Lille	Morbecque	Idem	Idem
Amiens	Morbecq (la-Motte-au-B)	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Douai	Neuf-Berquin	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Nieppe	Idem	Idem
Douai	Oudezeele	Idem	Idem
Douai	Renescure	Idem	Idem
Douai	St-Sylvestre-Cappel	Idem	Idem
Douai	Ste-Marie-Cappel	Idem	Idem
Lille	Steenbecque	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Lille	Steenvoorde (Hospice)	Idem	Soin des vieill. et mal.
Lille	Steenvoorde	Idem	Instr. des jeunes filles
Lille	Steenwerck	Idem	Idem
Lille	Steenwerck	Idem	Soin des vieillards
Angers	Thiennes	Sœurs de la C. de Ste-M	Instr. des jeunes filles
Amiens	Vieux-Berquin	Sœurs de la Ste-Fam.	Soin des vieillards
Lille	Vieux-Berquin	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Avesnes	Valenciennes	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Paris	Valenciennes	Filles de la Charité	Sec. à dom. idem
St-Laurent	Valenciennes	Filles de la Sagesse	Salles d'asile
Lille	Valenciennes	S. N.-D. de la Treille	Soin des malades
Rennes	Valenciennes	Petites S. des pauvres	Soin des vieillards
Lille	Abscon	Filles de l'Enf.-Jésus	Instr. des jeunes filles
Douai	Anzin	Dames de la Ste-Union	Idem
Paris	Anzin	Filles de la Charité	Soin des malades
Paris	Aubry	Idem	Instr. des jeunes filles
Amiens	Aulnoy	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Amiens	Avesnes-le-Sec	Idem	Idem
Amiens	Bellaing	Idem	Idem
Amiens	Beuvrages	Idem	Idem
Douai	Bouchain	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Brillon	Idem	Idem
Douai	Bruay	Idem	Idem
Lille	Condé	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Douai	Denain	Dame de la Ste.-Union	Idem
Paris	Denain	Filles de la Charite	Soin des malades
Douai	Douchy	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai	Famars	Idem	Idem
Douai	Flines	Idem	Idem

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille	Fresnes	Filles de l'Enf.-Jésus	Instr. des jeunes filles
Amiens	Haveluy	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Douai	Hergnies	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Hérin	Idem	Idem
Paris	La Sentinelle	Sœurs de la Charité	Idem
Douai	Lecelles	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Mastaing	Idem	Idem
Douai	Maing	Idem	Idem
Portieux	Maulde	Sœurs de la Providenc	Idem
Douai	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Idem
Portieux	Mortagne	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Portieux	Neuville-sur-l'Escaut	Sœurs de la Providenc	Idem
Amiens	Nivelles	Idem	Idem
Lille	N.-D.-au-Bois	Filles de l'Enf. Jésus	Idem
Douai	Noyelles-sur-Selles	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Lille	Onnaing	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Lille	Quaroube	Idem	Idem
Amiens	Raismes	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem
Paris	Raismes	Filles de la Charité	Idem
Poitiers	Rumegies	Filles de la Croix	Idem
Avesnes	Saint-Amand	Sœurs de la Providenc	Idem
Paris	Saint-Amand	Filles de la Charité	Soin des malades
Douai	Sars-et-Rosieres	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Amiens	Saultain	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Douai	Sebourg	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Thiant	Idem	Idem
Douai	Thivencelles	Idem	Idem
Lille	Vieux-Condé	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Anglet	Wavrechain	Servantes de Marie	Idem
Cambrai	Aymeries	Augustines	Idem
Avesnes	Anor	Sœurs de la Providenc	Idem
Avesnes	Avesnelles	Idem	Idem
Avesnes	Bavai	Idem	Idem
Lille	Bavai	Sœurs de N.-D. de la T.	Soin des vieillards
Douai	Baudegnies	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Avesnes	Bellignies	Sœurs de la Providenc	Idem
Angers	Berlaimont	S. de la Ch. de Ste.-M.	Idem
Lille	Bousies	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Avesnes	Cartignies	Sœurs de la Providenc	Idem
Douai	Cousolre	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai	Engle-Fontaine	Idem	Idem
Douai	Eppe-Sauvage	Idem	Idem
Avesnes	Etrœungt	Sœurs de la Providenc	Idem
Avesnes	Floyon	Idem	Idem
Lille	Forest	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Avesnes	Fourmies	Sœurs de la Providenc	Idem
Douai	Frasnoy	Dames de la Ste-Union	Idem
Avesnes	Glageon	Sœurs de la Providenc	Idem
Douai	Gommegnies	Dames de la Ste-Union	Idem

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai	Hargnies	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Avesnes	Hautmont	Sœurs de la Providenc	Idem
Angers	Jeumont	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem
Avesnes	Landrecies	Sœurs de la Providenc	Idem
Avesnes	Le Quesnoy	Idem	Idem
Paris	Le Quesnoy	Filles de la Charité	Soin des malades
Lille	Le Quesnoy (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus	S. des vieill. et orph.
Avesnes	Leval	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Avesnes	Marbaix	Idem	Idem
Lille	Maresches	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Avesnes	Maubeuge	Sœurs de la Providenc	Idem
Rennes	Maubeuge	Petites S. des pauvres	S. des vieill. et instr.
St-Sauv.	Moustiers	Sœurs des écoles chrét	Instr. des jeunes filles
Angers	Maubeuge (sous le B.)	S de la Ch. de de Ste-M	Idem
Avesnes	Ohain	Sœurs de la Providenc	Idem
Douai	Pont-sur-Sambre	Dames de la Ste-Union	Idem
Lille	Preux-aux-Bois	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Angers	Recquignies	Sœurs de la Charité	Idem
Lille	Robersart	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Douai	Ruesnes	Dames de la Ste-Union	Idem
Avesnes	Sains	Sœurs de la Providenc	Idem
Douai	Solre-le-Château	Dames de la Ste-Union	Idem
Portieux	Trélon	Sœurs de la Providenc	Idem
Lille	Vendegies-au-Bois	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem
Douai	Wargnies-le-Petit	Dames de la Ste-Union	Idem
Avesnes	Wignehies	Sœurs de la Providenc	Idem

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs: MM. Ollier, à Lille; Lebrat, à Roubaix; Vesson, à Dunkerque; Messervy, à Quiévy; Bourlier, à Walincourt; Dégremont, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

ORATOIRE ANGLICAN, A LILLE.

Pasteur, M. Inkeldon.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les israëlites existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Grand rabbin du consistoire à Lille, M. Lippmann.

Rabbin à Valenciennes, M. J. Lévy.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier Président, M. Bardon, ✲. — *Premier Président honoraire*, M. Preux (O. ✲). — *Présidents*, MM. comte De Guerne, ✲, Bottin, ✲, Duhem. — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✲, Tailliar, ✲, Binet, ✲, N..., De Caudaveine.

Conseillers, MM. Drouart de Lezey, Hazard, Gautier, ✲; Pagart, Parmentier, Bottieau, Dehayes de Marcère, Jorel, Honoré, Hardouin, Sauvage; Lefebvre du Prey, Hibon, David Deschodt, Dubrulle, Desticker; Daunoy, Martinet, Behaghel, Poulmaire, Lemaire, Leroy, Maurice, Vandelet. — *Conseillers honoraires*, MM. Minart, ✲; Lagarde, ✲; Courtin, ✲; Daman, ✲; Vanderwallen, ✲; Tournier, Devinck, Danniaux, ✲; Rossignol, ✲.

PARQUET. -- *Procureur général*, M. Jorant. -- *Premier avocat général*, M. Carpentier, ✲. -- MM. Preux, ✲, et Bagneris *avocats généraux*. -- *Substituts pour le service du parquet*, MM. Mascaux, Pierron.

GREFFE. -- *Greffier en chef*, M. Briquet. -- *Commis-greffiers assermentés*, MM. Debonte, Pupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

COMPOSITION DES CHAMBRES PENDANT L'ANNÉE JUDICIAIRE. COMMENCÉ LE 1er NOVEMBRE 1874.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Bardon. -- *Président*, M. Duhem, *Conseillers*. MM. Drouart de Lezey, Gautier, Pagart, Honoré, Hardouin, Dubrulle, Desticker, Lemaire.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Bottin. *Conseillers*, MM. Hazard, De Marcère, Jorel, Hibon, David, Deschodt, Martinet, Poulmaire, Leroy.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Duhem. *Conseillers:* MM. Pagart, Parmentier, Honoré, Vandelet.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. de Guerne. *Conseillers*, MM. Parmentier, Bottieau, Sauvage, Lefebvre du Prey, Daunoy, Behaghel, Vandelet, Maurice.

CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS A LA COUR D'APPEL.

MM. Merlin, *bâtonnier*, Talon, Alf. Dupont, Coquelin Clavon. *Secrétaire*, L. Legrand, De Beaulieu.

Avocats inscrits au tableau, MM. Talon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Clavon, Merlin, Legrand (Louis), Demarquette, de Beaulieu, Rossignol, Dubois (Jules), Hattu, Dupont fils, Dubois (Emile), Blondel, De Folleville, Théry, Dauphin, Allaert, Taisne, Vincent, Delloye, Clabaut, Druelle, Crombet, Grimbert, Legrand (Edouard), Lillers, Moguez, d'Hooghe, Desjardins, Maillard, Boissonnet, Delgrange, Dubus, Lemercier, Detape, Boutet, de Warenghien.

Avocats admis au stage. MM. Legentil, Daquin, Lereuil, Renié, Mabille, Davaine, Panet, Lebon, Dubus (Louis), Deleporte, Deblock, Cabuil, Escoffier, Rombaut, Moraux, Vanwormhoudt, Boutet (Georges), Vitrant, Delsart, Bremart, Lavoix, Piolet,

de Coussemaher; Louise, Menche de Loisne, Barbedienne, Druelle, Honoré, Legrand, Degroote, Ferot, Trentesaux.

Avoués près la cour. MM. Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Wimet, Faglin, Jude, Druelle, Picquet.

Huissiers audienciers. MM. Pinsart, Colart, Lecq, Salvy, Parent, Marouzé.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à midi.

Président, M. Doë de Maindreville. -- *Président honoraire,* M. de Lesdain. -- *Juges,* MM. Enlart de Guémy, juge d'instruction; Lucas et Vandelet. -- *Juges suppléants,* MM. Hovelt, Duvet, N... -- *Procureur de la République,* M. Pelletreau. -- *Substitut,* M. Debus. -- *Greffier,* M. Dejaeghère. -- *Commis-Greffier,* M. Ghys.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Avocats, MM. Alex. Bouly de Lesdain, *bâtonnier;* Willems, G. Lemaire, de Lesdain, Schadet, Alf. Dumont; *Stagiaires,* MM. Gaston de Lesdain, G. Dumont, Georges Cavrois,

Avoués, MM. Liem, Dumont, David, Montenuis, Desfontaines, Verley.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Lion. Suywens, à Dunkerque; Zeghers, Sterkeman, à Bergues; Coddeville, à Bourbourg; Macquet, à Gravelines; Deturck, à Hondschoote; Casella, à Watten; Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. -- DUNKERQUE-EST. -- Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix,* M. Olivier, *Suppléants,* MM. Lefebvre et de Lesdain. *Greffier,* M. Rooryck. *Huissier-audiencier,* M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. -- DUNKERQUE-OUEST. -- Il réunit quatre communes. outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix,* M. Choussy. *Sup-*

pléants, MM. de Clebsattel, O. ✻, et Willems, *Greffier,* M. Depaepe. *Huissier-audiencier,* M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, De Baëcque, Delval, Deman, Lebleu.

Commissaires-priseurs, MM. Demilleville et Ruyssen.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Palynck.

3e CANTON. -- BERGUES. -- Il est composé de treize communes.

Juge-de-paix, M. Vandeper, *Suppléants,* MM. Leceuche et Guilbert. *Greffier,* M. Isoré. *Huissier-audiencier,* M. Sterckman.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Dequeker, Dupuy et Chocqueel, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kieken.

4e CANTON. -- BOURBOURG. -- Il réunit treize communes. *Juge de-paix,* M. Decarpentry, *Suppléants,* MM. Bondu et Verschave, *Greffier,* M. Boin, *Huisser-audiencier,* M. Coddevylle.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Beirnaert, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix,* M. Flajollet. — *Suppléants,* MM. Demarle et Waguet. *Greffier,* M. Bellon. *Huissier-audiencier,* M. Macquet.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Voituriez, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix,* M. Vannuxem, *Suppléants,* MM. Goudaert et Vercamer. *Greffier,* M. Zoëte. *Huissier-audiencier,* M. Deturck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Boudewel, Vanderheyde, à Hondschoote; Déprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Vernimmem. *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne. *Greffier*, M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Cortyl, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du Conseil.

Président, M. Lespagnol, ✻ — *Juges*, MM. Quenson, Demazière, juge d'instruction. — *Juges suppléants*, MM. Kien et Trinquet (Émile). — *Procureur de la République*, M. Depoutre. — *Substitut*, M. Beck. — *Greffier*, M Olivier. — *Commis greffiers*: MM. Vanderputte et Boitel.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Kien, Oscar Grévin, Deblock, Lespagnol Henri.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Tersen, Fryson, Debert, à Hazebrouck; Crunel, à Bailleul; Lynde, à Cassel; Lassure, à Steenvoorde; Douvrin, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Duvet. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Ryssen. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Carlier, Warin, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel; Lequien, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur. M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dehaine. *Suppléants*, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M Sename. *Huissier-audiencier*, M. Crunel.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Moeneclaye. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Crunel.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lotthé, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Helbecque, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Debacker.

5e CANTON. -- CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audience: Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Singer; à Cassel: Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. -- MERVILLE. -- Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Verhaeghe, ✲, Duquenne. *Greffier*, Lefebvre, *Huissier-audiencier*, M. Douvrin.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion et Domarles, à Estaires.

Commissaires priseurs, MM. Chassaing à Merville; Menche, à Estaires.

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes *Juge-de-paix*, M. Guermonprez; *Suppléants*, MM. Heem et Mortier; *Greffier*, M. Legrand; *Huissier-audiencier*, M. Lassure.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Heem, et Alexander, à Steenvorde, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin les lundis, mardis, mercredis et vendredis pour les affaires correctionnelles: à midi les mercredis, jeudis, vendredis et samedis pour les affaires civiles, à onze heures; les 1er et 3e mercredis de chaque mois pour les criées.

Président, M. Le Roy (✲). -- *Président honoraire*, M. Dufresne (O ✲). -- *Vice-président* M. Parenty. -- *Juges*, MM. Telliez, Gentil, de Valroger, Casati ✲✠. -- *Juges d'instruction*, MM. Gand, Marion, Remy. -- *Juges suppléants*, MM. Théry, Chantreuil, Loingeville. -- *Procureur de la République*, M. Frois-

sart. — *Substituts*, MM. Dupont, Devimeux, Tournier. — *Juges honoraires*, MM. Boutry, Bourdon, Desrousseaux, ✻, De Coussemaker, ✻ ✠ ✠. *Juge suppléant attaché au parquet*, M. Chantreuil. — *Secrétaire du Parquet*. M. Laurent, ✻. — *Greffier*, M. Legrand. — *Commis-greffiers*, MM. Jourdain, Fiévet, Delplanque, Oyer et Jansonne. — *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures.

Avocats, MM. Théry, Houzé de L'Aulnoit, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Théry (Gustave), Werquin, Philippe, Desante, Coquelle, Vanlaer, Delemer, Pottier, Baron, Testelin, Reuflet, Salomé, Decroix, Vente, Dalbertenson, Basquin, Jombart, Fischaux, Cousin et Dejardin.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Hector Lefebvre, Blondeau, Chon, Copin, Deledicque, Cazeneuve, Desrousseaux, Baggio, Vestraen, Decroix, Delale, Barbe, Ladureau, Cottignies, Crouan, Selosse, Liagre, Lebleu, Théry, Poissonnier.

Avoués, MM. Ed. Desrousseaux, Lefrancq, Gennevoise, Blondeau, Paquet, Pajot, Houzé, Derenty.

Huissiers, MM. Doutreligne, Crapet, Broutin, Warlusel, Boutemy, Payen, Zète, Tiprez, Spriet, Ricouart, Dessaint, Vercoutere, Pollet, à Lille; N..., à Lannoy; Devevre, à Armentières; Lys, à Haubourdain; Létendart, à Pont-à-Marcq; Lemar, à Quesnoy; Lemaître, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Gille, à Seclin; Paccou, à Cysoing; Boutemy et Leclercq, à Tourcoing.

JUSTICE DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de deux communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nœuvéglise. *Suppléants*, MM. Pajot, Blondeau. *Greffier*, M. Prouvost, *Huissier-audiencier*, M. Ricouart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Desrousseaux, Édouard-Victor et Gennevoise, avoués. *Greffier*, M. Morache. *Huissier-audiencier*, M. Desains.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin et mardis, à onze heures.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Liechtenberger, *Suppléants*, MM. Deledicque et N..., *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Zete.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mertian. *Suppléants*, MM. J. Lefebvre, Labbe. *Greffier*, M. Rattel, *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundi, 8 heures, audience publique; lundi, 3 heures, conseils de famille; mercredi, 9 heures, rue Colbert, 56, conciliations; vendredi, 3 heures, audience.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Courmont et Lefebvre. *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, M. Payen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, au domicile du juge, rue de la Préfecture, N° 15, à dix heures du matin pour les conciliations et mercredis à dix heures pour les audiences sur citation à la mairie, salle du Tribunal de simple police.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Mas, J. Danel, Courmont, Lebigre, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, J. Lefebvre, Piat, Boutemy, Em. Lefebvre, Herbout, Gennevoise, Pajot, Ducrocq, à Lille; Cochez, à Ronchin; Dujardin, à Wambrechies.

Commissaires priseurs, MM. Descante, Pajot, Serpette, Genet, Lesage, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spriet.

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept commu-

nes, *Juge-de-paix*, M. Ranson. *Suppléants*, MM. Butin, ✻, et Desmazières; *Greffier*, M. N... *Huissier-audiencier*, M. Dewevre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Desuet, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Van Remortene. *Suppléants*, M. Mulle, à Camphin, M. Bommart, à Templeuve. *Greffier*, M. Dubois. *Huissier-audiencier*, M. Paccou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin, mardi, civiles, vendredi, simple police.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Brunel, à Cysoing, N..., à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Lorthioir. *Suppléant*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Leclercq. *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Delehette, à Haubourdin, Josson, à Lomme; Galloo, à Radinghem; N..., à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. D'Herbonez. *Suppléants*, MM. Leroy-Dubois, maire d'Illies et Cousin. *Greffier*, M Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Lemaitre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de la Bassée, MM. Cousin, Clainpanain, à La Bassée; Deron, à Aubers; Delassus, à Fournes.

10e CANTON — LANNOY — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Jonville, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, N... *Huissier-audiencier*, M. Pinson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures précises du matin.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenducq, à Lannoy; Vanhaeck, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Le Vaillant de Jollain. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Theys, à Pont-à-Marcq; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Samyn. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Pouillier. *Greffier*, M. Wauquier. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deule, MM. D'Halluin, à Quesnoy; Lambin, Meurillon, à Comines

13e CANTON. — ROUBAIX-EST. — Il se compose de deux communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce (O A). *Suppléants*, MM. A. Delaoutre et A Motte. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier-audiencier*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardi et mercredi de chaque semaine.

14e CANTON. — ROUBAIX-OUEST. — Il est composé de trois communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier (O I). *Suppléants*, MM. Cottigny et Watine-Wattinne. *Greffier*, M. Legay. *Huissier audiencier*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Roubaix, MM. Duchange, Duthoit, Tacquet, Vaché, à Roubaix.

Commissaire priseur, M. Roussel.

15e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Vandermersch. *Suppléants*, MM. Louis Collette et Louis Desmazières. *Greffier*, M Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Gilles.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures, pour la simple police et vendredis, à neuf heures, pour les affaires civiles.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Fontaine, à Seclin

16e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq com-

munes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Legrand. *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbeck. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

17e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine, ✻. *Greffier*, M. Farvacque. *Huissier-audiencier*, M. Leclercq.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Debœuf, Delahaye, Ghesquière, à Tourcoing; D'Halluin, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Leuridan.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; à dix heures.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président honoraire, M. Pley.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel. *Juges*, MM. Delefosse, Barbier. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Prioux, *Procureur de la République*, M. Boucly, *Substitut*, M. Bottin, *Greffier*, Hulot, *Commis-greffiers*, MM. Rivière et Petit.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Louis Delattre, Delattre, Léonce, Lancelle, Pagniez, Louis, Dutemple fils, Tribou.

Avoués, MM. Glinel, Berna, Doyen, Lecat, Duez, Christian, Truy.

Huissiers, MM. Doucedame, Lefebvre, Bommier fils, Cousin, Leboucq, Muguet, Charpentier, Gressier, Boudry fils, à Cambrai; Dumont, à Carnières; Hautecœur, Danjou, au Câteau; Lesne et Béra, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tamboise, *Suppléants*, MM. Cirier et Fliniaux. *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissiers audienciers*, MM. Boudry, Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à deux heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléant*, M. Delattre. *Greffier*, M. Bouchez. *Huissiers-audienciers*, MM. Cousin, Leboucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires priseurs, MM. Théry et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Germe. *Suppléants*, MM. Tellier, Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux, *Huissier-audiencier*, M. Dumont, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Biziaux, à Avesnes-lez-Aubert, Delcroix, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CÂTEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Tisserand. *Suppléants*, MM Sartiaux et Cardon. *Greffier*, M. Godard. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Danjou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à 10 heures. — Les Conseils de familles les samedis à onze heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Alliot, Basquin, Contesse, Bauduin, au Câteau; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, Leroux. *Suppléants*, MM. Dolez et Decupère. *Greffier*, M. Bricout. *Huissiers-audienciers*, MM. Lesne et Béra.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt; Décupère, à Clary; Taisne, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléant*, M. Rubin. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience: tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. — Il contient la ville de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Petit, *Suppléants*, MM. Ratte et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience: l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Brisset et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les

mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc.; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Deberdt. — *Juges*, MM. Ponticourt, Guillemart. *Juge d'instruction*, de Vienne. *Juges suppléants*, MM. Masure, Paul. — *Procureur de la République*, M. Ad. Gronnier. — *Substitut*, M. Le Mercier-Moussaux. — *Greffier*, M. Roques. — *Commis-greffiers*, MM. Roques et Fromont.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Pillion, Lebeau. Guillomin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard, Legrand, Champeaux, Baudez, Mutiaux.

Avoués, MM. Caffiery, Couronne, Gauchet, Pecart (Henri), Chevreux, C. Paul, Couppey.

Huissiers, MM. Boulanger, Lequime, Bernard, Boquet et Taquet, à Avesnes, Friard, à Berlaimont; Ringuet, Lobry, à Landrecies; Ansiaux, André, Chevallier, à Maubeuge; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Peyron, au Quesnoy; Baudson, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Marchand et Quillot, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Normant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Baudry, Caplain, Dupont, De Clerfayt et Carnoye, à Avesnes; Lecompte, à Dourlers, Leclercq, à Etrœungt; Boutrouille, à Cartignies;

Commissaire-priseur, M. Riquoiz.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Pillion.

3e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Sponi. *Suppléants*, M. Gravis. *Greffier*, M. Erouart fils. *Huissiers-audienciers*, MM. Marchand et Sohier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton; MM. Gravis, Payen, Richard.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix:* Edmond (Ernest). *Suppléants*, MM. Mercier et Emond. *Greffier*, M. Taulet, *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Delame. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M. Lenain. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton; MM. Stiévez, Legrain, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette. *Suppléants*, MM. Lustremant et de Lalène Laprade. *Greffier*, M. Carion, *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. de Lalène-Laprade et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM Bocquet, Duchâteau, Marchand, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures,

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Gorisse, Lustremant et Legrain, au Quesnoy; Lustremant, à Jenlain; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Greffier, M. Prevost.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge-de-paix*, M. Ledoux. *Suppléants*, MM. Ouverlaux et Deharveng. *Greffier*, M. Lesné. *Huissiers-audienciers*, MM. Anzieaux, Chevallier et André.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Werhaeghe, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Destombe. *Suppléants*, MM. Roucz et Martin. *Greffier*, M. Sy. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Cornu, Lecomte, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Hanoteau et

Greffier, M. Loones. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à 9 heures.

Notaires du canton, MM. Azambre à Fourmies; Devouge à Wignehies; Lemaire à Trélon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et commerciales; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Delaby. — *Juges*, MM. Boucher, Cadart; *juge d'instruction*, MM. Bommart, Choque. — *Juges suppléants*, MM. Hallo et l'Eleu. — *Procureur de la République*, M. de la Gorce. — *Substitut*, M. Savary. — *Greffier*, M. Coppin, — *Commis greffiers*, MM. Vallée, Avrez.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour d'appel.

Avoués, MM. Boniface, Desplanque, Deltombe et Fabre.

Huissiers, MM. Campion, Pinsart, Colart, Parent, Leureele, Saillard, Lecq, Salvy-Avis, à Douai; Vasseur, à Arleux; Meunier et Brayelle, à Marchiennes; Lemaire à Orchies.

JUSTICE DE PAIX.

1er CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Largent et Edouard Allard. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Campion.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache et Proyart. *Greffier*, N... *Huissier-audiencier*, M. Saillard.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Desplanque, et Rousseau. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Lecq.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Dubus, Regnault, Lenain, de Baillencourt dit Courcol, Waché, Cardon, Monier, Trinquet, Daix, Druon, Proyart.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatelle, Parenty, Delcambre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène, à Douai.

4e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Potiez, à Arleux. *Suppléants*, MM Pennequin et N.... *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures,

Notaires du canton, MM. Pennequin, Bar, à Arleux.

5e CANSON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Broy. *Suppléants*, MM. Théry et Deprez. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heu es.

Notaires du canton, MM. Théry et Desprez, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Gambart. *Suppléants*, MM. Warocquier et Piérart. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Piératt, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE VALENCIENNES.

Les audiences du tribunal s'ouvrent à dix heures. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Maniez. — *Juges*, MM. Bultot (juge d'instruction), Flamen; Danniaux; — *Juges suppléants*, MM. Courtin, Verdavainne, Doutriaux. — *Procureur de la République*, M. Francoville; — *Substitut*, M. Blocaille; — *Greffier*, M. Malicorne; — *Commis-greffiers*, MM. Lejay, Hétier et Lecat.

Présidents honoraires, MM. Lécuyer, ✻, ✠. Boulanger, ✻. — *Juge honoraire*, M. Dupont, ✻.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans interruption.

Avocats, MM. Collet, *Bâtonnier*; Regnard, Girard, père; Foucart, Collet, Didiez, Alfred Girard, Doutriaux, Ch. Thellier de Poncheville, Legrand, Pillion, Deladerrière, Bossaut, Sauteau, Armand; *stagiaires*, MM. Désorbaix, Delecourt, Dubiez.

Avoués, MM. Devillers, Président de la Chambre, Libert, Wintrebert, Lestoille, Delhaye, Marbotin.

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Cochinart, Léchelle, Bourse, Chartier, Vasseur; Delgrange, Bulté, Sorriaux, à Valenciennes; Bouland, Ghienne, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Haussy, à Saint-Amand.

JXSTICES DE PAIX.

1r CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tournier. *Suppléants*, MM. Gamblon et Devillers. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, et mardis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Sabès. *Suppléants*, MM. Podevin et Deromby. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, Huon de Kermadec. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Trelcat. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Gamblon, Lefebvre (Auguste), Namur, Bultot, Baudrain, Deltombe, Herbert, Delcourt, Mabille, Julien, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Pillion (Jules), Hannoire, Gostieau à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses au-

diences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemoine.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Cogé, ✱, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Canonne et Lefebvre. *Greffier*, M. Ghienne (Élie), à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Bouland et Ghienne (Augustin).

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Canonne, G. Lefebvre, à Bouchain.

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, Goubet. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Wettge. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Longatte, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M Lesens. *Suppléants*, MM. N..., Barbieux Hippolyte, *Greffier*, M. Copin. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, MM. Waché. *Suppléants*, MM. Davaine et Barbieux Louis. *Greffier*, M. Joly. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Haussy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Mascaux à Mortagne; Herbert, Démanest, Biller, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur, M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-Greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR D'APPEL DE DOUAI.

MM. Petit, ✲, président honoraire de la cour d'appel ; Dunaiaux, conseiller honoraire; Rossignol, ✲, id.; Talon, avocat: Merlin, idem ; Parlange, vérificateur de l'enregistrement ; Poncelet, avoué.

TRIBUNAL DE DOUAI.

MM. De Beaulieu, avocat, *président;* Allard, ancien notaire; Maurice père, ✲, député ; Reboussin, receveur de l'enregistrement; Fabre, avoué; Coppin, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

MM. De Lesdain, avocat, *président ;* Favière, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire ; Dumont, avoué; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement ; Bloeme, notaire; Bogaert, notaire; Decool, ancien notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Blondeau, avoué, *président ;* Cleenewerck de Crayencour ✲✲ (O I), vice-président du conseil de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Houzé de l'Aulnoie, avocat; Bayart, idem; Legrand, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Renard, *président;* Ledonx, conseillerd'arrondissement ; Dutemple, avocat; Declercq, vérificateur de l'enregistrement; Hourie, avoué; Hulot, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Paul, juge suppléant, *président;* Lebeau, avocat; Caffieri, avoué; Davoine, ancien notaire; Flamant, conservateur des hypothèques; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Thellier de Poncheville, *président;* Boca, ancien magistrat; Libert, avoué; Favière, vérificateur de l'enregistrement; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Roubaix, Tourcoing, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit:

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Féron. — *Juges*, MM. Brichet, De Forcade, Coquelle, Dessurne. — *Juges suppléants*, MM. Ingelet, S. Marchand, Deloine, Dekyndt ainé. — *Greffier*, M. Pré Michel. — *Commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. P. Derode. — *Juges*, MM. H. Delcourt, H. Labbe, Descamps-Crespel, Ch. Mas, Thirier, Delcourt, Le Blan, A. Wallaert. — *Juges Suppléants*, MM. Schoutetten, Ch. Huet, Ozenfant, Fontaine, Flament, Désiré Deblock — *Greffier*, M. Blondeau. — *Commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE ROUBAIX.

Président, MM. Ach. Vernier. — *Juges*, MM. J-B. Defrennes, A. Vernier, J. B. Pennel. — *Juges suppléants*, MM. Ed Ferrier, Ach. Defrenne. — *Greffier*, M. Lequenne.

TRIBUNAL DE TOURCOING.

Président, M. Jourdain. — *Juges*, MM. Defontaine, Danset. — *Juges suppléants*, MM. Désiré Leurent, Taffin-Binault. — *Greffier*, M. Pannier.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Cornaille-Leroy. — *Juges*, MM. Cambay, Bautista, Petit, Delesalle. — *Juges suppléants*, MM. Mallet, Mazinghien, Pierson, Poncin. — *Greffier*, M. Regnaudin. — *Commis greffier*, M. Pluchart.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Ém. Durieux. — *Juges*, MM. Leduc, J. Lecat. — *Juges suppléants*, MM. Harpignies, Vincent, Dècle, Nicole. — *Greffier*, M. Leroy.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✲ ; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque — *Patrons*, MM. Dautremer, Crépy, Meurisse, O. Baudon, Laurenge. — *Ouvriers*, MM. Lemaire, Becquart, Deflandre, Dussautoy, Forestier, Chivorez, Schneider. *Secrétaire*, M. Madelin.

ROUBAIX. — *Président*, M. L. Watine. — *Patrons*, MM. Duhamel, Dillies, Beuscart, Toulemonde-Chombart, Éloi Toulemonde. — *Ouvriers*, MM. J.-B. Lerouge, Mesplont, J.-B. Franchomme, Ch. Boune, Chevalier, C. Lecomte.

TOURCOING. — *Président*, M. Bernard, Louis ; *vice-président*, M. Delmasure. — *Patrons*, MM. L. J. Duprez, L. Duhamel, F. Lehoucq, Lorthiois-Peenaert, F. Scalabre, N..., N..., — *Ouvriers*, MM. A. Bolin, L. Delannoy, J.-B. Nollet, Ach. Corvoisie, H. Jouvenel, H. Corman, H. Catteau.

ARMENTIÈRES. — *Président*, M. Fauquembergue ; *vice-président*, M. Salmon. — *Patrons*, MM. Léturgié, Delécaille, Leuridan, Dufour, Ruyant, Hallot, Gruson, Liébart, Breuvart. — *Ouvriers*, MM. Bague, Bourcke, Longeville, Lalau, Lemaire, Lombart, Pouille, Fournier, Dupont.

VALENCIENNES. — *Président*, M. Marquis ; *vice-président*, M. Meurs. — *Patrons*, MM. Cliche, Babonaux, Mineur, Vernus, Motte. — *Ouvriers*, MM. Coutelier, Villard, Heyl, Schoenheiz, Capon, Cordier.

DOUAI. — *Président*, M. C. Hayez; *vice-président*, M. Lesurque-Leborgne. — *Patrons*, MM. de Baillencourt, Dubourg-Broux, Hanotte, Jupin, Huyer, Dechristé, Chartier, Lesurque, Cavroy. — *Ouvriers*, MM. Offret, Barre, Cochon, Dassonville, Dargaud, Goüy, Lucas, Danel, Duterque.

CAMBRAI. — *Président*, MM. Hattu; *vice-président*, M. Delannoy. — *Patrons*, MM. Belami, Goubet, Gransart, Catté, Paris, Tilmant. — *Ouvriers*, MM. Bourgeois, Dubois, Hennino, Legrand, Vallet, N...

LE CATEAU. — *Président*, M. Robert Ledieu; *vice-président*, M. Picard. — *Patrons*, MM. Hélie. Ferret, Collart, Pecqueux, N... — *Ouvriers*, MM. Herlemont, Pruvot, Bracar, Bara, Basuyau, Mouton. — *Secrétaire*, M. Ledieu-Diot.

HALLUIN. — *Président*, M. Dupont-Bonduel; *viee-président*, M. Odou. — *Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumortier. — *Ouvriers*, MM. Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

L'article 1er de la loi du 24 juillet 1873 porte que le territoire de la France sera, pour toutes les parties de son organisation militaire, divisé en 18 régions : celles-ci seront partagées ultérieurement en subdivisions de régions par un règlement d'administration publique.

Un décret du 28 septembre suivant a créé 18 corps d'armée destinés à occuper les 18 régions entre lesquelles le territoire français est divisé, conformément à la loi précitée.

Lille est le chef-lieu du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire qui comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

1er CORPS D'ARMÉE.

M. Clinchant, C. ✻, général de division, *commandant le 1er corps d'armée et la 1re division militaire.*

MM. Fayet, O. ✻, capitaine d'état-major de 2e classe, *aide-de-camp;* Bazin, lieutenant au 1er de ligne, *officier d'ordonnance.*

État-major du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire.

MM. Bonneau du Martray, C. ✲, général de brigade, *chef d'état-major général;* Campenon, C. ✲, colonel d'état-major, *sous-chef d'état-major général;* Thil, O. ✲, chef d'escadron d'état-major; Schnel, ✲, chef d'escadron d'état-major; Le Bègue de Germiny, ✲, capitaine d'état-major; de Masin, ✲, capitaine d'état-major; Frotier de la Messelière; Emmery, capitaine d'état-major; de la Rue de Francy, lieutenant au 84e de ligne; Vexlare, *capitaine secretaire-archiviste.*

1re DIVISION D'INFANTERIE, A LILLE.

M. Lecointe, C. ✲, général de division, *commandant.*

MM. Thiroux, ✲, capitaine d'état-major, *aide-de-camp;* Rochet, lieutenant au 43e de ligne, *officier d'ordonnance.*

MM. Taffin, O. ✲, lieutenant-colonel d'état-major, *chef d'état-major;* Hue, capitaine d'état-major.

1re *brigade d'infanterie, à Lille.*

MM. Janin, C. ✲, général de brigade, *commandant;* Pech, lieutenant au 127e de ligne, *officier d'ordonnance.*

2e *brigade d'infanterie, à Cambrai.*

M. Nicolas, C. ✲, général de brigade, *commandant;* Carles, lieutenant au 84e de ligne, *officier d'ordonnance.*

2e DIVISION D'INFANTERIE, A ARRAS.

M. Véron, dit Bellecourt, C ✲, général de division, *commandant*; MM. Puyon de Pouvourville, chef d'escadron d'état-major, *aide-de-camp;* Leduc, lieutenant au 8e de ligne, *officier d'ordonnance.*

MM. Magnan, O. ✲, lieutenant-colonel d'état-major, *chef d'état major;* Noiret, ✲, capitaine d'état-major; Poulain, capitaine d'état-major.

3e *brigade d'infanterie, à Arras.*

MM. Maurice, C. ✲, général de brigade, *commandant;* Clavel, lieutenant au 33e de ligne, *officier d'ordonnance.*

4 brigade d'infanterie, à St-Omer.

M. Ferri-Pisani, C. ✲, général de brigade, *commandant* ; de Dormy, lieutenant au 8e de ligne, *officier d'ordonnance.*

1re brigade de cavalerie, à Lille.

M. du Val de Dampierre, O. ✲, général de brigade, *commandant ;* Bertonnière, lieutenant au 19e chasseurs, *officier d'ordonnance.*

3e brigade de dragons, à Valenciennes.

M. Gayault de Maubranches, C. ✲, général de brigade, *commandant.*

1re brigade d'artillerie, à Douai.

MM. Renault d'Ubexi, C. ✲, général de brigade, *commandant ;* de Contencin, ✲, capitaine au 1er d'artillerie, *aide-de-camp* ; Bosquillon de Frescheville, O. ✲, lieutenant-colonel d'artillerie, *chef d'état-major.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Guillot de la Poterie, O. ✲, colonel, *commandant la place ;* MM. Nauroy, ✲, capitaine, *adjudant de place ;* Dieterich, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DOUAI ET FORT-DE-SCARPE. — M. Hoff, O. ✲, lieutenant-colonel *commandant* d'armes ; M. Lavirotte, ✲, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE CAMBRAI. — M. Bourboulou, O. ✲ colonel, *commandant la place.*

PLACE DE VALENCIENNES. — M. de Larclause, ✲, colonel du 14e dragons, *commandant d'armes*, M. Larzillière, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT-LOUIS. — M. Grieb, C. ✲, colonel du 110e de ligne, *commandant d'armes.*

PLACE DE MAUBEUGE. — M. Taillant, C. ✲ lieutenant-colonel, *commandant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN. — M. Peuvrel, ✲, capitaine, *comm. la place.*

PLACE DE CONDÉ. — M. Jacob, chef de bataillon au 127e de ligne, *commandant d'armes.*

PLACE DE LANDRECIES. — M. de Bonnefoux, O, ✲, chef d'escad. *commandant la place.*

PLACE DE BERGUES ET FORT-FRANÇAIS. — M. Leclercq, ✲, cap. *id.*

PLACE DE GRAVELINES. — Fleuv, lieutenant au 110e de ligne, *commandant d'armes.*

PLACE D'AVESNES. — M. Gusser, O. ✲, lieutenant-colonel du 84e de ligne, *commandant d'armes.*

PLACE DU QUESNOY. — M. Lebrun, chef de bataillon au 1er de ligne, *commandant d'armes.*

CONSEILS DE GUERRE DE LA 1re DIVISION.

1er *Conseil.* — MM. Richard, ✲. capitaine en retraite, *commissaire du Gouvernement;* Lansé, ✲, capitaine en retraite, *rapporteur;* Dulargez, adjudant, sous-officier, *commis-greffier*, remplissant l'intérim de greffier.

2e *Conseil.* — MM. Malin, O. ✲, chef de bataillon en retraite, *commissaire du Gouvernement*; Lemaréchal, ✲, capitaine en re-'raite, *rapporteur;* Rocourt, ✲ capitaine au 43e de ligne, *substitut du rapporteur;* Renaud, ✲, officier d'administration, *greffier* ,Luc, méd. m., adjudant sous-officier, *commis-greffier.*

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

M. Fabry, ✲, chef de bataillon, *commandant du recrutement.* MM. Desmares, ✲, capitaine au 122e de ligne; Lemaître, capitaine au 43e; Riston, ✲, lieutenant au 23e de ligne.

ARTILLERIE.

M. Renault d'Ubexi, C. ✲, général de brigade, *commandant la brigade d'artillerie du 1er corps d'armée.*

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. — MM. Bosquillon de Frescheville, O. ✲, lieutenant-colonel, chef d'état-major; Plichon, ✲, garde principal; Dewailly, id. de 1re classe.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE DOUAI. — MM. Fourgous, O. ✲, colonel, *directeur*, à Douai; Hoff, O. ✲, lieutenant-colonel, *sous-directeur*; Louchard, ✲, chef d'escadron, *adjoint au sous-directeur.*

DOUAI. — MM. Harang, *capitaine en 2e;* Villard, *capitaine en second;* Josset, *idem;* Cantineau, ✲ *garde principal;* Lachaume, ✲, Renaud, Hardy, ✲; Page, ✲, Pennetot, médaillé, *gardes de 1re classe*; Vrisez, Colson, Novrant, Subrol, médaillés, tous les deux *gardes de 2e classe*; Klein, Goebb, Lelarge, Danion, Bois,

Lefin-Brun, Jund, *ouvriers d'état de 2e classe*; Gillot-Algrain, *contrôleur d'armes de 2e classe.*

Lille. — MM. Thillaye, O. ✲, *chef d'escadron;* Soubis, *capitaine en 2e;* Dusseaut, *garde de 1re classe;* Lecompte, ✲, *garde de 2e classe;* Roland, médaillé, *contrôleur d'armes de 1re classe.*

Cambrai. — MM. Blet, ✲, *chef d'escadron;* Aporta, *garde de 1re classe.*

Dunkerque. — MM. Clairin, O. ✲, chef d'escadron; Chanteur, ✲, *garde de 1re classe;* Maronne, médaillé, *gardien de batterie de 2e classe.*

Valenciennes. — MM. Ovits, ✲, *capitaine en 1er*; Desséré, *garde de 1re classe.*

Bouchain. — M. Humbert, médaillé, *garde de 1re classe.*

Maubeuge. — M. Canoville, médaillé, *garde de 1re classe.*

Condé. — M. Coulon, médaillé, *garde de 2e classe.*

Landrecies. — M. Pierrart, *garde de 2e classe.*

Gravelines. — MM. Delporte, ✲, *garde de 2e classe;* Mathieu, médaillé, *gardien de batterie de 1re classe.*

Bergues. — M. Gunther, ✲, *garde de 1re classe.*

GÉNIE.

DIRECTION SUPÉRIEURE DU GÉNIE 1er CORPS D'ARMÉE. — LILLE.

MM. Ansous, C. ✲, colonel, Hôtel des Bleuets; Marcille, ✲, capitaine de 1re classe, adjoint; Paysant, ✲, garde de 2e classe.

DIRECTION. — LILLE

Service de la direction. — M. Hallier, O. ✲, colonel, *directeur du Génie*; M. Boulenger, ✲, *garde principal sn retraite*, au fort Saint-Sauveur.

Place de Lille. MM. Merlin O. ✲, lieutenant-colonel, *chef du génie*; Dorp, ✲, *capitaine de 1re classe*; Robida, Rogez, ✲, Mangard, Bertrand, *capitaines de 2e classe;* Abraham, Chretien, ✲, Mervant, ✲, Rigault, Mathis, Girard, Tavernier, Martin, gardes.

Place de Douai. MM. Guillemot, O. ✲, chef de bataillon, *chef du génie;* Drouin, ✲, *capitaine de 1re classe;* MM. Malard, ✲, Joly, Flambert, *gardes.*

Place de Valenciennes. MM. Bernard, O. ✲, chef de batail-

lon, *chef du génie;* Quantin, *capitaine de* 2e *classe;* MM. Vahé, Loiseau (Auguste), Stenne, Loiseau (Joseph), *gardes.*

PLACE DE BOUCHAIN: M. Normand, *garde.*

PLACE DE CONDÉ. M. Levin, *garde.*

PLACE DE CAMBRAI. M. Saint-Quentin, ✲, chef de bataillon, *chef du génie;* MM. Richard, ✲, Pasquier, Dhédin, *gardes.*

PLACE DE MAUBEUGE. MM N..., chef de bataillon, *chef dn génie ;* Périaux, *capitaine de* 2e *classe;* MM. Rhumeau, Houard, Ferron, *gardes.*

PLACE DE LANDRECIES. M. Albrech, *garde.*

PLACE D'AVESNES. M. Gaigne, ✲, *garde-principal.*

DIRECTION D'ARRAS.

MM. Milliroux, C. ✲, colonel, *directeur du génie à Arras;* Millot, *garde de* 1re *classe*, attaché à la direction.

PLACE DE DUNKERQUE. MM. Fleury, O. ✲, chef de bataillon, *chef du génie;* Cossart, ✲, *capitaine de* 1re *classe*, Arvengas, *capitaine de* 1re *classe*, Jugelet, *capitaine de* 2e *classe;* MM. Berlemont, Volbondt, Schlouppe, Bailly, *gardes de* 1re *classe*; Dupont, *garde de* 2e *classe.*

PLACE DE BERGUES. M. Carton, ✲, *garde de* 2e *classe.*

PLACE DE GRAVELINES. M. N....

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. Largillier, *intendant militaire du* 1er *corps d'armée*, à Lille; Birouste, O. ✲, *sous-indendant de* 1re *classe*, à Lille; de Ruffi de Pontevez-Gévaudan, C. ✲, *adjoint de* 1re *classe*, à Lille; Clercq, *adjoint de* 2e *classe;* Saunier, C. ✲, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Valenciennes; Vergnes, O. ✲ *idem*, à Cambrai; Macquin, C. ✲, *adjoint de* 1re *classe*, à Douai; Cardin, C. ✲, *idem* à Dunkerque; Gatineau, C. ✲, *adioint de* 2e *elasse*, à Maubeuge; — Bichet, *officier d'administration de* 1re *classe*, à Lille; Doffe, *officier d'administration de* 1re *classe*, *chef des bureaux de l'intendance divisionnaire*, à Lille; Gallot, *adjudant d'administration en* 1er, à Lille; Gallet, *idem*, à Maubeuge; Guenardeau, *idem*, à Douai; Fillieux, *idem*, à Dunkerque; Seitz, *adjudant d'administration en* 2e, à Lille; Dugot, Duin, Ghienne, Remi, *idem*, à Lille; Bertrand, *idem*, à Valenciennes; Tissier. Cambrai.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Gueury, O. ✲, *médecin principal de* 1re *classe*; Guignet, C. ✲. *médecin principal de* 2e *classe*; Raoult, O. ✲, *médecin-major de* 1re *classe;* Jacquin, *médecin aide-major de* 1re *classe;* Testeau, *médecin aide-major de* 2e *classe*; Fetsch, ✲, *pharmacien major de* 1re *classe;* Moullade, *pharmacien major de* 2e *classe*; Décobert, *pharmacien aide-major de* 1re *classe;* Clarisse, *aumônier de* 2e *classe;* Jourdeuil, *officier d'administration, comptable de* 1re *classe;* Beauxis, Billotte, Guillet, *adjudants d'administration en* 1er; Blary, Leseigneur, *adjudants d'administration en second.*

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

MM Chartier, ✲, *médecin major de* 1re *classe;* Guillemot, *médecin aide-major de* 2e *classe;* Wahl, ✲, *pharmacien-major de* 2e *classe*; Clarisse, *aumônier de* 4e *classe;* Géerebaert, *officier d'administration comptable de* 2e *classe;* Lécart, *adjudant d'administration en* 1er; de Bigault de Casanove, *adjudant d'administration en* 1er

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Malaval, ✲, *médecin major de* 1re *classe;* Bouillon, *médecin aide-major de* 2e *classe;* Wargnier, ✲, *pharmacien aide-major de* 1re *classe;* Desmidt, *aumônier de* 4e *classe;* Dromard, *officier d'administration comptable de* 2 *classe.*

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Vézien, O. ✲, *médecin-major principal de* 2e *classe;* Lamps, *médecin aide-major de* 2e *classe;* Adam, *pharmacien-major de* 1re *classe;* Campagnie, *aumônier de* 4e *classe:* Paris, *officier d'administration comptable de* 2e *classe;* Piéron, *adjudant d'administration en second.*

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Sculfort, *médecin-major de* 2e *classe;* Moreau, *médecin aide-major de* 2e *classe;* Renier, *pharmacien aide-major de* 1re *classe;* Cornil, *aumônier de* 4e *classe;* Mourier-Lalande, ✲, *officier comptable de* 2e *classe;* Fredouille, *adjudant d'administration en second.*

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Richard, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *classe ;* Baudin, Depardoux, Lescène, *adjudants d'administration en second*, à Lille.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Bourcier, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *classe, commandant la* 1re *section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Lille;* Carret, *idem, de* 1re *classe,* Valenciennes ; Bouffart, *idem, de* 2e *classe,* à Douai; Chotel, *idem,* à Cambrai; Guillemot, Béranger, Maynan de Bellevue, *adjudants d'administration en* 1er, à Lille; Laporte, *idem,* à Dunkerqu, Baubonne, *idem,* à Maubeuge; Roux, Butez, Martin, *idem, en* 2e *classe* à Lille.

Service du chauffage. M. Laloy, *entrepreneur de la* 3e *division*, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Pierron, *agent régional du service pour le* 1er *corps d'armée*, à Lille; Legros, *préposé*, à Lille, Pierron, *idem*, à Dunkerque; Costeséca, *idem*, à Cambrai; Clareton, *idem*, à Valenciennes; Lagier, *idem*, à Douai; Delassus, *idem*, à Maubeuge, Baudart à Bergues; Monard à Bouchain; Lagroy, à Condé, Laine à Gravelines, Druez-Bénit, à Landrecis; Vermez au Quesnoy.

Service des transports de la guerre. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

GENDARMERIE NATIONALE.

La compagnie du chemin de fer du Nord fait partie de la 3e légion, dont le chef-lieu a été transféré à Lille le 1er janvier 1870.

M. Blondel, (C. ✲), colonel, cammandant la légion, à Lille.

M. Vasseur, *brigadier*, *secrétaire du colonel.*

Les officiers de gendarmerie employés dans le département sont:

M. Dupleix ✲, *chef d'escadron commandant*, à Lille; MM. Duphil, ✲, *capitaine*, à Lille; Sabot, ✲, *capitaine-trésorier*, à Lille; Dherse, ✲, *capitaine*. à Douai; Nicot, *capitaine*, à Dunkerque; Carli, médaillé militaire, *sous-lieutenant*, à Hazebrouk; Pol, *capitaine*, à Cambrai; Dubois, *sous-lieutenant*, à

Avesnes ; Rossignol, ✲, *capitaine*, à Valenciennes; Keller, *sous-lieutenant, commandant la 2e section de l'arrondissement de Lille* à Roubaix; Delaunay, ✲, médaille militaire, *maréchal-des-logis, adjoint au trésorier*, à Lille ; Bride, *adjudant-sous-officier*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 63 brigades, dont 33 à cheval et 30 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après-désignées :

COMMANDANTS.

	MM.
Une à cheval à Dunkerque.....	Dufossé, *maréchal-des-logis.*
Une à pied, id.....	Leclercq, *brigadier.*
Une à cheval à Bergues. . . .	Deblock, *brigadier.*
Une à pied à Bourbourg. . .	Moreaux, *idem*
Une à cheval à Gravelines. . ,	Bellembert, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Watten	Descamps, *brigadier.*
Une à pied à Hondschoote. . .	Crepelle, *idem.*
Une à pied à Wormhoudt. . .	Mercier, *brigadier.*
Une à cheval à Hazebrouck.	Ancelin, ✲ méd. *mar.-d-logis.*
Une id. à Cassel.	Guyot, *brigadier.*
Une id. à Bailleul. . . .	Humbert *idem.*
Une à pied à Merville.	Poiriez, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Steenvoorde. . . .	Hénin, brigadier.
Trois à cheval à Lille.	Bride, *adjudant-sous-offieier.*
	Darsonville, *brigadier.*
	Thierson, *id.*
Trois à pied à Lille.	Vasseur, *maréchal-des-logis*
	Legrand, *brigadier.*
	Bach, *idem.*
Une à cheval à Lannoy.....	Lefebvre, *brigadier.*
Une id. à Seclin.....	Séguin, *idem.*
Une id. à Roubaix.....	Boquillon, *maréchal-des-logis.*
Une à pied id.	Lenglet, *brigadier.*
Une à cheval à Pont-à-Marcq.	Lasserre, *idem.*
Une id. à Armentières.	Fauvet, *idem.*
Une id. à La bassée....	Miquet, *idem.*
Une à pied à Haubourdin...	Carin, *idem.*
Une id. à Cysoing.....	Aubry, *marérhal-des-logis.*
Une à cheval à Tourcoing...	Taxil, ✲, *idem.*
Une à pied à Quesnoy-s-D...	Terrien, *idem.*
Deux à cheval à Cambrai....	Seillier, *idem.*
	Desailly, *brigadier.*
Une à pied à Carnières.....	Crouet, *idem.*

	MM.
Une à cheval au Câteau.....	Carpentier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary.....	Boitte, *brigadier.*
Une id. à Solesmes.....	Boucly, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Masnières.....	Ditte, *brigadier.*
Poste provisoire à Busigny...	Fiévet, *idem.*
Une id. à Avesnes.....	Chocreaux, *maréchal-des-logis*
Une à pied, id.	Moirez, *brigadier.*
Une id. à Berlaimont.....	Blondeaux, *idem.*
Une à cheval à Maubeuge....	Blanquart, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Trelon.....	Fraillon, *brigadier.*
Une à cheval à Landrecies...	Pauwels, *idem, médaillé.*
Une id. au Quesnoy....	Delplanque, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Bavai.....	Deblock, *brigadier.*
Une à pied à Solre-le-Chât..	Baudry, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Hautmont. . . .	Wuilbert, *mar.-des-logis.*
Une id. à Fourmies. . . .	Copin, *brigadier.*
Deux à cheval à Douai.	Inbert, *maréchal-des-logis.*
	Buchmann, *brigadier.*
Une à pied à Douai	Hubert, *idem.*
Une à cheval à Orchies. . . .	Parisot, *idem.*
Une à pied à Marchiennes. . .	Lehmann, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B.	Dureigne, *idem.*
Une id. à Valenciennes.	Hus, *méd. mar.-des-logis.*
Une à pied à Valenciennes. . .	Messmer, *brigadier.*
Une id à Denain.	Fache, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Bouchain. . . .	Aydapus, *brigadier.*
Une à cheval à Condé.	Kreichgauer, *brigadier.*
Une id. à St.-Amand. . .	Deflandre, *méd. mar.d-logis*
Une à pied à Anzin.	Jacquemin, *brigadier.*
Une à pied à Blanc-Misseron.	Martel, *idem.*
Une à pied à Aniches.	Gaillard, *méd. brigadier.*

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir: Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

Etat nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Stéphan O. ✲, commissaire de la marine, *chef du service de la marine au port de Dunkerque*; Honoré, ✲, commissaire adjoint, *chargé de l'inscription maritime*, à Dunkerque; Canale, ✲, sous-commissaire de la marine, *chargé des détails administratifs du port de Dunkerque;* Berteloot, ✲, lieutenant de vaisseau, *directeur des mouvements du port*; Terquem, ✲, *professeur d'hydrographie;* Wood, commis du commissariat de 1re classe, *chargé du bureau central des invalides*; Quiquet, commis du commissariat de 1re classe; Cattoen, idem de 2e classe; Ribreu, ✲, idem de 3e classe; Plancassagne, idem de 4e classe, Hemery idem, idem; Lenglet, id., id.; Laurence, id., id.; Simiane, id., id.; Duhamel, *trésorier des invalides de la marine;* Vigoureux, *syndic des gens de mer de 1re classe.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

M. Salomez, *commis du commissariat de 1re classe, administratenr du sous-quartier de Gravelines*, M. Gossart, *syndic des gens de mer.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Trésorier-payeur général du département du Nord, M. Akermann O. ✲, à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Chabert, à Dunkerque; Guillebon, à Hazebrouck; Gobillard, à Cambrai; de Taillevis de Jupeaux, O. ✲, à Avesnes; Remacle, à Douai, Auger, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

La direction des contributions directes du Nord est une direction de première classe. — Elle est chargée de la conservation des plans cadastraux et des matrices cadastrales de toutes les communes du département, dont les minutes sont déposées dans ses bureaux — Sur la demande qui en est faite au Directeur par les intéressés, elle délivre des copies ou extraits certifiés de ces plans et matrices aux propriétaiees, of ciers ministériels et chefs de service ou d'administration qui en ont besoin. — Son personnel est composé ainsi qu'il suit;

Directeur, M. Gimel, ✲, 28, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Premier commis inspecteur M. Moullin, à Lille.

Inspecteurs, MM. O'Hanly et Schneider, à Lille.

Contrôleurs : (1)

M. Duchastelet, à Dunkerque, la ville et les cantons de Dunkerque et de Gravelines.

M. Provansal, à Dunkerque, cantons de Bergues, de Bourbourg, d'Hondschoote et de Wormhoudt:

(1) Nous indiquons à la suite du nom des controleurs la circonscription du contrôle

M. Plaguol, à Hazebrouck, cantons d'Hazebrouck, de Cassel et de Steenwoorde, perception de Merville.

M. Lessens, à Armentières, cantons d'Armentières et de Bailleul, perception d'Estaires.

M. Vermersch, à Lille, perception de Saint-André, cantons de Quesnoy-sur-Deûle et d'Haubourdin.

M. Viatte, à Tourcoing, ville de Tourcoing, communes d'Halluin, Neuville-en-Ferrain et Roncq.

M. Baucheton, à Roubaix, ville de Roubaix.

M. Meyer, surnuméraire comptable intérimaire, à Lille, cantons de Cysoing et de Lannoy, percepteur de Wattignies et la Madelaine.

M. François, à Lille, perceptiens de Marcq-en-Barœul, Croix, Lannoy, communes de Bousbecques et Linselles.

M. Bezard, à Lille, 2e perception de Lille, Fives-Lille et Esquermes.

M. Platel, à Lille, 1re et 3e perception de Lille.

M. Cornée, à Lille, 4e perception de Lille, (Wazemmes, les Moulins).

M. Fauconnier, à Lille, cantons de La Bassée, de Seclin et de Pont-à-Marcq.

M. Fournier, à Douai, ville de Douai, perception d'Arleux, les trois cantons de Douai, moins la perception de Lewarde.

M. Deletombe, à Douai, cantons de Marchiennes et d'Orchies, perceptions de Bugnicourt et de Lewarde.

M. André, à Valenciennes, cantons de Saint-Amand et de Condé.

M. Gaultier de la Hulinière, à Valenciennes, ville de Valenciennes, perceptions d'Anzin et de Rouvignies.

M. Dhé, à Valenciennes, canton de Bouchain, perceptions de Marly, de Famars et d'Onnaing.

M. Charles, à Cambrai, canton de Marcoing, ville et canton Ouest de Cambrai.

M. Catteau, à Cambrai, canton Est de Cambrai, cantons de Carnières perception de Ligny.

M. Petyt, au Cateau, cantons du Cateau et de Clary

M. Delignière, au Quesnoy, cantons de Bavai et de Maubeuge, perception de La Longueville.

M. Bricourt, à Avesnes, cantons de Landrecies, de Berlaimont, de Solre-le-Château, et perceptions de Doulers et Beaufort.

M. Painblan, à Avesnes, cantons d'Avesnes et de Trélon.

Surnuméraires, à la Direction MM. Tribut, Cens.

CADASTRE.

M. N....., *géomètre en chef*, à Lille.

Géomètres de 1re *classe*. MM. Durand, Raviard, Mathieu, Ingelrans, Lefebvre, Couteaux Gustave, Couteaux Florimond.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

4 communes: Bergues (1), Armbouts-Cappel, Bierne, Hoymille. *Percepteur*, M. Coppens.

5 communes: Bollezeele, Broxeele, Lederzeele, Merckeghem, Volckerinckove. *Percepteur*, M. Looten.

4 communes: Bourbourg-Ville, Bourbourg-camp, Brouckerque, Spycker. *Percepteur*, M. Cornez.

1 commune: Dunkerque. *Percepteur*, M. Chomel, ✻, receveur des finances.

4 communes: Gravelines, Craywick, St-Georges, Loon. *Percepteur*, M. Jules Dhaines.

3 communes: Hondschoote, Killem, Moëres (les). *Percepteur*, M. Dabbadie, Jean.

4 communes: Looberghe, Capellebroucq, Dringham, S.-Pierrebroucq. *Percepteur*, M. Cornez.

4 communes: Petite-Synthe, Armbouts-Cappel-Cappel ou seulement Cappel, Mardyck, Grande-Synthe. *Percepteur*, M. Hovelt, Hippolyte.

5 communes: Pitgam, Bissezeele, Crochte, Eringhem, Steene. *Percepteur*, M. Bourgois.

4 communes: Quaedypre, Socx, West-Cappel, Wylder. *Percepteur*, M. Decool.

4 communes: Rexpoede, Bambecque, Oost-Cappel, Warhem, *Percepteur*, M. Hanotte,

7 communes: Teteghem, Coudekerque-Br., Coudekerque-Vil., Ghyvelde, Leffrinckoucke, Uxem, Rosendael, Zuydcoote. *Percepteur*, M. Delerue,

5 communes: Watten, Holque, Millam, St-Momelin, Wulverdinghe. *Percepteur*, M Méry de Montigny.

5 communes: Wormhoudt, Esquelbecq, Herzeele, Ledringhem, Zeggers-Cappel. *ercepteur*, M. Dissard.

(1) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef lieu de perception

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

6 communes: Arnêke, Buysscheure, Noordpeene, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele. *Percepteur*, M. A. Wyts.

2 communes: Bailleul, Saint Jans-Cappel, *Percepteur*, M. Pierre Béhaghel.

7 communes: Cassel, Bavinchove, Hardifort, Ste-Marie Cappel, Oxelaëre, Wemaers-Cappel, Zuytpeene. *Percepteur*, M. Rolland, Louis.

7 communes: Ebblinghem, Blaringhem, Lynde, Renescure, Sercus, Staple, Wallon-Cappel. *Percepteur*, M. Behagle.

2 communes: Estaires, La Gorgue. *Percepteur*, M. Deleclève.

5 communes: Eecke, Boeschêpe, Godewaersvelde, St-Sylvestre-Cappel, Terdeghem. *Percepteur*, M. Veil.

6 communes: Hazebrouck, Borre, Caëstre, Hondeghem, Pradelles, Strazeele. *Percepteur*, M. Viellescazes, Jean.

5 communes: Méteren, Berthen, Flêtre, Merris, Vieux-Berquin. *Percepteur*, M. Vanhoucke.

3 communes: Merville, Haverskerque, Neuf-Berquin. *Percepteur*, M. Behaghel, Émile.

4 communes: Morbecque, Boeseghem, Steenbecque, Thiennes *Percepteur*, M. Bécart.

2 communes: Nieppe, Steenwerck. *Percepteur*, M. Bommart, Em

4 communes: Steenvoorde, Houtkerque. Oudezeele, Winnezeele. *Percepteur*, M. Damiens, Jean-B.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

4 communes: Annappes, Ascq, Flers, Forest. *Percepteur* M. Dupuich.

8 communes: Annœullin, Allennes-les-Marais, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Herrin, Provin. *Percepteur*, M. Devise, Henri.

3 communes: Armentières, Chapelle d'Armentières (La), Erquinghem-Lys, Bois-Greneir. *Percepteur*, M. Cerf, Jules.

6 communes: Baisieux, Anstaing, Chéreng, Gruson, Tressin, Willems. *Percepteur*, M. Cumont.

5 communes: Bassée (La), Hantay, Illies, Marquillies, Salomé. *Percepteur*, M. Barault dit Roullon.

5 communes: Comines, Deûlémont, Warnêton-Bas, Warnêton-Sud, Wervick-Sud. *Percepteur*, M. Durand, Eugène.

3 communes: Croix, Wasquehal, Wattrelos. *Percepteur*, M. Bataille, Jacques.

7 communes: Cysoing, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-

Pévèle, Péronne, Sainghin-en-Mélantois, Wannehain. *Percepteur*, M. Foutry, (O. ✱).

6 communes : Ennetières-en-Weppes, Englos, Erquinghem-le-Sec, Escobecques, Maisnil (Le), Radinghem. *Percepteur*, M. Theys.

6 communes : Fournes, Aubers, Fromelles, Herlies, Sainghin-en-Weppes, Wicres. *Percepteur*, M. Audic.

5 communes : Halluin, Bousbecques, Roncq, Linselles, Neuville-en-Ferrain. *Percepteur*, M. Graeff.

5 communes; Haubourdin, Hallennes-lez-Haubourdin, Lomme, Loos, Sequedin. *Percepteur*; M. Lefebvre-Bernard.

4 communes : Houplines, Capinghem, Frelinghien, Prémesques. *Percepteur*, M. Baude.

6 communes : Wannoy, Hem, Weers, Wys, Sailly, Toufflers. *Percepteur*, M. Guary, André.

Wille, 1re division. *Percepteur*, M. De St-Marceau.

Wille, 2e division. *Percepteur*; M. Beaumé.

Wille, 3e division. *Percepteur*, M. Magnier.

Wille, 4e division. *Percepteur*, M. Badin.

7 communes : Wille extra-muros, Wille (Faubourgs de Fives et de Saint-Maurice), Faches, Hellemmes, Wezennes, Madeleine (la), Mons-en-Barœul, Ronchin. *Percepteur*, M. Dibos. Ar. (O. ✱.)

3 communes : Marcq-en-Barœul, Bondues, Mouveaux. *Percepteur*, M. Tacquet, Henri.

8 communes : Mons-en-Pévèle, Bersée, Wa Neuville, Moneheaux, Ostricourt, Phalempin, Thueries, Wahagnies. *Percepteur*, M. Chardot, W.-E.

7 communes : Pont-à-Marc, Attiohes, Avelin, Ennevelin, Fretin, Mérignies, Tourmignies. *Percepteur*, M. Montoulet, Hippolyte.

4 communes : Quesnoy-sur-Deûle, Wompret, Pérenchies, Verlinghem. *Percepteur*, M. Cuvelier, Pierre.

1 commune : Roubaix. *Percepteur*, M. Galloni, d'Istria.

4 communes : Saint-André, Wambersart, Marquette, Wambrechies. *Percepteur*, M. Jean-Baptiste Bonnet.

5 communes : Santes, Beaucamps, Emmerin, Wigny, Wavrin. *Percepteur*, M. Deman.

3 communes : Seclin, Gondecourt, Houplin. *Percepteur*, M. Delannoy.

7 communes : Templeuve, Bachy, Cappelle, Cobrieux, Genech, Wouvil, Mouchin. *Percepteur*, M. Renon, Célestin.

1 commune : Tourcoing. *Percepteur*, M. Devemy, Théodor.

5 communes : Wattignies, Wesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville, M. Dubois, Adolphe.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

9 communes : Abancourt, Blécourt, Aubencheul-au-Bac, Cuvillers, Bantigny, Fressies, Hem-Renglet, Paillencourt, Saucourt. *Percepteur*, M. Planchenault.

6 communes : Avesnes-les-Aubert, Quiévy, Rieux, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Villers-en-Cauchies. *Percepteur*, M. Struch.

5 communes : Beauvois, Bethencourt, Bevillers, Boussières, Fontaine-au-Pire. *Percepteur*, M. Cornuau.

1 commune : Cambrai. *Percepteur*, M. Delesalle, Antoine.

5 communes : Estourmel, Cattenières, Carnières, Seranvillers, Wambaix. *Percepteur*, M. Demeyer.

5 communes : Cateau (le), Montay, Saint-Benin; Saint-Souplet, Pommereuil. *Percepteur*, M. Genédor, Pierre.

5 communes : Catillon, Basuel, La Groise, Mazinghien, Ors. *Percepteur*, M. Eiegey, Charles.

6 communes : Cauroir, Awoingt, Cagnoncles, Forenville, Naves, Niergnies. *Percepteur*, M. Bourgeois.

5 communes : Clary, Bertry, Busigny, Marest, Montigny, *Percepteur*, M. Barbare.

7 communes : Gouzeaucourt, Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Honnecourt, Villers-Guislain, Ville Plouich. *Percepteur*, M. Fleurync k, Jean.

5 communes. Haussy, Montrecourt, Saulzoir, Saint-Waast, Vertain. *Percepteur*, M. Delpature, Hector.

7 communes : Iwuy, Escaudœuvres, Estrun, Eswars, Ramillies, Thun-Lévêque, Thun-Saint-Martin. *Percepteur*, M. Mallet de Chauny.

6 communes : Ligny, Audencourt, Caudry, Caullery, Esnes, Haucourt. *Percepteur*, M. Reignier.

7 communes : Masnières, Crevecœur, Flesquières, Lesdain, Marcoing, Ribecourt, Rumilly. *Percepteur*. M. Dumotiez, Th. fils,

6 communes : Mœuvres, Anneux, Boursies, Cantaing, Doignies, Noyelles-sur-l'Escaut. *Percepteur*, M. Foulon, Benjamin.

8 communes : Neuville-Saint-Remy, Fontaine-Notre-Dame, Haynecourt, Morenchies, Proville, Raillencourt, Sailly, Tilloy. *Percepteur*, M. Cantel.

6 communes : Solesmes, Beaurain, Briaste, Saint-Python, Romeries, Viesly. *Percepteur*, M. Perret, Edmond ().

7 communes : Inchy, Beaumont, Honnechy, Troisvilles, Maurois, Neuvilly, Reumont. *Percepteur*, M. Delannoy, Victor.

6 communes : Vendegies-sur-Ecaillon, Bermerain, Capelle, Escarmain, Saint-Martin, Sommaing. *Percepteur*, M. Dewalle,

6 communes : Walincourt, Deheries, Elincourt, Malincourt, Selvigny, Villers-Outréaux. *Percepteur*, M. Rennuit, Victor.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

7 communes : Avesnes, Avesnelles, Bas-Lieu, Dompierre, Flaumont-Waudrechies, Haut-Lieu, Saint-Hilaire. *Percepteur*, M. L. Dujardin.

7 communes : Bavai, Audignies, Houdain, Honhergies, Louvignies-Bavai, Mecquignies, Obies. *Percepteur*, M. Alavoine, Hector.

8 communes : Beaufort, Damousies, Eclaibes, Ferrière-la-Petite, Limont-Fontaine, Obrechies, Saint-Rémy-Mal-Bâti, Wattignies. *Percepteur*, M. Demade.

8 communes : Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Leval, Monceau-Saint-Waast, Noyelles, Saint-Rémy-Chaussée, Sassegnies. *Percepteur*, M. Serindou de la Salle.

6 communes : Cartignies, Beaurepaire, Boulogne, Fayt le-Grand, Fayt le-Petit, Marbaix. *Percepteur*, M. Carré.

7 communes : Colleret, Cerfontaine, Jeumont, Marpent, Quiévelon, Recquignies, Rousies. *Percepteur*, M. Remise.

5 communes . Cousolre, Aibes, Berelles, Bousignies, Estrut. *Percepteur*, M. Barbier.

5 communes : Dourlers, Beugnies, Floursies, Saint-Aubin, Semousies. *Percepteur*, M. Demasur.

8 communes : Englefontaine, Hecq, Locquignol, Neuville, Poix, Raucourt, Salesches, Vendegies-au-Bois. *Percepteur*, M. Royaux, Auguste.

6 communes : Eppe-Sauvage, Baives, Liessies, Moustier, Wallers, Willies. *Percepteur*, M. Milcamps.

3 communes : Etrœungt, Floyon, Larouillies. *Percepteur*, M. Janjean.

4 communes : Fourmies, Anor, Féron, Wignehies. *Percepteur*, M. Simonneau.

7 communes : Gommegnies, Bry, Eth, Frasnoy, Preux-au-Sart, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit. *Percepteur*, M. Druard, Alphonse*n*

4 communes : La Longueville, Feignies, Neuf-Mesnil, Taisnières-sur-Hon. *Percepteur*, M. Lebleu.

7 communes : Landrecies, Bousies, Croix, Fontaine-au-Bois, Forest, Preux-au-Bois, Robersart. *Percepteur*, M. Thomas.

7 communes : Le Quesnoy, Baudegnies, Chissignies, Jolimetl, Louvignies-Quesnoy, Potelle, Villereau. *Percepteur*, M. Stocquelet.

4 communes : Maroilles, Favril, Prisches, Taisnières-en-Thiérache. *Percepteur*, M. Passage, Charles-Henri.

6 communes : Maubeuge, Assevent, Boussois, Ferrière-la-Grande, Hautmont, Louvroil. *Percepteur*, M. Vesco.

6 communes : Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Ecuelin, Hargnies, Vieux-Mesnil. *Percepteur,* M. Barbier.

5 communes : Sains, Felleries, Ramousies, Semeries, Rainsars. *Percepteur,* M. Prestat, Pierre.

7 communes : Saint-Waast, Amfroipret, Bellignies, Bermeries, Bettrechies, Flamengrie (la), Gussignies. *Percepteur,* M. Vasse.

10 communes : Solre-le-Château, Beaurieux, Choisies, Clerfayts, Dimechaux, Dimont, Eccles, Lez-Fontaine, Sars-Poteries, Solrinnes. *Percepteur,* M. Enaux

3 communes : Trélon, Glageon, Ohain. *Percepteur,* M. Bécart,

6 communes : Villers-Pol, Jeanlain, Maresches, Orsinval, Ruesnes, Sepmeries. *Percepteur,* M. Trentesaux.

7 communes : Villers-sire-Nicole, Bersillies, Bettignies, Elesmes, Gognies-Chaussée, Mairieux, Vieux-Rengt. *Percepteur,* M. Varlet.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

7 communes : Arleux, Gœulzin, Cantin, Estrées, Lécluse, Hamel, Brunémont. *Percepteur,* M. D. François.

8 communes. Bugnicourt, Erchin, Villers-au-Tertre, Monchecourt, Fressin, Marcq, Aubigny-au-Bac, Féchain. *Percepteur;* M. Deroubaix, Ed.

7 communes : Cuinchy, Auby, Flers, Lauwin-Planque, Esquerchin, Courchelettes, Lambres. *Percepteur,* M. Dehorter.

1 commune : Douai. *Percepteur,* M. Giraud.

5 communes : Landas, Aix, Beuvry, Nomain, Saméon. *Percepteur,* M. Renau, François.

7 communes : Lewarde, Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Loffre, Masny, Montigny. M. Roussel, Henri.

5 communes : Marchiennes-Ville, Alnes, Bouvignies, Tilloy, Wandignies. *Percepteur,* M. Vanamandel.

4 communes : Orchies, Auchy, Coutiches, Faumont. *Percepteur* M. Guilbert, Jules.

5 communes : Pecquencourt, Bruille, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Vred. *Percepteur.* M. Mantoulet.

6 communes : Raches, Anhiers, Flines, Lallaing, Raimbeaucourt, Roost-Warendin. *Percepteur,* M. Libert.

6 communes : Sin, Dechy, Férin, Guesnain, Roucourt, Waziers. *Percepteur,* M. Ch. Colin.

5 communes : Somain, Erre, Fenain, Hornaing, Villers-Campeau. *Percepteur,* M. Rennait, Charles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

7 communes : Anzie, Aubry, Bellaing, Beuvrages, Bruay, Saint-Saulve, Wallers. *Percepteur,* M. Lemaire.

7 communes : Bouchain, Emerchicourt, Hordain, Marquette, Mastaing Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx. *Percepteur ;* M. Dupan.

5 communes : Condé, Hergnies, Saint-Aybert. Thivencelles. Vieux-Condé. *Percepteur*, M. Famery, Nicolas.

7 communes : Denain, Abscon, Escaudain Haveluy, Hélesmes. Rœulx, Wavrechain-sous-Denain. *Percepteur*, M. le vicomte de Jessaint.

7 communes : Douchy, Avesnes-le-Sec, Haspres, Lieu-Saint-Amand, Lourches, Neuville, Noyelles. *Percepteur*, M. Lambert, Henri.

7 communes : Famars, Artres, Aulnoye, Maing, Moncheaux Querenaing, Verchain-Maugré. *Percepteur*, M. Erhard.

5 communes : Fresnes, Crespin, Escaupont, Odomez, Vicq. *Percepteur*, M. Gérard.

6 communes : Lecelles, Maulde, Nivelles, Rumegies, Rosult, Thun, *Percepteur*, M. Béhague.

5 communes : Marly, Curgies, Préseau, Saultain, Sebourg. *Percepteur*, M. Carton.

5 communes : Onnaing, Etræug, Quaroube, Quiévrechain, Rombies. *Percepteur*, M. Bris, Eugène.

7 communes : Raismes, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Flines-lez-Mortagne, Hasnon, Mortagne, Petite Forêt de Raismes. *Percepteur*, M. Perrot de Tanneberg.

7 communes : Rouvignies, Haulchain, Hérin, Oisy, Prouvy, Thiant, Trith-Saint-Léger. *Percepteur*, M. Chalenton, Gabriel.

5 communes : Saint-Amand, Bousignies, Brillon, Millonfosse, Sars-et-Rosières. *Percepteur*, M. Vasseur.

1 commune : Valenciennes. *Percepteur*, M. Sarrazin, Louis.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits, mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement près de 20 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Dorlan, ✱, à Lille. — *Rédacteur de la direction*, M. Grayo de Keravenant. — *Inspecteur*, M. Barret, à Lille. — *Vérificateurs*, MM. Taillet, à Avesnes ; Declercq, à Cambrai ; Par-

lange, à Douai ; Favière, à Dunkerque ; Béhaghel, à Hazebrouck ; Desmarest, à Lille ; Ducroquet, à Lille ; Jombart, à Roubaix ; Guyot, à Valenciennes. — *Receveurs-contrôleurs*, MM. Barbey, Brunel, Buisine et Sergeant, à Lille. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Grépinet, à la direction. — *Garde-magasin, Contrôleur du timbre*, M. Boyeldieu.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, à Lille, indépendamment des six bureaux d'enregistrement et de successions chargés de vendre du papier timbré, douze débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, savoir : Grand'Place, N° 58 ; rue de Paris, N° 89 ; rue des Tanneurs, N° 1 ; rue Royale, N° 45 ; rue de la Barre, N° 108 ; rue du Faubourg-Notre-Dame, N° 198 ; boulevard Montebello ; rue des Chats-Bossus, N° 19 ; place des Reigneaux, N° 18 ; place des Quatre-Chemins, N° 1.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 73 débitants de tabacs chargés de la vente du papier timbré.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque.—Bergues, M. Simon, Bourbourg, M. Martin ; Dunkerque, enregistrement, M. Jeannin ; domaines et actes judiciaires, M. Moizan ; hypothèques, M. Mirambeau ; Gravelines, M. Le Gay ; Hondschoote, M. Ackein, Wormhoudt, M. Deloffre.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Montbrun ; Cassel, M. Malot ; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Ackein ; hypothèques, M. Lambert ; Merville, M. Brou ; Steenvoorde, M. Gandar.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Lelièvre ; Cysoing, M. Pottier ; Haubourdin, M. Morel ; La Bassée, M. Joly ; Lannoy, M. Ravisé ; Lille, enregistrement et timbre, M. Fourdinier ; successions, baux et locations verbales : 1er bureau, M. Deschamps ; 2e bureau, M. Brasseur ; 3e bureau, M Bertrand ; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Bonnière ; actes d'huissiers et timbre, M. Sugier ; hypothèques, M. Dovalle ; Pont-à-Marcq, M. Charvilhat ; Quesnoy-sur-Deûle, M. Vermelle ; Roubaix, actes civils, M. Sof ; actes judiciaires, M. Grimpet ; Seclin, M. Meline ; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Boisleux.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Théry ; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Robert, hypothèques, M. Chauchat ; Carnières, M. Arsac ; Clary, M. Picard ;

Le Câteau, M. Capuron; Marcoing, M. Langlois; Solesmes, M. Désir.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, M. Néaume; domaines et timbre, M. Calvel; hypothèques, M. Garnier; Bavai, M. Pasquet; Berlaimont, M. Piérard; Landrecies, M. Fouraud; Le Quesnoy, M. Goulliart; Maubeuge, M. Mahieu; Solre-le-Château, M. Pillot; Trélon, M. Lenglet.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Colinet; Douai, enregistrement et timbre, M. Théry; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin; hypothèques, M. Barrière; Marchiennes, M. Mesmin; Orchies, M. Stenaux.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fauville; Condé, M. Heurteux; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Rovel; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Messin; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Duboscq; hypothèques, M. Catusse.

SERVICE DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES DE LILLE.

M. Cabanes, ✻, *directeur*, à Lille.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartient à la direction de Charleville.

Bureaux de la direction. — MM. Leroy, 1er *commis*; Lecoutre de Beauvais, 2e *commis*; Vautier; 3e *commis*; Courrège et Tancrez, *commis attachés*; M. Dervaux, *commis expéditionnaire.*

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Faucheur, *inspecteur.*

Service des bureaux. — MM. Sapin, *receveur principal*; Billiet et Carez, *vérificateurs de* 1re *classe*; *commis principal de* 1re *classe*, M. Laude; *commis principal de* 2e *classe*, M. Charreyron.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau, M. Sevestre, *receveur.* — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur.* — Houplines, M. Vieillard, *receveur.* — Houplines (gare), M. Ruel, *receveur.* — Bizet, M. Buissart, *receveur.* — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Grandjean, *commis.* — Deûlémont, MM. André, *receveur*; Carret, *commis.* — Pont-de-Warnêton, M. Raverdy, *receveur.* — Comines, MM. Lelong, *receveur*; Magnier, *commis.* — Werwicq, MM. Champagne, *receveur*; Lavallard, *commis.* — Steenwerck, M. Hennebelle, *receveur.* — Rue de la Lys, M. Martinache, *receveur.* — Larmée, M. Brocart, *receveur.* — Wez-Macquart, M. Guilain, *receveur.* — Quesnoy-sur-Deule, M. Couty, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Vallette, *capitaine*, à Armentières; Tap, *lieutenant*, à Nieppe; Sère, *idem*, à Houplines.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Chapelle d'Armentières, Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Delobel, *capitaine*, à Comines; Artique, *lieutenant*, à Werwicq; Leprêtre, *idem*, à Deulemont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deulémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques Linselles et Quesnoy-sur-Deule.

CAPITAINERIE DE LA RUE DE LA LYS. — MM. Caffier, *capitaine*, Rue de la Lys; Ogée, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Darras, *idem*, à Sailly.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Estaires, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Astier, ✱, *inspecteur principal*; Dumoulin, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Daustel, *receveur principal;* Gontier et Deman, *contrôleurs.* — *Vérificateurs,* MM. Sinsoilliez, Guéricy, Clazer, de Bonnay de Breuille, Huet et Cousso. — *Commis principaux de 1re classe,* MM. Minon, Dugard, Doyelle, Chellonneix, Lecomte, Basset, Platelle, Çaille et Gourdin. — *Commis de 1re classe,* M. Tribalet. — *Garde-magasin,* M. Defives. — *Surnuméraire,* N...

Entrepôt réel de Lille. — M. Duhem, *contrôleur.* — M. Touzard, *vérificateur de 1re classe.* — M. Debaccque, *commis de 1re classe.* — M. Cordier, *garde-magasin.*

Bureaux particuliers de la principalité de Lille. — Halluin, MM. Leleu, *receveur;* Framezelle, *vérificateur de 1re classe;* Delhaye, *commis de 2e classe.* — Riscontout. MM. Capelier, *receveur:* Laurent, *commis de 2e classe.* — La Marlière. M. Thomas, *receveur.* — Le Touquet. M. Pharisien, *receveur* — Tourcoing, M. Hervieu, *sous-inspecteur;* Vanderpol, *recereur;* Leblanc, Desmazières et Delemotte,, *vérificateurs;* Lefebvre et Guilbert, *commis principaux.* — Roubaix. MM. Le François, *receveur;* Huguenet et Dru, *vérificateurs;* Evrard, *commis principal;* Bourdon, *commis.* — Wattrelos. MM. Blondel, *receveur;* Bilouet, *commis.* Leers. MM. Dequeker, *receveur;* Caruel, *commis.* — Touflers, MM. Arné, *receveur;* Membot, *commis.* — Baisieux (station). MM. Homberg, *sous-inspecteur sédentaire;* Morin Delapillière, *receveur;* Bellon, *vérificateur de 1re classe;* Magnin, *idem, de 2e classe;* Pollet, *commis de 2e classe.* — Baisieux (route). MM. Henrion, *receveur;* Derambure, *commis.* — Marcq-en-Barœul. M. Paillard, *receveur.* — Mons-en-Barœul. M. Mahy, *receveur.* Fives. M. Dernaucourt, *receveur.* — Saint-André. M. Roussel, *receveur.* — *Entrepôt réel de Douai.* MM. Dorigny, *contrôleur-receveur;* Lacour et Hibon, *vérificateurs;* Quéva, *garde-magasin.* Loos (fabrique de soude). MM. Colas, *commis principal;* Anciaux; Ricquier et Werquin, *commis de 2e classe.* — La Madeleine (fabrique de soude). M. Verny, *commis principal;* MM. Derégnaucourt, Baudelet et Lebreton, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Dardenne, *capitaine,* à Tourcoing; Fourcy, *lieutenant,* à Tourcoing (ville); Pion, *lieutenant,* à Tourcoing (station); Choffat, *lieutenant,* à Roncq; Corsin, *lieutenant,* à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix, (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Lory, *capitaine,* à Chéreng;

Courtois, *lieutenant*, à Lannoy ; Philippe, *lieutenant*, à Baisieux (route).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux (station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Fontaine, *lieutenant*, à Marcq-en-Barœul ; Magnies, *lieutenant*, à Mons-en-Barœul.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Lezennes.

INSPECNION D'ORCHIES.

M. Challot, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES. MM. Dalverny, *receveur principal;* Vernez, *commis principal de 2e classe;* Collart. *commis;* M. N..., *surnuméraire*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies: Wannehain, M. Dalenne, *receveur*. — Mouchin, M. Guilbert, *receveur;* Gosselin, *commis*. — Pont-à-Marcq, M. Jacob, *receveur*. — Cysoing, M. Baron, *receveur*. — Aniches (fabrique de soude), M. Nortier, *commis principal;* MM. Emal, Henne et Bacquart, *commis de 2e classe*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE FRETIN. — M. Duval, *capitaine*, à Fretin ; Hapiot, *lieutenant*, à Péronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Templeuve, Pont-à-Marcq et Fretin.

CAPITAINERIE DE GENECH. — MM. Delemotte, *capitaine*, à Genech; Eissendeck, *lieutenant*, à Cysoing; D'Estrée, *lieutenant*, à Mouchin.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin et Nomain.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Legris, *capitaine*, à Orchies ; Poignet, *lieutenant*, à Auchy ; Keilling, *lieutenant*, à Beuvry.

Cette capitainerie comprend la brigade d'Auchy, La Bar, Hautefois, Orchies, Beuvry, Coutiches et rue Jacques Varlet.

DIRECTION DES DOUANES DE DUNKERQUE.

M. Barrallier, ✻, *dirscteur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. — MM: Kellermann,

premier commis, de Launoy, *second idem*, Pierens, 3e *commis*; Barbara ,Flament, *commis attachés*,

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Koche, *inspecteur principal* ; Billot, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. — M. Giovanelli, ✠, *recereur principal.*

M. , Deborde, *sous-inspecteur.*

Contrôleurs, MM. Evrard, Leclercq, Courtois et Hyart. — *Vérificateurs*, MM. Blanc, Maillard, Ferec, Tortel, (Henri) Angois, Tortel (Edouard), Cardock, Sauguet, Leroux, Bailly, Vanheeger, Vincent, *commis principaux*, MM. Doué, Rincheval, Caron, Herbart, Salemon, Salvan, Lemerle, Collet, (Er.), Muotz, Côtera. — *Commis*, MM. Pinchinat, Jumel, Lemattre, de Cuers. — *Gardes-Magasins*, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Malingre, *receveur* ; Paris, *vérificateur;* Ghyvelde, (route) M, Danctoville, *receveur* ; Ghyvelde, (station) MM. Derycke, *receveur* ; Leroy, *commis.* — Labrouskstraete, M. Watbled, *receveur,* — Oost-Cappel, M. Choquet, *receveur.* — Hondschoote, M. Mouchery, *receveur.* — Bergues, M. Tesmoingt *receveur.* — Wormhoudt, M. Duval, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Désoriez, *capitaine*, à Dunkerque ; Pocholle, Fichaux et Lamotte, *lieutenants* à Dunkerque ; Mignonnet, *idem*, à Fort-Philippe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Mardyck, Dunkerque et Tente-Verte.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Morin, *capitaine*, à Hondschoote; Bimon, *lieutenant*, à Ghyvelde, Bordrel, *idem*, à l'Etoile ; Lemoine, *idem*. à Rexpoëde.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labroukstraete, l'Étoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Crustraete, Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Réveillon, *capitaine*, à Bergues, Degiganon, *lieutenant*, à Warhem ; Guéricy, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Teteghem, Warhem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Gréterin, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Gailland, *receveur principal*, Pierrot, *commis principal*, Degraeve, *commis de 1re classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. Houtkerque. M. Winckel, *receveur*. — Steenvoorde, MM. Milani, *receveur*; Hubrects, *commis*. — Godewaersvelde, MM. Maniez, *receveur*, Longueval, *commis*. — Boeschèpe, M. Kanckaert, *receveur*. — Bailleul, M. Gorsas, *receveur*; Caillot, Dessinguez, *commis*. — La Cornette (Cassel), M. Damatte, *receveur*. — L'Hazewinde (Saint-Sylvestre-Cappel), M. Pruvot, *receveur*. — Outtersteene, M. Pétel, *receveur*. — Schaexhen, M. Vermeulen, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Leroy, *capitaine*, à Steenvoorde; Barbier, *lieutenant*, à Houtkerque; Lenoir, *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde, Godewaersvelde et Eecke.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Cuirot, *capitaine*, à Méteren; Leys, *lieutenant*, à Flêtre; Hibon, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Flêtre, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Sauvage, *capitaine*, à Hazebrouck; Gantier, *lieutenant*, à Strazeele, Coulombel, *idem*, à La Cornettte.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde Bavinchove, Hazebrouck, Saestre, Strazeele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

DIRECTION DES DOUANES DE VALENCIENES

M. Van Cassel, ✲, *directeur*.

Bureaux de la direction. — MM. Bartenschlag, *premier commis de direction*, Plancke, *deuxième idem*, Fontaine, *troisième idem*, MM. Ravaux, (Nicolas) Aufray Ravaux (Alfred) et Moucheront, *commis attachés*, M. Froissard, *commis-expéditionnaire*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Collet.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Fournier, *receveur principal*, à Condé; Rogier, *sous-inspecteur*, idem; Lebrun, Doste, *vérificateurs de* 1re *classe*, Mélot, *idem de* 2e *classe*; Girard, *commis de* 1re *classe*; Gérard, *commis principal de* 2e *classe*; Doué, *commis*.

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Dremaux, *vérificateur de* 2e *classe*; Marchand, *commis*. — Hergnies. M. Ekelsbeke, *receveur*. — Vieux-Condé (ligne), M. Derolin, *receveur*. — Vieux-Condé (gare), MM. Ponchau, *contrôleur-receveur*; Pirolle, *vérificateur de* 1re *classe*, Ruffin, *commis principal de* 1re *classe*. — Le Coq, MM. Paravicini, *receveur*; Hénaut, *commis*.

Rumegies, MM. Desmidt, *receveur*. — Maulde, MM. Cordon, *receveur*; Arnal, *commis*.

St-Amand, M. Planson, *receveur*. — Nouveau-Jeu, M. Dubar, *receveur*. — Raismes, M Gérard, *receveur*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Guillouzic.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Rosot, *receveur principal*, Margaine, *sous-inspecteur*; Paris, *contrôleur*; Nortier, Lefebvre et Vautier, *vérificateurs de* 1re *classe*; Jaugeon et Honoré, *commis principaux de* 1re *classe*; Ravel, *commis principal de* 2e *classe*; Jaugeon, *commis de* 1re *classe*; Leclercq, *surnuméraire*.

MM. Godin et Legat, *gardes-magasins*.

Blanc-Misseron, MM. Hencart, *contrôleur-receveur*; Adnesse et Quès, *vérificateurs de* 1re *classe*; Demarbaix, *vérificateur de* 2e *classe*; Tournier, *commis principal de* 1re *classe*, et Gripon, *commis principal de* 2e *classe*; Lefebvre, *commis*; Pierrat, *surnuméraire*.

M. Delcourt, *garde-magasin*.

Marchipont, M. Thiébaux, *receveur*. — Sebourg, M. Aubert, *receveur*. — Crespin, M. Huart, *receveur*. — St-Waast, M. Drapier, *receveur*. — Bry, *receveur*, M. Valin. — Eth, *receveur*, M. Margerin.

Bruay (route), M. Fontaine, receveur. — St-Saulve, M. Becquet, *receveur*. — Marly, M. Beuzard. *receveur*.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Sacase, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Mundtveiller, *receveur principal*, à Feignies; de Mérens, *sous-inspecteur*; L'Hôte, Guiomar et Sbarbaro, *vérificateurs de* 1re *classe;* de Varènes, *commis principal de* 1re *classe*; Meurisse, *commis principal de* 2e *classe*; Meurant et Raguet, *commis de* 2e *classe*; Lancelle, *garde-magasin*.

Bellignies, M. Laplace, *receveur*. — Hergies, M. Lepée, *receveur*. — Hon, M. Hamel, *receveur*. — Malplaquet. M. Perriot, *receveur*. — Gognies-Chaussée, M. Venet, *receveur*.

Le Quesnoy, M. Avis, *receveur*. — Pont-sur-Sambre, M. Grandais, *recevenr*. — Bavay, M. Sindely, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Perret, *receveur principal*; Guillet, *sous-inspecteur*; de St-Martin-Beyrie, *contrôleur*; Pichoir, Schillinger et Goubaut, *vérificateurs de* 1re *classe*; Herbecq, Choffez et Bégué, *vérificateurs de* 2e *classe*; Dumont, *commis principal de* 1re *classe*; Loth et Briez *commis principaux de* 2e *classe*; Bossaert, *commis de* 1re *classe*; Lécuyer, Galitien et Docquier, *eommis de* 2e *classe*; Desbordes, *surnuméraire*; Leleu, *garde-magasin*.

Bettignies, MM, Rolier, *receveur*, Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur*. — Vieux-Rengt, M. Deschamps, *receveur*. — Hautmont (soudes), MM. Mineur, *commis principal de* 1re *classe*; Pierquet, *commis de* 1re *classe;* Mailfait et Champagne, *commis de* 2e *classe*.

Maubeuge, MM. Serval, *receveur*; — Hautmont, M. Lengrand, *receveur*.

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

M. Giovanelli, ✲, *inspecteur*.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Laracine, *receveur principal*; Lécuyer, *vérificateur de* 1re *classe*; Thiry, *commis de* 2e *classe;* Noulin, *surnuméraire*.

Cousolre. M. Defontaine, *receveur*. — Hestrud, M. Fauconnier,

receveur. — Beaurieux, M. Rognion, *receveur.* — Eppe-Sauvage, M. Vagogne, *receveur.* — Trélon, M. Beaudet, *receveur.* — Ohain, MM. Fosset, *receveur*; Despouy, *commis de 2e classe.*

Etrœungt, M. Coderlier, *receveur.* — Beugnies, M. Dumesnil, *receveur.*

Service actif.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Landon, *capitaine,* à Lecelles, Mathieu, *lieutenant,* à Saméon; Jourdan, *lieutenant,* à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Petit, *capitaine,* à Hasnon; Sant, *lieutenaut,* à Brillon; Guilbart, *lieutenant,* à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE-DE-NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Germain, *capitaine,* à Notre-Dame-au-Bois; Poncin, *lieutenant,* à Bruille; Mercier, *lieutenant,* à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-au-Bois, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye, Vieux-Condé (ligne), Vieux-Condé (gare) et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'ONNAING. MM. Courtois, *capitaine,* à Onnaing; Grivillers, *lieutenant,* à Blanc-Misseron; Pécheux, *lieuteuant,* à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Gréterin, *capitaine,* à Valenciennes; Gaillard, *lieutenant,* à Valenciennes; Lernould, *lieutenaut,* à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE-DE-WARGNIES-LE-PETIT. MM. Jacquart, *capitaine,* à

Wargnies-le-Petit ; Glin, *lieutenant*, à St-Vaast ; Duboscq, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Vaast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Dineur, *capitaine*, à La Longueville ; Rile, *lieutenant*, à Bavai ; Brimont, *lieutenant*, à Feignies (station) ; Raviart, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz ; Bourdon, *lieutenant*, à Berlaimont ; Tillier, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont, et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge ; Laine, *lieutenant*, à Elesmes ; Johannès, *lieutenant*, à Cerfontaine ; Desbordes, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Elesmes, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Cerfontaine, Jeumont, (station), Hautmont (station), Maubeuge (ville), Maubeuge (mobile).

INSPECTION D'AVESVES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Louvel, *capitaine*, à Solre-le-Château ; Lecouvey, *lieutenant*, à Hestrud ; Chassaing, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies et Felleries et Beugnies.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon ; Brosse, *lieutenant*, à Trélon ; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon, Beaumont, Féron et Ramousies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles ; Moucheront, *lieutenaut*, à Dompierre ; Masson, *lieutenant*, Étrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt et Saint-Hilaire.

DIRECTION DES DOUANES DE CHARLEVILLE.

Service actif. — M. Page, *lieutenant*, à Anor.

Ce service comprend dans le département du Nord les brigades de Par-delà-l'Etang, Fourmies et Anor, formant ensemble un effectif de 45 hommes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DÉPARTEMENT DU NORD.

M. Deaubonneau, ✻, *Directeur*, rue des Fossés, 30, à Lille.
Inspecteur, 1er *commis de la direction :* M. Merchez.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Inspecteurs : MM. Biard, Maton, Troupeau, Verneuil, Haeghens, Degrave, Verlynde *(service des sucres)*, à Lille.

Receveur principal : M. Cantaloube, rue Joséphine, 5.

Entreposeur des tabacs et des poudres à feu : M. Lefebvre, rue Solférino.

Contrôleurs : MM. Duvivier, à Lille, rue de la Petite Allée, 13, Lemmens, rue Nicolas Leblanc, 10; Ducourthial, boulevard d'Italie, 21; Leneveu, rue du faubourg de Roubaix, 49; Como, *(service des sucres)*, rue du Chaufour, 13; Boullet, *(entrepôt des sucres)*, à Lille; Baudoux, à Armentières; Suchert-Martin, à Roubaix; Chardenal, à Tourcoing; Gouelin *(service des sucres)*, à Fournes; Appourchaux, idem, Pont-à-Marcq; Le Days, idem, à Seclin; Ferrey *(service de la garantie)*, à Lille, rue Masséna.

Receveurs particuliers sédentaires : MM. Dethoor, à Lille, rue des Urbanistes; Soulier, idem, rue d'Antin; Germin, idem, rue Fontenoy, (section des Moulins); Croin, *(service de la navigation)*, rue Colbert; Thomas, à Armentières; Raoult et de Prat, à Roubaix; Talleux, à La Bassée; Gru, à Seclin; Dethoor, à Tourcoing.

Receveurs buralistes : Martin, à Lille, rue du Metz; Van Bambecke, idem, rue des Sarrazins; Salmon, idem, boulevard de la Liberté; Morrazzani, rue Grande-Chaussée.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES,

Sous-directeur : M. Sérendat, à Avesnes.

Receveur principal : M. Seigne, à Avesnes.

Contrôleurs : M. Morel, à Maubeuge ; M. Taviaux, au Quesnoy, *(service des sucres)* ; M. Gouret, à Jenlain.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-directeur : M. Dubreuil, à Cambrai.

Inspecteur : M. Deny, à Cambrai *(service des sucres)*.

Receveur principal : M. Demasur, à Cambrai.

Contrôleurs : MM. Larminat, à Cambrai ; Gastellier, idem ; *(service des sucres)* ; Joubin, à Solesmes ; Etienne, à Masnières, Vouriot, à Iwuy.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-directeur : M. Ramecourt, à Douai.

Receveur principal : M. Plonquet, idem.

Contrôleurs : MM. Bouët, à Douai ; à Rigollet, à Douai ; Libessart, à Cantin ; Willox, à Marchiennes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-directeur : M. Deberckem, à Dunkerque.

Receveur principal : M. Caudrelier, idem.

Contrôleurs : MM. Ledieu et Lajoie, à Dunkerque ; Bisserié, idem *(service de la garantie)* ; de Somer, à Bergues.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-directeur : M. Flament, à Hazebrouck.

Receveur principal : M. Charbonnier, à Hazebrouck.

Contrôleurs : MM. Maury, à Hazebrouck ; Coppens, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-directeur : M. de Lestang, à Valenciennes.

Inspecteur : M. Ravet *(service de sucres)*.

Receveur principal : M. Nippert, à Valenciennes.

Contrôleurs : MM. Hulin, à Valenciennes ; Hellein, idem, Rooryck, à Anzin; Rossert, à Condé; Mahé, à Denain ; Duval ; à Saint-Amand ; Chanteux, à Onnaing ; Ducatez, à Valenciennes *(service des sucres)* ; Dallier, idem, idem ; Alléanède, à Valenciennes, idem ; Delalé, à Onnaing, idem ; Ferrière, à Denain, idem ; Legrand, à Saint-Amand, idem.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TABACS.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction genérale des tabacs et des directeurs départementaux.

DIRECTION DES TABACS DU NORD.

La Direction dont Lille est le chef-lieu comprend la manufacture des Tabacs de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, la culture et les magasins de tabacs en feuilles du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1875, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures nationales 900 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Ces 900 hectares devront procurer une quantité de 2,500,000 kilogrammes de tabac.

Directeur des tabacs, M. Gerbet, à la manufacture.

MANUFACTURE DES TABACS DE LILLE.

Ingénieur, M. Weil. — *Sous-ingénieur*, M. Morel. — *Contrôleur*, M. Rolet. — *Garde-magasin*, M. Lesueur. — *Premier commis*, M. Kling. — *Second commis*, M. Petin. — *Commis aux écritures*, MM. Eudes, Coly.

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Boursy. — *Contrôleur de magasin*, M. Massé.

CULTURE ET MAGASINS DE TABACS EN FEUILLES DU NORD.

Inspecteur, M. Rousselot, à Lille; *commis de l'inspection*, M.

Hodée. — *Contrôleurs de culture*, M. Gentot, à Lille et M. Decourchelle, à Merville. — *Vérificateurs de culture*, MM. Durigneux, Duhamel, Dupuis, David, Robin, Auzanet, Houzé, Peckel, Coymès, Louarne et Chassani. — *Commis de culture*, MM. Robin et Placet.

MAGASINS DE LILLE.

Entreposeur, M. Robillard. — *Contrôleur de magasin*, M. Legrand. — *Commis de magasin*, M. Bon.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. N.... — *Contrôleur de magasin*, M. Lefebvre.

ADMINISTRATION DES FORETS.

Le département du Nord contient 49,019 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,430 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,019 hectares de Bois, 19,524 hectares appartiennent à l'Etat, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont: la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares, la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,274 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Evêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORETS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Beaussire, ✻, à Amiens.

MM. Chouffe, *garde-général sédentaire*, Roisin, *brigadier sédentaire*, Pingret, *brigadier sédentaire*; Roisin fils, *commis temporaire*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Cayet, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Ouzelle, *brigadier-sédentaire, attaché à l'inspection;* d'Arbois de Jubainville; *sous-inspecteur*, à Valenciennes; de Frohart de Lamette, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Bouvart, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Pintau, *garde sédentaire, attaché à l'inspection;* Bécourt, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Badre, ✲, *garde général*, à Landrecies; Cromback, *garde général*, à Avesnes; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord. (*Siége de l'Inspection: rue de l'Hôpital-Militaire, N° 10.*)

Inspecteur du département du Nord, MM. Caël, ✲, rue Nationale 116. — *Sous-inspecteur*, M. Gallard, 17, rue Nationale, 80. — *Directeur des transmissions à Lille* (*station centrale*), M. Boutmy, rue de l'Hôpital-Militaire, 41. *Commis principaux*, MM. Spetz et Brocart. — *Contrôleurs*, MM. Wacheux et Lheureux. — *Employé d'inspection*, M. Margerie. — *Chef surveillant*, M. Barthélemy.

SUCCURSALES DU BUREAU CENTRAL, A LILLE.

1° Rue de Tournai, 21 (à la gare), M. Louchez, *commis principal chef;*

2° Rue de Voltaire, 3, M. Hocquet, *employé de 1re classe chef;*

3° Rue St-Pierre-St-Paul, 4, M. Ansart, *employé de 2e classe chef*;

4° Rue d'Arras, 61, M. Leclercq, *employé de 4e classe, chef*;

STATIONS DU DÉPARTEMENT : *Dunkerque*, M. Fournier, *chef de station; Gravelines*, M. Thirion, *employé chargé du service; Roubaix*, M. Crépin, *chef de station; Tourcoing*, M. Canuel, *idem; Hazebrouck*, M. Brodin, *employé chargé du service*; *Douai*, M. Berthelot, *chef de station; Cambrai*, M. Legon, *idem; Valenciennes*, M. Degond, *idem; Maubeuge*, M. Boudon, *idem; Avesnes*, M. Gruson, *employé chargé du service*; *Fourmies*, M. Rousseau. *idem*, *Armentières*, M. Leblanc, *idem; Bergues*, Mlle Barré, idem.

BUREAUX MUNICIPAUX.

Aniche, Anor, Anzin, Ascq, Bailleul, La Bassée, Bavai, Bergues, Bourbourg, Carnières, Cartignies, Cassel, Condé, Croix, Denain, Don, Dorignies, Estaires, Etrœungt, Ferrière-la-Grande, Fives, Fresnes, Lannoy, Le Cateau, Halluin, Haubourdin, Hautmont, Honschoote, Linselles, Loos, Le Quesnoy, Marchiennes, Marcoing, Masnières, Merville, Moëres (les), Noyelles-sur-Escaut, Orchies, Renescure, Saint-Amand-les-Eaux, St-André-lès-Lille, Seclin, Solesmes, Solre-le-Château, Steene, Steenvoorde, Templeuve, Trélon, Wignehies, Quesnoy-sur-Deule, Marc-en-Barœul, Marquette. — (Voir au tableau statistique par cantons l'organisation de la correspondance télégraphique des communes dans le département.)

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.) Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém.-Zuydcoote.)

Bureaux d'écluse : Le Guindal, Lynck et Wattendam.

Bureaux d'intérêt privé; Escaudœuvres, Marly, Saulzoir.

GARES DE CHEMINS DE FER OUVERTE A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Aulnoye, Bouchain, Busigny, Caudry, Somain, Iwuy, Jeumont, Landrecies, Lourches, Feignies. — Les gares d'Armentières, de Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes sont également ouvertes à la télégraphie privée pour les voyageurs munis de billets.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit.

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'État ; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute ; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée ; mais les dépêches de cette nature sont soumises à la formalité de la recommandation. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

COMPTE DES MOTS. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche.

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms géographiques, les noms de rue, de commune, de département et l'indication du numéro des habitations, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adresse. Les noms de familles formés de plusieurs mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois 5 chiffres, plus un mot pour l'excédant. Il en est de même pour les lettres groupées qui forment une marque de colis ou quelque indication de commerce. Le point, la virgule et la barre de division sont comptés pour un chiffre ou une lettre lorsqu'ils entrent dans la formation d'un nombre ou d'une marque de commerce.

Le souligné est compté pour un mot.

L'expéditeur d'une dépêche intérieure à envoyer par la poste peut la faire expédier avec ou sans chargement. Les mots *poste* ou *chargement* sont reproduits dans le texte taxé. Dans le premier

cas, il n'est rien perçu et le télégramme est jeté à la boîte avec affranchissement simple; dans le deuxième cas, il est perçu une taxe fixe de 50 centimes. Pour l'exprès, on perçoit 50 centimes par kilomètre.

DÉPÊCHES RECOMMANDÉES. — Dans le service intérieur lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par la voie télégraphique, à l'expéditeur même la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remise n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication des circonstances qui s'y sont opposées; et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international, la recommandation n'est plus admise, mais l'expéditeur de toute dépêche à la faculté d'en demander le collationnement. La taxe du collationnement est égale à la moitié de celle de la dépêche, toute fraction de quart de franc étant comptée comme un quart de franc.

Par suite de la suppression de la recommandation, les dépêches secrètes sont affranchies de cette formalité et n'acquittent plus que la taxe simple.

Dans la correspondance intérieure et internationale l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

DÉPÊCHES A FAIRE SUIVRE. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention: *faire suivre*, sans autre indication, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Cette réexpédition ne peut se faire que dans les limites de l'Etat auquel le bureau d'arrivée appartient. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en dépôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau, mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont recouvrées sur le destinataire.

Quand une dépêche a plusieurs destinataires, il est perçu 50 cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement à leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télégrammes que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont envoyées comme lettres chargées. Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors; 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées si la répétition montre que le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSES PAYÉES DANS LA CORRESPONDANCE INTÉRIEURE. — La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée après le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle dépêche.

COPIES PAYÉES. — Dans la correspondance internationale, la dépêche portant réponse payée impose au bureau d'arrivée l'obligation de remettre au destinataire, en même temps que le télégramme qui lui est adressé, la somme versée au bureau d'origine qui lui est nécessaire pour effectuer sa réponse.

Le destinataire est dès-lors libre de déposer cette réponse à son gré et elle est considérée et taxée comme une dépêche nouvelle.

Les expéditeurs ou destinataires d'une dépêche peuvent seuls en demander copie; ils paient en ce cas un droit de 50 cent. pour lequel il est délivré une quittance à souche.

REMBOURSEMENTS. — La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur. Dans

le service international et dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retards peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. La demande doit en être faite à l'administration dans le délai de trois mois.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de dix jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes, peuvent être effectués d'office.

DÉPÊCHES MARITIMES.— Depuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France ou de l'Algérie.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent. par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

MANDATS TÉLÉGRAPHIQUES. — En exécution de l'art. 4. de la loi du 4 juillet 1868 le public est admis à transmettre télégraphiquement des mandats d'argent dans l'intérieur de la France.

Cette opération consiste dans le dépôt préalable dans un bureau de poste de la somme dont l'intéressé veut effectuer l'envoi. Ce dépôt est reçu contre le paiement des frais ordinaires des envois d'argent et le déposant reçoit en échange un mandat de poste.

Ce mandat sur lequel rien ne doit être ajouté est présenté au guichet du bureau télégraphique où il est admis, moyennant la taxe d'une dépêche ordinaire augmentée d'un supplément de 50 cent. pour les frais de l'avis-dépêche que le bureau télégraphique d'arrivée doit faire parvenir au destinataire de la dépêche-mandat.

Muni de cet avis, celui-ci peut, pendant six jours francs. se présenter au bureau de poste indiqué pour recevoir la somme qui lui a été adressée.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850).

Le chef d'un bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches, ou arrêter toute dépêche qui lui paraîtrait de nature à entraîner de semblables conséquences.

TARIFS.

DÉPÊCHE SIMPLE DE UN A VINGT MOTS,

Adresse et signature comprises :

Entre deux bureaux du même département,	60 c.	Loi du 4 avril 1872.
Pour le reste de la France,	1 fr. 40 c.	
Pour l'Algérie ou la Tunisie,	4 fr. 40 c.	

Les dépêches à destination d'un bureau de gare sont passibles d'une surtaxe minima de 50 centimes pour port à domicile.

ÉTRANGER.

Alsace-Lorraine	2fr. »	Portugal	5 fr. »
Luxembourg (grand duché de)	2 50	Autriche-Hongrie	6 »
Grand duché de Bade	3 »	Grande-Bretagne (Londres excepté)	6 »
Bavière		Danemarck	6 50
Belgique (1)		Suède	8 »
Prusse occidentale		Grèce	10 »
Suisse		Turquie d'Europe	10 »
Wurtemberg et Hohenzollern			
Espagne	4 »	Norwège	8 50
Italie		Russie d'Europe	11 »
Pays-Bas		Russie (région du Caucase)	14 »
Prusse orientale		Russie d'Asie (1re région)	19 »
Londres		Id (2e région)	27 »
		Amérique	Taxes diverses.

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

Il y a pour l'Amérique des tarifs spéciaux. Le prix d'une dépêche de Lille à New-York, pour 10 mots, est de 37 fr. 50 cent.

ADMINISTRATION DES POSTES.

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Cairel ✻, *directeur des postes du département*, à Lille.

(1) Pour la Flandre occidentale, le Hainaut, le Luxembourg, la province de Namur, la taxe est réduite à 2 francs.

Contrôleurs, MM. Coutard, Minot.

MM. Thomas, *commis de direction*; Mahé de la Villeglé, *commis, idem*; Gordien, *surnuméraire.*

Brigadiers-facteurs. MM. Duthoit et Fournier.

Il y a dans le département du Nord cent neuf bureaux de postes aux lettres: dix bureaux composés, quatre-vingt-dix-huit bureaux simples et un bureau de facteur boîtier. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureau.

Bureaux composés. Lille. MM. Tiquet, *receveur principal*, Marvéjouls, Lescaux, *commis principaux*; — *receveurs des bureaux supplémentaires*: M. Picard, quartier de Moulins-Lille; M. Doridat, quartier de Wazemmes; M. Husson, section de Fives. — M. Lannelet, place St-Martin. — Avesnes, M. Lequette, *receveur.* — Cambrai, MM. Lorentz, *idem*; Dhoudain, *commis principal.* — Douai, MM. Labrune ✲, *receveur*; Marchal, *commis principal.* — Dunkerque, MM. Noël, *receveur*; Mancion. *commis principal.* — Maubeuge, M. Wauthier, *receveur.* — Roubaix, M. Beauvalot, *receveur.*—Tourcoing, M. Noël, *receveur.*—Valenciennes, M. Louf, *idem*; M. Boys, *commis principal.*

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloy; Annœullin, Dᵉ Bertoux; Anor, M. Gomel; Anzin, Mlle Aubertin; Arleux, Mme Tison; Armentières, M. Houde; Arnêke, Mlle Darles; Artres, Mme Wallard; Ascq, Mme Chappe; Aubigny-au-Bac, Mlle Tellier; Bailleul, M. Dehaisnes; Baisieux, Mme Pollet; La Bassée, Mlle Tancrez; Bavai, Mme Dumay; Bergues, Mᵉ Helle; Berlaimont, Mᵉ Galland; Beugnies, M. Lelong; Bollezeele, Mlle Devys; Bouchain, M. Lobbé; Bourbourg, Mlle Schneller; Busigny, Mme Belin; Carnières, Mme Boubay; Cartignies, Mlle Leroy, Cassel, Mlle Felhoen; Le Cateau, M. Berbez; Catillon, Mlle Hotton; Caudry, Mlle Molinier; Clary, Mlle Cowez; Comines, Mlle Dubuisson; Condé, Mlle de Sède; Crespin, Mlle Delaporte; Cousolre, Mlle Lemoisne; Cysoing, Mlle Fourment; Englefontaine, Dlle Blary; Denain, M. Dufour; Esquelbecq, Dame Delaye; Estaires, Mlle Cornillot; Etrœungt, Mlle Godbille; Flines, Mlle Leclercq; Fourmies, Mlle Sévené; Fournes, Mme Reboux; Fresnes, Mlle François; Gouzeaucourt, Mlle Devaux; Gravelines, Mme Pottier; Halluin, Mme Wallard; Hasnon, Mlle Butor; Haubourdin, Mme veuve Lamour; Hautmont, Mme Ryembault; Hazebrouck, M. Piettre; Hondschoote, Mlle Chassaing, Iwuy, Mlle Taillefer; Jenlain, Mlle Deregnaucourt; Jeumont, M. Disneur ✲; Landrecies, Mlle Richez; Lannoy, Mlle Cartier; Linselles, Mᵉ Deltête; Lomme, Mlle Petitberghien; Loos, Mᵉ Estagerie; Lourches,

Mlle Nicolet; Marchiennes, Mme Baillet; Marcoing, M. Laude; Marcq-en-Barœul, Mlle Vasseur; Maroilles, Dme Vivien; Masnières, Madame veuve Mollien; Merville, Me Fourie; Mortagne, M. Ellenberger; Onnaing, Me Greterin; Orchies, Me Favreux; Pont-à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Guillaume; Le Quesnoy, M. Cat; Quiévy, Mlle Maréchal; Raches, Mlle Despret; Raismes, Mme Legrand; Renescure, M. Cohet; Roncq, Mlle Gras; Sains, Mlle Lebrun; St-Amand, Mlle Juin-Duvoyaux; Seclin, Mme Poillot; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé; Solesmes, Mlle Marlierre; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme Longepierre; Steenwerck, Mme Soyez; Templeuve, Mlle Caplet; Trélon, Mme Balasse; Trith-St-Léger, Mlle Dubrulle, Vieux-Berquin, Mlle Rigaut; Villers-Sire-Nicole, Mme Mathieu; Walincourt, Mme Castelli; Wambrechies, Mlle Coulogne; Watten, Mlle Quaintenne; Wignehies, Mlle Bertholet; Wormhoudt, Mme Cabotse.

Préposés dans les gares des chemins de fer. MM. Jesson, à Lille; Lermitte, à Cambrai; Cendro, à Douai; Thiroux, à Hazebrouck; Moreau, à Somain; Lejeune, à Valenciennes; Roger, à Busigny.

FRANCHISES POSTALES.

Le président de l'Assemblée Nationale, le Président de la République, les ministres secrétaires d'État à département ministériel, le président du Conseil d'État, le vice-président du Conseil d'État, le président du contentieux du Conseil d'État, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'État, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire général du Conseil d'État, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire du Gouvernement près la commission d'indemnités des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des lignes télégraphiques et des postes.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE DES POSTES.

Imprimés, échantillons, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers de commerce ou d'affaires.

Leur taxe est réglée à prix réduits, moyennant affranchissement préalable. Le poids des imprimés, épreuves d'imprimerie et papiers d'affaires ne doit pas dépasser 3 kilogrammes, celui des échantillons 300 grammes. La dimension des imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers d'affaires et échantillons d'étoffes sur carte ne doit pas excéder 45 centimètres, celle des autres échantillons 25 centimètres.

LES IMPRIMÉS sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet. Ils sont divisés en trois classes :

1° *Les* JOURNAUX *politiques*, taxe 4 centimes par exemplaire de 40 grammes et au dessous. Au-dessus de 40 grammes, augmentation de 1 centime par chaque 10 grammes, ou fraction de 10 grammes excédant; moitié des prix ci-dessus, lorsque le journal est pour l'intérieur du département où il est publié ou pour les départements limitrophes. (Les journaux publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne jouissent pas de la réduction pour les départements limitrophes.)

2° *Les* PUBLICATIONS *périodiques uniquement consacrées aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie*, taxe 2 centimes par exemplaire de 20 grammes et au-dessous; au-dessus de 20 grammes, augmentation de 1 centime par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant. Moitié de ces prix dans les cas indiqués au paragraphe précédent.

3° *Les* CIRCULAIRES, *prospectus*, *catalogues*, *avis divers et prix courants*, *livres*, *gravures*, *lithographies en feuilles*, *brochés ou reliés*, taxe :

de 5 grammes et au-dessous, 2 centimes,
de 5 grammes à 10 grammes, 3 centimes,
de 10 grammes à 15 grammes, 4 centimes,
de 15 grammes à 40 grammes, 5 centimes,
de 40 grammes à 80 grammes, 10 centimes.

avec augmentation de 3 centimes par chaque 20 grammes ou fraction de 20 grammes, à partir du poids de 80 grammes exclusivement.

Les AVIS DE NAISSANCE, MARIAGE *et* DÉCÈS, *les prospectus, catalogues, circulaires, prix courants et avis divers* sont reçus sous

forme de lettres, disposés de manière à pouvoir être facilement vérifiés, ou sous enveloppes ouvertes d'un côté: taxe 5 centimes par avis, prospectus, catalogue, circulaire, etc., de 10 grammes et au dessous, pour la circonscription du bureau, et 10 centimes pour le reste de la France; augmentation, 5 centimes ou 10 centimes par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant. — Les avis de mariage, lorsqu'ils sont doubles, c'est-à-dire lorsque deux avis sont imprimés sur la même feuille ou sur deux feuilles différentes, doivent acquitter une double taxe d'affranchissement, ainsi que tous les autres avis, circulaires, etc.

Les CARTES DE VISITE (même deux ensemble) sont reçues sous eloppes non fermées, aux conditions ci-dessus. Sont assilées aux cartes de visite ordinaires les cartes de visite PORTRAITS PHOTOGRAPHIÉS.

Le port des ÉPREUVES D'IMPRIMERIE, CORRIGÉES *des* PAPIERS DE COMMERCE *ou* D'AFFAIRES, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, est de 30 centimes jusqu'à 50 grammes. A partir de 50 grammes, il est augmenté de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Le port des ÉCHANTILLONS DE MARCHANDISES, expédiés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, soit dans des sacs ou boîtes faciles à ouvrir, est de 15 centimes jusqu'à 50 grammes avec augmentation de 5 centimes par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant, jusqu'à 300 grammes, limite de poids des échantillons.

NON-AFFRANCHISSEMENT OU INSUFFISANCE D'AFFRANCHISSEMENT

des imprimés, échantillons, épreuves d'imprimerie, papiers de commerce ou d'affaires.

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les imprimés, échantillons, épreuves d'imprimerie, papiers de commerce ou d'affaires sont taxés comme lettres; s'ils ont été affranchis et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés en sus d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de payement. (Article 8 de la loi du 25 juin 1856.)

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. 0/0 (Loi du 20 20 décembre 1872), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux et délivre en échange des mandats ayables à tout individu résidant en France, en Algérie et dans les colonies françaises, ainsi qu'à tout militaire, marin ou em-

ployé de l'Etat aux armées, sur les bâtiments de la flotte et dans les villes du Levant, de la Chine où du Japon ou la France entretient des bureaux de poste.

Les envois originaires ou à destination des colonies françaises ne peuvent dépasser 300 francs. Sont chargés de pourvoir à l'émission et au payement des mandats:

1° En France, les receveurs des postes et les facteurs-boîtiers;

2° En Algérie, les receveurs, les distributeurs des postes et les facteurs-boîtiers;

3° Dans les colonies françaises, les trésoriers payeurs, les trésoriers particuliers et les percepteurs;

4° Les payeurs aux armées;

5° Les receveurs des bureaux français établis dans les villes du Levant, à Shanghai et à Yokohama.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie, de la Suisse, du grand-duché de Luxembourg jusqu'à concurrence de 200 francs, et l'Angleterre, jusqu'à concurrence de 252 francs, soit 10 livres sterling, dans certains bureaux de France et d'Algérie et moyennant un droit de 20 centimes par 10 francs ou fraction de 10 francs. Les dépôts à destination de l'Angleterre ne peuvent, quant à présent, être reçus qu'à Paris (caisse). — Il en est de même pour le payement des mandats venant d'Angleterre. Les mandats dits internationaux sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et étrangers admis à émettre et à payer des mandats internationaux existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats français supportent en outre, un droit de timbre de 25 centimes (Loi du 23 août 1871). Les mandats internationanx ne sont pas soumis à la formalité du timbre. — Les distributeurs sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats en France peuvent, s'ils le jugent utile, en faire toucher le montant par une tierce personne, sur acquit préalable, moyennant l'accomplissement de l'une des formalités suivantes: fait apposer, en regard de sa signature, un timbre émanant d'une autorité civile ou judiciaire; — attester la sincérité de sa propre signature par l'apposition, sur le mandat même, d'un timbre ou d'une griffe à lui appartenant; — enfin, remettre à la tierce-personne, pour être représentée à l'agent payeur, une pièce authentique relatant les nom et qualité de l'ayant droit.

Les receveurs des postes sont également autorisés à recevoir pour le compte de la caisse des dépôts et consignations, les pro-

positions d'assurance aux deux caisses créées, l'une en cas de décès et l'autre en cas d'accidents résultant de travaux agricoles et industriels. (Loi du 11 juillet 1868.)

Depuis le 1er aout 1872, le public est admis à employer la voie télégraphique pour faire payer à destinetion, jusqu'à concurrence de 5,000 francs au maximum, les sommes déposées dans les bureaux de poste. (*Décret impérial du 25 mai 1870.*) Des mandats sont délivrés, transmis et payés dans les bureaux spécialement désignés à cet effet. Ils sont établis par les receveurs des postes et signés par le déposant, qui ne peut y apporter aucune modification. Ils sont ensuite remis au déposant, qui reste chargé d'en requérir lui-même la transmission télégraphique, dans les postes télégraphiques des localités mêmes où les mandats ont été délivrés.

Les taxes sont perçues — pour le dépôt des fonds, d'après le tarif de l'administration des postes concernant les articles d'argent ; — pour la transmission télégraphique d'après le tarif des dépêches ordinaires. L'expéditeur doit payer, en outre, le coût de l'avis donné par le bureau télégraphique de destination au titulaire du mandat-dépêche, lequel coût est de 50 centimes, plus s'il y a lieu, les frais d'exprès.

Le payement du mandat doit être réclamé par le destinataire dans les *cinq* jours qui suivent l'arrivée de ce titre. Passé ce délai, il est renvoyé à l'Administration des postes, qui le rembourse comme mandat ordinaire.

Le montant des mandats d'articles d'argent non réclamés par les ayants droit dans un délai de huit années, à partir du jour du versement des fonds, est définitivement acquis à l'État (Loi du 31 janvier 1833.)

Timbres-postes. De leur valeur — De leur emploi.

Les timbres-postes sont de onze valeurs différentes : 1 centime, 2 centimes, 4 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 15 centimes, 25 centimes, 30 centimes, 40 centimes, 80 centimes, et 5 francs. Ils sont vendus dans tous les bureaux de poste, dans les débits de tabac, par les facteurs et les boîtiers des postes.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-postes sur les objets à affranchir. — Toute lettre pour l'intérieur, revêtue d'un timbre-poste insuffisant, est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix de timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 10 grammes et moins de 20 gr. est affranchie avec un timbre de 25 centimes, elle est considérée comme non affranchie; elle doit 60 centimes: en déduisant 25 centimes que représente le timbre, il reste à payer 35 centimes. — Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

TAXE DES LETTRES ORDINAIRES.

Le prix du port des lettres ordinaires circulant dans l'intérieur de la France est réglé par les tarifs ci-après :

TARIF N° 1.

TAXE DES LETTRES
de bureau de poste à bureau de poste y compris les bureaux situés en Corse et en Algérie.
(Art. 1er de la loi du 24 août 1871).

INDICATION du poids.	LETTRES affranchies.	LETTRES non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 gr. inclusivement.....	0 25	0 40
Au-dessus de 10 gr jusqu'à 20 gr. inclusivement.....	0 40	0 60
Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 50 gr. inclusivement.....	0 70	1 »
Au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement.	1 20	1 75

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant, 50 centimes en cas d'affranchissement, et 75 c. en cas de non-affranchissement.

TARIF N° 2.

TAXE DES LETTRES
nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau
(Paris excepté).
(Art. 2 de la loi du 24 août 1871).

INDICATION du poids.	LETTRES affranchies.	LETTRES non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 gr. inclusivement.	0 15	0 25
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclusivement.	0 25	0 40
Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 50 gr. inclusivement.	0 40	0 60
Au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement.	0 65	1 »

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant, 25 centimes en cas d'affranchissement, et 40 c. en cas de non-affranchissement.

TARIF N° 3.

TAXE DES LETTRES
de Paris pour Paris.
(L'enceinte des fortifications en marque les limites
(Art. 3 de la loi du 24 août 1871).

INDICATION du poids.	LETTRES affranchies.	LETTRES non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 15 grammes exclusivement. ...	0 15	0 25
De 15 à 30 grammes exclusivement. ...	0 30	0 50
De 30 à 60 grammes exclusivement. ...	0 45	0 75

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes, 15 centimes pour les lettres affranchies, et 25 centimes pour les letires non-affranchies.

En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe est calculée comme si la lettre n'avait pas été affranchie ; mais il est fait déduction de la valeur des timbres-postes employés. (Art. 4 de la loi du 24 août 1871).

Cartes postales.

L'administration fait fabriquer et mettre en vente des cartes postales au prix de dix centimes pour celles envoyées et distribuées dans la circonscription du même bureau, ainsi que de Paris pour Paris, et au prix de 15 centimes pour celles qui circulent en France et en Algérie de bureau à bureau.

Le recto des cartes postales ne doit contenir que l'adresse du destinataire; le verso est réservé aux mentions manuscrites ou imprimées qu'il peut convenir à l'expéditeur d'y porter, sans restriction aucune.

Lettres et objets recommandés.

Le public est admis à recommander les lettres, les cartes postales, les échantillons, les papiers de commerce et d'affaires, les journaux, les imprimés et généralement tous les objets rentrant dans le monopole de la poste ou dont le transport peut lui être confié en vertu des lois en vigueur.

Les lettres recommandées ne sont assujetties à aucun mode spécial de fermeture.

Les cartes postales, les échantillons, les papiers de commerce et d'affaires, les journaux et autres objets circulant à prix réduit restent, en cas de recommandation, soumis aux conditions spéciales qui leur sont imposées.

Les lettres et objets recommandés sont déposés aux guichets des bureaux de poste. L'administration en est déchargée, en ce qui concerne les lettres, par leur remise contre reçu au destinataire ou à son fondé de pouvoirs; en ce qui concerne les autres objets, par leur remise contre reçu soit au destinataire, soit à une personne attachée au service du destinataire ou demeurant avec lui.

L'administration des postes n'est tenue à aucune indemnité soit pour détérioration, soit pour spoliation des objets recommandés. La perte, sauf le cas de force majeure, donne seule droit au profit du destinataire à une indemnité de 25 francs.

Les objets recommandés payent en sus de la taxe qui leur est applicable, selon la classe à laquelle ils appartiennent, un droit fixe qui est de 50 centimes pour les lettres et de 25 centimes pour les autres objets. Taxe et droit fixe sont acquittés par l'expéditeur.

La lettre recommandée est substituée au chargement sans déclaration de valeur. et la faculté qui était donnée relativement à l'insertion des valeurs payables au porteur les lettres chargées sans déclaration de valeur, s'applique aux lettres recommandées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer, en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur, insérées dans une lettre, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 10,000 francs ; elle est portée en toutes lettres à la partie supérieure de la suscription de l'enveloppe et énonce, en francs et centimes, le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre, contenant des valeurs déclarées, est passible, outr le port de la lettre et le droit fixe de 50 centimes, d'un droit d 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés. Ces divers droits ou taxes sont représentés par des timbres-postes apposés sur les lettres.

Les BIJOUX ou OBJETS PRÉCIEUX qui circulaient précédemment par la poste sous le titre de *valeurs cotées* sont assimilés aux lettres renfermant des valeurs déclarées, quant aux formalités relatives au dépôt, à la déclaration, à la remise au destinataire, à la responsabilité de l'Administration et circulent maintenant sous le titre de *valeurs déclarées*.

Ces objets acquittent le droit fixe de chargement de 50 centimes et une taxe de 1 p. 0/0 de leur valeur jusqu'à 100 francs et de 50 centimes par chaque 100 francs ou fraction de 100 francs en plus, jusqu'à 10,000 francs, suivant la déclaration faite par l'expéditeur. Cette valeur ne peut être inférieure à 50 francs.

Ils sont déposés à la poste dans des boîtes closes d'avance, dont les parois doivent avoir une épaisseur d'au moins 8 millimètres et dont les dimensions ne peuvent excéder 5 centimètres de hauteur, 8 centimètres d de largeur et 10 centimètres de longueur.

En cas de perte ou de détérioration résultant de la fracture des boîtes ne réunissant pas ces conditions, la poste n'est tenue à aucune indemnité.

Demande d'avis de réception de chargements formée par l'expéditeur.

L'expéditeur d'une lettre ou d'un objet recommandé, d'une lettre ou d'une boîte contenant des valeurs déclarées à destination de l'intérieur ou de l'Algérie, peut demander, au moment du dépôt, moyennant le payement d'un droit d'affranchissement de 20 centimes, qu'il lui soit donné avis de la réception par destinataire. La même faculté existe pour l'expéditeur d'une lettre chargée à destination du grand-duché de Bade, de la Bavière, des Etats ou villes directement desservis par les offices de postes de la Prusse et de la Tour-et-Taxis, des Etats d'Allemagne auxquels les offices de Bade, de Prusse et de la Tour-et-Taxi servent d'intermédiaires, du grand-duché de Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Belgique et du royaume d'Italie,

ainsi que pour l'expéditeur d'une lettre chargée contenant des valeurs déclarées à destination des mêmes pays, moins les Pays-Bas et l'Italie.

Taxe des lettres pour les militaires ou marins dans les colonies ou en station dans les pays étrangers

Les lettres adressées de la France ou de l'Algérie aux militaires et marins de tous grades, soit dans les colonies soit à bord des bâtiments de l'État stationnant dans les ports étrangers, et réciproquement, les lettres adressées en France et en Algérie par ces militaires et marins, ne supportent que la taxe territoriale, sans supplément de taxe pour le parcours à l'étranger ni pour le parcours de voie de mer, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français ou apportées en France ou en Algérie par des bâtiments de l'État. (Loi du 27 juin 1792).

Lettres pour les colonies et l'étranger.

La taxe et les conditions d'envoi des lettres et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de poste; ils se trouvent aussi dans l'*Annuaire des postes* et dans un tarif dont la vente au public est autorisée.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-postes et jetées à la boîte, soit en numéraire aux guichets des bureaux, et laissées entre les mains des agents des postes. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont considérées comme non affranchies et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination de pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

De la suscription des lettres.

Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les adresses doivent être écrites très-lisiblement, et indiquer le nom du bureau de poste qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français ; par exemple: *Valence (Espagne), Valence (Drôme), Grenade (Espagne) Grenade-sur-Garonne (Haute-Guronne).* Lorsque plusieurs bureaux portent le même nom, il est essentiel de les désigner par les indi-

cations complémentaires ajoutées à leur nom principal, pour les distinguer les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire.

Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

MODÈLE
DE LA SUSCRIPTION
D'UNE LETTRE.

Monsieur *Grandchamp*,
négociant,
à Mavilly;
(Côte-d'Or.)

Chiffres-taxes.

Les *chiffres-taxes* sont de petites étiquettes imprimées qui sont apposées par les soins des agents des postes sur les lettres non *affranchies*, nées et distribuables dans la circonscription postale d'un même bureau; ils sont au nombre de trois et représentent les valeurs de 25, 40 et 60 centimes. La personne à laquelle serait présentée une lettre de la catégorie sus-désignée, non revêtue du signe de taxe prescrit, doit refuser d'en acquitter le port et signaler le fait à l'Administration.

Contraventions aux lois sur la poste.

1° *Transport illicite de correspondances.*

La loi interdit le transport, par toute voie étrangère au service des postes: 1° des lettres cachetées ou non cachetées circulant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets ou colis; 2° des journaux, onvrages périodiques, circulaires, prospectus, catalogues et avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés; elle interdit, en outre, d'insérer dans les imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance. Une marque de fabrique, des numéros d'ordre et des prix, le tout en caractères connus, sont autorisés sur les échantillons. Toute contravention est punie d'une amende 150 à 300 francs; en cas de récidive, d'une amende de 300 à 3,000 francs. (Arrêté du 27 prairial an IX et des lois 22 juin 1854 et 25 juin 1856).

Par exception aux dispositions qui précèdent, les journaux et

ouvrages périodiques formant un paquet dont le poids dépasse 1 kilogramme, ou faisant partie d'un paquet de librairie qui dépasse le même poids, peuvent être expédiés par une autre voie que celle de la poste, mais à la condition expresse que dans l'un et l'autre cas les exemplaires ne porteront aucune mention ou suscription de nature à en faciliter la remise à d'autres personnes que le destinataire du paquet.

Des annotations peuvent être ajoutées sur les échantillons ou sur les papiers d'affaires eux-mêmes, moyennant l'acquittement préalable d'une taxe supplémentaire de 25 centimes.

Il est défendu, sous les peines édictées par l'arrêté du 27 prairial an IX et la loi du 22 juin 1854, d'insérer des lettres dans les boîtes contenant des bijoux ou objets précieux confiés à la poste.

L'Administration peut vérifier le contenu de ces boîtes en présence du destinataire, lorsqu'elle le juge convenable.

2° *Insertion de valeurs dans les lettres.*

Il est interdit :

1° D'insérer dans les lettres non chargées ni recommandées, des billets de banque, bons, coupons de dividende ou d'intérêt payables au porteur ;

2° D'insérer dans les lettres ordinaires et dans les lettres ou autres objets recommandés des pièces de monnaie, des matières d'or ou d'argent, des bijoux ou autres objets précieux ;

3° D'insérer dans les objets recommandés, affranchis au prix du tarif réduit, des billets de banque ou valeurs payables au porteur ;

4o D'expédier dans des boîtes, comme valeurs déclarées, des monnaies françaises ou étrangères.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 à 500 francs. (Loi du 4 juin 1859 et loi du 25 janvier 1873).

3 *Double emploi de timbres-postes.*

L'usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchiessment d'une lettre est puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas cas de récidive, la peine est d'un emprisonnement de cinq jours à un mois et l'amende est double. Est punie des mêmes peines, suivant les distinctions sus-établies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi. (Loi du 16 octobre 1849).

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

M. de Saint-Aignan, O. ✲, ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission; De Saulcy, C. ✲, membre de l'nstitut; Paillard C. ✲, ancien préfet du Pas-de-Calais; l'abbé Cochet, I. ✪, correspondant de l'Institut, à Dieppe; Tailliar, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Douai.

Bureau : MM. De Coussemaker, ✲, ✠, ✠, correspondant de l'Institut, *président;* le comte de Melun, ✲, ✠, *vice-président;* Chon ✲, ancien profess. d'histoire à la Faculté des sciences, *secrét-général;* Ch. Vincent, ✪ A, chef de division à la préfecture.

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte; Casati, ✲, juge d'instruction; Colas, professeur à l'école de peinture; David, ancien magistrat; le comte de Caulaincourt, prop.; Deligne, Jules professeur; l'abbé Dehaisnes, ✪ A., archiviste du département; de la Phalecque, propriétaire; de Norguet, propriétaire; de Smyttère, docteur en médecine, O. ✪; Gossélet, ✪ A, profes. à la faculté des sciences; Marteau, architecte du département; Grimon, ✲, inspecteur de l'instruction primaire; Houdoy, membre de la société des sciences; Paeile, ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille; Rigaux, propriétaire; Van der Straeten, ✪ A. ✠, conseiller général; Van Hende, ✪ A., ancien chef d'institution.

Membres titulaires non résidants,

MM. l'abbé Carnel, curé à Sequedin ; l'abbé Dervaux, curé à Comines; Th. Leuridant, bibliothécaire de la ville de Roubaix, Roussel-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing, l'abbé Dancoisne, à Beaucamps.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM. Caverne, à Avesnes, président; Fiévet, architecte, à Avesnes ; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes ; Baron de la Torre, ancien membre du Conseil général, à St-Vaast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai,

MM. Wilbert, ✲ A. présid. de la société d'émulation, à Cambrai, président; A. Durieu, professeur de dessin, secrétaire ; De Baralle, architecte à Cambrai ; Bruyelle, propriétaire à Cambrai; Delattre, receveur municipal, à Cambrai.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

Preux, ✲, avocat général à la Cour d'appel de Douai, président; MM. Tailliar, ✲, président de chambre honoraire à la Cour d'appel; Brassart, Félix, avocat, secrétaire ; Asselin, ✲, ancien maire de Douai ; Deschodt, ✲, conseiller à la cour d'appel ; Favier, propriétaire ; le baron de Bouteville, conseiller général à Hornaing; Leboucq de Ternas, propriétaire à Douai ; Lepreux, archiviste, sous-bibliothécaire.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Bonvarlet, négociant à Dunkerque, président ; Bergerot, membre du conseil général à Esquelbecq, secrétaire ; Delaroiere, ancien maire de Bergues; Demeunynk, ✲, docteur en médecine, Develle, architecte à Dunkerque; Vercoustre, conducteur de waeteringues, à Bourbourg ; Mordacq, inspecteur de l'instr. prim., à Dunkerque; Outters, architecte à Bergues; Ternant, agent-voyer principal, à Duckerque.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Bourdon, ancien magistrat, président ; Debaecker, ✲, ancien juge-de-paix, propriétaire à Noorpeene; Arnould Detour-

nai, à Estaires ; Desmyttère, ✲, maire à Cassel ; Verheylewegen, secrétaire de la sous-préfecture ; De Coussemaker, Ignace, à Bailleul ; Cortyl, docteur en droit, à Bailleul.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenoiennes.

MM. Grar, Edouard, ✲, président de la société d'agriculture, à Valenciennes, président ; Martin, Adolphe, secrétaire-général de la société des sciences, secrétaire ; Cellier, membre de la commission des archives ; Grimault, architecte à Valenciennes, Lelièvre, ✲, ancien capitaine du génie, à Valenciennas ; Caffiaux, architecte de la ville, idem ; Lejael, docteur en médecine, idem.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, ✪ I, profess à la Faculté des Lettres de Poitiers, ancien membre résidant ; Boca, Louis, archiviste à Amiens ; Bollaert, ✲, iugénieur en chef à Lens (Pas-de-Calais) ; de Ste-Suzanne, ✲, ancien préfet de l'Aube ; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris ; Carlier, à Paris ; Dausse, ✲, ancien secrétaire-général de la préfecture du Nord ; Dancoisne, ✲, notaire honoraire, à Hénin-Liétard ; De Courmaceul, ancien juge-de-paix, à Nantes ; de Fontenay, président de la société Eduenne, à Autun ; de Fontaine de Resbecq, ✲, ✪ A, sous-directeur au Ministère de l'Instruction publique, à Paris ; de Girardot (le baron) O. ✲, ancien secrétaire-général de la Préfecture de la Loire-Inférieure ; de Godefroy Menilglaise, ✲, propr. à Paris ; de La Frémoire, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées à Paris ; de Linas, ✲, propriétaire à Arras ; Gutlin, professeur à la faculté des lettres, à Caen ; Robert, C. ✲, intend. général mil., à Paris ; Le Glay, Edw., ✲, ancien sous-préfet, à Paris ; l'abbé Loth, à Rouen ; Lhote, inspecteur principal des douanes, à Cette ; Vandrival, chanoine, à Arras.

Correspondants à l'étranger.

MM. de Roisin (le baron) propriétaire, à Tournai (Belgique), ancien membre résidant ; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid ; Devillers, président du Cercle archéologique, à Mons ; l'abbé Pruvost, à Arlon (Belgique).

Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 12 avril 1799 ; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie

le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans. dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour d'appel; le procureur-général; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur de la République; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Quenson, ✲, président honoraire du Tribunal de St-Omer; Preux, O. ✲, premier président honoraire de la cour d'appel; Lagarde, ✲, conseiller honoraire à la Cour d'appel; Tailliar, ✲, président honoraire à la Cour d'appel; Dubois, ✲, ancien sous-intendant militaire; Corne, député; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Vasse, ancien professeur de physique au lycée; Bagneris fils, docteur en médecine; Courtin, ✲, conseiller honoraire; Talon, avocat; Petit, ✲, président honoraire; Leroy, propriétaire; Delplanque, vétérinaire.

Fonctionnaires de la Société pour 1875.

MM. Asselin, ✲, ancien maire, *président*; Hardouin, conseiller, *premier vice-président*; Vasse aîné, chimiste, *deuxième vice-président*; Montée, *secrétaire-général*; Favier, *premier secrétaire-adjoint*; Grimbert, avocat, *deuxième secrétaire-adjoint*; Paix, *trésorier*; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, ✲, conseiller honoraire à la Cour d'appel; Paix, négociant; comte de Guerne, ✲, président à la Cour d'appel; Dupont, avocat; baron Fréd. de Guerne, propriétaire; Asselin, ✲, propriétaire; Delannoy, docteur en médecine; Offret, professeur de physique au lycée; Tarlier propriétaire; Preux, ✲, avocat général; Luce, propriétaire; Maurice, Léon. conseiller; Maugin,

docteur en médecine; Maurice père, ✲, député; Moy, professeur au lycée; Farez, ingénieur civil; Brassart, avocat, Frey, pharmacien; Montée, docteur ès-lettres, de Ternas, propriétaire; Vuillemin, ✲, directeur des mines d'Aniche; Fiévet, O. ✲, agriculteur, Pilat, idem; Varlet, idem; Cambier, fabricant de sucre; Hardouin, conseiller; Fabre, avoué; Picot, fabricant de sucre; de Boisset, directeur des mines de l'Escarpelle; Mille, négociant; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées; Tissandier, professeur à la Faculté des lettres; Giroud, raffineur; Taillar, propr.; de Marcère, conseiller, député; Boulanger, propr. De Mot, raffineur de sucre; Dubrulle, architecte; Grimbert, avocat; L. Delcourt, id., Gosselin, ingénieur civil, Watelle père, docteur en médecine, Lericque de Mouchy, propriétaire; Ch. Waternau, idem; A. Charles, proviseur du lycée; A. Billiet, industriel; Alfred Dupont fils, avocat; Alb. Dutilleul, propriétaire; H. Leroy, conseiller; Rechaillart, avocat; Terrat, professeur à la Faculté de droit; l'abbé Hautcœur; Woussen, fabricant de sucre; Bernard, agriculteur; Laloi-Roger, chimiste; Chappuy, maître de verreries.

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU : MM. Violette, ✲, I. ✪, *président*; Van Hende, A. ✪, *vice-président*; Terquem, A ✪, *secrétaire-général*; Dutilleul, *secrétaire de correspondance*; Bachy, *trésorier*; de Norguet, *bibliothécaire*.

Membres honoraires.

MM. le général commandant le 1er corps d'armée; le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Moulas, propriétaire.

Membres de droit.

MM. le Recteur de l'Académie; l'Inspecteur d'Académie à Lille

Membres résidants.

MM. Kulhmann, C. ✲, chimiste, correspondant de l'Institut; Danel, ✲, A. ✪, propriétaire; Benvignat, architecte; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve, O. ✲, docteur en médecine; Bachy, propriétaire; Chon, ✲, ancien professeur d'histoire;

Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, ✻, chimiste-agronome ; Lavainne, ✻, ✠, professeur de musique ; Parise, ✻, professeur à l'école de médecine; Deligne, homme de lettres ; Colas, peintre ; Garreau, ✻, professeur à l'école de médecine ; Meurein, inspecteur de la salubrité ; Cox, ✻, manufacturier ; Paeile, ✠, bibliothécaire de la ville ; Viollette. Ch, A. ✪., professeur de la Faculté ; Mathias, ✻, ✠, ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord ; de Melun, ✠, ✠, propriétaire; Houzé de l'Aulnoit, ✻, docteur en médecine, Van Hende, A. ✪,, ancien chef d'institution ; Cannissié, homme de lettres; De Coussemaker ✻, ✠, ✠, juge; Houzé de l'Aulnoit, avocat; De Norguet, propriétaire; Lethierry . entomologiste ; Vandenbergh, architecte ; Leuridan, bibliothecaire à Roubaix ; Kulhmann fils, ✻, chimiste; Reynart. O, ✻, conservateur du musée; Gosselet, ✪ A., professeur à la Faculté; Roussel-Defontaine, ✻, ✠, maire de Tourcoing ; Raillard, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Telliez, juge ; Boire, ingénieur civil ; Dutilleul, Jules, industriel; Scrive, A., propriétaire ; Casati, ✠, juge d'instruction ; Houdoy, littérateur; l'abbé Dehaisnes, archiviste du département; Dépret, homme de lettres; Kolb, Jules, chimiste ; Terquem, professeur de physique ; Boussinesq, professeur de mathématiques ; Giard, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences ; Hallez, docteur en médecine ; Matrot, ✻, ingénieur des mines ; Flamant, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès ; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU : MM. Chrestien, docteur en médecine, *président :* Houzé de l'Aulnoit, idem, *vice-président ;* Castiaux, *secrétaire-général*; Vanpeteghem, *secrétaire;* Demon, *bibliothécaire ;* Lotar, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois, C. ✲, ancien conseiller d'état; Despinoy, pharmacien; Feron, docteur en médecine.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Castelain, ✲, Castelain fils, Castiaux, Cazeneuve, O. ✲, Chrestien, Cuignet, ✲, Daubresse, Delage, Demon, Dujardin, Folet, Gueury, O. ✲, Hallez, Houzé de l'Aulnoit, ✲ Huidiez, Joire, Lotar, Masurel, Meurein, Morisson, Olivier Paquet, Parise, ✲, Petit, Pilat, ✲, Pucelle, ✲, Rey, Testelin Vanverts, Vanpeteghem, Wannebroucq et Wintrebert.

Membres titulaires non résidants.

MM. Planques, à Saint-André; Windriff, à Cassel; Prévost, père, ✲, à Hazebrouck; Bourgeois, à Wambrechies; Couvreur, à Seclin; Vincent, à Armentières.

Société industrielle du Nord de la France.

Déclarée d'utilité publique par décret du 21 *août* 1874.

La Société Industrielle a pour but d'encourager et de faire progresser l'industrie et le commerce.

Elle se propose de créer un lien puissant et utile entre les industriels et les commerçants de la région : par la réunion sur un point central d'un grand nombre d'éléments d'instruction; — par la communication des découvertes et des faits remarquables, ainsi que des observations que ceux-ci auront fait naître; — et par tous les moyens que pourra suggérer le zèle des membres de l'Association.

Elle a institué dans ce but des conférences, des concours, des prix et récompenses, et elle publie ses travaux.

Elle s'occupe aussi de tout ce qui peut aider à propager et à consolider dans la classe ouvrière, l'amour du travail, de l'économie et de l'instruction.

CONSTITUTION DU BUREAU : MM. Kulhmann, C. ✲, *président*, Mathias, ✲, Crespel-Tilloy, A. Longhaye, C. Delattre, *vice-présidents*: Corenwinder, *secrétaire-général;* E. Sée, *secrétaire ordinaire;* Em. Bigo, *trésorier;* Hartung, *bibliothécaire;* A. Thomas, *secrétaire-adjoint.*

Les travaux de la Société se répartissent entre cinq comités, ceux du genie civil de la mécanique et de la construction;

de la filature et du tissage, des arts chimiques et agronomiques, du commerce et de la banque, de l'utilité publique.

Le siége de la Société est à Lille, rue des Jardins, 29.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

Membres : MM. Wattelle, père, docteur en médecine, Wattelle, fils, idem ; Frey, pharmacien ; Faucheux, docteur en médecine ; Bagneris, fils, ✲, idem ; Maugin, idem ; Sockel, idem ; Deleplanque, vétérinaire ; Léonardi, docteur en médecine ; Ouradou, idem ; Dronsart, idem ; Faucheux fils, idem.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, est autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, considérés dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président ;* Renard, *vice-président ;* Durieux, *secrétaire-général ;* Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste ;* Roth, Ch., *trésorier*.

Membres honoraires.

Mgr le cardinal archevêque de Cambrai, MM. le préfet, le sous-préfet deCambrai; le recteur de l'Académie; le maire de Cambrai ; Petit-Courtin, ✲, Jules Brabant, anciens maires.

Membres résidants.

MM. Abel Berger, directeur de l'école de dessin ; Blin, conservateur adjoint de la bibliothèque ; Ed. Boulanger, agriculteur; Bruyelle, receveur des hospices; l'abbé Bulteau, curé de Wambaix ; Crépin, ✲, agriculteur ; Dumont, chimiste ; Durieux, professeur de dessin ; Dutemple, avocat; Germe, avocat; Hardy, docteur-médecin ; Hattu, avocat; Leleu, ✲, agriculteur; Lestoquoy, juge-de-paix ; Renard, avocat, juge suppléant; Richard, géomètre; Roth, Charles, banquier; Tingry; directeur de l'école de musique; comte Charles de Vendegies, propriétaire; Wilbert, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, ✲; *président;* Wattelle, Billet, *vice-présidents*; Dutilleul, *secrétaire;* Cellier, *secrétaire-adjoint*; Demont, *trésorier;* Demont, *conservateur.* — MM. Houdouart, de la Phalecque, A. de la Grange, Meurant, Ed. Houssin, Crépin, professeur au lycée, *administrateurs.*

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau : MM. Grar, Ed., ✲, *président;* V. Bultot, *premier vice-président*; Cromback, *deuxième idem;* Martin, Ad., *secrétaire-général;* Cellier, *archiviste*; Lecat, *trésorier* et *bibliothécaire;* Serot Wagner, *conservateur.*

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement; le maire de Valenciennes; Leroy, ✲, homme de lettres; Deffaux, ex-receveur municipal à Valenciennes; Boulanger, ✲, président honoraire du tribunal civil; Pesier, chimiste; Boudousquié (O. ✲), ancien ingén. en chef des mines; Huart, médecin-vétérinaire.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✲, à Valenciennes; Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, fabricant de sucre; Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, ex-principal du collége, idem; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Bultot, juge d'instruction à Valenciennes; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; Lecat, négociant, à Valenciennes; Renard, ✲, conseiller général à Fresnes; Dumont, homme de lettres à Valenciennes; de Clercq, ✲, ingénieur en chef des mines, idem;

Quillacq, ✲, industriel, à Anzin; Hunet, fabricant de sucre, à Estreux; Dassonville, agriculteur à Préseau; Sérot-Wagret, propriétaire à Valenciennes.

Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

Bureau: MM. Hovelt, *président;* Zandyck, *vice-président;* Mordacq, *secrétaire-général;* Alart, négociant, *trésorier;* Neudin, *archiviste.*

M. d'Arras, maire de Dunkerque, *président honoraire.*

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants: MM. Alard, ancien banquier; Bernaert, négociant; l'abbé Bertein; Blanckaert, docteur en médecine; Bonvarlet fils, négociant; Cavrois, avocat; Charlier (O. A); Choquet, négociant; Coorens, propriétaire, Danglebert, docteur en médecine; Delelis, ✲, ancien maire; J. Deman, notaire; Desmit, professeur de peinture; Dodanthun, professeur; Doé de Madreville, président du tribunal; Éverhaert, avocat; l'abbé Flahaut; Habar, journaliste; Hovelt, notaire; Ingelet, capitaine du génie; Landron, pharmacien; Leclercq, professeur; Metgier, idem; Mordacq (O. A.); Neudin, propriétaire; Paulurier, bachelier en droit; Plocq, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Poutrin, professeur; Ribeire, principal du collége; Terquem, professeur d'hydrographie; Vandercolme, propriétaire; Vandercolme; Vitse, doyen-curé de St-Eloi; Zandick, docteur en médecine.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité à se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✲, ✠, ✠, *président;* C. de

Laroière, *vice-président;* A. Bonvarlet et Pacile, *secrétaires;* B. Flahaut, *trésorier;* Vandercolme, *archiviste.*

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Tordeux, *président;* Caverne, *vice-président;* Mutiaux, *secrétaire;* Pauquet, *trésorier;* Gossart, *bibliothécaire-archiviste.*

Membres résidants, MM, Bevière, propriétaire; Caverne, pharmacien; Champeau, avocat; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (E.); de Colnet, propriétaire; Dagalier, agent-voyer principal; Fosset, principal du collége; Gossart, négociant; Guillemin, architecte; le comte de Mérode, propriétaire; Mutiaux, ancien notaire; Pauquet, propriétaire; Em Tordeux, filateur; Eug. Tordeux, idem; Mortier, doyen-curé; Dupont, propriétaire; Pointelin, professeur de dessin.

Société des architectes du département du Nord, à Lille.

Cette société, dont le siége est à Lille, rue d'Angleterre, No 67, a été constituée par suite d'un arrêté préfectoral du 3 novembre 1868.

Son but est ainsi défini par ses statuts :

« La profession d'architecte, honorablement exercée, a toujours été entourée d'une juste considération; différentes causes tendent aujourd'hui à l'amoindrir. La mission que la société s'impose est de chercher, avec sollicitude et persévérance, à augmenter la dignité de la profession et à donner des garanties à la confiance du public. »

Bureau pour l'exercice 1874-1875. — MM. Cannissié, *président honoraire;* Sauvage, *président;* Develle, *vice-président;* Mourcou, *secrétaire;* J. Duthilleul, *archiviste;* Cordonnier, *trésorier.*

Membres. MM. Ph. Cannissié père; Canissié fils, à Lille; Cokempot, à Lille; Contamine, idem; Cordonnier, à Haubourdin; De Baralle, à Cambrai; Develle, à Dunkerque; Dubrulle, à Douai; J. Duthilleul, à Lille; Dutouquet, à Valenciennes; Flament, à Dunkerque; Gilquin, à Lille; Hannotin, à Lille; Mahieu, à Lille; Maillard, à Tourcoing; Marteau à Lille; Meurant, à Douai; Meurillon, à Lille; Mourcou, à Lille; Outters, à Bergues; Pennel, à Lille; Sauvage, à Lille; Vandenbergh, à Lille.

Cercle horticole du Nord.

Cette société, fondée en 1868, a pour but l'encouragement de la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

M. le Préfet et M. le Maire de Lille, *présidents d'honneur.*

Bureau. MM. Schlaechter, horticulteur, à Loos, *président;* Grolet et Mortelet, *vice-présidents* ; Peucelle, *secrétaire-général;* L. Sauvage, *secrétaire-adjoint ;* Pacquiez, *trésorier* ; Botte, *bibliothécaire.*

Conseil d'administration. MM. H. Delesalle, Leroy, Vallin, J. Delesalle, Baert, Legrand, Bocquet, Anssens, Alhaut, Devos, Lepers, Coisne.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de quatorze dans le département

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche d'environ 53,000 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siecle ; les Alde, les Plantin, les Elezevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing. — On y a transféré la collection des partitions anciennes des opéras, opéras-comiques, vaudevilles du théâtre et de l'Académie de musique.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre heures de l'après-midi ; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

Elle est également ouverte de sept à neuf heures du soir, excepté les dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire*; Gaillez, *sous-bibliothécaire-adjoint*; Touvenot, *garçon de salle.*

Commission de surveillance. MM. Corenwinder, ✱, *président*; P. Legrand, Houdoy, Contamine, Testelin, de Prins, Violette, Verly, ✠, le docteur Joire, Van der Straeten, ✠, A. ✪, Chon, ✱, ✪ I., ancien professeur d'histoire, Gosselet ✪ A., professeur de géologie, Paeile, ✠. *secrétaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, excepté le vendredi de neuf heures à midi et de trois à huit heures du soir; les dimanches et fêtes de onze heures à une heure.

Elle contient environ 7,000 volumes imprimés et 31 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable Le nombre quotidien des lecteurs est de 30.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan, ✠.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. — Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés, et s'est enrichie depuis des dons du gouvernement et des acquisitions faites par la ville.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*; de Liénard, de Vendegies, Cirier, Wiart-Hardy, Barbier.

Bibliothécaire, M. Blin.

Ouverture: tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi, de deux à quatre heures et de six à huit heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté; douze à quinze lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établi dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 45,000 volumes, dont 1,100 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondé en 1767.

Elle est ouverte tous les jours, sauf le lundi et le samedi de chaque semaine, de onze heures à cinq en été, et de de onze heures à quatre en hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce, *bibliothécaire-adjoint*, M. Lepreux.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal, elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 22,139 volumes et 660 manuscrits formant 981 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur*, M. Caffiaux; *sous-bibliothécaire*, M. Wattecamps.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 3,990 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE,

Ce dépôt placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville contient environ 9,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président*; Gaspard, Duriau et Bouly de Lesdain, conseillers municipaux.

Bibliothécaire, M. Dodanthun; *bibliothécaire honoraire*, M L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU,

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fond de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097.

Commission de surveillanee. MM. Fiévet, Lefebvre, Maréchal, Honoré. — *Conservateur*, N...

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,178 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité muninipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 4,464 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Bibliothécaire, M. Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,658 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de neuf heures à midi et de deux à quatre en hiver, et à cinq heures en été.

Bibliothécaire, M. Portel.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,549 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour ; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe, à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues ; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Roubaix, Dunkerque, Bergues, Douai, Bailleul et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux

d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard, O. ✲.

Commission de surveillance. MM. Reynard, O. ✲, *président;* Benvignat, *vice-président;* Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Houdoy; L. Sauvaige; G. Testelin; Herlin; Lenglart; Pluchart.

MUSÉE LELEUX.

M. Alexandre Leleux, décédé en 1873, a légué à la ville de Lille la nombreuse et riche collection de tableaux qu'il possédait. Cette collection est placée dans une salle spéciale de l'hôtel-de-ville.

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition.

MM. Benvignat, architecte. *président;* Colas, professeur à l'Académie; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Aimé, Ed. Reynart (O. ✲), L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Commission de surveillance. MM. G. Testelin, *président*; le président de la Société des sciences; Chrestien; de Norguet.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet:

MM. de Coussemaker, ✻, ✠, ✠, *président*, Benvignat, Van Hende, de Melun ✠, ✠, H. Bernard, L. Sauvaige, Planquart, Rigaux.

MUSÉE MOILLET

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit:

MM. Ch. Bachy, *président*; Chrestien, docteur en médecine; de Norguet, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente de précieux et nombreux specimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. N....., *président*; Ch. Violette, doyen de la Faculté des sciences; le docteur Chrestien; Gosselet, professeur de géologie à la faculté des sciences; Bachy, membre de la société des sciences; Bernot, ex-directeur de l'École des Arts industriels.

MUSÉE CÉRAMIQUE

Commission d'organisation et de surveillance. MM. J. Houdoy, *président*; de Vicq; Ed. Reynart (O. ✻); Van der Straeten, (✪ A. Sauvaige, N...

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année

1829 ; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerqut a été inauguré le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit;* Gaspard fils, *secrétaire;* Hubert, *secrétaire-adjoint*; Bonvarlet, Bourdon, Caux, Coffyn, Dagneau, Deman, Derode fils, Desmidt, Develle, Durlau, Pruvost, Ponchez, Terquem ; *conservateur,* E. De Forcade.

BERGUES.

Le musée de Bergues est formé d'une belle collection de peintures, échappées à la révolution et provenant en grande partie des anciens couvents et abbayes de la chatellenie. Il est placé à l'Hôtel-de-Ville dans une salle bien appropriée à sa destination. Beaucoup de tableaux appartiennent à l'école flamende; un petit nombre à l'école italienne, quelques-uns ont une assez grande valeur. On remarque surtout *le Mendiant*, par Ribeira, de l'école espagnole.

Le Musée est ouvert au public le premier dimanche de chaque mois, ainsi que les jours de fête communale, de onze heures à midi et de deux heures à quatre heures.

Commission de surveillance.: MM. Léonce Guilbert, *président*; Bollaert, Demeezemacker, Déjumné, Vandenbrouque. — *Secrétaire*, M. Braets — *Conservateur*, M. Outters.

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul une intéressante collection due à M. Benoît-Armand de Puydt, qui a légué à sa ville natale. outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités, à la condition de fonder un musée et une académie de dessein, de peinture et d'architecture.

Cette collection est confiée aux soins d'une commission de surveillance ainsi composée .

MM. le Maire, *président;* B. Van Merris ; Alloo ; Croes ; Bacquart ; P. Behaghel.

Conservateur, M. Ch. Alloo.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Commission générale. — MM. le maire de Douai, *président ;* Léon Maurice, *vice-président ;* Dutilleul, *secrétaire-général.*

Section de la bibliothèque et des médailles. MM. le comte de Guerne, *président ;* Boucher, juge, *secrétaire ;* Corne, propriétaire, Parmentier, conseiller à la cour ; Minart, conseiller-honoraire ; Tailliar, ✻, président de la chambre honoraire ; le comte de Guerne, ✻, conseiller ; Rosignol, ✻, idem ; Parmentier, conseiller ; Carpentier, ✻, premier avocat-général ; Estabel, avocat, *bibliothécaire ;* Lepreux, *bibliothécaire-adjoint.*

Section d'archéologie et des médailles. MM. Courtin, ✻, conseiller honoraire, *président ;* Preux, fils, *secrétaire ;* Delannoy, propriétaire ; Dubrulle fils, architecte ; Courtin, ✻ ; Th. Bilbaut, banquier ; Favier, propriétaire ; *conservateur*, M. Delplanque.

Section des beaux-arts. MM Asselin, ✻, *président ;* Dutilleul, *secrétaire ;* de la Phalecque ; Galland, notaire honoraire ; Poncelet, avoué ; Billet, propriétaire ; *conservateur*, M. Lepollart.

Section d'histoire naturelle. MM. le baron F. de Guerne, *président* ; L. Maurice, *secrétaire ;* Desmarets, Émile, avocat ; Demont, propriétaire ; Vasse, chimiste ; Watelle père, docteur en médec. ; Gosselin ; J. de Guerne ; *conservateur*, M. Deleplanque.

Commission d'ethnographie. MM. Parez, *président ;* Alph. André, *secrétaire ;* Asselin, ✻, ancien maire ; Brassart, avocat ; H. Gracy, propriétaire ; Mille Corbitt, négociant ; Rousselin, professeur ; de Sars, propriétaire ; Maugin, docteur en médecine.

Conservateur : M. Desplanque.

Cambrai.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846. Il a été formé alors des tableaux et autres objets trouvés dans les

greniers de Saint-Lazare. Depuis cette époque, ce dépôt s'enrichit de quelques statues, de quelques tableaux dûs à la munificence du gouvernement et d'une fort jolie collection d'objets d'histoire naturelle due à la générosité d'un ancien conseiller municipal. Il renferme aujourd'hui environ cent tableaux de diverses écoles, de beaux bustes en marbre ainsi que des statues et des bas-reliefs, des médailles anciennes et modernes, des fragments d'objets d'antiquité, des vases étrusques et des collections d'oiseaux et des coquillages.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches de dix heures à quatre heures en été, et de dix à trois en hiver.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *vice-président;* Berger, professeur de dessin; Bruyelle, receveur de Hospices; le comte de Vendegies; Ed. Flayelle-Motte; Durieux.

VALENCIENNES. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée renferme plus de 400 tableaux parmi lesquels plusieurs fort remarquables, entre autres un tryptique représentant la lapidation de saint Étienne, par Rubens; une descente de croix, du même auteur; des Velasquez, Perida, Coello, Van Dyck, Jordaens, Crayer, Porbus, Fouquières, etc., etc., et une tapisserie d'Arras; 35 miniatures ou dessins, et des salles de sculpture.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission. Les membres de cette commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. Charles Courtin, naturaliste; de St.-Ouen; Dutouquet, Cellier; Décles; Collet; Lejeal.

Conservateur, M. Courtin, Albert.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il y existe de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Commission administrative. MM. Pesier, ✲, *vice-président;* De Clercq, ✲, Ingénieur en chef des mines; Delgrange, naturaliste; A. Lelièvre, idem.

Conservateur, M. Farez, ✪ A.

ROUBAIX. — MUSÉE D'ÉCHANTILLONS.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autes curiosités spéciales : 1° treize carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud' hommes, par les fabricants de Roubaix, pour se réserver la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° dés éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835, 3° soixante-un carnets d'échantillons de nouveautés pour robes, pantalons et gilets provenant des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan, ✠ St-Grég.

MUSÉE ARTISTIQUE (CRÉÉ EN NOVEMBRE 1860).

Cette collection naissante renferme 16 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2,500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville, enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur. M. Th. Leuridan, ✠ St-Grég.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur. M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a deux théâtres desservis, l'un par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame ; le second par une troupe sédentaire qui joue la comédie, le vaudeville et les opérettes.

Depuis le mois de juillet 1864 il n'y a plus de directeurs privilégiés, un décret de 1863 faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fût arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'Ecole fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris.* Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816 l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service ; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'Ecole de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la com-

mission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie nationale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est procédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le Maire, *président ;* Danel, ✲, ✪, A., *vice-président;* Bénard, Brassart, Desante, Ed. Desrousseaux, G. Lammens, Lenglart, Mathias, Pannier, Théry, Watier. — Ch. de Prins, *secrétaire.*

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien, ✲, *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs.* — *Chant.* Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mme Fonrobert-Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. — *Piano*, 1re classe, 1re section, M. Lavainne, ✲ ; 2e section, Mme Monneret-Francke. — 2e classe, 1re section, Mlle Bulteau ; 2e section, Mlle Schoutetten ; 3e section, Mlle Sannier. *Piano et orgue* (hommes) : M. Lefebvre-Muller. — *Violon*. M. Paul Martin. — *Violoncelle*, M. Darcq. — *Clarinette*, M. Gaubert. — *Basson*, M. Bar. — *Flûte et hautbois*, M. Herman. — *Cor*, M. Wybo. — *Cornet à pistons* et *trompette*, M. Sinsoilliez. — *Harmonie*, M. V. Delannoy. — *Solfège* (demoiselles), 1re classe, M. L. Delannoy; 2e classe, M. Bar; classe élementaire, Mlle Magnien. — (Garçons), 1re classe, M. L. Delannoy; 2e classe, M. Vienne; classe élémentaire, M. Lecocq. — *Solfège et ensemble* (adultes), M. Larosnneur.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Lille.

Commission administrative. MM. le Maire, *président* ; Benvignat, architecte ; Herlin, négociant; Marteau, architecte ; Raillard, ✲, ingénieur en chef du département; Reynart, O. ✲, administrateur des musées ; Biebuyck, sculpteur ; Sauvage, architecte ; Chon, président de la société des Sciences ; Desbouvry, peintre ; Denneulin, idem.

Peinture, M. Colas, *directeur*.

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur* ; Rondeau, *professeur en second*.

Plastique. M. Rondeau, *professeur*.

Ecole d'architecture. M. Contamine, *professeur*.

Cours de perspective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur*.

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, *professeur*.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Vanriscotte, *professeur*.

Dessin linéaire, M. Dubuisson, *professeur*.

Roubaix.

ECOLES ACADÉMIQUES.

L'enseignement comprend: le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. le Maire, *président*; H. Scrépel, C. Delattre, Ed. Dupire, H. Verlais, Harinckouck Vinchon.

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture*; Letombe, *dessin de tête et de mise en carte*; Seratski, *dessin*; Roussel, *dessin linéaire, architecture*; Faidherbe, *professeur de mathématiques*.

ECOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance.* MM. J. Lagache, ✲, *président*, N..., P. Parent, Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége, hommes, M. Victor Delannoy; solfége, demoiselles, Mme Seynave; piano, Mlle Seynave; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, M. Lebacqz; flûte, hautbois et basson, M. Knor; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre. M. Boulcourt.

Tourcoing.

ECOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative.* MM. le Maire, *président*, J. Leblan, ✲, *vice-présid.*; V. Dervaux, conseiller municipal; J. Mathon; Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine. ✠ B.; O. Devaux, secrétaire en chef de la mairie.

Dessin et peinture, M. Saint-Quentin, *professeur*.

Architecture, M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Stappen, *professeur-directeur. Professeurs-adj.*, MM. Nauwelaers, N...., N..., N ..

Dunkerque.

Ecole d'hydrographie établie dans les bâtiments du collége et entretenue par la marine.

M. Terquem, *professeur.*

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. Zandyck, *président;* Delbeke, *secrétaire*; Dubuisson, Schelley, Vienne; *directeur*, M. Develle.

Professeurs. Architecture, M. Delannoy. — Géométrie, M. Liebaert. — Dessin et peinture, M. Desmet; *adjoint*, M. Bonzel.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance.* MM. Deman, *président*; Bouly de Lesdain, Decarpentry, A. Dumont.

Professeurs. MM. Neerman père et fils; C. Théry; V^or^ Lest; A. Melien.

Bailleul.

ECOLES ACADEMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration, MM. le Maire, *président*; Van Merris, Alloo, Croes, Bacquart, P. Behaghel.

Directeur, M. Swynghedauw; *professeur*, M. Croes.

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateurs :* MM. Dutemple, adjoint, *vice-président*; Ch. Petit, Wiart, Brunelle, Tingry, *directeur.*

Professeurs, MM. Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Mascret, professeur de flûte, hauthois et basson; Briffault, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, idem; Briffaut. professeur de solfége, cours supérieur; Lourdault, idem, cours élémentaire.

ACADÉMIE DE DESSIN, DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. *Commission de surveillance*, MM. le Maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Flayelle, négociant; le comto de Vendegies, Delannoy; *directeur,* M. Berger fils; *professeur*, M. Durieux.

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL. *Commission de surveillance*, MM.

Cornaille fils; de Baralle fils; Bertrand; Deslaume de Bernis; Devilder; *directeur*, M. Christiaens; *professeur*, M. Desicy.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN. M. Neulliés, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le Maire, *président*.

SECTION DES BEAUX ARTS. MM. Farez, ingénieur civil, *vice-président*; Demont, commandant du génie, *secrétaire*; Meurant, architecte; Robaut, Félix, propriétaire; Giroud, raffineur; Asselin, ✲, propriétaire; Watelle, docteur en médecine; de la Phalecque, propriétaire; Théry, ✲, professeur au lycée; Preux, avocat général; Alb. Dutilleul, propriétaire.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Nutly, *vice-président*; E. Desmarets, avocat, *secrétaire*; Campion; V. Hurtrez; Alb. Dutilleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Guillet, *professeur*.

Architecture, M. Guillet, *prof.*; M. Neveux, *profess.-adj.*

Dessin : FIGURE, M. Petit, *professeur*; ORNEMENT, M. Cellier, *idem*.

Modelure, M. Houssin.

MUSIQUE. MM. François, professeur de violoncelle; Hochet, professeur de solfége (garçons); MM. Bernard, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Petit, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint de violon; Decarpentries, professeur de clarinette; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléïde; Boulcourt, professeur de cornet à pistons et trompette.

Cours de demoiselles. Mlle Sarazin, professeur de piano, Mme March, profess. de solfége; M. Delahaye, idem, cours supérieur.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILÉE A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; Courtin, Charles, *vice-président*; Cellier, *secrétaire perpétuel*; de Saint-

Ouen, Dutouquet, Dêcle, Courtin, Alb., Ch. Collet, Lejeal, Batigny, Foucart, Quillacq.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Desvachez, professeur de desssin et de peinture ; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements ; Dussart, professeur d'architecture ; Petiaux, Auguste, professeur-adjoint de peinture et sculpture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique* ; Pesier, ✲, *professeur de chimie.*

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs,* MM. le maire, *président* ; Girard, *vice-président* ; N...., *secrétaire ;* Lefebvre fils, Perriquet, Durieux, Denoyelle, Teinturier, Brunet, ✲.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon, ; A. Lerouge, clarinette ; Longuevalle, flûte et hautbois ; Duez, violoncelle ; Lagrange, cor et cornet à piston ; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble ; Mangin, piano ; Tangry, cor.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Danel-Bigo, ✲ (❖ A.), Léonard Danel, ✲, Lefebvre, Leleux, Béhague, Ducatteau, Choquet, Wilmot, Petit, Lefort, Ghémar, Six, Quarré, Bureau, Robbe, Bayart, Dufour, Pétro, Chieux, Potié, Barrez, Crépin, Ducoulombier, Mériaux, Vitez, E. Castiaux, Lagache.— A. Armentières, M. Cado.— A Comines, M. Butin.— A Haubourdin, Schoutter. — A la Bassée, M. Boilly. — A Roubaix, M. Reboux, Ve Béghin, Lesguillon, Florin Leveugle. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — — A Dunkerque, MMmes Ve Kien, Ve Lorenzo, D'Anglebert, MM. Vandewynckèle, Bichain, Jouglet, Michel, Sauvage. — A Bergues, MM. Le Roy, Barbez. — A Hazebrouck, MM. Ve Barbez, David. — A Estaires, M. Leroy. — A Bailleul, Mme Ve Vanneufville. — A Merville, M. Felhoen. — A Cambrai, MM. Régnier, Deligne, veuve Carion, Renaut. — Au Cateau, MM. Lempereur, Piette. — A Solesmes, M. Lebrun. — A Avesnes, MM. Dubois, Cormont. — A Bavai M. Jouglet. — A Fourmies, MM. Bachy, Cazeaux. — A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve Leveque, Adriensence, Boutée, Finet. — A Hautmont, M. Du

pagny. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douai, Ve Ceret-Carpentier, MM. Six, Dechristé, Crépin, Duthillœul, Dutilleux, Legros, Laigle. — A Orchies, M. Dubois. — A Valenciennes, Mme veuve Prignet, MM. Henry, Giard. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Denain, M. Palandre — A Anzin, M. Dugout. — A Condé, M. Descamps. — A. Bouchain, M. Chuffart.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Danel-Bigo, ✠ A ✪ Leclercq, Lefebvre, Choquet, Six, Danel (Léonard), ✻, Mme Bayard, MM. Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Ghémar, Petit, Bayard, Jules, Choquet, Paul, Bauchet, J. Lefort, Ve Blocquel, Laloux, J. Dubois, Potiez, Vandewalle, Ed. Boldodne, Prat, Bossus, Bureau, Barrez, Dupont, Kockenpoo, Fiévez, Mériaux, A. Barrez, E. Castiaux, Montaigne, Duvocelle. — A. Roubaix, MM. Reboux, Ve Béghin, Florin, Lesguillon, Leveugle. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A. Haubourdin, M. Schoutter — A La Bassée, M. Sévin. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Bichain. — A Hazebrouck, MM. David, Leroy. — A Cambrai, MM. Deligne, Simon, Baladiez, Régnier, Renaut. — Au Câteau, MM. Lempereur, Parent, Piette. — A. Solesmes, M. Lebrun. — A Avesnes, MM. Dubois, Riez, Cormont. — A Anor, M. Reiblé. — A Bavai, M. Jouglet. — A Fourmies, MM. Cazeaux, Bachy. — A Hautmont, M. Dupagny. — A Maubeuge, M. Beugnies, — A Douai, MM. Mortreux, Legros, Crépin, Dutilleux, Duthillœul, Six, A — Saint-Amand, M. Legru. — A Anzin, M. Dugout. — A Denain, M. Palandre. — A Valenciennes, MM. Torrez, Ve Prignet, Henry, Giart.

Imprimeurs en taille-douce. A Lille; MM. Hutin, Schœller, Tribout, Bureau, Montaigne, Massart, Barlage.

Libraires. A Lille, Dlle Fremaux, MM. Laurent fils, Danel, ✻, Dezwarte, Béghin, Leleu, Dufour, Wilmet, Billaux, Dubois, Boldoduc, Quarré, Guillot, Caron, Cufay, Béhague, Cambray, Bureau, Martin (Dlle, Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Tourtois, Bauchet (René), Couttenier, Ghemar, Blocquel Ve, Garemin, Petit, Devriendt, Dehen, Choquet, Bergès, Potié, Baillet, Ve Castiaux, Vandewalle, Godart, Pietro, Lefort fils, H. Cufay, Decottignies, Martin, Schmidt, Six, Renandin, Ed. Dufour, Caron (Dlle), Duriez, Dassonneville, Kockenpoo, Leuliette, E. Castiaux, Lenoir, Rousselle, Colard, Scohy, Schallier. — A Annœullin, MM. Couvreur, Beghin. — A Armentières, MM Cado, Petro (Dlle), Petro J.-B. Balloy. —

A La Bassée, M. Boilly, — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Gripon, dame Voreux, Dugauquier. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Dunkerque, Mme veuve Vancauwenberghe, Gillet (Dlle), MM. Lecocq, Théry (Dame) Andre, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle) Vandenbussche, Demaret (Dame), MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Mme Ve Gauwin, Mlle Decourtray. — A Bergues, M. Barbez. — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq. — A Gravelines, MM. Lebon, Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegraeve. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Bailleul, MM. Scherchousse, Ve Vanneufville, Fihay. — A Cassel, Mme Dominicus (Ve) Vandamme (Dlle). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour-Leroy. — A Hazebrouck, MMmes Gobrecht, Ve Réant, Ve Barbez, M. David. — A Merville, MM. Wantier, Ve Delepierre, Bouwe, Lancelle, Felhoen. — A Cambrai, MM Baladiez, dame Lecocq, Deligne, Dame Bécourt, MM. Béal, Flanneau, Ve Carion, Renier, Renant. — Au Câteau, MM. Lempereur, Piette, — A Solesmes, M. Ferruyt. — A Walincourt, M. François, dame Proy. — A Avesnes, MM. Eliet, Piérard (Dlle) Cormont. — A Anor, Dlle Beaudouin, Dame Reiblé. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, Mme Bruno. — A Etrœungt, M. Bertrand. — A Fourmies, MM. Michaux, Bachy, Legrand, Depauw. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Hautmont, M. Leblanc. A Landrecies, M. Deloffre. — A Maroilles, Ve Bévenot, Dehorter. — A Maubeuge, MM. Delgorge, Beugnies Ve Levecque, Adriensence, Dame Druchert, Boutée. — Au Quesnoy, MM. Dauvelchain, Carlier. — A Sars-Poteries, M. Leblanc. — A Solre-le-Château, M. Delattre. A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve) Dutilleux, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Bressole, Tilloy, Laigle, Duthillœul, dame Madoux, Lucas, Legros, Foudrignier. — A Marchiennes, M. Gontier. — A Orchies, M. Dubois. — A Saint-Amand, MM. Druon, Legru, Boucher. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Dame Dupont. — A Condé, MM. Descamps, Debruxelles, Ve Houzé. A Denain, MM. Dandin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Désert, Binois, Blary, Dame Prignet, Henry, Lemaitre, Marlière, L. Henry, Giard.

JOURNAUX ET ECRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le départements du Nord.

Journaux politiques.

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	Périodicité.	NOMS du Gérant.	NOMS de l'Imprimeur.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Dunkerque.	L'Autorite.	quotidien....	Habar.....	Ve Kien.
Idem.....	Le Journal de Dunkerque..	Id.	D'Anglebert..	D'Anglebert.
Bergues.....	Journal de Bergues, bulletin commercial et indust	hebdomadaire	Gontier.....	Gontier.
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
Hazebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck.	2 fois par sem.	David.....	David.
Bailleul.	La Bailleuloise.....	hebdomadaire	Vanneufville.	Vanneufville.
Hazebrouck..	L'Echo de la Flandre.....	id.....	Barbez.....	Barbez.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
Lille.....	Journal de Lille, affiches et annonces du département du Nord.....	quotidien....	De Franciosi.	L. Danel, ✻
Idem.....	L'Echo du Nord.....	id.....	Verly.....	N...
Idem.....	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France	Id.....	Esparbié	Chieux.
Idem.....	Le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais	id.....	H. Lefebvre..	Lefebvre-Ducrocq.
Idem.....	Le Progrès du Nord.....	Id.....	Masure.....	Massart.
Idem.....	Le Courrier populaire.....	id.....	Petit.....	Petit.
Idem.....	La Vraie France	Id.....	Ducoulombier	Ducoulombier
Idem.....	Da Feuille des Campagnes	hebdomadaire	G. Legrand..	Massart.
Roubaix....	Le Journal de Roubaix	quotidien....	Reboux.....	Reboux.
Tourcoing..	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix.....	hebdomsdaire	Mathon.....	Mathon.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
Cambrai	L'Émancipateur	3 fois par sem	Herlin.....	Ve Carion.
Idem.....	La Gazette de Cambrai....	id.....	Regnier.	Regnier.
Idem.....	Le Libéral du Nord	id	Cuvelier.....	Cuvelier.
Le Câteau. ..	Le Cambrésis-Câteau.....	2 fois par sem	Lempereur:..	Dempereur.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
Avesnes.....	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.....	3 fois par sem	Dubois.	Dubois.
Idem.....	Le Hainaut français.....	Id.	Cormont.	Cormont.

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	Périodicité.	NOMS du Gérant.	NOMS de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai.....	L'Indépendant	3 fois par sem	Dutilleul	Dutilleul..
Idem.....	Le Courrier Douaisien.....	id.	Carez.....	Vve Céret.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes.	Le Courrier du Nord.....	3 fois par sem	Henry.....	Henry
Idem.....	L'Echo de la frontière.....	Id.:.....	Lemaire.....	Prignet.
Idem.....	L'Impartial du Nord	Id.....	Prignet.....	Idem.
	Journaux non politiques.			
Lille.....	Le Public	hebdomadaire	Vitez.....	Vitez.
Idem.....	Le Journal circulaire du marché linier de Lille...	id..	J. Petit.....	J. Petit.
Idem.....	La Semaine religieuse.....	id..	Béhague.....	Béhague.
Idem.....	Journal des brasseurs.....	id..	Puvrez.....	Lefebvre-Ducrocq.
Idem.....	Idem (édition de quinzaine)-	tous les 15 jrs.	Idem.....	Idem.
Idem.....	Journal populaire de musique et de chant.....	mensuel.....	Francolin....	Danel.
Roubaix.....	Feuille d'annonces.....	hebdomadaire	Lesguillon...	Lesguillon.
Maubeuge...	Feuille d'annonces.....	id.	Adriensence .	Adriensence.
Dunkerque...	La Publicité Dunkerquoise.	id.	Jouglet.....	Jouglet.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Un décret du 28 décembre 1870 porte que les annonces judiciaires et légales pourront être insérées dens l'un des journaux publiés en langue française dans le département et que néanmoins toutes les annonces judiciaires relatives à une même procédure de vente seront insérées dans le même journal.

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 1874, le tarif du prix d'insertion est fixé à 15 centimes par ligne de 34 lettres, caractère gaillarde, l'*n* pris pour type de justification.

Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit de l'enregistrement, à 50 centimes.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet, pour trois ans.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 mai 1874, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

Arrondissement de Dunkerque. MM. Dantu, agronome et maire à Steene ; Belle agriculteur et maire à Bourbourg-Campagne ; Lebecque, agriculteur et maire à Coudekerque ; Mahieu, idem, à Cappel ; Vandenbavière, agriculteur et maire à Loon ; Vandercolme, propriétaire et agriculteur à Dunkerque ; Dehaene, agriculteur et maire à Wormhoudt.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Seingier-Legris, cultivateur à Steenwerck ; Loridan-Hullebert, idem, à Vieux-Berquin ; Dequidt, idem, à Ste-Marie-Cappel ; Margerin du Metz, propriétaire, à Hazebrouck ; D. Claudorez, agriculteur, idem ; Jules Joye, cultivateur, à La Gorgue ; Beck, propriétaire, à Steenvoorde.

Arrondissement de Lille. MM. Messéan, propriétaire et maire, à Bois-Grenier ; Delinselle, propriétaire, à Cysoing ; Leroy-Dubois, propriétaire et conseiller d'arrondissement, à Illies ; J. Brame, député, propriétaire, à Hem ; Kuhlmann, fabricant de produits chimiques à Lille ; Meurein, pharmacien, à Lille ; Butin, cultivateur à Lille ; Catel-Béghin, propriétaire et maire à Lille ; Desmoutier, propriétaire et conseiller général, à Mons-en-Pévèle ; Fauvarque, cultivateur, à Quesnoy-sur-Deûle ; Deleporte-

Bayart, conseiller général, à Roubaix; Beaucarne, député, maire à Croix ; L. Heddebault, propriétaire, à Houplin ; Ghestem-Leroux, cultivateur, à Neuville-en-Ferrain; Vandenbeulque, cultivateur, à Tourcoing.

Arrondissement de Cambrai. MM. Stiévenart-Béthune, agriculteur, à Etrun; Leleu, agriculteur, à Tilloy; Déjardin, idem, à Carnières; Menard, idem, à Basuel; Sauvez, idem, à Clary; Boulanger, idem, à Doignies; Vallez, idem, à Briastre.

Arrondissement d'Avesnes. MM. De Colnet, agriculteur et maire à Dampierre; Colinet-Azambre, propriétaire, à Avesnes; Levent, conseiller général, à Bavai; Emond, conseiller général, à Berlaimont; Gille, propriétaire et maire, à Fontaine-au-Bois; Darche. maire et propriétaire à Gognies-Chaussée ; Lefebvre-Douay, propriétaire au Quesnoy ; Manesse, propriétaire et conseiller d'arrondissement à Frasnoy, Bever, agriculteur à Solre-le-Château; Réal, conseiller d'arrondissement à Wignehies.

Arrondissement de Douai. MM. Lanvin, maire à Fressain; Vasse, maire à Douai ; Bernard, à Roost-Warendin; Fiévet, conseiller général et maire, à Masny ; Couplet-Josson, conseiller d'arrondissement, à Marchiennes ; Desmoutiers, maire, à Faumont.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Caullet, agriculteur, et maire, à Haspres; Petit, agriculteur, à Condé ; André, cultivateur et maire à St-Amand; Bouchart, agriculteur et maire à Lecelles ; A. Brabant, agriculteur, à Onnaing ; Leduc, idem, à Artres; Hautcœur, idem, à Bruay.

SOCIÉTÉS D'AGRICUTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote. Elle se compose de 93 membres.

BUREAU. MM. Mathieu, Henri, *président* ; Dubus, *trésorier*; Coolen, *secrétaire.*

Membres réeidants.— Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✲, *vice-président.*

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Dantu, *vice-président.*

Canton de Bergues. M. Joos, ✲, *vice-prés.*, vingt-trois membres.

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre SCIENCES ET ARTS.

Canton de Wormhoudt. M. Dehaene, *vice-président*, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. M. Mullengier, *vice-président*, aux Moëres.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. De Coussemaker ✲, conseiller général à Bourbourg, *président*; Belle et Vandenbavière, cultivateurs à Loon, *vice-présidents*; Vercoustre, conducteur de la 2e section des Waeteringues, *secretaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; Louf, cultivateur à St-Georges, *trésorier-bibliothécaire.*

M. Demeunynck ✲, *président honoraire*, à Lille; M. Fournier, cultivateur à Loon, *membre honoraire.*

Membres titulaires. — Ils sont au nombre de 43 pour le canton de Bourbourg, et de 20 pour le canton de Gravelines, ensemble : 63.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président*; Houvenaghel, *vice-président*; Margerin du Metz, *secrétaire*; Quenson, *trésorier.* — M. le sous-préfet, *président honoraire.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 160.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Lotthé, maire, *président*; Bieswal, Ig. De Coussemaker, *vice-présedents*; Salomé, *secrétaire*; Hopsomer, *trésorier.*

Les autres membres de la Société sont au nombre 141.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT.

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 4 membres honoraires, de 402 membres.

Membres honoraires MM. le Préfet du Nord, *président d'honneur*; le secrétaire-général de la Préfecture; le maire de Lille; le général commandant la division.

Bureau. MM. Beaucarne-Leroux, député, *président*; Ernest Desmoutiers, Meurein, *vice-présidents*; de Norguet. *secrétaire-général*; Demesmay, *secrétaire-adjoint*; Fromont, père, propriétaire. *bibliothécaire-archiviste*; Fromont, fils, *bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier*.

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président*; Darche, E. *vice-président*; Caverne fils, *secrétaire*; Gir, *secrétaire-adjoint*; Boulay, *trésorier*; Fosset, *bibliothécaire*; Tordeux, *biblioth.-adjoint*.

Les membres de la Société sont au nombre de 131.

La Société de Maubeuge a fusionné avec celle d'Avesnes.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*, M. Bultot, ✻, *président*; Hunet, *vice-président*; — *horticulture*, M. Royer, *vice-président*; M. Huart, *secrétaire*.

CONDÉ. — M. Cousin, *président*; M. Deleflie, *vice-président*; M. Cayrol, *secrétaire*; Caille, *trésorier*.

SAINT-AMAND. — M. Davaine, Nicole, *président*; M. J. Davaine, *vice-président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire*, Hédon, *trésorier*.

DENAIN. — M. Crépin-Deslinsel, *président*; M. Delcambre, *vice-président*; M. Gouvion, J., *secrétaire*; Jénart, *trésorier*.

CAMBRAI.

Bureau. MM. Boulanger, propriétaire à Doignies, *président*; Desmoutiers, cultivateur à Viesly; Tribou, idem, à Hem-Lenglet, *vice-présidents*; E. Le Roy, cultivateur à Crévecœur, *secrétaire-général*; Blin, archiviste à Cambrai, *secrétaire-rédacteur*; Richard, *secrétaire-archiviste*; Millot, notaire, *trésorier*.

Nombre des membres, 250.

Haras.

Le département compte 59 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, savoir : 25 approuvés et 13 autorisés,

dont 27 achetés et vendus au compte du département, à charge de les consacrer au service de la monte et 21 primés par le département.

Cette organisation paraît répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir:

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. N...

Secrétaire, M. Delplanque, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. %. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRE DE COMMERCE.

Les chambres de commerce existant dans le département sont au nombre de six. Elles sont composées comme suit :

LILLE. M. le préfet, *président d'honneur* ; Kuhlmann, C. ✲, *président honoraire* ; E. Delesalle; Decroix ; A. Masquelier ; E. Agache ; A. Bonte ; Th. Barrois ; A. Longhaye, ✲ ; Bertrand Milcent; A. Delesalle ; Bonduelle ; H. Labbé, H. Bernard, ✲; A. Descamps; H. Deren ; P. Derode; Scrive-Bigo ; P. Le Gavrian ; G. Schoutteten.

Membres correspondants. MM. Beghin, à Armentières ; Wallerand, ✲, Chapellier, dans l'arrondissement de Cambrai.—*Secrétaire de la Chambre*, M. Blondeau.

DUNKERQUE. MM. Choquet, P. Marchand, Bourdon, Pollet, Lavergne, Deblock, Trystram, Fichaux, Brichet, Vancauwenberghe-Bellanger, Bollengier, A. Petyt, Bernast, N.....

ROUBAIX. MM. Screpel-Roussel, H. Mathon, F. Roussel, J. Delattre, A. Winchon, Th. Funck, Toulemonde, Nollet, Delfosse, ✲, G. Wattine, Motte-Bossut, ✲, L. Lefebvre, ✲.

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, ✲, Ch. Jonglet, Flipo, Scalabre-Delcour, F. Mazurel, F. Debuchy, Lorthioir-Desplanque, Motte-Dewavrin, D Leurent, Herbant-Thibeauts, P. Lemaître, Jourdain-Defontaine.

DOUAI. MM. V. Hanotte, Mille-Corbitt, Bane à Raches, Butruille, à Douai ; Fiévet, O. ✲, à Masny ; Lefebvre, à Douai ; E. Paix, id.; Wibault, id. ; J.-B. Cavroy, Ch. de Bailliencourt, Vandenbrœck, N...

VALENCIENNES. MM. Durieux, Wagret, Durel, Bracq, Beauvois-Harpignies, Delame, Lamour, Jeronnez.

CHAMBRES CONSULTANTES DES ARTS ET MANUFACTURES,

Trois chambres consultvtives sont établies dans ce département, à Armentières, à Cambrai, à Avesnes. Voici la monenclature des membres qui les composent :

ARMENTIÈRES. MM. A Béghin, *président* ; V. Vagnair, *secrétaire* ; Dufour, Breuvart, Mahieu, Deleplanque, Beghin, Delécaille, Loridant, Dutilleul, Delattre, P. Woussen, Fauquenoy, Salmon, Deren, Villard.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✲, *président* ; Ch. Petit-Dupont, Brabant, A. ✲, Lallier, ✲, Bertrand, Cornaille, Chappellier, Pierson, Seydoux Charles, Wiart-Pinquet, Menard-Réal, Hallette ; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES. MM. G. Sculfort, *président* ; Aubry, *vice-président* ; Horrie, *secrétaire* ; Boussus, Domengies, Dubois, Georges, Levent, Pecqueriaux, Pigé, Carlier.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES, DE PESAGE DES MATIÈRES TEXTILES, DE TITRAGE ET DE NUMÉROTAGE DES FILS.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance. MM. A. Famechon, A. Morel, A. Barbaux, conseillers municipaux ; Delfosse, ✲, H. Mathon, membres de la chambre de commerce.

Directeur-comptable, M. A. Musin ; *receveur*, M. Salmon.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Desurmont-Desurmont, ✲, H. Deroubaix, Lorthiois-Desplanques, Fr. Masurel, L. Bernard.

Directeur, M. Desmettre.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX, COMMUN AUX DEUX VILLES DE TOURCOING ET DE ROUBAIX.

Une distribution d'eau commune aux deux villes de Tourcoing et de Roubaix fonctionne depuis le 23 août 1863.

Les eaux distribuées, qui sont uniquement pour l'usage industriel, sont prises à la rivière de la Lys, en la commune de Bousbecques, où les deux cités précédemment indiquées ont élevé une usine contenant deux machines élévatoires.

La quantité d'eau consommée en 1871 par les deux centres industriels s'est élevée à 2,469,684 mètres cubes, qui se répartissent de la manière suivante par chacun des 300 jours industriels de la période annuelle, savoir :

Roubaix.....	5,973 m. c.
Tourcoing	2,259
Ou ensemble	8,232 m. c.

La direction de cet important service a son siége à Tourcoing.

Voici la nomenclature de son personnel :

Directeur : M. Rymkiewiez ; *Inspecteur :* M. Louchet (à Roubaix) ; *Régisseur-comptable :* M. Descamps ; *Piqueur* : M. Rifflard, ✻ ; *Teneur de livres :* MM. Aubier et De Prins.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Aux termes d'un décret du 7 décembre 1868, ce service est confié aux soins de MM. les Ingénieurs des mines.

Inspecteurs départementaux : MM. Nadeau, à Lille ; Pastour, à Valenciennes.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, M. Hartung ; *administrateurs*, MM. Bernard, Henri, ✻ ; Bernard, Théodore ; J. Decroix ; G. Delesalle ; A. Descamps ; A. Scalbert ; A. Longhaye, ✻ ; Aug. Masquelier ; A. Wallaert ; *censeurs*, MM. Scrive-Bigo, ✻ ; Descamps-Crespel ; C Mas.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Honoré ; *administrateurs*, MM. Bracq, ✻, Dècle ; Piérard, Quillacq, Dupont, *Censeurs*, MM. de Marsilly, ✻, Dupont, ✻, *juge honoraire* ; Boca. *Caissier*, M. Fournier.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du* 13 *juin* 1855. — *Directeur*, M. Coffyn ; *administrateurs*, MM. Vandercolme, Thierry, Vancauwemberghe, Bourdon, Z. Chocquet, Van Costen. *Censeurs*, MM. Carlier, A., ✻ ; de Cleebsattel (O. ✻) ; Carpentier ; *caissier*, M. Declebsattel.

SUCCURSALE DE ROUBAIX-TOURCOING. *Autorisé par décret du* 31 *décembre* 1867. — *Directeur*, M. Véron.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change courtiers d'assurances, interprètes conducteurs de navires.* MM. David, Spiers, *syndic*; Leroy, *premier adjoint*; Plaideau, *deuxième adjoint*; Debaecker, *troisième adjoint*; Deman, *quatrième adjoint*; Tontain, Sergent, Van Cauwenberghe, Lemaire, Le Sidaner.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change.* MM. Verbiest, Liagre, Fevez, Pajot, Bourdonnay du Clésio, Paquin.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change.* MM. Pouille, *syndic*; Maure, *secrétaire-trésorier*; Campion, Cambier, Pochet, Lefebvre, Riémain, Rouez.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Waguet, consul d'Allemagne; Numa Plaideau, consul d'Autriche-Hongrie; Dewulf-Cailleret, consul de Belgique; Féron, consul du Brésil; Debaeque, consul de Costa-Rica; Bonvarlet, consul de Danemark; Foort, vice-consul d'Espagne; Lemarthre, vice-consul des Etats-Unis; Wordhouse, vice-consul de la Grande-Bretagne; Withmoore, vice-consul, idem; D'Arras, vice-consul de Mecklembourg-Schwerin; G. Féron, vice-consul du Mexique; Feron, vice-consul de Grèce; Foort, vice-consul d'Italie; Ingelet père, consul des Pays-Bas; Jodocius, vice-consul de Portugal; Debaecke, vice-consul de Russie; Thierry, consul de Suède et de Norwége; Declebsattel, consul de Turquie; Çollet, consul de Vénézuela.

GRAVELINES. MM. Dewul, consul de Belgique; de Carpentry, vice-consul de Danemarck; Demarle, vice-consul de Suède et de Norwége.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique; Crépy, vice-consul; Dubois, Grégoire, agent consulaire des Etats-Unis; Rouvière, consul de Portugal; Méry de Montigny, vice-consul.

ROUBAIX. M. Allard, consul de Belgique; M. Wilson, vice-consul de la Grande-Bretagne

TOURCOING M. Sloen (✻. B.), consul de Belgique.

CAMBRAI. M. Ch. Roth, banquier, vice-consul d'Espagne.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consnl de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE

Un décret du 1er juillet 1855 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les viles chefs-lieux de département ou d'arondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commision peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les Commissions cantonales de statistique ont été réorganisées par un arrêté préfectoral du 5 décembre 1873.

Deuxième Partie.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut française presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Çalais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

Eminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques émidences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissenent de Dunkerque : celle de Watten,

coteau peu élevé et dont le noyeau est composé de sable et de gravier mêle de terres glaises; dans l'arrondissement d'Hazebrouek, les monts Çassel, des Récollets, des Çattes, de Boeschêpe, le Mont Noir, le Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune ttrant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pevèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Écouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon. du Çamp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes eminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tout sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dons l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt, 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeer qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longueur de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 my-

riamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St-Momelin et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Péene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deule à Marquette.

La Deule, dont la source est à Carency, (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deulémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Ecluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil, Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du departement, à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hoyne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisn entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câtean, Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette d l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forê se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, su limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Lan cies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort d partement à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réuni Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des s

jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer. ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout

entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51 degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le

peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; Mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrés, est ordinairement belle et soutenue.

Température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrès.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160:

Vents dominants. Les vents dominants sont: ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Divjsion du Territoire.

Le département se compose de 661 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont: Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Çambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 661 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, du quartier-général du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle; faculté des sciences, ville d'industrie et de commerce. — Population : 158,113 habitants. — Distance de Paris: 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de deux cantons, à 11 kil. de Lille; ville de grande industrie. — Population, 75,987 âmes.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons à 13 kil. de Lille; ville de grande industrie. — Population : 43,322 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce. — Population : 34,350 habitants. — Distance de Lille 78 kil.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kil — Population : 24,662 habitants.

Douai Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour d'appel et d'une académie universitaire ; faculté des lettres et faculté de droit ; place fortifiée. — Population : 23,741 habitants. — Distance de Lille, 33 kilomètres.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,887 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population : 19,055 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton; place fortifiée, avec camp retranchée. — Population : 13,234 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 12,828 habitants. — Distance de Lille : 29 kil.

Denain. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 12,330 habitants.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,574 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,500 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 9,435 habitants.

Gravelines. Chef lieu de canton; place fortifiée et port de mer. — Population : 7,733 âmes. Distance de Lille: 97 kil.

Estaires, Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6.915 âmes.

Merville. Ville ouverte; chef-lieu de canton ; 6,844 habitants. — Distance de Lille, 36 kil.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille — Population : 6,353 âmes.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille ; place fortifiée. Population : 5,774 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 5,055 habitants. — A 11 kil. de Lille.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille. — Population : 4,954 habitants.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille. — Population : 4,434 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,258 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 3,990 habitants.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,721 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance. — Population : 3,603 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population : 3,472 habitants.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons. — Population : 3,603 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population : 3,496 âmes.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,335 habitants.

La Bassée. — Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,246 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,574 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,842 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,777 habitants.

Bouchain. Place fortifiée, chef-lieu de canton, de 1,607 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,208 habitants.

SUPERFICIE.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	SUPERFICIE par canton. ares.	SUPERFICIE par arrondissement. hect.	SUPERFICIE par arrondissement. ares.
DUNKERQUE.	Bergues	13	11959	75	72160	32
	Bourbourg	13	14081	44		
	Dunkerque (Est)	8	6713	»		
	Dunkerque (Ouest)	5	4715	28		
	Gravelines	4	6942	93		
	Hondschoote	8	13638	58		
	Wormhoudt	10	14109	37		
HAZEBROUCK.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595	75	69320	07
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787	07		
	Cassel	13	11758	81		
	Hazebrouck (Nord)	10	12530	25		
	Hazebrouck (Sud)	7	8383	26		
	Merville	5	8272	95		
	Steenvoorde	9	11992	88		
LILLE.	Armentières	8	6277	76	87438	»
	Bassée (La)	11	7009	86		
	Cysoing	14	9617	23		
	Haubourdin	16	8730	67		
	Lannoy	16	7878	85		
	Lille — Nord-Est	2	1572	57		
	Lille — Centre	2	285	12		
	Lille — Sud-Est	3	1216	79		
	Lille — Sud-Ouest	»	1151	35		
	Lille — Ouest	4	2967	90		
	Pont-à-Marcq	15	11645	05		
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497	81		
	Roubaix-Est	2	2361	»		
	Roubaix-Ouest	2	1398	»		
	Seclin	16	9487	21		
	Tourcoing-Nord	6	6222	67		
	Tourcoing-Sud	3	3097	15		
CAMBRAI.	Cambrai-Es	14	8896	01	89260	33
	Cambrai-Ouest	17	7901	64		
	Carnières	16	10149	»		
	Câteau (Le)	17	15925	96		
	Clary	17	13672	02		
	Marcoing	20	19942	95		
	Solesmes	17	12772	64		

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissement.
			hect. ares.	hect. ares
AVESNES.	Avesnes (Nord)	14	12965 76	139723 24
	Avesnes-Sud	12	15119 07	
	Bavai	18	12725 15	
	Berlaimont	14	8747 66	
	Landrecies	10	11467 93	
	Maubeuge	15	20829 69	
	Quesnoy (Est)	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest)	27	7983 49	
	Solre-le-Château	16	13490 39	
	Trélon	13	18370 35	
DOUAI.	Arleux	15	8573 20	47205 85
	Douai Nord	6	5956 85	
	Douai Sud	10	5787 66	
	Douai Ouest	11	6345 55	
	Marchiennes	15	10279 81	
	Orchies	9	10262 78	
VALENCIENNES	Amand Saint- (R.-G.)	10	11246 04	62978 29
	Amand Saint- (R.-D)	8	5860 92	
	Bouchain	21	14227 19	
	Condé	10	9346 21	
	Valenciennes Nord	8	6735 36	
	Valenciennes Est	10	8002 29	
	Valenciennes Sud	14	8560 28	
		661	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect.
Près	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	4	5	6	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 64 communes.									
Canton de Bergues.									
Armbouts-Cappel	Bergues	7	48	71	1052	8924	59	3	62
Bergues	**Bergues**	»	9	66	5774	54572	8	8	16
Bierne	Id.	2	10	68	481	8797	46	9	55
Bissezeele	ESQUELBECQ.	7	16	62	382	2729	81 8	»	81 8
Crochte	Steene	6	15	70	676	6128	42 2	»	42 2
Eringhem	ESQUELBECQ.	12	19	66	654	6645	60 2	»	60 2
Hoymille	Bergues	2	11	68	477	5596	86 1	»	86 1
Pitgam	Steene	9	15	68	1548	16778	35 2	»	35 2
Quaëdypre	Bergues	5	14	65	1566	16358	84 3	»	84 3
Socx	Id.	4	13	64	697	7200	56 4	»	56 4
Steene	**Steene**	6	13	100	1076	10742	47 1	»	47 1
West-Cappel	Bergues	8	16	62	818	6126	94 2	»	94 2
Wylder	Id.	9	19	60	340	2220	114 6	»	114 6
Totaux					15541	152814			
Canton de Bourbourg.									
Bourbourg-Ville	**Bourbourg**	»	19	74	2574	21833	8	20	28
Bourbourg-Camp	Id.	»	19	74	2493	24422	23 6	»	23 6
Brouckerque	Id.	7	13	74	935	7304	50 2	7 5	57 7
Cappelle-Brouck	**Lynck**	5	23	66	1206	11545	52 6	»	52 6
Dringham	Lynck	10	19	64	254	2667	80 8	»	80 8
Holque	Watten	11	28	67	550	3348	11 9	»	11 9
Looberghe	Lynck	7	18	67	1524	12706	50 2	19 4	69 6
Millam	Watten	12	26	66	896	9161	40 5	»	40 5
Momelin (St.-)	St.-Omer	20	33	66	443	3956	33 5	»	33 5
Pierre-Brouck (S)	Lynck	7	25	74	641	6216	48 9	24	72 6
Spycker	Bergues	10	10	75	694	5672	29 6	12 2	11 8
Watten	**Watten**	14	29	67	1140	12439	»	»	»
Wulverdinghe	Id.	18	29	70	363	2078	99	»	99
Totaux					13983	123347			
Canton de Dunkerque-Est.									
Coudekerque	Bergues	6	6	73	600	7701	116	7 5	123 5
Coudekerque-Br.	Dunkerque	2	2	72	1803	13820	8	»	8
Dunkerque-Est	**Dunkerque**	»	»	76	18037	396869	3	16	19
Leffrinckoucke	Id.	7	7	81	303	2561	92 2	»	42 2
Rosendael (Le)	Id.	3	3	79	3671	15279	21 7	20	41 7
Téteghem	Id.	7	7	81	1383	14932	18 7	»	18 7
Uxem	Id.	10	10	73	171	1538	19 5	»	19 5
Zuydcoote	**Zuydcoote**	10	10	81	318	1019	85 4	18	103 4
Totaux					23586	156742			

(1) Les bureaux de l'État et des communes sont imprimés en caractère gras. Ceux des chemins de fer ouverts comme les premiers à la télégraphie privée sont indiqués en petites capitales.

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu du canton.	Distance en kilomèt. au chef-lieu de la Sous-Préfecture.	Distance en kilomèt. au chef-lieu de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes co[…] annuels.	NOMBRE des centimes co[…] non annuels.
1	2	3	5	5	6	7	8	9
			Canton de Dunkerque-Ouest.					
Cappel.........	Dunkerque.	6	6	77	461	4538	47 3	48
Dunkerque-Ouest	Id..........	»	»	78	19313	»	»	»
Fort-Mardick....	Id..........	6	6	83	1070	1412	8	»
Mardick........	Id..........	11	11	87	425	3210	118 5	48
Grande-Synthe..	Id..........	7	7	84	724	7475	64 2	»
Petite-Synthe ...	Id..........	4	4	82	3735	19670	44 4	»
Totaux....	....				25730	36305		
			Canton de Gravelines.					
Craywick.	Bourbourg......	10	13	83	408	5702	34 8	»
Georges (St.). ..	Gravelines	4	2	95	327	3828	45 5	10 5
Gravelines	**Gravelines**....	»	20	97	7733	39094	8	»
Loon	Id..........	7	12	89	2290	17515	54 4	8
Totaux....	....				10758	66139		
			Canton d'Hondschoote.					
Bambecque.....	Hondschoote....	10	21	67	953	9289	81 8	»
Ghyvelde.	Zuydcoote	10	12	84	2186	10648	39 2	20
Hondschoote....	**Hondschoote**...	»	20	82	3472	29032	50 8	20
Killem	Id..........	4	20	81	1152	9374	66	19
Moëres (Les)....	**Les Moëres**....	6	17	75	881	8348	71 9	»
Oost-Cappel	Hondschoote....	7	23	82	425	3459	54	»
Rexpoëde.	Id..........	6	19	78	1811	13941	60 7	»
Warhem.......	Bergues	9	14	74	2403	20346	53	»
Totaux.....	....				13283	104437		
			Canton de Wormhoudt.					
Bollezeele	ESQUELBECQ. ...	11	25	65	1811	14906	69 6	14 7
Broxeele	ARNÊKE	15	27	65	376	3043	109 1	20
Esquelbecq.	ESQUELBECQ. ...	3	20	63	1866	12903	113 8	»
Herzeele	ID	5	24	64	1665	13227	76 6	»
Lederzeele.	ARNÊKE.	17	29	66	1632	11546	71	17
Ledringhem	ID..........	4	24	57	659	5568	61 4	»
Merckeghem....	Watten	14	27	68	850	5738	33 3	22
Volckerinckhove	ARNÊKE.	15	27	66	893	7959	72 8	»
Wormhoudt. ...	ESQUELBECQ. ...	»	20	58	3704	29873	55 6	14 7
Zeggers-Cappel .	Id.	6	19	66	1762	13434	97 4	5 5
Totaux....	....				15215	118487		

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1)	Distance en kilomèt. au chef-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT DE D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes.									
Canton de Bailleul Nord-Est.									
Bailleul-Nord-Est	**Bailleul**	»	17	28	7308	77411	23	15 5	38 5
Jans-Cappel (St-).	Id	30	17	31	1070	5920	104 2	»	104 2
Nieppe	STEENWERCK	9	26	20	4525	24936	86 5	20	106 5
Steenwerck	Id	6	19	26	4465	26609	99 5	22	121 5
Totaux					17368	134876			
Canton de Bailleul Sud-Ouest.									
Bailleul-Sud-O.	Bailleul	»	17	28	5520	Voir Bailleul Nord-Est.			
Berthen	Id	6	16	35	590	3665	84 5	11	95 5
Flêtre	Id	7	10	35	1108	7446	84	14	98
Merris	STRAZEELE	6	10	35	1197	7141	77 7	20	97 7
Meteren	Bailleul	3	14	32	2620	16723	78 5	20	98 5
Vieux-Berquin	STRAZEELE	8	12	37	3379	19113	73	24 5	97 5
Totaux					14414	54088			
Canton de Cassel.									
Arnêke	ARNÊKE	7	20	58	1178	11850	56 5	14 5	71
Bavinckhove	Id	3	10	55	880	6447	67	»	67
Buysscheure	Id	12	19	63	795	5701	78 5	»	78 5
Cassel	**Cassel**	»	13	51	4258	29478	15	16	31
Hardifort	Id	3	13	54	591	4386	49 7	»	49 7
Marie Cappel (Ste)	Id	3	7	50	716	6329	64 5	20	84 5
Noordpeene	Arnêke	7	26	58	1486	10022	77 5	13	90 5
Ochtezeele	Id	7	20	57	498	4488	93 5	18	111 5
Oxelaëre	Cassel	2	10	52	532	3919	54 2	»	54 2
Rubrouck	ARNÊKE	12	21	63	1390	13041	46 7	24 5	71 2
Wemaers-Cappel	Cassel	4	13	54	461	3210	74 7	»	74 7
Zermezeele	Id	4	14	55	373	3355	74	»	74
Zuydpeene	Id	7	13	56	784	7923	66 5	»	66 5
Totaux					14242	110149			
Canton d'Hazebrouck-Nord.									
Blaringhem	Hazebrouck	12	12	56	1885	12393	74 7	20	94 7
Caëstre	Id	7	7	38	1517	11173	70	»	70
Ebblinghem	EBBLINGHEM	9	9	54	726	5729	61	25	86
Hazebrouck-Nord	Hazebrouck	»	»	45	4988	75022	18	20	38
Hondeghem	Id	4	4	50	1352	10722	54	»	54
Lynde	EBBLINGHEM,	9	9	55	756	6566	57 7	»	57 7
Renescure	**Renescure**	12	12	57	1944	12601	80 5	20	100 5
Sercus	EBBLINGHEM	7	7	51	493	3995	72	»	78
Staple	ID.	8	8	53	980	8065	78 5	»	78 5
Wallon-Cappel	Hazebrouck	5	5	50	738	4965	54	»	54
Totaux					15379	151231			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Dissance en kilomèt. au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NO des centim
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.
1	2	3	4	1	6	7	8
			Canton d'Hazebrouck Sud.				
Boeseghem.....	THIENNES....	11	11	56	1043	6265	79 7
Borre..........	Hazebrouck...	4	4	41	774	5118	84 5
Hazebrouck-Sud.	Id	»	»	55	4447	Voir Hazebro	
Morbecque......	Id	4	4	49	3836	30215	14 7
Pradelles.......	Id	5	5	4	314	2542	107
Steenbecque....	STEENBECQUE..	7	7	52	1971	11842	64 5
Strazeele.......	STRAZEELE...	8	8	38	607	4556	88 2
Thiennes.......	THIENNES....	10	10	51	1063	6492	118 2
Totaux...	....				14055	67030	
			Canton de Merville.				
Estaires........	**Estaires**.....	7	20	30	6915	44033	13 5
Haverskerque...	Merville....	7	10	45	1633	8016	105 2
La Gorgue......	Estaires.....	5	17	32	3496	22536	28 2
Merville........	**Merville**.....	»	12	37	6844	43115	40 5
Neuf-Berquin ...	Id.....	4	15	34	1397	6088	116 5
Totaux...	....				20285	123788	
			Canton de Steenvoorde.				
Boëschepe......	Steenvoorde ..	9	16	36	2201	10097	92 5
Eecke..........	Id	4	10	40	1200	9199	77 7
Godewaersvelde.	Id	5	15	40	1695	9948	92 7
Houtkerque.....	Id	9	20	58	1323	9343	72
Oudezeele......	Id	6	16	54	994	6139	78 2
Steenvoorde	**Steenvoorde**..	»	11	48	4002	28452	52 2
Sylvestre-C.(St.).	Id	5	7	46	1076	7286	52 7
Terdeghem.....	Id	4	10	53	615	6213	65 7
Winnezeele.....	Id	4	15	52	1434	9715	62 7
Totaux.	....				14540	96392	

ARRONDISSEMEHT DE LILLE, 17 cantons, 129 communes.

			Canton de d'Armentières.				
Armentières	**Armentières**..	»	16	16	19035	155329	12
Bois-Grenier. ...	Id	5	16	16	1186	7737	59 5
Capinghem.....	Lille......	8	8	8	270	2345	89
Chapelle-d'Arm..	Armentières...	3	13	13	3154	17013	59
Erquinghem-Lys	Id.....	3	19	19	1853	12599	67
Frelinghien.....	Id.....	5	13	13	2034	16903	76
Houplines	Id.....	3	16	16	4154	30978	41
Prémesques.....	PÉRENCHIES...	7	9	9	1115	5987	113 5
Totaux....	....				32821	248891	

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants.	Distance en kilomèt. au chef-lieu. du canton.	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de La Bassée.									
Aubers	La Bassée	10	23	23	1942	9688	57	26 2	83 2
La Bassée	**La Bassée**	»	24	24	3246	28466	10 5	27	30 5
Fournes	Id	9	16	16	1506	12635	50	19	69
Fromelles	Haubourdin	10	23	23	1317	6724	104 7	28 5	133 2
Hantay	La Bassée	5	24	24	544	2743	119	27	146
Herlies	Id	7	20	20	988	6887	94 5	24 2	118 7
Illies	Id	4	24	24	1514	9858	88 7	32	120 7
Marquillies	Don	8	21	21	1185	6834	40 5	20	60 5
Sainghin-en-W	Id	10	20	20	2388	10738	74 2	»	74 2
Salomé	La Bassée	3	24	24	1190	9631	47	20	67
Wicres	Id	6	19	19	254	2359	144	20	164
Totaux					16074	106563			
Canton de Cysoing.									
Bachy	Templeuve	4	18	18	1013	5388	64 5	22 5	87
Bourghelles	Id	2	16	16	1225	6751	83 5	20	103 5
Bouvines	FRETIN	3	13	13	602	3695	62	»	62
Camphin-en-Pév	Baisieux	5	16	16	1359	7350	80	12	92
Cappelle	Templeuve	8	18	18	1272	8793	65	»	65
Cobrieux	Id	4	17	17	442	2203	128	»	128
Cysoing	Id	»	14	14	2937	20053	59 7	20	79 7
Genech	Id	5	16	16	1119	5425	71	35	106
Louvil	FRETIN	3	14	14	737	2943	86	20	106
Mouchin	Orchies	9	23	23	1464	9444	45 2	29	74 2
Péronne	Fretin	5	12	12	658	2335	101	»	101
Sainghin-en-Mél	Ascq	5	10	10	1785	11370	52	»	52
Templeuve	**Templeuve**	7	18	18	2966	22743	62	20	82
Wannehain	Lille	4	18	18	612	2772	97	»	97
Totaux					18161	111265			
Canton d'Haubourdin.									
Beaucamps	Haubourdin	6	13	13	1010	4981	82	»	82
Emmerin	Id	3	10	10	528	6221	47	18	65
Englos	Id	3	10	10	138	1848	101	»	101
Ennetières-en-W	Id	4	10	10	1650	11068	84	5	89
Erquinghem-le-S	Id	5	12	12	225	1604	94	»	94
Escobecques	Id	5	12	12	255	1897	105	33 5	138 5
Hallennes-lez H	Id	2	9	9	852	5666	99	»	99
Haubourdin	**Haubourdin**	»	7	7	4434	40766	42 7	30 5	73 2
Le Maisnil	Id	10	17	17	186	2791	158	44	202
Ligny	Id	6	13	13	122	913	42	»	42
Lomme	Lille	7	6	6	3870	26600	72 5	20	92 5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBI des centimes co	
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Loos	**Loos**	3	5	5	6333	36561	23	15 (
Radinghem	Haubourdin	8	15	15	1138	7117	84 2	»
Santes	Id	3	10	10	1772	12419	60 7	20
Sequedin	Id	3	10	10	633	4361	106	»
Wavrin	Don	7	14	14	3070	16553	34	16
Totaux					27811	181366		
Canton de Lannoy.								
Annappes	Ascq	7	6	6	2307	15234	75	20
Anstaing	Id	9	10	10	606	3498	137	»
Ascq	**Ascq**	8	8	8	2289	12806	49 3	13
Baisieux	BAISIEUX	9	15	15	2020	12658	54 5	24
Chereng	ID	8	12	12	1442	7117	78	»
Flers	Lille	8	6	6	2948	19839	60	»
Forest	ASCQ	5	12	12	814	2639	61	25
Gruson	Id	10	12	12	400	2879	115	»
Hem	Lannoy	3	13	12	2814	17928	50 7	15
Lannoy	**Lannoy**	»	16	11	1842	13132	33	20
Leers	Id	4	14	13	3286	11966	86	20
Lys-lez-Lannoy	Id	1	14	14	2480	13655	37	16
Sailly	Id	3	14	14	918	5625	115	»
Toufflers	Id	2	14	14	1272	4600	79	20
Tressin	Ascq	7	10	10	502	2907	101	20
Willems	BAISIEUX	5	15	15	2038	10534	72 5	»
Totaux					27978	157014		
Canton de Lille Nord-Est.								
Hellemmes-Lille	Lille	4	4	4	2368	12085	69 5	20
Lille Nord-Est	Id	»	»	»	35427	2383647	8	10
Mons-en-Barœul	Id	3	3	3	2168	11412	62	»
Totaux					39963	2407144		
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre	Lille	»	»	»	16857	Lille Nord-Est		
Madeleine (La)	Id	2	2	2	6348	48639	46	3
Totaux	Totauq				23205	48639		
Canton de Lille-Sud-Est.								
Faches	Lille	6	6	6	2851	14470	73 7	10
Lezennes	Id	6	6	6	1469	4231	113 5	24
Lille Sud-Est	Id	»	»	»	16227	Voir Lille Nor		
Ronchin	Id	5	5	5	2204	11434	59 7	2
Totaux					22851	30135		

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux.		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Lille Sud-Ouest.									
Sud-Ouest.	»	»	»	»	76335	»	Voir Lille Nord-Est		
Canton de Lille-Ouest.									
Iré (St).....	St-André....	3	3	3	1761	21038	49	25 5	74 5
abersart.....	Lille.....	3	3	8	2240	21042	63	10	73
é-Ouest.....	»	»	»	»	13271	Voir Lille Nord-Est.			
'quette.....	**Marquette**...	5	5	5	3069	22099	83	27	110
mbrechies...	Id.....	7	7	7	3714	29197	61 2	20	81 2
Totaux.....	.....				24055	93376			
Canton de Pont-à-Marcq.									
ches.....	Seclin.....	4	14	14	895	7139	50 5	18	68 5
lin.....	Id.....	3	12	12	1687	14853	66	7	73
sée.....	Orchies.....	5	19	19	1812	12029	72	»	72
evelin.....	Templeuve....	3	17	17	1592	10561	89 5	20	109 5
tin.....	FRETIN.....	5	11	11	1992	13696	54	17 5	73 5
Neuville.....	PHALEMPIN.....	7	17	17	385	3050	79 5	24	103 5
ignies.....	Templeuve....	2	16	16	920	7870	64	20	84
cheaux.....	**Courrières**...	9	23	23	958	4907	75	20	95
s-en-Pévèle..	**Oignies**.....	5	19	19	2090	14621	72	19	91
ricourt.....	Id.....	11	23	23	840	6067	38	»	38
lempin.....	PHALEMPIN.....	8	15	15	1463	12742	127	20	147
t-à-Marcq...	Templeuve.....	»	14	14	765	6196	72	20	92
meries.....	OIGNIES.....	8	19	19	956	7263	53 5	»	53 5
rmignies....	Templeuve.....	3	16	16	577	2362	74 5	»	74 5
hagnies.....	OIGNIES.....	8	19	19	888	5414	75	»	75
Totaux.....	.....				17790	128770			
Canton de Quesnoy-sur-Deûle.									
mines.....	Quesnoy-sur-D..	8	13	18	6353	49296	28 5	13	41 5
Clémonté	Id.....	5	16	16	1936	14135	88	»	88
mpret.....	PÉRENCHIES.....	7	8	8	657	4171	90	20	110
renchies.....	PÉRENCHIES.....	6	8	8	1554	10270	118	»	118
uesnoy-sur-D..	**Quesnoy-sur-D**	»	11	11	4660	38759	64 7	20	84 7
erlinghem	Id.....	4	7	7	1584	11077	198 2	»	198 2
Farnéton-Bas...	Id.....	6	16	16	279	2779	57	»	57
Farnéton-Sud..	Id.....	5	15	15	127	1483	69	»	69
Fervick-Sud...	Linselles.....	10	18	18	3038	14357	69	42	111
Totaux.....	.....				20188	146327			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Roubaix-Est.									
Roubaix	**Roubaix**	»	11	11	44193	961511	7	20	27
Wattrelos	Id	4	15	15	14682	45717	70	31	101
Totaux					58875	1007228			
Canton de Roubaix-Est.									
Croix	**Croix**	3	8	8	4204	31682	47	11	58
Roubaix	Roubaix	»	11	11	31794	Voir Roubaix-Est.			
Wasquehal	**Croix**	4	7	7	2824	17878	58	15 2	73
Totaux					98822	49500			
Canton de Seclin.									
Allennes-lez-Mar.	Seclin	7	17	17	1021	6675	60	33	93
Annœullin	Don	3	19	19	3980	22601	8	»	8
Bauvin	Id	13	24	24	1854	9183	25	»	25
Camphin-en-Car.	Phalempin	6	17	17	940	8136	40	4 5	44 5
Carnin	Id	6	17	17	413	2962	52 5	»	52 5
Chemy	Id	4	15	15	373	3666	74	»	74
Gondecourt	Seclin	4	15	15	2054	11364	95 2	4 2	99 4
Herrin	Id	6	16	16	456	3424	84	»	84
Houplin	Id	3	14	14	1540	9904	57 5	16	73 5
Lesquin	Lille	7	7	7	1329	10816	70 5	»	70 5
Noyelles	Id	7	9	9	289	3296	43	20	63
Provin	Don		20	20	1490	6714	72 5	20	92 5
Seclin	**Seclin**		1	11	5055	49303	37 5	20	57 5
Templemars	Id	4	8	8	932	5180	86	25	111
Vendeville	Id	6	8	8	498	2492	134	20	154
Wattignies	Lille	5	7	7	2392	11547	62	24 5	86 5
Totaux					24616	166963			
Canton de Tourcoing-Nord.									
Bousbecque	Linselles	8	16	6	2017	13252	92 5		92 5
Halluin	**Halluin**	9	7	7	12946	64058	62	7 5	79 5
Linselles	**Linselles**	7	13	3	4194	24922	89		89
Neuville-en-Ferr.	Tourcoing	3	17	7	3927	13641	81	45 3	126 3
Roncq	Id	5	4	4	5490	27836	102 7	36	138 7
Tourcoing-Nord	**Tourcoing**	»	4	4	16761	445980	9 2	20	29 2
Totaux					45335	589689			
Canton de Tourcoing-Sud.									
Bondues	Lille	7	8	7	3294	20827	83 5	»	83 5
Marcq-en-Barœul	**Marcq**	8	5	8	7548	49264	62 5	20 2	82 7
Mouveaux	Tourcoing	3	10	10	2979	13861	77	2 5	79 5
Tourcoing	»	»	14	14	26561	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux	Totaux				40382				

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

N S s nes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI : 7 cantons, 118 communes.									
Canton de Cambrai-Est.									
.....	Cambrai	6	6	65	544	4777	90	20	110
les.....	Id.	7	7	66	866	6112	67	»	67
i-Est....	**Cambrai**	»	»	59	9159	258852	10	15	25
.....	Id.	6	6	65	708	6187	62	17	79
euvres..	Id.	3	3	62	1935	9057	45	14 5	59 5
.....	Iwuy.	11	11	58	636	2936	87	20	107
.....	Cambrai	7	7	63	481	2842	120	20	140
lle.....	Id.	7	7	63	90	2247	45	12	57
.....	Iwuy	9	9	62	3705	19589	17	20	37
.....	Cambrai	7	7	66	891	5363	68	35 5	103 5
es.....	Id.	5	5	64	549	3403	140	20	160
es.....	Cambrai.	5	5	65	509	5398	56	15	71
vêque..	Iwuy	8	8	63	814	5277	82 5	24	106 5
-Martin.	Id.	8	8	66	864	6927	78 5	13	91 5
aux.....	.....				21748	339267			
Canton de Cambrai-Ouest.									
art.....	Cambrai.	7	7	54	602	5421	57	»	57
neul-au-B	Id.		11	48	497	3795	8	20	28
y.....	Id.	7	7	62	541	3409	81	19	100
.....	Id.	6	6	56	400	3484	8	»	8
i-Ouest..	Id.			59	13738	Voir Cambrai-Est.			
s.....	Id.	6	6	56	352	2214	87	»	87
-Notre-D	Id.	6	6	66	1934	9759	65	»	65
.....	Id.	0	10	51	704	4041	22	9 5	31 5
urt.....	Id.	7	7	54	367	5256	72	»	72
aglet....	Bouchain.	0	0	54	782	4126	8	»	8
lies.....	Cambrai.	3	3	59	111	1359	8	»	8
-St-Remy	Id.	2	2	57	1087	6251	71	19	93
ourt....	Iwuy.	10	10	60	1230	6119	51	»	51
.....	Cambrai.	3	3	62	705	6318	75	19	91
ourt....	Id.	5	5	65	1057	8660	60 5	19	79 5
.....	Id.	5	5	56	581	3312	76	30	106
t.....	Id.	6	6	53	110	3857	72 5	12	81 5
.....	Id.	3	3	57	351	2901	61 5	»	61 5
aux.....	.....				25182	80312			
Canton de Carnières.									
St.).	Solesmes.....	8	15	71	2559	10557	131	29	163
-lez-Aub.	Carnières	5	12	71	3682	10677	109	20	129
s.....	Id.	5	12	71	1959	15360	73	25	98

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMB des centimes c	
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Béthencourt....	CAUDRY.....	9	16	74	1511	6533	124 5	35
Bévillers.....	Carnières.....	4	14	73	1190	4732	83	33
Boussières	I.....	2	12	71	1002	4503	106	30
Carnières.....	Carnières.....	»	11	70	1883	10601	130	20
Cattenières.....	CATTENIÈRES..	5	10	69	1210	4856	133	24
Estourmel.....	Id.....	4	8	67	715	3841	117	20
Fontaine-au-Pire	Id.....	6	13	72	1445	5744	108	»
Hilaire (St.-)...	Carnières.....	7	14	72	2351	8059	108 5	20
Quiévy.....	Id.....	6	18	76	3645	13819	116	32
Rieux.....	Id.....	5	11	69	2195	9996	11	»
Séranvillers....	CATTENIÈRES..	8	9	66	552	3201	144	39
Villers-en-Cauch	IWUY.....	10	14	77	1504	7146	76 5	23
Wambaix.....	CATTENIÈRES....	6	9	68	765	4812	107 5	20
Totaux.....	.....				28166	125417		
					Canton de Câteau.			
Basuel.....	Le Câteau.....	4	28	87	1245	8350	132	30
Beaumont.....	Id.....	7	17	76	904	3446	123	»
Benin (St.-).....	Id.....	4	28	87	673	3584	93 5	31
Câteau (Le).....	Le câteau...	»	24	83	9500	90960	18	24
Cattillon.....	Id.....	8	31	90	2676	19845	71	17
Honnechy.....	BUSIGNY.....	8	26	84	1494	4692	97 5	62
Inchy.....	Le Câteau.....	6	18	77	1712	7717	115 5	20
La Groise.....	Id.....	11	35	93	1022	8057	48	20
Maurois.....	Id.....	8	25	83	914	3905	65	»
Mazinghien.....	Id.....	9	33	80	1300	5375	124 5	34
Montay.....	Id.....	2	26	85	540	5247	70	20
Neuvilly.....	Id.....	5	25	84	2577	13743	141 5	47
Ors.....	Id.....	7	31	90	1024	8581	70	36
Pommereuil....	Id.....	4	28	87	1509	7371	88	26
Reumont.....	Id.....	6	25	82	1000	8148	121	»
Soupiet (St.-)...	Id.....	6	30	89	2636	9263	83	36
Trois-Villes.....	Id	6	22	84	2045	9545	85 5	20
Totaux.....	.....				32771	212833		
					Canton de Clary.			
Audencourt.....	CAUDRY.....	6	17	76	323	1554	141	30
Bertry.....	BERTRY.....	3	23	82	3010	10804	159	26
Busigny.....	BUSIGNY	8	28	85	3540	18776	83	19
Caudry.....	CAUDRY.....	5	15	74	4365	21112	63	6
Caullery.....	ID	2	17	77	900	2992	134	»
Clary.....	BERTRY.....	»	20	77	2783	10492	265	26
Deheries.....	BUSIGNY.....	6	17	77	57	727	156 5	»
Elincourt.....	ID.....	5	20	78	1813	5744	117	26

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

) M. S des NUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu : du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux : annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
.....	CATTENIÈRES ...	8	11	69	1702	10528	76	»	76
urt.	CAUDRY.	6	13	71	690	2629	139	24	173
.....	Id.	4	16	74	2192	8492	109	27 6	136 6
ourt.	BUSIGNY.....	8	18	75	1031	4892	128	16	144
.....	Id	4	24	82	3022	16078	73 5	38	111 5
;ny.....	BERTRY.	2	20	79	1200	4043	199 5	28	297 5
ny.....	CAUDRY.	4	17	75	839	3367	107	»	107
s-Outréau .	BUSIGNY.....	10	21	78	2977	8606	132 5	30	162 5
court.	CAUDRY.	5	15	74	2530	7770	121	21	142
otaux.....	.....				32994	138299			
					Canton de Marcoing.				
x.....	Cambrai.	6	9	68	531	4388	112	»	112
ux.	Masnières.....	9	14	82	959	4896	83	18	101
uzelle.....	Id.	10	14	83	1084	5180	82 5	20	102 5
ies.	Cambrai.	12	15	74	807	6646	56 5	53	109 5
ing.....	Id.	4	8	67	659	5884	71	»	71
cœur.	Masnières.	6	10	79	2378	20716	82	»	82
ies.	Marcoing.....	13	17	76	839	7270	53	20	73
ières.....	Id.	5	13	72	728	5143	101	20	121
elieu... ..	Masnières	8	16	75	973	4280	135	38	173
aucourt...	Id.	9	18	77	2654	12947	75	11 5	86 5
court.....	Id.	10	17	76	1991	9825	78	32	110
in.	Id.	8	12	71	1145	5055	59 5	24	83 5
ing.....	**Marcoing**.....	»	8	66	1851	11816	40	»	40
ières.....	**Masnières**.....	3	7	66	1900	16938	79	12	91
rres.....	Cambrai.	12	14	73	869	5333	64	»	64
les.	**Noyelles**...	2	6	64	667	3840	58	»	58
ourt.	Marcoing.....	3	12	68	650	5598	77	»	77
lly.....	Masnières.	4	6	64	2005	8090	32	39 5	71 5
s-Ghislain .	Id.	10	18	77	2140	11393	103 5	»	103 5
s-Plouich..	Marcoing.....	6	16	75	976	6621	79 5	30	109 5
Totaux.....	.....				25806	163859			
					Canton de Solesmes.				
rain.....	Solesmes.....	5	25	84	444	1319	288	20	308
erain.....	Le Quesnoy.....	10	24	82	1259	6288	80 5	»	80 5
itre.....	Solesmes.....	4	24	79	996	7647	117	20	137
elle.....	Id.	8	28	83	350	4137	47	38	85
rmain.....	Id.....	7	27	81	1051	5691	56	31	87
ssy.	Id.....	5	19	85	3540	16700	102	25	127
in (St-).....	Id.....	9	29	82	681	4491	32 5	»	32 5
trécourt. ...	Id.....	8	19	39	307	2300	168 5	7	175 5
on (St-). ...	Id.....	2	18	77	1889	9664	109 5	20	129 5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux.		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Romeries.....	Solesmes.....	3	23	82	911	6130	112 5	24	136 5
Saulzoir.....	Id.....	9	20	80	2355	12138	75	»	75
Solesmes.....	**Solesmes**.....	»	20	89	6202	48140	33 5	20	53 5
Sommaing.....	ARTRES.....	10	30	79	599	3185	87	43	130
Vendegies-s-Ecail	Id.....	9	29	80	1310	7884	56 5	»	56 5
Vertain.....	Solesmes.....	4	24	85	1311	5980	60 5	15	75 5
Viesly.....	Id.....	6	19	78	3117	12461	113 5	22 4	135 9
Vaast (St-).....	Id.....	6	14	73	1932	7749	74	»	74
Totaux.....	.....				28224	161874			
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.									
Canton d'Avesnes-Nord.									
Aubin (St-).....	Avesnes.....	6	6	92	453	5809	43	»	43
Avesnes-Nord...	**Avesnes**.....	»	»	105	2554	38047	8	»	8
Bas-Lieu.....	Id.....	3	3	102	407	5467	40 5	»	40 5
Beugnies.....	Id.....	8	8	109	600	5553	72	20	92
Dompierre.....	DOMPIERRE.....	8	8	92	899	9315	8	»	8
Dourlers.....	Avesnes.....	7	7	99	775	6659	55 5	»	55 5
Felleries.....	Id.....	8	8	114	1729	13793	25	24	49
Flaumont et W..	Id.....	4	4	109	376	3343	78	»	78
Floursies.....	Id.....	8	8	100	203	2292	59	»	59
Hilaire (St-)...	Id.....	3	8	93	907	8130	29 5	»	29 5
Ramousies.....	Id.....	9	9	115	527	3542	102	20	122
Semeries.....	Id.....	6	9	111	850	7314	80	»	80
Semousies.....	Id.....	6	6	93	261	2087	66	»	66
Taisnières-en-T.	DOMPIERRE.....	10	10	100	768	7100	62 7	15	77 7
Totaux.....	.....				11309	118451			
Canton d'Avesnes-Sud.									
Avesnelles.....	Avesnes.....	2	2	107	1596	13580	33	20	53
Avesnes-Sud....	»	»	»	105	1049			V. Avesnes-N	
Beaurepaire....	Cartignies.....	14	14	93	492	3787	86	»	86
Boulogne.....	Avesnes.....	7	7	101	467	5655	82 5	»	82 5
Cartignies.....	**Cartignies**.....	8	8	96	1744	15528	79	8	87
Etrœungt.....	**Étrœungt**.....	7	7	113	2504	24124	61	»	61
Grand-Fayt.....	Cartignies.....	11	11	93	572	6680	68 5	20	88 5
Petit-Fayt.....	Id.....	10	10	95	383	4494	75	19 5	94 5
Floyon.....	Etrœungt.....	11	11	108	1147	10841	71	5	76
Haut-Lieu.....	Avesnes.....	4	4	111	450	4430	79	»	79
La Roullies.....	Etrœungt.....	9	9	116	505	4229	59	25	84
Marbaix.....	DOMPIERRE.....	7	7	97	770	5955	46 5	»	46 5
Sains.....	**Sains**.....	8	8	105	2644	20467	64	19	83
Totaux.....	.....				14323	119770			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
				Canton de Bavai.					
Amfroipret	Bavai	6	26	74	282	1592	64	»	64
Audignies	Id.	2	23	75	188	1853	47	»	47
Bavai	**Bavai.**	»	24	73	1777	15142	11	20	31
Bellignies	Id.	4	28	77	878	6394	40	»	40
Bermeries	Id.	5	26	62	395	3404	65	20	85
Bettrechies	Id.	5	29	73	336	2674	115	»	115
Feignies	Id.	9	21	85	2427	16186	26	»	26
Flamengrie (La)	Id.	6	30	70	282	1623	81	»	81
Gussignies	Id.	7	29	80	474	3360	50	»	50
Honhergies	Id.	4	28	77	1125	11055	101 5	»	101 5
Houdain	Id.	2	26	73	946	9741	87 5	»	87 5
Longueville (La)	Id.	5	21	77	1224	12492	22	»	22
Lonvignies Bavai	Id.	1	23	74	866	6881	38	»	38
Mecquignies	Id.	3	22	73	924	4159	56	20	76
Neuf-Mesnil	Maubeuge.	9	18	83	755	2051	76	20	96
Obies	Bavai	4	22	77	1069	5333	31	20	51
Taisnières-s-Hon	Id.	4	26	77	1383	14464	34 5	»	34 5
Waast (St-)	Id.	3	27	70	696	7397	30	»	30
Totaux					16047	125801			
				Canton de Btrlaimont.					
Aulnoye	AULNOYE	1	14	83	644	7310	26	»	26
Aymeries	Id.	2	14	84	233	2942	29 5	»	29 5
Bachant	Id.	5	14	89	964	6667	65	»	65
Berlaimont	Id.	»	14	82	2755	21530	33	»	33
Boussières	Hautmont.	11	16	85	297	2397	54	»	54
Ecuelin	AULNOYE	8	9	90	163	1544	118 5	16 5	135
Hargnies	Hautmont.	7	18	80	515	3720	32	20	52
Leval	AULNOYE	4	11	87	692	5476	58	30	88
Monceau-St-W.	Id.	5	9	88	592	4591	52 2	»	52 2
Noyelles	Id.	8	13	95	462	6577	34	»	34
Pont-sur-Sambre	Id.	5	15	87	1518	11363	32 5	»	32 5
Rémy-Chaussée (St-)	Id.	6	8	88	582	3962	73	»	73
Sassegnies	Id.	3	17	85	397	3791	65	»	65
Vieux-Mesnil	Hautmont.	8	18	85	408	2997	61	20	81
Totaux					10262	84867			
				Canton de Landrecies.					
Bousies	LANDRECIES	6	25	79	2362	14683	60	»	60
Croix	Le Câteau.	9	28	80	582	3166	118	20	138
Favril	LANDRECIES	4	19	85	609	6452	59	»	59
Fontaine-au-Bois	Id.	4	23	83	1058	6849	37	»	37
Forest	Le Câteau.	9	28	81	6649	7847	104	20	124

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu : du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux : annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Landrecies . . .	LANDRECIES . . .	»	19	82	3990	38085	12	»	12
Maroilles	Id.	6	13	88	1927	27984	40	13	53
Preux-aux-Bois .	Id.	6	24	76	1703	5292	95 5	»	95
Prisches	Cartignies. . . .	8	13	90	1478	11961	11 5	»	11
Robersart . . .	Landrecies . . .	5	24	77	270	1903	129	»	129
Totaux . . .	. . . . .				15628	123922			
Canton de Maubeuge.									
Assevent	Maubeuge. . . .	4	21	89	158	1503	109	»	109
Beaufort	Ferrière-la-Gr. .	8	11	96	1112	7723	16	19	65
Bersillies	Maubeuge. . . .	6	24	93	177	1712	75 5	»	75
Bettignies. . . .	Id.	6	25	92	197	2372	83	»	83
Boussois	Id.	5	23	92	519	1053	31	»	31
Cerfontaine . . .	Id.	5	19	91	132	2197	55	»	55
Colleret.	Id.	9	21	95	1181	9613	8	15	23
Damousies . . .	Id.	8	11	96	279	1711	71	»	71
Eclaibes	AULNOYE	10	10	97	316	2283	11	»	11
Elesmes.	Id.	1	23	91	550	1115	60	»	60
Ferrière-la-Gr. .	**Ferrière-la-Gr.**	1	18	90	2191	18167	26 5	»	26
Ferrière-la-Petite	Id.	6	17	91	828	5111	35	»	35
Gognies Chaussé	Maubeuge. . . .	8	27	95	830	5008	31	»	31
Hautmont. . . .	**Hautmont** . . .	5	15	86	1906	17265	16 2	22 7	38
Jeumont	JEUMONT	10	29	96	2112	22163	8	»	
Limont-Fontaine.	AULNOYE	9	10	97	571	3737	8	»	
Louvroil	Maubeuge. . . .	2	17	89	2185	23296	18 5	»	1
Mairieux	id.	5	23	92	500	3951	29	20	1
Marpent.	JEUMONT	8	25	91	851	1517	36	»	3
Maubeuge. . . .	**Maubeuge** . . .	»	19	97	13231	99153	11 7	11	2
Obrechies . . .	Id.	9	11	87	251	1985	18 5	»	1
Quiévelon. . . .	Id.	9	23	91	230	1216	110	»	11
Recquignies. . .	Id.	6	23	91	732	7157	19	»	1
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	Hautmont. . . .	8	11	93	653	3319	77	»	7
Rousies.	Id.	1	20	91	711	6117	21	11	32
Vieux-Reng . . .	Id.	8	27	91	867	7371	15	20	35
Villers-S.-Nicole	Id.	8	27	95	1350	11265	22	20	12
Wattignies . . .	Solre-le-Château	10	12	99	207	1611	68	20	88
Totaux. . .	. . . . .				38526	311011			
Canton du Quesnoy-Est.									
Beaudignies. . .	Le Quesnoy . . .	5	31	71	1213	6762	39 5	»	39
Engle-Fontaine..	Id.	7	26	71	1966	10791	71	10	81
Ghissignies . . .	Id.	1	29	70	567	1901	72	23 5	98
Hecq.	Id.	9	25	76	511	1985	99	20	115
Jolimetz.	Id. . . . . n	1	26	71	912	6350	61	20	81

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

OMS des MUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Dissance en kilomèt. au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes commu		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ıignol . . .	Le Quesnoy . . .	8	22	75	671	35926	14 5	6	20 5
nies-Quesnoy	Id.	4	27	70	1160	7404	81	»	81
ille.	Id.	8	31	75	580	2874	141	»	141
. . . . .	Id.	8	28	74	1694	8812	94 5	16	110 5
le	Id.	3	27	70	247	2867	82	»	82
noy-Est. . .	**Le Quesnoy.** . .	8	8	67	1989	30762	31	17 5	48 5
ourt. . . .	Id.	6	24	72	271	1317	93	»	93
nes.	Id.	4	33	70	473	4557	96	32	128
ches. . . .	Id.	8	30	74	582	4095	162	20	182
egies-au-B.	Solesmes	10	29	77	1006	6894	70	5	75
Totaux . . .	. . . . .				13905	136297			

Canton du Quesnoy-Ouest.

. . . . .	Le Quesnoy . . .	9	31	63	405	2379	109	20	129
. . . . .	Id.	10	32	62	320	3330	61	10	71
noy.	Id.	5	28	71	544	5957	8	25	33
megnies. . .	Id.	6	25	68	3456	18742	65 2	16	81 2
in.	Id.	7	35	60	903	7405	38 5	20	58 5
ches. . . .	Id.	7	35	58	913	7347	88	19	107
val	Id.	3	31	64	521	3995	116	20	136
-aux-Sart .	Id.	7	27	66	435	3826	82	»	82
oy-Ouest. .	Id. . . .	»	30	67	1580	Voir Quesnoy-Est.			
ries. . . .	Id.	7	35	60	911	5123	132	53	185
au.	Id.	3	27	68	982	6861	93 5	19	112 5
ool. . . .	Id.	5	32	61	1441	12811	54 7	10	64 7
les-le-Gr.	Id.	8	31	64	918	7040	67	20	87
es-l-Petit.	Id.	6	29	65	787	5373	78	»	78
aux. . .	. . . . .				14116	90189			

Canton de Solre-le-Château.

. . . .	Solre-le-Château	8	19	100	349	2849	64	»	64
. . .	Id.	3	17	106	262	2146	126	20	146
. . .	Id.	5	19	101	189	1674	94	»	94
. . .	Maubeuge. . . .	15	29	105	763	5471	8	»	8
. . .	Solre-le-Château	8	15	98	95	734	33	»	33
. . .	Id.	3	16	107	342	2807	104	»	104
. . .	Maubeuge. . . .	12	26	102	2500	17845	8	»	8
. . .	Solre-le-Château	5	13	99	257	1747	20	»	20
. . .	Id.	11	11	101	148	3072	37	»	37
. . .	Id.	4	18	104	172	928	84	»	84
iz) . .	Id.	3	13	101	313	1820	25	»	25

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants.	Distance en kilomèt. au chef-lieu. du canton.	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Hestrud	Solre-le-Château	6	20	119	483	2892	50	»	59
Liessies	Id.	7	13	106	974	6967	47 5	»	47 5
Sars-Poteries	Id.	5	10	103	2393	12304	44	»	44
Solre-le Château	Solre-le-Chât.	»	14	103	2824	23785	8	20	28
Solrinnes	Id.	4	16	102	155	1574	93	20	113
Totaux					12546	88555			

Canton de Trélon.

Anor	Anor.	9	22	121	3637	22383	69	»	63
Baives	Trélon	7	23	121	248	2300	8	»	8
Eppe-Sauvage	Id.	10	25	124	664	7479	8	»	8
Féron	Fourmies	8	12	1 7	601	6427	38	20	58
Fourmies	Fourmies	9	7	115	9989	84780	10 5	29	39
Glageon	Trélon	2	14	1 2	1740	14196	8	»	8
Moustier	Id.	10	20	24	469	2188	54	»	54
Ohain	Id.	3	18	117	1456	6469	8	»	8
Rainsars	Sains.	12	8	114	275	2361	8	20	28
Trélon	Trélon	»	16	114	3000	26354	58	20	78
Wallers	Id.	6	21	120	440	3025	27	»	27
Wignehies	Wignehies	10	15	108	3519	22776	20	25	45
Willies	Trélon	9	10	111	335	2027	53	»	53
Totaux					25763	199165			

ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.

Canton d'Arleux.

Arleux	Douai.	»	4	47	1675	16057	11 7	»	11
Aubigny-au-Bac	Id.	7	4	47	987	5573	17	»	17
Brenemont	Id.	6	3	46	541	2483	29	5 5	34
Bugnicourt	Id.	4		44	792	6675	52 5	28	80
Cantin	Id.	5	8	41	1045	13891	11	»	11
Erchin	Id.	8	0	44	505	5033	60	16	76
Estrées	Id.	3	9	42	1049	6323	27 6	10	37
Fechain	Bouchain.	2	7	43	1336	5835	44	»	44
Fressain	Id.	8	13	36	946	7080	24	5	29
Gœulzin	Douai.	6	6	39	888	6729	44 3	»	44
Hamel	Id.	3	3	44	468	3522	30	»	35
Lecluse	Id.	7	3	46	1764	8794	8	»	8
Marcq	Bouchain.	12	22	53	515	5676	44 6	20	64
Monchecourt	Id.	10	5	50	997	9590	26	16 5	42
Villers-au-Tertre	Douai.	7	13	45	402	4094	49 2	20	69
Totaux					13820	107355			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

MS IS UNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants.	Distance en kilomèt. au chef-lieu. du canton.	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
					Canton de Douai-Nord.				
. . . .	Douai	8	8	28	436	2362	8	»	8
ord . .	**Douai**	»	»	33	8834	322524	16	10	26
z-Raches	Id.	12	12	28	4165	25754	15 7	»	15 7
. . . .	Id.	8	8	38	2099	8206	8	»	8
. . . .	Id	3	3	35	4919	25767	8	6	14
. . . .	Id	3	3	39	1656	9641	8	55	63
ux . . .	. . . . .				22059	394254			
					Canton de Douai-Sud.				
. . . .	**Aniche**	14	14	45	4922	33328	15 2	20	35 2
ıicourt .	Id	13	13	48	1946	12855	38	20	58
. . . .	Douai	4	4	36	1888	10768	8	20	18
ıd . . .	Id	»	»	33	5616	Voir Douai-Nord.			
. . . .	Aniché	12	12	37	638	5102	61	»	61
. . . .	Douai	6	6	39	828	9058	42 4	7	49 4
n . . .	Id	6	6	43	531	5313	56 5	11	67
. . .	Id	7	7	40	1193	7989	67 5	15	82 5
. . . .	MONTIGNY . . .	7	7	40	204	2739	59 2	»	59 2
. . . .	Id	10	10	44	1017	9233	28 1	15	43 1
y. . . .	Id	10	10	46	840	6529	47 7	25	72 7
t . . .	Douai	7	7	42	278	3506			
ıx . . .	. . . . .				19948	106420			
					Canton de Douai-Ouest.				
. . . .	Douai.	7	7	40	1385	12403	14 5	»	14 5
lettes .	Id	4	4	40	254	4732	36	»	36
. . . .	Id	4	4	37	1017	10927	26	8	34
uest . .	Id	»	»	33	9391	Voir Douai-Nord.			
hin . . .	Id	6	6	38	692	5859	52	5 3	57 3
. . . .	Id	5	5	38	1145	9222	38 8	20	58 8
. . .	Id	3	3	37	951	14924	66	»	66
Planque	Id	4	4	37	690	5755	19 9	»	19 9
. . . .	Id	7	7	26	1602	10612	12	14	26
ıucourt .	Le Forest . . .	9	9	28	2287	15285	8	»	8
arendin .	Id	7	7	28	1849	10365	8	»	8
ux. . .	. . . . .				21221	100084			
					Canton de Marchiennes.				
. . . .	Marchiennes. .	4	23	37	686	3239	58 2	»	58 2
ies . . .	Id	5	15	48	1723	10145	28	20	48
ez-Marc.	SOMAIN	6	14	47	973	4898	60 2	16	76 2
. . . .	Id	9	18	43	1250	5961	41	»	41

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Fenain	Somain	8	17	42	2218	11535	37 6	16	53 6
Hornaing	Id	10	20	40	1159	8945	25	»	25
Marchiennes-Vill	**Marchiennes**	»	19	34	3335	27857	8	»	8
Marchiennes-C.	Id	5	16	39	478	3383	74	20	94
Pecquencourt	Douai	8	12	47	1360	11108	8	»	8
Rieulay	Marchiennes	5	16	39	484	1866	73	20	93
Somain	Somain	6	15	40	4221	27105	22 2	10	32 2
Tilloy	Marchiennes	4	24	38	494	3506	37	»	37
Villers-Campeau	Somain	7	16	40	188	2818	36	»	36
Vred	Marchiennes	6	15	39	1624	4141	8	»	8
Wandignies et Ham.	Id	4	24	38	1009	6829	13	20	33
Totaux					21202	133336			
Canton d'Orchies.									
Aix	Orchies	5	23	32	983	7126	62 5	»	62 5
Auchy	Id	3	19	23	1368	10261	48	»	48
Beuvry	Id	4	21	30	1871	15179	51	5	56
Coutiches	Id	5	13	28	2091	14778	16	20	36
Faumont	Le Forest	10	12	21	1586	10990	8	20	28
Landas	Orchies	5	22	31	2253	15341	62 7	»	62 7
Nomain	Id	4	21	30	2421	20607	46	20	66
Orchies	**Orchies**	»	17	26	3721	37286	8	10	18
Saméon	Id	8	26	34	1634	10606	77 5	20	97 5
Totaux					17930	142174			
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes									
Canton de Saint-Amand (rive droite).									
Amand (St) r. dr	**St-Amand**	»	13	37	5641	88009	8	12	20
Bruille-St-Amand	Condé	7	17	44	1774	12071	49	»	49
Chateau-L'Abbay	St.-Amand	10	23	40	828	5195	58	»	58
Flines-l.-Mortag	Id	10	23	40	1880	12371	20	5	25
Hasnon	Id	5	18	39	3505	18306	15 2	»	15 2
Mortagne	Id	8	21	38	1208	8432	11	»	11
Raismes	Valenciennes	8	5	44	4519	38648	21	15	36
Totaux					19355	183032			
Canton de Saint-Amand (rive gauche).									
Amand (St) r. g.	»	»	13	37	4933	Voir St.-Amand (rive droite).			
Bousignies	St-Amand	7	20	34	342	2700	9	»	9
Brillon	Marchiennes	8	20	34	682	5136	39	10	39
Lecelles	St.-Amand	4	16	33	2136	19298	11	»	11

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Maulde	St-Amand	7	20	37	929	5763	11	»	11
Millonfosse	Id	3	16	38	557	4384	10	»	10
Nivelle	Id	3	16	40	1112	7741	52	20	72
Rosult	Rosult	6	19	34	1358	11385	59 5	»	59 5
Rumegies	St. Amand	8	20	29	1558	9944	56	»	56
Sars et Rosières	Id.	7	20	31	571	3394	32	»	32
Thun	Id	4	17	43	600	3761	38	15	53
Totaux					14778	73506			
Canton de Bouchain.									
Abscon	Somain	8	19	42	2280	13440	17	16 1	33 1
Avesnes-le-Sec	Iwuy	6	20	55	1641	10106	66	10	76
Bouchain	Bouchain	»	19	49	1607	24462	11	7	18
Denain	**Denain**	10	11	49	12330	76190	30	»	30
Douchy	Id	6	12	53	1967	14126	33	7	40
Emerchicourt	Aniche	7	26	49	329	4692	31 7	»	31 7
Escaudain	Denain	8	15	44	3210	17418	53	20	73
Haspres	Iwuy	11	17	57	2883	15861	11	»	11
Haveluy	Denain	14	14	50	1308	5285	22	»	22
Hélesmes	Id	15	15	45	1226	6679	76	»	76
Hordain	Bouchain	3	20	52	1407	7239	53 5	20	73 5
Lieu-St Amand	Id.	2	18	51	935	5805	54	»	54
Lourches	Denain	7	15	51	3573	13219	11	»	11
Marquette	Bouchain	5	22	49	2257	11374	31	»	31
Mastaing	Id.	4	19	47	855	6383	61	20	81
Neuville-s.-l'Esc.	Id.	6	15	54	1148	8253	18 5	20	38 5
Noyelles-s-Selle.	Id.	6	13	53	673	5608	56	20	76
Rœulx	Id.	6	16	49	1351	7058	47 5	25	72 5
Wasnes-au-Bac	Id.	5	25	51	878	4827	83 5	20	103 5
Wavrechain-s-D.	Denain	11	12	50	364	3834	11	»	11
Wavrechain-s-F.	Bouchain	3	22	51	621	3841	47	»	47
Totaux					42843	265700			
Canton de Condé.									
Aybert (St)	Condé	6	18	57	340	4940	21	»	21
Condé	**Condé**	»	14	51	4964	45473	8	»	8
Crespin	Id.	2	14	58	1594	17842	14 5	»	14 5
Escaupont	Fresnes	2	10	51	1218	9242	11	»	11
Fresnes	**Fresnes**	2	10	49	5605	41975	10	»	10
Hergnies	Condé	6	18	47	3155	14580	47	»	47
Odomez	Id.	7	15	44	473	2773	55	»	55
Thivencelles	Id.	4	16	55	557	5522	18	»	18
Vicq	Fresnes	5	10	52	903	4740	22	»	22
Vieux-Condé	Condé	2	16	49	5160	25790	8	»	8
Totaux					23972	172877			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomèt. au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux.		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Valenciennes-Est.									
Curgies	Valenciennes	6	6	66	1164	9544	69 6	»	69 5
Estreux	Id	7	7	57	626	6574	78 5	»	78 5
Marly	Id	2	2	51	1454	20293	62	20	82
Onnaing	Id	6	6	55	3763	26751	50	20	70
Préseau	Id	7	7	57	1960	10224	133	»	133
Quaroube	Id	8	8	55	2533	16614	30	14	44
Quiévrechain	Id	12	12	61	1076	8091	52	16	68
Rombies	Id	12	12	59	563	5919	93	20	113
Saultain	Id	4	4	54	1028	9306	85 5	20	105 5
Sebourg	Id	10	10	60	1770	15400	64	»	64
Valenciennes-Est	**Valenciennes**	»	»	50	7387	323752	8 8	5	13 8
Totaux					23324	451468			
Canton de Valenciennes-Nord.									
Anzin	**Anzin**	2	2	48	7990	66886	10	»	10
Aubry	Valenciennes	5	5	53	1024	5460	100	»	100
Bellaing	Id	9	9	51	352	3330	88 5	»	88 5
Beuvrages	Id	4	4	48	1400	7074	70	»	70
Bruai	Id	5	5	52	3870	18750	52	20	72
Petite-Forêt	Id	1	1	1	1017	4569	108	20	128
Saulve (St)	Id	2	2	2	2261	26180	40	»	40
Valenciennes-N.	»	50	»	»	8726	Voir Valenciennes-Est			
Wallers	WALLERS	48	12	12	3557	21378	11	»	11
Totaux					30197	153627			
Canton de Valenciennes-Sud.									
Artres	Valenciennes	9	9	59	1005	8852	71	12	83
Aulnoy	Id	3	3	52	1826	10529	109 5	20	129 5
Famars	Id	5	5	55	782	7576	98 5	»	98 5
Haulchin	Denain	9	9	53	853	9858	36 5	20	56
Hérin	Valenciennes	7	7	53	1895	8838	66 5	24	90 5
Maing	Id	8	8	57	1982	14894	45 5	»	45 5
Monchaux	Id	14	14	56	520	4410	95	»	95
Oisy	Id	8	8	52	260	2162	101	»	105
Prouvy	Id	8	8	53	729	5245	11	»	11
Quérenaing	Id	8	8	58	495	3980	50	»	50
Rouvignies	Id	8	8	53	261	2772	59	»	59
Thiant	Id	12	12	54	1356	10230	64	15	79
Trith-St-Léger	Id	7	7	55	4019	27058	18	»	18
Valenciennes-S.	»	»	»	50	8549	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré	Id	14	18	59	1416	10195	78	12	90
Totaux					25948	126599			

BIBLIOTECA BODLEIANA

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1875. 3
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
DUNKERQUE	Bergues	15541	152815
	Bourbourg	13983	123337
	Dunkerque-Est	23586	456742
	Dunkerque-Ouest	25730	38305
	Gravelines	10758	66139
	Hondschoote	13283	104437
	Wormhoudt	15215	118587
	Totaux	118096	1067972
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
HAZEBROUCK	Bailleul (Nord-Est)	17368	134876
	Bailleul (Sud Ouest)	14414	54088
	Cassel	14242	110149
	Hazebrouck (Nord)	15379	151234
	Hazebrouck (Sud)	14055	67030
	Merville	20285	123788
	Steenvoorde	14540	96392
	Totaux	110283	737554
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
LILLE	Armentières	32821	248891
	Bassée (La)	16074	106563
	Cysoing	18161	111265
	Haubourdin	27811	181366
	Lannoy	27978	157014
	Lille (Nord-Est)	39963	2407144
	Lille (Centre)	23205	48639
	Lille (Sud-Est)	22851	30135
	Lille (Sud-Ouest)	76335	»
	Lille (Ouest)	24055	93376
	Pont-à-Marcq	17790	128770
	Quesnoy-sur-Deûle	20188	146327
	Roubaix (Est)	58875	1007228
	Roubaix (Ouest)	38822	49500
	Seclin	24616	166963
	Tourcoing (Nord)	45335	589089
	Tourcoing (Sud)	40382	83952
	Totaux	555262	5556822
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.		
CAMBRAI	Cambrai (Est)	21748	339267
	Cambrai (Ouest)	25482	80342
	Carnières	28166	125417
	Câteau (Le)	32771	212833
	Clary	32994	138299
	Marcoing	25806	163859
	Solesmes	28224	161874
	Totaux	195191	1221891

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1875. 4
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
AVESNES	Avesnes (Nord)	14309	148451
	Avesnes (Sud)	14323	149770
	Bavai	16027	125801
	Berlaimont	10222	84867
	Landrecies	15628	123922
	Maubeuge	38126	311044
	Quesnoy (Est)	13975	136297
	Quesnoy (Ouest)	14138	90189
	Solre-le-Château	12516	88555
	Trélon	25763	199165
	Totaux	172325	1398061
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.		
DOUAI	Arleux	13820	107355
	Douai (Nord)	22059	394254
	Douai (Sud)	19948	106420
	Douai (Ouest)	21221	100084
	Marchiennes	21202	133336
	Orchies	17930	142174
	Totaux	116180	983523
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
VALENCIENNES	Amand (St) (rive g.)	19355	183032
	Amand (St) (rive d.)	14778	73506
	Bouchain	12843	265700
	Condé	23972	172877
	Valenciennes (Est)	23324	451468
	Valenciennes (Nord)	30197	153627
	Valenciennes (Sud)	25948	126599
	Totaux	180417	1426809

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1875. 3
Dunkerque	118096	1067972
Hazebrouck	110283	737554
Lille	555262	5556822
Cambrai	195191	1221891
Avesnes	172335	1398061
Douai	116180	983623
Valenciennes	180417	1426809
Totaux	1447764	12392732

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'avril 1874.

Le 13 avril, le Conseil général, conformément à la fixation qu'il avait faite de ce jour pour l'ouverture de sa session ordinaire d'avril, s'est réuni dans la salle de ses séances à l'hôtel de la Préfecture.

M. PLICHON, premier vice-président, occupe le fauteuil de la présidence et déclare la session ouverte. M. MAILLET secrétaire prend place au bureau. — M. le baron LE GUAY, conseiller d'État, Préfet du Nord assiste à la séance.

M. Plichon prend la parole en ces termes :

« Messieurs, la mort de notre éminent et vénéré collègue, M. » le président DANEL, m'appelle à ouvrir à sa place votre session » d'avril.

» Ce n'est pas sans une profonde et bien vive émotion que » vous comprenez et que vous me pardonnerez d'exprimer, que » je viens même pour un instant, occuper le fauteuil du haut » duquel dirigeait avec tant d'autorité, de tact et d'impar- » tialité vos débats. On ne se résigne pas à se séparer d'un si » bon ami et d'un collègue aussi parfait Vous avez la triste » tâche, Messieurs, de pourvoir à son remplacement. »

Un scrutin est ouvert. — Nombre de votants 58, majorité absolue 30. — Le dépouillement donne pour résultat : M. PLICHON, 38 voix ; 2 voix dissidentes ; billets blancs, 18. — M. PLICHON ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé président.

Une commission composée de MM. EMOND, DUTEMPLE, FIÉVET, TRYSTRAM, JOETS de METERSHOT, CHOMBART et Legrand (de Lecelles) est chargée de la vérification des pouvoirs de trois nouveaux membres élus.

Il est procédé à un second scrutin — pour la nomination d'un second secrétaire du Conseil, M. J. BRAME devenant premier vice-président. — Le dépouillement donne à M. MAURICE 35 voix et à M. SEYDOUX 19, 2 bulletins blancs et deux voix dissidentes. — M. MAURICE ayant obtenu la majorité du suffrage est proclamé second vice-président.

Sur le rapport de la commission de vérification des pouvoirs, MM. CAULLET, V. POUCHAIN et GIROUD, membres élus depuis la dernière session en remplacement de M. CARLIER, démissionnaire, MM. DANSETTE et DANEL, sont admis.

Dans cette séance et dans celles suivantes, l'Assemblée a pris les délibérations ci-après :

Affaire Armstrong. — Des délégués pris dans le sein du Conseil général seront chargés de se rendre à Londres pour préparer les bases d'une transaction sur les difficultés relatives aux quatre batteries de canons non livrées dans le délai fixé.

Agriculture. — Vu l'état de l'agriculture dans le département, la bonne direction que lui assurent les associations agricoles et l'enseignement donné par l'institut agronomique et industriel de Lille, il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de l'établissement d'une ferme-école dans le département du Nord. — Vœu que M. le Préfet porte son attention sur les travaux de la société des Agriculteurs de France et que s'il y trouve quelque chose d'utile et de pratique à proposer au profit des campagnes, le Conseil général sera heureux de témoigner une fois de plus ses sympathies pour l'Agriculture.

Amélioration des canaux. — Sur le rapport de M. DE CARNIÈRES le Conseil général adopte les résolutions suivantes : « Conformément à ses délibérations antérieures, le département » du Nord fait offre à l'État d'une somme de 3,500,000 fr. pour » l'affecter à la restauration des voies navigables aboutissant aux » ports de Dunkerque et de Gravelines dans les conditions indi- » quées dans ces délibérations et sous les modifications sui- » vantes : — 1° Les fonds seront versés par sixièmes d'année en » année à partir de 1875 ou à partir de l'année où la proposition » aura été acceptée par l'Assemblée nationale ; 2° Les fonds » successivement versés par le département du Nord porteront » intérêt à 4 p. 0/0 à dater de leur versement ; l'amortissement » calculé au même taux de 4 p. 0/0 s'effectuera en dix années à » partir de 1881 ou à partir de la septième année qui suivra » celle où le premier versement aura été opéré. — En vue de » faciliter l'avance de 3,500,000 fr. à faire par le département à » l'Etat, le Conseil général autorise M. le Préfet, d'accord avec » la commission de permanence, à accepter au nom du dépar- » tement l'offre faite par les houillères solidairement réunies du » Nord et du Pas-de-Calais de prêter au département une somme » 1,700,000 fr. dans les conditions suivantes : 1° Le paiement de » cette somme aura lieu en quatre versements égaux et annuels » 425,000 fr à partir de 1875 où à partir de l'année où la » proposition aura été acceptée par l'Assemblée Nationale ;

» 2° Les versements seront productifs d'un intérêt de 4 p. 0/0 » par an; 3° Le remboursement et l'amortissement auront lieu » en dix annuités calculées au taux de 4 p. 0/0 par an, la première » annuité sera payée cinq années après le premier versement. » — Le Conseil général émet le vœu que MM. les députés du Nord veuillent bien user de leur influence auprès de M. le Ministre des Travaux Publics pour obtenir de lui qu'il présente à la reprise des séances de l'Assemblée, le projet de loi acceptant les propositions du Conseil général relatives à l'avance de 3,500,000 fr. à faire pour l'amélioration des canaux aboutissant à Dunkerque et Gravelines. — Prière à M. le Président de lui servir d'interprête auprès de ses collègues de la Députation.

Animaux nuisibles. — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite de sa circulaire relative au hannetonnage et à la destruction des animaux nuisibles à l'agriculture ainsi qu'à la protection des petits oiseaux.

Asile d'aliénés d'Armentières. — Discussion sur les conclusions d'un rapport de M. Desrousseaux sur cet asile et celui de Lommelet. Question de savoir sur quel emplacement et dans quelles conditions il y a lieu de reconstruire l'asile d'Armentières. — Après un exposé étendu de M. Pouchain et une discussion à laquelle prennent part MM. Plichon, Pouchain, Testelin, le rapporteur et M. le Préfet, le Conseil général adopte les conclusions proposées par M. Plichon, ainsi conçues :

« L'asile séculairement établi à Armentières présentera au Conseil général dans sa session d'août, des plans et devis pour sa reconstruction, soit à Armentières, soit à Bailleul, soit partout ailleurs, mais de préférence à Armentières. — Il fera connaître les voies et moyens à l'aide desquels il compte faire face à la dépense et les ressources qu'il pourra affecter au service des intérêts et de l'amortissement des emprunts à contracter. — Le Conseil général est dispose à accorder son concours financier à cette reconstruction comme il l'a fait pour l'asile de Bailleul. Le Conseil général ajourne à la session d'août ses résolutions relatives au déplacement de ses aliénés.

Atlas de la France. — Renvoi à l'administration académique de l'offre de la fourniture d'un atlas des départements et d'un album synoptique pour l'enseignement primaire.

Banque de France. — Le Conseil insiste auprès de M. le Ministre des Finances et fait appel à toute la sollicitude de M. le Gouverneur pour les intérêts du public et ceux de la Banque, afin que les villes de Douai et de Cambrai soient prochainement dotées de succursales de la Banque de France.

Bègues. — Renvoi à la session d'aout de la question de savoir si, d'après les renseignements qui seront fournis par l'administration, il y a lieu de prendre en considération les propositions de MM Chervin de Paris et de M. Colombat de l'Isère, pour le traitement des bègues.

Bois communaux. — Avis favorable à la proposition de l'administration forestière de modifier l'aménagement du bois communal de Bousignies.

Caisse départementale de retraites. — Pension de retraite de M. Bruyelle, agent-voyer-principal de l'arrondissement de Cambrai, liquidée à 2,148 fr. 04 c. — Renvoi à la session d'aout de l'examen du projet de règlement nouveau présenté pour le service de cette caisse, ce temps étant nécessaire pour la solution des questions importantes que soulèvent les modifications proposées.

Carte de France. — M. Wacquez-Lalo, auteur d'une nouvelle carte murale de France selon la réforme de l'enseignement géographique primaire, a demandé une subvention départementale qui achèverait de garantir la publication de cét utile travail. — Le Conseil, au dernier moment de sa session, prononce l'ajournement.

Chambres de commerce. — Renouvellement des vœux précédemment émis pour que les chambres consultatives de Cambrai et d'Avesnes soient érigées en chambre de commerce. — Nomination des commissions spéciales chargées de la révision annuelle des listes des électeurs des tribunaux, chambres de commerce et chambres consultatives des arts et manufactures.

Chambres de commerce régionales. — Remercîments à M. le Préfet de sa communication sur la suite donnée au vœu du Conseil pour l'organisation des chambres régionales, avec prière d'insister près du Gouvernement pour que satisfaction soit donnée aussi promptement que possible à ce vœu.

Chemins de fer du Nord-Est. — La Compagnie concessionnaire a présenté un traité d'après lequel toutes ses lignes seraient exploitées pendant toute la durée de sa concession par la Compagnie de Lille à Valenciennes. — Rapport de M. Mailliez, au nom du 5e bureau sur cette affaire. Dans la discussion qui s'établit à la suite entre divers membres, M. Desrousseaux réclame contre les retards que la Compagnie concessionnaire apporte à la construction du chemin de fer de Lille à Comines. — Après la clôture du débat, le Conseil général adopte les conclusions du rapport dans les termes suivants : 1° Une convention réglant d'une manière précise les engagements respectifs des parties sera passée entre le département et la Compagnie de Lille à Valenciennes, par les soins de M. le Conseiller d'Etat Préfet, et de la commission

de permanence; 2° cette convention ne sera rendue définitive que par la déclaration d'utilité publique des lignes actuellement réservées. — Mais elle sortira son plein effet à partir du 10 juillet 1873, date du traité passé entre les Compagnies de Lille à Valenciennes et du Nord-Est au profit du département qui sera affranchi de tout paiement quant à la garantie d'intérêt envers le Nord-Est; 3° la Compagnie de Lille à Valenciennes devra justifier du dépôt dans les caisses de l'État ou des départements intéressés de cautionnements jusqu'à concurrence de 500,000 fr. affectés à la garantie des obligations contractées à l'égard du département aussi bien que d'un accroissement de son actif égal à celui du Nord-Central dont il sera justifié; 4° elle devra rapporter la ratification des compagnies dont M. Philippart s'est constitué le mandataire et pour lesquelles il s'est porté fort des engagements qu'il a contractés en leurs noms; 5° dans le cas où la Compagnie de Lille-Valenciennes n'obtiendrait pas l'intégralité de son réseau, la convention provisoire serait considérée comme nulle et non avenue ou rendue définitive au choix du département; 6° la convention devenant définitive, le département renoncerait au quart de la recette brute au-delà de 25,000 fr.; 7° la Compagnie du Nord-Est devrait, si le Conseil général l'exige, livrer à l'exploitation les lignes de son réseau, dans le délai de deux ans, à partir de l'approbation des plans sans se prévaloir des délais du cahier des charges pour la construction des lignes.

Chemins de fer. — Ajournement jusqu'à production de plans et tracés d'une demande de l'administration municipale de Lannoy pour l'établissement d'une ligne directe vers Lille. — La demande de M. Dathis en concession d'un chemin de fer de Lille à La Ventie est également ajournée, le dossier produit étant incomplet. — La demande des communes d'Hornaing, Erre, Hélesmes et Escaudain pour la modification du tracé du chemin de fer de Somain à Tourcoing, n'est pas prise en considération. — Autorisation à M. le Préfet de passer de nouveaux actes de concession avec la Compagnie de Lille à Valenciennes, tant pour la ligne d'Haubourdin à Saint-André, que pour celle de Maubeuge à la limite de l'Aisne. — Ajournement à la session d'août de la demande de la même Compagnie de la concession du chemin de fer de Fenain à Escaudain, le dossier n'étant pas complet. — Vœu réitéré pour que le chemin de fer de Denain à Lourches soit ouvert au service des voyageurs. — Vœu pour qu'il soit fait une étude bienveillante de la demande de la commune de Rosendael, pour l'établissement d'une station de voyageurs et de marchandises dans la traversée du chemin de fer de Dunkerque à Furnes. — Vœu pour le rétablissement du train de 8 heures du matin, sur le chemin de fer de Lille à Valenciennes. — Vœux tendant à diverses modifications

du service des trains sur les lignes de Valenciennes à Aulnoye, d'Aulnoye à Anor et sur la ligne de l'Est.—Vœu, qu'il soit organisé par la Compagnie du Nord un train de grande vitesse partant de Lille à 6 heures 1/2 du soir pour arriver à Paris à 11 heures— Vœux, que dans les travaux du viaduc qui doit être substitué au passage à niveau de la route nationale N° 45 aux abords de la station de Valenciennes des mesures soient prises pour maintenir la possibilité de la circulation entre Valenciennes et Anzin; que des trottoirs pavés soient établis vers le même point entre la porte de Lille et la porte Ferrand.—Les difficultés qui existaient entre les Compagnies d'Anzin et du Nord, au sujet du raccordement de la ligne d'Anzin à la frontière avec la station de Valenciennes sont aplanies. — Vœux, que la station d'Hachette, sur la ligne de St-Quentin à Erquelines soit promptement établie, que la station d'Onnaing sur le chemin de Valenciennes à Quiévrain soit ouverte à l'exploitation; qu'une station complète soit établie au pont de Blaringhem sur la ligne d'Armentières à Berguette; qu'il soit établi sur la ligne de Jeumont à Anor, un embranchement de Trélon sur Fourmies. — Remerciements à la Compagnie de Picardie et Flandres de sa déférence pour les intentions du Conseil au point de vue de l'embranchement de Marcoing sur Masnières; il est pris acte des engagements qu'elle a contractés. — Le Conseil général persistera dans ses efforts pour que les lignes de Cambrai à Douai, d'Aubigny-au-Bac à Somain et Abscon et de Douai à Orchies, soient concédées à la Compagnie de Picardie et Flandres, la dernière de compte à demi avec la Compagnie de Lille à Valenciennes: il a la ferme confiance que le Gouvernement défendra son projet de concession devant l'Assemblée nationale.— Le chemin de Valenciennes à Douzies concédé à M. de Carpentier, et cinq des lignes concédées à la Compagnie de Lille à Valenciennes ont été déclarées d'utilité publique. —Le Conseil pense que les difficultés soulevées par l'autorité militaire en ce qui concerne la ligne de Lens à Armentières sont aplanies et il émet le vœu que M. le Ministre de la Guerre donne son approbation à la prompte exécution du chemin de fer de Valenciennes au Câteau, sur la proposition de M. Desrousseaux. Vœu que l'administration use de tous les droits qui lui appartiennent et remplisse toutes les obligations qui lui incombent, de façon à ce que la ligne de Lille à Comines puisse être construite et exploitée dans les délais impartis conformément aux engagements acceptés par la Compagnie.— A cette occasion, M. Brame signale les retards que l'accomplissement des formalités légales apportent dans les affaires de cette nature, et demande l'abrogation du décret du 16 août 1853.

Chemins de grande communication. — Approbation d'une modi-

fication demandée au plan d'alignement du chemin N° 59 au droit du cimetière de Walincourt. — Il n'y a pas lieu de prendre en considération la demande des communes de Beauvois, Bévillers Fontaine-au-Pire tendant au classement d'une annexe aux chemins N°s 76, 16 et 59. — Même décision sur une demande de la commune de Fourmies pour une annexe au chemin N° 20. — Sur l'avis de la commission spéciale chargée de l'examen des questions relatives à l'entretien des ponts de la Haute-Colme auquel la 2e section de Waeteringues a pourvu jusqu'ici et sur la proposition de M. le Préfet, il est décidé que la moitié de la quote-part incombant aux voies de terre sur les dépenses à faire aux ponts qui réunissent la Haute-Colme et la Basse-Colme au chemin de grande communication N° 3, seront imputées sur les fonds de ce chemin. — Renvoi à la session d'août d'un vœu proposé pour le classement comme route départementale du chemin de grande communication N° 9, la question soulevant une série d'études d'ensemble qui ne peuvent être entreprises au moment de la clôture d'une session.

Chemins d'intérêt commun. — Il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de la commune de Quiévy tenant au classement dans le réseau des lignes d'intérêt commun du chemin qui, du centre de cette commune, conduit à la gare de Solesmes.

Chemins vicinaux. — Allocation d'une subvention de 4,000 fr. à la commune de Saméon pour l'amélioration de ses chemins vicinaux et à la commune d'Audencourt d'une somme de 13,600 fr. pour la reconstruction en pavage de son chemin de débouché.

Chemins vicinaux ordinaires. — ACHÈVEMENT. — Approbation de la répartition des subventions de l'État et du département pour le service de 1874. — En ce qui concerne l'achèvement des travaux en onze ans, les dispositions suivantes sont adoptées : 1° Les travaux de 1874 seront exécutés dans les conditions primitives soit à raison d'un dixième du réseau total ; 2° une seconde répartition des dépenses sera faite entre toutes les communes dans la même proportion sans aucune distinction; avant d'être arrêtée définitivement, elle sera communiquée par extrait aux Conseillers généraux; 3° vœu énergique pour que le Gouvernement porte de 2,007,000 fr. à 2,500,000 fr., le montant des emprunts que le département sera admis à réaliser dans le courant de 1874 et éléve à un minimum de 2,638,000 fr. le montant des réalisations pour les années de 1875 et suivantes. 4° Prière à M. le Préfet d'appuyer de sa haute influence les dites demandes; 5° Et pour le cas où il serait déçu dans ses légitimes espérances, le Conseil général prend l'engagement d'avancer aux communes

les subventions à provenir de l'État pendant les cinq dernières années de la période.

Les circonscriptions cantonales sont portées au nombre de 42 et ainsi réparties : Avesnes 8, Cambrai 7, Douai 4, Dunkerque 5, Hazebrouck 5, Lille 8, Valenciennes 5. — Il n'y a pas lieu d'approuver la modification à l'art. 20 du règlement en ce qui concerne la période d'exécution des prestations en nature.

Circonscriptions territoriales. — Ajournement de la demande du hameau du Buisson tendant à être séparé de la ville de Lille et à être réuni aux communes de Mons-en-Barœul et de Marcq-en-Barœul.

Comices agricoles. — Remerciements au Comice de l'arrondissement de Lille de l'envoi au Conseil d'un exemplaire de ses publications pour l'année 1873. Elles témoignent du zèle soutenu que le Comice apporte dans l'accomplissement de son utile mission.

Commission départementale. — M. Fièvet, Conseiller général est élu membre de la Commission en remplacement de M. Danel, décédé.

Conseil général. — Adoption d'une proposition de M. Desrousseaux pour la rédaction d'une table générale des délibérations du Conseil général depuis l'an VIII.

Cercle horticole du Nord. — Vote sous réserve de la décision définitive du Conseil à la session budgétaire suivante de l'allocation en 1874 du prix de deux médailles d'or à décerner et d'une subvention de 500 fr. en 1875.

Débits de boissons. — M. DE CARNIÈRES fait un rapport sur la communication faite par M. le Préfet d'une circulaire par laquelle il recommande à MM. les maires d'exercer un redoublement de surveillance sur les débits de boissons à consommer sur place.

Après discussion, le Conseil s'associe par une entière approbation à des mesures dont la ferme exécution doit exercer sur la moralité publique une favorable influence.

Débits de tabac. — M. Chombart est élu par le Conseil général comme membre de la Commission chargée de classer par ordre de mérite les demandes de débits de tabac de 2e classe.

Dommages causés par la guerre. — Rapport de M. GOUSSARD sur les questions restant à résoudre en ce qui concerne la réparation des dommages causés aux communes et aux habitants du département par l'occupation des troupes allemandes. — Ce rapport constate que les demandes se sont élevées à la somme de 1,929,613 fr., y compris 783,551 fr. de réquisitions en argent et 326,476 fr. de réquisitions en nature justifiées. Un premier

dédommagement de 270,100 fr. accordé par la loi du 5 septembre d871 a été distribué en 1873 ; une seconde et dernière indemnité 1c 112,700 fr. allouée par la loi du 7 avril de cette dernière année est à répartir. Le Conseil général prend à cet égard les résolutions suivantes : 1° Le projet de sous-répartition de la somme de 112,700 fr. présenté par la commission spéciale est approuvé ; 2° le département se substitue aux communes et aux particuliers compris dans la répartition de la somme susdite de 112,700 fr. et s'engage à leur payer le montant des indemnités qui leur sont allouées. Il deviendra par suite titulaire d'un bon de liquidation de ladite somme ; 3° les frais d'escompte et de commission de liquidation de cette opération, s'il y a lieu, seront supportés par le département ; un crédit de 121,227 fr. 50 c. y compris l'intérêt à 5 p. 0/0 des sommes dues aux intéressés à dater du 1er janvier 1873, est ouvert pour l'exécution de ces dispositions. Sur la proposition de plusieurs de ses membres, le Conseil général décide en principe qu'il sera alloué en trois ans sur les fonds du département aux communes et aux habitants, une somme de 382,000 fr. égale à celle qui leur a été payée sur les fonds de l'État y compris celle de 46,000 fr. destinée à couvrir les pertes de Landrecies.

École de mineurs à Douai. — Autorisation à M. le Paéfet de faire établir un projet définitif de la construction à faire pour cette école et de s'assurer du consentement du propriétaire à la cession du terrain nécessaire

Fourmies. — Bois communal. — Avis favorable à la demande en défrichement formée par l'administration municipale.

Gardes Champêtres. — Acte à M. le Préfetde sa communication sur les résultats de la revue de ces agents qui a eu lieu en décembre 1873. L'administration est engagée, à se montrer sévère vis à vis des gardes trop enclins à la boisson.

Gendarmerie. — Vœu qu'il soit fait droit aux demandes de création de brigades à Halluin, Armentières, Somain et Denain et à la substitution d'une brigade à cheval à la brigade à pied de Fourmies. — Rapport de M. Bottin au sujet d'une proposition de M. le Préfet sur l'utilité qu'il y aurait à construire de nouvelles casernes de gendarmerie au fur et à mesure de l'échéance des baux de location et spécialement sur la nécessité de reconstruire la caserne d'Hazebrouck. — Le Conseil désire qu'il soit fait une étude plus complète de ces dispositions.

Hasnon. — Inondation. — Vœu tendant à ce que les dégâts dont se plaint la commune et qu'elle attribue aux travaux du

syndicat de la Scarpe soient l'objet d'un rapport du service hydraulique.

Hôtel de la Préfecture. — Rapport de M. Van der Straeten contenant le compte-rendu des dépenses faites montant ensemble à 199,273 fr. 35 c. pour l'ameublement de l'Hôtel. — Approbation et éloges du Conseil.

Impôts. — Ordre du jour sur une proposition de M. Trystram d'un impôt sur le capital.

Inspection des pharmaciens. — Renouvellement du vœu déjà émis plusieurs fois que l'inspection des pharmacies devienne un service départemental.

Institut industriel. — Allocation d'une somme de 3,000 fr. représentant l'intérêt des avances que l'entrepreneur a consenti à faire pour la continuation des travaux de construction de l'établissement. — Renouvellement du vœu déjà émis tendant à ce que les dispositions des articles 53 et 57 de la loi du 27 juillet 1872 soient étendues à cet établissement — Collation de bourses à l'Institut. — Délégation à la Commission départementale du soin de pourvoir aux vacances des bourses qui peuvent se produire dans l'intervalle des sessions. Autorisation de faire des dépôts de fonds à la trésorerie générale à l'intérêt de 3 p. 0/0 à la condition que les intérêts recevront la destination que le Conseil général se réserve de fixer. — M. le Préfet et la Commission de permanence sont priés de faire, à la session d'aout, des propositions sur la composition et les attributions des Commissions d'administration et de perfectionnement dont la création est proposée.

Logement des officiers généraux. — Acte à M. le Préfet de la communication par lui faite d'une circulaire ministérielle relative au logement, aux frais des villes, des officiers généraux commandant les divisions et brigades actives.

Maison d'arrêt de Cambrai. — Prière à M. le Préfet d'insister auprès de l'administration supérieure pour obtenir l'autorisation de reconstruire cette prison qui est dans le plus mauvais état ou de trouver un moyen provisoire de parer aux graves inconvénients de cette situation par l'établissement d'une annexe pour certaines catégories de détenus.

Malades et incurables indigents. — Vœu tendant à ce que les communes intéressées soient consultées sur la réclamation de l'hôpital de Seclin tendant à ce que le prix de journée des indigents qui y sont placés, conformément à la loi du 7 aout 1851, soit fixé à 1 fr. 25 c.

Navigation. — Acte a l'administration de sa communication relative à la dérivation de la Lys dans Armentières. — Remerciements de son bienveillant concours et prière de le continuer pour que la population des cantons de Merville et d'Armentières soit à l'abri des dangers qui les menacent à chaque crue importante. — Vœu pour qu'une prompte solution soit donnée à la question de l'organisation du halage qui intéresse à un haut degré la prospérité des voies navigables. — Vœu que le canal projeté de la Marne à la Saône reçoive une prompte exécution. — Vœu pour qu'une passerelle au pont tournant de La Bassée sur le canal d'Aire à La Bassée soit construit le plus tôt possible. — Renouvellement du vœu émis dans la session d'août 1873 : que M. le Ministre des travaux publics use envers le concessionnaire du canal de Dunkerque à Furnes de tous les pouvoirs qui sont conférés à l'administration par le cahier des charges. — Vœu proposé qu'à l'avenir M. le Préfet communique aux Chambres de Commerce les propositions des ingénieurs sur le règlement du chômage des voies navigables avan de prendre l'arrêt qui en détermine les époques. M. le Préfet promet d'accorder la satisfaction demandée.

Octrois. — Approbation pour 5 ans à partir du 1er janvier 1875 des nouveaux tarif et règlement d'octroi de la ville de Bourbourg à la condition de se conformer pour le règlement au décret du 12 février 1870. — Autorisation à la ville d'Estaires de porter la taxe principale d'octroi de 4 à 6 c. par hectolitre. — Avis favorable à la demande de la même ville se résumant en une surtaxe de 8 fr. par hectolitre de vin et de 20 fr. par hectolitre d'alcool, la taxe principale comprise jusqu'au 31 décembre 1877. — Prorogation et révision pour 5 ans des tarif et règlement d'octroi à La Gorgue. — Approbation pour 4 ans et 7 mois des nouveaux tarif et règlement d'octroi de la ville de Seclin. — Prorogation et révision pour 5 ans des règlement et tarif d'octroi de la commune de Vieux-Condé. — Approbation des modifications demandées par la ville de Roubaix aux tarif et règlement de son octroi. — Prorogation pour 5 ans du tarif et règlement de l'octroi d'Haubourdin. — Avis favorable sous diverses réserves à la demande de la même ville en renouvellement de ses surtaxes. — Approbation sous diverses conditions de la demande de la commune de Fourmies en prorogation des tarif et règlement de son octroi. — Avis favorable sur la demande en établissement de surtaxes de la même commune. — Délégation à la Commission départementale du pouvoir de statuer sur la demande du Conseil municipal de Valenciennes de la prorogation

pour 5 ans avec révision du tarif et règlement de son octroi. — Autorisation sous réserves à la ville de Solre-le-Château de proroger les tarif et règlement de son octroi pour 5 ans. — Approbation des nouveaux tarif et règlement de l'octroi d'Anzin, mais pour 5 ans. — Autorisation à la ville d'Orchies d'élever de 4 à 6 fr. par hectolitre la taxe de l'alcool.

Police de la chasse. — Approbation des dispositions prises à cet effet par M. le Préfet. — Il y a lieu dans l'intérêt de la conservation du gibier de maintenir l'interdiction des chiens lévriers; — il convient aussi de rappeler aux municipalités l'exécution des diverses arrêtés sur la divagation des chiens.

Ports maritimes. — Rapport présenté par M. DE MARSILLY, au nom de la Commission chargée de l'étude des moyens à adopter pour assurer la restauration des ouvrages et installations des ports de Dunkerque et de Gravelines dont l'état de dépérissement inspire des craintes sérieuses. — Après explications et observations présentées par le rapporteur, le Conseil général adopte les conclusions du rapport de la Commission ainsi conçues: « Le Conseil » général décide qu'il sera fait à l'Etat une avance de 1,800,000 » fr. pour l'exécution des travaux énoncés dans le rapport de la » Commission sous la réserve expresse que la Chambre de Commerce de Dunkerque et la ville de Gravelines réunies feront » une avance de 2,100,000 fr. pour le même objet et dans les » mêmes conditions que le département. — Ces avances seront » faites par sixième en six années à dater de la promulgation de » la loi à intervenir. — Elles produiront au département 4 p. 0/0 » d'intérêt à payer par l'Etat. Le remboursement aura lieu en » dix années par annuités calculées au taux de 4 p. 0/0. — Il est » expressément stipulé que les six versements à faire par le dé- » partement seront imputés sur les sommes à rembourser par » l'Etat et qu'en aucun cas le département ne pourra être mis en » demeure de les effectuer sur d'autres ressources, l'Etat prenant » l'engagement d'opérer ces versements en son lieu et place. — » L'offre du département sera valable jusqu'au 31 décembre 1875. » — Rapport par lequel M. TRYSTRAM rend compte d'une notice de la Société industrielle du Nord de la France sur le présent et l'avenir du port de Dunkerque. Après la lecture de ce rapport, le Conseil général renouvelle l'expression de ses sympathies pour les établissements maritimes du département. — *Création de ports sur les côtes du Pas-de-Calais.* Rapport de M. Trystram sur un vœu émis à cet effet par la Chambre de Commerce de Douai. — Après discussion et rejet d'un ordre du jour motivé proposé par M. Giroud, le Conseil général émet le vœu que l'Etat n'accorde de création de nouveaux ports que sur des points où la concur-

rence des voies navigables pourra en tout temps soustraire le pays au monopole de plus en plus redoutable des chemins de fer.

Postes. — Renouvellement des vœux suivants : 1o Que les règlements de l'administration des postes soient modifiés de manière à ce que le bureau d'Armentières puisse devenir recette composée aussitôt que les resssurces du budget le permettront; — 2° Qu'un établissement de poste soit créé dans les communes de Wattrelos, Phalempin, La Gorgue, La Madeleine, Wallers et Vieux-Condé; 3o Que l'administration des postes obtienne toutes les améliorations possibles en réclamant des chemins de fer avec le concours du ministère des travaux publics les changements nécessaires pour les réaliser.

Préfecture. — (Ancien Hôtel.) Acte à M. le Préfet de la communication par laquelle il fait connaître que l'ancien hôtel estimé primitivement 400,000 fr. et mis à prix à 525,000 fr, a eté vendu 651,000 francs.

Race chevaline. — Rapport de la Commission spéciale nommée par la Commission départementale à l'effet de rechercher les moyens d'assurer par une réglementation spéciale le service régulier de la monte. Il résulte de ce rapport que l'achat d'étalons pour les revendre ensuite ainsi que eela avait précédemment lieu présente de graves inconvénients ; le meilleur moyen d'introduire dans le département des chevaux de mérite est d'offrir de fortes primes à l'industrie privée. — Conformément aux conclusions de la Commission, le Conseil général décide : 1° Qu'un concours sera onvert à Lille au mois d'octobre 1874; — 2° Que sur la subvention départementale de 1874 montant à 11,000 fr., 4,500 fr seront consacrés à primer des étalons; 3o Que le surplus s'élevant à 6,500 fr. sera distribué en primes en quatre concours, à Avesnes, Bourbourg, Cambrai et Lille aux juments suivies de leurs poulains.

Rivière de la Selle. — Invitation à l'administration de soumettre aux enquêtes dans les 15 communes intéressées les questions suivantes : 1° Y a-t-il lieu de reprendre l'ancien usage des rigolages généraux et périodiques de cette rivière : 2° Quel nombre de rigolages serait nécessaire et suffisant chaque année ; 3° A quelles époques ces rigolages devraient être faits?

Route départementale, N° 14. — Délibération sur le projet d'amélioration de cette route dans la traversée des fortifications de Lille à la porte de Roubaix, dépense : 131,000 fr. dont 97,000 fr. à la charge du département; — Vote d'un crédit de cette somme au budget rectificatif de 1874. — Vœu tendant à ce qu'il soit procédé à la révision du plan d'alignement de cette route dans la traverse de Roubaix.

Routes départementales. — Avis favorable à l'approbation des plans d'alignement de la route N° 15 du Pas-de-Calais dans la traverse de Watten; de la route N° 9 du Nord dans la traverse de la Motte-au-Bois; de la route N° 22 dans la traverse de Mouveaux et de la route N° 19 dans la traverse de Sainghin-en-Mélantois — Crédit supplémentaire de 5,000 fr. pour les travaux de reconstruction du pont de la Meuse sur la route N° 9.

Routes départementales du Pas-de-Calais. — Le projet de déclassement des routes de ce département a du être mis aux enquêtes dans le département du Nord conformément à la loi et à raison de son intérêt à plusieurs d'entre elles qui s'étendent sur son territoire. Le Conseil général du Nord appelé ensuite à donner son avis sur cette mesure a pris les résolutions suivantes: 1° opposition est formée au déclassement des routes départementales du Pas-de-Calais N° 5 de Fruges à Hazebrouck, N° 12 de Lens à Estaires, N° 15 de Saint-Omer à Watten et N° 21 de Béthune à Armentières; 2° Il est pris acte de la déclaration de M. le Préfet du Pas-de-Calais du maintien de la convention spéciale en vertu de laquelle ce département est chargé de l'entretien de la partie de la route N° 15 établie sur le territoire du Nord sans aucune participation future soit du département soit des communes, soit des industriels; 3° Il est demandé que le caractère de route départementale soit conservé aux routes du Pas-de-Calais N° 4 de Saint-Pol à Boulogne, N° 8 de Montreuil à Aire, N° 10 d'Arras à Saint-Laurent, N° 11 d'Arras à Abbeville, N° 13 d'Hesdin à Aire, N° 17 de Frévent à Hesdin, N° 20 d'Auxi-le-Château à Amiens, N 22 de Doullens à Auxi-le-Château.

Route départementale N° 6. — (Chemin de ceinture d'Avesnes.) Acquiescement à la proposition faite par le Domaine d'une transaction par laquelle le département acquerra moyennant 2.600 fr. les terrains domaniaux nécessaires, à l'élargissement du chemin de ceinture annexe de la route.

Sciences. — L'association française pour l'avancement des sciences ayant, suivant le vœu du Conseil général, décidé de tenir à Lille sa session de 1874, le Conseil vote en faveur de cette association une somme de 5,000 fr. qui, avec le subside de 15,000 fr. alloué par le Conseil municipal de Lille et au montant des souscriptions des membres de la Société, la mettra en mesure d'accomplir les devoirs que lui impose le mandat de représenter dignement dans cette circonstance le département du Nord.

Secours pour églises et presbytères. — Ordre de classement des demandes de secours sur les fonds de l'État et du département pour travaux de construction, agrandissement ou réparation d'églises ou de presbytères: 1, Mœuvres; 2, Wahagnies, 3, Thun-

L'évêque, 4, Coudekerque, 5, Aubechicourt, 6, Waziers, 7, Wormhoudt, 8, Saint-Pierrebrouck, 9, Flines lez-Mortagne, 10, Solre-le-Château, 11 Ghyvelde, 12 Steenverck, 13 Bauvin. — Vote d'un secours de 3,000 fr. aux communes de Mœuvres, Wahagnies, Coudekerque, Auberchicourt et Waziers ; pareil vote en faveur de la commune de Steenwerck. — Renvoi à la commission départementale d'une demande de la ville de Solre-le-Château d'un secours de 400 fr. pour la réparation du clocher de son église. — Admission de la commune de Proville au tableau des propositions de secours sur les fonds de l'État pour une somme de 2,650 fr. destinée à la reconstruction de son église.

Station agronomique de Lille. — Autorisation à M. le Préfet sur sa demande de représenter à la session suivante du Conseil général la demande du Comice agricole de Lille d'une subvention de 1,500 fr. en faveur de cette utile institution.

Système métrique. — Le Conseil signale de nouveau à l'attention de l'autorité académique les appareils inventés par M. Eevel pour l'enseignement du système métrique dans les écoles.

Tabacs. — Compte rendu des réponses de M. le Ministre des Finances aux vœux du Conseil en faveur des planteurs de tabac. L'Assemblée nationale ayant à se prononcer sur le résultat de l'enquête qu'elle a ordonnée, il y a lieu d'attendre sa décision dans l'espoir que meilleure justice sera rendue aux planteurs de tabac du Nord.

Tabacs. — Rapport de M. Bergerot au nom de la Commission chargée de l'examen des réponses au questionnaire sur les tabacs et les poudres. Ces réponses ont eu généralement pour but d'obtenir ; que les prix payés par la Regie soient augmentés, que les intérêts des planteurs soient représentés dans les commissions d'expertises, que les tabacs que la Régie n'a pas acceptés puissent être exportés. Le Conseil général recommande ces vœux d'une manière toute spéciale à la Commission de l'Assemblée nationale et renouvelle le vœu que l'administration livre à la consommation les tabacs de cantine à priser et en rôle, afin de donner satisfaction aux populations et de donner appui aux mesures destinées à réprimer énergiquement la contrebande, ainsi qu'aux désordres qu'elle entraîne.

Tribunal de 1re instance de Lille. L'administration supérieure ayant reconnu l'insuffisance du nombre des juges de ce siége et n'attendant pour satisfaire au besoin signalé que les résultats d'un remaniement de personnel actuellement à l'étude, il n'y a pas lieu de renouveler le vœu de la création d'une 3e chambre au tribunal de Lille.

Utilité des oiseaux. — Approbation de l'ouvrage de M. Viel, avocat, sur l'utilité de la propagation des oiseaux.

Session d'octobre 1874.

Le 19 octobre, les membres du Conseil Général du Nord, en exécution de la loi qui fixe à ce jour l'ouverture de sa session ordinaire, se sont réunis dans la salle affectée à leurs séances à l'hôtel de la Préfecture.

M. Desrousseaux, doyen-d'âge, occupe le fauteuil de la présidence. — M. Legrand (de Valenciennes) le plus jeune des membres présents remplit les fonctions de secrétaire.

L'assemblée se divise en quatre Commissions pour la vérification des pouvoirs des 30 membres élus en renouvellement de la première série sortante du Conseil.

Après cette vérification, sont admis : MM. Roussel-Defontaine, Deleporte-Bayart, Desrousseaux, Testelin, Soins, Pierre Legrand, Chombart, Comte d'Hespel, de Coussemaker, Merlin, Baron de Bouteville, des Rotours, Trystram, Goudaert, Renard, Legrand (de Lecelles), de Marsilly, Legrand (de Valenciennes, Mailliet, Emond, de Carnières, Baron de l'Épine, Cépin, Plichon, Massiet du Biest, Beck, Dutemple, Duquenne et Leleu.

Le vote sur l'élection du canton de Trélon est ajourné.

Il est procédé ensuite à la constitution du bureau de l'assemblée.

Sont élus : M. Plichon, président du Conseil Général ; MM. Brame et Maillet, vice-présidents ; MM. Desrousseaux et Legrand (de Lecelles), secrétaires.

Allocution du president.

Rapport de la Commission départementale, sur l'ensemble de ses travaux.

Dans ses séances ultérieures le Conseil Général a pris les résolutions suivantes :

Affaire Armstrong. (V. Session d'Avril).

Rapport de la Commission qui a été chargée de se rendre en Angleterre pour régler les difficultés relatives à cette affaire. Il se termine par les conclusions suivantes : « M. le Préfet est autorisé à prendre immédiatement livraison des quatre batteries « de 12 achetées à MM. W. Armstrong par MM. Badard frères « pour le compte du département ; 2° cette livraison aura lieu « dans les conditions proposées par MM. Armstrong, aprés examen « et réception d'usage. Il sera, à titre grâcieux, demandé à M. le « Ministre de la Guerre l'envoi de deux délégués à Londres aux « frais du département ; 3° En échange des batteries, il sera fait « remise à MM. Armstrong du solde de leur compte a arrêté au

« jour de la livraison et diminué de la somme de 2000 livres « sterling avec garantie pour eux de toute répétition de la part « de MM. Badard, Baron et autres relativement au contrat du 21 « décembre 1870; 4° Les batteries seront immédiatement dirigees « sur l'arsenal de Douai ou tel autre arsenal qui serait désigné ; « 5° En ce qui concerne la répétition du département contre « l'État, M. le Préfet est autorisé à négocier avec le Gouver- « nement au mieux de nos intérêts pour rendre compte dans sa « prochaine session au Conseil Général du résultat de ses dé- « marches et négociations. »

— Après une longue et vive discussion, les conclusions de la Commission sont adoptées.

Agriculture.—Réponse négative à la circulaire ministérielle demandant la création d'une chaire d'agriculture dans le département.

— Il n'y a pas lieu de s'associer au vœu d'un des membres du Conseil en faveur de la création de deux demi-bourses à l'école d'horticulture de Versailles.

Asile d'aliénés. — Avance par le département d'une somme de 300.000 francs sans intérêts pour la reconstruction de l'asile d'Armentières sur l'emplacement de la ferme que possède cet établissement, — avance à répartir en trois annuités de 100.000 francs chacune à partir de 1875. — Maintien des aliénés du département dans les bâtiments actuels en attendant qu'ils puissent être transférés dans le nouvel asile. — Rapport sur la situation des asiles d'Armentières de Bailleul et de Lommelet; constatation des améliorations apportées dans le service depuis la dernière session du Conseil.

Bègues (Traitement des).— Crédit de 1000 francs à MM. Chervin, de Paris, pour l'application, à Lille, aux bègues indigents du Nord de leur méthode de traitement. M. Van der Stratten, conseiller général, est désigné pour, avec une commission de deux ou trois médecins choisis par M. le Préfet, suivre l'application de la méthode et présenter un rapport.

Bon Pasteur. — Le prix de la pension des boursières dans le département dans cette maison de refuge est fixé pour l'avenir à 225 francs au lieu de 200 francs.

Caisses d'épargne. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la situation des caisses d'épargne en 1873. — Prière à M. le Préfet d'insister de nouveau auprès de l'administration supérieure pour qu'une solution, suivant les vœux précédemment émis qui tendent à diverses améliorations dans le régime actuel des caisses d'épargne soit donné dans le plus bref délai possible.

Caisse départementale de retraites. — Liquidation à 3475 francs de la pension de retraite de M. Romain, agent-voyer en chef du département.—Remercîments du Conseil Général pour les services qu'il a rendus au département et pour le zèle, l'obligeance, le dévouement et l'intégrité qu'il a apportés dans l'exercice de ses fonctions. — Les pensions de retraite de MM. Abbadie, ancien concierge des archives; Delair, directeur de l'asile d'aliénés d'Armentières et de Mme Guilbert, veuve d'un ancien directeur de l'asile de Bailleul, sont liquidées aux sommes de 374 f. 3569 f. et 913 f. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la situation au 31 décembre 1873 de la caisse départementale des retraites.— Liquidation à 732 fr. 23 c. de la pension de retraite de M. Parsy, secrétaire de la Sous-Préfecture de Douai.

Cabarets. — Vœu déposé par M. Trystram, tendant à ce que les dispositions du décret du 29 décembre 1851, concernant les débits de boissons soient modifiées. Il n'est pas pris en considération par l'assemblée.

Caisse de secours. — Renvoi à la session prochaine d'une communication de M. le Docteur Houzé de l'Aulnoit, relative à un projet de caisse de secours en faveur des femmes nouvellement accouchées.

Carte murale de France. — Subvention départementale de 5000 francs à M. Wacquez-Lalo pour la publication de cette carte.

Chasse. — Avis favorable à la prolongation de la chasse à courre, à cor et à cri dans le département.

Chemins de fer. — M. de Carpentier est autorisé à entrer en arrangement avec la Compagnie de Lille à Valenciennes, pour faire exploiter par cette Compagnie la ligne de Valenciennes à Douzies ainsi que les lignes non encore déclarées d'utilité publique de St-Waast-là-Haut et de Maubeuge à Solre-le-Château, conformément au traité passé avec M. Philippart, sous la réserve que ce traité constituera un simple bail à ferme, n'obligeant que les deux parties en cause, que M. de Carpentier demeurera garant envers le département des obligations que le cahier des charges des lignes dont il s'agit lui impose ou lui imposera en ce qui touche l'exploitation aussi bien que la construction de ces lignes sans qu'il puisse résulter de la présente approbation aucune renonciation aux droits quelconques du département du Nord non-seulement contre M de Carpentier mais contre tous les demandeurs primitifs en concession, lesquels continueront à rester solidairement tenus de toutes les obligations résultant tant des traités de concession que du cahier des charges. — Le Conseil insiste vivement pour obtenir de suite la déclaration d'utilité

publique, non-seulement de la section de Maubeuge à Solre, de la ligne de Maubeuge à la limite de l'Aisne, mais encore de la section de Solre à Avesnes sous réserve du prolongement ultérieur jusqu'à la limite du département. — Concession à la Compagnie de Picardie et Flandres, de l'embranchement de Marcoing sur Masnières, du chemin de fer de Cambrai à Epéhi. — Vœu qu'il soit donné suite le plus promptement possible au projet d'établissement de la gare d'Hachette. — Il n'y a pas lieu de concéder la ligne directe de Lille à La Ventie. — Vœu énergique pour qu'une deuxième gare concédée à titre d'intérêt général soit établie dans la ville de Lille, de manière à donner satisfaction la plus large, la plus complète au vœu du Conseil général et du Conseil d'arrondissement de Lille et pour qu'il soit donné suite à ce projet le plus tôt possible. Dans le cas où le gouvernement ne concéderait à titre d'intérêt général, le département réserve tous ses droits pour accorder la concession de la gare intérieure à titre d'intérêt local. Il prend acte de l'engagement contracté par la Compagnie de Lille à Valenciennes, d'arriver à exploiter la gare intérieure, le 22 juin 1876. — Le Conseil, informé que des négociations avaient été poursuivies entre le département des travaux publics et la Compagnie de Lille à Valenciennes, exprime énergiquement le vœu, en présence des intérêts considérables qui s'attachent aux questions pendantes, que les conventions définitives entre l'État et ladite Compagnie soient signées sans délai. — Appui au vœu émis par le Conseil général de la Loire pour que les mesures temporaires prises par arrêté ministériel du 10 octobre 1871, se trouvant abrogées, le règlement des rapports entre les Compagnies de chemins de fer et le public soit ramené aux limites qui leur avaient été fixées avant l'ère exceptionnelle que le pays a traversée. — Sur une pétition de la ville d'Estaires pour le maintien du tracé du chemin de fer d'Hazebrouck à Don, il est déclaré que rien n'est changé dans le projet primitif et que les intérêts d'Estaires sont sauvegardés. — Adhésion sous réserves à la cession consentie à la Société du chemins de fer d'Anzin, — Valenciennes, — Maubeuge, formés à Bruxelles de la ligne de Valenciennes, à Douzies et de ses embranchements. — Vœux pour qu'une halte soit établie à Wandignies sur le chemin de fer de Somain à Tourcoing; — pour que la station projetée à Neuville ou à Salesches, sur le chemin de fer de Cambrai à Dour, soit établie à Salesches; — pour qu'une passerelle soit construite à Somain, au passage à niveau de la route départementale, N° 4; — pour l'établissement d'une station à Erquinghem-Lys sur le chemin de fer d'Armentières à Berguette; — pour l'établissement d'une halte sur l'esplanade de Valenciennes; — pour que la ligne de Cambrai à Douai avec embranchement d'Aubigny à Somain et la ligne de Douai à

Orchies soient promptement concédées; — pour que des billets d'aller et retour soient délivrés à Douai pour Paris, — pour que des voitures de 2e classe soient ajoutées aux trains express; — pour que les travaux de construciion des chemins de Dunkerque à Calais et de Lille à Comines soient promptement terminés; — que la gare de Somain du chemin de fer de Douai à Valenciennes soit couverte; — que le service du train de Valenciennes à Aulnoye soit amélioré et que les trains fassent un arrêt à Aulnoye. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative aux retards attribués à l'intervention de la Commission mixte des travaux publics. — Adhésion aux demandes du syndicat des chemins de fer d'intérêt général, d'intérêt secondaire et d'intérêt local.

Chemins de grande communication. — Révision conformément aux propositions de M. le Préfet, des contingents assignés aux communes intéressées aux chemins Nos 8 et 10. — Approbation de modifications proposées aux plans d'alignement du chemin No 11 dans la traverse d'Arnèke et du chemin No 45 dans la traverse de Denain. — Rapport sur le service de la grande vicinalité par M. de Coussemaker. — Discussion sur la question de savoir s'il y a lieu de procéder à de nouveaux classements. M. le le Préfet approuve la résolution prise depuis plusieurs années par le Conseil de surseoir à des classéments nouveaux jusqu'à ce qu'un travail d'ensemble ait été fait, mais il explique que les chemins de fer amènent des besoins nouveaux, et qu'il est nécessaire de faciliter l'accès des chemins aux gares, et que c'est dans ce sens que sont conçues les propositions qu'il a soumises au Conseil. Après discussion, l'Assemblée classe de grande commmunication comme annexe du chemin No 8, le chemin de Moncheaux à la gare de Le Forest, le prolongement du chemin No 58 jusqu'à la gare de Marquillies, le chemin de Dunkerque à Bourbourg par Coppenaxfort, le chemin de Bergues au pont de St-Folquin et le chemin de Bourbourg au pont l'Abbesse formant le prolongement du chemin No 46, le chemin de Berlaimont à Aulnoye et le prolongement du chemin No 47 dans la grande rue et la rue Verte d'Aniche. — Approbation du budget des chemins de grande communication tel qu'il est proposé par M. le Préfet, sauf retrait au chemin No 49 d'une somme de 6,000 fr. appliquée aux travaux à faire au chemin No 47. — Fixation des contingents communaux conformément aux propositions de M. le Préfet.

Chemins vicinaux. — Rapport de M. Dutemple sur les chemins vicinaux ordinaires. — Adoption successive des conclusions de ce travail relatives au budget des chemins vicinaux, au tarif des prestations, au personnel du service vicinal, à la révision du réseau subventionné, aux demandes d'admission dans ce réseau à l'époque de l'emploi des prestations, aux voeux des conseils

d'arrondissement. — Regrets de la retraite prochaine et volontaire de M. l'Agent-Voyer en chef. Par son zèle, son impartialité, ses lumières et l'exquise aménité de son caractère, ce fonctionnaire avait su se concilier les sympathies de tous ceux qui l'ont connu. — Observations de M, le Préfet sur les inconvénients que lui paraît présenter la brièveté du délai fixé par l'Assemblée pour l'exécution des prestations.

Circonsciptions administratives. — Renvoi à la session d'avril 1875, d'une proposition de M. Morisson, tendant à la création d'un sixième canton à Lille.

Colonie agricole de St-Bernard. — M. Soins est nommé membre de la Commission de surveillance de l'établissement en remplacement de M. Bernard.

Commerce. — Désignation des membres du Conseil qui seront appelés en 1875 à faire partie des Commissions spéciales pour la révision annuelle de la liste des électeurs des tribunaux, chambres de commerce et des chambres consultatives des Arts et Manufactures. — Les nominations précédemment faites sont maintenues: M. le baron de Bouteville remplacera à Douai M. Bottin, M. Berteaux remplacera à Avesnes M. Clavon. — Vœu renouvelé que M. le Ministre du commerce fasse au plus tôt mettre à l'étude l'organisation des Chambres de commerce régionales composées de délégués des Chambres actuelles et fasse examiner en même temps s'il ne serait pas utile de composer le Conseil supérieur du Commerce de délégués de ces nouvelles Chambres.

Commission départementale. — Renouvellement de la Commission conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1871. Après le dépouillement du scrutin, MM. Joos, Legrand (de Lecelles), Tellier, Desmytter, Baron de l'Épine, Roussel-Defontaine et Fiévet sont proclamés membres de la Commission départementale.

Compte départemental. — Approbation du compte départemental de l'exercice 1873 se réglant en recette à et en dépense à d'où résulte un excédant de recette de qui sera rattaché à l'exercice 1874.

Conseil général. — Rapport de M. de Bouteville sur l'élection de M. Berteaux dans le canton de Trélon. — Après discussion, M. Berteaux est admis. — La table des délibérations du Conseil Général de l'an VIII à 1838 sera imprimée. — Clôture de la session le 29 octobre 1875. — L'ouverture de la session d'avril aura lieu le 5 dudit mois.

Contributions indirectes. — Vœux : 1° pour que l'impôt sur la chicorée soit notablement diminué et que l'administration prenne les mesures nécessaires pour empêcher les fraudes qui se commettent

dans certaines fabriques; 2° pour le rétablissement du droit de drawback sur le sulfate de soude employé par l'industrie vitrière.

Contributions directes. — Fixation du prix de journée destiné à servir de base à l'établissement de la contribution personnelle. — La partie intra-muros de Lille des anciennes communes de Wazemmes, Moulins-Lille, Esquermes, Fives et Saint-Maurice paiera comme Lille une taxe personnelle de 1 fr 30 c. et la partie extra-muros sera maintenue à son ancien taux.

École de maîtres mineurs. — Autorisation à M. le Préfet de présenter un projet d'installation de l'école avec étude des dépenses à faire et des voies et moyens à créer pour y pourvoir

École de médecine de Lille. — Création de trois bourses dans cette école. Elles seront données en 1875, 1876 et 1877.

Élections municipales. — Sections électorales. Le Conseil Général décide après discussion que les villes et communes ci-après seront divisées en sections pour les prochaines élections municipales, savoir : Lille, 9 sections; Tourcoing, 5; Valenciennes, 3; Bruille St-Amand, 2; Petite Synthe, 2.

Établissement thermal. — Le Conseil, tout en reconnaissant les louables efforts du Directeur, ajourne le paiement des deux annuités de 4000 francs échues sur la subvention de 20000 fr. qui lui a été accordée par le département pour l'amélioration de l'établissement. — MM. Delerue, Legrand (de Lecelles) et Renard, membres de la Commission de surveillance de l'établissement thermal sont continués dans leurs fonctions.

Enfants assistés. — Rapport sur ce service par M. Caullet. Les enfants recueillis ou secourus temporairement par l'assistance départementale étaient au 31 décembre 1873 au nombre de 1765, soit 37 enfants de moins que l'année précédente. Le service se fait dans de bonnes conditions et répond à tous les besoins. — Crédit de 220.000 francs au budget de 1875 pour les dépenses de ce service. — Le nouveau tarif des layettes et vêtures et des frais de séjour des enfants dans les hospices dépositaires est arrêté conformément aux propositions de M. le Préfet.

Établissements de bienfaisance. — Acte à M. le Préfet de ses communications relatives à la situation en 1873 des établissements hospitaliers et des bureaux de bienfaisance du département.

État civil. — Avis favorable à la demande des habitants des hameaux de la Motte-au-Bois, du Phare et de Préavin pour l'établissement au hameau de la Motte-au-Bois d'un bureau de l'état-civil distinct de celui de la commune de Morbecque pour le service de ces trois sections,

Faculté de médecine. Le Conseil général persistant dans l'opinion que depuis de nombreuses années il a manifestée dans chacune de ses sessions exprime le vœu de voir adopter par l'Assemblée nationale l'amendement déposé par les députés du Nord à la loi en discussion sur la création de nouvelles facultés de médecine, amendement qui a pour but la création à Lille d'une faculté de médecine et de pharmacie.

Foires et marchés. — Autorisation: à la commune de Sains pour la création d'une foire qui se tiendra le 6 ou le 7 de chaque mois; — à la commune d'Hasnon pour l'établissement d'un marché hebdomadaire et d'une foire mensuelle le jeudi.

Frais d'administration. — L'Assemblée ne prend pas en considération une proposition de M. Trystram tendant à ce que la partie de ces frais dite *dépenses personnelles* soit soumise à des justifications qui permettent d'en vérifier l'emploi.

Gendarmerie. — Pour mettre fin au différend existant entre l'administration et un propriétaire voisin de la caserne d'Orchies, le Conseil autorise la construction d'un nouveau mur à la limite du terrain de la caserne en remplacement de l'ancien mur démoli et alloue à cet effet un crédit de 1,634 fr. 58 c. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour la construction d'une nouvelle caserne dans cette ville. — Vœu pressant pour la création de nouvelles brigades à Halluin, Armentières Roubaix, Somain, Denain, Dorignies (Douai) et Maubeuge et la substitution d'une brigade à cheval à la brigade à pied de Trélon.

Inondation d'Hasnon. — Renvoi à la session d'avril 1875 de la décision à prendre sur la réclamation du Conseil municipal d'Hasnon au sujet des dégâts causés dans cette commune par une inondation attribuée aux travaux du syndicat de la vallée de la Scarpe.

Hospices et hôpitaux. — L'hospice de Steenvoorde est désigné à compter du 1er janvier 1875 en remplacement de celui de Bailleul pour l'admission des malades et incurables indigents du canton de Steenvoorde. — Il sera procédé à un complément d'instruction à l'effet de reconnaître si les hospices de Cassel et de Merville seraient réellement en état de recevoir les malades et incurables de leurs cantons respectifs et si par suite l'hospice d'Hazebrouck peut être exonéré de cette charge. — Maintien au prix de 0 fr. 90 de la journée de traitement des malades et incurables indigents dans l'hospice de Seclin.

Impositions extraordinaires. — Fixation à 20 centimes pour 1875 du maximum du nombre des centimes extraordinaires que les Conseils municipaux sont autorisés à voter conformément à

la loi du 24 juillet 1867. — Vote d'une imposition extraordinaire départementale de 12 centimes affectés aux dépenses des services départementaux.

Industrie minérale. — Rapport de M. Bultot. Toutes les compagnies houillères ont augmenté leur extraction et le nombre des ouvriers s'est accru. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement de Douai pour que les mesures les plus utiles soient prises afin d'accroître la production de la houille. — Prière à M. le Ministre des travaux publics d'user de son influence près des Compagnies houillères du Nord pour les engager à continuer leurs efforts à l'effet de développer et d'accroître leurs produits.

Inspection des pharmacies. — Vœu renouvelé que l'arrêté du 25 thermidor an XI soit modifié en ce sens qu'à l'avenir l'inspection des pharmacies soit considérée comme un service départemental tant au point de vue des recettes que des dépenses.

Institut industriel. — M. Desrousseaux est nommé membre de la Commission de surveillance de l'établissement en remplacement de M. Bernard. — Crédit de 29,700 fr. pour la quote-part du département dans les dépenses d'enseignement et d'administration en 1873; Crédit de 5,700 fr. applicable aux bourses et demi bourses départementales. — Autorisation à M. le Préfet de procéder à la constitution du Conseil d'administration et du Conseil de perfectionnement de l'institut.

Instruction publique. — Rapport sur ce service par M. Desrousseaux. — Le Conseil décide en principe la reconstruction de l'École normale de Douai et vote à cet effet au budget rectificatif de 1874 un crédit de 50,000 francs et au budget de 1875 un crédit de 100,000 francs. M. le Préfet aura le pouvoir dès-à-présent avec le concours de la Commission départementale de faire l'acquisition du terrain. — Allocation de secours départementaux aux aux communes de Curgies, Montay, Quiévrechain et Vicq pour pour construction ou appropriation de maisons d'école. Avis favorable aux demandes des mêmes communes de secours sur les fonds de l'État. — Rejet d'une demande de subvention formée par la Société pour la propagation de l'instruction parmi les femmes.

Instruction secondaire. — Création de quatre demi-bourses dans les lycées de Lille et de Douai.

Jeunes aveugles. — Affectation à l'Institution des jeunes aveugles de Lille d'un crédit de 700 francs proposé pour l'entretien de deux demi-bourses actuellement vacantes à l'Institution nationale de Paris.

Jury d'expropriation. — Adoption de la liste révisée et complétée pour le service de 1874-1875.

Lignes télégraphiques. — Compte-rendu des améliorations obtenues depuis l'année précédente. — Vœux: 1° Que la réduction des dépêches des bureaux frontières en destination de la Belgique soit opérée aussitôt que possible ; 2° Que tous les cantons non encore desservis le soient bientôt par la construction des voies ferrées qui doivent les relier.

Maison d'arrêt de Cambrai. — Approbation d'un projet complémentaire de travaux à exécuter pour la reconstruction de la maison d'arrêt de Cambrai, afin de donner satisfaction aux prescriptions ministérielles, et vote à cet effet d'un crédit de 11,296 fr. 08 c.

Monts de piété. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la situation de ces établissements.

Monuments historiques. — Acte à M. le Préfet de sa communication de la liste des monuments historiques actuellement classés dans le département.

Navigation intérieure. — Vœu que M. le Ministre des Travaux Publics use envers le concessionnaire du canal de Dunkerque a Furnes de tous les pouvoirs qui sont confivés à l'administration par le cahier des charges pour le contraindre à remplir ses obligations en approfondissant et en entretenant le canal.

Rapport de M. Bergerot sur le serviée de la navigation. — Vœu pour la prompte réalisation des travaux suivants: 1° Cons-d'un aqueduc sous le coté gauche du pont tournant de Selles à Cambrai ; 2° Reconstruction du tablier du pont du Mouton-Noir à Valenciennes ; 3o Achat d'un matériel de dragage à vapeur ; 4° Reconstruction de la passerelle de halage de la citadelle à Valenciennes et de celle établie au confluent de la Hayne et de l'Escaut à Condé ; 5° Construction d'une maison éclusienne au pont Malin ; 6° Construction d'une maison pontiène au pont-levis de Bouchain ; 7o Exhaussement de la digue de halage du bief de Vaucelles sur le canal de St-Quentin. — En vue de l'accomplissement des résolutions prises par le Conseil général dans sa session d'avril pour l'amélioration des canaux, allocation en recette et en dépense au budget de 1875 de la somme de 425,000 fr. formant le premier versement à faire par le Comité des houillères de son avance de 1,700,000 fr.— Ratification des mesures financières proposées par M. le Préfet, en conséquence des votes précédents de l'Assemblé pour le même objet. — Vœu que M. le Ministre des Travaux Publics prenne une prompte décision sur les difficultés pendantes entre les industriels riverains de la Scarpe Inférieure et la Compagnie concessionnaire relativement à l'usage des eaux.

— Ajournement de la questson posée par M. l'Ingénieur en chef de la navigation, d'une dérivation de la Haute-Deûle à partir du grand tournant jusqu'au pont du chemin de fer de La Madeleine, afin d'obtenir aux difficultés que la navigation éprouve dans la traversée des fortifications de Lille. — En prévision de l'achèvement prochain du canal de Roubaix, vœu que le curage de l'ancien canal tant dans le bassin de l'Escaut que dans le bassin de la Deûle soit effectué immédiatement. — Appui au projet de dérivation de la Lys à Armentières. — Une commission de quatre membres du Conseil général des arrondissements de Douai et de Valenciennes sera chargée de faire un rapport sur les questions relatives au niveau d'eau sur la Scarpe inférieure. Sont nommés membres de cette Commission MM. Merlin, Giroud, Renard, Delerue. — En qui concerne la réclamation des habitants de Douai au sujet de l'inondation de leurs caves qu'ils attribuent à une élévation du niveau des eaux de la Searpe, le Conseil remet la solution de cette question à la session d'avril et décide qu'une Commission de cinq membres sera chargée d'en faire l'étude et de présenter son rapport. Sont nommés membres de cette Commission MM. Legrand (de Lecelles), Baron de Bouteville, Van der Streten, Merlin.— Vœu que des repères invariables soient établis à l'amont des écluses sur les rivières et canaux et spécialement sur la Scarpe dans la traverse et en amont de Douai. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'acceptation par l'État de l'abandon du canal de Seclin. Vœu que l'État fasse exécuter les travaux nécessaires à sa remise en état. — Recommandation à M. le Ministre de l'Agriculture d'une brochure de M. Mayre, sur la nécessité de procéder à l'empoissonnement des rivières. — Vœu pour qu'il soit procédé au rachat de la Scarpe inférieure concédée.

Octrois. — Avis favorable à la demande de la commune de La Gorgue pour l'établissement d'une surtaxe de 2 fr. par hectolitre d'alcool pour une durée de cinq ans. — Autorisation à la ville du Cateau pour la prorogation avec révision des règlement et tarif de son octroi. — La demande de la commune de Morbecque pour la prorogation des règlement et tarif de son octroi est accueillie pour 5 ans à partir du 1er janvier 1875. — Approbation du nouveau tarif d'octroi voté par le Conseil municipal de Douai. — Approbation des nouveaux tarif et règlement d'octroi présentés par les communes de Roncq et de Fourmies.

Pêche. — Approbation de la proposition faite par M. le Préfet d'interdire d'une façon absolue la pêche dans les cours d'eau du département navigables ou non du 15 avril au 15 juin inclusivement.

Poids et mesures. — Subvention de 3,250 fr. en faveur des vérificateurs et agents de ce service.

Ponts-et-Chaussées. — Acte à M. le Préfet de la communication d'une carte indicative des Ingénieurs sur les différentes voies de communication.

Ports maritimes. — M. TRYSTRAM exprime à M. le Préfet toute sa reconnaissance et celle de la Chambre de Commerce de Dunkerque pour sa bienveillante intervention auprès de la Compagnie du Nord laquelle a eu pour effet une diminution notable du taux de l'intérêt des avances de fonds que la Compagnie consent à faire pour la restauration des ports. — Ce sentiment est partagé par toute l'Assemblée. — Rapport sur la situation des ports de Dunkerque et de Gravelines. Le mouvement commercial y continue sa marche ascendante, mais les crédits alloués par l'administration supérieure pour l'entretien et les grosses réparations continuent à être insuffisants. Le Conseil général a libéralement décidé dans sa session d'avril (voir cette session) que pour assurer la remise en bon état d'entretien des ports, le département fera à l'Etat l'avance d'une somme de 1,800,000 fr. à la condition que la Chambre de Commerce de Dunkerque et la ville de Gravelines feraient de leur côté pour le même objet une avance de 2,100,000 fr. L'avance de 2 millions consentie par la Compagnie du Nord viendrait s'ajouter à ces ressources. Le Conseil adopte les dispositions proposées par M. le Préfet pour assurer la réalisation de ces ressources. — Il émet ensuite les vœux suivants : 1° Que les fonds d'entretien et de grosses réparations soient portés à 500,000 fr. par an pour Dunkerque et à 100,000 fr. pour Gravelines; 2° Que les facilités les plus grandes soient données à la formation des ressources destinées à activer l'achèvement des travaux d'amélioration, et s'associe aux vœux exprimés par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque en ce qui concerne ce port et celui de Gravelines.

Postes. — Suivant les conclusions d'un rapport de M. Trystram sur ce service les vœux suivants sont émis : 1° Que le classement qui doit faire passer Armentières des recettes simples dans les recettes composées soit fait le plus tôt possible et que les ressources nécessaires pour opérer ce changement soient assurées en même temps; 2° Que les règlements de l'administration des postes qui s'opposent à ce que des bureaux de poste soient établis à moins de 5 kilomètres des bureaux existants soient modifiés de manière à permettre la création de bureaux à Wattrelos, Phalempin, La Gorgue, La Madeleine et Vieux-Condé; 3° Qu'il soit créé un bureau de poste à Watten ; 4° Que l'administration des postes insiste pour obtenir toutes les améliorations possibles en

réclamant des chemins de fer, avec le concours de M. le Ministre des travaux publics, les changements nécessaires pour les réaliser; 5° Que les prix des taxes des lettres soient réduits aussitôt que les moyens budgétaires le permettront. — Recommandation particulière pour l'établissement d'un bureau de poste à Phalempin.

Préfecture. — Allocation d'une somme de 25,000 fr. pour augmenter la part du fonds d'abonnement réservé aux employés de la Préfecture. — Vœu pour l'augmentation du fonds d'abonnement manifestement insuffisant. — Remerciements de M. le Préfet au nom de ses collaborateurs. — Allocation: 1° D'une somme de 35,000 fr., applicable à l'entretien de l'hôtel de la Préfecture; 2° D'une somme de 9,000 fr. pour l'entretien du mobilier de l'hôtel et des bureaux. — MM. Desrousseaux et Van der Straeten sont de nouveau désignés pour surveiller l'emploi des crédits. — Ajournement des travaux d'ornementation et de l'ameublement de la salle des fêtes. — Crédits de 30,000 fr. au budget rectificatif de 1874 et de 170,000 fr. au budget de 1875 pour le règlement des travaux achevés. — Ajournement à la session d'avril 1875 de la réclamation du syndic de la faillite du sieur Joncquez-Mouquet, entrepreneur des travaux de la nouvelle Préfecture.

Race chevaline. — Renonçant à l'achat d'étalons pour le département, le Conseil général a confié à une Commission le soin de distribuer des primes aux étalons et aux juments poulinières. Les résultats obtenus étant satisfaisants, l'Assemblée vote au budget de 1875 une somme de 16,000 fr. pour le même objet sur laquelle 2,400 fr. seront distribués à titre d'essai en primes aux poulains de 15 à 18 mois qui paraîtront prédestinés à la reproduction. MM. d'Hespel, Legrand (de Lecelles), Fiévet, Desmyttère, Boulangé, Bergerot et Telliez sont maintenus comme membres de la commission du concours.

Routes départementales. — Approbation du plan d'alignement des routes départementales N°s 17 dans la traverse de Steenbecque et 22 dans la traverse de Marcq-en-Barœul. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative aux alignements de la route N° 14 dans la traverse de Roubaix. Il n'y a pas lieu quant à présent de donner suite à la demande en rectification de cette traverse. — Rejet quant à présent de la demande de classement du chemin de grande communication N° 9 comme route départementale. — L'Assemblée avant de pourvoir à de nouveaux classements de routes départementales, de chemins de grande communication ou de chemins d'intérêt commun invite M. le Préfet à faire procéder à une étude d'ensemble qui embrasse, à ce triple point de vue, le département tout entier, de manière à ce que le Conseil puisse se rendre compte de tous les besoins, de tous les intérêts et aussi des ressources nécessaires.

Routes nationales. — Regrets sur l'état de dépérissement de ces routes par suite de l'insuffisance des crédits. — Vœux que le crédit d'entretien des routes nationales soit porté pour 1875, au chiffre minimum de 550,000 fr. ; que les fonds affectés aux grosses réparations soient élevés à 100,000 fr. ; qu'enfin un crédit minimum de 100,000 fr. soit accordé pour l'élargissement des passages militaires. — Vœux que les rampes du viaduc en construction sur la route No 45 aux abords de Valenciennes soient adoucies, qu'une passerelle ou un passage distinct soit établi pour les piétons de manière à conserver aux voitures toute la largeur du viaduc, et que le tablier du pont Jacob sur l'Escaut, soit relevé d'un mètre.

Secours pour construction d'églises ou de presbytères. — Avis favorable à la demande de la commune de Fournes d'un secours sur les fonds de l'État pour la reconstruction de son presbytère. — Même avis sur la demande formée pour même objet par la fabrique de l'église du hameau de Nieppe, commune de Reneseure. — Allocation à la commune de Sars-Poteries, d'un subside départemental de 3,000 fr. pour la reconstruction de son église. — Avis favorable à la demande de la commune de Beauvois diun nouveau secours de 2,000 fr. sur les fonds de l'État pour la reconstruction de son église. — Avis favorable à la demande de la commune de Zupdpeene tendant à obtenir de l'État un seconrs de 6,500 fr. pour la construction d'un presbytère. — Même avis sur la demande de la commune d'Herlies d'un secours destiné à la réparation de la tour de son église. — Vote d'un secours départemental de 3,000 fr. à la commune de Guesnain pour l'agrandissement de son église. — Avis favorable à la demande du consistoire de l'église réformée de Lille d'un secours de 10,000 fr. en faveur du temple de Roubaix. — Même avis sur la demande de la commune de Templemars pour la restauration de son presbytère. — Ajournement de la demande de secours de la commune d'Hellemmes-Lille pour la construction d'une nouvelle église. — Avis favorable à la demande de la fabrique de l'église du hameau de la Croix-du-Bac. — La demande de la commune de Watten d'un secours pour la restauration de son église est renvoyée à la Commission départementale.

Sous-Préfecture d'Hazebrouck. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck tendant à l'augmentation du fonds d'abonnement de la Sous-Préfecture.

Tabacs (culture). — Renouvellement des vœux précédemment émis et qui n'ont pas reçu satisfaction. — Désignation des membres du Conseil qui doivent faire partie des Commissions chargées de la délivrance des permis de culture : M. Duquenne, pour l'ar-

rondissement d'Hazebrouck; M. Deleporte-Bayart, pour l'arrondissement de Lille; M. Bergerot, pour l'arrondissement de Dunkerque.

Taxe des chiens. — Il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de la commune d'Englefontaine tendant à l'augmentation de la taxe des chiens dans la 4e catégorie. — Vœu que la loi du 2 mai 1855 soit mise à exécution avec la plus grande rigueur.

Travail des enfants dans les manufactures. — Rapport par M. Dutilleul. Il constate la décroissance des abus et rend justice au zèle de deux inspecteurs départementaux, MM. Nadeau et Pastour. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes tendant à ce que le règlement d'administration publique à rendre pour l'application de la loi du 19 mai 1874 tienne compte pour les dérogations qu'il est autorisé à faire aux prescriptions de la loi, de certaines industries importantes, telles que forges et verreries, et que tout en accordant à l'enfant la protection à laquelle il a droit, on ne crée point à ces industries des entraves telles qu'elles soient en infériorité manifeste vis-à-vis des usines étrangères.

Voies de communication. — Rapport sur le service des chemins d'intérêt commun par M. Des Rotours. — Observations sur le défaut de fixité de la part contributive du département dans la dépense de l'établissement de ces lignes, ainsi que sur la nécessité de limiter à cet égard les sacrifices du département par une révision générale des dispositions adoptées jusqu'ici tant pour les chemins vicinaux que pour les autres voies publiques départementales. — M. le Préfet est également d'avis qu'une grande enquête doit s'ouvrir sur les voies de communication du département. Il lui paraît indispensable que le travail soit préparé par le service des Ponts-et-Chaussées et par le service des Agents-Voyers; mais il faut aussi qu'une commission choisie par le Conseil général procède en même temps à cette enquête, et prie l'Assemblée de nommer cette commission. — Cette proposition de M. le Préfet est adoptée. — Le Conseil classe des chemins d'intérêt commun admis en principe depuis deux ans. — La Commission d'enquête sur les voies de communication est composée comme suit : MM. J. Brame, Van der Straeten, Dutemple, Goussard, Duquenne, Mailliez, Legrand (de Lecelles), Baron de Bouteville.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

EXERCICE 1875.

BUDGET ORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE Ier

Dépenses obligatoires.

HÔTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

ART. 1er	Entretien de l'hôtel et des bureaux de la Préfecture. . .	35,680	»
2.	Entretien des hôtels de Sous-Préfectures d'Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes	2,050	»
3.	Loyer des hôtels des Sous-Préfectures : de Dunkerque 5,000 fr., d'Hazebrouck 2,000 fr.	7,200	»

MOBILIER DES HÔTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

4.	Préfecture. — Entretien.	9,000	»
5.	Sous-Préfectures. — Entretien et acquisition	17,265	50

CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE.

6.	Entretien des casernes appartenant au département . . .	3,000	»
7.	Loyer des casernes	71,823	75
8.	Eclairage des casernes, remplacement des drapeaux, assurance des risques locatifs, ramonage et service des eaux	700	»

COUR D'ASSISES ET TRIBUNAUX.

9.	Entretien des bâtiments	2,600	»
10.	Loyer des bâtiments occupés par les tribunaux	2,400	»
11.	Entretien du mobilier des tribunaux	1,400	»
12.	Achat de meubles pour les tribunaux.	3,471	»
13.	Menues dépenses de la Cour d'assises et des tribunaux..	22,450	»
14.	Menues dépenses des justices-de-paix	6,290	»
15.	Frais d'impression et de publication des listes pour les élections consulaires.	4,000	»
	TOTAL du sous-chapitre Ier.	189,330	25

SOUS CHAPITRE II.

Propriétés départementales immobilières.

ART. 1er Réparations aux bâtiments des Sous-Préfectures de :

Cambrai	819 66		
Douai.	2,350 »	5,027	63
Valenciennes	1,807 97		

Art. 3. Réparation aux casernes de gendarmerie appartenant au département :

Avesnes	200 »	
Bailleul	1,362 16	
Bouchain	389 25	
Cambrai	607 24	
Douai	863 83	8,055 50
Hazebrouck	1,749 44	
Orchies	1,834 58	
Pont-à-Marcq	1,050 »	

4. Réparations aux bâtiments des tribunaux :

Avesnes	1,370 »	
Cambrai	1,548 30	
Douai	2,400 »	17,462 50
Lille	9,500 »	
Valenciennes	1,644 20	

5. Réparations aux maisons d'arrêt :

Douai	9,827 15	
Avesnes	833 49	11,602 64
Lille	240 »	
Valenciennes	700 »	

6. Réparation au bâtiments des archives	7,150 »
7. Entretien du bâtimnnt des archives	650 »
8. Entretien des prisons	3,200 »
9. Établissement thermal de St. Amand	» »
10. Traitement des architectes du département	5,000 »
11. Assurance des bâtiments départementaux	2,740 96
12. Chauffage et éclairage du corps-de-garde de la Préfecture, etc	1,840 »
13. Abonnement aux distributions d'eau des édifices départementaux de Valenciennes, Cambrai et Lille	1,178 »
14. Traitement des conciersges et garçons de bureau de la Préfecture	5,000 »
15. Traitement des concierges du Palais-de-Justice	1,900 »
TOTAL du sous-chapitre II	69,807 23

SOUS-CHAPITRE III.

Routes départementales.

§ 1er ENTRETIEN.

ART. 1er	Route N° 1, de Lille à Valenciennes	11,500 »
2.	— 2, de Lille Ypres	17,000 »
3.	— 3, de Douai à Tournai	8,000 »
4.	— 4, de Cambrai à Tournai	11,000 »

rt. 5.	Route N° 5, d'Avesnes à Philippeville	12,000	»
6.	— 6, de Landrecies à Chimay	28,000	»
7.	— 7, de Condé à Mons	8,000	»
8.	— 8, de Condé à Tournai	8,000	»
9.	— 9, de Lille à Saint-Omer	35,000	»
10.	— 10, de Valenciennes à Bohain	35,000	»
11.	— 11, De Cambrai à Guise	12,000	»
12.	— 12, d'Avesnes au Quesnoy	16,500	»
13.	— 13, de Maubeuge à Maroilles	11,000	»
14.	— 14, de Lille à Courtrai	24,800	»
15.	— 15, de Dunkerque à Furnes	9,000	»
16.	— 16, de La Bassée à Estaires	6,600	»
17.	— 17, d'Haverskerque à Aire	7,500	»
18.	— 18, de Béthune à Armentières	4,000	»
19.	— 19, de Roubaix à Saint-Amand	28,000	»
20.	— 20, de Cassel à la frontière	8,000	»
21.	— 21, de Bergues à Saint-Momelin	16,000	»
22.	— 22, de Lille à Tourcoing	8,500	»
23.	— 23, de Cambrai à la frontière	46,000	»
24.	— 24, d'Hélesmes à Denain	6,700	»
24.	— 25, Ceniture de Maubeuge	2,000	»
26.	— 26, Ceinture de Cambrai	2,700	»

§ 2. GROSSES RÉPARATIONS.

rt. 1er	Route N° 2, remaniement	25,000	»
2.	— 3, construction de trottoirs	16,000	»
3.	— 4, remaniement	15,000	»
4.	— 6, pavage	13,900	»
5.	— 7, remaniement	10,000	»
6.	— 8, —	10,000	»
7.	— 9, élargissement, etc., etc. (sous-chap. 17)	»	»
8.	— 10, élargissement de chaussée	30,000	»
9.	— 11, travaux d'amélioration	15,000	»
11.	Réserve pour travaux imprévus	20,000	»
12.	Traitement des conducteurs, salaire des piqueurs, etc	66,655	»
13.	Frais d'impression, etc	1,500	»
14.	Indemnités proportionnelles des ingénieurs	8,828	»
15.	Indemnités extraordinaires aux ingénieurs et conducteurs	2,800	»
	TOTAL du sous-chapitre III	617,283	»

SOUS-CHAPITRE IV.

ART. 1er — *Chemins vicinaux de grande communication.*

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
1	7200	7600	14800
3	10947	7480	17947
4	4307	2000	6307
6	4477	»	4777
7	4728	»	4728
8	11537	12800	24337
9	8923	»	8923
10	1836	8000	9836
11	13667	10880	24547
12	3195	»	3195
13	8817	3104	11921
14	4540	10400	14940
15	9810	12200	22310
16	4303	»	4303
17	13620	13180	26890
18	2667	»	2667
19	3213	»	3213
20	20923	»	20933
21	5663	5278	10940
22	1247	»	1247
23	13667	»	13667
24	10958	»	10958
25	7547	»	7547
27	5928	»	5928
28	2704	»	2704
30	3520	»	3520
32	5289	»	5289
33	5000	»	5000
34	2757	»	2757
35	6257	»	6257
36	333	»	333
38	10000	»	10000
39	5086	»	5086
40	5000	»	5000
41	5453	»	5453
42	9446	»	9446
43	6589	»	6589
44	2805	»	2805
45	8249	»	8249
46	3800		3800
47	2416	3800	6216
48	3667	»	3667
49	4926	»	4926
50	12414	12000	24414

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
51	6206	»	6206
52	3775	»	3775
53	1000	»	1000
54	2395	»	2395
55	8333	»	8333
56	1000	»	1000
57	5333	»	5333
58	7637	»	7637
59	7570	»	7570
60	5377	»	5377
61	4400	»	4400
62	8916	»	3916
63	5830	»	5830
64	4373	»	4373
65	7965	»	7965
67	1800	»	1800
68	4094	4800	8894
69	8868	»	8868
70	5420	»	5420
71	5619	»	5619
72	8644	»	8644
73	1815	»	1815
74	1600	»	1600
76	5867	»	5867
77	1567	»	1568
78	2000	»	2000
79	533	»	533
TOTAL...	448361	114122	562483

ART. 2.	Subvent. pour l'entretien des chem. d'intérêt commun.	176,515	»
3.	Subvent. pour les travaux des autres chemins vicinaux	20,000	»
4.	Réserve pour travaux imprévus.	25,000	»
5.	Traitement des agents-voyers, etc	139,480	»
6.	Impressions pour le service de la grande vicinalité . .	3,000	»
7.	Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur les contingents communaux, etc.	371,395	»
8.	Dépenses des chemins d'intérêt commun imputables sur les contingents communaux, etc..	490,116	18

§ 2. — *Chemins de fer d'intérêt local.*

Frais de contrôle des chemins de fer d'intérêt local	7,087	03
TOTAL du sous-chapitre IV	1,795,076	21

SOUS-CHAPITRE V.

Enfants assistés.

ART. 1	Dépenses du service intérieur	
2.	Dépenses du service extérieur pour un nombre moyen de 900 enfants.	220,000 »
	Mois de nourrice et pensions, secours, indemnités, etc.	
3.	Frais de layettes	
	TOTAL du sous-chapitre V	220,000 »

SOUS-CHAPITRE VI.

Aliénés.

Dépense pour un nombre moyen de 1,113 aliénés, frais de transport, etc	433,000 »

SOUS-CHAPITRE VII.

Assistance publique.

ART. 1	Secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents	1,600 »
2.	Indemnité pour la propagation de la vaccine.	4,500 »
3.	Secours aux sociétés maternelles..	3,500 »
4.	Subvention aux sociétés de secours mutuels	3,000 »
5.	Bureaux d'assistance judiciaire	280 »
6.	Bourses dans l'établissement destiné aux filles repenties	10,125 »
7.	Entretien de mendiants du Nord dans le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon.	6,000 »
8.	Secours aux malades indigents.	1,000 »
9.	Allocation pour venir en aide aux incendiés nécessiteux.	2,000 »
10.	Allocation pour le traitement des bègues indigents . . .	1,000 »
11.	Entretien de sourds-muets et jeunes aveugles dans les institutions de Lille et Fives.	50,250 »
12	Subside à l'œuvre des orphelins de la guerre	1,000 »
13.	Subvention à la société de patronage des jeunes libérés.	1,000 »
14.	Subvention à la société de patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine.	500 »
15.	Secours dans le cas d'extrême misère.	4,000 »
16.	Subvention aux colonies agricoles de Mettray et de Mesnil-Saint-Firmin.	550 »
17.	Subvention à la société générale de patronage des orphelinats agricoles	750 »
18.	Subvention à la société des prêts au travail.	100 »
19.	Id. id. humaine de Dunkerque.	500 »
20.	Id. id. id. de Gravelines.	500 »
	TOTAL du sous-chapitre VII	92,104 »

SOUS-CHAPITRE VIII.

Culte catholique.

ART. 1er	Indemnité à Mgr l'archevêque.	5,000 »		
Id.	à Mgr Monnier, évêque de Lidda.	4,500 »		21,900 »
Id.	aux 2 autres vicaires généraux.	2,400 »		
Id.	aux 10 chanoines	10,000 »		

Cultes non catholiques.

2.	Secours pour concourir aux frais des cultes : protestant	1,600 »		
	israélite	1,600 »		3,200 »
	TOTAL du sous-chapitre VIII			25,100 »

SOUS-CHAPITRE IX.

Archives départementales.

ART. 1er	Appointements du conservateur et des employés auxiliaires		12,450 »
2.	Dépouillement extraordinaire des archives, etc.		1,500 »
3.	Publication de l'inventaire.		1,100 »
4.	Inspection des archives communales.		500 »
	TOTAL du sous-chapitre IX		15,550 »

SOUS-CHAPITRE X.

Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts.

ART. 1er	Achat et reliure d'ouvrages administratifs pour la préfecture, etc.			2,200 »
2.	Carte topographique du département			15,780 »
3.	Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts :			
4.	Subvention à la société des sciences de Lille.	1500 »		
Id.	id. d'émulation de Cambrai	500 »		
Id.	id. des sciences et des arts Valenciennes	500 »		
Id.	id. des sciences de Douai.	500 »		
Id.	id dunkerquoise.	500 »		51,700 »
Id	à l'institut industriel de Lille. . .	35400 »		
Id.	à la faculté de droit de Douai. . .	500 »		
Id.	à la société de médecine de Lille.	800 »		
Id.	à la société de géologie	500 »		
Id	aux élèves artistes	11,000 »		
5.	Subvention à la commission historique de Lille			700 »
6.	Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons et d'Alais			1,800 »
7.	Service des observations météorologiques.			500 »
8.	Elèves sages-femmes envoyées à Paris			2,100 »
9.	Cours d'accouchement et traitement d'un professeur. . .			1,500 »
10.	Pension d'élèves à l'école de médecine de Lille			4,000 »
	TOTAL du sous-chapitre X.			77,280 »

SOUS-CHAPITRE XI.

Encouragement à l'agriculture et à l'industrie.

ART. 1er	Chambres d'agriculture	1,700 »	
	Sociétés d'agriculture	10,700 »	
	Comices agricoles	5,000 »	
	Exposition d'agriculture	4,300 »	25,700 »
	Concours d'animaux reproducteurs	2,000 »	
	Station agronomique	1,000 »	
	Cercle horticole du Nord	500 »	
2.	Amélioration de la race chevaline		16,000 »
3.	Encouragement de la société vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais		300 »
4.	Entretien d'élèves à l'école d'Alfort		2,100 »
5.	Mesures contre les épizooties		1,000 »
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles		1 000 »
	TOTAL du sous-chapitre XI		46,100 »

SOUS-CHAPITRE XII.

Subventions aux communes.

ART. 1er	Établissement de pompes à incendie	4,000 »
2.	Subvention pour secours et pension aux sapeurs-pompiers	1,000 »
3.	Subvention pour traitement de malades indigents des communes privées d'établissements hospitaliers	6,000 »
4.	Subvention à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille	5,000 »
5.	Subvention pour construction ou reconstruction d'eglises	21,000 »
	TOTAL du sous-chapitre XII	36,000 »

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dépenses diverses.

ART. 1er	Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne	3,000 »
2.	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons	1,200 »
3.	Dépense des Conseils de salubrité	9,260 »
4.	Mesures contre les épidémies	600 »
5.	Frais d'impression des délibérations du Conseil général et des Conseils d'arrondissement, etc	17,800 »
6.	Allocation aux employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures	25,000 »
7.	Secours à des veuves d'anciens employés de la Préfecture	3,150 »
8.	Indemnités aux employés de la Préfecture pour travaux extraordinaires	4,000 »
9.	Menues dépenses et frais de bureau du greffe du Conseil de Préfecture	1,200 »
10.	Gratifications pour belles actions	1,400 »

11. Avances pour travaux d'intérêt public, à la charge des particuliers	30,000	»
12. Frais de division des cotes des contributions directes entre propriétaires et fermiers	6,480	»
13. Dépenses de la commission départementale	2,000	»
14. Sudside au Yacht-Club	300	»
15. Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing	250	»
16. Allocation aux vérificateurs des poids et mesures	3,250	»
17. Frais de surveillance du travail des enfants dans les manufactures	5,200	»
18. Réserve pour dépenses diverses et imprévues	20,000	»
19. Souscription au monument de Coulommiers	500	»
TOTAL du sous-chapitre XIII	134,590	»

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dettes départementales.

ART. 1er	Dépenses des enfants assistés	1,002	35
2.	Nivellement général du département. — Honoraires	1,471	66
3.	Travaux dans le logement du secrétaire général	1,640	»
4.	Traitement des malades indigents	600	»
5.	Mesures contre les épidémies	600	»
	Total du suos-chapitre XIV	5,314	01

SOUS-CHAPITRE XV.

Instruction publique.

§ 1er

ART. 1er	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200	»
2.	Entretien de bourses dans les lycées de Lille et de Douai	11,200	»
3.	Frais d'inspection des lycées, colléges et de l'école normale	3,000	»
	TOTAL du sous-chapitre XV	15,400	»

§ 2.

ARTICLE UNIQUE.	Dépenses de l'instruction primaire sur le produit de 3 centimes spéciaux	377,776	59

SOUS-CHAPITRE XVI.

Cadastre.

Subvention pour le renouvellement du cadastre	20,000 »

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE XVII.

Dépenses imputables sur le produit de centimes extraordinaires.

§ 1er

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

ART. 1er	Ronte N° 9,	Reconstruction du pont de la Meuse	39,700 »
2.	— 14,	Remaniement	12,000 »
3.	— 15,	Rechargement	17,000 »
4.	— 18,	Elargissement	8,000 »
5.	— 19,	Remaniement	12,000 »
6.	— 20,	Rechargement	6,000 »
7.	— 21,	id. et remaniement	15,000 »
8.	— 26,	Pavage et zones	37,000 »
9.	— 24,	Travaux d'amélioration	13,000 »
10.	— 26,	Rechargement	6,000 »

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Art. 2.	Chemin N° 8,	Pavage	12,000 »
	— 21,	Remaniement	2,722 »
	— 23,	Rechargement	4,000 »
	— 30,	Trottoirs	5,600 »
	— 36,	Reconstruction d'un pont	8,000 »
	— 41,	Zônes d'empierrement	5,200 »
	— 43,	Reconstruction de chaussée	6,800 »
	— 44,	Pavage	2,000 »
	— 45,	Améliorations	4,000 »
	— 46,	Rechargement	5,920 »
	— 47,	Remaniement	6,000 »
	— 49,	Reconstruction d'un pont	6,800 »
	— 56,	Consolidation	4,000 »
	— 58,	Trottoirs	10,000 »
	— 59,	Pavage	8,853 »
	— 60,	Elargissement de la chaussée	4,000 »
	— 61,	Rechargement	4,320 »
	— 62,	Empierrement	3,996 88
	— 64,	Rechargement	4,000 »
	— 74,	Elargissement	9,600 »
	— 76,	Empierrement	8,000 »
	— 77,	Rechargement	3,200 »
	— 78,	Elargissement	8,000 »
	— 2,	Rechargement	3,000 »
	— 5,	Prolongement	2,400 »

ART. 10. Chemins d'intérêt commun	184,340	»
11. Subvention pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires. — Réseau subventionné	490,575	»
12. Subventions aux communes pour remboursement d'emprunts à la caisse des chemins vicinaux	275,000	»
13. Réserve pour travaux imprévus	10,000	»
TOTAL du § 1er	1,268,826	88

§ 2.

ART. 1. Service de l'emprunt de 15 millions	243,079	52

SOUS-CHAPITRE XVIII.

ARS. 1er Amélioration des canaux	425,000	»

SOUS-CHAPITRE XIX.

ART. 1er Service de l'emprunt de 15 millions	801,920	48
2. Remboursement des obligations départementales concernant les chevaux réquisitionnés	17,200	»
3. Achèvement de la Préfecture	170,000	»
4. Terrain pour la caserne d'Hazebrouck	35,000	»
5. Caserne de gendarmerie de Maubeuge	20,000	»
6. Avance pour reconstruction de l'asile d'Armentières	100,000	»
7. Achèvement des chemins vicinaux	125,000	»
8. Institut industriel	250,000	»
9. Reconstruction de l'école normale	100,000	»
10. Avance à l'État pour l'amélioration des canaux	1,440,000	»
11. Id. pour la restauration des ports	1,440,000	»
12. Indemnités aux victimes de la guerre	138,826	»
13. Avance à l'établissement des sourds-muets	15,000	»
TOTAL du sous-chapitre XIX	4,652,946	88

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires	4,169,712	29
Dépenses extraordinaires	6,589,052	88
Total	10,758,765	17

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1873.

Nous croyons devoir continuer, pour la clarté des faits de cet intéressant sujet d'observations, l'ordre suivi dans nos précédentes publications.

NAISSANCES.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS			TOTAL.
	LÉGITIMES.	NATURELS reconnus.	NATURELS non reconnus	
Dunkerque	4224	77	185	4486
Hazebrouck.	3496	29	169	3694
Lille	18093	533	2127	20753
Cambrai	5308	235	469	6012
Avesnes.	4111	119	276	4506
Douai.	3252	118	169	3539
Valenciennes	5637	225	266	6128
Totaux	44121	1336	3661	49118

Les naissances s'étaient élevées en 1872 au nombre exceptionnel de 50,032 qu'elles n'avaient jamais atteint jusque-là. Celles de 1873 s'arrêtent au chiffre de 49,118; la différence en moins est de 964 et n'a pas une très-grande importance, mais ce qui est à remarquer, c'est qu'elle s'est entièrement portée sur la classe des enfants légitimes qui a éprouvé une diminution de 1,410, tandis que les naissances naturelles ont augmenté de 446.

Tous les arrondissements du département ont plus ou moins subi la diminution que nous signalons; celui qui en a été le plus sensiblement affecté est l'arrondissement de Lille.

La proportion des naissances générales par rapport à la population a été de 3 39 p. 0/0; elle s'est répartie entre les arrondissements de la manière suivante: Dunkerque, 3,80; Hazebrouck, 3,35; Lille, 3,35; Cambrai, 3,07; Avesnes, 2,62; Douai, 3,39; Valenciennes, 3,39.

Les naissances naturelles ont été au nombre de 4,997. Ce nombre n'est guère supérieur à la proportion ordinaire de 1 sur 10 du nombre total. Les chiffres de 1872 s'en étaient assez notablement écartés.

Division par sexe.

ARRONDISLSMENTS.	ENFANTS légitimes.		ENFANTS naturels reconnus.		ENFANTS naturels non reconnus.		TOTAL.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Dunkerque.	2190	2034	44	33	98	87	2332	2154
Hazebrouck.	1871	1625	12	17	83	86	1966	1728
Lille.	9200	8893	253	280	1077	1048	10532	10221
Cambrai.	2683	2625	119	116	214	255	3016	2996
Avesnes	2094	2017	58	61	143	133	2295	2211
Douai	1640	1612	71	47	82	87	1793	1746
Valenciennes.	2835	2802	104	121	120	146	3059	3069
Totaux. . . .	22513	21608	661	675	1819	1842	24993	24125

La diminution de 964 que les naissances ont éprouvées a eu particulièrement son effet sur les garçons qui présentent une différence en moins de 602, alors que le nombre des filles n'a diminué que de 362.

Le rapport entre les sexes est de 25 garçons pour 24 filles, ce qui revient à la proportion ordinaire de 20 filles pour 21 garcons.

Nous devons noter toutefois comme fait anormal que, dans la classe des enfants naturels, les naissances féminines ont été en 1873 supérieures aux naissances masculines.

Division par mois.

Les naissances se sont divisées, par mois, de la manière suivante :

janvier	4,560	avril	4,059	juillet	3.665	octobre	3,847
février	4,374	mai	4,025	août	4,146	novembre	4,870
mars	4,487	juin	3,827	septemb.	3,772	décembre	4,216

La moyenne mensuelle a été de 4,086.

Les mois de janvier, février et mars sont ceux qui ont produit le plus de naissances, et les mois de juin, juillet et septembre ceux qui en ont produit le moins.

Diaision entre les villes et les campagnes

En voici le résumé par arrondissement :

	POPUUATION	
	URBAINE.	RURALE.
Dunkerque	2823	1663
Hazebrouck	2297	1397
Lille	18256	2497
Cambrai	3271	2741
Avesnes	514	3992
Douai	1902	1637
Valenciennes	4002	2126
Totaux	33065	16053

Le nombre des naissances a été d'un peu plus de deux tiers dans les villes et d'un peu de moins d'un tiers dans les campagnes du nombre total.

Si on se reporte aux la chiffres de statistique de 1872, et si on les compare à ceux du tableau ci-dessus, on voit que les naissances ont généralement diminué en 1873 dans les villes et qu'elles ont augmenté dans les campagnes.

La population urbaine du département est de de 1,080,974 et la population rurale de 366,790. Si on rapproche de ces chiffres ceux inscrits dans le tableau qui précède: on trouve que les naissances de 1873 sont dans la proportion d'une pour 36 habitants dans les villes et d'une pour 23 dans les campagnes.

Naissances multiples.

On a constaté, en 1873, 529 naissances doubles. Elles ont produit 1054 enfants, savoir: 516 garçons, dont 57 mort-nés et 459 vivants; et 538 filles, dont 476 vivantes et 62 mort-nées.

Les naissances triples ont été au nombre de 10. Elles ont donné 12 garcons dont 8 vivants et 8 filles dont 6 vivantes.

MARIAGES. — 1873.

On a compté, en 1873, 12912 mariages, savoir:

	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	
Arrondiss. de Dunkerque..	908	74	76	71	1129
— d'Hazebrouck...	657	51	74	29	811
— de Lille.....	3969	298	356	185	4806
— de Cambrai....	1497	59	95	51	1702
— d'Avesnes.....	1382	71	96	59	1599
— de Douai.....	847	51	84	30	1012
— de Valenciennes.	1598	66	125	64	1853
Totaux	10858	678	906	470	12912

Les mariages. dont le nombre s'était extraordinairement multiplié en 1872 après avoir fléchi en 1870 et 1871, par suite des événements de guerre, se sont maintenus en 1873 à un chiffre supérieur à la moyenne ordinaire. Leur nombre ainsi qu'on le voit par le tableau ci-dessus a été de 12,912 et n'est inférieur que de 1,130 à celui de l'année précédente.

La diminution que nous indiquons dans le nombre des ma-

riages s'est produite dans tous les arrondissements sauf dans celui d'Hazebrouck où il y a eu au contraire augmentation. Mais cette diminution a principalement porté sur l'arrondissement d'Avesnes qui a eu une différence en moins de 437 ou de plus d'un cinquième.

Les mariages de 1873 ont été à la population dans les divers arrondissements dans le rapport ci-après.

Dunkerque, 9 pour 1,000; Hazebrouck, 7,4; Lille, 8,6; Cambrai, 8,7; Avesnes, 8,9; Douai; 9,9; Valenciennes, 10,3. — Moyenne pour le département, 9 pour 0/000.

Les mariages de 1873 appartiennent pour 8,190 à la population urbaine et pour 4,812 à la population rurale; les premiers sont dans le rapport de 1 sur 134 habitants et les seconds de 1 sur 75.

La division par mois s'est anisi établie :

janvier	1,005	mai	1,071	septembre	1,236
février	1,318	juin	1,153	octobre	1,086
mars	581	juillet	1,117	novembre	1,057
avril	1,460	août	998	décembre	920

C'est le mois de février qui en a produit le plus et le mois de mars qui en a donné le moins.

Se sont mariés 11,535 garçons, 11,764 filles, 1,376 veufs, 1,146 veuves.

17,637 mariés, dont 9,774 hommes et 7.863 femmes ont signé leur nom.

Ces nombres se divisent ainsi : dans les villes, 5,949 hommes et 4,604 femmes; dans les campagnes, 3,825 hommes et 3,259 femmes,

Ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne savoir écrire sont au nombre de 8,367 dont 3,228 hommes et 5,139 femmes,

Et ces nombres se divisent comme suit : dans les villes, 2,241 hommes et 3,586 femmes, dans les campagnes, 987 hommes et 1,553 femmes.

Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 74, dont 48 dans les villes et 26 dans les campagnes.

Sept mariages ont été l'objet d'oppositions, tous dans les campagnes.

4,303 mariages, dont 2,266 dans les villes et 2,037 dans les campagnes ont donné lieu à la rédaction d'un contrat. La proportion est de 27,7 sur 100 pour les premières et de 423 sur 100 sur les secondes.

On a compté 10 mariages entre oncles et nièces, dont 4 dans les villes et 3 dans les campagnes, et 3 mariages entre neveux et tantes, tous dans les campagnes,

Les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs ont été au nombre de 82, les campagnes en ont produit 32 et les villes 50.

132 cousins ont épousé 132 cousines germaines; 80 dans les villes, 52 dans les campagnes.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimes est de 466 dans les campagnes et de 1,327 dans les villes; ensemble 1,796. Le chiffre de ces enfants a été de 2,248 dont 571 pour les premières et 1,677 pour les secondes.

MORT-NÉS. — 1873.

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

	ENFANTS LÉGITIMES		ENFANTS NATURELS		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque. .	104	84	20	6	204
— d'Hazebrouck. . .	80	59	7	2	148
— de Lille.	410	351	91	96	948
— de Cambrai	168	115	30	22	335
— d'Avesnes.	106	72	17	10	195
— de Douai.	80	56	4	4	144
— de Valenciennes.	139	111	27	16	293
Totaux	1087	848	176	2256	2267

Le nombre des mort-nés a augmenté dans les arrondissements d'Avesnes et de Dunkerque, et plus sensiblement dans celui de Valenciennes. Il a diminué dans les autres arrondissements, notamment dans celui de Lille, où il s'est produit une différence en moins de 354. En somme la diminution pour le département est de 382, et cette différence se divise ainsi : enfants légitimes, 301 ; enfants naturels, 81

Il y a eu 1552 mort-nés dans les villes et 715 dans les campagnes; ces nombres dont la proportion de 1 pour 21, 3 naissances dans la population urbaine et de 1 pour 21 dans la population rurale. Il y a presque égalité.

DÉCÈS. — 1873.

Les décès se sont élevés pendant l'année à 32,441 dont :

Sexe masculin.	17,046
Sexe féminin.	15,395
Ensemble	32,441

Division par état-civil.

	SEXE MASCULIN				SEXE FÉMININ				TOTAL par arrondissement.
	garçons.	hommes mariés.	veufs.	Total.	filles.	femmes mariées.	veuves.	Total.	
Arrondis. de Dunkerque..	993	431	210	1634	849	307	292	1448	3082
— d'Hazebrouck...	765	356	168	1289	660	311	282	1253	2542
— de Lille.....	4550	1831	841	7222	3945	1456	917	6288	13510
— de Cambrai	920	581	333	1834	799	575	439	1813	3647
— d'Avesnes.....	790	664	305	1759	710	470	418	1598	3357
— de Douai.....	744	408	235	1387	666	318	310	1294	2681
— de Valenciennes	1001	602	318	1921	832	482	387	1701	3622
Totaux	9763	4873	2410	17046	8431	3919	3045	15395	32441

Les décès de 1873 présentent un excédant de 2,604 sur ceux de 1872 et c'est sur l'arrondissement de Lille que cette différence s'est entièrement portée. Cet arrondissement a subi un surcroît d'extinction de 3,067 qui a particulièrement affecté les classes des garçons et des filles dans le plus jeune âge surtout. Les hommes mariés et les veufs y ont aussi fourni un certain contingent ; il y a eu en revanche quelque diminution chez les femmes mariées et les veuves.

L'arrondissement de Douai a de son côté éprouvé une augmentation de 241 décès sur les jeunes classes. Ce phénomène ne s'est pas produit dans les autres arrondissements qui tous ont eu des diminutions peu sensibles, pour la plupart mais qui dans l'arrondissement d'Hazebrouck n'a pas été moindre de 253 ou d'un neuvième.

La mortalité dans le département en 1373 a été en moyenne, de 1pour 45 habitants. — Elle s'est manifestée dans les arrondissements de la manière suivante : Dunkerque 1 pour 38 habitants ;

Hazebrouck, 1 pour 43; Lille, 1 pour 41; Cambrai, 1 pour 54; Avesnes, 1 pour 51; Douai, 1 pour 43; Valenciennes, 1 pour 50.

L'arrondissement de Lille, malgré les pertes exceptionnelles qu'il a faites, est resté dans la moyenne; il en a été de même dans ceux d'Hazebrouck et de Douai. La mortalité est surtout grande dans l'arrondissement de Dunkerque; ceux où elle est le plus faible sont les arrondissements de Cambrai, Avesnes et Valenciennes.

Nous croyons devoir indiquer par extrait les décès des plus jeunes enfants compris d'ailleurs dans le tableau qui précède.

Décès du premier âge.

	ENFANTS légitimes		ENFANTS naturels		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
De la naissance à 7 jours..	506	357	60	90	1013
De 8 à 15 jours.....	279	223	63	39	604
De 15 à 20 jours.....	376	412	107	68	963
De 1 à 6 mois.....	1354	1272	411	274	3011
De 6 mois à 1 an.....	1268	1206	415	413	3302
	3783	3470	756	884	8893

Les décès dans la première année ont produit en 1873 un chiffre 8,893; ils ne s'étaient élevés en 1872 qu'à 5,332; il en résulte une augmentation de 3,561 ou de 67 p. %. Cet excès de mortalité, déjà signalé plus haut en ce qui concerne l'arrondissement de Lille et qui correspond à près du cinquième des naissances, ne paraît cependant pas être l'effet d'une épidémie de variole ou autre susceptible de produire un tel résultat.

Décès par âge et par classe.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.	
De 0 à 1 an..	4937	»	»	4937	3950	»	»	3956	8893
De 1 à 5 ans..	1517	»	»	1517	1457	»	»	1457	2984
De 5 à 10....	501	»	»	501	486	»	»	486	987
De 10 à 15...	264	»	»	264	356	»	»	356	620
De 15 à 20...	392	»	»	392	492	16	»	508	900
De 20 à 25...	501	60	»	561	404	193	5	602	1163
De 26 à 30...	288	243	19	550	190	308	16	514	1064
De 30 à 35...	203	323	39	565	120	397	35	552	1117
De 35 5 40...	184	366	52	602	95	392	45	532	1134
De 40 à 45...	127	393	55	575	105	383	51	539	1114
De 45 à 50...	124	423	112	719	80	429	122	613	1332
De 50 à 55...	125	555	151	831	60	367	124	551	1382
De 55 à 60...	119	590	154	863	66	271	153	497	1360
De 60 à 65...	101	482	240	823	78	281	278	637	1460
De 65 à 70...	127	489	308	924	80	292	412	784	1708
De 70 à 75...	97	452	410	959	136	288	449	873	1832
De 75 à 80...	99	393	438	830	93	170	511	774	1604
De 80 à 85...	42	111	253	384	99	96	521	716	1100
De 85 à 90. ..	12	31	154	197	56	42	247	345	542
De 90 à 95...	3	4	39	46	8	4	77	89	135
De 95 à 100..	»	»	6	6	2	»	11	13	19
Centenaires..	»	»	»	»	1	»	»	1	1
Totaux..	9763	4873	2410	17046	8331	4017	3047	15395	32441

En laissant à part le premier âge qui a subi des pertes exceptionnelles dont nous avons parlé plus haut, la mortalité s'est inégalement répartie entre les sexes. La proportion dans laquelle ils ont été frappés peut être représentée par onze pour l'élément masculin et par dix pour l'élément féminin. — En 1872, c'est la population féminine qui avait le plus souffert.

Division par mois.

La mortalité mensuelle a été celle ci-après:

Janvier...	2784	Avril....	2923	Juillet.....	2368	Octobre...	2486
Février...	3006	Mai.....	2810	Août.....	2748	Novembre.	2455
Mars.....	3120	Juin.....	2463	Septembre	2647	Décembre.	2631

Ce sont les mois de février, mars et avril qui ont produit le plus de décès et les mois de mai, juin et juillet qui en ont produit le moins.

Division entre les villes et les campagnes.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION.	
	Urbaine.	Rurale.
Dunkerque.	1992	1092
Hazebrouck.	1588	954
Lille	11832	1676
Cambrai.	2012	1635
Avesnes.	399	2958
Douai	1452	1229
Valenciennes.	2382	1240
Totaux	21657	10784

Ces chiffres indiquent que c'est dans les villes que s'est produite la mortalité exceptionnelle que nous avons signalée par rapport à l'arrondissement de Lille. Dans les autres arrondissements et aussi bien dans la population urbaine que dans la population rurale, les décès sont restés dans des conditions égales à celles de l'année précédente. Il y a exception toutefois pour l'arrondissement d'Avesnes qui a eu un excédant de décès dans les campagnes, contre une diminution de 400 dans les villes.

En somme, la mortalité a été de 2 pour 100 dans les villes et de près de 3 pour 100 dans les campagnes.

Comparaison des naissances et des décès.

ARRONDISSEMENTS.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT des naissances.
Dunkerque	4486	3082	1404
Hazebrouck	3694	2542	1152
Lille	20753	13510	7243
Cambrai	6012	3647	2365
Avesnes	4506	3357	1149
Douai	3539	2681	858
Valenciennes	6128	3622	2506
Totaux	49118	32441	17677

Ainsi les naissances de 1873 ont excédé les décès d'un nombre de 17,677 égal à 1 pour 82 habitants.

L'excédant des naissances sur les décès dans les villes du département a été comme suit:

Avesnes	1	Lille	1382
Maubeuge	117	Halluin	293
Cambrai	108	Roubaix	1831
Douai	124	Tourcoing	692
Dunkerque	296	Wattrelos	237
Hazebrouck	98	Denain	243
Bailleul	19	St-Amand	141
Armentières	355	Valenciennes	135

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Élection des membres de l'Assemblée Nationale, du Conseil général du département, et des Conseils d'arrondissement.

CANTONS.	NOMBRE		SUFFRAGES OBTENUS	
	Inscrits.	Votants.	M. Fiévet.	M. Parsy.
Assemblée Nationale, — 8 novembre 1874.				
Arrondissement de Dunkerque.				
Bergues	3925	2798	2035	703
Bourbourg	3594	2646	1730	834
Dunkerque-Est	9478	5151	1776	3330
Dunkerque-Ouest	1480	935	534	399
Gravelines	2581	1243	667	561
Hondschoote	3084	2045	1557	468
Wormhoudt	4330	3284	2940	307
Arrondissement d'Hazebrouck.				
Bailleul-Nord-Est	4964	3640	2772	819
Bailleul-Sud-Ouest	2209	1874	1432	431
Cassel	3696	2878	2106	766
Hazebrouck-Nord	5143	4162	2624	1496
Hazebrouck-Sud	3783	2267	1537	712
Merville	5171	4028	3050	953
Steenvoorde	3598	2884	2580	277
Arrondissement de Lille.				
Armentières	5634	4146	2289	1817
Cysoing	4856	3772	1815	1911
Haubourdin	6296	4737	2650	1967
La Bassée	4329	3084	2075	971
Lannoy	5452	4187	2164	1915
Lille-Centre	4629	3125	557	2506
Lille-Nord-Est	6871	4583	750	3782
Lille-Ouest	4713	3364	1203	2042
Lille-Sud-Est	5128	3443	521	2881
Lille-Sud-Ouest	10513	6874	1174	5610
Pont-à-Marcq	5146	3778	2094	1659
Quesnoy-sur-Deûle	4169	3009	2038	935
Roubaix-Est	11038	7746	2953	4705
Roubaix-Ouest	1032	850	444	410
Seclin	6643	4453	2262	2158
Tourcoing-Nord	6129	4394	2657	1658
Tourcoing-Sud	6768	4802	2030	2674

CANTONS.	NOMBRE		SUFFRAGES OBTENUS	
	Inscrits.	Votants.	M. Fiévet.	M. Parsy.
Arrondissement de Cambrai.				
Cambrai-Est	8504	6198	1647	4533
Cambrai-Ouest	3285	2449	1051	1389
Carnières	7162	5285	2406	2766
Clary	8759	6459	2504	3861
Le Câteau	8756	5936	1632	4240
Marcoing	6989	5046	1398	3605
Solesmes	7345	4290	845	3392
Arrondissement d'Avesnes.				
Avesnes-Nord	3326	2426	1142	1273
Avesnes-Sud	3706	2630	1548	1075
Bavai	3917	2468	986	1477
Berlaimont	2893	1822	901	916
Landrecies	4394	2660	1151	1494
Le Quesnoy-Est	4245	2702	1072	1584
Le Quesnoy-Ouest	3205	2268	1020	1215
Maubeuge	6949	4811	1697	3093
Solre-le-Château	2927	2176	1072	1088
Trélon	5746	3995	1236	2730
Arrondissement de Douai.				
Arleux	4018	2801	1395	1388
Douai-Nord	5293	3635	1949	1655
Douai-Ouest	5243	3497	1220	2248
Douai-Sud	5021	3744	2156	1549
Marchiennes	6027	4540	2718	1765
Orchies	5142	3482	2063	1395
Arrondissement de Valenciennes.				
Bouchain	10152	6691	3196	3428
Condé	5442	2987	1123	1850
St.-Amand, rive droite	5083	3044	953	2081
St.-Amand, rive gauche	4551	2845	1561	1264
Valenciennes-Est	5802	3909	1074	2813
Valenciennes-Nord	6894	4561	1212	3281
Valenciennes-Sud	6049	4366	1469	2847
Récapitulation.				
ARRONDISSEMENTS.				
Dunkerque	28563	18174	11337	6642
Hazebrouck	27780	21744	16080	5456
Lille	99238	70371	29676	39598
Cambrai	51200	36454	11953	24716
Avesnes	41699	27955	11825	15975
Douai	30739	21672	11501	10001
Valenciennes	43678	28283	10621	17568
	322897	224753	102393	119356

M. Parsy ayant obtenu la majorité des suffrages est élu député.

NTONS.	NOMBRE Inscrits.	NOMBRE Votants.	MEMBRES sortants.	MEMBRES élus.	Nombre de suffrages.
Conseil général. — 4 octobre 1874.					
Arrondissement de Dunkerque.					
ourg.....	3422	2217	De Coussemaker.	De Coussemaker.	2141
erque-O...	5404	2197	Trystram.	Trystram.	2060
choote	3009	1809	Goudaert.	Goudaert.	1789
Arrondissement d'Hazebrouck.					
ul-S.-O....	3459	2252	Plichon.	Plichon	2123
rouck-S...	3670	2674	Massiet du Biest	Massiet du Biest.	2625
lle.	5491	4339	Duquenne.	Duquenne	2879
voorde	3408	2369	Beck.	Beck.	2347
Arrondissement de Lille.					
urdin.....	6207	4086	Comte d'Hespel.	Comte d'Hespel.	3547
ssée	4253	2588	Chombart.	Chombart.	2506
Centre.....	4409	2757	Général Faidherbe.	P. Legrand.	2545
Ouest	4642	3410	H. Bernard.	Soins.	1862
Sud-Ouest..	10498	6076	Testelin.	Testelin.	5685
oy-s-Deûle.	4441	3001	Desrousseaux.	Desrousseaux.	2158
ix.	4798	3810	Deleporte-Bayart.	Deleporte-Bayart.	2045
oing-Nord..	6257	4673	Roussel-Defontaine.	Roussel-Defontaine.	2614
Arrondissement de Cambrai.					
rai-Ouest..	6005	4235	P. Leleu.	P. Leleu.	2266
.....	8847	4284	Dutemple.	Dutemple.	3971
ing.....	7004	3953	Crépin.	Crépin	3775
Arrondssement d'Avesnes.					
es-Sud....	3835	3104	Mailliet	Mailliet.	1811
mont	2874	2134	Emond.	Emond	1203
uge.	6971	2903	De Carnières.	De Carnières.	2540
esnoy-O...	4025	2515	Baron de l'Epine.	Baron de l'Epine.	2484
.....	5678	3293	Clavon.	Bertaux.	1593
Arrondissement de Douai.					
Nord.	4771	3232	Maurice.	Merlin	1705
iennes....	5804	4388	Bottin.	De Bouteville.	2690
es.	5081	4319	Des Rotours	Des Rotours.	2917
Arrondissement de Valenciennes.					
and, r. g..	4483	2673	Legrand.	Legrand.	2631
.....	5377	2138	L. Renard.	L. Renard.	2090
iennes-N..	6133	3606	De Marsilly.	De Marsilly.	3416
iennes-S..	5974	5974	L. Legrand.	L. Legrand.	2852

CANTONS.	NOMBRE		MEMBRES sortants.	MEMBRES élus.	Nombre de suffrages.
	Inscrits.	Votants.			
Conseils d'arrondissement. — 4 octobre 1874.					
Arrondissement de Dunkerque.					
Bergues.....	3766	2033	Hilst	Hilst	2043
Bourbourg.....	3422	2215	Demeunynck.	Vercoustre.	2108
Gravelines.....	2524	806	Thouvenin.	Thouvenin.	759
Dunkerque-Est..	5189	1879	Delelis.	D'Arras.	1571
Wormhoudt.....	4229	2651	Dehaene.	Dehaene.	2644
Arrondissement d'Hazebrouck.					
Bailleul-Nord-Est	3582	2308	H. Bieswal.	H. Bieswal.	2248
Cassel. :.....	3575	2185	Bosquillon de Jenlis	Bosquillon de Jenlis.	2168
Hazebrouck-Nord	3833	2287	Lespagnol.	Lespagnol.	2254
Arrondissement de Lille					
Armentières.	3535	3784	N.....	Lescornez.	2643
Cysoing.....	4811	3249	Baron de la Grange.	Dubreucq, Victor	1691
Lannoy.....	5336	3249	Le Hardy du Marais.	Le Hardy du Marais.	2893
Lille-Nord-Est...	6601	3919	G. Legrand.	G. Legrand.	3691
Lille-Sud-Est....	5097	2706	Beny.	Beny	2484
Lille-Ouest	4587	2913	Soins.	Lemaître.	1754
Pont-à-Marcq ...	5086	2487	E. Vallois.	E. Vallois.	2456
Roubaix-Est. ...	6468	4830	P. Flipo	P. Flipo.	2439
Seclin.....	6476	2841	Desmazières	Desmazières.	2731
Tourcoing-Sud ..	7179	3979	Ducrocq.	Ducrocq.	3120
Arrondissement de Cambrai.					
Cambrai-Est....	5633	3318	Bertrand-Milcent.	Fiévet.	2002
Carnières.....	7181	3344	Bricout-Ledieu	Bricout-Ledieu	3206
Le Câteau	8153	3311	Hallette	Hallette.	3047
			Mairesse	Mairesse.	2930
Solesmes.....	7402	3433	Vallez	Vallez.	3424
Arrondissement d'Avesnes.					
Avesnes-Nord. ..	2931	1941	Hazard.	Herbecq.	943
Bavai.....	3900	1785	Gravis	Gravis	1762
Landrecies.....	4317	2944	Bonnière	Gille.	2107
Le Quesnoy-Est..	3833	1864	Lenglet.	Lenglet.	1832
Solre-le-Château	2901	1040	Lhomme.	Lhomme.	937
Arrondissement de Douai.					
Arleux.....	4056	2227	Pennequin	Pennequin	1353
Douai-Ouest	4906	2402	Comte de Guerne.	Bernard.	2252
			Luce	De Boisset.	2202
Douai Sud.....	4668	2310	Ducret	Ducret.	2213
Arrondissement de Valenciennes.					
Bouchain.....	9849	5047	N.....	Scribe.	2860
			N.....	Ladrière.	2602
St-Amand, r. g..	5062	1936	J. Sirot.	J. Sirot.	1905
Valenciennes-Est	5794	2113	Dècle.	Dècle.	2028

JURY.

Aux termes de l'article 6 de la loi sur le Jury, en date du 21 novembre 1872, la liste annuelle du Jury comprend, pour les départements, un Juré pour 500 habitants, sans toutefois que le nombre des Jurés puisse être inférieur à 400, ni supérieur à 600. L'article 11 de cette loi dispose que la liste annuelle est dressée, pour chaque arrondissement par une commission composée du Président du Tribunal civil ou du Magistrat qui en remplit les fonctions, Président, des Juges-de-Paix et des Conseillers Généraux.

Conformément à l'article 6 précité, M. le Préfet, sur l'avis de la Commission départementale et par un arrêté, en date du 7 juillet 1874, a réparti de la manière suivante, entre les cantons du département, le nombre de 600 Jurés à désigner;

ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	Population totale.	NOMBRE DE JURÉS.	
AVESNES. . . .	Avesnes-Nord.	14,309	5	72
	— Sud	14,323	6	
	Bavai	16,027	7	
	Berlaimont.	10,222	4	
	Landrecies.	15,628	6	
	Le Quesnoy-Est.	13,905	6	
	— Ouest.	14,446	6	
	Maubeuge	38,526	16	
	Solre-le-Château	12,516	5	
	Trélon.	25,763	11	
CAMBRAI. . . .	Cambrai-Est	24,748	9	82
	— Ouest	25,482	10	
	Carnières	28,466	12	
	Clary	32,994	14	
	Le Câteau	32,771	14	
	Marcoing.	25,806	11	
	Solesmes.	28,224	12	
DOUAI.	Arleux.	13,820	6	49
	Douai-Nord.	22,059	9	
	— Ouest.	21,221	9	
	— Sud	19,948	8	
	Marchiennes	21,202	9	
	Orchies	17,930	8	
	A reporter	483,706		194

ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	Population totale.	NOMBRE DE JURÉS.	
	Report	483,706		194
DUNKERQUE. . .	Bergues	15,541	6	
	Bourbourg	13,983	6	
	Dunkerque-Est	23,586	10	
	— Ouest	25.730	11	48
	Gravelines	10,758	4	
	Hondschoote	13,283	5	
	Wormhoudt	15,215	6	
HAZEBROUCK . .	Bailleul-Nord-Est	17,368	7	
	— Sud-Ouest	14,414	6	
	Cassel	14,242	6	
	Hazebrouck-Nord	15,379	6	45
	— Sud	14,055	6	
	Merville	20,285	8	
	Steenvoorde	14,540	6	
LILLE	Armentières	92,821	14	
	Cysoing	18,161	7	
	Haubourdin	27,811	11	
	La Bassée	16,074	7	
	Lannoy	27,978	12	
	Lille-Centre	23,205	10	
	— Nord-Est	39,963	16	
	— Ouest	24,055	10	
	— Sud-Est	22,851	9	229
	— Sud-Ouest	76,335	32	
	Pont-à-Marcq	17,790	7	
	Quesnoy-sur-Deûle	20,188	8	
	Roubaix-Est	58,875	24	
	— Ouest	38,822	16	
	Seclin	24,616	10	
	Tourcoing-Nord	45,335	19	
	— Sud	40,382	17	
VALENCIENNES . .	Bouchain	42,843	18	
	Condé	23,972	10	
	Saint-Amand (rive droite) . .	19,355	8	
	— (rive gauche) . .	14,778	6	75
	Valenciennes-Est	23,324	10	
	— Nord	30,197	12	
	— Sud	25,948	11	
	Totaux	1,447,764		600

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Lignes construites.

De Paris à la frontière par Lille et le raccordement. — Loi du 15 juillet 1845	47,247
De Douai à la frontière par Valenciennes et raccordement. — Même loi	47,810
De Lille à Calais. — Même loi	57,853
D'Hazebrouck à Dunkerque. — Même loi	39,503
De Saint-Quentin à Erquelines. — Décret du 18 février 1852	60,717
De Busigny à Somain. — Même décret	48,743
D'Hautmont à la frontière vers Mons. — Décret du 19 août 1854	11,409
D'Arras à Hazebrouck (ligne des houillères du Pas-de-Calais). — Décret du 26 juin 1857	11,211
De Lille à la frontière vers Tournai. — Décret du 6 juillet 1862	12,534
De Lens à Le Forest. — Décret du 26 juin 1857	2,015
D'Hirson à Anor. — Décret du 6 juillet 1862	1,447
D'Anor à la frontière. — Décret du 6 juillet 1862	5,899
D'Aulnoye à Anor. — Même décret	32,538
De Valenciennes à Aulnoye. — Même décret	34,525
Ensemble	413,451

Ces diverses lignes sont exploitées par la Compagnie du Nord.

D'Anzin à Somain. — Ordonnances des 24 octobre 1835 et 2 octobre 1846	18,525
D'Aniche à Somain. — Décret du 18 février 1850	2,000
De Rousies à Ferrière-la-Grande. — Décret du 23 avril 1859	3,500
De Denain à Lourches. — Décret du 18 juin 1863	5,000
De Lille à Béthune. — Décret du 29 août 1863	25,430
De Dunkerque à la frontière vers Furnes. — Décrets des 26 avril 1862 et 23 mai 1863	12,570
De Lille à Valenciennes. — Décret du 11 juillet 1864	42,947
D'Hazebrouck à la frontière vers Poperinghe. — Décret du 26 décembre 1866	13,779
D'Armentières à la frontière vers Ostende. — Décret du 26 mai 1866	2,944

D'Anzin à la frontière vers Péruwelz. — Décret du 24 octobre 1868		17,876
De Gravelines à Watten. — Décret du 22 mai 1849.		19,190
D'Armentières à Berguette. — Même décret		15,160
Ces lignes ont été concédées à des Compagnies particulières et sont exploitées par elles.		
Embranchements industriels divers		20,500
TOTAL des lignes construites et exploitées		612,872

Lignes en construction ou à construire.

De Cambrai à la frontière vers Dour, concédée à la Compagnie du Nord, par décret du 15 juin 1872. Environ		50,000
Embranchements industriels en construction		639

Réseau concédé dans le département à la Compagnie du Nord-Est, par décret du 22 mai 1869:

De Lille à Comines	18k000	
De Tourcoing à Menin	10.980	
De Gravelines à Watten (en exploitation)	mémoire	
D'Armentières à Berguette (idem)	mémoire	
De Dunkerque à Calais par Gravelines	21.000	
De Somain à Roubaix et Tourcoing par Orchies et Cysoing	46.000	
D'Erquelines à Anor	40.610	
ENSEMBLE	136.590	136,590

Lignes concédées à la Compagnie de Lille à Valenciennes par décret du 26 octobre 1871.

De Saint-Amand à la frontière vers Tournai	6.000	
De Saint-Amand à Blanc-Misseron	20.250	
ENSEMBLE	26.250	26,250

Lignes projetées d'intérêt local qui doivent être concédées à titre de lignes d'intérêt général.

1° A la Compagnie de Lille à Valenciennes:

De Lens à Armentières	18.900
De Valenciennes au Câteau	38.000

2° A la Compagnie de Picardie et Flandres:

De Douai à Cambrai	26.560
D'Aubigny-au-Bac à Somain et Abscon	18.270

3° Aux Compagnies de Picardie et Flandres et Lille à Valenciennes:		
De Douai à Orchies.	16.340	
Ensemble	117.170	117,170
Total du réseau d'intérêt général		943,521

Chemins de fer d'intérêt local concédés par le département en 1871 *et* 1872.

Lignes déclarées d'utilité publique:

Compagnie de Picardie et Flandres. (Décret du 20 septembre 1873):	
De Cambrai à Epehi	20.300
Compagnie de M. de Carpentier. (Décret du 4 mai 1873):	
De Valenciennes à Douzies par Bavai . . .	34.835
Compagnie de Lille à Valenciennes. (Décret du 14 janvier 1874):	
D'Hazebrouck à Orchies ou Templeuve. . .	54.170
De Don à Henin-Liétard.	0.900
D'Artres à Denain	11.050
De Denain à Saint-Amand.	15.200
De Lourches à la ligne d'Artres à Denain. .	4.000

Lignes non encore déclarées d'utilité publique :

Compagnie de M. de Carpentier:	
De St-Waast-là-Haut à la ligne de Valenciennes à Douzies.	4.000
Compagnie de M. de Carpentier et de Lille à Valenciennes:	
De Maubeuge à la limite de l'Aisne. . . .	43.080
Compagnie de Lille à Valenciennes:	
Du Câteau à Saint-Erme.	5.000
D'Haubourdin à Saint-André.	8.500
De Fenain à Escaudain	4.881
Compagnie de Picardie et Flandres.	
Embranchement de Marcoing à Masnières, du chemin de Cambrai à Epehi	000

Compagnie de M. Dathis :

D'Armentières à Tourcoing et Roubaix. . .	23,500	
Compagnie d'Achiet à Bapaume :		
De Bapaume à Marcoing	5,465	
TOTAL des lignes d'intérêt local .	236.881	236,881
TOTAL DE TOUTES LES LIGNES		1,177,402

ROUTES NATIONALES.

Ces routes sont au nombre de quinze dans le département et ont une étendue totale de 592 kilomètres 211 mètres. Nous en donnons ci-après le tableau :

Nos des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
			k.	k.	k.
2	1re	De Paris à Maubeuge et Bruxelles par Mons.	27.46	9.76	36.92
16	2e	De Paris à Dunkerque.	54 40	0 11	54 40
17	2e	De Paris à Lille et à Ostende . . .	96.36	»	96.36
25	3e	Du Hâvre à Lille.	15.61	»	15.61
29	3e	De Rouen à Valenciennes.	58 44	»	58 44
39	3e	De Montreil-sur-Mer à Mézières . .	30.05	10.29	40.34
40	3e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres.	33. »	1.27	34.27
41	3e	De Saint-Pol à Lille et Tournai. . .	40.37	»	40.37
42	3e	De Lille à Boulogne	52.94	2.41	55.35
43	3e	De Bouchain à Calais	27.91	»	27.91
44	3e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai.	4.30	2.39	6.69
45	3e	De Marles à Valenc. et à Tournai.	46.79	13.88	60.67
48	3e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville.	25.63	17.07	42.70
50	3e	De Douai à Arras.	3.95	»	3.95
		Totaux.	535.14	57.07	592.21

La situation des routes nationales n'a pas sensiblement changé depuis l'année précédente ; elle reste mauvaise et périclitante. L'hiver humide sans gelée ni neige de 1873-1874 a occasionné sur les empierrements des ébouages considérables et une usure exceptionnelle. Les pavages ont moins souffert.

Les crédits alloués par l'administration pour l'entretien et les réparations de ces routes n'ont été que de 575,050 fr. Dans cette situation et malgré tout le zèle qu'il déploie, le service des Ponts-et-Chaussées n'a pu avancer avec l'activité désirable dans la voie des améliorations poursuivies autrefois et particulièrement recommandées à sa vigilance. Il est à souhaiter que de meilleurs temps permettent de rendre aux travaux leur activité ordinaire.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Le département compte vingt-six lignes de cette nature ayant ensemble un développement de 513 kilomètres 316 mètres; elles sont ci-après indiquées :

Nos des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR.		Longueur dans le départ.
		en pavé.	en empierrement.	
		k.	k.	k.
1	De Lille à Valenciennes.	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres.	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai	16.038	»	16.038
4	De Cambrai à Tournai.	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville.	0.560	15.500	16.060
6	De Landrecies à Chimay	6 208	35 420	41 628
7	De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8	De Condé à St-Amand.	12.210	»	12 210
9	De Lille à St-Omer	16.320	»	16 320
10	De Valencienne à Bohain.	12.135	»	12.135
11	De Cambrai à Guise.	18.663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy.	8.163	19.188	27 651
13	De Maubeuge à Maroilles.	»	20.176	20 176
14	De Lille à Courtrai.	22.302	»	22.302
15	De Dunkerque à Furnes	0 702	12 938	13 640
16	De La Bassée à Estaires	1 490	3.800	5.290
17	D'Hazebrouck à Aire	»	7 086	7.086
18	De Béthune à Armentières	2.230	2 650	4 880
19	De Roubaix à Tournai et St-Amand	43 567	»	43 567
20	De Cassel à la frontière.	11.323	»	11.323
21	De Bergues à St-Momelin	3.851	18.093	21.944
22	De Lille à Tourcoing.	9.112	»	9.112
23	De Cambrai à la frontière	28.258	24 652	52 910
24	D'Hélesmes à Denain.	7.118	»	7.118
25	Ceinture de Maubeuge.	0 280	1 525	1 805
26	Ceinture de Cambrai	0 460	2.047	2 507
	Totaux.	350 248	163.075	513.316

A part un très-petit nombre de routes de l'arrondissement de Dunkerque dont la fréquentation est médiocre et de l'arrondissement d'Avesnes où elles sont assises sur un bon sol, ces voies de communication sont d'un entretien couteux et exigent des soins très-intelligents et très-assidus. La circulation y est généralement considérable et elle devient énorme et écrasante sur quelques-unes, comme les routes N°s 2, 10, 14 et 24. La plupart de ces voies de communication sont établies sur un sol glaiseux et se développent dans des régions plates où l'écoulement des eaux est très-difficile. Enfin, un grand nombre d'entre elles, construites primitivement avec des matériaux défectueux de forme, ne nature et de dimensions, demanderaient un entretien confortatif que l'exi-

guité des ressources ne permet pas de leur appliquer dans la limite nécessaire.

Aussi, le Conseil général a-t-il admis, il y a douze ans, que l'on n'arriverait à établir cet important réseau dans une situation normale, qu'au moyen des ressources du budget extraordinaire avec une prudente libéralité.

Des progrès très-sensibles et très-vivement appréciés par les populations ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire et il est indispensable de poursuivre avec persévérance ce système de réparation.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ils sont au nombre de soixante-treize ainsi que l'indique le détail ci-après :

Nos des routes.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à St-Omer, par Loon	1263	18297	19560
2	De Dunkerque à Bourbourg. . . .	»	13980	13980
3	D'Hondschoote à Watten	17211	20861	38072
4	De Bergues à Furnes.	343	11669	12012
5	De Bergues au pont de St-Folquin.	»	12080	12080
6	De Lille à Lannoy.	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28356	»	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route nationale, N° 17	9455	2358	11813
10	De Douai à Bapaume.	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.	4790	29659	34449
12	De Linselles à Quesnoy-sur-Deûle.	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain . . .	19373	»	19373
14	D'Armentieres à Ypres.	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny.	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry.	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt . . .	2055	21921	23976
18	De Bailleul à Ypres	1000	3106	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq . . .	9252	»	9252
29	De Solre à Rond-Buisson et Hirson	663	35741	36404
21	De Saint-Amand à Hélesmes. . . .	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin.	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville.	2121	19472	21593
24	De Gussignies à Avesnes.	61	21603	21664
25	D'Arleux à Orchies	20018	»	20018
26	De Merville à Béthune.	»	1642	1642
27	De Maubeuge à Solre-le-Château..	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch.	47	8618	8665
29	De Berlaimont à Aulnoye.	»	1677	1677
30	De Carvin à Orchies.	9101	»	9101
32	D'Etrœungt à Prisches.	»	13515	13515

(1) Les chemins Nos 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

Nos des routes.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Metres.	Metres.	Metres.
33	D'Hazebrouck à Merris.	2627	8028	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon	5414	»	5414
35	De Douai à Saint-Amand	27222	»	27222
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin	580	»	580
38	De Baillieul à Estaires et au Seau.	1572	15566	17138
39	De Seclin à La Bassée	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque..	590	9764	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont . .	810	15904	16714
43	De Landrecies à Solesmes	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote . . .	7	7827	7834
45	De Denain à St-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Bourbourg à Lederzeele. . . .	»	17455	17455
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt. . .	10545	»	10545
48	Le Lomme à Loos, p la Planche-à-Q	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain.	14130	4580	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq.	5475	»	5475
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise. . .	1316	4979	6295
53	De Courchelettes	4118	»	4118
54	D'Etrœungt au Nouvion	»	4876	4876
55	De Baillieul à l'Abeele	2458	9898	12356
56	De Béthune à Estaires	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin . . .	1049	6792	7841
58	D'Armentières à La Bassée. . . .	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubencheul-au-Bois.	10927	5629	16556
60	De Marquette à Neuville-St-Remy.	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele.	4506	6589	11095
62	D'Estaires à Don	11548	570	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Couture . .	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor	»	12378	12378
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde. . .	4395	»	4395
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle..	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de Denain.	10213	»	10213
71*	De Maubeuge à Erquelines. . . .	»	10207	10207
72	De Prisches au Nouvion	»	10144	10144
73	De Trélon à la Capelle.	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry	»	4492	4492
76	De St-Waast à la Guizette.	7375	»	7375
77	D'Oisy à Metz-en-C (tr. de Mœuvres)	»	2380	2380
78	Ceint. de Valenciennes (en const[on])	3940	»	3940
79	Ceinture de Bergues (idem). . . .	»	1236	1236
	Totaux	441.419	461.635	903.054

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. Comme on le voit par les chiffres qui précèdent l'étendue totale de nos grandes lignes vicinales se divise presque en égale part, quant au mode de construction en pavé ou en empierrement. Les pavages se maintiennent généralement et n'ont besoin que d'être consolidés par des zones latérales empierrées. Les empierrements se dégradent facilement sous les efforts d'un roulage pondérant et actif, et nécessitent, sur beaucoup de points, des rechargements.

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 129, ainsi que le constate la nomenclature ci-après:

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	sol naturel.	TOTALE.
1	De Straenstraet, de la route départementale N° 15, à Téteghem	690	3700	»	4390
2	De Claperdyckstraet, de la même route à Uxem.	»	4910	»	4910
3	De Bergues au Sprewkot	1800	8735	»	10535
4	D'Aubers au Fin de la Guerre	950	7852	»	8802
5	De Thun-l'Evêque à Cambrai	6580	»	»	6580
6	De Renescure à Schoubrouck	»	1093	»	1093
7	De Trélon à Eppe-Sauvage et à la frontière	»	9951	»	9951
8	De Maubeuge à Villers-Sire-Nicole	»	4472	»	4472
9	De Bellignies à Bettrechies	»	1500	»	1500
10	D'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac	6775	»	»	6775
11	De Douai à Roost-Warendin	3996	»	»	3996
12	D'Haubourdin à Wattignies	7090	»	»	7090
13	De Sequedin à Haubourdin	»	3785	»	3785
14	De Vendegies à Escarmain	6395	1305	»	7700
15	De Bruille à Maulde	9663	»	»	9663
16	D'Hazebrouck à Vieux-Berquin	»	8687	»	8687
17	De Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes	»	7151	»	7151
18	De Lewarde à Fressin	4060	2970	»	7030
19	De Bourgelles à Baisieux	7900	»	»	7900
20	De Vred à Somain	4540	»	»	4540
21	De Lezennes à Ronchin	4740	»	»	4740
22	D'Aubencheul à Hem-Lenglet	7500	»	»	7500
23	De Steenwoorde à Winnezeele	»	5913	»	5913
24	De Sailly à Baisieux	6406	»	»	6406
25	De Catillon à Ribeauville	»	3674	1203	4877
26	De Ramillies à Escaudœuvres	460	750	»	1210
27	D'Avesnes au Nouvion et à Barsy	15561	»	»	15561
28	De Ribécourt à la Chapelle d'Anneux	»	8078	»	8078
29	De Clary à Troisvilles	8360	»	»	8360
30	De Bergues à Bambecque	300	8965	»	9265
31	De Tourmignies à Avelin	4190	»	»	4190
32	De Roost-Warendin à Auby	5281	»	»	5281
33	De Pecquencourt à Aniche	6325	»	»	6325
34	De Neuville à Noyelles	6145	»	»	6145
35	D'Ors à Basuel	»	3230	»	3230
36	De Ledringhem à Wormhoudt	»	4015	»	4015
37	De la Croix-de-Pierre à la Lys	5330	3375	»	8705

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
38	De Villereau à Orsinval	260	2526	»	2786
39	De Roucout à la route nationale No 45	»	2568	»	2568
40	D'Esquerchin à Douai	4215	715	»	4930
41	De Fournes à Fromelles	3100	»	»	3100
42	De Fourmies au pont de Sains	»	6280	»	6280
43	De Sommaing à Vendegies-sur-Ecaillon	»	1000	»	1000
44	D'Haverskerque à Aire	»	7155	»	7155
45	De Cassel à Oudezeele	»	5069	»	5069
46	De Noyelles à Fontaine-Notre-Dame	400	3730	»	4130
47	De Cobrieux à Bourghelles	2740	»	»	2740
48	D'Hazebrouck à Blaringhem	115	11645	»	11760
49	De Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	»	9616	»	9616
50	De Noyelles à Ancoisne	3100	»	»	3100
51	D'Hazebrouck à Hondeghem	750	8172	»	8922
52	De Villers-Guislain à Gonnelieu à Epéhi	280	4840	»	5120
53	De Lederzeele à Watten	185	6818	»	7003
54	De la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle	1120	3285	»	4405
55	De Rexpoede à Hondschoote	110	5770	»	5880
56	D'Esnes à Marcoing	1050	10700	»	11750
57	De Saint-André à la Lys (chemin de Messine)	625	10389	»	11014
58	De Lille à Lambersart	3538	»	»	3538
59	D'Etreux à Saultain	2275	»	»	2275
60	De Valenciennes à Orsinval	1523	9616	»	11139
61	D'Haveluy à Wallers	2392	»	»	2392
62	De Bois-Grenier à Wavrin	4305	3412	»	7717
63	D'Ennetières-en-Weppes à Englos	776	6340	»	7116
64	De Rondues à Bousbecques	8115	»	»	8115
65	De Douai à Oisy	5242	2633	»	7875
66	De Marcq à Marquette	2025	»	»	2025
67	De Saint-Souplet au Câteau	»	6976	»	6976
68	De Wavrechain à Denain	1365	»	»	1365
69	De Wulverdinghe à Bollezeele	8500	»	»	8500
70	De Cuvillers à Bantigny	1260	»	»	1260
71	De Paillencourt à Hordain	1150	»	»	1150
72	De Dunkerque au pont de Leffrinckoucke	1400	3895	»	5295
73	D'Arneke au Ménégat à Nordpeene	200	7518	»	7718
74	D'Avesnes-le-Sec à Lieu Saint-Amand	5266	»	»	5266
75	De Zermezeele à Cassel et à Ledringhem	731	4887	»	5618
76	De Niergnies à Cambrai	1280	70	»	1350
77	D'Estaires à Steenwerck	228	7692	»	7920
78	Du bac de Wavrin	11520	»	»	11520
79	De Steenbecque à Ebblinghem	»	8700	»	8700
80	De Beugnies à Sains	»	11370	»	11370
81	D'Hornaing à Marchiennes	7761	»	»	7761
82	De Demicourt à la route nationale No 29	»	1812	»	1812
83	D'Ohain à la frontière	»	2395	»	2395
84	De Bavai à la frontière	»	7061	»	7061

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
85	D'Baspres à Solesmes	9935	»	»	9935
86	De Quesnoy au Câteau	2934	14341	»	17275
87	De Gommegnies à Roisin	»	7233	»	7233
88	De Dunkerque au Rosendael	»	2225	»	2225
89	De Bailleul au Mont-Noir à la frontière	»	»	2784	2784
90	De Genech à Baisieux	6518	»	3012	9530
91	De Leers à Tourcoing	2748	»	5102	7850
92	Du Câteau à Landrecies	»	9480	950	10380
93	De Seclin à Haubourdin	»	1700	3450	5150
94	De Seclin à Vendeville	1600	»	3600	5200
95	De la longueville au bois des Dames	334	7989	197	8520
96	De Berlaimont à Villereau	»	13140	»	13140
97	De Montigny à Lallaing	2850	»	1520	4370
98	De Maing à Famars et Valenciennes	2651	»	»	2651
99	D'Hasnon à Raismes	5950	»	»	5950
100	De Ruesnes à Famars	8224	»	»	8224
101	De Saint-Aubert à la route départementale N° 7.	2011	»	»	2011
102	De Condé à Bruille-à-Amand	6367	»	»	6367
103	De Busigny à Vaux	1806	»	918	2724
104	De Felleries à Avesnes	»	»	7840	7840
105	De Wallers à Basnon	2407	»	2393	4800
106	De Solrinnes à Dimechaux	»	3000	»	3000
107	De Caëstre à Steenvoorde	300	5354	»	5654
108	De la Madeleine à la route départementale N° 14.	1106	»	894	2000
109	De Ceinture de Douai	7780	»	»	7780
110	De Wattignies à Fâches	1330	»	1670	3000
111	D'Englefontaine a la Balance	717	4592	»	5309
112	De Roubaix à Mouscron	2600	»	»	2600
113	De Bergues à Dunkerque par Steen-Dam	3090	5380	»	8470
114	De Renescure à Campagne	»	1500	»	1500
115	De l'Arbre-de-Guise à la Laurette p. Mazinghien.	»	5460	»	5460
116	De Quérénaing à Trith-Saint-Léger	8172	»	»	8172
117	De Beaurain à Solesmes	2020	»	»	2020
118	D'Iwuy à Cattenières	8599	»	3945	12544
119	D'Hélesmes à Escaudain	4623	»	830	5453
120	De Pont à-Marcq à Mérignies	1350	»	»	1350
121	De Templeuve à Cysoing	2070	»	»	2070
122	De Merville à Estaires	956	5351	»	6307
123	D'Hantay et Salomé à La Bassée	3769	731	»	4500
124	De Vendegies-au-Bois à Ovillers	»	2419	»	2419
125	De Thérouanne à Cassel	»	3085	»	3085
126	De Marchiennes à Landas	2430	»	2500	4930
127	Le Gravelines à Bergues	»	12235	»	12235
128	De Steenvoorde à Wormhoudt	»	11011	490	11501
129	De Péronne à la gare de Fretin	4298	»	3000	7298
	Totaux	334784	404942	46298	785994

Ces chemins sont confiés aux soins de MM. les Agents-Voyers. Ils sont entretenus aux frais des communes avec le concours du département.

Le nombre et l'étendue des lignes de grande et de moyenne vicinalité se résument ainsi qu'il suit par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS de grande communication.		CHEMINS d'intérêt commun.		TOTAL.	
	Nombre des lignes.	Étendue.	Nombre des lignes.	Étendue.	Nombre des lignes.	Étendue.
Dunkerque.	9	147319	11	70488	20	217807
Hazebrouck	10	100638	17	105036	27	205674
Lille.	17	142505	29	167923	46	310428
Cambrai	10	94606	23	120177	33	214783
Avesnes	12	157899	22	163364	34	321263
Douai	8	120272	13	68688	21	188960
Valenciennnes	7	103099	11	64354	18	157453
	73	866338	125	750030	198	1616368

SERVICE VICINAL.

Dépenses et ressources de l'exercice 1873.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Dépenses.

Entretien	685,712 70
Grosses réparations	481,719 04
Travaux neufs	12,401 33
Acquisition de terrains, etc	39,840 84
Dommages et dépenses diverses	21,081 90
Frais généraux. — Personnel	34,158 74
Total	1,274,914 55

Ressources.

Revenus communaux et produits divers ordinaires	125,743 94
Prestations en nature	38,865 15
Prestations en argent	18,391 48
Centimes spéciaux	139,222 58
Impositions extraordinaires	391 24
Produits extraordinaires	7,364 55
Subventions industrielles	55,639 65
Offres particulières	23,519 60
Fonds départementaux. ordinaires	557,140 57
Fonds départementaux. extraordinaires	333,960 »
Fonds de l'État	541 84
Ensemble	1,300,880 61
A déduire : Dégrèvements et non-valeurs	13,355 62
Reste	1,287,524 99
Excédant des ressources de l'exercice précédent	27,646 62
Total	1,315,171 61

CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN.

Dépenses.

Entretien	519,083 99
Grosses réparations	86,933 45
Travaux neufs	125,287 32
Acquisitions de terrains, etc	1,196 64
Dommages et dépenses diverses	5,698 50
Frais généraux. — Personnel	105,418 95
Total	843,618 85

Ressources.

Revenus et produits divers ordinaires	177,165 13
Prestations en nature	89,486 19
Prestations en argent	23,543 88
Centimes spéciaux	78,454 12
Impositions extraordinaires	1,500 »
Emprunts	13,500 »
Produits divers	553 60
Subventions industrielles	36,353 84
Offres particulières	8,940 90
Fonds départementaux. ordinaires	270,187 »
Fonds départementaux. extraordinaires	188,265 93
Fonds de l'Etat	10,039 75
Excédant des ressources de l'exercice précédent	224,176 07
Total	1,121,147 79

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

Dépenses.

Entretien	1,495,826 17
Grosses réparations	51,106 45
Construction	3,979,267 30
Acquisitions de terrains	14,933 36
Dommages et dépenses diverses	6,890 99
Amortissement d'emprunts, intérêts	314,149 43
Frais généraux. — Personnel	79,415 93
Total	5,941,589 63

Ressources.

Revenus et produits divers ordinaires	399,518 22
Prestations ordinaires en argent	1,089,593 45
Prestations ordinaires en nature	254,752 76
Prestation. — 4e journée	10,191 25
Centimes spéciaux	374,105 78
Id. extraordinaires	35,303 15
Impositions extraordinaires	100,653 33
Emprunts	1,366,500 »
Subventions industrielles	4,415 80
Offres particulières	76,074 69
Produits divers extraordinaires	9,896 24
Fonds de l'Etat	268,537 »
Fonds du département	775,070 »
Excédant des ressources de l'exercice précédent	2,632,550 56
Total	7,397,162 23

Ces ressources s'appliquent comme suit aux deux réseaux de vicinalité ordinaire :

Réseau subventionné	6,904,204 93
Réseau non subventionné	492,957 30

En récapitulant nous trouvons :

	Ressources.	Dépenses.
Chemins de gde communication.	1,315,171 61	1,274,914 55
Chemins d'intérêt commun.	1,121,147 79	843,618 85
Chemins vicinaux ordinaires.	7,397,162 23	5,941,589 63
Totaux.	9,833,481 63	8,060,123 03

Les ressources ont excédé les dépenses d'une somme de 1,773,358 fr. 60 qui sera reportée à l'exercice suivant.

Les dépenses faites en 1873 pour le service des chemins vicinaux des diverses catégories se divisent comme suit par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS VICINAUX		CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES		TOTAL.
	de grande communication.	d'intérêt commun.	Réseau subventionné.	Réseau non subventionné.	
Dunkerque . . .	143.163 72	40.200 »	508.554 20	7.086 97	699.004 89
Hazebrouck. . .	150.250 »	93.938 »	464.542 12	28.946 54	737.676 66
Lille.	199 378 98	174.198 »	1.877.464 12	23.425 61	2.274.466 71
Cambrai	221 528 75	108.753 »	1.039.925 52	71.707 17	1.441.916 44
Avesnes	217.247 20	126 839 »	500.570 25	61.530 02	906.136 52
Douai	171.911 12	74.675 »	616.939 96	8.299 15	871.825 23
Valenciennes . .	140.894 18	119.597 »	655.586 19	77.001 81	993.179 18
Frais généraux .	30.540 60	105.418 85	» »	» »	135.959 45
	1.274.914 55	843.618 85	5.663 592 36	277.997 27	8.060.123 03

Les résultats matériels de ces dépenses ont été :

1° Pour les chemins de grande communication : outre l'entretien qui a absorbé une somme de 697,105 fr. 36 cent. correspondant à une dépense moyenne de 806 fr. par kilomètre, des remaniements, rechargements et élargissements de chaussées, reconstruction de zônes d'empierrement, établissement de trottoirs, reconstruction de ponts et aqueducs etc,, dont le prix total a été de 547,258 fr. 57 cent. ;

2° Pour les chemins d'intérêt commun : construction de 3,130 mètres courants de pavage et de 3,150 m. d'empierrement, remaniement de 3140 mètres de chaussées pavées, rechargement d'empierrements sur 375 mètres de longueur, entretien de 718,344 mètres de chaussées.

3e Pour les chemins vicinaux ordinaires :

Réseau subventionné: entretien des parties construites; construction de chaussées neuves.

Réseau non subventionné: entretien des chemins, construction de chaussées sur 450 mètres.

La situation matérielle du service vicinal était au 31 décembre 1873 comme suit:

	A l'état d'entretien.	En construction.	En lacune.	TOTAL.
Chemins de grande communication	866,338	»	»	866,338
Chemins d'intérêt commun . .	718,344	12,774	18,451	749,569
Chemins vicinaux ordinaires :				
Réseau subventionné . . .	792,005	192,386	1,195,122	2,179,513
— non subventionné .	483,644	2,740	1,418,080	1,904,464
	2,860,331	207,900	2,638,653	5,399,884

CHEMINS DE FER.

Les voies du réseau de la Compagnie du Nord sont régulièrement entretenues et sont dans un état satisfaisant. Le rail en acier de 30 kilog. est presque partout substitué au rail en fer; il en résulte des avantages sérieux au point de vue de la sécurité des trains. Ce dernier service a été régulièrement exécuté en 1873 et a même été amélioré; la proportion des retards a été moindre que pendant l'année précédente De nouveaux appareils ingénieux notamment le sémaphore Tesse et Lartigue, le sifflet automatique Foret et Lartigue ont été expérimentés et ont donné de bons résultats.

Des travaux destinés à compléter et améliorer la plupart des gares ont été exécutés; les principaux sont à Valenciennes, l'installation du service de la douane dans de nouveaux bâtiments, à Onnaing l'achèvement de la station qui a été ouverte le

1er mai 1874; à Hazebrouck le remaniement et l'augmentation des voies de garage et l'amélioration du service d'alimentation des machines; à Dunkerque la construction entreprise du nouveau bâtiment des voyageurs etc.

D'un autre côté, le matériel roulant a été notablement augmenté et de nouvelles et importantes commandes sont en cours d'exécution.

Le service des lignes concédées à d'autres Compagnies et en exploitation se fait également d'une manière régulière. Aucune plainte ne se produit.

Le nombre des accidents sur la ligne du Nord a été plus grand qu'en 1872; on à eu à regretter la mort de 20 agents et de 9 personnes étrangères au service tués pendant l'année. 48 agents, 2 voyageurs et 15 autres personnes ont en outre reçu des blessures graves. Ces accidents sont dûs presque tous à l'imprudence des victimes ou à des circonstances fortuites.

La Compagnie du Nord exécute activement les travaux qu'elle a entrepris entre Cambrai et Le Quesnoy pour l'établissement du chemin de fer de Cambrai à Dour par Solesmes; elle les poursuivra dès que le tracé au-delà du Quesnoy et le point du passage à la frontière auront été déterminés.

La Compagnie du Nord-Est a terminé dans le département les lignes de Gravelines à Watten et d'Armentières à Berguette; elle a également terminé dans le département du Pas-de-Calais le chemin de fer de Boulogne à St-Omer; ces lignes sont en exploitation. Les travaux de la plupart des autres lignes de son réseau sont en cours d'exécution; la section d'Orchies à Somain du chemin de fer de Somain à Tourcoing sera prochainement achevée et livrée à la circulation.

La Compagnie de Picardie et Flandres poursuit également avec activité les travaux du chemin de fer de Cambrai à Epéhi. L'achèvement de ce chemin complètera la grande ligne d'intérêt local de Cambrai à St-Just traversant les départements du Nord, de la Somme et de l'Oise.

Les Compagnies de Lille à Valenciennes et de Valenciennes à Douzies poursuivent l'accomplissement des formalités préalables à la prise de possession des terrains nécessaires à l'établissement des lignes qui leur ont été concédées par le département.

Le mouvement commercial des lignes du Nord n'a pas augmenté en 1873 comme il l'avait fait en 1872 comparativement à 1871. La recette des péages s'est élevée à 45,628,804 fr. 37 c. et n'a excédé celle de 1872 que de 2,621,945 fr. Celle-ci avait donné une augmentation de produit de 7,505,732 fr. Mais si le progrès s'est rallenti dans le département du Nord, il s'est éga-

lement rallenti dans les autres parties du réseau de la Compagnie ; les recettes effectuées dans nos stations, sont restées, en effet, comme celles de 1872 dans la proportion de 38 1/2 p. o/ du produit total.

Ci-après le tableau des péages dans les 59 stations du département.

PRODUITS DES GARES

De la Compagnie des chemins de fer du Nord, situés dans le département.

STATIONS par rang d'importance des produits.	PRODUITS.			
	Voyageurs.	Grande vitesse.	petite vitesse.	ENSEMBLE.
Erquelinnes.....	633.438 54	291.749 74	7.697.495 47	8.622.683 72
Lille.....	2.100 077 39	318.480 60	2.686 494 67	5.104.752 66
Quévy	839 949 14	32.960 99	3.650.130 44	4.523.040 57
Dunkerque	329 874 15	139.191 05	3.757.952 88	4.227.018 08
Somain	131 130 11	16.006 33	2.940.466 90	3.087.603 64
Valenciennes ...	134 540 64	105.926 16	1.545.554 79	2.086 021 59
Douai.....	592.934 79	58.706 38	1.313.005 75	1.964.646 92
Quiévrain.	213 638 04	226.057 60	1.241.209 49	1.680.905 13
Roubaix	398 840 73	317.680 32	757.728 06	1.504.249 11
Lourches.....	27 303 61	2.161 72	1.135.680 01	1.165.145 37
Hautmont.....	52.912 31	5.502 25	1.256.109 06	1.314.823 65
Blandain.....	311 628 61	52.363 52	657.212 99	1.021.235 15
Cambrai	368 171 29	69.681 55	130.232 29	868.088 13
Mouscron.....	198 963 16	97.861 20	181.575 12	781.102 78
Armentières. ...	165 913 29	20.728 28	353.033 11	539.705 01
Maubeuge.....	173 291 26	20.102 81	312.110 12	535.501 19
Tourcoing.....	172.111 95	12.311 95	315.187 68	529 917 58
Fives	»	»	171 530 90	171.530 90
Raismes	39 713 85	1.899 53	378.193 15	123.136 53
Hazebrouck	155 050 29	17.979 29	158.160 60	331.190 18
Avesnes	110 188 62	25 007 59	171.632 23	306.828 11
Le Câteau.....	93 328 87	16 301 11	187.200 25	296.830 23
Bergues.....	87.612 06	16.906 83	165.850 26	270 369 15
Fourmies.....	77.556 58	16.208 37	173.622 15	267.387 10
Aulnoye.....	91.258 35	5.193 51	157.280 31	256.732 23
Jeumont	13 130 83	16.131.32	185.732 18	211.991 63
Watten	15.907 36	103.715 35	66.621 85	216.277 56
Landrecies	70.726 08	11.016 16	122.687 89	201.130 13
Caudry	18.331 96	20.381 50	132.916 55	201.636 01
Le Quesnoy.....	51.815 79	7.802 09	108.685 15	171.303 03
Seclin.....	51.520 70	1.377 76	111.216 20	170.111 66

STATIONS par rang d'importance des produits	PRODUITS.			
	Voyageurs.	Grande vitesse.	Petite vitesse.	ENSEMBLE.
Blanc-Misseron .	10.414 22	12.745 38	134.363 25	157.522 85
Busigny	87.643 37	11.713 30	44.824 95	144.181 62
Sains	33.828 19	7.485 59	96.895 15	138.208 93
Anor	31.294 07	4.098 62	99.871 08	135.263 77
Strazeele	26 836 50	2.330 65	103.894 80	133.061 95
Montigny	22 275 05	997 »	105.198 45	128.470 50
Bouchain	35.531 17	2.724 82	82.436 02	120.692 01
Frontière-d'Anor	4 826 61	949 14	96.301 90	102.077 65
Bailleul.	63 360 »	6.778 36	31.718 95	101.857 31
Iwuy	32 666 93	1.672 51	40.260 05	74.599 49
Cassel	38.449 31	7.438 22	25.199 20	71.056 83
Ebblinghem	14.004 31	629 84	38.567 95	53.202 10
Bertry	21.783 23	3.057 96	28.156 85	52.998 04
Steenwerck	14 452 30	940 36	35.108 65	50.501 31
Croix-Wasqueh .	1.480 60	432 14	45.934 59	47.847 33
Esquelbecq. . . .	30.070 12	1.979 63	12.686 90	44.736 65
Feignies	20.942 58	2.803 56	17.963 50	41.009 64
Arnêke	18 342 14	1 512 82	17.001 45	36.856 41
Cattenières	12.308 51	1.025 09	22.504 75	35 838 35
Baisieux	19.181 90	1.856 12	13.197 85	34.235 87
Wallers.	15.089 16	588 89	18.108 60	33.786 65
Pérenchies	13 622 39	10.126 88	9.990 05	33.739 32
Thiennes.	5.745 57	486 65	26.606 80	32.839 02
Ascq	11 279 94	797 58	19.330 40	31.407 92
Artres	7.351 92	1.024 44	22.329 10	30.705 46
Steenbecque. . . .	9.117 18	815 42	16.190 80	26.453 40
Dompierre	10 395 95	580 96	13.863 95	24.840 86
Phalempin.	11.862 99	250 39	4.365 70	16.479 08
Totaux de 1873	8.747.056 22	2.201.304 18	34.679.643 88	45.628.004 28
Totaux de 1872	8 289.135 89	2.030 607 18	33 282.199 11	43 602.233 13
Différence :				
En plus	457 920 33	170 697 »	1.397 144 77	2.025.771 15

PORTS MARITIMES.

Le département du Nord possède deux ports, ceux de Dunkerque et de Gravelines, les seuls qui existent en France sur la mer du Nord.

Les renseignements ci-après feront connaître la consistance, l'étendue et l'importance du service de ces établissements.

Le service spécial des ports, phares et balises du Nord, comprend tout le développement des plages françaises de la mer du Nord sur une longueur de 32 à 33 kilomètres, ainsi que le balisage et l'éclairage de toute la zone du littoral s'étendant depuis la limite des eaux françaises à 16 ou 17 mille au large jusques par le travers de la pointe de Walde à 6 ou 7 milles au large sur une longueur totale de 30 milles marins ou 55 à 56 kilomètres en allant à peu près du N. E. au S. O.

Ce service comprend aussi l'entretien et l'amélioration de toutes les parties des ports ainsi que les manœuvres continues des écluses et des canaux constituant les artères de débouché à la mer qui servent à l'évacuation des eaux du pays et à la communication régulière entre les voies navigables de l'intérieur et les ports maritimes.

Le service des ports est divisé en deux arrondissements sous la direction d'un Ingénieur en chef résidant à Dunkerque, il comprend ;

L'arrondissement maritime de Dunkerque ayant pour attributions le service du port avec celui des études, de l'éclairage et du balisage de la rade et des bancs de Flandre;

L'arrondissement maritime de Gravelines comprenant le service du port avec celui de l'organisation, de l'entretien et des manœuvres des ouvrages à la mer destinés aux desséchements et à l'hygiène du littoral.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec les autres bassins du port.

Gravelines, ce port de 3e ordre, situé à l'embouchure de l'Aa, se compose d'un chenal extérieur, d'un chenal intérieur et d'un port d'échouage. Leur longueur totale est d'environ 3,900 mètres

et leur largeur moyenne de 50 à 60 mètres. Le tirant d'eau est de 5 m. en vives eaux et de 4 m. en mortes eaux.

Le décret du 14 novembre 1871 qui a autorisé les grands travaux d'amélioration entrepris au port de Dunkerque a affecté à leur exécution une somme de 15 millions. Ces travaux comprennent la construction d'un nouveau bassin à flot à l'ouest du port, l'élargissement du port d'échouage, l'établissement de deux formes de radoub, la reconstruction de l'écluse de la Citadelle, l'achèvement des quais du bassin du commerce, le déplacement des fortifications, etc. A l'aide des fonds avancés par la ville de Dunkerque ces travaux ont été activement poursuivis; les dépenses auxquelles ils ont donné lieu ont atteint, à la fin de l'année 1874, une somme de 11,500,000 fr. Il reste ainsi à dépenser sur l'allocation de 15 millions accordée par le décret de 1861 3,500,000 fr. qui pourront recevoir leur emploi en grande partie sinon en totalité pendant la campagne de 1875. Mais par l'effet des circonstances et surtout de la grande hausse qui s'est produite dans le prix des matériaux et de la main-d'œuvre, ces ressources, malgré leur importance ne suffiront pas pour exécuter tous les ouvrages prévus dans le programme annexé au décret : une nouvelle allocation de 15 millions, est reconnue nécessaire pour terminer les travaux entrepris et pourvoir aux besoins nouveaux qui se sont révélés en cours d'exécution. Des propositions dans ce sens ont été soumises au Gouvernement.

Des travaux importants s'exécutent également dans le port de Gravelines en vertu des décrets des 5 juin 1861, 18 janvier 1871 et 16 septembre 1867. Ils sont évalués à 2,541,041 fr. 85 c., et ont pour objet, d'une part, l'affectation des fossés de la place à l'écoulement des eaux du pays, la reconstruction de l'écluse Vauban et l'établissement d'un barrage éclusé; d'autre part, l'organisation de moyens de halage et l'établissement de quais.— La municipalité de Gravelines à l'exemple de celle de Dunkerque intervient dans la seconde série des travaux par des avances de fonds. Les dépenses faites sur l'ensemble des ouvrages se sont élevées jusqu'à la fin de 1874 à 2,130,000 fr.; celles restant à faire représentent une somme de 411,021 fr. 85 c. dont 203,021 fr. 85 sur la première, et 208,000 sur la seconde série. Mais les sommes restant à dépenser ne suffiront pas pour terminer les ouvrages en cours et d'importantes ressources sont dès à présent reconnues nécessaires pour en assurer l'achèvement.

Nous avons mentionné dans notre dernier annuaire ce fait que par suite de l'insuffisance des allocations annuelles d'entretien, les ouvrages et installations des ports de Dunkerque et de Gravelines avaient éprouvé une déperdition notable de leur valeur

capitale et que l'attention du Conseil général avait été appelée sur ce point. Pour remédier à cette situation, le Conseil, dans sa session d'octobre 1874, a décidé qu'une avance de 1,800,000 fr. serait offerte à l'État au nom du département, concurremment avec une avance de 4,100,000 fr. offerte par la Chambre de Commerce, la ville de Gravelines et la Compagnie du Nord, cette dernière y intervenant pour deux millions, ensemble 5,900,000 fr., afin de pourvoir à la restauration des ouvrages et installations des ports.

Le mouvement du port de Dunkerque a continué en 1873 sa marche ascendante. Il a donné pour résultat 6,336 navires entrés et sortis jaugeant ensemble 1,307,584 tonneaux et portant 1,136,714 tonnes de marchandises. Il en résulte comparativement à 1872 une augmentation de 1,323 navires, 404,956 tonneaux de jauge et 236,714 tonnes de charge.

Le tonnage moyen de chaque bâtiment s'est en même temps élevé de 180 à 207 tonneaux.

Les arrivages ont été tels qu'ils ont occasionné pendant le quatrième trimestre de l'année un véritable encombrement. Les principales marchandises qui ont contribué à cette affluence exceptionnelle sont les froments et la houille par suite de la double crise produite par l'insuffisance de la récolte et la hausse des charbons.

Ce nombre de 6,326 navires entrés et sortis en 1873 s'est divisé commesuit: français, 2,209; étrangers, 4,038. Ceux-ci l'emportent comme d'ordinaire et c'est à eux qu'est due l'augmentation ci-dessus signalée dans les mouvements du port.

Le port de Gravelines a obtenu également un accroissement de trafic. Le nombre des navires a été de 602; ils avaient ensemble une capacité de 54,858 tonneaux et étaient chargés de 40,912 tonnes de denrées. La différence en plus sur 1872 est de 58 navires jaugeant 7,221 tonneaux et de 9,912 tonnes de marchandises.

Contrairement à ce qui s'est produit à Dunkerque, les navires qui ont fréquenté le port de Gravelines sont en majorité des navires français; ils ont été au nombre de 502, et il n'y est entré que 100 navires étrangers. Cette différence ne saurait toutefois surprendre puisque Gravelines fait surtout le commerce d'exportation en Angleterre des denrées de consommation.

Nous devons mentionner en outre les mouvements d'entrée et de sortie à Dunkerque des bateaux de la navigation intérieure. Ils ont été au nombre de 7,129 jaugeant ensemble 911,980 tonneaux et chargés de 394,021 tonnes. De ce côté encore le mouvement a été très-supérieur à celui de 1872.

Le nombre des navires affectés à la pêche de la morue d'Islande a été à Dunkerque de 104 de 10,848 tonneaux de jauge, montés par 1,694 marins et à Gravelines de 7 avec 129 hommes d'équipage Les produits ont été pour les premiers de 53,400 quintaux d'une valeur de 3,456,000 et pour les seconds de 36,009 quintaux évalués à 234,000 fr.

La pêche côtière occupe à Dunkerque 109 bâtiments de 519 hommes d'équipage et à Gravelines 78 navires montés par 564 marins. Leur produit a été: pour Dunkerque de 8,221 quintaux métriques d'une valeur de 822,123 fr.; pour Gravelines de 19,624 quintaux estimés 689,645 fr

Le nombre des navires construits ou réparés et lancés en 1873 a été, à Dunkerque, de 7 jaugeant ensemble 980 tonneaux, à Gravelines, de 13 d'une capacité totale de 481 tonneaux.

Les naufrages ont été au nombre de 10 dans les parages de Dunkerque et de 3 dans la circonscription de Gravelines. La perte éprouvée a été, pour les premiers, de 437,000 fr. et pour les seconds de 10,500 fr. On a eu à déplorer la perte de dix hommes qui composaient les équipages des bateaux de pêche et embarcations, mais aucun des hommes des équipages des navires n'a péri.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur francais naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerqne, sont au nombre de 23, savoir :

NOMS des NAVIRES.	Force en chevaux	Capacité — Tonneaux.	STATIONS.	PASSAGERS. Maximum.	PASSAGERS. Transportés en 12 mois.
Albert.....	159	269	Bordeaux.	60	3
Jean-Bart ...	136	449	Hâvre, Bordeaux, Saint-Pétersbourg.	12	10
Dunkerquois.	136	449	Hâvre, Bordeaux, Saint-Pétersbourg	12	16
Flandre	59	120	Hâvre, Bordeaux.	12	50
Nord.....	400	630	Archangel, St-Pétersbourg, Hâvre, Bordeaux, Swansea, Philippeville.	10	3
Newa	140	207	Bordeaux.	50	11
Normandie...	70	121	Le Hâvre.	20	154
Mathilde	37	92	Nantes, Morlaix, Le Hâvre, Quimper, Bayonne, Rochefort, Granville, Bordeaux.	7	15
Faulconnier..	137	625	Newcastle, Bordeaux, Rouen, Le Hâvre, Cherbourg, Anvers.	4	»
Courrières ..	230	309	Glascow, Morlaix, Bordeaux, Rochefort, Marseille, Hâvre, Grenock.	7	28
Lamartine...	53	»	Dunkerque.	Remorquage de chalands.	
Orphéon.....	180	79	Id.	»	
Commerce..	138	71	Dunkerque.	Service du remorquage.	
Industrie....	50	57	Id.	Id.	
Marine.....	171	92	Id.	Id.	
Pilote.....	30	19	Id.	Service du pilotage.	
Baliseur.....	81	69	Id.	Service du balisage.	
La Manche...	69	285	Id.	Drague à vap	
Hirondelle...	9	3	Id.	Remorquage dans le port	
Fauvette	10	9	Id.	»	
Gravelinois.	49	32	Dunkerque, Calais.	»	
Bébé (chalpes)	8	7	Dunkerque.	Remorquage de bélandres.	
Charles (Id.)	17	18	Saint-Omer, Lille, Douai.	Id.	
Industrie (Id)	9	28	Gravelines, Saint-Omer.	Id.	

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGERS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE

1° De Dunkerque à Loudres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russel;

2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi;

3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart et Paris;

4° De Dunkerque à Goole, steamers Colletis, Londos, Deva et Killarmey;

5° De Dunkerque à Newcastle, steamer Fusilier;

6° De Dunkerque à Rotterdam, steamer Prince d'Orange, tous les samedis.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis St-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2, — *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

3° *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, ou il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le

canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'à sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moeres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstraete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue. son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux de Moëres et d'une partie de la 3e section des Watteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçcoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jnsqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.*—Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.* — Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deule, commence à l'écluse St-André et débouche dans la Lys, à Deulémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deule à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* — Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine, après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deule par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.* — Ce canal commence à la Basse-Deule, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Ce canal qui était resté à l'état d'impasse entre ses deux extrémités et Roubaix est aujourd'hui entièrement terminé.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerrannee et l'Océan. Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal qui a son origine au bassin rond, sur l'Escaut fait communiquer l'Escaut avec la Scarpe au moyen de trois écluses placées à Fressies, Gœulzin et Férin. Il fait suite au canal de St-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.* — La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.* — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

SITUATION DU SERVICE.

Cette situation est à peu près la même que l'année précédente ; aucun fait important n'est venu la modifier et l'état du réseau est aussi satisfaisant que ses défectuosités le permettent. Il reçoit, du reste, des améliorations lentes mais continues, et MM. les Ingénieurs ne négligent rien pour en assurer la bonne exécution.

L'entretien de la Scarpe inférieure, canal concédé, laisse toujours beaucoup à désirer, par suite de la perte que cette ligne a faite de la majeure partie de son trafic. Le Conseil général a réitéré son vœu pour le rachat de la concession.

Les parties exploitées du canal de Roubaix sont toujours dans l'état défectueux plusieurs fois signalé, à cause de l'insuffisance des soins apportés à son entretien. Les parties nouvelles de ce canal, en construction en vertu du décret du 1er juillet 1861, sont sur le point d'être terminées et seront mises en exploitation dans le courant du 1er semestre de 1875.

Des vœux ont été émis pour la réorganisation du service du halage qui avait produit de bons résultats pendant plusieurs années et qui a été supprimé en 1860 par une décision supérieure. Ces vœux ont été entendus : conformément aux instructions de M. le Ministre des Travaux publics, des enquêtes ont été ouvertes sur un projet d'organisation de ce service sur toutes les lignes navigables du département. Le résultat de l'instruction de cette affaire est soumis à l'administration supérieure.

Préoccupé de l'état d'imperfection et d'insuffisante profondeur des rivières et canaux qui mettent les ports de Dunkerque et de Gravelines en communication avec les centres commerciaux et industriels du pays, le Conseil général a offert d'avancer à l'État, au nom du département, avec le concours des houillères du Nord et du Pas-de-Calais qui y interviennent pour 1,700,000 fr., une somme de 3,500,000 fr. destinée à l'exécution des travaux d'amélioration et d'approfondissement à 2 m. des lignes navigables qui s'étendent dans la direction indiquée. Il y a tout espoir que cette offre sera accueillie par le gouvernement. La décision est attendue.

Le mouvement commercial sur les voies de navigation du département, en 1873, présente des différences notables avec celui de l'année 1872. Le tonnage moyen sur la Sambre et le canal de jonction de la Sambre à l'Oise a dépassé celui de l'année précédente de 357,947 tonnes; celui des lignes de la navigation intérieure offre de son côté un excédant de 171,809, ensemble 529,756 tonnes en plus. Mais le mouvement sur le canal de Mons

à Condé ; l'Escaut et le canal de St-Quentin accuse une diminution de 428,520 tonnes, en sorte que l'augmentation totale se réduit à 101,236 tonnes.

Ces chiffres indiquent que les expéditions par eau des produits de la Belgique et surtout des houilles vers le centre de la France ont particulièrement suivi la ligne de Charleroy, plutôt que celle de Mons sur Paris.

Le tableau qui suit contient les renseignements qu'il nous a été donné de recueillir sur le mouvement des canaux en 1873.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	TONNAGE	
	absolu.	moyen.
Canal de Mons	705087	698610
Escaut	2481920	1265950
Canal de Saint-Quentin	2490324	1508424
Sambre	»	820094
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise	»	684082
Canal de la Sensée	734357	621945
Scarpe-Moyenne	832739	702607
Scarpe-Inférieure	382154	293770
Canal de la Haute-Deûle	1770432	907463
Basse-Deûle	467740	222303
Canal de Roubaix	88887	34640
La Lys	381137	169170
Canaux d'Hazebrouck	49103	18156
Canal de Bourbourg	548828	455426
Canal de la Haute-Colme	187320	143464
Canal de Bergues à Dunkerque	109104	107852
Canal de Dunkerque à Furnes,	86782	73403
Canal de la Basse-Colme	57659	23533

SERVICE HYDRAULIQUE.

La situation géographique du département, la grande richesse de son agriculture et l'immense développement de son industrie donnent une grande importance aux attributions de ce service qui se rapportent à sept groupes distincts, comprenant en deux séries :

Les desséchements, les curages, les irrigations et la mise en culture des terrains communaux :

Les usines à eau, le drainage et la pêche fluviale.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux-ci-après :

		Superficie
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque	1er section	9298
	2e —	10189
	3e —	8509
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres		2091
Près Duhem, territoire d'Armentières		70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes		10792
Vallées de la Hayne et de l'Escaut		3697
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne		120
Marais de Bruay et de l'Epaix		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne		140
Vallée de la Naville		416
Vallée de la Vergne		113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche		64
— —	rive droite	723
Vallée de la Moyenne-Sambre		74
— Basse-Sambre		»
Marais de la Haute-Deûle		1730
Marais de Bourlain et de Trith		192
	Total	59692

Les desséchements établis sont au nombre de quatorze ; ils comprennent une superficie de 59,692 hectares, abstraction faite de celui de la Basse-Sambre qui n'a pas encore fonctionné. Tous, sauf celui-ci, sont terminés.

Ces desséchements fonctionnent régulièrement et d'une manière convenable.

Les principaux sont ceux des Waeteringues, des vallées de la Scarpe, de la Hayne et de l'Escaut, de la Haute-Sambre et de la Haute-Deûle.

Les Waeteringues sont dans une situation généralement bonne; toutefois, la première et la quatrième section éprouvent des difficultés pour l'écoulement des eaux des parties basses de leurs territoires. Pour la première on espère que l'amélioration générale de la navigation du bassin de l'Aa fournira prochainement à l'association les moyens de réaliser la création de débouchés directs à la mer dans le chenal de Gravelines Pour la quatrième, la solution des difficultés existantes dépendrait principalement de la consolidation de la Digue du canal de Dunkerque à Furnes entre la frontière et le sas d'Houtem (Belgique). Par suite des instances de l'administration et des communications faites par la voie diplomatique, ce travail a été entrepris par l'administration belge, il est aujourd'hui terminé, mais dans des conditions qui ne permettront probablement pas d'atteindre le but d'une manière satisfaisante.

La situation est bonne pour les vallées de la Hayne et de l'Escaut et les marais de la Deûle. Elle l'est moins pour la vallée de la Scarpe; des travaux importants d'amélioration y sont nécessaires. L'association syndicale a présenté des projets pour la dérivation de la Rache et de la Traitoire dans la Scarpe. Ces projets sont en cours d'instruction.

Le syndicat de la Haute-Sambre, rive droite, s'occupe de régulariser sa situation par l'accomplissement des formalités légales omises jusqu'ici. La question est sur le point d'être résolue.

L'administration prend des mesures pour l'organisation du syndicat d'entretien des marais de la Vergne dont les travaux sont depuis longtemps terminés.

Les curages de cours d'eau se font toujours avec soin chaque fois que le besoin en est signalé. Ceux effectués en 1873 ont embrassé une étendue de 836,216 mètres.

La superficie des terres drainées dans le département est de 39,757 h. 68 a.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1873.

HOUILLES.

NOMS des MINES.	Étendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	NOMBRE de puits. d'extraction.	d'épuisement.	d'aérage.	Ouvriers employés.	MACHINES Nombre.	Force en chevaux.	Quantité du produit brut. (Quintaux (métriques.)
Mine d'Anzin. . . .	11851	Compie d'Anzin. . .	14	4	8	7148	23	1770	12091713
— de Denain. . .	1344	Id.	1	»	1	715	1	50	923008
— de Raismes .	4819	Id.	3	1	2	1444	5	280	2516513
— de St-Saulve.	2200	Id.	1	»	1	1120	2	190	1850589
— de Fresnes. .	2073	Id.	1	1	1	457	2	120	674574
— de Vieux-Condé	3966	Id.	4	1	2	1724	5	286	3112463
— d'Odomez. . .	316	Id.	1	»	»	49	1	12	83975
— d'Aniche. . .	11850	Compie d'Aniche . .	11	5	2	2924	19	1120	6274917
— de Douchy . .	3119	— de Douchy.	7	»	»	1240	10	654	1812275
— de l'Escarpelle	1721	— de la Scarpe .	3	»	»	1167	11	506	2588307
— de Vicoigne..	1320	— de Vicoigne .	1	2	»	673	6	100	1399513
— d'Escaupont..	110	— de Fresnes-M.	2	1	1	310	3	250	685039
— d'Azincourt. .	3052	— d'Azincourt .	3	»	1	306	5	210	359523
— de Thivencelles	981	— de Fresnes M.	1	1	»	»	6	315	»
— de Bruille. . .	103	— de Bruille . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Château-l'Ab	916	— de Vicoigne .	»	»	»	»	»	»	»
— de Crespin. .	2812	Libert et consorts. .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Hasnon. . .	1188	Cie d'Anzin et cons .	»	»	»	»	»	»	»
— de Marly . .	3313	— de Marly. . . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Annœullin .	920	— de Don.	1	»	»	»	»	»	»
— de St-Aybert.	155	— de Fresnes-Midi	»	»	»	»	»	»	»
Totaux. . .	62389		57	16	19	19267	94	6136	34372409

Les concessions exploitées sont au nombre de 13 ; 7 autres ne le sont pas. Les premières possèdent 55 fosses en exploitation et 20 en creusement ou en réserve. L'extraction moyenne par fosse a été de 624,953 q. m. et par ouvrier du fond de 2,301 q. Les ouvriers employés dans les mines ont été, en 1873, au nombre de 19,267 dont 14,938 ouvriers du fond et 4,329 ouvriers du jour. La somme totale des salaires a été de 21,013,439 fr., soit par ouvrier 1,091 fr.

La main-d'œuvre par quintal est en moyenne de 47 c. 4.

Les produits constatés dans le tableau qui précède se divisent suivant leurs qualités et valeur :

	POIDS	VALEUR.	Prix moyen au quintal métrique.
	q. m.	francs.	fr. c.
Anthracite,— Fresnes, Vieux-Condé, Vicoigne, Escaupont, Thivencelles.	5955560	9856928	1 60
Houille dure à double flamme. — Saint-Saulve, l'Escarpelle. . . .	13586314	23249159	1 62
Houille grasse à longue flamme. — Auzin, Denain, Raismes, Aniche, Douchy, Azincourt	14831531	25498875	1 75
TOTAUX.	34372405	58604962	

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1873 une quantité de . . . . . 34,372,409 q.

Il a été importé dans le cours de la même année :

Du bassin du Pas-de-Calais. . .	12,241,460	
Des bassins anglais.	2,499,970	
Du bassin de Mons.	18,577,620	
Du bassin de Charleroi.	19,192,550	
	52,511,600	52,511,600
Total de la production et de l'importation.		**86,884,009**

Quantité acquise au département pour la consommation intérieure. 43,139,390

Il a été exporté pendant la même année :

Sur les autres départements :

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Seine-Inférieure, Seine, Seine-et-Oise, etc. 41,833,630

Sur l'étranger (Belgique) 1,195,120

Total 86,168,140 86,168,140

L'excédant des exploitations houillères du département est de. 715,869

Les quantités affectées à la consommation se sont réparties comme suit :

Mines de houille.	1,654,880
Usines à fer.	7,125,000
Industries diverses	12,385,875
Chemins de fer.	1,073,635
Chauffage domestique.	14,900,000
Total	43,139,390

La quantité de houille employée au chauffage domestique donne pour une population de 1,447,764 habitants, une moyenne de 10 quint. 64 kil. par individu, ou environ 42 quint. par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 145 fr.

On a compté 254 accidents dans les mines de houille en 1873. Le nombre des ouvriers qui en ont été victimes est aussi de 254, dont 38 tués et 216 blessés.

TOURBIÈRES.

Il n'existe plus guère que celles des communes de Looberghe et de Lederzeele dans l'arrondissement de Dunkerque. Elles sont au nombre de six. Elles ont occupé, en 1873, 30 ouvriers qui ont extrait une quantité de 17,700 quintaux métriques de tourbe d'une valeur de 18,750 fr. Les produits de cette exploitation servent au chauffage domestique des villages voisins.

MINES ET MINIÈRES MÉTALLIQUES.

Les mines de Glageon et de Trélon et Ohain ont extrait en 1873, la première 69,399 quintaux métriques et les secondes 214.873 quintaux de minerai de fer hématite rouge, ensemble 284.272 d'une valeur totale de 138,332 fr. Ces produits ont été livrés, les premiers aux hauts fourneaux de Maubeuge, les seconds aux hauts fourneaux d'Aulnoye, de Denain et de Charleroy (Belgique).

Les travaux d'extraction ont occupé 176 ouvriers qui ont donné 50,200 journées de travail et ont reçu un salaire total de 176,800 fr.

Consistance des usines à fer.

Les principaux établissements de cette nature existant dans le département sont :

Les forges et hauts-fourneaux de Denain et d'Anzin, au nombre de 5, comprenant en outre 65 fours à puddler, 34 fours à réchauffer, 2 marteaux, 2 martinets, 11 marteaux pilons, 2 presses et 12 trains de laminoirs;

Les hauts-fourneaux de Maubeuge, au nombre de 4, comprenant en outre 4 cubilots, 48 fours à puddler, 16 fours à réchauffer, 4 marteaux pilons, presses et 9 trains de laminoirs;

Les laminoirs du Bois-du-Tilleul aussi à Maubeuge, comprenant 32 fours à puddler, 9 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons, 1 presse et 5 trains de laminoirs;

Les laminoirs Dorlodot à Maubeuge, possédant 10 fours à puddler, 6 fours à réchauffer, 3 marteux-pilons, et 4 trains de laminoirs;

Ceux de Ferrière-la-Grande, appartenant à M. Dumont, comprenant 16 fours à puddler, 7 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons, 1 presse et 5 trains de laminoirs;

Les hauts-fourneaux de la Providence, à Hautmont, au nombre de 3, comprenant, outre 1 four à réverbère, 3 cubilots, 31 fours à puddler, 17 fours à réchauffer, 3 marteaux, 2 marteaux-pilons et 10 trains de laminoirs;

Les laminoirs de Saint-Marcel à Hautmont, comprenant 2 cubilots, 43 fours à puddler, 10 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons et 4 trains de laminoirs;

Les laminoirs de l'Espérance à Louvroil, comprenant 20 fours à puddler, 10 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons, 1 presse et 7 trains de laminoirs;

Ceux de la Renaissance et de G. Dumont à Louvroil, contenant ensemble 19 fours à pnddler, 5 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons et 5 trains de laminoirs;

109 autres établissements possèdent 4 hauts-fourneaux, 3 fours à réverbère, 159 cubilots. 100 fours à puddler, 1 foyer d'affinerie, 30 fours à réchauffer, 11 marteaux, 3 martinets, 22 marteanx-pilons, et 43 trains de laminoirs, outre divers appareils pour la fabrication de l'acier.

La consistance totale de ces divers établissements est de :

Fabrication et élaboration de la fonte.

Hauts-fourneaux	12
Fours à réverbère.	4
Cubilots.	168

Fabrication du fer.

Fours à puddler.	352
Fours à réchauffer	144

Fabrication de l'acier.

Fours de cémentation	1
Fourneaux de fusion.	4

Appareils pour l'étirage.

Marteaux	16
Martinets	5
Marteaux-Pilons	55
Presses	7
Trains de laminoirs	79

Ces hauts-fourneaux et établissements sont mis en mouvement par 16 machines hydrauliques et par 297 machines à vapeur d'une force totale de 7178 chevaux.

Ils ont employé, en 1873, 9827 ouvriers, dont 8820 hommes, 40 femmes et 967 enfants, lesquels ont fourni ensemble 2,645,435 journées de travail et ont recu un salaire de 10,404,831 francs, soit en moyenne pour chacun d'eux et pour l'année, 1059 francs.

Production des usines à fer.

		POIDS.	VALEUR.	Prix moyen de vente.
		q. m.	francs.	fr. c.
Fonte	brute, 2e fusion	746400	10263000	13 »
	moulée, 1re fusion			
	moulée, 2e fusion.	710536	14241415	32 »
Fer affiné	Rails.	641020	17488980	30 »
	Gros et petits fers marchands	1064210	19304990	39 »
	Fers spéciaux.	299511	7879299	32 »
Tôle.		224639	9118019	40 »
Acier		1730	240470	139 »
	TOTAUX.	3688046	78530373	

APPAREILS A VAPEUR.

Tableau des appareils qui ont fonctionné dans le département en 1873.

	Nombre des établissements.	CHAUDIÈRES.			MACHINES.	
		Motrices	Calorifères.	Récipients de vapeur.	Nombre.	Force.
Filatures	351	940	145	798	578	20652
Tissages	120	182	37	502	140	3108
Laines (peignages, etc)	24	67	68	729	49	2233
Sucreries et raffineries	211	388	493	2310	596	3488
Combustibles minéraux	84	340	»	18	198	6526
Teintureries, apprêts	27	68	169	578	100	1634
Fonderies	185	234	»	5	229	1964
Minoteries	90	104	»	12	94	1023
Usines à fer, laminages, etc.	34	376	»	»	264	2072
Verreries	20	52	2	1	33	920
Distilleries	97	77	89	514	110	1016
Huileries	40	41	4	58	43	513
Brasseries	196	192	14	128	197	1195
Scieries	77	88	»	»	85	942
Papeteries	5	9	2	15	10	248
Produits chimiques	29	33	35	37	47	377
Battage du blé	130	156	»	»	155	809
Taillanderies, quincailleries	55	64	»	»	63	499
Divers	844	1687	73	349	823	12263
	2619	4198	1131	6024	3814	61476

Les chiffres indiqués pour la force des machines ne sont que nominaux, la force réelle étant presque toujours très-supérieure à la force normale comptée pour 50 kilog. par cheval-vapeur.

Il en est de même de la distinction entre les chaudières motrices et les chaudières calorifères, la plupart d'entre elles servant alternativement aux deux usages.

USINE A ZINC D'AUBY.

Cette usine est exploitée par la Compagnie asturienne, société anonyme belge.

La Compagnie a produit, en 1873, 25,668 quintaux métriques de zinc brut, d'une valeur de 1,705,135 francs. Elle a employé à cette fabrication 66,642 quintaux métriques de calamine d'Espagne.

Les laminoirs de l'usine d'Auby ont en outre laminé 35,883 quintaux de zinc brut produit sur place, et provenant de la fonderie que la Compagnie possède en Espagne, ce qui a donné une quantité de 34,177 quintaux métriques de zinc laminé d'une valeur de 2,341,640 francs.

La Compagnie a employé dans ses opérations 190,700 q. m. de houille et occupé 280 ouvriers dont le salaire pour l'année a été de 278,026 fr. soit en moyenne 993 fr. pour chacun.

SITUATION DE L'INDUSTRIE HOUILLÈRE.

La production s'est élevée dans la campagne de 1873 à 35,034,613 quintaux métriques; elle n'avait été en 1872 que de 32,460,035 q.; en sorte que l'année 1873 présente sur l'année précédente un excédant de 2,574,578 q. m. — Cette augmentation, toutefois, ne représente que la moitié de celle constatée en 1872 par rapport aux produits de 1871, laquelle avait été de 5,095,753 q. Mais bien que les plaintes sur la pénurie du combustible se fussent fait entendre au commencement de 1873, la crise houillère avait entièrement cessé dans le cours de cette année; les approvisionnements épuisés pendant la guerre ont pu se rétablir successivement et les exploitations de notre bassin n'ont plus eu à pourvoir qu'aux besoins de la consommation normale. C'est ce qui explique le ralentissement en 1873 du progrès signalé en 1872 et la marche descendante que la production a continué à suivre pendant les six premiers mois de 1874.

Bien que les prix eussent baissé en 1873, les Compagnies houillères avaient en magasin au 31 décembre un stock considérable. Cependant la consommation déjà très importante dans le département paraît avoir augmenté dans une certaine mesure

depuis 1872 et quoique les extractions se soient élevées en 1873 à un chiffre qu'elles n'avaient pas atteint jusque-là, elles restent au niveau des besoins. Les excédants du Pas-de-Calais et surtout les arrivages des houillères belges, dont le débouché naturel est la France, suppléent à l'insuffisance de nos produits et donnent la raison de la situation existante par l'effet de cette concurrence.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée le 31 décembre 1869, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 953, dont :

Docteurs en médecine, 212; docteur en chirurgie, 1; officiers de santé, 269; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 155; sages-femmes reçues par le jury médical, 125; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 63; pharmaciens reçus par le jury médical, 128.

VACCINE.

Le compte-rendu du service des vaccinations, en 1873, contient les renseignements ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE		Proportion des vaccinations aux naissances.	Nombre des revaccinations.	NOMBRE d'individus atteints de la petite vérole	
	des naissances.	des vaccinations.			vaccinés	non vaccinés
Dunkerque . . .	4486	3429	76 %	67	»	»
Hazebrouck . . .	3694	1811	49 —	24	8	8
Lille	20753	12342	60 —	105	20	12
Cambrai	6012	4622	77 —	454	1	3
Avesnes.	4506	2691	60 —	»	»	»
Douai.	3539	2464	70 —	63	»	»
Valenciennes . .	6128	4897	80 —	79	»	»
	49118	32356	66 %	482	29	21

Les arrondissements dans lesquels les vaccinations ont été le plus nombreuses sont ceux de Valenciennes, Cambrai et Dun-

kerque. Les arrondissements d'Hazebrouck, Lille et Avesnes sont restés au-dessous de la moyenne.

En somme, le service de la vaccine a été plus actif en 1873 qu'il ne l'avait été en 1872. Il a donné 3045 vaccinations de plus.

Les revaccinations ont été au nombre de 486 et ont été surtout pratiquées dans les arrondissements de Lille et de Cambrai.

L'Administration et le Comité central de vaccine poursuivent leurs efforts et leurs encouragements afin de faire comprendre aux populations l'utilité de cette opération contre l'éventualité d'une maladie qui exerce particulièrement ses ravages sur les jeunes âges.

Nous donnons, ci-après, le nom du vaccinateur qui s'est le plus distingué, en 1873, dans chaque arrondissement :

Arrondissement de Dunkerque. — M. Faucon, docteur à Dunkerque, 856 vaccinations.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Blond, officier de santé à Merville, 200.

Arrondissement de Lille. — Dame Desplanque-Dumoulin, sage-femme à Tourcoing, 661.

Arrondissement de Cambrai. — M. Réal, officier de santé à Avesnes-lez-Aubert, 270.

Arrondissement d'Avesnes. — Dame Cordier-Martin, sage-femme à Maubeuge, 232.

Arrondissement de Douai. — M. Buisson, docteur en médecine, à Auberchicourt, 308.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Fauville, docteur en médecine, à Denain, 460.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris; les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un crédit de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à l'école préparatoire de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1873.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu, en 1873, aux résultats suivants :

	ARMENTIÈRES (Hommes).				BAILLEUL (Femmes).				LOMMELET (Hommes).			
	Folie simple.	Folie compliquée de paralysie ou d'épilepsie	Démence simple.	Idiotisme et crétinisme.	Folie simple.	Folie compliquée de paralysie ou d'épilepsie.	Démence simple.	Idiotisme et crétinisme.	Folie simple.	Folie compliquée de paralysie ou d'épilepsie.	Démence simple.	Idiotisme et crétinisme.
Aliénés existants au 1er janvier. . . .	330	63	16	137	707	84	25	53	267	60	21	99
— admis dans l'année	72	41	11	21	121	20	25	11	63	20	2	15
Total des existences et des admissions	402	104	27	158	828	104	50	64	330	80	23	114
Aliénés sortis ou décédés pendant l'année. . . .	42	56	11	8	92	13	28	5	58	18	5	1
Aliénés restant au 31 décembre au soir. . . .	360	48	16	150	736	91	22	59	272	62	18	113

Les chiffres qui précèdent, se résument ainsi :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Existant au 1er janvier	993	869	1862
Admis pendant l'année	248	177	425
ENSEMBLE	1241	1046	2287
Sortis ou décédés pendant l'année . . .	199	138	337
Restant au 31 décembre	1042	908	1950

Les 2287 aliénés qui ont séjourné en 1873 dans les asiles se divisaient comme suit, selon la nature de leur folie :

	ASILE			
	d'Armentières.	de Bailleul.	de Lommelet.	TOTAL.
Folie simple	402	828	330	1560
Folie compliquée de paralysie et d'épilepsie	104	104	58	266
Démence sénile	27	50	23	100
Idiotie et crétinisme	158	64	114	336
TOTAUX	691	1046	525	2262

ÉPIDEMIES.

RAPPORT sommaire sur les épidémies qui ont régné dans le département du Nord en 1873,

Par M. le docteur PILAT.

Monsieur le Préfet, l'année dernière, j'ai eu la satisfaction de vous annoncer que cinq arrondissements, sur les sept qui composent le département, n'avaient point été visités par des épidémies assez importantes pour être signalées à l'administration. L'arrondissement d'Hazebrouck et celui de Lille avaient présenté seuls quelques épidémies assez sérieuses, mais aussi assez bien circonscrites dans leur action.

Cette année, l'état sanitaire a été plus satisfaisant encore; car je n'ai à vous signaler pour tout le département que quelques épidémies insignifiantes qui se sont montrées dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Lille. Cette situation favorable peut sans doute être attribuée, d'une part à l'amélioration des conditions hygiéniques et matérielles de nos contrées, et d'autre part à l'existence, dans les années précédentes, d'épidémies meurtrières (variole, fièvre typhoïde, choléra), qui ont choisi leurs victimes parmi les sujets les moins résistants, de sorte que ce qui est resté se trouve moins accessible aux attaques de la maladie.

Je terminais mon dernier rapport en signalant une épidémie de fièvre typhoïde qui venait de se déclarer dans la commune de La Madeleine-lez-Lille, et qui avait fait plusieurs victimes dans l'espace de quelques jours. Cette épidémie, que j'attribuais à l'influence de l'humidité dans les habitations basses et peu éclairées, et aussi à l'habitation prématurée de constructions neuves érigées sur un terrain argileux, a cédé au bout de quelques semaines, sans que le nombre des victimes se fût sensiblement accru, aux mesures hygiéniques employées pour couper court au développement de la maladie.

Cette année, je n'ai eu à constater dans l'arrondissement de Lille, sur le rapport des médecins exerçant dans les divers cantons, que quelques petits foyers d'épidémies de fièvre typhoïde, de rougeole, de scarlatine et de suette.

La variole n'a point reparu depuis 1871, époque où elle a fait 1,500 victimes au chef-lieu dans l'espace de quelques mois.

A Marquillies (canton de La Bassée), la scarlatine s'est attaquée à 144 enfants, parmi lesquels elle a fait 4 victimes seulement, bien qu'elle ait sévi dans des mois qui comptent parmi les plus froids de l'année.

A Tourcoing, la fièvre typhoïde a fait 22 victimes; mais le rapport entre les décès et les attaques n'a pu être déterminé faute de renseignements suffisants, de sorte qu'il est difficile d'apprécier l'importance et l'intensité de l'épidémie. Puis viennent les communes de Bois-Grenier, de Comines qui compte 3 décès sur 28 personnes atteintes, de Cysoing, de Flers, de Mons-en-Barœul, de Radinghem, de Roncq (7 décès sur 49 attaques), et enfin de Wattignies. Ce sont celles qui ont montré les chiffres les plus élevés. A Ascq, Halluin, Radinghem et Roncq, la rougeole a fait quelques victimes. Suivant le rapport de M. Prévost, d'Hazebrouck, on a constaté dans cette ville un nombre de croups et d'angines couanneuses plus considérable que d'habitude, sans qu'on puisse considérer la maladie dans son ensemble comme constituant une véritable épidémie. Il en a été de même à Wallon-Cappel. Les fièvres muqueuse et typhoïde, qui sont à l'état endémique dans l'arrondissement, ont présenté aussi un assez grand nombre de cas disséminés, mais n'ayant pas le caractère d'une maladie franchement épidémique.

Tels sont, Monsieur le Préfet, les renseignements très-succincts que j'ai pu recueillir sur l'état sanitaire du département pendant l'année 1873. Je ne terminerai pas toutefois ce rapport sans vous rappeler un vœu déjà exprimé par moi dans les rapports précédents, et formulé cette année par M. le docteur Prévost, qui pense qu'il serait utile de rappeler à MM. les Maires qu'aussitôt qu'une épidémie se déclare dans leur commune respective, ils doivent en avertir l'autorité supérieure, afin que, dès le début, on puisse prendre toutes les mesures nécessaires pour en arrêter les progrès; car il résulte de cette négligence de leur part que le médecin des épidémies n'arrive sur les lieux qu'a la fin de l'épidémie, et qu'il ne peut fournir à l'administration que des rapports incomplets et d'aucune utilité pour la science.

ÉPIZOOTIES.

M. Pollet, médecin-vétérinaire du département, chargé d'analyser les travaux des médecins-vétérinaires des différents arrondissements, concernant les maladies épidémiques qu'ils ont été appelés à observer pendant l'année 1873, s'exprime ainsi ;

Messieurs, aprés avoir compulsé les rapports des vétérinaires auxquels l'administration s'est adressée pour obtenir des renseignements sur les affections contagieuses parues dans notre département en l'année 1873, je constate toujours la même impossibilité d'établir une statistique, même approximative.

Les tableaux qui leur sont remis ne portent aucune colonne indiquant la quantité d'animaux atteints; et cette colonne existât-elle, nous n'aurions encore que des documents fort incomplets, par la raison que les vétérinaires interrogés n'embrassent pas dans la circonscription de leur clientèle, la vingtième partie du département. Vous savez cependant qu'en fait d'*épizootie*, connaître le nombre est de toute nécessité.

En effet, telle maladie a paru, dit-on, dans neuf communes : Maing, Thiant, Bruay, etc. On remplit sommairement le programme tracé à l'avance, tout se borne là. On n'indique nullement si, dans chaque localité, il y a eu un seul cas de maladie ou plusieurs. Un seul sujet malade n'est pas inquiétant, la cause a pu être fortuite. Mais répété dix, quinze, vingt fois, cela devient grave, très-grave, la fortune publique est menacée. D'où naît l'importance des chiffres. Si d'ordinaire, les statistiques n'ont qu'un intérêt fantaisiste, il n'en est pas de même quand il s'agit de maladie contagieuse épizootique, qui s'attaque aux sources vitales ; c'est on ne peut plus sérieux ; et cela rend indispensable de prévenir l'autorité des lacunes à combler.

Arrondissement d'Avesnes.

Dans le préambule de son rapport détaillé, M. Boulay, médecin-vetérinaire à Avesnes, commence par déclarer que le Ciel a été clément pour sa contrée. Puis il avoue que, faute de documents, il ne peut fournir à la statistique que les cas survenus dans la circonscription assez restreinte qu'il parcourt, sauf quelques rares exceptions survenues par l'apparition de la peripneumonie qu'il est allé constater, en mission administrative, dans certaines communes éloignées de son centre d'opération habituel.

M. Boulay accuse vertement l'apathie des maires, de la gendarmerie, des commissaires et des agents de police, quand il s'agit des maladies contagieuses qui frappent les animaux domestiques. Il regrette et il déplore l'absence de toute organisation sanitaire. Entrant dans le vif de son rapport, il dénonce d'abord la *morve*, qui s'est présentée principalement sous la forme chronique ; un seul cheval a eu la maladie à l'état aigu. Il cite un propriétaire qui, pour avoir caché durant huit mois la *morve* qui régnait sur ses chevaux, et avoir propagé le mal au dehors, a

été condamné à 50 fr. d'amende par le tribunal correctionnel. Il trouve que la peine est trop légère, et nullement proportionnée au délit. Enfin, M. Boulay déclare que l'on voit trop souvent mis en vente sur le marché des chevaux morveux, et il se plaint que l'on persiste à ne pas vouloir y nommer des vétérinaires inspecteurs.

Le *charbon*, qui n'apparaît jamais dans le Nord que bien exceptionnellement, aurait fait quelques victimes principalement sur les veaux. Il attribue au froid variable de la saison d'automne la mortalité assez considérable de ces jeunes sujets. Vu la cause attribuée à la maladie régnante, on est tenté de se demander si c'était bien là le *charbon ?* Il n'y a aucune description qui permette de contredire. Il faut donc croire sur parole !

La *péripneumonie* a eu son petit contingent de sinistres. Mais la crainte a exagéré la réalité des pertes. Au reste, des mesures énergiques ont été prises contre ses progrès à l'intérieur, et surtout contre l'envahissement des frontières belges; où elle a régné quelque temps. En Belgique, le service sanitaire est établi et fonctionne avec zèle. A Havay, l'administration belge a fait abattre pour la basse boucherie les trente bêtes malades, et inoculer toutes les autres après recensement; et le foyer fut éteint en 48 heures.

M. Boulay cite encore sommairement la *phthisie pulmonaire* et la *ladrerie*. Le *choléra* des poules, chez certains fermiers, aurait détruit presque toute la basse-cour.

Enfin il termine par un réquisitoire contre bon nombre de bouchers qui livrent à la consommation des viandes malsaines provenant d'animaux malades, ou morts naturellement. Il regrette encore ici qu'un inspecteur vétérinaire ne soit pas désigné pour estampiller tout ce qui doit se débiter.

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai s'est borné à remplir les colonnes du tableau statistique, sans commentaire. Cet arrondissement inscrit d'une manière bréve la *péripneumonie*, la *fièvre aphtheuse*, la *clavelée*, la *morve* et la *rage*. La *clavelée* a occasionné une mortalité considérable sur les moutons : 65 p. %. Elle a dû être confluente et très-maligne, car la moyenne ordinaire des pertes est de 25. p %.

Arrondissement de Douai.

M. Delplanque informe qu'à Douai, Anhiers, Esquerchin, et à etc., etc., la *morve* a sévi. La *pleuropneumonie exsudative* et la

cocotte ont fait des victimes dans tout son arrondissement. C'est d'un laconisme grec.

Arrondissement de Dunkerque.

M. Geersen, médecin-vétérinaire à Bergues, dénonce seulement la *morve chronique*. Il est vrai qu'il s'étend longuement sur les affections des voies respiratoires qu'il a dû traiter : mais ce n'est pas le lieu de s'en occuper.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, quatre vétérinaires ont répondu à l'invitation de leurs maires.

M. Salomé, médecin-vétérinaire à Bailleul, n'a constaté dans sa nombreuse clientèle, en fait de maladie contagieuse, que la *morve*. Il y avait 5 chevaux dans une même écurie ; tous en furent atteints et abattus. Il croit que la cause probable est due à l'introduction dans cette écurie, d'un cheval acheté récemment sur le marché, lequel cheval portait alors les germes de la maladie. Il est certain que c'est celui-là qui fut le premier malade et qui communiqua la contagion aux autres. Après le sacrifice des 5 chevaux, la *morve* n'a plus reparu dans sa circonscription.

M. Salomé réclame instamment la nomination des vétérinaires diplômés pour inspecter rigoureusement tous les animaux qu'on met en vente dans les foires et sur les marchés.

M. Decanter, Médecin-vétérinaire à Boeschèpe, assure qu'il n'a paru aucune maladie épizootique ni enzootique dans le canton de Steenvoorde.

M. Delebarre, médecin-vétérinaire à la Gorgue, répondant dans le même sens, certifie qu'aucune affection contagieuse n'a paru dans les communes où il exerce.

M. Baelde, médecin-vétérinaire à Cassel, annote la *morve* à Cassel et à Zermezeele, et la *péripneumonie* à Nordpeene.

Arrondissement de Valenciennes.

M. Huart, médecin-vétérinaire à Valenciennes, a constaté la *morve* sous ses deux états dans neuf communes. Il déclare que la *péripneumonie* et la *fièvre aphtheuse* ont atteint toutes les localités de son arrondissement.

Enfin il a vu la *clavelée* sur un troupeau de moutons à Maing ; et il évalue la mortalité à 10 %. Donc l'affection s'est présentée

ici assez bénigne, comparativement aux 65 % qu'a éprouvés M. Obled, dans son arrondissement de Cambrai.

Voilà, Messieurs, le résumé des maladies contagieuses constatées par nos collègues.

Arrondissement de Lille.

L'arrondissement de Lille, dans ses bêtes à cornes, a été aussi protégé que les autres arrondissements. Dans les années les plus calmes, les moins éprouvées, nous avons toujours constaté, comme dans celle qui vient de s'écouler, quelques cas isoles de *péripneumonie* et de *fièvre aphtheuse* qui n'ont rien d'alarmant. L'affection qui l'a le plus atteint, c'est, chez le cheval, la *morve*. La morve et le farcin ont régné chez nous en dominateurs. Le nombre de chevaux abattus pour cause de morve est considérable. Moi-même j'ai consiaté dans Lille 15 cas de farcin et 26 cas de morve. Tout a été sacrifié, et malgré cela, nous les rencontrons encore fréquemment. Ils semblent, comme le foie de Prométhée, renaître d'eux-mêmes, tant ils sont encore partout disséminés.

La *rage* canine a fait également quelques victimes. Je ne sache pas qu'elle ait été communiquée à l'homme.

En somme, nous n'avons réellement pas eu d'*épizootie*. Aucune affection ne s'est signalée par des ravages qui constituent une calamité. La maladie prédominante, qui a paru dans nos arrondissements, on pourrait presque dire dans toutes nos communes, c'est la *morve*.

L'année dernière, vous vous en souvenez, sur notre proposition, M. le Préfet a pris un arrêté spécial au sujet de la *morve* et du *farcin*. Il y avait urgence. Mais ou a-t-il été respecté?... A peine paru, il est tombé à l'état de lettre morte... Pourquoi? C'est que cet arrêté n'a été inséré que dans le Recueil des actes administratifs; et ce Recueil a partout le même sort: on l'enfouit profondément dans les cartons de la mairie, ou il dort sans que personne ose jamais troubler son sommeil. On n'a pas eu connaissance de cet arrêté. Il eût fallu le faire imprimer sur des affiches colossales, avec des caractères de feu, afin qu'après l'avoir lu, on ne l'oubliât jamais. Pour extirper ce mal si redouté, il ne faut reculer devant aucune dépense d'affichage. N'est-ce pas regrettable à dire, la *morve* n'a pas cessé de marcher avec les mêmes allures effrontées, malgré l'effroi et le dégoût qu'elle inspire? La police elle-même s'en écarte et la laisse librement circuler.

Messieurs, je crois qu'il nous appartient de rompre avec les vieilles habitudes ancrées du laisser-faire, quand elles sont pré-

judiciables aux intérêts généraux. Ne craignons pas de dévoiler les délinquants de peur que le poison ne nous gagne. Mais surtout prions instamment l'autorité de donner la plus grande publicité possible à l'arrêté préfectoral du 3 juin 1873.

Vous savez l'importance des inspecteurs chargés de surveiller l'état hygiénique des animaux exposés en vente sur les marchés et dans les foires ; c'est presque toujours de là que part l'étincelle qui vient dévaster nos étables et nos campagnes. Il y a dans le département du Nord, 34 villes possédant des marchés aux bestiaux et aux chevaux, plus ou moins importants ; huit seulement ont des inspecteurs vétérinaires ; il est indispensable de combler cette lacune. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous proposer de prier M. le Préfet, qu'il veuille bien, dans sa sollicitude pour l'agriculture, recommander aux administrations communales possédant des marchés, des abattoirs, la nomination de vétérinaires diplômés à titre d'inspecteurs de la salubrité.

Enfin, Messieurs, le point essentiel, primordial, c'est l'organisation sanitaire de tout le corps vétérinaire, qui, par ses connaissances spéciales et par son dévouement, établi pour ainsi dire en vedette sur tous les points du département, est à même d'avertir sur le champ de la presence de l'ennemi, et d'indiquer les moyens d'attaque et de lutte victorieuse. Cette organisation si souvent réclamée, tant on l'a toujours jugée nécessaire, n'a pas jusques aujourd'hui reçu de solution. Pourquoi ? Parce que l'argent qui est partout le nerf de la guerre, paraissant ici, comme ailleurs, indispensable, n'a jamais pu être trouvé dans aucun budget. Faut-il, à cause du mauvais vouloir de la pièce d'argent, se croiser les bras, abandonner tout projet et nous laisser envahir sans cesse par le fléau des épizooties? Oh ! non. L'on ne veut pas administrativement rémunérer nos peines. Sachons nous passer de ce qu'on ne peut pas obtenir. Mais comment faire ? Voici la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre.

On a jadis voulu organiser un service administratif par la nomination de vétérinaires d'arrondissements et de cantons, se reliant et se centralisant au chef-lieu entre les mains du vétérinaire départemental. Ce mode avait été adopté par le Conseil général et approuvé par le Ministre à cette condition que le Conseil général voterait les fonds nécessaires à l'allocation de chacun de ces vétérinaires suivant l'importance de la situation. Le Conseil général, trouvant la charge trop lourde pour le département, abandonna le projet, et tout rentra sous le régime du caprice individuel. La conséquence, c'est que lors de l'apparition d'une épizootie quelconque, du typhus bovin, l'administra-

tion éprouve partout des résistances préjudiciables aux intérêts de l'État, comme à ceux du département.

Les vétérinaires toujours délaissés, parfois dédaignés quand on n'a pas besoin d'eux, trouvant un jour à satisfaire leurs petites rancunes, profitent des occasions que leur donnent de temps à autres les maladies contagieuses; et l'on voit alors la *peste* s'entretenir et se propager des années entières; je dirai presque parce que les vétérinaires le veulent ainsi. L'homme qui a subi un dommage tend par tous les moyens à le réparer; c'est dans l'essence même de notre nature, chez le vétérinaire, comme partout ailleurs; et si l'on n'obtient l'objet de ses désirs légitimes, on fait parfois le mal pour sa propre satisfaction.

Je crois cependant qu'il est simple et bien facile de s'attacher le vétérinaire avec dévouement. Il suffit que l'autorité daigne s'intéresser à lui, et en donne la preuve par une protection efficace contre l'empirisme, le plus grand fléau de notre époque pour l'agriculture.

En ce moment, ce que je veux mettre sous vos yeux, ce n'est pas une organisation de corporation, je viens de vous dire pourquoi elle ne pouvait pas avoir lieu; c'est tout simplement une organisation de service sanitaire. Ne pouvant avoir mieux, ce sera déjà beaucoup que nous arrivions à connaître tous les cas de maladie contagieuse parus dans le département. De cette façon l'autorité pourra, en connaissance de cause, prendre les mesures qu'elle jugera indispensables pour remédier au mal des épizooties.

Ce moyen consiste à faire remplir des bulletins imprimés sous forme de tableaux synoptiques qu'on remettrait à MM. les Maires:

Dans l'arrêté pris par M. le Préfet se trouverait une instruction aux maires, faisant savoir qu'en leur remettant ces tableaux ils sont chargés de les faire remplir par un *vétérinaire diplômé*, chaque fois qu'une maladie contagieuse se déclarera dans leur commune; et qu'ils doivent s'attacher à requérir de preférence le vétérinaire qui exerce dans leur circonscription.

On leur rappellerait en même temps que les *vétérinaires diplômés seuls* doivent être appelés auprès des animaux atteints de maladie épizootique, au nombre desquelles sont : la *morve*, le *farcin*, le *charbon*, la *peste bovine*, la *péripneumonie, la fièvre aphtheuse* ou *cocotte*, la *pommelière*, la *gourme*, la *clavelée*, le *sang de rate*, la *rage*.

On s'assurera certainement le concours des vétérinaires, s'ils rencontrent dans l'autorité une véritable protection; si, par exemple, l'on émet l'ordre de poursuivre toute personne non munie du *diplôme de vétérinaire*, surprise à donner des soins

comme médecin traitant, à tout animal atteint de maladie contagieuse. De cette façon les vétérinaires seront intéressés directement; ils auront à défendre et à protéger leur profession elle-même.

Il serait aüssi urgent d'adresser une instruction particulière à MM. les vétérinaires, pour bien les pénétrer de l'intention de l'autorité de faire respecter plus que jamais les lois, ordonnances et arrêtés concernant les épizooties. Ils seraient engagés à retirer de la mairie un bulletin chaque fois qu'ils auraient à visiter et à traiter un animal atteint d'une affection contagifère, lequel bulletin serait définitivement rempli lors de la disparition du mal, et remis ensuite à la mairie dans nn casier à part.

Les gardes-champêtres, dans les villages, les sergents de ville ou agents de police dans les villes, seraient spécialement chargés de dénoncer les propriétaires qui ne feraient pas leur déclaration, et de surveiller la rentrée des bulletins.

Un nombre déterminé de ces imprimés serait déposé dans chaque mairie, et l'autorité locale en deviendrait responsable.

Tous les mois, les maires enverraient sous enveloppe à MM. les sous-préfets, la série de leurs bulletins remplis, qu'on s'empresserait d'adresser à la Préfecture.

Ces envois mensuels seraient indépendants des communications directes et immédiates à la Préfecture toutes les fois qu'une affection quelconque ferait courir des dangers sérieux à l'agriculture.

La centralisation de tous ces imprimés serait faite par les soins du vétérinaire départemental.

Tel est, Messieurs, le projet que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation et qui doit atteindre, je l'espère, le but si ardemment désiré, c'est-à-dire connaître le mal afin de pouvoir le combattre.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Classe de 1873.

Le nombre de jeunes gens maintenus sur les listes de tirage par le conseil de révision a été par arrondissement comme suit :

Dunkerque.	948
Hazebrouck.	836
Lille.	3,341
Cambrai	1,784
Avesnes	1,283
Douai.	980
Valenciennes	1,736
Total.	10,708

Ces jeunes gens ont tous été examinés par le conseil de révision. 598 d'entre eux ayant été exemptés pour infirmités, la liste départementale du recensement s'est trouvée réduite à 10,110 hommes que le conseil a répartis de la manière suivante :

Première partie de la liste du recensement. — Jeunes gens déclarés propres au service militaire.

Service actif.	5,682	6,594
Service auxiliaire.	912	

Deuxième partie. — Dispensés en vertu de l'art. 17 de la loi du 27 juillet 1872 :

Soutiens de famille	672	1,463
Aînés de deux frères concourant au même tirage.	11	
Frères de militaires.	780	

Troisième partie. — Jeunes gens conditionnellement dispensés en vertu de l'article 20 :

Elèves de l'école polytechnique	7	
Voués à l'enseignement.	60	
Elèves ecclésiastiques du culte catholique.	66	
Idem des autres cultes.	1	
Jeunes gens auxquels il a été fait application de l'art. 21 de la loi :		1,026
Engagés volontaires de 5 ans.	450	
Engagés volontaires d'un an.	330	
Inscrits maritimes.	112	
Quatrième partie. — Jeunes gens ajournés à un an.		1,027
Total de la liste du recrutement.		10,110

étails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

Ne sachant ni lire ni écrire	2,517
Sachant lire seulement	158
Sachant lire et écrire.	1,886
Sachant lire, écrire et compter	5,870
Bacheliers ès-lettres, bacheliers ès-sciences	72
Dont on n'a pu vérifier l'instruction . . .	205
Total	10,708

Renseignements généraux sur les opérations du recrutement.

Les tableaux de recensement ont été établis et publiés dans les délais prescrits par la loi. Ce double et important travail se fait généralement avec beaucoup de soin.

Lors de la vérification des tableaux de recensement qui a précédé le tirage au sort, le nombre des inscriptions retranchées a été de 25 et celui des inscriptions ajoutées de 38. — En dehors des radiations opérées par suite de décès, le Conseil de révision n'a eu à constater que cinq inscriptions faites irrégulièrement.

On a de nouveau réclamé avec les plus vives instances contre l'immunité dont jouissent les fils et petits fils d'étrangers qui échappent à la loi du recrutement aussi bien en France que dans leur pays d'origine. — On espère que la loi récemment votée par

l'Assemblée Nationale sur la proposition de l'un de nos députés, M. des Rotours, remédiera efficacement à cette situation anormale.

Les omis des classes antérieures qui ont concouru au tirage sont au nombre de 67. On a compté parmi eux 18 engagés volontaires, 2 détenus, 5 individus nés en Belgique de parents français, 2 frères maristes, 7 jeunes gens hors du département et 24 pour lesquels l'omission ne peut être justifiée. Eu égard au nombre des inscrits, ces résultats témoignent du soin avec lequel les tableaux de recensement sont établis dans les communes.

Le nombre des jeunes gens qui, nés dans le département, n'y ont pas concouru au tirage au sort est de 514; celui des jeunes gens qui y ont concouru quoique nés hors département est de 523.

Aucune erreur ou irrégularité n'a été commise dans les opérations du tirage, et tout s'est passé dans le plus grand ordre. — L'esprit de la population n'a donné lieu nulle part à aucune remarque défavorable. On a été généralement frappé au contraire de l'ordre avec lequel les opérations ont eu lieu. Beaucoup ont vu dans ce fait le résultat de l'affirmation du principe d'autorité.

Le Conseil de révision a opéré dans tous les chefs lieux de canton. — Son itinéraire a été exactement suivi sans qu'il se soit produit le moindre retard. Aussi toutes les opérations se sont accomplies sans incident de nature à troubler l'ordre ni le calme des séances.

Deux médecins militaires ont été désignés pour assister le Conseil de révision; ils se sont parfaitement acquittés de leur mission.

Le nombre des séances pendant 56 jours a été de 63. Le Préfet les a présidées toutes. — Dans quelques cantons, les Maires n'étaient pas revêtus de leurs écharpes. Le Préfet a formellement recommandé que ce fait ne se produisît plus à l'avenir attendu que les Maires assistant aux opérations en vertu d'une disposition de la loi, doivent comme tous les membres du Conseil être revêtus des marques distinctives de leurs fonctions.

Les décisions rendues par le Conseil de révision ont été au nombre de 10,708 et n'ont donné lieu à aucun incident.

Les jeunes gens ont été convoqués dans le délai prescrit. 10,584 se sont présentés ou fait représenter; 83 autres ne se sont pas présentés. — 41 ont été autorisés à se faire visiter aux lieux de leur résidence.

Le nombre des jeunes gens de la classe de 1872 qui ont été ajournés à un nouvel examen était de 793. Par suite de la seconde visite qu'ils ont subie, 350 d'entre eux ont été reconnus propres au service, 75 ont été classés dans le service auxiliaire, 300 ont été ajournés à une troisième visite et 68 ont été exemptés pour infirmités.

Les ajournements de la classe de 1873 au nombre de 1,027 ont presque tous été prononcés pour faiblesse ou défaut de taille.

Le nombre des jeunes gens inscrits sur la première partie de la liste du recrutement a été de 5,682. Sur ce nombre, 7 ont demandé des sursis d'appel ; 5 de ces demandes ont été accueillies par le Conseil de révision.

Il y a eu deux substituants, frères jumeaux ; tous deux avaient été préalablement déclarés propres au service.

Un jeune homme du canton de Bourbourg a été déféré aux tribunaux pour mutilation volontaire de l'index droit dans le but de se soustraire aux obligations du service militaire.

Les listes du recrutement cantonal ont été closes le 29 juin 1874.

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Les corps des sapeurs-pompiers sont nombreux dans le département. Nous indiquons ci-après l'état de leur matériel.

	NOMBRE de communes pourvues de pompes.	NOMBRE de pompes possédées par les communes.
Dunkerque	15	39
Hazebrouck	19	37
Lille	97	186
Cambrai	52	68
Avesnes	57	77
Douai	40	58
Valenciennes	65	95
Totaux	345	560

Lille compte un bataillon composé de six compagnies d'un effectif total de 500 hommes.

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison correctionnelle y a été installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 1er décembre 1874, de 1,457 savoir:

Criminels	279
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement.	1,178
Total.	1,457

La plupart de ces condamnés sont employés à divers travaux.

Les détenus provenaient des départements ci-après: Nord, 508; Pas-de-Calais, 182; Aisne, 182; Somme, 206; Oise, 150, Seine, 47; Marne, 6; Ardennes, 60; Seine-Inférieur, 55, Seine-et-Marne, 2; Gironde, 1; Cher, 1; Eure, 5; Haute-Marne, 1; Eure 3; Calvados, 2; Meuse, 1.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 426 au 31 décembre 1874 dont :

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci . .	»
Idem, à plus de deux ans.	5
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal.	412
Détenus par correction paternelle	9
Total	426

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous — Population. — Hommes	50

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 1er décembre 1874.

	hommes	femmes	total
Dunkerque.	64	18	82
Hazebrouck	34	7	41
Lille	303	99	402
Cambrai.	92	24	96
Avesnes	91	14	105
Douai	172	30	202
Valenciennes	63	12	75
TOTAUX . . .	799	204	1003

Ce nombre de 1003 détenus se compose ainsi qu'il suit :

	hommes	femmes	total
Prévenus et accusés	142	38	180
Condamnés à un an et au-dessous	605	156	761
Détenus de diverses catégories. .	23	7	29
Enfants de moins de 16 ans. . .	29	4	33
TOTAUX . . .	798	204	1003

Récapitulation.

Maison centrale.	1,457
Établissements d'éducation correctionnelle.	424
Maison correctionnelle départementale	50
Maison d'arrêt et dépôts de sureté	1,003
Total de la population des prisons . . .	2,934

Dépôt de mendicité.

Un décret du 15 juin 1867 dispose que le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon (Aisne), recevra les mendiants du département du Nord.

Par arrêté du 4 juillet, même année, approuvé, le 16, par M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet a rendu cette mesure exécutoire à dater du 1er août suivant.

La mendicité est, en conséquence, interdite dans toute l'étendue du département.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Ces impositions ont eu pour objet en 1873 :

1° Le traitement des gardes champêtres;
2° Le service des dépenses municipales ordinaires;
3° Le service ordinaire du culte paroissial;
4° Le service ordinaire de l'instruction publique;
5° Le service des chemins vicinaux;
6° Des travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1873.

Arrondissement du Dunkerque.

Bergues	45,728
Bourbourg-Ville	13,619
Bourbourg-Campagne	9,154
Coudekerque-Branche	4,731
Dunkerque	417,405
Gravelines	34,397
Hondschoote	12,037

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	77,710
Cassel	18,428
Estaires	32,694
Hazebrouck	89,502
La Gorgue	9,814
Merville	43,131
Morbecque	8,791
Steenvoorde	11,288
Vieux-Berquin	8,202

Arrondissement de Lille.

Annœullin	12,088
Armentières	195,532
La Bassée	20,319
Bois-Grenier	3,008
Chapelle-d'Armentières	8,666
Comines	14,460
Erquinghem-Lys	3,743
Halluin	17,897
Haubourdin	22,849
Houplines	12,035
La Madeleine	23,992
Loos	16,839
Lomme	10,797
Lannoy	10,426
Lille	2,714,038
Roncq	8,797
Quesnoy-sur-Deûle	14,206
Roubaix	1,005,924
Seclin	17,016
Tourcoing	474,677
Wambrechies	17,380

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	287,047
Le Câteau	51,625
Solesmes	37,133

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	39,533
Bavai	8,824
Fourmies	25,959
Hautmont	22,774
Landrecies	13,850
Maubeuge	123,233
Le Quesnoy	22,240
Solre-le-Château	12,337

Arrondissement de Douai.

Aniche	16,213
Douai	446,698
Orchies	9,321

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	42,528
Anzin	60,790
Condé	28,230
Fresnes	16 997
Lourches	18,136
Denain	98,699
Valenciennes	397,791
Vieux-Condé	13,803

Récapitulation par arrondissemt

Dunkerque	537,071
Hazebrouck	299,560
Lille	4,624,389
Cambrai	375,805
Avesnes	268,710
Douai	472,232
Valenciennes	676,874
	7,255,041

Le produit des octrois avait été, en 1871, de 6,376,393 fr., celui de 1873 s'est élevé à 7,255,041 fr.—Il y a eu augmentation de 878,648.

Le produit de 1873, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 24 fr. 74 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

La taxe municipale sur les chiens est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret du 9 janvier 1856 :

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	10	»
	chiens de garde	2	»
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	8	»
	chiens de garde	2	»

ASSISTANCE PUBLIQUE.

Hospices et Hôpitaux.

TABLEAU de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers pendant l'année 1873.

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS. Malades.	Vieillards.	Enfants.	TOTAL.	RECETTES de toute NATURE.	DÉPENSES de toute NATURE.	FONDS LIBRES.
Arrondissement de Dunkerque.							
Bergues	28	72	40	140	56455	58818	8444
Bollezeele	10	36	»	46	12304	12189	»
Bourbourg	13	50	44	107	37610	36261	5604
Dunkerque	113	203	45	361	154280	160138	13921
Gravelines	»	32	»	32	4774	5328	867
Hondschoote	»	40	»	40	4657	6660	2696
Arrondissement d'Hazebrouck.							
Railleul . Hospice.	»	100	21	121	23542	25505	»
Railleul . Hôpital.	46	»	»	46	12194	15220	»
Cassel. . Hospice.	»	36	»	36	13769	13773	»
Cassel. . Pauvre-École.	»	»	36	36			
Estaires	»	31	»	31	5368	5399	»
Hazebrouck	14	75	50	139	38247	37244	229
La Gorgue	»	49	»	49	9069	8780	226
Merville	»	17	»	17	8067	7829	605
Morbecque	»	24	»	24	9287	12272	2985
Steenbecque	3	9	»	12	1535	1535	»
Steenvoorde	»	44	»	44	12826	38675	4297
Steenwerck	6	44	»	50	14410	12025	3410
Vieux-Berquin	»	22	»	22	2817	2789	72
Arrondissement de Lille.							
Armentières	35	80	100	215	120292	123126	»
Bondues	»	45	19	59	13443	13823	4706
Bousbecques	»	11	»	11	3026	3040	331
Comines	28	64	»	92	28576	28590	10047
Halluin	»	36	»	36	8643	7995	8643
Haubourdin	11	23	18	52	12378	15248	12356
Houplines	»	24	»	24	7704	7913	4984
La Bassée	»	36	19	55	15139	14084	14827
La Chapelle-d'Arment	2	16	»	16	4905	2841	69

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS. Malades.	Vieillards.	Enfants.	TOTAL.	RECETTES de toute NATURE.	DÉPENSES de toute NATURE.	FONDS LIBRES.
Arrondissement de Lille (Suite).							
Lille. Hospice-Général.	»	1130	100	1230	1706382	1662964	598422
Hôpital St-Sauvr.	499	»	»	499			
Vx-Homm. et Bleuets	»	85	56	141			
Hospice Gantois.	»	109	»	109			
Hospic. Stappaërt	»	»	60	60			
Hôpital St-Roch.	35	»	»	35			
Linselles	»	49	»	49	8444	8185	903
Loos	»	18	»	18	15325	15446	46
Marcq-en-Barœul	»	23	»	23	4115	4114	»
Quesnoy-sur-Deûle,	»	36	»	36	12246	8667	3347
Roncq	»	24	»	24	4419	3410	»
Roubaix. Hosp.-Génal	»	118	134	252	230478	251551	57584
Hôpital.	159	»	»	159			
Seclin	52	78	»	136	79333	78560	»
Tourcoing. Hosp.-Génal	»	109	117	226	113716	107781	»
Hôpital.	78	»	»	78			
Wambrechies	»	36	»	36	8434	8513	781
Wattrelos	15	46	40	121	27806	22349	13979
Arrondissement de Cambrai.							
Cambrai. Hosp.-Génal	127	276	56	459	254312	327977	315824
Hôp. St-Julien	30	»	»	30			
H. Vanderburck	»	»	100	100	64906	66726	73224
Le Câteau. Hôp. Paturle	30	»	»	30	13010	9942	7052
Solesmes	2	17	»	19	4364	4364	»
Arrondissement d'Avesnes.							
Avesnes	»	24	»	24	19834	23836	7593
Bavai	18	»	»	18	5121	5595	»
Landrecies	»	55	»	55	16890	14088	14860
Le Quesnoy	102	45	25	172	39048	32818	3839
Maubeuge	20	40	50	90	50506	44854	12541
Solre-le-Château	»	7	»	7	530	758	436
Arrondissement de Douai.							
Douai. Hosp.-Général	»	530	»	530	369405	316418	86323
Hôtel-Dieu.	413	»	»	409			
Orchies	20	28	18	66	28300	22800	7400
Arrondissement de Valenciennes.							
Condé	»	20	»	20	4186	2462	2536
St-Amand. Hospice	10	82	16	108	41799	43723	24723
Orphelins.	3	»	26	29			
Valenciennes. Hosp.-Général	»	400	30	430	360032	372373	226895
Hôtel-Dieu.	122	»	»	122			
Hôtellerie	»	10	»	10			
Chartriers.	»	47	»	47			
Orphelins.	»	»	40	40			
	2005	4692	1210	7907	4104500	4080717	1397863

La population des hospices et hopitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 175 habitants.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir :

Arrondissement de Lille : Lille, Roubaix, Seclin, Armentières, et Tourcoing.

Arrondissement d'Avesnes : Maubeuge et Le Quesnoy ;

Arrondissement de Cambrai : Cambrai ;

Arrondissement de Douai : Douai ;

Arrondissement de Dunkerque : Dunkerque et Bergues ;

Arrondissement d'Hazebrouck ; Hazebrouck Bailleul et Cassel ;

Arrondissement de Valenciennes : Valenciennes et Saint-Amand.

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

Un crédit est également ouvert au budget départemental pour secourir les indigents sans domicile de secours connu, qui tombent malades dans des communes privées d'établissements hospitaliers.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Le nombre comparatif des enfants de moins de 12 ans accomplis en 1872 et 1873 s'établit comme suit :

	31 DÉCEMBRE	
	1872.	1873.
Enfants trouvés	44	45
Enfants abandonnés. . . .	684	646
Orphelins pauvres. . . .	253	225
	951	856

Diminution pour 1873 : 96.

Les pupilles de l'assistance âgés de 12 à 21 ans, formaient aux mêmes époques les nombres suivants : 1872, 550; 1873, 585. En plus, en 1873, 35.

D'un autre côté, les enfants secourus temporairement étaient, en 1873, au nombre de 324. On en comptait, en 1872, 401. Augmentation, 23.

Au total, le nombre des enfants assistés par le département était au 31 décembre 1873, de 1,765, 37 de moins qu'à pareille époque de l'année précédente.

Les enfants sont fréquemment visités par les agents du service d'inspection. Les soins médicaux leur sont donnés par les médecins des bureaux de bienfaisance. Tous fréquentent, suivant leur âge, les salles d'asile et les écoles communales. Ils assistent aux offices religieux et suivent les instructions religieuses à l'église.

Les Comités de patronage fonctionnent dans beaucoup de communes. Cette institution produit de bons résultats.

Les dépenses du service se sont élevées en 1873 à 196,791 fr. 57 et se sont ainsi réparties :

Dépenses intérieures	fr. 42,408,18
Dépenses extérieures	154,383,19
Ensemble.	fr 196,791,37
Dont : à la charge de l'État 1 cinquième.	8,214,. 3
à la charge des communes 4/5e. .	31,872,67
à la charge de l'État pour dépenses d'enfants d'origine étrangère. .	3,605,24
à la charge de divers départements	3,191,94
à la charge du département du Nord.	149,907,29
Total . . .	196,791,57

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces établissements sont au nombre de 637 dans le département. Le nombre des communes étant de 661, il en résulte que 24 d'entre elles sont privées de bureaux de secours.

Nous indiquons ci-après la situation du service de ces établissements pendant l'année 1873 :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de bureaux.	RECETTES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	FONDS libres.
Dunkerque	60	348912	306351	92970
Hazebrouck	53	256333	248618	59146
Lille	129	1162131	1154077	219504
Cambrai	109	528274	483995	418506
Avesnes	142	295498	423170	227740
Douai	64	305302	237429	98059
Valenciennes	80	490543	414800	169017
Totaux	637	3393003	3274631	1274802

Le nombre des individus régulièrement secourus, en 1873, s'est élevé à 265706.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1873.

VILLES dans lesquelles les établissements sont situés.	ENGAGEMENTS.		DÉGAGEMENTS.		VENTES.	
	Nombre d'articles.	Sommes prêtées	Nombre d'articles.	Sommes qui avaient été prêtées.	Nombre d'articles.	Produits.
Dunkerque	33276	366476	30665	327973	1961	31633
Lille	248661	1739574	236086	1610795	6040	81896
Roubaix.	43322	417121	37438	339200	2630	59477
Cambrai	14898	72962	17534	94420	1691	14158
Douai.	27853	157660	26637	150979	1297	10456
Valenciennes . . .	38028	285760	34995	259966	1320	16846
Totaux. . . .	405838	3039193	385365	2783333	14939	205376

Le mouvement des Monts-de-Piété qui avait notablement fléchi en 1870 et avait augmenté en 1871 et 1872 s'est accentué davan-

tage en 1873. Toutefois les Monts-de-Piété de Cambrai et Douai n'ont pas participé à ce progrès; le mouvement y a diminué tandis qu'il était en augmentation dans les autres.

La valeur moyenne des gages reçus a été de 7 fr. 49 c. et celle des nantissements retirés de 7 fr. 22 c.

Le produit moyen des gages vendus s'est élevé à 13 fr. 75 c.

Les bénéfices réalisés par ces établissements en 1873 se sont élevés : à Dunkerque à 8424 fr., Lille à 16340 fr.. Roubaix à 2000 fr. Cambrai à 678 fr., Douai 2,589 fr. Valenciennes a éprouvé un déficit 734 fr.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Les caisses d'épargne étaient au nombre de 27 dans le département, en 1873. 35 succursales ont aussi fonctionné, en sorte que le nombre des Dépôts est actuellement porté à 62.

Le mouvement de ces caisses a donné, en 1873, les résultats consignés dans le tableau qui suit :

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE DU aux déposants au 1er janvier 1874.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	CRÉDITS des livrets ouverts par suite de transferts.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année tant en rentes qu'en espèces.	SOLDE DU aux déposants au 31 décemnre 1873.
	Existant au 1er janvier 1873.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1873.							
Armentières	1259	181	5	138	1307	479729	114841	1882	17766	13	105621	568610
Avesnes.....	3150	353	13	230	3286	716332	293704	1513	26477	40	286483	751583
Bailleul	2590	161	2	71	2682	943571	163843	840	32831	960	219146	892398
Bergues	2723	220	13	155	2801	790100	238698	6026	28618	»	270256	793186
Bourbourg	1076	93	2	65	1106	226568	68648	1356	8335	170	65804	239273
Cambrai	5941	1054	26	789	6232	1843932	656294	7690	69354	126	661233	1916164
Cassel	764	90	2	105	751	321574	66607	648	11093	2391	99528	302746
Câteau (Le)....	275	49	2	40	286	56307	17341	101	2061	»	18863	56948
Clary.....	345	57	5	10	397	61386	36566	1927	2559	»	23216	79223
Comines	839	105	2	148	798	456143	73631	1766	15160	»	119090	427610
Douai.....	9934	1820	37	1015	10776	3476442	1157561	14508	127863	85	1013619	3762841
Dunkerque	8707	700	32	461	8978	1854340	784625	9461	69464	764	802470	1915984
Estaires.....	344	33	»	28	349	68373	14499	»	2181	»	15556	69497
Etrœungt.....	514	53	1	7	561	75650	46729	207	2194	»	55562	69217
Gravelines	617	67	4	40	648	128015	56325	2198	4621	»	45652	145507
Hazebrouck	1770	122	1	167	1726	480207	114059	» »	17015	816	165654	446810
Iwuy	453	87	»	29	511	139556	76696	367	5563	»	39296	182520
La Bassée.....	434	36	1	66	405	202247	25943	6721	6721	351	41298	193262
Landrecies	1163	104	3	64	1206	189251	76324	1155	8148	»	75278	199604
Lille.....	21048	2676	75	2471	21328	6035692	1646927	20541	223532	3992	1682912	6217773
Maubeuge.....	4132	657	17	287	4519	1274372	502050	7642	47247	»	475234	1356076
Merville.....	495	28	1	35	489	116762	23407	397	3816	»	27164	117217
Roubaix .|.....	7058	1346	11	942	7503	3011407	776565	2368	111672	632	731428	3171217
Solesmes.....	428	64	1	78	415	129813	49887	177	4942	»	42587	142531
Steenvoorde	600	52	4	49	607	154360	48689	601	6002	»	40530	169122
Tourcoing	4529	648	2	362	4817	2183678	515079	98	82270	13	410282	2370855
Valenciennes ...	9743	1868	54	1207	10458	2876036	973680	21943	102886	»	832903	3141642
	90931	12724	346	9029	94942	28261843	8589215	105713	1040053	10352	8367863	29639343

Le mouvement des Caisses d'épargne a été plus actif en 1873 qu'en 1872. Les versements qui avaient été en cette dernière année de 7,705,185 fr., se sont élevés en 1873 à 8,589,215 fr. D'un autre côté les remboursements n'ont monté qu'à 8,367,863 fr., tandis qu'ils avaient atteint le chiffre de 8,804,243 fr. l'année précédente. En résumé le solde du aux déposants arrêté à 28,261,843 fr. au 31 décembre 1872, s'est élevé au 31 décembre 1873, à 29,639,313 fr.

Le nombre des versements a été de 78,093 et celui des remboursements de 31,756. La moyenne est, pour les premiers, de 109 fr. 98 c. et, pour les seconds, de 239 fr. 83 c.

La division des livrets et des crédits par classes de quotité était au 31 décembre 1873 celle ci-après:

	Livrets.	Crédits.
500 fr. et au dessus . . .	67,960	7,857,028
501 à 800.	12,104	7,344,325
801 à 1000.	7,742	6,943,281
1001 et au-dessus. . . .	7,135	7,494,679
Totaux . . .	94,942	29,639,313

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année et dont le nombre a été de 12,724 se divisent comme suit par classes de déposants:

	Livrets.	Crédits.
Ouvriers	4,363	823,330
Domestiques.	1,075	149,535
Employés.	516	95,930
Militaires et Marins . . .	385	86,086
Professions diverses. . . .	2,903	697,587
Mineurs.	3,474	353,912
Sociétés de secours mutuels.	8	3,923
Totaux . . .	12,724	2,209,903

Le compte des rentes sur l'État achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant:

413 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1873, 1,154 inscriptions, montant ensemble à 10,474 fr.

962 autres titres de rente, d'une valeur totale de 81,396 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur demandes,

au nom de 950 déposants; 16 autres, s'élevant à 345 fr., sont arrivés par transfert. — Ensemble 1,432 titres montant à 92,215 francs.

994 titres, montant ensemble à 81,819 fr., ont été retirés par 968 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 438 inscriptions appartenant à 408 titulaires, et d'une valeur de 10,396 fr.

La fortune particulière des Caisses d'épargne du département était au 31 décembre 1873, de 1,162,873 fr. dont en fonds de dotation 1,061,901 fr. et en fonds de réserve 100,972 fr.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1873, au nombre de 208 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante.

ARRONDISSLMENTS.	Nombre de Sociétés	NOMBRE de membres honoraires.	NOMBRE de membres participants.	Secours accordés aux malades	Honoraires des médecins.	Frais pharmaceutique	TOTAL des secours.
Dunkerque.	5	269	986	4564	1805	3425	9794
Hazebrouck.	23	1043	3011	14280	3021	5205	22506
Lille.	140	3128	19850	127753	28097	24934	180784
Cambrai.	6	391	555	3614	1551	3626	8791
Avesnes.	5	315	491	3651	1325	1590	6475
Douai.	12	490	2310	11275	3714	5183	20172
Valenciennes. . . .	17	888	5741	33340	2418	4018	39776
Totaux. . .	208	6514	32943	198477	41830	47989	288896

Le nombre de ces sociétés s'est ainsi accru de 8 et celui des sociétaires de 1,195 pendant l'année 1873.

Les recettes se sont élevées au chiffre important de 434,624 fr. et les dépenses de toute nature à 387,393 fr. ; d'où un excédant de recettes de 47,231 fr.

L'avoir des sociétés a également augmenté de 125,014 fr.; de 1,427,326 fr. qu'il était au 31 décembre 1872, il s'est élevé à 1,552,384 au 31 décembre 1873, dont 601,203 en capitaux placés et 951,181 fr. à la Caisse des retraites.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, il existe:

A Douai une Faculté des lettres et une Faculté de droit;

A Lille une Faculté des sciences et une École préparatoire de médecine et de pharmacie.

Ces écoles reçoivent de nombreuses inscriptions.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées nationaux et des collèges communaux pendant l'année 1874-1875:

	VILLES où les établissements sont situés.	Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	TOTAL.
LYCÉES	Lille	216	76	254	546
	Douai	322	52	151	525
COLLÉGES.	Dunkerque	54	24	187	265
	Bailleul	94	7	98	199
	Cassel	6	16	19	51
	Estaires	6	2	34	42
	Hazebrouck	14	»	74	88
	Armentières	169	10	40	219
	Tourcoing	185	48	230	463
	Cambrai	156	40	170	366
	Câteau (Le)	7	2	111	120
	Avesnes	77	4	78	159
	Maubeuge	50	12	75	137
	De Quesnpy	112	5	43	160
	Saint-Amand	11	1	82	94
	Condé	19	5	53	77
	Valenciennes	120	48	156	324
	Totaux	1618	362	1855	3835

Instruction primaire.

Extrait du rapport sur la situation du service

de M. ANTHOINE, inspecteur d'académie.

STATISTIQUE.

Établissements d'instruction primaire. — A la fin de l'année 1873, les 661 communes du département du Nord avaient ensemble 1,268 écoles publiques, 8 de plus qu'à la fin de 1872.

Le nombre des communes dépourvues d'école était encore de 21 ; mais 18 de ces communes étaient régulièrement réunies à d'autres pour l'entretien d'une école ; 3 seulement restaient privées de toute institution scolaire.

Ces 1,268 écoles publiques comprenaient 579 écoles spéciales aux garçons, 518 spéciales aux filles, 171 mixtes. Sur les 171 mixtes, 60 appartenaient à des communes de plus de 500 habitants.

Dans 81 communes l'école n'avait qu'une classe qui, sous un même maître, renfermait plus de 90 élèves et parfois ces élèves étaient des deux sexes.

A ces 1,268 écoles publiques, il faut ajouter 370 écoles libres avec augmentation de 13 sur l'année précédente, 104 spéciales aux garçons, 266 spéciales aux filles.

Salles d'asile. — Il y avait à la fin de 1873, dans le département, 251 salles d'asile, dont 142 étaient publiques et 109 libres : 6 avaient été ouvertes dans l'année, 3 publiques et 3 libres. 73 étaient dirigées par des laïques, 178 par des congréganistes. 44,999 enfants, 4,008 de plus que l'année précédente, avaient fréquenté les salles d'asile, 33,619 les salles d'asile publiques, 11,380 les salles d'asile libres.

Personnel. — Le personnel de nos écoles publiques comprenait 1,268 titulaires (740 instituteurs et 528 institutrices) et 1,234 adjoints et adjointes.

De ces 1,268 titulaires, 936 étaient laïques, (673 instituteurs et 263 institutrices) et 332 congréganistes (67 instituteurs et 265 institutrices).

Le nombre total des personnes attachées dans le département

du Nord à l'enseignement primaire, en y comprenant les directrices de salles d'asile, était de 2,644.

Bibliothèques. — Les bibliothèques du département étaient, le 31 décembre 1873, au nombre de 363, soit 47 de plus que l'année précédente, à la même date: elles possédaient 38,769 volumes, soit 4,840 en plus. Le chiffre des dons et souscriptions avait été en 1872 de 9,447 fr. 18 c.; il n'a plus été en 1873 que de 8,903 fr. 52 c., soit 543 fr. 66 c. en moins. De ces 363 bibliothèques, 291 étaient notées comme suivies, 72 comme non suivies, 340 comme bien tenues, 22 comme mal tenues. Enfin le nombre des livres prêtés qui, dans le cours de 1872, avait été de 35,515, s'était pendant l'année 1873, élevé à 38,998, différence en plus 3,483.

En résumé, de tous ces chiffres, un seul est en diminution, celui des dons et souscriptions; encore cette diminution est-elle légère : elle a pourtant son importance ; elle indique que le courant de la faveur publique vers les bibliothèques scolaires s'est un peu ralenti ou détourné. Les autres chiffres sont tous en augmentation. Il faut toutefois remarquer que le chiffre des prêts n'a point augmenté en proportion convenable avec celui des bibliothèques ouvertes et celui des livres acquis. Le nombre des livres possédés étant de 38,769, celui des prêts de 38,998, il s'ensuivrait que chaque volume a été lu à peine plus d'une fois dans le cours de l'année : c'est vraiment un chiffre bien minime. Il est clair que le goût de la lecture ne pénètre que difficilement et lentement dans nos populations.

Le total des établissements primaires publics et libres était donc au 31 décembre 1873 de 1638, en augmentation de 21 sur le 31 décembre 1872.

Population. — Les écoles publiques ont, en 1873, compté 180,258 enfants, 90,037 dans les écoles de garçons, 77,542 dans les écoles de filles, 12,679 dans les écoles mixtes; l'augmentation sur 1872 a été de 2,234.

De ces 180,258 enfants, 68,203 ont été reçus comme payants, 112,055 comme gratuits.

107,866 ont été inscrits dans les écoles laïques, 72,392 dans les écoles congréganistes.

Au chiffre des élèves des écoles publiques, il faut ajouter celui des élèves des écoles libres, 36,794, en augmentation de 879 sur l'année précédente et on arrive au total de 217,052, représentant le nombre des enfants qui, dans le département du Nord, reçoivent l'instruction primaire.

12,275 enfants resteraient encore privés d'instruction, et je crois ce chiffre en dessous de la réalité. Il est, du reste fort difficile à établir, et j'en ai la preuve récente. Ayant voulu connaître avec quelque précision le nombre des enfants qui, à Lille, ne vont pas à l'école, j'ai mis plus de trois mois à réunir les éléments fort nombreux et fort divers d'un calcul qui ne me donnera pas, je le crains, des résultats d'une rigueur satisfaisante.

Cours d'adultes. — Dans la saison d'hiver 1872-73, il y a eu 553 déclarations de cours d'adultes, diminution sur l'année précédente, 53. Ces cours auraient eu 18,089 auditeurs, augmentation 813. Je n'hésite pas à déclarer ces chiffres illusoires. On a mis au nombre des auditeurs tous ceux qui se sont fait inscrire comme devant suivre ces cours, et non pas ceux qui les ont vraiment suivis. Ce qu'il y a de certain, c'est que les cours d'adultes languissent. L'effort qu'on avait demandé à nos instituteurs était-il de ceux qui peuvent durer? A coup sûr il eût fallu les soutenir et les encourager: après les avoir excités et aiguillonnés, on les a abandonnés. La plupart des Conseils municipaux refusent à l'instituteur directeur de cours d'adultes, la plus légère indemnité; ils laissent même à sa charge les dépenses de chauffage et d'éclairage. Le Conseil général inscrit toujours au budget du département le même crédit, mais ce crédit, 3,000 fr., ne peut s'étendre à tous; il sert seulement à récompenser les plus méritants. L'État, qui avait autrefois donné jusqu'à 14,000 francs, depuis trois ans ne donne plus rien.

Écoles dominicales. — Les écoles dominicales auraient été au nombre de 174; 43 pour les hommes; 131 pour les femmes; elles auraient été suivies par 887 hommes et 5,297 femmes. Il n'est pas toujours facile de distinguer parmi les réunions dominicales celles qui, ayant pour objet l'instruction, peuvent prendre le titre d'écoles.

Cours du midi. — On s'accorde à reconnaître que les cours du midi, destinés aux enfants qui sont employés dans les fabriques, imposent une grande gêne à l'enseignement ordinaire, dont elles prolongent l'interruption au milieu du jour, épuisent nos maîtres, en leur laissant à peine le temps de prendre leur nourriture et en leur ôtant le repos dont ils auraient besoin dans l'intervalle des deux classes, et cela sans résultats bien marqués pour les enfants qui sont astreints à suivre ces cours et qui n'y apportent guère que dissipation et mauvaise volonté.

Il est à désirer que l'application de la nouvelle loi sur le travail des enfants amène la suppression d'une mesure que l'expérience a condamnée, ou plutôt une organisation meilleure.

Ci-joint un tableau qui réunit et complète les renseignements de la statistique.

STATISTIQUE.

Nombre des écoles publiques :

Garçons..	Laïques	513
	Congréganistes	66
Mixte	Laïques	163
	Congréganistes	8
Filles	Laïques	200
	Congréganistes	258
	Total	1268

Nombre des écoles libres :

Garçons	Laïques	60
	Congréganiste	38
Mixte	Laïques	6
	Congréganistes	•
Filles	Laïques	109
	Congréganistes	157
	Total	1638

Nombre des écoles mixtes tenues par des.. Hommes.. 160 ; Femmes.. 11

Nombre des élèves des écoles publiques :

			Payants	Gratuits	Total.
Garçons..	Laïques		30212	35518	65730
	Congréganistes		2762	21545	24307
Mixtes...	Laïques	Garçons	3666	2950	6616
		Filles	2616	2613	5229
	Congréganistes..	Garçons	167	245	412
		Filles	197	225	422
Filles...	Laïques		13247	17074	30291
	Congréganistes		15366	31885	47251
	Totaux		68203	112055	180258

Nombre des élèves des écoles libres :

			Payants	Gratuits	Total.
Garçons	Laïques		3077	516	3593
	Congréganistes		2494	2042	4536
Mixtes	Laïques	Garçons	69	185	254
		Filles	38	148	186
	Congréganistes	Garçons	»	»	»
		Filles	»	»	»
Filles	Laïques		6952	260	7212
	Congréganistes		15327	5686	21013
	Totaux		27957	8837	36794
	Total général		96160	120892	217052

Salles d'asile.

Publiques	Laïques	41	142
	Congréganistes	101	
Libres	Laïques	32	109
	Oongréganistees	77	
	Total		251

Nombre d'enfants reçus dans les salles d'asile.

		Payants.	Gratuits.	Total.
Publiques	Laïques	1006	6827	7833
	Congréganistes	4855	20931	25786
Libres	Laïques	1655	746	2401
	Congréganistes	5580	3399	8979
	Totaux	13096	31903	44999

Cours d'adultes,

		Payants.	Gratuits.	Total.
Publics	Hommes	31	400	431
	Femmes	5	94	99
Libres	Hommes	1	12	13
	Femmes	»	10	10
	Totaux	37	516	553

Auditeurs des cours.

		Payants.	Gratuits.	Total.
Publics...	Hommes.	436	13824	14260
	Femmes.	78	2575	2653
Libres....	Hommes.	25	777	802
	Femmes.	»	374	374
	Totaux.	539	17550	18089

Total des établissements scolaires réguliers (écoles et asiles) . 1897

Total général des élèves. 255051

Enfants encore privés de toute instruction. 12275

Communes dépourvues d'école.

1° Communes réunies à d'autres pour l'entretien d'une école. . . 18

2° Communes non-réunies et n'ayant pas d'école. 3

3° Communes ayant une école mixte. 151

4° Communes ayant uue seule école et une population de 500 habitants et au-dessus. 60

5° Commnes n'ayant qu'une classe fréquentée par plus de 80 élèves. 81

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1875.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière. (1)	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque.	490560	138787	139492	315514	1084353
Hazebrouck.	438338	94794	101070	112553	746755
Lille.	1659248	761346	982053	2355878	5758535
Cambrai.	597346	164157	151508	340089	1253100
Avesnes.	717738	170146	153076	141897	1182857
Douai.	493449	132191	125752	260593	1011985
Valenciennes. . . .	674969	191031	175519	124718	1166237
Totaux. . . .	5071648	1652122	1828510	4251242	12803822

(1) Y compris 67,597 fr. formant le principal afférent aux propriétés de l'État qui, aux termes de la loi, contribuent aux impositions départementales et communales.

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 127. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs produits, savoir : 1re classe, de 8,000 francs et au-dessus; 2e, de 5,000 à 8,000; 3e, de 3,600 à 5,000; 4e de 2,400 à 3,600; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

Numéro d'ordre	DÉSIGNATION des PERCEPTIONS.	Arrondissement.
	1re *Classe.*	
1	Roubaix	L.
2	Lille (4e Division)	L.
3	Halluin	L.
4	Tourcoing	L.
5	Lille (extra-muros)	L.
6	Armentières	L.
7	Lille (1re Division)	L.
8	Haubourdin	L.
9	Dunkerque	Dk.
10	Valenciennes	V.
11	Lille (3e Division)	L.
12	Lille (2e Division)	L.
13	Denain	V.
14	Anzin	V.
15	Douai	D.
16	Solesmes	C.
17	Maubeuge	A.
18	Cambrai	C.
19	Croix	A.
20	Douchy	V.
21	Raismes	V.
22	Ligny	C.
23	Lewarde	D.
24	Saint-André	L.
25	Teteghem	Dk.
26	Fourmies	A.
27	Clary	C.
28	Avesnes-les-Aubert	C.
29	Mons-en-Pévèle	L.
30	Comines	L.
31	Condé	V.
32	Marcq-en-Barœul	L.
33	Masnières	C.
34	Wormhoudt	Dk.
35	Bouchain	V.
36	Orchies	D.
37	Somain	D.
38	Le Câteau	C.
39	Marly	V.
40	Fresnes	V.
41	Landas	D.
42	Famars	V.
43	Gouzeaucourt	C.
	2e *Classe.*	
44	Pont-à-Marcq	L.
45	Hazebrouck	H.
46	Onnaing	V.
47	Méteren	H.
48	Lannoy	L.
49	Catillon	C.
50	Landrecies	A.
51	Sains	A.
52	La Bassée	L.
53	Raches	D.
54	Seclin	L.
55	Villers-Pol	A.
56	Gravélines	Dk.
57	Quesnoy-sur-Deûle	L.
58	Rouvignies	V.
59	Annœullin	L.
60	Cuincy	D.

Numéro d'ordre.	DÉSIGNATION des PERCEPTIONS.	Arrondissement.
61	Templeuve	L.
62	Fournes	L.
63	Haussy	C.
64	Iwuy	C.
65	Cysoing	L.
66	Bourbourg	Dk.
67	Inchy	C.
68	Lecelles	V.
69	Englefontaine	A.
70	Ebblinghem	H.
71	Arleux	D.
72	Steenwerck	H.
73	Hondschoote	Dk.
74	Bugnicourt	D.
75	Bavai	A.
76	Le Quesnoy	A.
77	Baisieux	L.
78	Berlaimont	A.
79	Eecke	H.
80	Houplines	L.
81	Walincourt	C.
82	Annappes	L.
83	Neuville-Saint-Remi	C.
84	Saint-Amand	V.
85	Abancourt	C.
86	Arnèke	H.
87	Morbecque	H.
88	Vendegies-sur-Écaillon	C.
89	Gommegnies	A.
90	Cassel	H.
91	Steenvoorde	H.
92	Avesnes	A.
93	Solre-le-Château	A.
94	Rexpoëde	Dk.
95	Santes	L.
96	Marquillies	L.
97	Wattignies	L.
98	Sains	A.
99	Bollezeele	Dk.
100	Jeumont	A,
	3e *Classe.*	
101	Mœuvres	C.
102	Beauvois	C.
103	Trélon	A.
104	Bailleul	H.
105	Cartignies	A.
106	Merville	H.
107	Estaires	H.
108	Petite-Synthe	Dk.
109	Estourmel	C.
110	Villers-sire-Nicole	A.
111	Belgues	Dk.
112	Cauroir	C.
114	La Longueville	A.
115	Looberghe	Dk.
116	Pitgam	Dk.
117	Ennetières	L.
118	Etrœungt	A.
	4e *Classe.*	
119	Beaufort	A.
120	Pont-sur-Sambre	A.
121	Pecquencourt	D.
122	Quaedypre	Dk.
123	Cousolre	A.
124	Watten	Dk.
125	Saint-Waast	A.
126	Eppe-Sauvage	A.
127	Dourlers	A.

AGRICULTURE.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très-haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables, sur une superficie totale de 567,864 hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en 1874 les produits indiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1874.	Produit par hectare en 1874.	Produit total de chaque espèce de grains en 1874.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1874.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment	139084	1,86	12,50	15,88	28,46	3948754	78
Méteil	1389	1,80	13,36	15,90	30,29	42068	75
Seigle	10642	1,97	11,90	12,26	28,29	246835	75
Orge.	10665	2,00	19,60	19,98	42,23	450377	61
Epeautre	46	2,25	12,50	27,00	38,25	1759	75
Sarrazin	3749	1,75	12,37	13,23	23,78	89152	61
Avoine.	47796	2,72	16,14	17,93	48,03	2297959	45
Légumes secs . .	9412	2,37	11,76	10,79	25,56	241132	69
Autr menus grains	6533	2,54	10,79	8,93	22,71	148383	72
Totaux . . .	229313					7466416	

Le développement, par arrondissement, du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés.	Produit par hectare.	produit total.
FROMENT.			
Arrondissement de Dunkerque. . . .	18,894	26 59	502,391
id. Hazebrouck . . .	19,167	28 77	551,429
id. Lille.	25,842	33 18	857,503
id. Cambrai.	26,073	26 25	684,416
id. Avesnes.	19,047	27 »	514,269
id. Douai.	14,285	26 14	373,410
id. Valenciennes. . .	15,774	29 50	465,333
Totaux	139,084	28 46	3,948,754
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque. . . .	15	25 48	382
id. Hazebrouck . . .	177	26 25	4,646
id. Lille.	650	32 02	20,813
id. Cambrai.	84	26 »	2,184
id. Avesnes.	375	31 »	11,625
id. Douai.	35	24 42	855
id. Valenciennes. . .	53	29 50	1,563
Totaux	1,389	30 2 9	42,068

	Nombre d'hectares ensemencés.	Produit par hectores.	Produit total.
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . . .	663	22 49	14,712
id Hazebrouck . . .	199	20 20	4,046
id. Lille.	1,254	28 79	36,114
id. Cambrai.	1,986	22 60	44,884
id. Avesnes.	2,607	21 »	54.747
id. Douai.	1,245	22 37	27,850
id. Valenciennes. . .	2,688	24 »	64,512
Totaux	10,642	23 29	246,835
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . . .	984	40 »	39,360
id. Hazebrouck . . .	64	36 »	2,169
id. Lille.	545	38 92	21,215
id. Cambrai.	4,650	43 84	203,716
id. Avesnes	1,712	46 »	78,752
id. Douai.	585	37 27	21,803
id. Valenciennes. . .	2,125	39 70	84,362
Totaux	10,665	42 23	450,377
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . . .	5,281	45 87	242,239
id. Hazebrouck. . . .	3,695	50 60	186,942
id. Lille.	8,181	56 76	464,345
id. Cambrai.	8,801	48 39	425,880
id. Avesnes.	9,294	46 »	427,524
id. Douai.	6,355	37 97	241,679
id. Valenciennes. . .	6,187	50 »	309,350
Totaux	47,796	48 08	2,297,959
LÈGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque.	3,867	25 42	98,299
id. Hazebrouck. . . .	2,380	25 60	60,928
id. Lille	980	32 49	31,843
id. Cambrai.	829	23 »	19,067
id. Avesnes	542	18 »	9,756
id. Douai.	490	24 08	11,799
id. Valenciennes. . . .	344	28 60	9,838
Totaux	9,432	25 61	241,530

Les récoltes de 1873 avaient été exceptionnellement médiocres et avaient présenté, sur les précédentes, une très-importante diminution. La campagne de 1874 a été meilleure. Les semailles d'automne et celles de mars n'ont été contrariées par aucune intempérie ; un temps favorable a régné dès le printemps et pendant l'été et a puissamment favorisé la végétation et la maturation des céréales ; aussi, la moisson s'est-elle effectuée de bonne heure et dans les meilleures conditions Les résultats ont été excellents et la récolte de 1874 peut être comptée comme une des meilleures du siècle, par l'abondance et la qualité supérieure de ses produits.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département :

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des besoins annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiques	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment;	3402215	9198	272774	11778	3695965
Méteil.	107179	622	3324	»	111125
Seigle.	47462	132073	12581	81534	273613
Orge.	»	27058	20155	85405	132618
Epeautre.	274	»	109	»	383
Sarrasin.	1641	78009	4502	»	84152
Avoine.	»	2313813	126888	25391	2466092
Légumes secs. . .	108911	87170	23299	101	219480
Autres menus grains	7152	106294	20490	261	134197
Totaux . . .	3674834	2754235	484125	204470	7117664

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1874 ont donné un nombre d'hectolitres de. 7,466,416

Les besoins de la consommation étant de. . . . 7,117,664

Il en résulte un excédant de. 348,752

Égal à 1/21e des produits.

Ce succès était inespéré. Jusqu'ici les quantités obtenues ont été très-inférieures aux besoins.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1874, un nombre de 23,387 hectares qui ont produit chacun, en moyenne, 174 hectolitres 44 l., ce qui fait pour la totalité. . 4,071,081

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	2,533,587	
Pour celle des animaux domestiques.	913,525	
Pour les semences.	359,424	
Pour les distilleries, etc.	6,000	3,812,536
Les produits de 1874 présentent conséquemment un excédant de.		258,545

Le printemps et l'été de 1874 ont été également favorables au développement des pommes de terre. La récolte de 1873 avait donné sur celle de 1872 un excédant de plus de 750,000 hectolitres; celle de 1874 l'a dépassée de 190,000, ce qui fait, par rapport à la première des trois années, une différence en plus de près d'un million d'hectolitres.

AUTRES CULTURES.

NATURE DES PRODUITS.	NOMBRE d'hectares ensemencés.	PRODUIT par hectare.	PRODUIT total.
Betteraves.	47220	48940	2335406800
Houblon.	1003	1200	1203600
Colza et graines oléagineuses	8233	1604	13184833
Chauvre (matière textile)	110	700	77000
Lin (idem).	9661	1644	15882684
Tabac.	628	2504	1572512
Foin	67560	4280	289156800
Trèfle.	30073	4800	96280400
Luzerne.	6427	5700	36633900
Sainfoin.	1555	2100	3265500
Fruits	3936	750	2952000
Légumes frais.	4250	5000	21250000

FOIRES ET FRANBS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours: le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours, le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre trois jours; le mardi avant le dimanche gras; le mardi avant la fête de l'Ascension; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*. le 1er janvier, quinze jours; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu; le 30 juin; le 27 juillet et le 30 août. — *Caestre*, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — *Cassel*, les 1er 3e, 5e, 7e, 9e et 14e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours; le premier jeudi d'octobre, deux jours; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le pre-

mier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour; le lundi après le 12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour, le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour; le premier lundi qui suit le premier mercredi de chaque mois, un jour pour les bestiaux. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours, franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Renescure*, marché aux bestiaux le mercredi des Cendres et le 19 juillet. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour, le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois, le premier dimanche de mai, dix jours. *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Wavrin*, marché aux bestiaux le troi-

sième samedi de chaque mois. — Lille *(Wazemmes)*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Avesnes-les-Aubert, le 1er lundi d'octobre, un jour pour les bestiaux. — *Cambrai*, le 1er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours, franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Caudry*, le 26 de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour les bestiaux. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 1er mercredi de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril un jour, le 23 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour; le premier lundi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, novembre et décembre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le 1er septembre, un jour, franc marché le 8 de chaque mois; le samedi de chaque semaine pendant les mois de février, mars et avril, pour les bestiaux. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour; le 17 de chaque mois pour les chevaux. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chaque mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 28 de chaque mois, un jour; le 19 mars un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour, le 12 mai un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*,

le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Sains*, le 7 de chaque mois. — *Solre-le-Château*, le 1er mars, un jour; le 1er octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octobre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un jour; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le 1 octobre, neuf jours. — *Fresnes*, le quatrième lundi de chaque mois. — *Hasnon*, le premier jeudi de chaque mois. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armsbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi; mardi pour les grains; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux. — *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moëres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoëde*, jeudi et dimanche. — *Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi, lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours; mercredi pour les grains. — *Rubrouck*, le vendredi pour le beurre et les œufs. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains. — *Vieux-Berquin*, samedi pour les légumes, fruits et menues denrées.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœulin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi, lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi — *Fournes*, vendredi. — *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi. — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — *Lille*, mercredi et samedi; mercredi pour les grains. — *Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche; mardi après midi pour les bestiaux. — *Seclin*, samedi. — *Templeuve*, le samedi pour les porcs, veaux, œufs, volailles, etc. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi. — Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Catillon*, mercredi. — *Clary*, samedi. — *Elincourt*, jeudi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et ven-

dredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Cartignies*, mercredi. *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Glageon*, jeudi. — *Gommegnies*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Prisches*, lundi. — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi et lundi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi. — *Wignchies*, mardi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Arleux*, lundi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi, lundi pour les légumes, le beurre, les fruits et autres comestibles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. — *Saint-Amand*, tous les vendredis pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Escaudain*, vendredi pour les légumes, fruits et comestibles. — *Fresnes*, marché aux bestiaux tous les lundis, excepté le premier lundi d'août, le troisième lundi de septembre et les lundis qui ont pour date 10, 20 ou 30 du mois. — *Hasnon*, tous les jeudis. — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi. — *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *St-Amand*, marché aux bestiaux le vendredi de chaque semaine. *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1874.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues . . l'hect.	19 37	»	»	14 20	11 79	27 72	20 16
Bourbourg	18 05	»	16 49	13 34	10 88	»	19 60
Dunkerque	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul	»	»	»	»	»	28 50	»
Cassel	»	»	»	»	»	»	»
Estaires	20 »	»	»	»	»	»	»
Hazebrouck	19 98	»	»	»	»	»	»
Merville	20 78	»	»	»	»	»	»
Steenvoorde	19 78	»	»	»	»	»	»
Armentières	20 17	»	»	»	»	28 36	»
La Bassée	20 27	18 16	»	14 56	11 22	20 »	26 »
Cysoing	»	»	»	»	»	»	»
Lannoy	20 »	»	»	»	»	»	»
Lille	20 »	»	15 50	»	»	»	»
Roubaix	»	»	»	»	»	40 »	»
Tourcoing	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai	19 11	»	14 50	14 24	10 83	»	»
Le Câteau	»	»	14 »	14 50	11 »	28 »	25 »
Solesmes	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes	»	»	»	»	11 80	»	»
Le Quesnoy	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge	18 23	16 10	13 95	14 39	9 64	»	»
Douai	19 25	»	15 10	14 14	10 93	»	»
Orchies	20 17	»	15 25	»	10 75	»	»
Marchiennes	19 »	»	»	»	9 »	»	»
Somain	20 75	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand . . .	20 19	»	»	»	»	»	»
Valenciennes . . .	18 87	»	»	»	»	»	»

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION des marchés.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain (le kil.)			Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues.	»	» 43	» 34	» 26	4 94	»	1 75	1 75	1 77	1 5
Bourbourg.	37 »	» 42	»	» 28	3 96	2 »	2 »	2 20	2 20	1 8
Dunkerque.	35 66	» 46	» 40	» 33	»	2 »	2 »	2 30	2 20	2
Bailleul.	»	» 45	» 37	» 25	»	2 »	2 »	2 20	»	1 8
Cassel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Estaires.	»	» 33	» 34	» 21	»	1 90	1 90	1 90	1 90	1 5
Hazebrouck. . . .	»	» 40	» 36	» 26	»	1 70	1 70	2 »	2 »	1 6
Merville.	»	» 35	» 30	» 26	»	1 80	1 80	2 »	2 »	1 4
Steenvoorde. . . .	»	»	» 33	» 26	»	»	1 60	2 »	2 »	1 5
Armentières. . . .	34 25	» 37	» 36	» 30	»	2 30	2 »	2 50	2 40	2 3
La Bassée.	34 »	»	»	»	»	1 90	1 90	2 »	2 »	1 9
Cysoing.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lannoy.	»	»	»	»	»	1 50	1 50	1 90	1 80	2 1
Lille	34 25	» 37	» 36	» 30	»	1 67	1 52	1 90	1 70	1 4
Roubaix.	»	» 36	» 33	» 30	7 »	1 80	1 80	2 20	2 15	2 1
Tourcoing.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai	»	» 36	» 33	»	»	1 60	1 80	1 80	1 70	1 5
Le Câteau.	33 »	» 36	» 33	»	4 »	1 90	1 90	2 20	2 »	1 8
Solesmes	»	»	»	»	»	2 20	2 10	2 »	1 90	1 8
Avesnes.	32 »	» 33	» 30	»	»	1 80	2 60	2 20	1 80	2
Le Quesnoy	»	» 34	» 32	» 28	»	1 80	1 80	2 20	2 20	2 2
Maubeuge.	37 »	» 34	» 28	»	»	1 80	1 60	2 20	2 »	1 6
Douai.	»	» 36	» 32	» 28	»	2 30	2 »	2 »	1 90	1 8
Marchiennes. . . .	»	»	»	»	»	1 90	1 90	2 10	2 10	1 8
Orchies.	»	» 39	» 35	» 21	»	1 70	1 70	2 »	2 »	2
Somain.	40 »	» 35	» 31	» 27	»	»	1 60	2 »	1 90	2
Bouchain	35 »	» 35	» 33	»	»	1 95	1 90	2 »	2 »	1 9
Saint-Amand. . . .	»	» 34	» 28	»	7 »	1 80	1 80	2 40	2 40	1 1
Valenciennes. . . .	»	» 36	»	»	»	1 90	1 90	2 10	2 10	2 1

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION des marchés.	Fourrages. (Le quintal métrique)		COMBUSTIBLES.			
			Bois. (Le stère).		Charbon (l'hectolitre).	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et charme.	de bois.	fossile.
Bergues	8 12	4 80	11 75	10 »	3 »	3 75
Bourbourg	6 75	3 45	10 »	10 »	3 »	3 25
Dunkerque	11 87	6 44	»	11 »	5 »	4 25
Bailleul	11 »	4 50	»	»	»	»
Cassel	»	»	»	»	»	»
Estaires	12 »	9 »	»	»	2 »	2 50
Hazebrouck	9 »	4 50	12 »	»	2 80	3 »
Merville	9 »	3 20	7 »	12 »	1 60	3 50
Armentières	10 »	6 »	»	»	2 40	2 60
La Bassée	7 75	8 50	»	»	3 »	2 65
Cysoing	»	»	»	»	2 40	2 60
Lille	11 »	5 65	»	»	»	»
Roubaix	»	»	»	»	2 55	3 40
Tourcoing	»	»	»	»	»	»
Cambrai	15 33	6 40	»	16 »	2 50	2 65
Le Câteau	12 33	5 »	10 »	7 »	2 50	2 20
Solesmes	»	»	»	»	»	»
Avesnes	8 50	5 50	6 »	11 »	2 50	3 »
Le Quesnoy	6 25	5 »	7 60	8 »	2 40	2 40
Maubeuge	11 25	4 63	8 »	10 »	2 60	2 70
Douai	»	»	»	»	»	»
Marchiennes	»	»	»	»	»	»
Orchies	12 »	4 »	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	1 75
Bouchain	11 »	5 »	»	»	»	»
Saint-Amand	11 34	5 34	9 »	9 »	4 »	2 20
Valenciennes	13 75	6 25	»	»	»	»

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département pendant toute l'année **1874**.

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.	MARCHÉS DE				QUANTITÉS vendues sur tous les marchés du département.	
	Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	Hectolitres	Quintaux.
Janvier 1re quinz.	29 87	31 52	29 31	29 60	16003	11137
— 2e » ...	29 53	30 40	28 65	29 38	20304	14046
Février 1re » ...	28 69	30 63	29 19	29 17	13263	8904
— 2e » ...	28 37	29 84	29 73	27 90	15257	10340
Mars 1re » ...	28 68	29 59	27 53	28 46	18680	12543
— 2e » ...	28 55	29 24	27 60	27 68	14824	10236
Avril 1re » ...	29 48	29 24	28 35	29 10	12413	8586
— 2e » ...	28 93	29 72	28 62	28 74	15566	10010
Mai 1re » ...	28 64	29 26	28 62	28 35	17291	11461
— 2e » ...	29 75	30 29	28 57	29 17	16661	10977
Juin 1re » ...	29 85	30 66	30 38	29 42	16226	10049
— 2e » ...	29 47	29 76	29 88	29 49	14702	9925
Juillet 1re » ...	28 84	28 68	28 49	28 23	15305	9859
— 2e » ...	25 07	25 84	26 46	25 80	13809	9504
Août 1re » ..	24 17	23 78	23 68	21 92	20628	14826
— 2e » ..	21 29	22 06	20 40	19 28	21313	14430
Septemb. 1re » ...	21 »	21 49	20 59	19 54	23922	16352
— 2e » ...	20 27	20 93	20 57	19 42	31551	22071
Octobre 1re » ...	19 79	20 45	19 75	19 02	34496	19250
— 2e » ...	19 26	20 52	19 68	19 08	36207	21004
Novemb. 1re » ...	18 79	20 13	20 11	18 87	22694	15299
— 2e » ...	19 47	20 33	19 65	19 04	27957	18623
Décemb. 1re » ...	19 41	20 19	19 95	19 52	27341	15370
— 2e » ...	19 37	20 »	19 45	19 11	24162	12585
Totaux.....	.....	.....	.....	.....	489515	317291

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille. . . 249
Académie de Douai. 111
Administration académique 111
Administration communale . . 67 et 420
Administration départementale 30 et 303
Administration diocésaine 135
Administration des bureaux de bienfaisance. 90
Administration des hospices (personnel). 90
Administrations et serv. financiers. 26
Administrations financières 184
Administration militaire. Intendance 178
Administration municipale . . 67 et 420
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département . . . 261
Agents sanitaires. 62
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.. 56
Agriculture . . . . . 259 et 442
Aliénés . . . . . 96 et 402
Anciens préfets du département. . . 30
Annonces judiciaires 258
Architectes départementaux 58
Archives communales 40
Archives du département. 40
Art vétérinaire 263
Artillerie 176
Asiles d'aliénés . . . . . 96 et 402
Assemblée nationale. . . . . 1 à 15
Assistance judiciaire 170
Assistance publique. 422
Associations charitables 106
Associations syndicales.— Dessèchements. 52
Aumôniers des prisons. 65
Avocats. (Voyez tribunaux de 1re instance).
Avocats à la cour d'appel 150
Avoués (Voyez tribunaux de 1re instance),
Avoués près la cour d'appel. 150

Banque de France. — Succursales de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque. 260
Bibliothèques publiques . . . 238 à 242
Bourses de commerce 261
Budget départemental. 333
Bureaux de conditionnement à Roubaix et à Tourcoing 265
Bureaux de bienfaisance (personnel). 90
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources). 426
Bureaux de la Préfecture (personnel) 37

Cadastre. 185
Caisses d'épargne. . . . . 98 et 428
Caisse de retraites pour la vieillesse. 101
Canaux et rivières 385
Canonniers sédentaires. 88
Cercle horticole du Nord. 238
Chambres consultatives d'agriculture. 259
Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers 264
Chambres de commerce 264
Chanoines 135
Chemins de fer . . . . . 48, 361 et 376
Chemin de fer de Paris à la frontière de belgique et au littoral . . 49 et 361
Chemins de fer (personnel) 48
Chemins de fer du Nord-Est. . . . 159
Chemins de fer de Lille a Valenciennes et extensions 50
Chemins d'intérêt commun. . 368 et 371
Chemins vicinaux. 373
Chemins de grande communication.. . . . . 366 et 372
Collèges communaux . 114 à 118 et 432
Colonie agricole de Saint-Bernard. . 66

Comices agricoles de Lille, Avesnes, Maubeuge, Valenciennes et Cambrai 261
Comités consultatifs. 98
Comité flamand de France 236
Comités de vaccine 62
Comestibles divers 453
Commandement du 1er corps d'armée et de la 3e division militaire . . . 173
Commerce. 264
Commissaires de police 89
Commissaires priseurs. (Voyez tribunaux de 1re instance.
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 49
Commissions cantonales d'hygiène publique 61
Commissions cantonales de statistique. 262
Commission départementale permanente 36
Commission départementale des bâtiments civils 58
Commission des prisons. 64
Commission historique du département du Nord 227
Commission sanitaire de Dunkerque. 64
Communautés religieuses 140
Communes (tableau des) . . . 73 et 297
Conditions des soies et laines à Roubaix et Tourcoing. 265
Congrégations et communautés religieuses de femmes 140
Conseil académique 111
Conseil des ministres 1
Conseil d'Etat. . . . . 15.
Conseils de guerre. 176
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures. 41
Conseil départemental d'instruction publique. 119
Conseil de préfecture 33
Conseils de prud'hommes 172
Conseils d'hygiène publique et de salubrité. 59
Conseil général du département 34 et 319
Conseils municipaux des villes du département 67
Consommations diverses (tableau des) 444
Constributions directes . . . 184 et 439
Contributions indirectes 204
Corps des ponts-et-chaussées (personnel. 44
Correspondance télégraphique privée (tarifs). 218
Cour d'appel de Douai. 149
Cours d'eau non navigables 55
Culte catholique 134
Culte hébraïque. 148
Culte protestant. 148

Décanats. 137
Décès en 1873. 349
Denrées (prix des). . . . . 453 à 456
Département du Nord. — Aspect . . 269
— Division du territoire. 275
— Météorologie 274
— Superficie 278
— Topographie 269
Dépôt de mendicité. 119
Dessèchements . . . . . 52 et 391
Dessèchements. Moëres. . . . 52 et 391
Diocèse de Cambrai. 134
Directions d'artillerie 176
Direction supérieure du génie . . . 177
Direction de l'enregistrement et des domaines. 192
Direction des contributions directes. 184
Direction des contributions indirectes 204
Direction des tabacs. 206
Direction des postes aux lettres. . . 214
Directions du génie. 177
Division du diocèse 136
Division du territoire 275
Documents statistiques. 263
Douanes. Direction de Lille. 194
— Direction de Dunkerque. . 197
— direction de Valenciennes 199
— Direction de Charleville. . 204
Drainage. 393

Eaux et boues de Saint-Amand. . . 63
Ecoles académiques 250
Ecole d'artillerie de Douai 176
Ecole normale du département établie à Douai 124
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. 113
Ecoles spéciales communales 249
Ecrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques. 257
Enfants assistés. . . . . 96 et 424
Enregistrement et domaines 192
Enseignement primaire. . . 123 et 433
Enseignement secondaire . . 113 et 432
Enseignement supérieur. . . 111 et 432
Epidémies . . . . . 59 et 404
Etablissements et services de bienfaisance . . . . . 90 et 422
Etablissements libres d'enseignement secondaire. 119
Etat-major des places du département 175

Etat des divers sols du département 280
Evêchés 27

Faculté de Droit de Douai 111
Faculté des sciences de Lille . . . 112
Facultés de lettres de Douai 112
Foires 447
Forêts (administration des) 207
Fourrages et combustibles 455
Franchises postales 216

Gendarmerie 180
Génie 177

Haras 263
Hôpitaux et hospices . . . . 90 et 422
Hôpitaux militaires 179
Hospices et hôpitaux 90
Houilles (mines de 393
Huissiers (Voir tribunaux de 1re instance).
Huissiers près la Cour d'appel . . . 151
Hydrographie. — Ecole de Dunkerque 252

Impositions extraordinaires communales 420
Imprimeurs 254
Imprimeurs en taille-douce 255
Imprimeries et librairies 254
Imprimeurs-lithographes 255
Industrie. — Commerce 264
Industrie houillère 400
Industrie métallurgique 395
Industrie minérale 393
Inspecteurs primaires 124
Inspection départementale d'instruction publique 119
Inspection départementale de salubrité 61
Inspection du travail des enfants dans les manufactures 260
Institut industriel, agronomique et commercial 120
Institution de sourds-muet à Lille . . 125
Instruction primaire (bureau de l') . 40
Instruction primaire 433
Instruction publique . . . . 111 et 432
Intendance militaire 178

Jardins botaniques 148
Journaux écrits périodiques publiés dans le département du Nord . . 257
Jury 359
Justices de paix Avesnes 163
— Cambrai 161
— Douai 166
Justice de paix Dunkerque 151
— Hazebrouck 153
— Lille 156
— Valenciennes 167

Libraires 255
Lignes télégraphiques 208
Liste des imprimeurs et libraires . . 254
Lycée de Douai . . . . . 113 et 432
Lycée de Lille . . . . . 114 et 432

Maison centrale de détention de Loos . . . . . 65 et 417
Maisons d'arrêt du département 64 et 418
Maison de justice de Douai . . 64 et 418
Mairies . . . . . 67 à 87
Manufactures de l'Etat 206
Marais 273
Marais de Bourlain et de Trith-Saint-Léger 55
Marais de la Haute-Deûle 53
Marais de l'Epaix et de Bruay 54
Marchés 450
Mariages en 1873 347
Marine et colonies 183
Médecins des prisons 65
Membres de l'Assemblée nationale . 1 à 16
Mendicité (dépôt de) 419
Météorologie 274
Mines (personnel, statistique) . 60 et 395
Mines de houille 395
Ministères . . . . . 16 à 20
Ministres Secrétaires-d'Etat 1
Moëres . . . . . 52 et 394
Monastère du Bon-Pasteur 66
Monts-de-Piété . . . . . 96 et 127
Mouvement de la population en 1873 344
Mouvement de la population des asiles d'aliénés 402
Musées . . . . . 242 à 248

Naissances en 1873 344
Navigation à vapeur . . . . 46 et 384
Navigation intérieure . . . . 47 et 385
Notaires (Voyez tribunaux de 1re instance).
Notice topographique et statistique sur le département, ... 263
Notions sur le service des postes . . . 217

Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés 88
Octrois. Produits 420
Œuvre de la Crèche, à Dunkerque . 110
Œuvre des crèches, à Lille 110
Œuvre des invalides du travail . . 107
Œuvre des orphelins de la guerre . . 106

Œuvre des vieillards indigents . . . 108
Oratoire anglican 148
Organisation administrative du département du Nord 44
Organisation financière 184
Organisation judiciaire 149
Organisation militaire 173
Organisations municipale 67

Payeur du département 184
Percepteurs des contributions directes 186
Perceptions (état de classement des) 440
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance 94
Personnel des chemins de fer . . . 48
Personnel des employés des octrois. 88
Personnel du corps des ponts-et-chaussées 44
Police de la pharmacie 64
Police sanitaire des ports 62
Ponts-et-chaussées 44
Population. Mouvement en 1873 . . 344
Ports maritimes . . . . . 45 et 380
Postes électriques 208
Postes. (Voir aussi le tableau des communes, p. 74) 214
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne 54
Prairies de Flines lez-Mortagne . . . 54
Préfecture 44
Préfectures et évêchés 42
Prés Duhem 53
Président de la République 1
Prisons . . . . . 64 et 417
Prix des denrées . . . . . 453 à 456

Récoltes en 1874 442
Recrutement de l'armée et réserve . . . . . 176 et 443
Rivières . . . . . 271 et 385
Routes départementales 365
Routes nationales 364
Ruisseaux 273

Sages-femmes 404
Salubrité publique (inspection) . . 64
Santé publique 59
Sapeurs-pompiers . . . . . 89 et 446
Sciences et arts 227
Secours mutuels . . . . . 104 et 434
Secours publics 90
Secrétariat général de la Préfecture 32
Séminaires diocésains 136
Services de santé 60
Service des contributions indirectes. 204
Service des douanes . . . 194, 197 et 199
Service des routes, des irrigations et des dessèchements 44
Service des ports . . . . . 45 et 380
Service des tabacs 206
Service hydraulique 394
Service des ponts-et-chaussées . . . 44
Service spécial de la navigation de la Belgique sur Paris . . . . 46 et 389
Service spécial de la navigation intérieure du Nord et du Pas-de-Calais 46
Service special des ports maritimes. 45
Service de la voirie municipale à Lille 47
Services publics et départementaux. 44
Service vicinal 372
Société archéologique d'Avesnes . . 237
Société centrale de médecine du département, à Lille 232
Société charitable de Saint-François-Régis 110
Société d'agriculture à Dunkerque . . 260
Société d'agriculture de Bourbourg . . 264
Société d'agriculture de Bailleul . . 264
Société d'agriculture d'Hazebrouck . . 264
Sociétés d'agriculture 260
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes 235
Société d'architecture du départem . 237
Société de la Miséricorde 110
Société de charité maternelle 108
Société d'émulation de Cambrai . . 234
Société de patronage des jeunes condamnés libérés 66
Société des Amis des arts, à Douai . . 235
Sociétés de secours mutuels . . 104 et 434
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts 236
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille 234
Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai 229
Société de secours aux blessés militaires 106
Société du prêt au travail 107
Société des vieillards indigents . . . 108
Société industrielle du Nord de la France 233
Sociétés médicales 232
Sociétés savantes 227
Solre et canal de Bourgogne 85
Sourds-muets (institution de) 125
Sous-préfectures 41

Stations du chemin de fer. — Produits 378
Statistique électorale 355
Statistique de l'industrie minérale . . 393
Statistique des voies de communication 361
Subsistances militaires 180
Superficie du département 278
Syndicat de Berlaimont 55
Syndicat de Maubeuge 55

Tabacs 206
Tableau alphabétique des communes . . . . . 73 et 297
Tableau de circonscriptions de perceptions 184
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord 390
Tableau statistique des communes par canton 297
Taxe des lettres 217
Taxe municipale sur les chiens . . . 420
Télégraphie. — Tarifs 208
Théâtres 148
Topographie du département 269
Tourbières 395
Travail des enfants dans les manufactures 265
Trésorerie générale des finances . . 184
Trésor public 184
Tribunaux de commerce 171
Tribunaux de première instance :
Avesnes 162
Cambrai 160
Douai 165
Dunkerque 154
Hazebrouck 153
Lille 155
Valenciennes 167
Tribunaux de simple police. (Voyez tribunaux de 1re instance).

Usines à fer 395

Vaccine . . . . . 62 et 400
Vaccine. — Comité central du département 62
Vallées 270
Vallées de la Basse-Sambre 55
Vallée de la Haute-Deûle 53
Vallée de la Haute-Sambre 55
Vallée de la Hayne et de l'Escaut . . 54
Vallée de la Naville 54
Vallée de la Scarpe 53
Vétérinaires 263

Watteringues . . . . . 52 et 391

Lille. Imp. L. Danel.
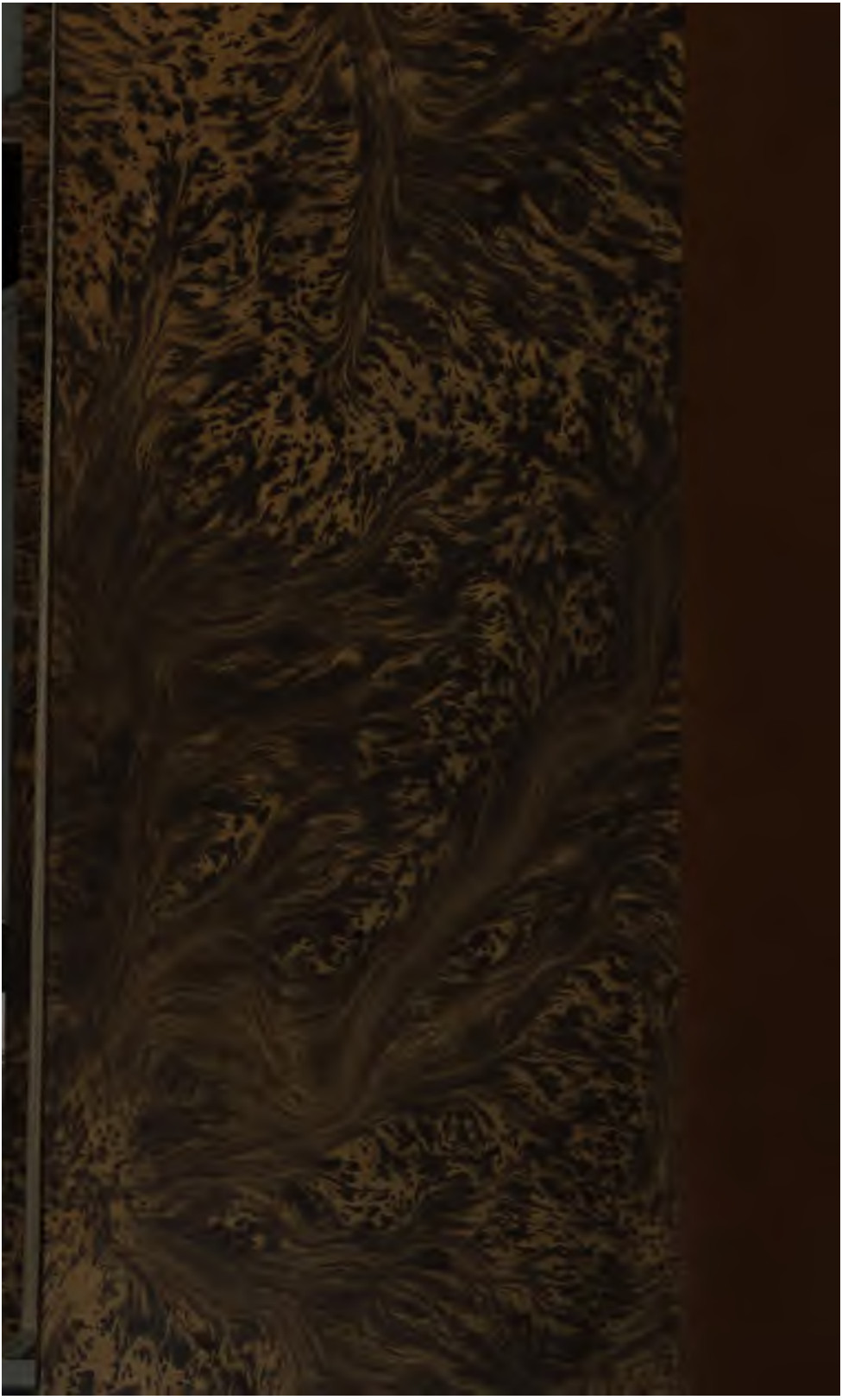
BIBLIOTHECA BODLEIANA